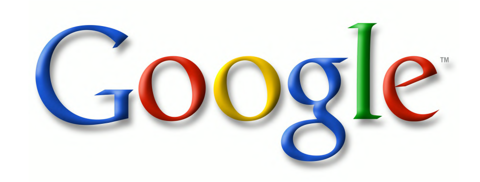

Google


A 796,562


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



JOURNAL ASIATIQUE

NEUVIÈME SÉRIE

TOME XI

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BARBIER DE MEYNARD, A. BARTH, R. BASSET
CHAVANNES, CLERMONT-GANNEAU, FEER, HALÉVY, C. DE HARLEZ, MASPERO
OPPERT, RUBENS DUVAL, E. SENART, ETC.

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

NEUVIÈME SÉRIE

TOME XI



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
RUE BONAPARTE, 28

M DCCC XCVIII

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER-FÉVRIER 1898.

LES ÈRES
DE TRIPOLIS DE PHÉNICIE,

PAR

LE Dr JULES ROUVIER,

PROFESSEUR À LA FACULTÉ FRANÇAISE DE MÉDECINE DE BEYROUTH,
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

I

Sous la domination des rois Achéménides, et jusques à la conquête de l'Orient par Alexandre III le Grand, roi de Macédoine, Tripolis, malgré son importance, ne paraît pas avoir joui de tous les droits et privilèges des autres grandes villes de la Phénicie. Formée de trois quartiers qui appartenaient respectivement à Tyr, à Sidon et à Aradus, elle relevait de ces trois métropoles. Aussi n'est-il pas étonnant qu'elle n'ait pas eu d'atelier monétaire avant les Séleucides.

Après la conquête définitive de la Phénicie par Antiochus III le Grand, en 198 avant J.-C., Tripolis semble avoir secoué le joug qui l'avait maintenue

dans un rang relativement secondaire pendant tant d'années. Dès lors, comme ses métropoles et ses voisines, elle possède, avec les autres droits des villes autonomes, le privilège insigne d'émettre des monnaies en cuivre, à son nom et à ses types.

Celles-ci sont royales ou autonomes.

Les premières sont bien connues. Elles apparaissent pour la première fois sous le règne d'Antiochus IV Épiphane, ce roi de Syrie dont on retrouve l'effigie et le nom sur des monnaies de la plupart des villes phéniciennes (Tripolis, Tyr, Sidon, Laodicée de Canaan, Gébal, Ptolémaïs) et sur celles de beaucoup d'autres cités asiatiques.

Les monnaies autonomes de Tripolis, émises dans le cours du IIe siècle avant l'ère chrétienne, paraissent avoir été ignorées de tous les savants, mêmes d'Eckhel. Certaines sont facilement reconnaissables, tant elles rappellent par leur module, leur poids et leur types « *les Dioscures à cheval, galopant à droite, la lance en arrêt* » des hémi-chalques d'Antiochus IV. Pas plus que ces derniers, elles ne portent de date [1]. Mais la présence de la tête tourelée de Tyché, non voilée, à leur droit, confirme une émission antérieure à l'an III avant J.-C. [2]. Il convient de rapporter à la même époque diverses monnaies ayant au droit les têtes accolées des Dioscures et, au re-

[1] Les chalques d'Antiochus IV, de même type, remontent à l'an 147 des Séleucides = 165 avant J.-C.

[2] Voir, à ce sujet, mon travail sur *Une métropole phenicienne oubliée* (*Rev. num.*, 1896, p. 279).

vers, un sujet variable. Elles sont trop frustes pour être décrites dans des conditions satisfaisantes.

Ces monnaies autonomes, non datées, de Tripolis sont très rares. Je n'en connais des exemplaires que dans la collection du Dr P. Schrœder, consul général d'Allemagne à Beyrouth, et dans la mienne. Les grands Cabinets d'Europe n'en possèdent pas, ou du moins ne les ont pas fait connaître; d'où l'opinion généralement accréditée que les monnaies autonomes de Tripolis doivent toutes être datées.

Quand ces dates existent, à quelles ères faut-il les rapporter?

Il peut paraître étrange qu'après les nombreux travaux consacrés à cette étude, par Vaillant, Eckhel, MM. Six et Babelon, je croie devoir la reprendre à nouveau. Ces auteurs n'ont malheureusement eu à leur disposition que des documents incomplets ou de conservation défectueuse, d'où des erreurs inévitables que l'on doit, par suite, excuser.

Les opinions soutenues au sujet de l'ère de Tripolis sont les suivantes :

1° Pour Vaillant, Eckhel, Mionnet et M. B.-V. Head, cette ère serait celle de Pompée, commençant l'an 64 avant J.-C.;

2° Pour MM. Six, Imhoof-Blumer et Babelon, ce serait une ère nationale, particulière à Tripolis. Mais, tandis que M. Six en fixe le début en l'an 201 ou 200 des Séleucides (112-111 avant J.-C.), M. Babelon la ferait remonter jusqu'en 156 de l'ère des Séleucides, soit 156 également avant notre ère.

Tous ces savants sont d'accord pour reconnaître que d'autres autonomes de Tripolis portent des dates empruntées à l'ère des Séleucides. Suivant la doctrine qu'ils professent, ils les classent, en totalité ou en partie, avant ou après les monnaies de l'ère en discussion : ce qui entraîne des écarts de plus d'un siècle, pour quelques-unes d'entre elles.

Le seul moyen de rectifier ces erreurs chronologiques est, en exposant les opinions précédentes, de faire ressortir sur quels points leurs bases sont défectueuses ou incomplètes. Il me sera facile ensuite d'établir une classification rationnelle répondant aux exigences de la critique moderne.

II

Le premier, Vaillant, a attribué les dates des monnaies autonomes de Tripolis à l'ère de Pompée. Il a cru pouvoir soutenir cette opinion d'après le chalque suivant, frappé dans cette ville, aux effigies de Marc-Antoine et de Cléopâtre :

Tête nue de Marc-Antoine, à droite. Grènetis au pourtour.

℞ ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. Tête nue de Cléopâtre, à droite, le cou drapé, les cheveux ramassés en chignon. Derrière la tête, la date LΓK (an 23).

Æ 22 millimètres. — Chalque, 11 gr. 40. Babelon : Perses Achéménides, n° 1887, pl. XXXIV,

fig. 9. — Mionnet, t. VIII, suppl., p. 287, n° 233, et t. V, p. 397, n° 402.

Tout en discutant si l'effigie du revers appartient à la célèbre reine d'Égypte ou à Octavie, sœur d'Octave et femme légitime de Marc-Antoine, Eckhel (*Doctr. num. vet.*, III, p. 377) a admis que la date inscrite sur ce chalque appartenait à l'ère de Pompée. Il a soutenu une opinion analogue au sujet des dates des ans 1 à 44, inscrites sur les monnaies autonomes, en argent ou en cuivre, frappées par le même atelier monétaire. Cette erreur, ainsi accréditée, a été acceptée sans discussion par tous les auteurs qui se sont occupés ensuite de numismatique tripolitaine. Elle n'a été relevée que depuis peu de temps. En 1886, M. Six a démontré, dans son mémoire sur l'ère de Tripolis (*Annuaire de numism.*, 1886, p. 229), que pareille attribution était impossible pour les monnaies autonomes de cette ville. « Les tétradrachmes aux types des bustes accolés des Dioscures (droit) et de Tyché tourelée, portant la corne d'abondance et s'appuyant sur un gouvernail (revers), datés de l'an 201, ère des Séleucides, et de l'an 16, sont d'un même style et d'un faire identique. Ils ne peuvent être placés à près d'un demi-siècle de distance, comme il faudrait le faire si, les pièces de 201 étant de 112-111 avant J.-C., celles de l'an 18 avaient été émises en 44 avant J.-C. Toutes ont évidemment été frappées à la même époque et à quelques années d'intervalle. » Il ne s'agit donc pas, sur ce groupe de

monnaies, de l'ère de Pompée, mais bien d'une ère nationale.

Le chalque de Marc-Antoine et de Cléopâtre lui-même ne peut pas appartenir à l'ère de Pompée. L'an 23 de cette ère correspond à l'an 41 avant J.-C. C'est en cette année que Marc-Antoine, après la victoire de Philippes, quitta la Grèce, passa en Cilicie, où il rencontra Cléopâtre, avec laquelle il fit voile pour l'Égypte. La Syrie fut alors envahie par les Parthes. Marc-Antione n'obtint l'Orient pour son gouvernement et ne vainquit les Parthes qu'après le renouvellement du triumvirat avec Lépide et Octave, en 38 avant J.-C. Or on connaît des monnaies frappées en Phénicie, par Cléopâtre seule : à Tripolis, en 22; Béryte, en 21; à Aradus, en 21; par Marc-Antoine seul, à Aradus, en 222; enfin, des monnaies offrant d'un côté l'effigie de Marc-Antoine, et de l'autre celle de Cléopâtre, que l'on classe à Aradus, comme d'autres ayant au droit l'effigie de Cléopâtre, et au revers, une Victoire volant, portent la légende grecque : « De l'an 21 qui est aussi l'an 6 de la nouvelle déesse. »

L'an 222 d'Aradus correspond à l'an 37 av. J.-C. Si l'on admet que l'an 23 de Tripolis est de l'ère de Pompée, on est obligé de rapporter à cette même ère les monnaies de Cléopâtre, et celles de cette reine et de Marc-Antoine, frappées en 21 et 22, soit à Tripolis, soit à Aradus, soit à Béryte, ou dans d'autres villes de la Phénicie, qui ont eu leur ère nationale. De plus, ces années correspondraient à 43 et 42

avant J.-C., année où Marc-Antoine passa en Gaule, en Italie, ou en Grèce. L'Orient y compris la Phénicie ne lui fut attribué que quatre ou cinq ans plus tard. On arrive donc à une conclusion absurde, en contradiction formelle avec les enseignements de l'histoire. En admettant, au contraire, que les dates 21, 22, et 23 sont les années de règne de Cléopâtre[1], toute difficulté s'évanouit. Cette reine monta sur le trône d'Égypte en 51 avant J.-C,; en 41, elle se lia avec Marc-Antoine; en 30, elle se donna la mort, dans la 23e année de son règne. Champollion-Figeac (*Annales des Lagides*, t. II, p. 360 et suiv.) a démontré que Cléopâtre prit le titre de déesse en l'an de Rome 718, soit 36 avant J.-C., la seizième année de son règne.

L'an 6 correspond, comme l'an 21, à l'an 31 avant J.-C., année où la Phénicie était sous la dépendance de Marc-Antoine.

La pièce suivante pourrait faire croire à l'emploi de l'ère de Pompée à Tripolis :

Tête laurée de Marc-Antoine et diadémée de Cléopâtre, dans une couronne de laurier.

℞ ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ, LΛ (an 30). Femme tourelée et debout (Tyché), tenant une barre de gouvernail

[1] On retrouve cette habitude de marquer les années de règne sur les monnaies d'un grand nombre de rois d'Égypte, jusqu'à Cléopâtre, en particulier sur les monnaies de son père, Ptolémée XIII Aulète (81-52 avant J.-C.), son prédécesseur immédiat sur le trône.

de la main droite et une corne d'abondance de la gauche.

Æ 4 = 17 millimètres. Mionnet : t. V, n° 403, d'après Sestini : *Descr.*, p. 536.

Mais la description du droit est évidemment erronée. Le revers est identique à celui des tétradrachmes autonomes des ans 201, 209 (des Séleucides), 3, 18, 30, 31 et 32 (de l'ère nationale de Tripolis), des chalques de l'an 1 (ère de Tripolis), des ans 201, 256, 280 et 286 (ère des Séleucides). Toutes ces pièces ayant, au droit, les bustes accolés et laurés des Dioscures, il est rationnel de classer à côté d'elles, dans la même catégorie, la pièce attribuée à tort à Marc-Antoine et à Cléopâtre, dont on a confondu les bustes mal frappés ou frustes avec ceux des Dioscures. Cette pièce n'appartient donc pas à l'ère de Pompée, mais à l'ère nationale de Tripolis. Elle a été émise en même temps que le tétradrachme de même date et de mêmes types sur les deux faces.

III

Les dates des Autonomes de Tripolis n'appartiennent pas à l'ère de Pompée, mais à une ère nationale ou à celle des Séleucides. Faut-il, avec M. Babelon, faire remonter l'ère nationale à 156 av. J.-C., ou, avec M. Six, faut-il en fixer l'origine à 112-111 avant J.-C.? La solution d'un pareil problème paraît, de prime abord, impossible. Fort

heureusement nous pouvons l'obtenir, grâce à une importante trouvaille faite depuis quelques années à peine.

Durant l'hiver de 1884-1885, dans un champ d'oliviers situé sur un coteau de Tripolis-Ville, au-dessus du Nahr-Kadicha, en face du château de Raymond de Saint-Gilles, eut lieu une intéressante trouvaille de 520 tétradrachmes phéniciens, la plupart de conservation remarquable. Cette trouvaille m'a passé tout entière entre les mains. J'ai pu l'étudier à loisir et faire l'acquisition des meilleures pièces de chaque catégorie. Le reste fut écoulé, par lots restreints, dans le commerce, à Beyrouth, à Smyrne, à Alexandrie, à Constantinople, à Athènes et même à Paris, à Londres, à Berlin et à Vienne, par le courtier qui m'avait offert la trouvaille. Les tétradrachmes dont je fis l'acquisition sont les suivants :

5 Démétrius II Nicator, barbu (deuxième règne, 130-125 avant J.-C.);

36 Alexandre II Zébina (128-123 avant J.-C.);

20 Antiochus VIII Grypus (125-96 avant J.-C.);

1 Antiochus VIII et Cléopâtre (125-121 av. J.-C.);

1 Antiochus IX Philopator (116-95 av. J.-C.);

27 tétradrachmes autonomes d'Aradus de l'an BΞP à l'an HqP (162 à 198 de l'ère d'Aradus, soit 87 à 61 avant J.-C.);

20 tétradrachmes autonomes de Tripolis, au type

des Dioscures, portant les dates ΑΣ, ΘΣ, et HI, soit 201, 209 et 18. Les deux premières dates appartiennent à l'ère des Séleucides, et la dernière à l'ère nationale.

Au total : 109 pièces variées.

Dans une note de son mémoire sur l'ère de Tripolis (*Annuaire numis.*, 1886, p. 231), M. Six signale cette même trouvaille. Mais ses renseignements ont été puisés à une source suspecte. C'est à tort qu'il la fait provenir des environs de Beyrouth, et y comprend des tétradrachmes autonomes de Tyr et des tétradrachmes à l'effigie de Démétrius Ier Soter, ou d'Alexandre Ier Bala. La trouvaille ne renfermait aucune de ces dernières pièces. Ce détail mérite d'être remarqué. En effet, les monnaies portant des dates indiscutables étaient limitées à la période 128 à 61 avant J.-C.; la grande majorité appartenaient à la période plus restreinte 125 à 85 avant J.-C.

Avec l'hypothèse de M. Babelon, qui fait remonter à l'an 156 avant J.-C. l'ère nationale de Tripolis, il faudrait classer les tétradrachmes autonomes de cette ville, portant à l'exergue ΘΣ, et Γ dans le champ à gauche, à l'an 153 avant J.-C.[1]. Il faudrait, d'autre part, attribuer ceux portant la date HI (an 18) à l'an 138 avant J.-C. La trouvaille eût, dans ce cas, renfermé des monnaies allant de l'an 153 à l'an 61

[1] Il serait étrange qu'ils eussent été en plus grand nombre, dans cette trouvaille, que ceux des années 201 et 18, absolument identiques de module, de poids et de style.

avant J.-C., c'est-à-dire émises pendant près d'un siècle ! Et, fait singulier, il n'y aurait eu, avec ces tétradrachmes, aucune monnaie des rois de Syrie : Démétrius Ier Soter (162-150); Alexandre Ier Bala (150-145) Démétrius II Nicator (1er règne, 146-138); Antiochus VI Dionysos (145-142); Tryphon (142-139) et Antiochus VII Évergète (138-129) dont les règnes correspondent aux années comprises entre l'an 153 et l'an 3 avant J.-C., tandis que les tétradrachmes d'Alexandre II Zébina et ceux d'Antiochus VIII étaient représentés en grand nombre.

Avec l'hypotèse de M. Six, reculant l'ère nationale jusqu'en 112-111 avant J.-C., ces mêmes tétradrachmes autonomes des années 3 et 18 correspondraient aux années 108 et 94 avant J.-C., solution plus vraisemblable, puisque, dans la trouvaille, les tétradrachmes d'Aradus les plus nombreux portaient des dates de l'an 87 à l'an 80 avant J.-C.

L'hypothèse de M. Babelon est encore infirmée par les constatations suivantes :

Les autonomes de l'ère nationale de Tripolis seraient datées de l'an 1 à l'an 44 (156-112 av. J.-C.). Mais la date de la pièce sur laquelle M. Babelon lit ΜΔ (an 44) est mal frappée, comme le démontre la reproduction qu'il nous en donne (pl. XXXIII, fig. 20). La lettre Δ est, en partie, en dehors du champ. Cette date doit être corrigée ΜΣ (an 240), comme le prouvent six exemplaires de conservation irréprochable, appartenant à mon médailler, et d'autres exemplaires de la collection du Dr P. Schrœ-

der, à Beyrouth. Voici d'ailleurs la description de cette intéressante monnaie.

Tête laurée de Zeus, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. Les Dioscures debout, de face, se regardant, coiffés du bonnet conique, cuirassés et s'appuyant sur leurs lances. Dans le champ, à droite, la date LMΣ (an 240).

Æ. 22 à 24 millimètres. Chalques, en moyenne de 6 à 7 grammes.

Les autonomes de l'an 41 ne sont pas plus admissibles. Ces pièces sont les suivantes :

1°. Bustes laurés et accolés des Dioscures, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ ΤΗΣ Ι.Κ.Α. Victoire debout, à droite, sur une proue de navire; de la main droite tendue en avant, elle tient une couronne et elle porte une palme sur son épaule gauche; devant elle, la date ΜΑ (an 41). Grènetis au pourtour.

Æ. 22 et 23 millimètres. Dichalques, 12 gr. 70; chalques, 7 gr. 92 et 8 gr. 65. Babelon, *Perses Achéménides*, p. 273, n[os] 1879, 1880 et 1881, pl. XXXIII, fig. 19.

Cette même monnaie a été mal décrite par tous les auteurs qui l'ont signalée. C'est le résultat de la mauvaise conservation des exemplaires connus.

Gessner a lu (*Num. pop.*, p. 342) ET.ΚΣ (an 220), Noris (*Epoch. syr. mac.*, p. 84), Combe (*Vet. pop. et reg. num.*, p. 226, n° 1) et Mionnet (t. VIII, suppl., p. 283, n° 210) ont adopté la même version, probablement sans avoir vu la pièce dont ils admettaient l'existence.

Eckhel, au lieu de ΤΗΣ Ι.Κ.Α. et de la date ΜΑ (an 41), lit ΜΗΤΡ[1] et LΜΔ (an 44). Mionnet, après avoir lu sur les pièces du Cabinet de France LΤΚΕ (an 325), et LΜΔ (an 44), publie (t. VIII, suppl., n° 218), la version erronée d'Eckhel, comme il avait publié la même pièce avec la date ΚΣ (an 220), en la faisant suivre de la note suivante : « Nous avons décrit une médaille à peu près semblable du Cabinet de France, sur laquelle nous avons cru voir la date LΤΚΕ (an 325) ainsi que la date LΜΔ (an 44), d'où nous avions conclu, avec trop de précipitation, que l'une de ces dates appartenait à l'ère des Séleucides, et l'autre à l'ère de Pompée. Comme il n'existe entre ces dates aucune concordance avec l'ère de la fondation de Rome, les leçons diverses qui ont été données de cette légende restent toujours douteuses. »

Je possède deux exemplaires de cette monnaie, tous deux de conservation excellente. Leur étude ne permet pas la moindre hésitation. Après ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ, dans le champ à gauche, et se continuant de haut en bas, sans interruption, à l'exergue avec cette

[1] Tripolis n'a jamais eu le titre de *Métropole*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

légende, il ne faut lire ni ΜΗΤΡ avec Eckhel, ni ΤΗΣ Ι.Κ.Α. avec M. Babelon, mais bien LTKE (an 325), avec Mionnet. Quant à la date placée dans le champ de la pièce, au-dessus de la galère, elle a été bien lue LΜΔ (an 44) par Eckhel et Mionnet.

Quelles sont ces deux dates 325 et 44? La première appartient évidemment à l'ère des Séleucides, soit l'an 13 après J.-C. Elle nous donne l'explication de la seconde, qui a tant embarrassé Mionnet. Celle-ci appartient à l'ère d'Actium, qui commence en 31 avant J.-C.[1]. Cette double attribution est parfaitement justifiée sur une médaille frappée vers la fin du règne d'Auguste. Nous sommes donc loin de l'an 112 avant J.-C., assigné par M. Babelon pour la frappe de cette monnaie! Une simple comparaison de son style avec celui du tétradrachme autonome de l'an 201 montre bien que ces pièces ont été émises à plus d'un siècle d'intervalle.

2° Tête tourelée de Tyché, à droite, avec un voile qui lui couvre la nuque et les épaules, et portant sur l'épaule gauche la stylis cruciforme. Grènetis au pourtour.

℞. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. Tyché debout, à gauche, vêtue d'un long chiton; elle s'appuie de la main droite sur la barre d'un gouvernail, et elle porte sur le bras

[1] L'ère d'Actium a été employée en Phénicie, à Botrys, la ville la plus voisine de Tripolis, et dans d'autres villes syriennes : Berœa, Antioche, Apamée, Rhosus, Séleucie.

gauche une corne d'abondance. Dans le champ, à droite, la date MA. Couronne de laurier au pourtour.

Æ. 19 millimètres. Chalques, 6 gr. 40. Babelon, *Perses Achéménides*, p. 274, n° 1882.

Le droit de cette monnaie est identique à celui des chalques de l'an 288. (Voir Babelon, *loc. cit.*, p. 275, n° 1889; pl. XXXIV, fig. 4, et n[os] 1892, 1893.) Peut-on admettre pareille coïncidence à plus d'un siècle de distance!

Nous retrouvons le type du revers sur des chalques de l'an 256 (Babelon, *loc. cit.*, n° 1888). Avec la lecture de M. Babelon, cette particularité demeure inexplicable.

Admettons maintenant que, comme pour le n° 1879 (Babelon, *Perses Achéménides*), il faille lire LMΔ (an 44) et LTKE (an 325), cette dernière date étant fruste ou située en dehors du champ du n° 1882, il ne subsiste plus aucune difficulté. Aussi telle est la seule version admissible. Cette hypothèse est d'ailleurs justifiée. Le n° 1882 de M. Babelon, Æ 19 millimètres, n'est autre que le n° 382 de Mionnet (t. V, p. 393, Æ 4). Module et description concordent pleinement. Or Mionnet nous donne les deux dates ΓKC (an 223) et MΔ (an 44). La première date aura échappé à M. Babelon; ce fait nous autorise à supposer que la pièce ne doit pas être de conservation satisfaisante. Mionnet a lu ΓKC et MΔ, là où, sur un exemplaire irréprochable, il aurait lu

TKE et MA. Un trait effacé suffit à transformer le T en Γ, et le Є en C.

3° Les mêmes réflexions sont applicables au dilepton suivant :

Tête tourelée de Tyché, à droite, avec un voile qui lui couvre la nuque et les épaules, et portant sur l'épaule gauche la stylis cruciforme. Grènetis au pourtour.

℞. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. Les Dioscures à cheval, au galop, à droite. Dans le champ, à gauche, la date ΓΚC (an 223) et, sous les chevaux, les lettres ṀA.

Æ. 17 millimètres. Dilepton, 2 gr. 45. Babelon, *id.*, n° 1887, pl. XXXIV, fig. 2; et Mionnet, t. V, p. 393, n° 381.

En résumé, l'existence de pièces portant les dates 41, 44 de l'ère nationale et 223 de l'ère des Séleucides ne repose que sur des lectures fautives. Ces pièces n'existent pas.

Si maintenant je relève dans ma *Numismatique des villes de la Phénicie,* ouvrage encore inédit, les autonomes datées des séries tripolitaines, en les classant d'après le système de M. Babelon, je trouve :

1° Des monnaies des années suivantes de l'ère nationale :

1, .., .3, .., .5, .6, .7, .8, .., ..,
.., .., .., 14, .., .., 17, 18, 19, 20,

.., 22, .., .., .., .., .., .., 29, 30, 31, 32, .., .., .., .., .., .., .., ...

Soit des monnaies allant de 156 avant J.-C. à 124. Tripolis aurait ainsi eu des monnaies datées à son ère avant Sidon, Tyr et Béryte. Elle seule aurait adopté, pendant longtemps et avant ses voisines, au droit de ses monnaies en cuivre, la tête voilée et tourelée qui, dans les autres cités phéniciennes, n'apparaît qu'après 111 avant J.-C. A toutes les invraisemblances déjà signalées, il faudrait ajouter ces deux nouvelles.

2° Les dates suivantes de l'ère des Séleucides :

201, 209, 211, correspondant à 111, 103 et 101 avant J.-C.

240, 249, 256, 280, 281, 286, 288, 306, 308, 325, 353, correspondant aux années 72, 63, 56, 32, 31, 26, 24, 6, 4 avant J.-C. et 11, 39 après J.-C.

De l'an 101 à l'an 72 avant J.-C., nous aurions ainsi une interruption, sans cause plausible, dans les séries autonomes de Tripolis, à une époque où cette ville était des plus prospères.

Cette interruption disparaît si, avec M. Six, on place la série des autonomes de l'ère nationale dans les vingt-neuf années qui séparent les deux séries portant des dates de l'ère des Séleucides. Il est facile d'admettre, pour concilier les dates, que, les premières années, Tripolis a usé simultanément de l'ère des Séleucides et d'une ère nationale. Pareille supposi-

tion est suffisamment fondée, dans une ville qui, plus tard, a usé simultanément de l'ère d'Actium et de celle des Séleucides. L'inscription d'Oum-el-Awamid prouve que le fait d'avoir deux ères ne constituait pas une exception en Phénicie. Aujourd'hui encore, en Orient, ne compte-t-on point simultanément avec l'ère de l'hégire et l'ère chrétienne?

IV

Comme l'a présumé M. Six avec juste raison, Tripolis, à l'exemple de Sidon, une de ses métropoles, et à la même époque, a employé sur ses monnaies l'ère des Séleucides avant l'ère nationale.

L'existence à Sidon de ces monnaies autonomes portant l'ère des Séleucides a échappé jusqu'ici à tous ceux qui se sont occupés de numismatique phénicienne. C'est la présence, à leur droit, de la tête de Tyché, tourelée, mais non voilée, qui a éveillé mon attention sur cette particularité intéressante. Sauf de très rares exceptions que je me propose de signaler dans un autre travail, la tête de Tyché est toujours revêtue du voile, sur les monnaies en cuivre de Phénicie émises postérieurement à 111 av. J.-C. Les dichalques de Sidon portant les dates AqP, ΓqP, SqP, HqP, (ans 191, 193, 196, 198), ayant au droit le buste de Tyché, tourelée mais non voilée, à droite, et au revers une galère phénicienne ornée de l'aplustre, avec l'inscription grecque : ΣΙΔΩΝΟΣ ΘΕΑΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ ΚΑΙ ΝΑΥΑΡΧΙ-

ΛΟΣ, ne doivent donc pas être classées, avec M. Badelon (nos 1735, 1736, 1737, 1738, 1739 et 1740), aux règnes de Titus et de Domitien, mais à celui d'Antiochus VIII, un siècle et demi plus tôt. Elles appartiennent à l'ère des Séleucides et non à la deuxième ère de Sidon. Le style de ces pièces, leur module et leur poids n'ont en effet aucun rapport avec ceux des chalques et demi-chalques autonomes frappés plus tard par le même atelier monétaire, sous les règnes de Claude Ier, de Néron et de Vespasien, que l'on retrouve encore sous le règne de Domitien. Leur exécution, fort supérieure à celle des pièces de cette époque de décadence, rappelle celle des pièces émises sous Antiochus VIII.

Combien de temps, après ces premières autonomes datées de l'ère des Séleucides, Tripolis a-t-elle inauguré son ère nationale? Peut-on fixer avec certitude le début de notre ère?

Pour M. Six, Tripolis a pu inaugurer son ère nationale avec son autonomie, qui existait déjà en 201-111 avant J.-C. Si elle ne l'a pas fait pendant les premières années, c'est que le roi de Syrie, Antiochus IX Philopator, auquel elle devait probablement sa liberté, notait encore les années des Séleucides sur ses monnaies. C'est à la fin du règne de ce prince que Tripolis a pu abandonner l'ère royale pour se servir de sa propre ère, qui remonterait au plus tard à 201 des Séleucides. Cette même année correspondant à 112-111 avant J.-C. serait donc le début des ères de Sidon et de Tripolis.

Cette ingénieuse hypothèse n'est pas justifiée par les faits. Nous aurions en effet des autonomes de Tripolis datées des ans 1, 3, 5, 6, 7 et 8, c'est-à-dire de beaucoup antérieures à la mort d'Antiochus IX, si l'ère de Tripolis se confondait avec celle de Sidon.

Un tétradrachme bien connu, mais toujours mal décrit, peut nous donner la solution de ce problème. C'est le suivant :

Bustes accolés des Dioscures, à droite, la poitrine drapée et ayant chacun le front surmonté d'une étoile. Bandelette de laine au pourtour.

℞. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ (dans le champ, à droite) ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ (à gauche); Tyché, debout à gauche, tourelée et vêtue d'un long chiton; de la main droite elle s'appuie sur la barre d'un gouvernail, et elle porte sur le bras gauche une corne d'abondance ornée de bandelettes. Dans le champ, à gauche, la date Γ (an 3); à l'exergue, ΘΣ (an 209); à droite, $\frac{H}{I}$. Couronne de laurier au pourtour.

Æ. 28 à 30 millimètres. Poids, 14 gr. 68 à 15 gr. 28. (Ma collection, 3 exemplaires; Cat. F. Bompois, n° 1823; Musée de Berlin; Deake, suppl., p. 107; Six, *loc. cit.*, p. 230; Babelon, *loc. cit.*, n° 1865, planche XXXIII, fig. 13; Cat. du comte de D., 1889, n° 101; Vente Serrure du 20 janvier 1896, n° 72.)

Les deux tiers des trétradrachmes autonomes de

Tripolis de la trouvaille de 1884-1885, signalée dans ce mémoire, portaient ces dates 3 et 209, c'est ce qui explique leur abondance relative dans le commerce.

M. Babelon a bien lu la date Γ (an 3), mais, à l'exergue, il lit ΘΕ. Cette lecture est forcément suspecte. Tous les tétradrachmes autonomes de Tripolis connus portent à l'exergue une date : 201, 18, 30, 31 ou 32. ΘΕ ne peut être une date. Donc il faut admettre, puisque le Θ est indiscutable, que le prétendu Ε est une autre lettre qui lui ressemble : Κ, Ξ ou Σ, 20, 60 ou 200. Je n'ignore pas que sur le tétradrachme de l'an 32, qui figure dans les Cabinets de Paris et de Berlin, on trouve les lettres ΘΕ, initiales d'un magistrat ou d'un atelier monétaire. Mais, sur cette dernière pièce, ΘΕ est dans le champ à droite, place où se trouvent, sur le tétradrachme des ans 3 et 209, les lettres Η/Ι qui doivent posséder une signification analogue.

M. Six reconnaît bien une date dans ces lettres de l'exergue, qu'il lit ΘΚ (an 29), avec M. Imhoof-Blumer. Cette lecture ne serait nullement en contradiction avec la présence de ces tétradrachmes dans la trouvaille de 1884-1885. Mais elle ne peut s'accorder avec la lecture Γ (an 3). Nous sommes donc conduits à admettre celle de Deake, qui a reconnu la date ΘΣ (an 209) mais a commis une erreur grossière, en voyant dans les bustes des Dioscures ceux d'Antiochus IX et de Cléopâtre, sa femme !

Cette version est la seule admissible. La négligence

avec laquelle la date est gravée, ainsi que M. Imhoof-Blumer l'a fait remarquer, a facilité la confusion de ΘΣ avec ΘK et ΘE. Ces différentes lettres pouvaient se lire sur les exemplaires de ce tétradrachme figurant dans la trouvaille déjà citée [1]. Seule, néanmoins, la lecture Θ est indiscutable sur les exemplaires bien frappés qui me sont passés en main. Sur les trois exemplaires de ma collection, tous trois de même origine, quoiqu'il s'agisse évidemment du même coin, on peut lire des dates en apparence distinctes. Le premier porte ΘE; le deuxième ΘK; le troisième ΘΣ.

La date ΘΣ (an 209) des Séleucides est rationnelle à Tripolis, qui, en 208, a frappé pour Antiochus IX des tétradrachmes royaux avec un revers absolument identique à celui du tétradrachme autonome précédent (collection de M. Lœbbecke, à Brunswick). Cette date 209 correspondant à l'an 3 de l'ère nationale et 103 avant J.-C., le début de l'ère tripolitaine doit être fixé non à 112-111 av. J.-C., comme à Sidon, mais à 105 avant J.-C. Les trois cités phéniciennes, Tyr, Sidon et Tripolis, auraient donc inauguré succesivement leurs ères respectives, en 126, 112-111 et 105 avant J.-C.

[1] Cette confusion est la conséquence du procédé employé par le graveur, suivant l'usage de cette époque, d'ébaucher les lettres par des points que l'on reliait ensuite par des lignes. Or, ⁙, la disposition de ces cinq points se retrouve surtout dans le Σ et l'E. Il est difficile de l'admettre pour le Δ.

V

L'ère nationale de Tripolis, inaugurée en 105, ne remplace l'ère des Séleucides qu'en 98 av. J.-C. Elle est seule employée jusqu'en 74. En 72, l'ère des Séleucides réapparaît de nouveau.

Aucun doute ne peut subsister sur l'attribution à cette ère nationale des pièces suivantes :

1° Les tétradrachmes autonomes des ans 3, 18, 30, 31 et 32. Ils rappellent exactement les types de l'an 201 des Séleucides, 111 avant J.-C.; celui de l'an 3 porte aussi la date 209 des Séleucides, 103 av. J.-C.;

2° Les hémi-chalques des ans 8, 14 et 20, au type des Dioscures à cheval, usité depuis Antiochus IV;

5° L'hémi-chalque de l'an 1, au type de Némésis marchant à droite, identique à un autre de l'an 201 des Séleucides;

4° Les chalques des ans 1 et 30, au type de Tyché debout, avec la corne d'abondance et le gouvernail. Ce type se retrouve en 201 et sur les tétradrachmes autonomes déjà cités.

D'autres pièces ne peuvent être attribuées ni à l'ère nationale de Tripolis, ni à celle des Séleucides. Ce sont les suivantes :

1° Des dileptons des ans 7, 17, 22, 29 et un hémi-chalque de l'an 29, au type de la galère surmontée des bonnets des Dioscures;

2° Des chalques des années 1, 3, 6, 7, 8 et 19, au type de la Victoire debout, à droite, sur une proue de navire.

Ce type de « la Victoire debout sur une proue de navire, à droite, tenant une couronne de la main droite tendue en avant et portant une palme sur l'épaule gauche », se retrouve sur des chalques royaux de Cléopâtre, datés de l'an 22 à 31 avant J.-C., sur des chalques impériaux à l'effigie d'Auguste (Alex. Boutkowski, *Dict. num.*, p. 1566, n° 2613, d'après Rasche et Gessner) et sur des chalques autonomes des années 280 et 288 (Babelon, *Perses Achéménides*, n[os] 1889, 1892 et 1893, sur lesquels cette date est certaine (ma collection). L'an 288 correspond à l'an 24 avant J.-C. Les chalques des années 1 à 19, de même type, appartiendraient donc à l'ère d'Actium, qui commence en 31 avant J.-C.

Les dileptons et hémi-chalques des années 7 à 29, au type de la galère surmontée des bonnets des Dioscures, remontent à la même époque. Cette attribution me paraît démontrée :

1° Par l'existence, à l'exergue d'un dilepton inédit de ma collection, Æ 14, appartenant à cette catégorie, des lettres NI (ΚΗΣ) à côté de la date LBK (an 22);

2° Par la fréquence relative de dileptons de ce type dans un point des sables de Beyrouth, où l'on rencontre en grand nombre les monnaies autonomes coloniales du type de Silène et de la galère, remontant au règne d'Auguste.

L'emploi simultané, sous Auguste, des ères des Séleucides et d'Actium est indiscutable. Le chalque déjà cité des années 325 et 441 le démontre suffisamment. Les chalques, demi-chalques et dileptons que je viens d'étudier peuvent donc être attribués à l'ère actiaque, employée à Tripolis, comme à Botrys, sa plus proche voisine, et dans d'autres villes syriennes.

VI

La date de 105 avant J.-C. étant admise comme point de départ de l'ère nationale de Tripolis, on trouve que cette ville a copié, dans ses émissions monétaires, celles des cités phéniciennes et, en particulier, celles de ses trois métropoles : Tyr, Sidon et Aradus. Au début de son monnayage, de 198 à 112 avant J.-C., elle ne frappe que des monnaies en cuivre, non datées. Puis viennent les émissions suivantes :

AVANT J.-C.	ÈRE DES SÉLEUCIDES.	ÈRE DE TRIPOLIS.	ÈRE D'ACTIUM.
111	201	—	—
105	—	1	—
103	209	3	—
101	211	—	—
98	—	8	—
92	—	14	—
88	—	18	—
86	—	20	—
76	—	30	—
75	—	31	—
74	—	32	—
72	240	—	—
63	249	—	—
56	256	—	—
32	280	—	—
31	281	—	1
29	—	—	3
28	286	—	—
27	—	—	5
26	288	—	6
25	—	—	7
24	—	—	8
15	—	—	17
13	—	—	19
10	—	—	22
6	306	—	—
4	308	—	—
3	—	—	29
APRÈS J.-C.			
13	325	—	44
67	379	—	—

L'ère des Séleucides n'a été employée d'abord que de 201 à 211. En 209, elle figure à côté de l'ère de Tripolis, puis lui cède la place jusqu'en 32 = 74

av. J.-C. Deux ans après, elle réapparaît de nouveau, pour être employée seule jusqu'en 32 avant J.-C. On la rencontre alors, coïncidant avec les années du règne de Cléopâtre et, après la mort de cette reine, avec celles de l'ère actiaque.

Après la mort d'Auguste, l'ère des Séleucides est seule employée, jusqu'à la suppression de l'atelier monétaire de Tripolis.

La disparition de l'ère nationale de Tripolis en 74 avant J.-C. ne peut pas s'être effectuée sans raison majeure, tandis que les trois métropoles de cette ville, Tyr, Sidon et Aradus, conservent jusqu'à la fin de leur monnayage leur ère privée. J'en trouve l'explication dans l'usurpation du pouvoir, à cette époque, par le tyran Denys. Josèphe, le seul historien qui nous ait signalé brièvement ce fait, raconte (*Antiq. jud.*, l. XIV, ch. III, p. 2) que Pompée fit décapiter Denys, tyran de Tripolis, pour le punir de ses crimes. Son parent ou allié, Ptolémée, fils de Mennœus, n'échappa au supplice qu'au prix d'une amende considérable qui servit à payer les armées du vainqueur. Ces événements se passèrent en 63 av. J.-C. Eckhel attribue, avec raison, à Denys un chalque de l'ancienne collection Savorgnoni de Venise, portant la date ΘΜΖ (an 249), date des Séleucides qui correspond à l'an 63 avant J.-C. En admettant que Denys ait occupé le pouvoir pendant quelques années avant la réduction de la Syrie en province romaine, survenue en cette année 63, on peut fixer l'usurpation de ce tyran en 72. Cette

année est la 240ᵉ des Séleucides. Le royaume de Syrie appartenait alors à Tigrane Iᵉʳ le Grand, roi d'Arménie, qui aidait son beau-père, Mithridate Eupator, roi de Pont, dans sa lutte contre Lucullus et les Romains. Cette lutte ayant duré de longues années, jusqu'au triomphe définitif de Pompée, il est à présumer que Denys aura profité de l'affaiblissement des rois de Syrie et d'Arménie pour satisfaire ses projets ambitieux. Ainsi s'expliquerait l'abandon, dès 72 avant J.-C., par Tripolis de son ère nationale, sur l'ordre du tyran. Quelques années plus tard, Pompée, n'ayant aucun motif de modifier cet état des choses, maintint l'ère des Séleucides.

Reste à expliquer pourquoi, les monnaies impériales de Tripolis à l'effigie d'Auguste portant toutes des dates de l'ère des Séleucides depuis 280 jusqu'en 310, sur les autonomes émises par la même ville, la plupart des dates appartiennent à l'ère actiaque.

En faisant figurer l'ère des Séleucides sur les monnaies de Tripolis à son effigie, Auguste s'est conformé à la coutume des Romains de maintenir dans les villes soumises à leur domination l'ère la plus répandue avant leur conquête. De la part des Tripolitains, l'emploi de l'ère d'Actium sur leurs monnaies autonomes était une basse adulation, certainement intéressée, peut-être dans le but de se faire pardonner par Auguste leur fidélité à la cause de Marc-Antoine et de Cléopâtre [1] !

[1] A ce sujet nous croyons devoir reproduire les remarques de

CONCLUSIONS.

1° A l'exemple de ses métropoles, Tripolis a émis, dans le cours du IIe siècle avant l'ère chrétienne, des autonomes en cuivre non datées.

2° Ses autonomes, en cuivre ou en argent, datées, commencent en 111 avant J.-C. Les autonomes en argent disparaissent en 74 avant J.-C. Celles en cuivre vont jusqu'à 67 après J.-C., sous Néron.

M. Clermont-Ganneau, rendant compte du présent mémoire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres : « J'ajouterai qu'il existe une preuve épigraphique importante que je me permettrai de signaler à M. Rouvier comme venant à l'appui de sa thèse. C'est l'inscription extrêmement curieuse à d'autres égards, découverte dans le temps par Renan à Ma'âd, village situé entre Batroun (Botrys) et Djebaïl (Byblos), c'est-à-dire sur une partie de la côte phénicienne qui peut être considérée comme dépendant de Tripoli. Cette inscription est ainsi conçue :

Ἔτους κγ νίκης Καίσαρος Σεβαστοῦ
Ἀκτιακῆς, Θάμος Ἀβδουσίρου ἀνέθηκεν
Σατράπῃ θεῷ ἐκ τῶν ἰδιῶν.

« Il s'agit, comme on le voit, d'une offrande faite au dieu Satrape par un Phénicien, un certain Thamos, fils d'Abousiros, en la 23e année de la victoire de César Auguste à Actium, année correspondant à l'an 8 av. J.-C. L'ère actiaque a donc été d'un usage courant dans une partie de la Phénicie, probablement par suite de circonstances politiques qu'il est facile de comprendre, et cela pendant une période assez courte, cette ère ayant été surtout une ère de circonstance instituée par un sentiment d'adulation qui ne survécut guère à la mort d'Auguste. L'on s'explique, dès lors, fort bien l'emploi de cette ère sur les monnaies de Tripoli. »

(*Comptes rendus de l'Académie*, 1897, p. 430.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

3° Les autonomes en argent portent des dates de l'ère des Séleucides, ou de l'ère nationale de Tripolis. Les autonomes en cuivre, outre ces deux ères, portent sous Auguste des dates de l'ère d'Actium. Ces dernières se rencontrent tantôt seules, tantôt elles coexistent avec des dates de l'ère des Séleucides.

4° L'ère de Pompée n'a jamais été employée à Tripolis.

5° L'ère nationale de Tripolis a été employée de 105 à 74 avant J.-C. Elle a été précédée (111 à 103 avant J.-C.) et suivie (74 à 221 après J.-C.) de l'ère des Séleucides.

6° L'ère d'Actium a été employée à Tripolis de l'an 31 avant J.-C. à l'an 13 après J.-C.

7° Les monnaies frappées à Tripolis aux effigies de Marc-Antoine et de Cléopâtre, ou à l'effigie de cette reine seule, sont datées des années de son règne.

NOTATION ALGÉBRIQUE

CHEZ LES ORIENTAUX,

PAR

SALIH ZÉKY EFENDI.

On sait que Woepcke, le premier, en 1854, a mis hors de doute l'existence d'un système de notation algébrique, employé depuis le XIIIe siècle par les mathématiciens arabes d'Occident. Il l'avait découvert dans un Traité d'arithmétique composé vers la fin du XVe siècle par un Arabe (Abou'l-Hassan Ali ibn Mohammed ibn Mohammed ibn Al-Koraïchi) connu sous le nom d'Al-Kalaçadi, et ce Traité était contenu dans un manuscrit appartenant alors à M. Reinaud.

La découverte de Woepcke avait déjà montré aux savants orientalistes que l'*Al-Djébr w'al-Moukabélé* des Arabes n'était pas, comme le représentait Nesselmann dans son *Algebra der Griechen*, une algèbre rhétorique, un calcul par mots, dépourvu complètement d'un langage de signes conventionnels et dans lequel toute la marche du calcul serait exposée au moyen des mots écrits en toutes lettres.

En effet, dans ce Traité, l'inconnue et ses puis-

sances, jusqu'au cube bien entendu, étaient désignées par les initiales de leurs noms arabes, superposées aux coefficients numériques, savoir :

la première puissance (x) par ش, initiale du mot شيء
la deuxième — (x^2) — م, — مال
la troisième — (x^3) — ك, — كعب

Les membres d'une équation étaient placés l'un à la suite de l'autre, séparés par un *signe d'égalité* figuré ainsi ل ; dans chaque membre étaient placés d'abord tous les termes positifs, puis tous les termes négatifs, séparés les uns des autres par la particule الا « moins » ou plus simplement par لا ; enfin le signe radical était un ج, initiale du mot جذر « racine », superposé toujours aux quantités sourdes.

Mais il manquait, dans ce système de notation : 1° des signes ou des lettres d'abréviation pour désigner les puissances de l'inconnue au delà du cube, et les valeurs réciproques (*les inverses*), ou, comme disent les Arabes, les parties de ces puissances telles que $\frac{1}{x}$, $\frac{1}{x^2}$ . . . etc. ; 2° des signes spéciaux pour les opérations d'addition, de multiplication et de division.

Il est vrai que Woepcke avait hasardé dans ses recherches une conjecture en ce qui concerne les signes des puissances de l'inconnue supérieures au cube ; il supposait par exemple que l'on avait pu écrire مم/١٨ pour $18x^4$, كك/٤٨ pour $48x^6$; mais cette supposition n'avait aucun fondement et, comme il l'a-

vouait lui-même, elle était téméraire dans une question aussi délicate que celle-ci.

D'un autre côté, comme Woepcke avait découvert cette notation dans un Traité composé par un Arabe d'Espagne, et que dans tous les Traités d'algèbre écrits par les Arabes d'Orient, au moins dans les Traités connus jusqu'à ce jour, la science était présentée sous une forme exclusivement *discursive* et *parlée*, et ne comportant aucun genre de notation, il était nécessairement incliné à croire que le système de notation qu'il venait de découvrir était l'œuvre des mathématiciens arabes d'Occident, et que ceux d'Orient étaient tout à fait étrangers à ce genre d'abréviation.

Voilà quel était, du moins à ma connaissance, l'état de la question lorsque je commençai à faire des recherches sur ce sujet dans les bibliothèques de Constantinople et surtout dans celles des Medrésés.

J'ai trouvé en 1888 un Traité d'arithmétique[1]

[1] Le nom du traité est تحفة الاعداد لذوى الرشد والسداد, ouvrage mentionné par Hadji-Kalfa. Le *Tohfét-ul Aadad* a été composé à la Mecque par Ali Ibn Véli Ibn Hamza en l'an 999 de l'hégire, sous le règne de Murad III, fils de Sélim, fils de Soliman le Magnifique. Les feuillets de ce manuscrit que j'ai trouvé dans le grand bazar de Constantinople, sont d'un papier lustré; les chiffres employés dans le courant du texte ont la forme orientale avec le signe ٥ pour zéro. Écriture peu élégante et caractère neskhi-turc. L'ouvrage en question est composé d'une introduction et de quatre parties. Ce qui le distingue des autres ouvrages d'arithmétique, c'est qu'il est suivi, comme le livre d'Al-Kerkhi, d'un recueil de

composé en 999 de l'hégire (1591) à la Mecque, par un Arabe d'Occident, Ali ibn Véli ibn Hamza, dans lequel j'ai rencontré le système de notation retrouvé par Woepcke, mais un peu plus développé.

Je viens de découvrir un autre livre d'algèbre qui

problèmes qui occupe 134 pages sur 494, chaque page contenant d'ailleurs 25 lignes.

Voici, du reste, la division de l'ouvrage :

المقدمة فى تعريف علم الحساب وموضوعه وغايته وبيان اشكاله المفردة

الاصل الاول، فى الصحاح المركبة ۞ (4 chapitres.)

الباب الاول، فى الجمع — الباب الثانى، فى ذكر القواعد المتعلقة بالمطرح ۞ — الباب الثالث، فى بيان قواعد الضروب واصنافه ۞ — الباب الرابع، فى القسمة وما احتوت عليه من محاصات ۞

الاصل الثانى، فى الكسور والجذور ۞ (8 chapitres.)

الباب الاول، فى بيان اصول كسورات الدرهم والمثقال والذراع ..... — الباب الثانى، فى بيان جمع الكسور ۞ — الباب الثالث، فى بيان طرح الكسور ۞ — الباب الرابع، فى بيان ضرب الكسور ۞ — الباب الخامس، فى بيان قسمة الكسور على الكسور ۞ — الباب السادس، فى بيان قسمة بالمحاصات ۞ — الباب السابع، فى الجذور ۞ — الباب الثامن، فى بيان استخراج ضلع الكعب ومال المال ۞

الاصل الثالث، فى استخراج المجهولات (3 chapitres.)

الباب الاول، فى بيان الاعداد الاربعة المتناسبة ۞ — الباب الثانى، فى الجبر والمقابلة ۞ — الباب الثالث، فى الخطاية ۞

الاصل الرابع، فى اعمال المساحة ۞ (4 chapitres.)

الباب الاول، فى المربعات ۞ — الباب الثانى، فى المثلثات ۞ — الباب الثالث، فى بيان المدورات والمقوسات ۞ — الباب الرابع، فى بيان المخمسات وما فوقها ۞

الخاتمة، فى استخراج المسائل المجهولة ۞

résout toutes les difficultés de la question, en donnant une notation aussi complète que possible[1].

[1] Le nom du traité est زيادة المسائل على الستة, ouvrage qui n'est pas mentionné par Hadji-Kalfa. Le زيادة المسائل الجبرية على الستة a été composé en l'an 834 de l'hégire par un auteur turc inconnu. Les feuillets du manuscrit que j'ai découvert sont d'un papier lustré, et les chiffres employés dans le courant du texte sont de forme orientale. Écriture peu élégante et caractère neskhi-persan.

Cet opuscule, qui contient 42 pages, est composé d'une introduction et de 25 problèmes dont les résolutions sont indiquées en marge par des notations spéciales. L'introduction porte le titre de : فى ذكر ما يقع فى المعادلات من الانواع.

L'auteur dit dans cette introduction :

اعلم ان المسائل التى يؤول اليها حساب الجبر والمقابلة لا تنحصر فى الستة المذكورة وانما انحصرت فيها باعتبار المعادلة بين الانواع الثلاثة فقط اعنى الاعداد والاشياء والاموال وامّا اذا اعتبرت مع ما فوقها من الانواع فتحصل فى المعادلة مسائل غير منحصرة لعدم تناهى الانواع امّا اذا اعتبرت الكعاب مع ما قبلها فتنحصر معادلاتها فى خمس وعشرين صورة ستّة منها مفردات اعنى نوعًا واحدًا يعدل نوعًا واحدًا وتسمى (ثنائية) وثنتا عشرة مركبات ثلاثية اعنى نوعًا واحدًا يعدل نوعَيْن ومنها اربع رباعيات نوعًا واحدًا يعدل ثلاث انواع ومنها ثلاث رباعيات ايضًا نوعان يعدل لنوعين ۞

Dans l'exemplaire que j'ai trouvé, la première feuille manquait, et la dernière était fortement détériorée, de sorte qu'on ne pouvait pas lire le contenu.

Tont d'abord, en m'appuyant sur le passage suivant de Ghiatheddin Djemchid Al-Kâchâni, célèbre professeur et collaborateur d'Oloug-Bey, et inventeur de la méthode de résolution des équations cubiques par approximations successives (indiquée dans le livre de Léonard de Pise), inséré dans le 4e livre de son مفتاح الحساب :

وان كانت التعادل بين اربعة اجناس متوالية كعدد وشىء ومال وكعب

Voici d'abord en quoi consiste cette notation complète :

1° L'inconnue et ses puissances sont désignées par les initiales des mots qui composent leurs noms arabes, superposées toujours au coefficients numériques, savoir :

la 1° puissance		(x)	par	ش	initiale du mot	شیء
la 2°	—	(x^2)	—	م	—	مال
la 3°	—	(x^3)	—	ك ou ك	—	كعب
la 4°	—	(x^4)	—	مم	initales des mots	مال مال
la 5°	—	(x^5)	—	مك ou مك	—	مال كعب
la 6°	—	(x^6)	—	كك ou كك	—	كعب كعب
la 7°	—	(x^7)	—	ممك ou ممك	—	مال مال كعب
la 8°	—	(x^8)	—	مكك ou مكك	—	مال كعب كعب
la 9°	—	(x^9)	—	ككك ou ككك	—	كعب كعب كعب

et ainsi de suite;

اى يعادل بعض من هذه الاربعة بعضًا اخر منها كما يعادل جنس واحد منها جنسًا آخر او جنسين او ثلثة او يعادل جنسان منها جنسين آخرين فهى منحصرة فى خمس وعشرين مسئلة ويكون ستّة منها ما سبق وبقى تسع عشرة مسئلة وقد اورد شارح البدائة [الفوايد البهائة للبغدادى] ان الامام شرف الدين المسعودى استخرج تسع عشرة مسئلة غير الست المشهورة وبين كيفية استخراج المجهول منها يمكن ان يكون [illegible]

j'avais attribué l'opuscule en question à Cheref eddin al-Massoudi. Mais, après avoir trouvé la date exacte de l'ouvrage dans une copie que j'ai pu découvrir après de longues recherches dans la Bibliothèque de Moustapha III, j'ai dû modifier mon opinion.

2° Les réciproques, ou, comme disent les Arabes, les parties (اجزاء) des puissances de l'inconnue, sont désignées par les mêmes notations, mais précédées d'un ج, initiale du mot جزء « partie », savoir :

la partie de l'inconnue	$(\frac{1}{x})$, par	جش	initiales des mots	جزء الشيء
la — du carré	$(\frac{1}{x^2})$, —	جم	—	جزء مال
la — du cube	$(\frac{1}{x^3})$, —	جك ou جكـ	—	جزء كعب

etc. ;

3° Les quantités connues qui entrent dans une équation sont désignées par ع, initiale du mot عدد « nombre », superposée aux chiffres dont elles sont composées, comme par exemple ٤٢ (42) ;

4° L'addition des deux quantités, connues ou inconnues, est indiquée par la particule الا, et quelquefois simplement par لا, ce qui lui ôte complètement son caractère grammatical et lui donne celui d'un simple signe algébrique.

Je dois faire observer que la particule الا ou لا est employée *uniquement* pour indiquer une addition à opérer. Une fois l'addition faite, même virtuellement dans le cas des quantités de différents ordres, on la remplace par la particule و (واو عاطف), et sou-

Malheureusement dans cette copie aussi, la première feuille manquait, ce qui m'a empêché de fixer le nom de l'auteur.

Le livre en question est de l'époque de la campagne de Perse, comme presque tous les autres traités (manuscrits) mathématiques qui existent dans les bibliothèques de Constantinople.

vent même une simple juxtaposition en tient lui, comme par exemple : ش٤ الى م٣، ش٤ و م٣، ش٤ م٣ ($4x + 3x^2$).

Le choix de la particule الى pour signe d'addition vient sans doute de l'emploi de cette particule dans les expressions arabes usitées pour exprimer l'addition des deux quantités, comme par exemple : اجمع اربعة اشياء الى خمسة اموال ;

5° La soustraction d'une quantité d'une autre est désignée par la particule من, placée entre ces deux quantités, par exemple : م٤ من ش١٠ ($4x^2$ à retrancher de $10x$).

Le choix de la particule من pour signe de soustraction vient aussi de l'emploi de cette particule dans les expressions bien connues :

اسقط اربعة اموال من عشرة اشياء

ou الق اربعة اموال من عشرة اشياء

Je dois faire observer encore ici que la particule من est employée *uniquement* pour indiquer une soustraction à faire. Une fois la soustraction faite, même virtuellement, ce qui arrive dans le cas où les deux quantités sont d'ordres différents, on la remplace par la particule الا « moins » ou simplement لا, en en renversant bien entendu l'ordre des deux quantités. Ainsi au lieu de م٤ من ش١٠ ($4x^2$ à retrancher de $10x$, on a ش١٠ الا م٤ ($10x - 4x^2$);

6° L'opération de multiplication est indiquée par

la particule في, comme par exemple dans l'expression ١٠ش في ٤م ($10x \times 4x^2$).

L'emploi de la particule في comme signe de multiplication vient de l'expression bien usitée de اضرب عشرة اشياء في اربعة اموال;

7° L'opération de division est exprimée par la particule على, comme dans l'exemple suivant : ٢٠ك على ٤م ($20x^3 : 4x^2$). Cet emploi de على comme signe de division vient évidemment de l'emploi de cette particule dans les expressions indiquant la division d'une quantité par une autre, comme par exemple : اقسم عشرين مكعبًا على اربعة اموالٍ.

8° La racine carrée est désignée par ج, initiale du mot جذر « racine », la racine cube par ضك, initiales des mots ضلع الكعب « racine cube » et celle de la quatrième puissance est indiquée par جج, initiales des mots جذر الجذر « racine de racine » comme par exemple : ج ٢٥ ($\sqrt{25}$), ضك ٨, ($\sqrt[3]{8}$), جج ١٦ ($\sqrt[4]{16}$).

9° Les termes d'une proportion sont séparés par trois points ainsi posés ∴, seulement le terme inconnu est désigné par un ج, initiale du mot جذر « racine », synonyme du mot شيء « chose », dans le langage algébrique, comme par exemple :

٧ ∴ ١٢ ∴ ٨٤ ∴ ج $(x : 84 = 12 : 7)$

10° L'égalité des deux expressions algébriques est indiquée par la lettre ل, placée entre ces deux

expressions. Seulement, dans chaque membre de *l'équation finale*, on place d'abord tous les termes négatifs, en les séparant, bien entendu, les uns des autres par un simple لا « moins ».

Le choix de la lettre *lam* ل, pour signe d'égalité, vient probablement de ce que les mots arabes employés pour exprimer une égalité, comme par exemple يعدل ou يعادل ou معادل, sont terminés par cette lettre.

Pour mieux faire voir l'emploi de ces notations, je donne ci-dessous quelques exemples extraits des susdits Traités[1] :

1° $(3x-2)+(x^2-2x^3)$	ش٣ لا ع٢ ل م١ لا ك٢
$=(3x+x^2)-(2+2x^3)$	ش٣ م١ لا ع٢ ك٢
2° $(3x^2-5x)$ de $(10-x^3)$	م٣ لا ش٥ من ع١٠ لا ك١
$=(3x^2+x^3)$ de $(10+5x)$	م٣ ك١ من ع١٠ ش٥
$=(10+5x)-(3x^2+x^3)$	ع١٠ ش٥ لا م٣ ك١
3° $(3x+10-x^2)\times(10x-2x^3)$	ش٣ ع١٠ لا م١ في ش١٠ لا ك٢
$=(30x^2+100x+2x^5)-(6x^4+20x^3+10x^3)$	م٣٠ ش١٠٠ مك٢ لا مم٦ ك٢٠ ك١٠
$=(30x^2+100x+2x^5)-(6x^4+30x^3)$	م٣٠ ش١٠٠ مك٢ لا مم٦ ك٣٠
4° $(x^2+6x+9):(x+3)$	م١ ش٦ ع٩ على ش١ ع١

[1] Les algébristes orientaux ont l'habitude de mettre une barre de séparation entre les lignes d'opération.

	$=(x+3)$	ش١ ء٣
5°	$2x = 32\frac{1}{x^3}$	ش٢ ل جك٣٢
	$2x^4 = 32$	مم٢ ل ء٣٢
	$\frac{32}{2} =$	٣٢ على ٢
	$16 = x^4$	١٦ مال مال
6°	$x^6 + x^4 = 20x^2$	كك١ مم١ ل م٢٠
	$x^4 + x^2 = 20$	مم١ م١ ل ء٢٠
	(Résolution d'après $-\frac{1}{p} + \sqrt{\left(\frac{1}{p}\right)^2 + q.}$)	
	$\frac{1}{2} \times \frac{1}{2}$	١/٢ في ١/٢
	$\frac{1}{4} + 20$	١/٤ لـ ٢٠
	$20\frac{1}{4}$	٢٠ ١/٤
	$\sqrt{20\frac{1}{4}}$	جـ ٢٠ ١/٤
	$4\frac{1}{2}$	٤ ١/٢
	$\frac{1}{2}$ de $4\frac{1}{2}$	١/٢ من ٤ ١/٢
	$4\frac{1}{2} - \frac{1}{2}$	٤ ١/٢ لا ١/٢
	$4 = x^2$	٤ مقدار المال

On voit, d'après cet exposé sommaire, combien la notation algébrique des Orientaux était complète et combien l'illustre auteur de *L'algèbre chez les Grecs* était resté loin de la vérité, par suite du manque de renseignements assez étendus sur l'*Al-djèbr w'el-Moukabélé* des Arabes.

Il est vrai que ceux-ci ont imité les algébristes grecs, ou plutôt le célèbre Diophante. Mais ils ont été plus loin qu'eux. Ils ont enrichi l'algèbre tant par des découvertes importantes que par l'adoption d'un système très développé de notation.

En effet, on ne trouve dans Diophante ni signes spéciaux pour les opérations d'addition, de multiplication et de division, ni aucun signe d'égalité.

Je dois avouer qu'un système de notation tel que celui que je viens de décrire, et même un système un peu moins complet tel que celui que Woepcke a retrouvé, manque dans beaucoup de manuscrits. Ce défaut vient surtout de la difficulté presque insurmontable qu'il y a à intercaler dans le corps d'un texte des signes particuliers, comme l'a dit un mathématicien turc, Guélimbévi Ismâïl Efendi, il y a cent ans, et comme l'a montré M. Rodet dans son mémoire sur *La notation numérique et algébrique antérieurement au xve siècle.*

Si par exemple, dans la résolution d'un problème avec la notation algébrique des Arabes, on arrive à une expression comme celle-ci :

فيصير ١م ٢ش ١ء لـ ١م ٥ء

comment peut-on la lire ainsi :

فيصير مالًا وشيئين ودرهمًا معادلًا لمال وخمسة دراهم

Surtout si l'on continuait à résoudre cette équation pour avoir les valeurs de x, et de x^2, on serait obligé

de séparer l'article ال des mots de شىء et de مال, comme il suit :

فال ثُ ل ع
وال مُ ل م

ce qui est tout à fait contraire aux règles et aux usages de la langue arabe.

Ainsi donc, intercaler, comme nous l'entendons, la notation algébrique dans le corps d'un texte arabe, c'est rendre le texte impossible à lire, en le privant de tous les moyens de prononciation et surtout en séparant l'article ال des mots auxquels il doit être lié.

A cause de cette difficulté de l'intercalation dans le texte des notations ou des abréviations, les mathématiciens arabes ont dû expliquer chaque problème par des mots écrits en toutes lettres dans le texte, et indiquer quelquefois la marche du calcul par une notation plus où moins complète, dans les marges de leurs livres.

Parmi les auteurs arabes, ceux qui voulaient donner une idée de ces notations, les mettaient entre parenthèses en disant : فانزل ذلك هكذا « posez cela ainsi », comme l'a remarqué Woepcke dans ses recherches. Quant aux Persans et aux Turcs, ils ont subi l'influence arabe, malgré que leur langue leur eût permis l'intercalation de cette sorte d'abréviations dans le texte de leurs livres. Il y a à peine cinquante ans que les auteurs turcs ont commencé

à intercaler les signes d'abréviations algébriques dans leurs ouvrages mathématiques.

Cette manière d'indiquer la marche du calcul en marge peut aussi expliquer le manque des notations algébriques dans les manuscrits arabes : des copistes inintelligents qui copiaient souvent sans le contrôle d'un mathématicien, ont fait disparaître ces signes d'abréviation, inintelligibles et inutiles pour eux, et qui déparaient les belles pages des livres.

Je passe maintenant à une autre question. On suppose généralement, d'après un passage des *Prolégomènes* d'Ibn Khaldoun, dans lequel cet auteur fait mention des notations algébriques, que c'est vers le XIIIe siècle seulement que les Arabes d'Occident ont commencé à employer des notations dans leurs calculs algébriques.

Si l'on admet avec quelques historiens des mathématiques, que Mohammed ibn Mouça a le premier introduit l'algèbre chez les Arabes, il faut attendre au moins quatre siècles, d'après cette supposition, pour voir apparaître des notations algébriques dans les ouvrages arabes; ce retard est difficile à comprendre, du moins à mon point de vue.

L'origine de l'algèbre doit dater de l'époque à laquelle les arithméticiens ont commencé à représenter les *quantités inconnues* par des lettres, signes d'abréviation bien entendu, et à appliquer sur ces lettres leurs raisonnements. Autrement il faudrait concevoir une algèbre dans laquelle toutes les opé-

rations et tous les raisonnements seraient faits à laide de mots écrits en toutes lettres, absolument comme un traité de logique.

Je veux dire par là qu'une *algèbre rhétorique* n'a pas existé et ne peut pas exister. Dès qu'on commence à étudier les problèmes algébriquement, on doit sentir le besoin d'employer certaines abréviations.

Si, par exemple, Mohammed ibn Mouça, ce père des algébristes arabes, avait voulu donner des leçons d'algèbre à un étudiant de Bagdad, il aurait pris sans doute, pour mieux se faire comprendre de son élève, une feuille de papier, et il aurait expliqué la marche du calcul écrit en toutes lettres dans son ouvrage.

Mais par quels moyens?

Sans nul doute pour ne pas répéter toujours sur le papier ou au tableau les mots شيء, مال, كعب en toutes lettres, il aurait adopté un certain mode d'abréviation, et il aurait choisi une manière de représenter les deux membres d'une équation, afin de pouvoir bien expliquer l'opération de *Al-djèbr* et surtout celle de *Moakabélé*, en les écrivant, par exemple, comme les Grecs l'un en face de l'autre, ou de toute autre façon.

Telle est l'origine de la notation algébrique des Arabes.

Je ne prétends nullement que Al-Kharizmi ait adopté d'un seul coup une notation aussi complète que celle que je viens de donner; mais je dis sim-

IMPRIMERIE NATIONALE.

plement que les premiers algébristes arabes, comme les premiers algébristes de n'importe quelle nation, ont dû imaginer certains signes d'abréviation pour faciliter les raisonnements et pour abréger les opérations algébriques.

D'une part nous démontrons d'une manière irrécusable que la méthode algébrique de Mohammed ibn Mouça « est purement grecque », et nous disons même : « c'est un fait qui s'impose avec toute la brutalité ordinaire d'un fait »; d'autre part nous trouvons dans les manuscrits de Diophante des *abréviations-signes* intercalées dans le texte explicatif de chaque problème et nous admettons que le représentant de l'École grecque avait ajouté, à la fin de chaque problème, un tableau indiquant par des notations la marche du calcul. Admettons que ces tableaux de calcul aient été supprimés par des copistes inintelligents. Mais comment admettre qu'un homme comme Al-Kharizmi qui a puisé ses connaissances algébriques, au moins en ce qui concerne les principes de l'algèbre, dans les ouvrages grecs et surtout dans Diophante, n'ait pas vu ces signes d'abréviation intercalés dans le texte explicatif de chaque problème ?

Si l'on m'oppose l'objection ordinaire que, « à cette époque Diophante n'était pas encore traduit en arabe ou même n'était pas connu » je répondrai : Soutenir que Diophante a été introduit chez les Arabes par Abu'l-Wéfa Al-Buzdjani est une erreur si grossière qu'on est surpris de la voir reparaître dans l'enseignement moderne.

Alors, me dira-t-on, si Mohammed ibn Mouça avait vu ces abréviations et en avait pris connaissance, pourquoi ne les a-t-il pas reproduites dans son ouvrage?

La réponse à cette objection a déjà été donnée : « Al-Kharizmi, voyant la difficulté opposée par la langue, n'a pas osé intercaler les signes d'abréviation qu'il avait certainement songé à employer dans la pratique, conformément à l'exemple de Diophante ». Qui sait encore s'il n'avait pas donné quelques tableaux résumant les opérations successives qui mènent de l'énoncé à la solution, au moyen d'une notation plus ou moins arbitraire, sur les marges de son *Kitab-ul-Moukhtaçar fi'l-Djèbr wa'l-Moukabélé*, et si plus tard ces abréviations n'ont pas été supprimées complètement par la faute des copistes?

En résumé, à partir du règne d'Al-Mamoun, c'est-à-dire de l'époque où les mathématiciens arabes ont commencé à raisonner sur des quantités inconnues, ils ont eu recours à un moyen d'écrire en abrégé ces quantités inconnues et ces raisonnements avec quelques signes abréviatifs. Mais les signes d'abréviation imaginés par les premiers algébristes arabes ont dû subir avec le temps des modifications, et ils ont reçu en dernier lieu les formes que j'ai exposées plus haut.

Ce sont ces signes d'abréviation qui ont été adoptés plus tard par tous les algébristes arabes, persans

et turcs. Il y en avait d'autres, sans doute, comme par exemple la notation trouvée par Woepcke dans un manuscrit autre que celui de Al-Kalaçadî; mais ces notations tout à fait particulières n'ont pas été acceptées par les mathématiciens, en général.

STÈLE SI-HIA DE LEANG-TCHEOU[1],

PAR

M. G. DEVÉRIA.

Plusieurs des peuples en relations de voisinage avec le Céleste Empire ont fait des emprunts à l'écriture des Chinois; ce sont :

1° Les Miao-tze[2];

2° Les Annamites, avec leurs caractères chữnôn;

3° Les Japonais, qui ont tiré du chinois les signes de leurs syllabaires;

4° Les Leao K'i-tan;

5° Les Tartares Niu-tchen ou Jou-tchen, de la dynastie des Kin, qui, s'inspirant du procédé des K'i-tan, se sont également donné deux écritures, l'une grande, l'autre petite, toutes deux empruntées aux signes graphiques des Chinois.

[1] Extrait d'un mémoire communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, les 10 et 24 septembre 1897. Cette communication, actuellement sous presse paraîtra *in extenso* dans le tome XI des *Mémoires des savants étrangers à l'Institut.*

[2] Cf. G. Devéria, *Journal asiatique* de 1891, *Les Lolos et les Miao-tze.*

A cette liste il convient dorénavant d'ajouter l'écriture du royaume de Si-Hia (Hia occidental) ou Tangout.

Cet État, fondé en 1004 par un certain Li Teming, et détruit par Tchingis-Khan en 1226, s'étendait entre le 34e et le 42e degré de latitude nord; il était borné à l'est par le fleuve Jaune, qui le séparait de la province chinoise du Chan-si; à l'ouest, par le Kouknor; au nord, par la ville de Khamil, la rivière Edzinei, les monts Ho-lan-chan et le fleuve Jaune; au sud, par la province chinoise du Sse-tchoen.

Un spécimen de l'écriture Si-Hia, resté indéchiffrable, se trouve parmi les inscriptions en six langues gravées sur les parois intérieures de la voûte de la porte Kiu-yong-koan, près Péking. Tel est, du moins, ce que j'ai à prouver.

En 1870, dans un travail qu'a publié le journal de la *Royal Asiatic Society,* le savant docteur Wylie s'attacha à démontrer que ce texte indéchiffrable était de la *petite écriture* des Tartares Jou-tchen; il se basait pour cela :

1° Sur ce que l'écriture de l'inscription de Kiu-yong-koan était radicalement différente, quant à la formation des caractères, d'une autre inscription en *grande écriture Jou-tchen*, datée de l'année 1134 et attribuée au prince tartare Salican, inscription qui se trouve à Kien-tcheou, dans la province chinoise du Chen-si;

2° Sur ce que les *petites lettres* Jou-tchen n'ayant été inventées qu'en 1138, c'est-à-dire quatre ans

après l'inscription de Salican, elles ne pouvaient être que celles ayant servi à la rédaction de l'inscription de Kiu-yong-koan qui date de l'année 1345;

3° Sur ce que, dans un traité de numismatique chinois intitulé *Waï-kouo-tsien-wen* 外國錢文 (monnaies étrangères), il avait vu reproduite une monnaie qualifiée de *pièce en écriture sanscrite*, dont les signes avaient beaucoup de ressemblance avec ceux de l'inscription indéchiffrable de Kiu-yong-koan. (Rien ne disait que cette monnaie fût d'origine Jou-tchen.)

Si mal étayée qu'elle fût, la manière de voir de M. Wylie prévalut jusqu'en 1882, époque à laquelle je découvris et je publiai, dans la *Revue de l'Extrême-Orient*, la reproduction d'une stèle, bien authentiquement écrite *en petits caractères Jou-tchen*, qui se trouve à Yen-taï, près de K'aï-fong-fou de la province chinoise du Ho-nan; or les *petits caractères* Jou-tchen de cette stèle ne ressemblent en rien ni à ceux de la monnaie de M. Wylie, ni à ceux de l'inscription indéchiffrable de Kiu-yong-koan; celle-ci, n'étant rédigée dans aucune des deux écritures en usage chez les Tartares Jou-tchen, pouvait donc n'être pas d'origine Jou-tchen, et je fus dès lors porté à la considérer comme écrite en caractères du royaume de Si-Hia.

Telles furent mes premières conclusions.

Depuis lors, dans un traité de numismatique

chinois intitulé *Ki-kin-so-kien-lou* 吉金所見錄[1] de Liou Tsing-yuan, qui se trouve à la Bibliothèque nationale et qui date du siècle dernier, j'ai trouvé une reproduction de la même monnaie en caractères étrangers, celle même qu'avait vue ailleurs M. Wylie, mais qualifiée cette fois de monnaie du royaume de Si-Hia; le texte dit :

Dans la ville préfectorale de Leang-tcheou du Kan-sou, on a exhumé plusieurs vases remplis d'anciennes monnaies, parmi lesquelles des pièces des dynasties des T'ang, des Song, des Léao, et d'autres du royaume de Si-Hia; parmi celles-ci, il y en avait dont la légende chinoise donnait les années du règne Yuan-te (1120-1127), T'ien-cheng (1149-1171), K'ien-yeou (1171-1194), T'ien-k'ing (1194-1206), Hoang-kien (1210), Koang-ting (1211-1223); il y en avait aussi portant une légende étrangère, comme la pièce représentée ci-contre.



Ayant examiné une ancienne stèle qui setrouve dans le temple du Grand Nuage (Ta-yun sse 大雲寺), dans la même ville de Leang-tcheou, j'ai pu constater d'une part que son avers porte une inscription écrite dans les caractères étrangers de la monnaie que nous venons de reproduire; d'autre part, que le revers de cette même stèle est recouvert d'écriture chinoise carrée, nous donnant la date de la 5ᵉ année T'ien-yeou Ming-ngan du règne de Li Kien-choun, roi de Si-Hia (1094 de J.-C.).

La période T'ien-yeou Min-ngan est antérieure à la date des monnaies Si-Hia chinoises de 1120, d'où l'on peut conclure que, depuis la fondation du royaume de Si-Hia jusqu'en 1120, cet État mettait en circulation des monnaies en carac-

[1] K. 13, fol. 9; Bibl. nat., fonds chinois, n° 2007.

tères étrangers, et que c'est seulement à partir de 1120 qu'on y substitua des légendes en caractères chinois [1].

Cet extrait du *Ki-kin-so-kien-lou* me paraissait tout à fait concluant; en effet, puisque les caractères de l'inscription du temple du Grand Nuage de Leang-tcheou, écrite en lettres Si-Hia et datée de l'année 1094, étaient identiques à ceux de la monnaie vue et publiée par M. Wylie, l'inscription inconnue de Kiu-yong-koan, ressemblant beaucoup à celle de cette monnaie, devait donc être aussi écrite en caractères Si-Hia et non pas Jou-tchen.

Les choses en étaient là, lorsque, en 1895, le Prince Roland Bonaparte confia à M. Chavannes et à moi la publication de ses *Documents de l'époque mongole des XIIIe et XIVe siècles*, parmi lesquels devaient figurer, avec de courtes notices, les inscriptions en six écritures de la porte du Kiu-yong-koan.

Quand il fallut désigner l'écriture inconnue du monument, M. Chavannes me présenta un texte chinois disant que cette écriture était tartare Jou-tchen [2]; je fis alors part à mon collaborateur des objections qui précèdent, objections qui ont été mentionnées sommairement en tête des *notices sur les planches* et qui ont valu à l'écriture inconnue d'être qualifiée du nom de *Si-Hia*, mais avec accompagnement d'un

[1] Terrien de Lacouperie a cité l'existence de ce même texte d'après un ouvrage de numismatique intitulé : *Kou-tsuan-hoei* 古泉匯.

[2] *Choen-t'ien fou tche* 順天府志, K. 129, fol. 26, cité par M. É. Chavannes, dans le *Journal asiatique*, mai-juin 1896, p. 556.

point d'interrogation entre parenthèses marquant le doute.

C'était déjà un point d'acquis, mais cela ne pouvait me suffire. J'écrivis alors à M. Gérard, Ministre de France en Chine, le 24 janvier 1896, pour le prier de me procurer l'estampage de l'inscription originale Si-Hia chinoise que le *Ki-kin-so-kien-lou* signalait, le siècle dernier, *dans* la pagode du Grand Nuage à Leang-tcheou du Kan-sou, c'est-à-dire à 463 lieues O.-S.-O. de Péking. Avec une bonne grâce que le monde savant ne saurait trop apprécier, M. Gérard saisit de ma requête le Gouvernement chinois, et, sept mois après le départ de ma lettre, je recevais les estampages que je sollicitais et dont j'ai eu l'honneur d'offrir un exemplaire à l'Institut, de la part de M. Gérard[1].

De l'examen de l'avers de cette stèle de Leang-tcheou et des indications fournies par l'inscription chinoise du revers, il résulte de la manière la plus indiscutable, vu la parité des écritures, que le texte indéchiffrable de la porte Kiu-yong-koan est bien écrit en caractères Si-Hia. Tel est ce que je voulais prouver.

Les deux champs de la stèle de Leang-tcheou mesurent 2 m. 17 sur 0 m. 81.

Voici la traduction de ce texte chinois, daté de la 5e année T'ien-yeou Min-ngan du règne de Li-Kien-choun, 4e empereur du Si-Hia (1094) :

[1] La lettre d'expédition que m'a adressée M. Gérard est datée du 22 juillet 1896.

[*ligne 1*] (manquent 27 caractères)... Pradjnâ... (manquent 10 caractères) .. en grande partie; elle offre beaucoup d'analogie avec la doctrine des cinq vertus cardinales; elle pénètre en réalité très intimement les hommes, et, en s'adaptant aux esprits sages ou bornés (manque 1 caractère) [*ligne 2*] (manquent 24 caractères). (As'òka) éleva 84,000 Stûpas pour y conserver les s'ârira et reconnaître ainsi l'importance des bienfaits de Bouddha; le Stûpa de Wou-wei Kiun[1] était l'un de ceux-là.

Depuis les Tcheou jusqu'aux Tsin, mille ans se sont écoulés pendant lesquels les périodes de prospérité et de décadence (de ce Stûpa) n'ont pas été consignées dans les livres.

A l'avènement de Tchang-koei[2] (manque 1 caractère) [*ligne 3*], la juridiction de Leang-tcheou... (manquent 16 caractères)... le palais était plein de merveilleux présages. T'ien-si[3] s'en étonna. A cette époque, quelqu'un dit à T'ien-si : « Autrefois, le roi As'ôka, ayant reçu les S'ârira de Bouddha, éleva des Stûpas sur toute la terre; le palais actuel se trouve sur l'ancien emplacement d'un de ces Stûpas. Dans la suite, T'ien-si, ayant abandonné ce palais, en fit .. (manque 1 caractère) [*ligne 4*] (manque 1 caractère)... sur son terrain élever un Stûpa; cela s'accordait avec (manquent 3 caractères)...; des gens ayant le talent de Lou-pan et de Kong Chou-tze étaient venus diriger l'entreprise; leurs plans étaient d'une merveilleuse perfection; le niveau et le cordeau firent des merveilles; les matériaux étaient de bonne qualité et abondants; la hache et la cognée faisaient un travail méthodique; à les regarder, on aurait cru facile d'égaler (ces gens), mais les ouvriers (les plus) distingués sous toutes

[1] Wou-wei Kiun 武威 formait la cité préfectorale de Leang-tcheou, sous les Han, les Tsin, les Wei septentrionaux et les Soei.

[2] Tchang-koei, fondateur de la dynastie des Tsien-Leang 前涼 qui régnait dans le Ho-si (ouest du fleuve Jaune), à Leang-tcheou, de 317 à 363.

[3] Tchang T'ien-si 張天錫, dernier souverain de la dynastie des Tsien Leang, régna au Ho-si (Tangout) en 363.

les dynasties eussent vainement creusé leur cerveau et fait travailler leur pensée, ils n'auraient finalement pas pu pénétrer leurs procédés.

Ce Stûpa a été construit, il y a actuellement (sept cent) (manquent 2 caractères) [*ligne 5*] vingt et plus d'années.

Voilà déjà cent ans que la dynastie Ta-Hia a fondé son empire et commande aux territoires de l'Ouest; Leang-tcheou est une des villes voisines de la capitale, et les grâces accordées par l'influence du Stûpa sont telles, qu'elles ne peuvent être entièrement commémorées; néanmoins, à en croire les gens bien informés, on peut affirmer comme tout à fait prouvé que lorsque le Stûpa se déjetait et qu'on voulait le réparer, le vent accompagné de pluie s'élevait violemment, et, qu'aux alentours, on n'entendait plus que le bruit de la hache et du ciseau; ainsi est-il prouvé que le Stûpa se redressait de lui-même (manque 1 caractère) [*ligne 6*]. Tel est ce qui en était alors.

De plus, sous le règne de notre précédent roi, les Kiang de l'Ouest violaient nos frontières et dévastaient le territoire de Leang-tcheou. C'était un soir : il faisait, en vérité, grand tonnerre avec des éclairs; au milieu de l'obscurité, une lampe d'heureux présage apparut au sommet du Stûpa; les Kiang l'aperçurent et, très étonnés, battirent en retraite.

Lorsque le royaume du Midi eut rompu la paix, les chars de notre souverain furent de nouveau attelés pour qu'en personne il exécutât le châtiment (mérité); ordre fut donné à ses gens de faire des prosternements et de prier en secret; grâce à cela, notre armée céleste fut toujours victorieuse; l'influence mystérieuse (du Stûpa) l'avait protégée (*ligne 7*).

Il y a deux ans, pendant l'hiver, le territoire de Leang-tcheou subit un grand tremblement de terre. (Le Stûpa) fut encore dérangé. Le préfet présenta un rapport à l'empereur pour lui faire part de cet événement. Un décret ordonna des travaux; on embaucha des ouvriers; ils n'étaient pas encore rassemblés, que déjà le monument s'était redressé de lui-même.

Actuellement nos deux augustes (maîtres)[1] ont pris les rênes du gouvernement; ils marchent sur les traces de leurs prédécesseurs et continuent leur gloire; notre littérature est dans un état brillant; nos armes inspirent le respect; notre gouvernement est grand au dedans et au dehors; les sacrifices au Ciel et à la Terre se font gravement et respectueusement; dans le temple des ancêtres de la dynastie, les sacrifices se font périodiquement aux époques de commémoration. Quant à (*ligne 8*) la religion de Bouddha, elle est encore plus hautement pratiquée. Tout près, depuis le domaine royal jusqu'au loin, jusqu'aux passages importants des frontières, dans les forêts et les vallées, dans les villages et les hameaux, les toits bouddhistes ont leur fondement; chevrons ou tuiles, tout ce qui en restait de trace a été réparé; à plus forte raison, les monuments qui étaient apparents se font-ils voir brillants; anciens ou modernes, ils sont intacts.

Combien ce Stûpa (mérite-t-il) d'être honoré! Vu les grâces successives obtenues de lui, il a été ordonné d'y ajouter des embellissements; alors la foule des ingénieurs (*ligne 9*) donna ses directions; des centaines d'ouvriers déployèrent leur habileté; ceux qui manient la truelle, crépissent les murs; les peintres en font la décoration; le cinabre et l'ocre se disposent ensemble; l'or et le jade s'entremêlent, brillants et glorieux comme le soleil et la lune. Quel resplendissement rénovateur! Qu'il est élégant et admirable! Que son apparence est difficile à qualifier!

De plus, Wou-wei est le territoire où s'embranchent les quatre routes; les chars y tracent leurs ornières; les chevaux y laissent la trace (de leurs pas); un grand concours de voi-

[1] L'empereur Li Kien-choun (Tch'ong tsong) était mineur lors de son avènement et régnait sous la tutelle d'un *protecteur* nommé Leang I-pou, 梁乙逋, qui mourut en 1094, l'année même de l'érection de la stèle. — *Si-Hia Chou che*, 西夏書事, K. XXIX, fol. 15. (Bibl. nat., fonds chinois, n° 473.)

tures s'y réunit; on en compte plus de mille par jour; parmi les allants et venants, il n'y a personne qui n'honore (le Stûpa) par quelque cérémonie; aussitôt exaucés tous ont la foi (*ligne 10*).

Nos deux Augustes (maîtres), montrant les sentiments du Bôdhi, s'adonnent actuellement au culte de Bouddha et en retirent des bienfaits efficaces et sans limite; ils accueillent et conduisent les sourds et les aveugles et, de jour en jour, il y a pour eux des surcroîts de grâces. Ô sublimité et magnificence qu'on peut vraiment qualifier de grande manifestation de la barque divine de la miséricorde! Chose admirable! Bouddha a quitté la terre depuis les temps les plus reculés; sa religion manque de cohésion; chacun peut différer dans la manière de l'honorer, mais néanmoins, parmi ses adeptes, il n'y a personne qui ne la respecte profondément (*ligne 11*).

Il y a, hélas! des gens qui persistent dans le mal ou demeurent dans leur état d'ignorance; ceux-là même restent grandement fidèles au respect religieux; combien plus encore le sont ceux qui pratiquent depuis longtemps la Pradjnâ! Voilà pourquoi l'influence majestueuse des Sept Joyaux a produit des Dagobas et des monastères comme il y en a; voilà pourquoi le bois, la pierre, les grandes briques, ont fait des Dagobas et des monastères comme il y en a. Statues de métal, broderies décorées de diverses couleurs, mortier, terre, sable et moellons, tout a contribué à leur construction; voilà pourquoi les monastères bouddhiques couvrent la surface du monde; néanmoins on n'a pas entendu dire qu'aucun d'eux ait offert des manifestations de grâces miraculeuses plus extraordinaires que celui-ci (*ligne 12*). Est-ce que la puissance de Bouddha peut être plus éminemment grande qu'elle ne s'est montrée ici? — Est-ce que, dans leur œuvre de protection, les prodiges divins ont d'injustes inclinations? Non, évidemment; c'est pourquoi le bonheur que s'est assuré notre Ta-Hia est si considérable; c'est pourquoi aussi nos deux augustes

(maîtres) sont parvenus à la vertu et à la reconnaissance parfaite (de cette protection).

La décoration du palais commença dans la 6e lune de l'année *Koei-you* (1093) et c'est dans la première lune de l'année *Kia-siu* (1094) que les travaux furent terminés. (*ligne 13*) Le 15e jour de ce (même) mois un décret ordonna l'inauguration du temple qui reçut à cette occasion le titre laudatif de *K'ing* 慶 « bonheur ». Alors résonnèrent les tambours rituels; ceux qui avaient la grâce s'assemblèrent; en même temps commencèrent les banquets rituels et des avantages furent donnés à tout le monde; de plus les prêtres furent invités à un repas de farine, et trente-huit personnes reçurent l'ordination; cinquante-quatre condamnés à mort obtinrent leur grâce; pour récompenser les gens capables, il fut distribué quinze onces d'or et cinquante onces d'argant, de la gaze, du taffetas (*ligne 12*) [manque 1 mot], du satin pour faire des costumes; soixante-dix paires de bannières diverses de brocart, mille ligatures de monnaies (de cuivre) pour les gardiens ordinaires de Bouddha; et de plus furent données mille ligatures de monnaie de cuivre et dix mille boisseaux de céréales; les autorités désignèrent quatre familles pour le service ordinaire des prêtres étrangers et chinois afin que ceux chargés de l'entretien de l'encens aient le nécessaire, et qu'aux deux époques d'abstinence, ils aient ce qu'il leur faut.

Quant au bâtiment principal, aux bâtiments latéraux, au promenoir du quartier des prêtres [manquent 2 caractères] (*ligne 15*), ils sont pourvus de tous les objets nécessaires. Les prêtres ne manquent donc de rien et leur bonheur est sans limite.

Un décret ordonna à des académiciens de rédiger un exposé de tout ce qui précède; nous, fonctionnaires, en vertu de cet ordre et, malgré notre indignité, nous avons tiré nos pinceaux et dégainé notre pensée dont nous avons respectueusement tiré l'inscription suivante, dont le texte dit (*ligne 16*) :

Qu'il est sublime le précieux Stûpa!
Il eut pour fondateur As'ôka.
C'est de là que vinrent des bénédictions sans bornes.
Il renfermait des S'ârira.
et était abondamment décoré.
Voilà plus de mille ans de cela.
Ni l'histoire de sa construction, ni celle de sa destruction n'a été consignée par écrit.
Les Si-Leang arrivèrent au pouvoir suprême;
leur prince s'appelait Tchang-koei;
Il construisit un palais
sur le même emplacement délaissé.
T'ien-si continua la dynastie (*ligne 17*).
De merveilleux présages se produisirent nombreux.
En juste reconnaissance de ces manifestations,
un Stûpa fut rétabli et le palais disparut.
Les grands Hia fondèrent leur empire
et devinrent maîtres du territoire de Leang-tcheou.
Les marques extraordinaires de la bonne influence de ce Stûpa
ne peuvent être complètement démontrées.
Sitôt qu'on entendait dire qu'il se déjetait
on avait le concours des esprits; on avait le vent et la pluie
et le Stûpa se redressait de lui-même.
Cela n'est-il pas évident?
Sous le régime de notre dernier roi,
les Kiang violèrent le territoire des Leang-tcheou;
(*ligne 18*) il y eut alors du tonnerre et des éclairs,
et soudain la nuit se fit obscure;
(mais) une lampe montra son éclat.
Devant la sainteté de ce prodige brillant comme la flamme,
les Jong rebelles furent épouvantés;
ils disparurent sans laisser de traces.
La Dépendance du Sud ayant cessé de fréquenter notre Cour,

on attela les chars du souverain pour la punir une seconde fois.

Le précédent empereur et sa gent nombreuse et magnanime

firent respectueusement des prières.

Nos guerriers vainqueurs chassèrent l'ennemi;

on apprit en effet la nouvelle de leur victoire.

Ils avaient été l'objet de la protection mystérieuse du Stûpa (*ligne 19*);

elle avait secouru ceux qui ont de la vertu.

Bien plus encore, l'avant-dernier hiver, dans l'année *jen-chen* (1092) précisément, le territoire de Wou-wei subit un tremblement de terre,

Le Stûpa fut de nouveau ébranlé;

Sa position au-dessus des nuages se trouvait compromise;

il eut de nouveau besoin d'être réparé;

la protection céleste d'un dragon se chargea de ce soin

et rendit inutile l'emploi des forces humaines.

Nos deux Augustes (maîtres) observant (la loi du Ciel)

rendirent un nouveau décret ordonnant des constructions.

Les gens de la truelle, ceux de la peinture préparèrent tout (*ligne 20*).

Les cinq couleurs resplendirent de nouveau.

L'or et le jade y ajoutèrent leur beauté.

D'un vieil objet on en a fait un neuf;

C'est ce qu'on peut appeler un bienfait efficace.

De nos souverains

les générations successives ont ajouté à sa splendeur;

ils observent attentivement le canon de l'Inde;

ils sont assurément respectueux et corrects;

(Chez eux) la foi intérieure a surpassé ses manifestations extérieures.

Pour le parfait empereur et son admirable protecteur,

Dix mille longévités sans bornes! (*ligne 21*).

Le 15e jour *Wou tze* de la première lune d'hiver de l'année *Kia-siu*, 5e (du règne) de Tien-you Min-ngan (1094), a

été érigée et écrite cette stèle en caractères étrangers; Tsing-ngo-tien-tsi-ling, Wei-ming-yu en ont offert le texte écrit en langage du Nord et du Sud; Tchang-tcheng-sse l'a calligraphié et a écrit l'onciale du fronton. Le graveur sur pierre Yuan-wei-i-i-ia-wang(?)-yu-tze-k'ang-ki [manque 1 caractère] (*ligne 22*)...

Le grand *Keou-tang* général du temple K'ing-sse, Min-sai-tcheng Hoai-ngaï, li-tch'en-leang dont le nom en cursive s'écrit : 遷[1].

Les grands *Keou-tang* généraux du temple K'ing-sse Ouo-tse-lo-tcheng et Ting-tchi-lo-wai-mou-lo-tcheng; le prêtre pur dans la loi décoré de rouge Ouo-k'iu-kiai.

L'architecte du K'ing-sse, grand *Keou-tang* général de 2e classe, du pavillon de la droite Ye-tchou tcha(?)-kiai-je-mai-tou-kiai.

L'architecte du temple K'ing-sse, grand *Keou-tang* général, (*ligne 23*) fonctionnaire de 1re classe au pied-à-terre impérial et le commissaire des deux groupes du temple Cheng-jong-sse et du Kan-t'ong-t'a; le prêtre décoré de rouge et pur dans la loi, Yo-tsi-yong; l'architecte secondaire des temples et stûpas, officier de 2e classe du pied-à-terre impérial, Li-min-tch'en-liou-k'in-li-yai; l'architecte secondaire des temples et stûpas, prêtre du temple Tch'ong-cheng-sse [manque 1 caractère] (*ligne 24*) et officier, prêtre décoré de rouge Jen-kiai-tch'eng-mang.

Le commissaire des quatre groupes étrangers et chinois du temple Kan-t'ong-t'a et du temple Hou-kouo-sse, décoré de rouge Wang 郝 (?).

Les architectrs du Xieng-maï.

Le directeur du groupe chinois ayant bâti le Kan-t'ong-t'a.

Le prêtre décoré de rouge Tsiou-t'ou-tsing.

Le prêtre décoré de rouge, sous-directeur du groupe chinois du Kan-t'ong-t'a, ayant réparé le stûpa et le monastère,

[1] Les mots que je traduis par *architecte* sont *Kien-siou* 監修 qui pourraient peut-être aussi signifier le *supérieur d'un temple*.

et surveillé la stèle (manquent trois caractères)... ayant réparé le stûpa et le monastère, Ki-wa (manque 1 caractère).

(*ligne 25*) (manquent 38 caractères) cause. Actuellement le tailleur de pierre Tso-tchi.....

(Un fragment de ligne intraduisible.)

Telle est la traduction du texte chinois qui figure sur le revers de la stèle de Leang-tcheou, et qui comprend 25 lignes contenant chacune une moyenne de 70 caractères; il se compose d'une première partie en prose, d'une seconde partie en vers, et enfin d'une troisième partie donnant les noms des contributeurs aux réparations du temple; j'évalue à 1,632 le nombre des caractères chinois de cette inscription. Mais je n'ai pas défalqué des deux textes chinois et Si-Hia les quelques blancs intentionnellement laissés dans leur rédaction. La partie poétique comprend 64 vers de quatre caractères, soit en tout 256 caractères.

Le texte de l'avers a 28 lignes contenant chacune une moyenne de 65 caractères Si-Hia, soit en tout 1,556 caractères; ce texte aurait donc moins de 76 caractères de moins que l'inscription chinoise; comme celle-ci, et à la même place, le texte Si-Hia contient une partie poétique, mais elle n'a que 50 vers, ayant alternativement 4 et 7 pieds avec quelques chevillages dans la dernière ligne, ce qui porterait, si mon calcul est juste, à 276 le nombre des caractères Si-Hia de cette même partie poé-

tique, soit 20 caractères de plus que dans la partie correspondante du texte chinois[1].

D'origine Sien-pi ou Tang-hiang-Tibétaine, les empereurs de Si-Hia avaient établi leur capitale à Ning-hia sur la rive gauche du fleuve Jaune; la population de leur état se composait de Tibétains, de Chinois, de Tartares, de Turks Cha-t'o, de Turks Tou-kiou, de Houn et de Tou-kou-Houn; les langues chinoise, tibétaine, mongole et turke étaient donc parlées dans ce royaume. Le bouddhisme constituait la religion de l'État; avec lui s'introduisait l'alphabet Devanagari; les Ouïgours, en possession de l'alphabet syriaque depuis la fin du VIII[e] siècle, fournissaient des prêtres et des traducteurs bouddhistes au Si-Hia, dont ils étaient les voisins à l'ouest; au sud, c'était le Tibet avec l'écriture qu'il possédait depuis l'année 632 de J.-C.; par sa frontière de l'est, le Si-Hia recevait la civilisation chinoise avec sa littérature et les doctrines de Confucius; ce n'est cependant ni l'écriture sanscrite, ni le ouïgour, ni le tibétain, ni les caractères symboliques des Chinois qu'adopta le gouvernement Si-Hia comme écriture nationale; il

[1] Ici ma communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres donne un historique de l'invention de l'écriture Si-Hia, de son emploi et du milieu où elle a pris naissance et s'est développée. Les textes chinois que je cite à cet effet sont la plupart tirés d'une histoire du Tangout, intitulée, *Si-Hia Chou-Che* 西夏書事 publiée en 1826 par Wou K'oang-tch'eng 吳廣成 du district de Tsing-pou dans la préfecture de Song-Kiang au Kiang-sou. C'est une compilation très bien faite de ce qui se trouve de relatif au Tangout dans les histoires des T'ang, des Song, des Leao, des Kin et des Yuan mongols. (Bibl. nat., fonds chinois, n° 473.)

lui fallait sans doute un système graphique qui lui permît de transcrire avec une seule écriture chacune des langues que parlaient ces populations; les alphabets que nous venons de citer et les caractères chinois devaient rester insuffisants à une application aussi générale. Le système graphique auquel on eut recours semble avoir été emprunté à celui que les K'itan avaient tiré en 920 de l'écriture chinoise; plusieurs faits paraissent devoir corroborer cette conjecture :

1° Vassaux des Leao K'itan, leurs voisins au nord du fleuve Jaune, les princes Si-Hia contractaient des alliances de famille avec leur suzerain;

2° En 1037, c'est un K'itan, autant que son nom de *Ye-li* peut l'indiquer, qui collabore avec le roi de Si-Hia à la formation de l'écriture du royaume;

3° L'écriture ainsi composée, dont la porte de Kiu-yong-koan et la stèle de Leang-tcheou nous gardent des spécimens, répond, quant à l'aspect, à la description que les auteurs chinois nous ont laissée de l'écriture k'itan, et peut donc n'en être qu'une modification.

A Kiu-yong-koan, les quatre inscriptions Si-Hia de l'année 1345 sont de deux sortes; deux d'entre elles sont en langue et en écriture Si-Hia et restent indéchiffrables; les deux autres sont la transcription phonétique littérale en caractères Si-Hia de Dharani sanscrites; cette transcription nous montre ces signes

si compliqués du Tangout, employés chacun à rendre un seul monosyllabe, parfois complexe, tel que, par exemple : *t, ta* [illegible][1], *ta, tha* [illegible][2], *tâ* [illegible][3], *te* [illegible][4], *ti* [illegible], *to* [illegible], *tu* [illegible], *tva* [illegible], sans qu'on puisse constater la moindre corrélation dans la formation de ces groupes purement phonétiques qui se rattachent à l'articulation de la consonne T.

Quant à l'inscription Si-Hia qui se trouve à l'avers de la stèle de Leang-tcheou, je ne puis pas la considérer comme une simple transcription phonétique de l'inscription chinoise qui se trouve au revers de la pierre. En effet :

1° L'inscription Si-Hia contient quelques caractères de moins que l'inscription chinoise;

2° Les deux inscriptions contiennent une pièce de vers de quatre pieds dans le texte chinois, de quatre et sept pieds alternativement dans le texte Si-Hia; cette divergence exclut l'idée d'une simple transcription;

3° La pièce de vers chinoise commence par une exclamation répétée deux fois, qui impliquerait deux caractères semblables au commencement de cette même partie du texte Si-Hia; on ne les y trouve pas;

4° La date de la stèle chinoise qui se trouve placée immédiatement après la pièce de vers de l'inscription, me semble rejetée tout à la fin du contretexte Si-Hia.

Toutefois, dans la dernière partie des deux textes qui est consacrée à la liste des noms et des titres des prêtres bouddhistes présents lors de l'érection de la stèle, je trouve deux fois, à la ligne 22 de l'inscription chinoise, le titre de *Grand Keou-tgan général du monastère affectionné* 應寺都大勾當, titre que je retrouve également deux fois à la ligne 24 du texte Si-Hia, où il est traduit ou transcrit de la sorte : [illegible].

L'inscription Si-Hia de la stèle du temple bouddhique de Leang-tcheou me paraît donc écrite en une langue étrangère qui pourrait être un dialecte tibétain comprenant surtout des monosyllabes, mais la plupart pourvus de quiescentes, telles que *dvou*, *mzod*, *skrol*, *rta*, *pdes*, *sked*, *zla*; *rnam*, *smou*, *sdon*; beaucoup de ces monosyllabes thématiques tirés du chinois seraient alliés à des terminaisons ou désinences diverses telles que *i* pour le génitif, *la* pour le datif, *nes* pour l'ablatif, *tche* pour le pluriel, *pa* et *dou* pour les adjectifs, *djed*, *grah*, *yin*, *tong* pour les verbes. Le groupement du mot thématique avec ses quiescentes et ses terminaisons suffirait à expliquer la multiplicité des traits des caractères Si-Hia, leur grand nombre dont beaucoup seraient ainsi devenus dissyllabiques et la répétition fréquente de certains mêmes formatifs dans la composition du caractère.

Quant à la méthode qui a procédé à ces accouplements possibles et à la formation de leurs éléments, elle nous échappe jusqu'ici; et cependant cette méthode doit exister, car autrement l'écriture

Si-Hia ne fût pas née viable, et nous la trouvons employée au moins depuis l'an 1037 jusqu'en 1345, c'est-à-dire pendant un espace de trois cent huit ans.

Paris, le 10 septembre 1897.

UNE MONNAIE TANGOUTAINE[1],

PAR M. S.-W. BUSHELL.



Le dessin ci-dessus reproduit une monnaie de cuivre (*cash*) de ma collection; elle est moulée et percée d'un trou à la manière chinoise, et porte à l'avers quatre caractères appartenant à une écriture particulière; le revers est anépigraphe.

Bien que rares en Chine, des spécimens de cette monnaie existent au British Museum; le conservateur, M. Grueber, a bien voulu m'en faire faire des moulages.

[1] Cf. *The Si-Hia dynasty of Tangut, their money and peculiar script*, by S.-W. Bushell, *Journal of the China Branch of the Royal Asiatic Society*, 4e trimestre, 1897.

La dynastie Si-Hia du Tangout a régné de 1032 à 1227 de J.-C., sur un territoire représentant approximativement celui de la province du Kan-sou; la capitale était à Hia-tcheou (actuellement Ning-Hia-fou), sur la rive gauche du fleuve Jaune. L'écriture particulière du royaume de Si-Hia, formée sur le modèle chinois, fut officiellement adoptée en 1036 par son chef, Yuan-hao; le spécimen le plus important de cette écriture est aujourd'hui conservé dans le monastère du Grand Nuage à Leang-tcheou; c'est une stèle bilingue, tangoutaine, chinoise, dont l'inscription rappelle la restauration de la célèbre pagode à sept étages construite au IIIe siècle. Un autre spécimen, est le texte en caractères inconnus qui figure parmi les six inscriptions de la porte de Kiu-yong Koan près Péking, publiées récemment par le Prince Roland Bonaparte.

Grâce à ces deux inscriptions, la légende de la monnaie que nous reproduisons ici a été déchiffrée par moi; je considère ses quatre caractères inconnus comme équivalents de *Ta-ngan Pao ts'ien* 大安寶錢, c'est-à-dire « monnaie précieuse de la période Ta-ngan » (1075-1085); c'est le *Nien hao* du roi qui fut canonisé sous le titre de Houei Tsong après qu'il eut régné de 1068 à 1086. Ce *Nien hao* se rencontre deux fois dans l'inscription tangoutaine de la stèle de Leang-tcheou, rappelant les événements qui, d'après la version chinoise, se sont passés sous le règne du prédécesseur du souverain auteur de la stèle.

Le 3e caractère *Pao* 寶 « précieux », se rencon[illegible] sur la même inscription, dans l'expression *Pao-t'*[illegible] « précieux stûpa », et sur la porte de Kiu-yong K[illegible] dans l'expression *san pao* 三寶 « les trois [illegible] précieux » du culte bouddhique, faisant ainsi de [illegible] monnaie ci-dessus, un lien de connexion entre les deux.

Le dernier caractère *T'sien* 錢 se rencontre d[illegible] fois sur la pierre de Leang-tcheou, dans l'expressi[illegible] *Tsien mien t'sien* 千緡錢 « un millier de ligatures de sapèques », c'est-à-dire : un million de pièces de cuivre, qui est la somme deux fois accordée [illegible] temple bouddhiste par les souverains régnants, l'impératrice douairière et le jeune souverain qui régnait à cette époque.

Légation de S. M. Britannique à Péking.

20 octobre 1897.

UNE LETTRE DE BAR HÉBRÉUS

AU CATHOLICOS DENḤA Ier,

PUBLIÉE ET TRADUITE

PAR

M. J.-B. CHABOT.

Bar Hébréus est certainement un des écrivains syriens qui nous sont le mieux connus. Sa vie (1226-1286) est racontée avec assez de détails dans les documents contemporains et, en particulier, dans la seconde section de sa propre *Chronique ecclésiastique*, complétée après sa mort par son frère. Ce dernier y a joint une liste des ouvrages du célèbre auteur (Édit. Abbeloos et Lamy, II, p. 479), qui sont d'ailleurs presque tous dans nos bibliothèques occidentales, et dont la majeure partie a déjà vu le jour. Parmi ces écrits figure le ܟܬܒܐ ܕܡܫܘܚܬܐ ܕܐܝܬ ܒܗ ܡܐܡܪ̈ܐ ܠܬܕܡܘܪܬܐ « Livre des Poésies, dans lequel il y a des traités admirables. »

Quelques spécimens de ces poésies avaient été publiés dès 1836, par C. de Lengerke[1]; en 1877, le P. Scebabi, moine maronite, donna une édition de toutes celles qui étaient contenues dans les manuscrits de la bibliothèque Vaticane[2], et quelques-unes ont été réimprimées par M. Budge à la suite des *Récits amusants* de notre auteur[3]. Les manu-

[1] *Carmina syriaca aliquot inedita*; Regiomonti Borussorum (Progr. academ. 1836-38).

[2] *Gregorii Bar-Hebraei carmina* a P. Augustino Scebabi monaco maronita libanensi aleppensi, Romæ, 1877. — Le poème de la *Sagesse divine* a été édité séparément par divers auteurs.

[3] *The laughable Stories collected by Bar Hebræus*; Londres, 1896, p. 159-166.

scrits occidentaux ne fournissaient rien de plus, et il est possible que le Livre ou Recueil de poésies ne contienne pas autre chose. Cependant d'autres compositions poétiques existeraient, paraît-il, en Orient. C'est du moins ce que m'apprend une lettre du R. P. Jean Hoh, directeur du séminaire patriarcal chaldéen de Mossoul, qui a fait copier pour moi sur un ancien manuscrit, dont il ne m'indique ni la date ni la provenance, le morceau que je publie aujourd'hui. Il est adressé au patriarche ou catholicos des Nestoriens, Mar Denḥa Ier, en réponse à une lettre de ce dernier. Quoi qu'en dise Bar Hébréus, c'est une polémique qu'il engage avec le catholicos, ou pour mieux dire, une réfutation des assertions contenues dans la lettre de celui-ci, qui ne nous est pas connue.

Bar Hébréus, après un éloge pompeux du catholicos (vers 1-80), cherche à démontrer, par de nombreuses citations de l'Écriture et des Pères, que les nestoriens ont tort de ne pas admettre l'unité de nature du Christ et de refuser à la Vierge Marie l'épithète de *θεοτόκος* (v. 81-534); il termine par un exposé des origines du siège patriarcal de Séleucie, et montre par quels procédés déplorables le nestorianisme s'est implanté et maintenu en Orient (v. 535-942). La lettre se termine par des souhaits de paix et de concorde (v. 943 et suiv.).

Cette composition est rédigée sur le rythme de St Ephrem, c'est-à-dire en vers de sept syllabes; mais ces vers riment deux à deux; cela nous a permis de constater quelques omissions, facilitées sans doute par la terminaison identique des deux vers qui se suivent. Nous avons suppléé par des points aux vers omis; les mots que nous avons pu restituer par conjecture sont placés entre crochets.

Nous avons ajouté à notre traduction quelques courtes notes destinées à faciliter l'intelligence du texte de ce petit morceau, qui nous a paru digne d'être publié, ne fût-ce qu'à cause du nom de son illustre auteur.

ܬܘܒ ܦܘܢܝ ܠܟܬܒܐ ܕܥܒܕ ܡܪܝ ܕܢܚܐ ܡܛܪܘܦܘܠܝܛܐ ܕܢܨܝܒ̈ܝܢ

ܥܠ ܡܪܝ ܓܪܝܓܘܪܝܘܣ ܡܦܪܝܢܐ ܕܡܕܢܚܐ ܕܗܘ ܒܪ ܥܒܪܝܐ.

ܒܩܠܐ ܕܡܪܝ ܐܦܪܝܡ ܀

ܫܠܡܐ ܕܡܕܢܚܐ: ܕܡܫܒܚܬܐ ܡܢܗ ܕܢܚܐ.
ܘܐܬܘܗܝ ܫܡܫܐ ܕܫܘܒܚܬܐ: ܐܦ ܥܠܝܟ ܓܠܐ ܕܢܘܗܪ̈ܐ.
ܫܡܫܗ ܕܥܠܡܐ ܐܣܝܐ: ܕܢܚܘܬܗ ܕܗܘ ܩܕܡܝܐ.
ܕܢܦܩ ܘܐܙܠ ܒܥܠܡܐ: ܘܐܡܝܢ ܒܫܡܗ ܡܫܒܚܐ.
ܢܗܪܐ ܕܡܠܦ̈ܢܐ ܩܕ̈ܝܫܐ: ܘܢܒܥ ܗܘ ܡܢ ܡܕܢ̈ܚܐ.
ܒܡܠܦ̈ܢܐ ܓܒܝ̈ܐ: ܘܫܦܝܪܐ ܒܚܟܡܬܗ ܒܢ̈ܝܐ.
ܢܗܝܪܐ ܕܐܚܝܕ ܗܘܐ: ܕܐܬܢܨܚ ܡܢ ܡܠܦܢܐ.
ܦܪܝܫ ܡܢܗ ܦܘܫܩܐ ܕܟܬ̈ܒܐ: ܘܠܐ ܒܣܘܟ̈ܠܐ ܘܠܐ ܒܫܪ̈ܒܐ.
ܒܣܘܓܐ ܕܠܐ ܡܬܬܟܠ: ܡܢ ܒܥܠܕ̈ܒܒܐ ܕܗܘܐ ܦܘܫܩܗ.
ܥܠܝܐ ܐܪܡܝܬܐ: ܕܪܒܬܐ ܒܗܘܢ ܐܪܡܝܬܐ.
ܦܠܓܗ ܕܡܠܦ̈ܢܐ: ܪܫܐ ܘܪܒܐ ܕܡܠܦ̈ܢܐ.
ܫܡܫܐ ܒܐܘܡܢܘܬܗ: ܘܡܘܡܝܐ ܒܡܠܦܢܘܬܗ.
ܡܕܡܝܐ ܕܡܫܝܚܐ ܐܦܝܣ: ܘܕܒܪܝܗ ܦܛܪܝܪܟܘܣ.
ܘܥܒܕܗ ܒܢܘܗܪ ܒܡܠܦ̈ܢܐ: ܘܥܒܕ ܐܘܟܝܢ ܒܐܘܠܦ̈ܢܐ.
ܕܫܪܐ ܠܐܝܟ ܒܒܪܬܗ: ܕܒܪܝܗ ܡܪܝܐ ܒܫܘܒܚܗ.

ܘܗܘܐ ܡܠܟܐ ܘܢܒܝܐ: ܘܟܗܢܐ ܡܢ ܐܒܗ̈ܘܗܝ ܕܡܪܢܐ.

ܫܪܒܐ ܕܡܢܗ ܒܥܡܡܘܬܗ: ܐܦ ܕܐܡܪܘ ܒܡܫܝܚܘܬܗ.

ܐܦ ܕܡܠܟ ܘܢܒܝܢ: ܘܟܗܢܘܬܐ ܕܗܘܐ ܒܐܒܝܢ.

ܢܘܚ ܕܗܘܐ ܫܘܪܝܐ ܒܐܪܥܐ: ܘܡܢ ܫܡ ܕܐܬܝܠܕ ܐܪܒܐ.

ܘܡܠܟܝܙܕܩ ܕܝܢ ܗܘܐ ܠܟܘܡܪܐ: ܟܗܢܐ ܕܫܠܡ ܘܡܠܟܐ ܒܟܘܡܪܘܬܐ.

ܘܡܢ ܗܘܐ ܟܗܢܐ ܘܡܠܟܐ: ܗܘ ܕܐܬܟܗܢ ܗܘܐ ܕܝܠܗ ܡܫܝܚܐ.

ܘܡܠܟ ܗܘܐ ܥܠܝܗܘܢ ܡܫܝܚܐ: ܡܢ ܐܒܘܗܝ ܐܦ ܕܘܝܕ.

ܘܡܢܗ ܠܐܒܪܗܡ ܢܣܒܐ: ܕܗܘܐ ܟܗܢܐ ܪܒܐ.

ܘܐܦ ܠܐܒܪܗܡ ܕܗܘܐ ܕܝܠܗ: ܠܟܘܡܪܐ ܕܡܫܝܚܐ ܡܫܝܚܐ.

ܫܪܪܐ ܕܐܬܒܪܟ ܐܒܪܗܡ: ܕܗܢܐ ܟܗܢܐ ܒܟܘܡܪܐ.

ܐܦ ܝܘܣܦ ܒܪܐ ܕܝܥܩܘܒ: ܕܗܘܐ ܡܪܐ ܕܡܨܪܝܐ.

ܐܝܟ ܡܘܫܐ ܪܒ ܟܗܢܐ: ܘܐܗܪܘܢ ܟܗܢܐ ܪܒܐ.

ܘܫܡܘܐܝܠ ܒܪ ܚܢܐ: ܗܘ ܕܡܫܚ ܠܡܠܟܐ ܢܒܝܐ.

ܘܡܢܗ ܠܐܒܪܗܡ ܥܡܐ: ܘܠܐܒܪܗܡ ܟܗܢܐ.

ܘܡܫܝܚܐ ܗܘ ܟܗܢܐ: ܕܟܗܢܘܬܗ ܠܐ ܡܫܬܪܝܐ.

ܐܝܟ ܕܗܘ ܒܪ ܐܝܫܝ: ܕܐܬܟܗܢ ܠܗ ܕܐܝܟ ܡܠܟܝܙܕܩ.

ܕܡܠܟ ܕܐܦ ܐܝܟ ܐܒܪܗܡ: ܡܫܝܚܐ ܟܗܢܐ ܕܥܠܡܐ.

ܐܝܟ ܚܙܝܐ ܡܫܝܚܐ: ܗܘ ܕܐܝܬ ܗܘ ܡܠܟܐ ܟܗܢܐ.

ܘܐܝܟ ܒܟܗܢܘܬܗ ܡܫܝܚܐ: ܘܡܢܗ ܡܠܟܗ ܡܠܟܐ ܠܒܝܬܐ.

ܐܝܟ ܗܘܝܐ ܡܫܝܚܐ: ܕܐܝܬ ܗܘ ܟܗܢܐ ܪܒܐ.

ܘܢܦܩ ܠܛܠܬܐ ܡܡܪܐ: ܘܐܣܝ ܟ̈ܐܒܐ ܕܫܠܡܪܐ.

ܐܠܗܐ ܗܘܪܒܠܟ ܪܒܐ: ܗܘ ܕܝܗܒ ܠܡܣܟܢܐ ܚܝܠܐ.

ܘܐܘܣܦ ܠܡܟܣܬܐ ܕܥܡܐ: ܡܢ ܥܡܟ ܟܕܢܐ ܥܡܐ.

ܠܐ ܡܦܩ ܐܢܐ ܠܡܫܡܫܘ̈ܬܝ: ܐܦܠܐ ܕܐܢܐ ܢܣܝ̈ܒܬܝ.

ܕܡܛܝܒ ܠܥܒܕ̈ܝ ܛܠܝ: ܐܢܬ ܒܗ ܐܢܐ ܡܫܒܚܝ.

ܒܪܘܚܢܘܬܐ ܐܢܫܐ: ܡܫܟܚܐ ܚܝܠܐ ܘܣܘܟܠܐ.

ܡܠܟ ܡܠܟ̈ܝ ܒܪܫܝܬܐ: ܡܩܒܠ ܐܦ̈ܝ ܚܣܝܪ̈ܘܬܐ.

ܘܡܫܡܫܐ ܠܗܘ ܡܢܟܠܟ: ܡܢܟ ܕܚܝܠܐ ܠܟ ܡܥܠܟ.

ܚܝܠܐ ܗܘܐ ܡܪܚܐ: ܒܫܡܟ ܕܠܐ ܡܫܝܚܐ.

ܒܡܫܡܪ ܦܘܪܫܢܐ ܐܘ ܡܦܩܬܐ: ܘܣܠܩܬܗ ܕܐܝܟ ܢܒܝܐ.

ܐܝܟ ܒܗ ܡܫܡܫܢ̈ܐ ܕܥܡܪܐ: ܡܥܡܪܝܢ ܡܢ ܗܘ̈ܢܐ ܓܘܫܡܐ.

ܡܛܠ ܕܡܢܗ ܐܢܐ ܡܢ ܐܣܝܪ: ܡܫܬܡܥܝܢ ܕܝܢ ܦܩܘܕܝ.

ܐܣܟܠ ܒܓܠܐ ܠܗ ܡܢܗ: ܡܢ ܣܘܓܐܐ ܐܝܟ ܡܠܝܟܝ.

ܠܐ ܡܫܡܠܢܐ ܠܟ ܕܚܣܝܪ: ܟܠ ܡܢܝܢ ܕܡܦܩܐ ܐܝܟܝ.

ܣܘܓܐܐ ܡܡܫܢ ܒܡܫܪܬܐ: ܗܘ ܕܒܗ ܐܬܡܫܡܫ ܒܪܫܬܐ.

ܒܗ ܒܗܘܢ ܣܘܓܐܐ ܕܦܫܝܛ: ܡܫܝܚ ܗܘ ܠܟܝܢܐ ܡܫܡܫ.

ܓܒܐ ܠܡܫܝܚܐ ܕܐܬܒܥܝ: ܘܐܬܓܠܝ ܒܟܪ ܕܐܬܡܫ.

ܐܝܟܐ ܠܟܠܗܘܢ ܥܒܝܕ ܣܘܓܐܐ: ܪܒܐ ܕܝܗܒ ܠܗ ܦܘܪܫܢܐ.

ܚܙܘ ܗܘܐ ܠܟܢ ܐܠܗܘܬܗ: ܡܛܠ ܚܟܡܝܢ ܟܠܟ ܐܦܠܐ.

ܗܘܡܢ ܐܒܪ ܠܟܠܗ̇: ܕܚܙܐ ܠܟܢܗ ܦܫܠܡܗ.

ܒܓܢܗ ܐܦܢܝܬ ܐܘ ܚܫܘܟܐ: ܘܠܐ ܙܗܝܐ ܘܠܐ ܒܗܝܩܐ.
ܙܗܝܐ ܒܟܠܗܘܢ ܡܫܘܚܬܐ: ܐܦܠܐ ܡܫܘܚܬܐ ܙܗܝܐ.
ܘܠܐ ܙܗܝܐ ܐܝܟܢ: ܠܐܠܗܐ ܡܫܘܚܬܐ ܐܬܚܙܝܬܗ.
ܙܗܝܐ ܓܝܪ ܗܘ ܒܟܝܢܗ: ܐܦܢܐ ܕܐܠܗܘܬܗ ܡܠܐ ܒܟܝܢܗ.
ܡܫܘܚܬܐ ܕܝܢ ܠܐܠܗܐ ܐܝܟܢ: ܘܡܫܘܚܬܐ ܠܐܠܗܐ ܐܢܫ.
ܠܟܠܗܘܢ ܡܫܘܚܝܬܐ: ܐܠܗܝܬܐ ܘܡܬܚܘܡܢܝܬܐ.
ܚܕܐ ܗܝ ܐܝܬܐ ܕܟܠ ܒܗ: ܘܡܫܘܚܬܐ ܕܟܠܗܘܢ ܒܗ.
ܠܐ ܡܫܬܘܕܥܐ ܒܟܠ ܦܪܨܘܦ: ܗܘ ܠܟܠܗܘܢ ܕܒܪܫܝܬܗܘܢ.
ܡܛܠ ܐܦܢܝ ܠܒܪܝܬܗ: ܕܐܠܗܘܬܐ ܚܙܬܐ ܕܒܪܝܬܗ.
ܕܝܢ ܟܠܗ ܒܒܪܝܬܗ: ܘܥܡ ܐܝܟܐ ܠܐܝܟܐ ܥܒܪܗ.
ܐܠܐ ܒܒܪܝܐ ܕܒܠܥܕܘܗܝ: ܘܢܦܩ ܒܗ ܦܪܨܘܦܐ.
ܒܪܗ ܐܦܢܝ ܘܒܗ ܙܗܝܗ: ܘܗܘ ܒܪܐ ܐܠܗܘܢ ܒܫܘܬܦܘܬܗ.
ܘܢܦܩ ܦܪܨܘܦܐ ܡܢ ܡܫܝܚܐ: ܟܕ ܗܘ ܡܫܝܚ ܘܡܢܝܚ.
ܘܐܦܢܝ ܗܘܐ ܒܪܘܚܐ ܐܚܝܢܐ: ܗܘ ܡܫܘܚܬܐ ܕܥܠܡܐ.
ܗܘ ܐܠܗܐ ܒܦܪܨܘܦܗ: ܢܗܪ ܡܫܘܚܬܐ ܡܫܒܚܬܐ.
ܘܠܐ ܐܝܟ ܐܢܫ ܡܬܚܙܐ: ܐܦ ܡܫܘܚܬܐ ܡܫܠܡܐ.
ܡܛܠ ܡܢ ܐܠܗܐ ܡܬܝܠܕ ܗܘ: ܐܝܟܢܐ ܕܒܪܝܬܐ ܡܢܝܚ ܗܘ.
ܒܒܪ̈ܝܬܐ ܕܝܗܒ ܒܟܝܢܗ: ܡܫܚ ܗܘ ܠܗ ܦܪܨܘܦ ܒܟܝܢܗ.
ܕܝܠܗ ܐܬܘܬܐ ܡܢܗܝܢ: ܗܠܝܢ ܡܬܚܙܝܢ ܒܗ ܒܟܝܢ.
ܦܘ̈ܚܐ ܘܐ̈ܦܝܐ: ܘܚܝ̈ܐ ܘܠܒܘܫ̈ܐ.

ܘܦ̈ܘܪܫܢܐ ܕܝܢ ܘܒܘܣ̈ܡܐ: ܘܡܒ̈ܪܝܢܐ ܘܢܘܟ̈ܪܝܐ.

ܗܘ ܐܠܗܐ ܠܡܫܒܚܘܬܗ: ܡܫܟܚ ܗܘܐ ܒܪܚܡܬܗ ܐܢܫܘܬܗ.

ܘܐܝܬܘܗܝ ܒܟܝܢܗ ܐܦܪܝܫܬܗ: ܘܡܢ ܐܘܪܚܐ ܗܝ ܚܢܢܝܬܗ.

ܠܐ ܡܬܚܙܝܐ ܕܒܟܝܢܗ ܒܥܒ̈ܕܐ: ܗܝ ܡܢ ܒܪܘܚܐ ܩ̈ܕܝܫܐ.

ܕܗܘܘ ܒܟܝܢܗ ܡܬܚܙܝܢ: ܘܐܝܬܘܗܝ ܒܡܫܘܚܬܗ ܡܬܝܕܥ.

ܐܝܟܘ ܕܢܚܬ ܠܒܪ̈ܢܫܐ: ܘܐܚܕ ܡܘܬܐ ܘܐܬܩܛܠ.

ܒܠܚܘܕ ܐܠܗܐ ܡܚܫܚܫܐ: ܗܝ ܕܢܦܩ ܒܗ ܡܢ ܒܪܬܐ.

ܠܐ ܡܫܬܚܠܦܢ ܒܟܝܢܗ ܒܪ ܦܫܛܐ: ܡܫܝܚ ܚܕ ܕܡܟܫܐ.

ܡܢܐ ܐܡܪ ܠܒܪܬܗ: ܒܝ ܐܒܪܐ ܫܒܪܬܐ ܕܡܪܝܗ.

ܡܫܒܚܝܢ ܒܟܝܢܗ ܗܘ ܕܐܠܗܘܬܗ: ܡܢ ܒܪܚܡܬܗ ܘܒܗܘܐ ܐܠܗܘܬܗ.

ܒܗܘ ܕܡܢ ܒܟܝ̈ܢܗ ܕܝܠܝܗ: ܐܦ ܒܐܘܪܚܐ ܕܡܢ ܡܫܡܫܝܢ.

ܢܘܓܝܢ ܕܝܠܐ ܒܟܝܢܘܬܗ: ܘܡܫܬܠܡ ܗܘܐ ܒܗ ܐܦ ܒܐܘܪ̈ܚܬܗ.

ܚܠܦܐ ܕܡܢ ܡܪܝܢ ܐܡܪ: ܐܘ ܒܪܐ ܡܠܬܐ ܫܡܥ.

ܦܪܐ ܡܢ ܒܪܚܡܬܗ ܒܠܗܘܢ: ܐܝܠܐ ܡܬܦܫܩܐ ܐܠܗܘܬܗ.

ܐܠܐ ܡܠܬܐ ܕܐܬܚܝܕ: ܡܢ ܒܐܪܥܐ ܘܗܘܐ ܒܗ ܚܝ.

ܒܗܘ ܕܝܢ ܐܡܪ ܢܘܓܝܢ: ܕܝܠܝܢ ܐܦ ܒܗ ܒܟܝܢ.

ܐܝܟ ܡܠܬܐ ܕܐܬܚܝܕ: ܘܠܐ ܙܒܢܐ ܐܬܚܝܕ.

ܦܘܠܘܣ ܦܝܠܐ ܐܡܪ: ܦܪܘܫ ܘܗܘ ܫܒܪ.

ܕܡܢ ܦܝܡ ܕܗܘܐ ܐܒܘܗܝ: ܐܢܐ ܐܬܠܝ ܕܠܐ ܪܘܚܡ.

ܦܪܘ ܗܘ ܕܢܦܩ ܡܢܝ: ܠܐ ܐܠܗܘܬܗ ܕܦܝܡ ܗܘܐ ܠܝ.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ܐܠܐ ܡܛܠ ܡܬܘܡܝܐ : ܕܦܝܫ ܠܐܒܕܢ ܦܓܪܐ .
ܐܝܠܐ ܘܫܥܪܐ ܕܫܢܝ : ܡܛܠܗܝܢ ܘܡܫܡܫܝܢ .
ܡܛܠ ܕܒܡܫܝܚܘܬܗ ܡܢܗ ܐܬܪܐ : ܘܐܬܡܫܚܬ ܐܬܪܐ .
ܚܣܝ ܠܐܠܗܐ ܡܫܡܫܝܢ : ܘܒܚܘܒܐ ܕܟܠ ܡܘܕܝܢ .
ܡܢ ܡܪܝܐ ܢܫܘܢ ܡܫܝܚܐ : ܒܪܐ ܕܐܠܗܐ ܘܡܫܝܚܐ .
ܗܘ ܕܐܬܝܠܕ ܡܢ ܐܒܐ : ܩܕܡ ܥܠܡܐ ܕܠܐ ܙܒܢܐ .
ܢܘܗܪܐ ܕܡܢ ܢܘܗܪܐ ܐܝܬܘܗܝ : ܘܐܠܗܐ ܫܪܝܪܐ ܐܝܬܘܗܝ .
ܝܠܝܕܐ ܐܦ ܠܐ ܥܒܝܕܐ : ܫܘܐ ܒܐܘܣܝܐ ܠܡܘܠܕܗ .
ܡܛܠܬܢ ܒܢ̈ܝ ܐܢܫܐ : ܐܬܚܬ ܡܢ ܫܡܝܐ .
ܘܐܬܓܠܝ ܡܢܗ ܦܘܪܩܢ : ܘܦܪܩܢ ܡܢ ܒܝܬ ܫܝܘܠ .
ܘܣܒ ܡܫܝܚܐ ܐܦ ܐܬܡܚܐ : ܡܢ ܐܒ̈ܗܝ ܚܛܗܐ ܕܒܗ ܚܛܝܘ .
ܘܐܬܝܚܕ ܒܘܩܪܐ ܠܡܬܐ : ܘܥܒܕ ܚܝ̈ܠܐ ܘܐܬܘ̈ܬܐ .
ܘܣܒܠ ܚܫܐ ܒܦܓܪܗ : ܘܡܝܬ ܡܢ ܨܒܝܢ ܢܦܫܗ .
ܘܐܬܐ ܠܡܥܡܘܕܝܬܐ ܕܝܘܚܢܢ : ܥܒܕ ܚܛܗܐ ܘܐܣܟܠܘܬܐ .
ܘܢܦܩ ܒܬܪ ܐܝܟ ܦܪܘܩܐ : ܐܟܡܐ ܕܡܢ ܒܫܘܪܝܐ .
ܒܫܡ ܐܝܟ ܕܗܘܝܘ ܩܠܐ : ܕܢܬܥܒ ܠܗ ܡܫܝܚܐ .
ܐܠܐ ܒܫܒܝܠܐ ܒܪܝܐ : ܕܡܢ ܐܠܗܐ ܒܪܝܐ .
ܠܐܘܪܚܐ ܡܫܝܚܐ ܘܦܝܫܐ : ܠܡܫܝܚܗ ܕܒܪܐ ܡܫܝܚܐ .
ܒܝܘܡ ܕܗܘܐ ܒܥܡܕܐ : ܘܪ̈ܓܐ ܕܗܘܘ ܒܝܘܡ ܕܐܠܗܘܬܐ .
ܐܝܟ ܒܥܠܐ ܒܝܬ ܐܪܥܐ : ܕܐܬܠܗ ܒܥܡܡܘܬܐ ܠܗܘܢ ܘܒܝܬܝ .

ܘܟܠ ܕܡܬܦܚܓ ܥܠ ܦܬܓܡܝ: ܢܗܘܐ ܢܟܦܝ ܟܡܫܟܠܝ.

ܘܐܦܪܬܐ ܐܚܝ ܡܢ ܦܘܡܝ: ܡܕܡ ܕܢܟܦܝ ܟܡܫܘܡܝ.

ܡܚܝܠܬܐ ܢܦܩ ܐܢܐ ܠܟܝ: ܡܩܠܩܠܬܐ ܢܦܩ ܐܢܐ ܠܟܝ.

ܐܟܢ ܗܘܐ ܓܠܝܬܐ: ܥܠ ܠܟܝ ܡܢ ܪܫܝܬܐ.

ܕܦܪܐ ܕܐܬܬܚܒ ܠܐܘܫܝܐ: ܟܪܐ ܡܠܬܐ ܠܗ ܢܩܫܝܐ.

ܕܐܬܓܠܝ ܐܠܗܐ ܡܟܣܪܐ: ܒܦܓܪܗ ܡܟܠ ܗܘܐ ܓܒܪܐ.

ܡܢ ܟܠܗ ܟܢܫܐ ܘܡܥܪܐ: ܕܚܠܝܐ ܠܗ ܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ.

ܡܪܝܡ ܝܠܕܬ ܠܡܫܝܚܐ: ܗܘ ܕܐܬܬܘܝ ܝܠܕܐ ܡܫܝܚܐ.

ܘܐܬܬܘܝ ܐܠܗܐ ܕܟܠ ܟܠ: ....

........................: ܐܟܪܐ ܠܟ ܦܘܠܘܣ ܡܫܝܚܐ.

ܠܝ ܡܪܝܡ ܡܫܝܚܐ ܝܠܕܬ: ܘܠܗ ܠܐܠܗܐ ܠܐ ܝܠܕܬ.

ܐܠܗܐ ܐܢܬܬ ܗܘܐ ܠܗ: ܟܠܬܐ ܕܡܪܝܡ ܝܠܕܬܗ.

ܬܠܬܐ ܪܘܚܐ ܦܢܝܬܐ: ܐܡܪ ܒܓܪܝܬܗ ܪܡܐ.

ܚܕܘ ܕܟܠܢ ܝܢ: ܘܦܫܝܛܐ ܠܟܝ ܗܘ ܡܟܡܢ.

ܐܒܘܗ ܕܪܘܚܐ ܦܢܝܬܐ: ܝܕܥ ܟܡܪܢܐ ܘܟܕܒܘ ܦܪܝܫܐ.

ܘܠܝ ܚܕܘ ܕܟܠܢ: ܐܟܢ ܠܐ ܐܝܬܘܗܝ ܡܪܝܐ.

ܚܕܘ ܕܟܠܢ ܐܝܬܘܗܝ: ܟܪܐ ܘܡܠܬܐ ܐܒܐ ܕܐܝܬܘܗܝ.

ܐܒܐ ܕܦܘܠܘܣ ܠܓܪܬܗ: ܐܡܪ ܚܕܘ ܘܚܕܢܝܬܗ.

ܕܝܠܕ ܒܐܘܠܬܐ ܦܢܝܬܐ: ܠܝ ܠܗ ܒܐܝܬܘܗܝ ܒܡܘܡܬܐ.

ܗܘ ܕܐܬܓܠܝ ܠܦܓܘܡܬܐ: ܒܐܝܬܘܗܝ ܐܠܗܐ ܒܡܘܡܬܐ.

ܗܐ ܡܬܒܥܐ ܒܟ ܦܘܪ̈ܐ: ܘܡܢ ܒܪܗ ܠܘܬ ܢܒܘ̈ܬܐ.
ܗܘܐ ܐܬܝܗ ܠܘܬܢ: ܕܐܠܗܐ ܒܒܪܗ ܦܪܩܢ.
ܘܒܪܐ ܟܕ ܦܓܪܐ ܕܢܦܠ: ܐܩܝܡܗ ܒܪܘܚܐ ܕܢܦܠ.
ܘܟܕ ܡܪܝܡ ܒܒܣܪܐ ܢܒܝܐ: ܠܐܠܗܐ ܡܠܬܐ ܢܒܝܐ.
ܗܘ ܕܐܬܝܠܕ ܡܢ ܡܪܝܡ: ....
........................: ܐܠܗܐ ܐܝܬܘܗܝ ܡܫܒܚܐ.
ܗܘܘ ܕܐܙܕܩܦ ܥܠ ܩܝܣܐ: ....
........................: ܐܝܬܘܗܝ ܐܠܗܐ ܡܫܒܚܐ.
ܒܟܠ ܡܬܘܡ ܡܫܠ ܡܪܝܐ: ܥܡ ܐܒܘܗܝ ܩܕܝܫܐ.
ܕܫܠ ܗܘܐ ܒܒܪܗ ܚܝܐ: ܒܗܘܒܝ ܢܘܩ̈ܕܐ ܐܢܫ̈ܝܐ.
ܒܪܗ ܡܚܝܠܐ ܡܢ ܐܬܘܗܝ: ܐܠܐ ܡܠܬܐ ܗܘ ܕܐܝܬܘܗܝ.
ܠܘܬ ܠܐ ܐܝܬܘܗܝ ܝܚܝܕܗ: ܐܠܐ ܡܠܬܐ ܕܡܢ ܗܘܝܗ.
ܒܒܪܢܫܐ ܡܢܐ ܐܦܪ: ܒܡܪܝܡ ܒܬܘܠܬܐ ܟܕ ܗܒܪ.
ܡܪܝ ܒܡܒܥ ܘܡܫܠܡ ܕܝܠܢ: ܦܪܘܩܐ ܕܟܠ ܘܡܫܡܥܝܢ.
ܡܢܗ ܡܪܗ ܕܒܪܢܫܐ: ܐܠܗܐ ܗܘ ܒܒܣܪܐ.
ܕܢܝܚ ܒܓܒܪܐ ܒܒܬܘܠܬܐ: ܘܡܬܝܠܕ ܗܘܐ ܠܐ ܡܬܚܡܕܐ.
ܗܘܘ ܕܫܒܪ ܒܟܪ̈ܣܬܐ: ܟܕ ܢܛܪ ܗܘܐ ܒܬܘ̈ܠܬܐ.
ܕܐܬܝܠܕ ܒܒܝܬ ܦܪܘܩܐ: ܕܐܬܘܗܝ ܡܪܝܐ ܒܒܘܩܐ.
ܘܐܠܗܐ ܦܬܚܐ ܒܒܪܬܐ: ܟܕ ܐܪܬܘ ܒܒܬܘܠܬܐ.
ܘܐܡܪܬ ܒܗ ܕܡܢ ܢܬܠܠܟ: ܕܡܪܝ ܒܗ ܐܡܪܗ ܢܬܐܐ ܒܟ.

ܗܘܘ ܒܪܝ ܗܘܘ ܚܒܝܒ : ܕܐܦ ܒܢܟܠܐ ܡܪܒܘ ܠܐܒܝ .
ܡܢܗ ܚܒܝܒܐ ܕܐܒܐ : ܐܠܐ ܒܪܐ ܕܒܪܐ ܒܡܘܒܐ .
ܘܡܚܝܠܐ ܒܪ ܣܘܪܝܘܣ : ܗܘ ܕܐܬܗܘܝ ܠܐܘܠܘܓܝܘܣ .
ܒܡܐܡܪܐ ܕܥܠ ܚܕܐ ܐܡܪ : ܘܥܠ ܚܕܗ ܕܐܒܐ ܡܚܪ .
ܟܕ ܚܕܐ ܡܟܝܢܬ ܐܘ ܕܘܟܐ : ܕܐܠܗܐ ܪܒܐ ܘܡܪܢܐ .
ܒܬ̈ܠܬܐ ܘܚܒܠܐ ܘܡܬܪ̈ܘܙܐ : ܠܐ ܠܐܬܩܦܝ ܠܐܡܘܪܐ .
ܐܠܐ ܐܝܟ ܕܠܐܒܘܐ ܗܒܝ : ܘܐܬܝܠܕܬ ܒܒܘܗ ܕܒܝ .
ܘܐܘܕܐ ܘܗܒܝ ܕܠܐ ܗܒܠܐ : ܣܒܠܬܐ ܡܫܝܚܬܐ ܕܡܪܢܐ .
ܐܦ ܙܒܐ ܒܪ ܣܘܪܝܘܣ : ܕܟܒܝ ܚܝ̈ܠܐ ܠܐܩܘܡܘܣ .
ܡܛܠ ܗܘ ܠܐ ܒܡܫܪܝܐ : ܕܐܬܝܗܒ ܒܒܣܪܐ ܡܡܠܟܝܐ .
ܒܡܡܠܟܘܬܐ ܡܪܝܬܐ : ܚܝܘܬܐ ܘܠܗܘܬܐ .
ܐܠܐ ܘܠܐ ܬܪܝܢ ܦܪ̈ܨܘܦܐ : ܘܠܐ ܬܪܝܢ ܚܝ̈ܠܐ ܢܩ̈ܦܐ .
ܐܦܠܐ ܠܐܪܒܥ ܩܢܘ̈ܡܝܢ : ܙܒܒܘܬܐ ܡܘܕܝܢ .
ܐܒܐ ܘܒܪܐ ܘܪܘܚ ܩܘܕܫܐ : ܘܟܕ ܐܝܬ ܗܘ ܣܘܫܐ .
ܥܠ ܗܕܐ ܠܐܘܒ ܡܣܬܡܟܝܢ : ܐܟܡܢ ܕܗܘܒܐ ܡܪܗܒܝܢ .
ܒܪ ܐܢܫܐ ܕܢܣܒ ܡܢܢ : ܘܡܢ ܠܐܟܘܢܝܬܐ ܡܫܬܘܝܢ .
ܐܦ ܡܚܝܠܐ ܬܐܘܕܘܪܘܣ : ܕܡܘܦܣܘܐܣܛܝܐ .
ܘܠܐ ܚܕ ܦܪܨܘܦܐ ܕܡܠܬܐ : ܡܢ ܦܓܪܗ ܘܢܦܫܗ ܒܗ ܠܡܠܬܐ .
ܒܡܠ̈ܐ ܠܐܘܒ ܦܪ̈ܝܫܐ : ܐܦܠܐ ܒܡܠܒ̈ܫܐ ܦܪ̈ܝܫܐ .
ܐܠܐ ܐܬܗܘܝ ܚܕ ܒܪܐ : ܘܚܕ ܡܫܝܚܐ ܘܠܐ ܦܪ̈ܝܫܐ .

ܡܫܒܚܢܘܬܐ ܚܙܐ ܐܠܗܘ: ܐܦ ܦܪܘܫܐ ܚܙ ܐܠܗ ܒܗ.
ܠܟܠܗ ܐܠܗܘܬܗ ܒܗ: ܘܒܪܢܫܐ ܐܠܗܘܬܗ ܒܗ.
ܘܦܓܪܐ ܐܢܫܝܐ: ܟܠ ܡܠܟܐ ܘܡܢܝܢܘܬܗ.
ܚܕ ܒܪܐ ܘܠܐ ܦܠܓܝܢ: ܒܩܢܘܡܗ ܕܡܠܟܐ ܕܐܬܒܪܝ.
ܕܐܬܒܪܝ ܡܢܟܣܢܝܬܐ: ܡܢ ܒܬܘܠܬܐ ܐܝܟ ܒܢܝܢܫܐ.
ܗܘ ܕܗܘ ܠܐ ܐܬܪ ܕܐܠܗܘܬܗ: ܕܪܐ ܒܗ ܡܪܢܐ ܐܠܗܘܬܗ.
ܐܝܟ ܕܝܢ ܕܒܗ ܕܦܓܪܐ: ܡܢ ܡܫܩܠܐ ܕܡܠܟܘܬܐ ܦܪܝܫܐ.
ܒܪܗ ܕܐܠܗܐ ܡܫܬܘܕܥ: ܡܠܟܐ ܒܪܗ ܦܫܝܛܝܢ.
ܘܒܪܗ ܐܝܟ ܕܐܢܫܐ ܡܫܬܡܫܢܐ: ܚܕ ܐܠܗܘܬܗ ܡܫܬܡܠܝܢܐ.
ܐܠܐ ܚܕ ܒܪܐ ܢܐܡܪ: ܕܒܗ ܕܡܠܟܐ ܕܡܫܒܚܝܢ.
ܘܡܠܟܐ ܡܫܬܡܠܝܢ ܒܗ ܒܫܡܗ: ܒܗ ܠܐ ܐܝܬ ܐܢܫ ܘܡܫܬܪܐ.
ܠܐ ܬܐܡܪ ܒܬܪܐ ܐܦܪܝܡ: ܘܠܐ ܬܐܡܪ ܒܬܪܐ ܡܕܘܢܝܢ.
ܒܪܗ ܕܐܬܐ ܒܪܗ ܕܒܬܘܠܬܐ: ܕܐܠܗܐ ܚܕ ܗܘ ܡܫܝܚܐ.
ܗܘܐ ܦܪܘܫܐ ܕܐܦܪܝܡ: ܒܝܕ ܡܠܟܐ ܡܫܒܚܝܢ.
ܕܐܝܟ ܡܢ ܒܬܪܐ ܐܠܗܘܬܗ: ܐܝܟܐ ܗܘܐ ܡܢ ܒܬܘܠܬܐ.
ܠܝ ܐܦܪܝܡ ܐܝܟܐ: ܐܫܬܪܪ ܠܟܘܠܐ.
ܠܝ ܠܗܘ ܗܘ ܠܟܘܠܐ: ܐܫܬܪܪ ܗܘ ܐܝܟܐ.
ܘܐܝܟܘ ܕܠܐܢܫܘܬܗ ܐܢܫܝܐ: ܠܐ ܡܦܠܓܐ ܕܐܠܗܘܬܐ ܠܗܘ ܚܕܐ.
ܘܠܐ ܐܠܗܐ ܠܗܘ ܡܫܬܡܠܝܐ: ܕܢܐܡܪ ܠܬܪܝܢ ܚܕܐ ܡܠܟܐ.
ܐܦ ܦܘܠܘܣ ܒܗ ܒܟܬܒܐ: ܠܩܘܪܢܬܝܐ ܕܡܦܪܫܢܘܬܐ.

ܠܗ ܢܓܕܘܗ ܛܥܘܬܐ: ܠܐ ܐܦܩܘ ܥܒܕܘܗ ܕܐܬܡܫܚܬܐ.
ܘܐܡܪ ܚܣܝܐ ܠܥܒܪܐ: ܡܢ ܫܟܪ ܥܢܗ ܚܛܝܬܐ.
ܗܕܐ ܐܬܪܗ ܒܫܡܥܗܘܢ: ܒܫܡܥܐ ܡܫܝܚܐ ܠܟܠܗܘܢ.
ܠܗ ܫܘܒܚܐ ܗܕܐ ܐܝܬܘܗܝ: ܕܫܡܫܐ ܕܐܠܗܐ ܢܗܘܐ.
ܐܠܐ ܢܫܡܘ ܫܪܝܪ ܗܘܐ: ܘܕܡܘܬܐ ܕܥܒܕܐ ܢܣܒ ܗܘܐ.
ܗܘܐ ܒܕܡܘܬܐ ܒܢܝ ܐܢܫܐ: ܕܢܦܪܘܩ ܡܢ ܡܘܬܐ ܠܐܢܫܐ.
ܘܡܢ ܢܦܫܗ ܒܪܐ ܐܕܡܐ: ܘܫܒܩ ܡܘܬܐ ܘܐܦܫܐ.
ܘܗܘܐ ܕܡܘܬܐ ܕܐܠܗܘܬܐ: ܐܦ ܒܦܓܪܐ ܕܟܠ ܒܪܝܬܐ.
ܡܢܗ ܐܬܒܪܝ ܟܠ ܡܕܡ: ܗܘ ܕܐܬܓܠܝ ܗܘܐ ܠܐ ܡܕܡ.
ܠܝ ܡܘܬܐ ܘܡܫܪܘܬܐ: ܘܠܝ ܐܪܥܐ ܘܫܡܝܐ.
ܟܠ ܡܕܡ ܒܗ ܩܐܡ: ܗܘܐ ܕܓܒܪܐ ܟܠ ܡܕܡ.
ܦܓܪܐ ܕܝܘܚܢܢ: ܠܡܫܝܚܗ ܕܪܟܒ ܫܘܒܚܐ.
ܐܡܪ ܒܡܠܦܢܐ ܕܐܠܗܐ: ܡܢ ܡܠܐܐ ܥܠܝܗ ܒܪܝܬܐ.
ܫܪܝܬܐ ܐܬܝܗ ܒܡܪܐ: ܘܡܢ ܟܠܗܘܢ ܘܪܘܚܢܐ.
ܕܥܒܕܐ ܠܟܠܗ: ܢܗܘܐ ܥܠܝ ܒܫܘܪܝܐ.
ܗܘ ܕܡܢ ܟܠܗ: ܘܐܡܠܟ ܒܪܘܚܗ.
ܟܠܗ ܗܘ ܕܐܬܓܠܝ ܡܫܝܚܐ: ܘܡܫܝܚ ܡܢ ܐܒܐ.
ܕܢܟܪܙ ܘܢܫܐ ܒܠܫܢܘܗ: ܟܠ ܕܡܫܡܥ ܠܚܝܘܗ.
ܕܥܒܕܐ ܠܟܠܗܝܢ: ܐܝܟ ܚܕܐ ܘܐܢܫܝܢ.
ܘܢܝܚܐ ܒܪܘܚܢܘܬܗ: ܕܐܬܒܪܝ ܗܘܐ ܡܢ ܐܠܗܐ.

ܒܥܠܡܐ ܕܡܫܡܫܢܘܬܐ: ܐܡܪ ܦܪܘܫܢܘܬܐ.
ܡܢ ܕܐܡܪ ܕܐܚܪܬܐ ܗܘ ܕܢܚܒ: ܘܐܚܪܬܐ ܐܬܚܙܝ ܕܠܐ ܚܙܐ.
ܡܫܘܕܐ ܠܗ ܠܐ ܢܫܘܩܐ: ܐܠܗܐ ܕܒܫܡܝܐ ܢܚܐ.
ܘܡܢ ܕܠܐ ܡܫܘܕܐ ܗܘܝܐ: ܕܫܠܝܐ ܗܘܐ ܠܗ ܒܫܪܝܐ.
ܢܗܘܐ ܡܣܬܪܩ ܡܢ ܡܪܝܐ: ܘܒܐܝܬܘܬܐ ܠܗܘܢ ܚܝܐ.
ܘܡܠܟܘܬܗ ܗܘ ܩܝܡܐ: ܕܡܢ ܡܪܝܐ ܗܘܐ ܠܗ ܪܗܐ.
ܒܥܠܡܗ ܐܡܪ ܗܘܝܐ: ܟܕ ܕܐܪܗ ܒܥܠܡܗ ܕܫܠܝܐ.
ܘܐܝܟ ܕܡܫܡܫܢܘܬܐ: ܡܫܡܠܝܢ ܕܐܠܗܘܬܐ.
ܘܐܦ ܫܠܡܐ ܗܢ ܕܒܪ ܚܝܐ: ܠܐ ܡܫܘܕܝܢ ܒܥܠܡܐ ܓܠܝܐ.
ܘܒܫܘܠܡܐ ܒܥܠܡܐ ܚܕܝܐ: ܠܐܠܗܐ ܫܠܡܐ ܚܕܝܐ.
ܘܐܫܪܗ ܚܕܝܐ ܐܠܗܐ: ܕܠܐ ܫܡܥܝܢ ܒܐܠܗܐ.
ܢܫܘܬܐ ܟܕ ܦܣܪܐ ܕܒܟܘ: ܠܐܠܗܐ ܡܒܥܠܡܐ ܠܗܘܢ ܕܒܟܘ.
ܘܠܐܠܗܐ ܠܟܠ ܦܘܪܩܢܐ: ܕܫܠܡܐ ܕܗܘܐ ܒܪܢܫܐ.
ܘܐܬܢܨܚܘܢ ܪܒܐ: ܗܘ ܕܗܘܐ ܒܥܕܪܢܐ ܐܒܐ.
ܒܥܠܡܐ ܕܡܫܒܚܢܘܬܐ: ܐܡܪ ܠܟܠ ܐܠܗܘܬܐ.
ܡܫܒܚܝܢ ܕܒܪܐ ܫܠܡܐ: ܡܚܝ ܡܢ ܐܒܐ ܠܟܠܗ.
ܡܚܝܬܐ ܕܝܢ ܕܬܘܩܢܐ: ܡܚܕܐ ܒܫܘܠܡܐ ܡܚܪܬܐ.
ܘܐܦܠܐ ܕܐܡܪ ܒܗ ܡܫܝܚܐ: ܕܟܠܐ ܦܘܠܚܢܐ ܗܘ ܡܫܝܚܐ.
ܟܕ ܕܝܢ ܐܬܐ ܡܫܝܚܐ: ܕܐܟܠܐ ܐܚܪܢܐ ܘܡܫܡܫܢܐ.
ܚܙܐ ܐܠܗܐ ܒܪܗ: ܒܦܘܪܩܢ ܗܘ ܕܡܫܝܚ ܡܚܪܗ.

ܐܬܟܪܒ ܗܘܐ ܡܢ ܐܠܗܬܐ: ܚܕܬܬܐ ܕܐܒܗܬܐ ܘܬܘܩܦܬܐ.
ܘܐܬܚܙܝ ܐܝܟ ܒܪܗ ܠܐܠܗܐ: ܘܒܪܘܚܐ ܒܪܐ ܕܐܠܗܐ.
ܘܒܪܗ ܕܐܢܫܐ ܕܝܢ ܒܒܣܪ: ܘܐܠܗܝ ܒܢܝܐ ܕܐܬܡܟܪܘ.
ܐܬܛܥܡܘܗ ܡܪܝܪܐ: ܐܦ ܫܝܛܘܬܐ ܠܣܒܪܐ.
ܡܢ ܩܒܪܐ ܕܚܒܝܫ ܒܗ: ܠܠ ܢܓܕܐ ܠܗ ܡܪܢܘ.
ܗܘ ܕܠܐ ܡܫܟܚ ܐܝܟ ܒܫܠܐ: ܠܐ ܒܘܠܡܬܐ ܘܠܐ ܗܝܟܠܐ.
ܢܓܕܐ ܒܗ ܒܠܥܘܠܬܐ ܡܪܝܡ: ܡܬܠܐ ܕܢܚܫ ܘܡܪܝܡ.
ܢܓܕܐ ܚܝܠܐ ܦܪܐ ܐܬܐ: ܢܓܕܐ ܢܗܘܪܐ ܐܦܪܢܐ.
ܒܫܡܥܝ ܫܦܪܐ ܘܢܝܚܘܬܐ: ܢܓܕܐ ܠܐܠܗܐ ܒܨܠܘܬܐ.
ܫܦܠ ܢܦܫܗ ܐܝܟ ܡܫܡܫܢܝܢ: ܕܟܠ ܐܢܫܐ ܫܡܫܝܢ.
ܢܓܕܐ ܠܐܠܗܐ ܢܒܪܝܘܗ: ܢܓܕܐ ܒܪܝܫܐ ܠܡܪܢܢ.
ܡܢ ܡܪܟܒ ܕܠܡܪ ܗܒܝ: ܠܐܝܟ ܣܬܪܐ ܗܘܐ ܕܠܐ ܚܟܝ.
ܘܟܠ ܕܐܡܪ ܒܒܪܐ ܡܫܝܚܐ: ܠܐܝܢ ܒܢܝܐ ܒܗܘ ܣܒ ܫܒܝܚܐ.
ܗܘ ܐܒܪ ܗܘܐ ܒܠܥܡܪܗ: ܒܝܚܝܪܘܬܗ ܘܒܫܡܫܬܗ.
ܒ ܡܫܡܫ ܠܐܠܗܝ ܕܐܦܪܝܢ: ܠܐܪܥܘܬܐ ܘܫܒܝܚܐ.
ܘܡܪܝ ܐܦܪܝܡ ܗܘ ܣܘܪܝܝܐ: ܕܗܘܐ ܠܟܠܗ ܒܫܘܝܐ.
ܒܥܠܡܪܐ ܗܘ ܕܐܡܫܘܬܐ: ܐܒܪ ܗܘܐ ܒܡܪܢܝܫܘܬܐ.
ܕܪܒܗ ܪܒܐ ܕܒܪܘܚܐ: ܡܢܐ ܐܘܡܝ ܒܗ ܒܪܢܐ.
ܐܪܬܐ ܕܡܬܚܫܒ ܫܡܫܐ: ܒܙܪܐ ܡܒܪܘܢ ܕܟܝܐ.
ܐܬܝܐ ܕܢܓܕ ܠܐܕܡ: ܐܬܡܪܘ ܗܘܝ ܡܢ ܒܢܝ ܐܕܡ.

ܡܢ ܠܒܪ ܚܙܬ ܕܝܢܐ: ܘܟܕ ܫܒܐ ܡܢ ܓܢܒܐ.
ܠܒܪ ܐܠܐ ܒܢܘܩܬܐ: ܘܟܦܪܐ ܥܠܐ ܒܒܪܬܐ.
ܚܕ ܡܬܠܐ ܒܗ ܡܐܪܬܐ: ܘܪܥܝܐ ܒܗ ܪܥܘܬܐ.
ܘܩܕܝܫܐ ܐܘܢܢܘܣ: ܕܩܘܣܛܢܛܝܢܘܦܘܠܝܣ.
ܒܡܐܡܪܐ ܕܠܐܝܫܐ ܐܡܪ: ܟܕ ܦܫܩ ܗܘܐ ܘܡܫܒܚ.
ܡܢܗ ܕܠܐ ܢܗܘܐ ܒܒܘܟܒܘܐ: ܕܟܕ ܚܙܐ ܠܗ ܠܒܪܘܝܐ.
ܟܕ ܒܪܝܟ ܗܘܐ ܘܡܙܠܐ: ܕܡܢ ܙܡܪܬܐ ܒܗ ܢܬܠ.
ܦܠܐ̈ܬܐ ܒܗ ܐܬܬ ܗܘܐ: ܕܐܡܪ ܒܗ ܐܝܟ ܕܒܝܘܬܐ.
ܐܠܐ ܠܐ ܡܫܡܥ ܐܢܐ: ܕܐܡܪ ܐܝܟ ܕܒܒܘܝܐ.
ܡܪܝܐ ܦܪܘܩ ܟܠ ܕܐܝܬܘܗܝ: ܘܫܘܒܚܐ ܢܗܘܐ ܦܬܓܡܐ ܠܛܝܒܘܬܗ.
ܕܠܐ ܢܬܟܠ ܒܗ ܒܥܒܕܐ: ܘܠܐ ܒܡܫܡܫܢܐ ܘܒܟܗܢܐ.
ܐܠܐ ܢܬܟܠ ܥܠ ܛܝܒܘܬܝ: ܘܢܣܒܗ ܚܘܣ ܒܫܒܚܬܝ.
ܘܐܦܢܝܬ ܕܒܪܝܟ ܗܘ ܡܪܝܐ: ܕܠܐ ܢܥܒܕ ܒܪܢ ܡܢ ܡܪܝܐ.
ܘܡܛܠ ܒܘܪܫܐ ܕܡܕܝܢܐ: ܐܦܢܝܬ ܒܗ ܐܘ ܡܫܡܫܢܐ.
ܐܫܬܘܠ ܡܢ ܡܪܝܐ: ܕܢܬܠ ܗܘ ܕܠܐ ܚܛܝܐ.
ܬܘܒܐ ܪܒ ܦܘܬܐ ܦܩܕܐ: ܕܐܬܠܒܫ ܗܘܐ ܠܠܒܫܐ ܡܢܘܪܐ.
ܘܐܬܪܘ ܐܝܟ ܡܫܡܫܢܐ: ܕܗܘܐ ܠܡܥܒܕܢܐ ܡܢ ܠܡܥܒܕܢܐ.
ܘܐܬܪܘ ܠܗܘܢ ܠܬܠܡܝܕܘ: ܕܗܘܐ ܠܗܘܢ ܘܠܬܠܡܝܕܘ.
ܘܐܬܪܘ ܡܠܐܟ ܪܒܐ: ܕܐܬܠܒܫ ܠܒܫܐ ܢܘܪܐ.
ܘܐܬܠܒܫ ܗܘܐ ܠܒܫܬܐ ܡܢܝܚܬܐ: ܕܟܘܠܝܐ ܗܘܐ ܒܢܝܫܘܬܐ.

ܘܩܒܠ ܒܗ̇ ܠܗܘܢ ܒܒ̈ܬܐ: ܐܦ ܒܟܠܬܐ ܕܪ̈ܘܚܬܐ.
ܘܒܬܪ ܡܠܟܐ ܡܫܝܚܐ: ܟܕ ܗܘܐ ܐܒܪܘܗܡ ܪܒܐ.
ܒܬܪ ܗܘܐ ܐܒܪܘܗܡ: ܕܡܢ ܒܬܪ ܡܘܫܐ ܐܬܝܗܒ.
ܘܒܬܪ ܗܘܐ ܡܢܝ ܡܚܡܕ: ܕܐܬܝܗܒ ܡܢ ܫܡܝܐ ܕܡܚܡܕ.
ܡܢ ܒܬܪ ܡܘܫܐ ܢܒܝܐ: ܗܘ ܕܗܘܐ ܒܗ ܡܫܝܚܐ ܒܪܐ.
ܘܒܬܪܗ ܠܗܘܢ ܐܚܐ ܕܐܒܘܗܝ: ܗܘ ܕܐܬܕܟܝ ܗܘܐ ܒܐܒܘܗܝ.
ܘܒܬܪܗ ܟܕ ܗܘܐ ܡܫܝܚܐ: ܕܗܘܐ ܒܥܘܡܪܐ ܠܡܫܝܚܐ.
ܘܗܘܝܘ ܐܬܚܘܝ ܡܢܝܚܐ: ܥܠܡܝܢܐ ܡܢܝܚܐ.
ܐܦܪܚܘܗܝ ܐܦܝܣܩܘܦܐ: ܡܢܝ̈ܚܐ ܘܡܫܡܫ̈ܢܐ.
ܘܒܬܪ ܡܫܝܚܐ ܦܠܐ: ܕܐܬܦܪܫ ܗܘܐ ܒܪ ܦܠܐ.
ܗܘ ܡܢܘܢ ܗܘܐ ܒܡܠܟ̈ܘܬܐ: ܕܦܪܫ̈ܢܐ ܘܡܠܟ̈ܘܬܐ.
ܘܟܕ ܡܫܝܚܝ ܒܪ ܙܒ̈ܢܐ: ܕܠܐ ܢܫܒܩ ܗܘܐ ܒܫܡܫܘ ܡܫ̈ܐ.
ܕܐܬܝܗܒ ܒܒܪܐ ܐܘܚܝܐ: ܘܒܫܡܝܐ ܡܢܘ ܪܚܡܐ.
ܕܡܫܬܠܛ ܡܠܟܐ ܒܟܠܐ: ܒܒܪ ܚܝܐ ܡܨܠܐ.
ܘܐܬܝܗܒ ܒܒܒ̈ܠܐ ܦܘܕܩܢ̈ܐ: ܘܦܪܝ ܚܝ̈ܐ ܘܡܠܟܘܬܐ.
ܘܒܬܪܗ ܟܕ ܦܘܪܫܢ ܪܒܐ: ܕܐܬܝܗܒ ܒܒܪܐ ܡܫܝܚܐ.
ܕܡܫܬܠܛ ܗܘܐ ܒܒܪ ܡܠܟܐ: ܘܡܢܝ ܒܚܝ̈ܐ ܡܢ ܗܘܢܐ.
ܒܬܪ ܦܘܪܫܢ ܒܪܒܝ ܡܫ̈ܝܚܐ: ܕܡܠܐܟܝܢ ܠܐܪܒܥ ܡܫܡܫ̈ܝܢ.
ܕܐܦ ܗܘ ܒܪ ܚܠܬܗ ܕܡܫܝܚܐ: ܕܚ̈ܝܐ ܚܝ̈ܬܐ ܒܗ ܢܫܡܫܝܗܝ.
ܘܫܪܝ ܡܫܚ ܗܘܐ ܘܐܬܚܠܠ ܗܘܐ: ܡܢ ܪܘܡܐ ܕܒܫܡܝܐ ܕܟܕ ܗܘܐ.

ܥܠ ܟܠܗ ܕܒܢ̈ܝܢܫܐ: ܕܗܘܐ ܥܒܕܐ ܘܐܘܪܚܐ.
ܘܐܬܟܢܫܘ ܠܘܬ ܡܣܟܢ ܗܘܐ: ܘܡܕܝܢܬܐ ܠܘܬ ܡܠܟ ܗܘܐ.
ܕܢܣܒܘܢ ܐܣܛܪ̈ܛܝܓܘܬܗܘܢ: ܕܚܝ̈ܠܘܬܐ ܠܐ ܢܬܡܚܘܢ.
ܡܢ ܕܐܬܟܠܠ ܗܘܐ ܪܘܡܝܐ: ܗܘܐ ܠܗ ܟܠܗ ܟܠܝܠܐ.
ܠܐ ܢܬܦܪܢܣܘܬܐ: ܠܡܕܝܢܬܐ ܟܘܡܝܢܝܘܬܐ.
ܘܟܢܘܫ ܐܣܛܪܛܝܐ ܢܦܩ: ܘܫܡܥ ܠܐܘܪܚܐ ܘܐܙܠ.
ܘܗܠܝܢ ܕܥܠ ܗܕܡܘ ܟܠܗܘܢ: ܠܐܣܛܪܛܝܐ ܡܢܗܐ ܕܢܟܘܢ.
ܘܟܕ ܒܟܢܫܝܢ ܠܗܘܢ: ܕܡܢ ܗܘܐ ܒܪܘܡܝܐ ܘܟܠܗ.
ܘܐܣܛܪܛܝܓܐ ܐܬܘ: ܘܡܠܘܟܐ ܐܣܛܪܬܘ.
ܘܐܬܘܢ ܗܘܐ ܠܡܕܝܢܬܐ ܡܠܟܘܬܐ: ܘܩܝܡܐ ܘܥܡܐ ܟܠܗ.
ܘܢܩܦ ܕܟܠܗ ܒܝܬܐ: ܘܕܟܢܫܐ ܘܕܝܪ̈ܐ.
ܘܟܕ ܠܐܣܛܪ ܐܙܠܘ: ܒܝܘܡܐ ܟܕ ܗ̈ܝ ܘܐܬܟܢܫܘ.
ܘܐܡܪ ܢܣܒܘ ܠܟܢܫܐ: ܘܟܕ ܐܬܐ ܗܘ ܕܡܕܝܢܬܐ.
ܘܟܕ ܢܘܟܠ ܐܣܛܦ: ܒܬ ܟܕ ܐܬܐ ܗܘ ܕܒܝܬܐ.
ܡܩܝܡܐ ܒܝܢܘ ܡܫܪܐ: ܕܡܢ ܟܠܗ̈ܝܢ ܗܘ ܐܡܪܐ:
ܘܟܕ ܐܣܛܦ ܪܫ ܒܝܬܐ: ܠܐ ܫܒܩ ܗܘܐ ܒܒܝܬܐ ܒܝܬܐ.
ܐܬܐܣܪ ܗܘܐ ܪܫ ܣܡܝܟܐ: ܗܘ ܐܝܟ ܕܐܬܟܢܫ ܡܢ ܡܪܝܐ.
ܘܐܬܘܢ ܗܘܐ ܠܡܕܝܢܬܐ ܡܠܟܘܬܐ: ܘܟܠܗ ܡܪܟܒܬܐ ܡܫܡܪܐ.
ܘܟܢ̈ܫܐ ܕܕܝܪ̈ܝܘܬܐ: ܠܟܠ ܗܘܐ ܒܡܠܘܟܘܬܐ.
ܘܟܕ ܐܝܟ ܚܘܒ ܠܟܘܠ: ܒܐܝܕ ܡܠܘܟܗ ܠܟܘܠ.

ܠܓܒܪܐ ܗܘܐ ܠܘܬ ܡܠܟܐ: ܘܫܕܪܗ ܠܒܝܬ ܡܫܡܫܢܐ.
ܘܟܕ ܗܘܐ ܡܠܟܐ: ܫܡܥ ܗܘ ܦܪܫܐ ܫܡܥ ܗܘܐ.
ܥܡ ܒܪܢܫܐ ܘܥܡ ܢܦܫܗ: ܠܐܦܠܘܓ ܕܐܪܙܘܗܝ ܡܢܫܐ.
ܘܥܒܕ ܗܘܐ ܡܠܘܟܫܐ: ܢܘܬ ܠܟܠܐ ܐܢܫܐ.
ܕܐܬܐܡܪ ܒܡܠܟܗ ܕܗܘܐ: ܡܠܘܟܫܐ ܡܠܟܝܐ.
ܘܥܡ ܡܫܠܛܢܐ ܢܘܟܪܝܐ: ܘܫܘܝ ܛܥܢܗ ܘܡܫܢܗ.
ܘܐܬܒܢܘ ܐܣܛܘܣܛܐ: ܘܒܢܝܢܘ ܗܘܘ ܡܢܗ ܐܦܐ.
ܘܒܢܝܐ ܠܐܒܠܐ ܗܘܐ ܕܡܠܘܟܫܐ ܡܠܟܝܐ.
ܡܕܝܢܬܐ ܠܐ ܡܕܢܚ ܗܘܘ: ܠܡܟܬܒܐ ܢܦܩ ܗܘܘ.
ܥܡ ܥܠܐܘܗܝ ܕܗܘܝܢ ܡܟܪܐ: ܕܢܦܩܘܢܗܘܢ ܘܠܐ ܟܦܪ.
ܘܐܬܒܢܘ ܚܩܠܐ ܘܟܪܡܘܗܝ: ܘܡܢ ܪܒ ܒܗܘܢܬܐ ܒܝܐܘܗܝ.
ܘܐܚܪܘܗ ܠܟܠ ܕܢܦܩ ܠܗ: ܘܡܠܘܟܫܐ ܦܪܐ ܠܗ.
ܘܠܐ ܒܚܝܘܗܝ ܘܟܕ ܡܘܬܗ: ....
........................: ܢܗܘܐ ܡܚܝܕ ܡܢ ܒܝܬܐ.
ܘܟܕ ܗܘܐ ܕܕܝܢܘܢ: ܕܡܬܦܫܩ ܪܥܝܗ ܕܝܢܘܢ.
ܠܓܒܪܐ ܐܕܝܫܐ ܘܚܐܝܐ: ܘܦܬܓܡܐ ܒܗ ܐܦܝܐ.
ܘܟܕ ܗܘܐ ܚܐܒܘܢܗ: ܗܘ ܕܡܠܟ ܡܗܘܟܬܐ ܕܝܠܗ.
ܘܐܬܘܗܝ ܒܦܢܝܗ ܡܦܘܢܐ: ܡܢ ܒܥܠ ܗܘ ܦܘܢܝܐ.
ܥܡ ܡܠܟ ܘܡܢܝܢܬܐ: ܘܐܘܕܝ ܠܟܠܟܠܝܬܐ.
ܫܡܥ ܦܢܝܗ ܡܠܟܐ ܘܡܪܒܗ: ܘܫܪܝ ܕܢܬܠܒ ܗܘܐ ܒܗ.

ܘܡܛܠ ܡܠܬܐ ܚܝܠܗ ܗܘܐ: ܘܟܠܗ ܐܫܬܐܠܡܗ ܗܘܐ.
ܠܐ ܐܪܦܝ ܗܝ ܡܫܡܠܝܘܬܗ: ܘܠܐ ܓܒܪ ܥܒܪ ܗܘܐ ܠܦܘܩܕܢܗ.
ܘܐܦܣܩܘܦܐ ܩܕܝܫܐ: ܕܐܬܟܢܫܘ ܬܡܢ ܦܪܝܫܐ.
ܐܦܪܫܘܗܝ ܡܢ ܥܕܬܐ: ܟܓܪܒܐ ܗܘܐ ܕܢܓܥܐ.
ܘܟܕ ܙܒܢܐ ܗܘ ܛܥܡܐ: ܕܗܘܐ ܒܟܢܫܐ ܒܥܠܡܐ.
ܐܦܣܩܘܦܐ ܕܝܠܗ: ܡܢ ܐܝܕܝ ܐܢܫܐ ܐܪܚܩ.
ܒܗܘ ܐܒܐ ܩܕܝܫܐ ܗܘܐ: ܘܟܠ ܢܦܫܗ ܡܬܬܟܝܠ ܗܘܐ.
ܘܡܠܟܐ ܡܢ ܥܕܬܐ: ܕܡܢ ܒܥܘܬܐ ܗܘܐ ܡܫܝܚܐ.
ܕܐܦܣܩܘܦܐ ܐܚܪܢܐ: ܡܢ ܒܪܫܝܬ ܐܦ ܩܪܐܘܗܝ.
ܘܟܕ ܒܪ ܙܒܢܐ ܐܬܐ ܗܘܐ: ܘܐܦ ܐܒܘܗ ܡܬܬܦܪܣ ܗܘܐ.
ܘܟܕ ܥܕܬܐ ܗܘܬ: ܕܒܗ ܥܒܕ ܒܪ ܙܒܢܐ ܛܒܐ.
ܡܕܝܢܬܐ ܠܘܬ ܡܠܟܐ: ܠܐ ܡܬܒܐܫ ܡܢ ܡܠܟܘܬܐ.
ܥܒܕ ܘܠܘܬ ܩܕܝܫܐ: ܪܒܐ ܒܟܠ ܕܡܫܝܚܝܐ.
ܠܐ ܡܟܝܢ ܗܘܘ ܠܘܬ ܡܠܟܐ: ܐܝܟ ܕܢܦܩܘ ܡܢ ܡܠܟܘܬܐ.
ܗܘ ܕܝܢ ܙܒܢܐ ܫܠܝܐ: ܕܩܒܠ ܗܘܐ ܒܥܠܡܐ ܫܠܝܐ.
ܐܟܠ ܗܘܐ ܠܐܪܥܬܐ: ܒܡܕܝܢܬܐ ܩܘܣܛܢܛܝܢܘܦܘܠܝܣ.
ܘܐܦ ܒܟܪܘܬܐ ܘܒܫܒܝܐ: ܕܢܥܒܕܘܢ ܢܟܠܐ ܕܠܐ ܫܘܝܐ.
ܗܘ ܕܝܢ ܙܒܢܐ ܐܬܐ ܗܘܐ ܠܗ: ܟܕ ܒܬܪܘܬܐ ܒܥܒܕܘܗܝ.
ܘܠܐ ܙܒܢܐ ܥܡܗ: ܡܢ ܐܠܗܐ ܦܩܕ ܗܘܐ ܠܗ.
ܦܘܫ ܡܢ ܗܘܐ ܕܒܪܐ: ܕܒܗ ܐܝܟ ܒܗ ܕܢܘܚܐ.

ܘܣܓܝܐܐ ܡܫ̈ܪܝܢܐ: ܕܡܫܟܚܘ ܠܟܠ ܒ̈ܢܝܢܫܐ.
ܥܒܪܘ ܐܬ̈ܠܝܟܝܐ ܒܡܕܝܢܬܐ: ܒܗܠ ܡܬܘܒܬܐ ܡܡܟܝܢܐ.
ܘܪܬܐܘ ܟܠ ܡܕܝܢܬܐ: ܕܟܕ ܒܙܒܢܐ ܚܕܐ.
ܕܢܟܠ ܠܐܘܪܚܐ ܕܫܘܠܛܢܐ: ܘܐܟܠ ܗܘܐ ܠܬܪܥܝܬܐ.
ܘܕܢܟܒ ܗܘܐ ܐܢܬܬܐ ܒܥܠܗ: ܘܡܪܐ ܗܘܐ ܒܗ ܒܥܠܕܒܒܗ.
ܘܒܪܬܐ ܐܘܟܠ ܢܟܘܡܦܬܐ: ܡܪܐ ܗܘܐ ܒܗ ܒܡܟܘܪܬܐ.
ܘܥܠ ܒܗܘܢ ܒܣܢܝܩܘܬܐ: ܠܐܝܟܢܐ ܒܬܚ̈ܬܝܬܐ.
ܐܢܫ ܡܟܝܟܘܬܐ ܪܫܝܬܐ: ܦܢܝܢ ܘܠܐ ܐܫܬܪܝ ܒܐܬܪܐ.
ܐܠܘ ܐܝܬܝܐ ܒܦܪܣܝܢ: ܕܠܐܟܘܢ ܗܘܐ ܒܥܒܕܐ ܡܬܦܢܝܢ.
ܒܝܫ ܐܝܟ ܒܪܢܫܘܬܐ: ܘܡܒܝܫ ܡܢܗܘܢ ܠܬ̈ܪܬܐ.
ܘܒܝܫ ܙܢܐ ܦܪܘܐ ܡܟܠܐ: ܒܦܪܘܬܐ ܕܠܐ ܡܬܕܪܟܐ.
ܘܒܟܠ ܟܠ ܒܟܠ ܦܪܝܫܐ: ܐܦ ܒܟܠܗܘܢ ܕܡܬܘܒܬܐ.
ܒܫܘܡܐ ܗܘ ܕܢܘܫܝܐ: ܡܫܬܐ ܪܒܐ ܕܦܪ̈ܫܝܐ.
ܘܗܘܝܢ ܒܢܝ̈ܬܐ ܕܢܟܘ: ܕܒܪ ܐܝܟ ܗܘܐ ܕܢܟܘ.
ܘܦܪܘܐ ܐܬܬܐܝܟ ܐܝܟ ܒܪܡܐ: ܘܐܦܬܢ ܒܡܬܘܒܬܐ.
ܘܐܦ ܒܟܠܗܘܢ ܓܒܪ ܕܢܐ: ܕܓܒܪܐ ܐܝܢܐ ܘܟܠܐܐ.
ܘܐܒܕ ܒܙܒܢܐ ܒܟܠܗ: ܒܦܪܘܐ ܡܟܠܐ ܘܡܟܠܗ.
ܕܗܘܝܢ ܒܪ̈ܘܗܢܐ ܕܐܬܪ: ܕܒܝܠܝܢ ܐܢܫ ܡܟܒܢ.
ܐܠܐ ܓܢܝ ܡܢܝܚܐ ܒܗܘܢ: ܠܬܪܝܢܗܘܢ ܘܗܦܟܢܬܗܘܢ.
ܠܐ ܡܬܐܪ ܢܦܫܗܘܢ ܒܟܕ: ܐܠܐ ܡܬܓܘܫܝܢ ܒܟܕ.

ܘܗܟܢ ܗܘܐ ܡܕܒܪ ܠܟܠܗܘܢ: ܡܟܝܟ ܘܢܝܚ ܠܘܬ ܟܠܗܘܢ.
ܘܕܒܪ ܒܪ ܙܒܢܐ ܠܟܗܢܐ: ܘܢܒܥ ܕܗܘܐ ܟܠ ܟܗܢܐ.
ܘܙܒܢܐ ܫܢܝܐ ܐܚܪ: ܕܡܫܡܫܢܐ ܗܘܐ ܠܗ ܚܡܣܝܢ.
ܘܐܬܐ ܙܒܢ ܠܫܬܐܣܬܐ: ܘܟܢܫܗ ܡܫܢܐ ܡܫܪܝܐ.
ܠܫܬܐܣܬܐ ܕܝܢ ܕܐܒܘܗܝ: ܘܡܫܟܠܠ ܡܕܒܪ ܠܫܡܫܘܗܝ.
ܕܠܐ ܢܦܠ ܒܗ ܡܢܗܘܢ: ܢܛܪܘܢ ܒܬܪܗ ܠܝܠܕܘܗܝ.
ܠܟܘܪܣܝܐ ܕܡܪܝ ܡܬܝ ܐܬܐ: ܒܫܘܦܪܐ ܘܙܘܗܪܐ ܘܫܘܒܚܐ.
ܘܒܗ ܕܫܢܝܐ ܒܟܪ ܡܕܒܪ: ܘܐܚܝܗ ܟܠܗ ܡܚܘܪܐ ܐܦܐ.
ܬܪܬܝܢ ܕܫܢܝܐ ܟܠܗ: ܐܬܩܢܘ ܗܘܘ ܠܟܠܗܘܢ.
ܒܫܠܡܘܬܐ ܐܦܩ ܐܢܘܢ: ܘܟܠܗܘܢ ܚܒܪ ܐܢܘܢ.
ܡܢܟܘܢ ܐܢܘܢ ܚܢܢ ܒܫܠܡܐ: ܕܫܘܘܕܥܐ ܟܕ ܒܟܢܫܬܐ.
ܘܫܘܘܕܥܐ ܡܠܟ ܐܢܘܢ: ܘܟܠ ܟܗܢܐ ܐܚܝ ܐܢܘܢ.
ܦܢܐ ܠܟܠ ܒܝܬܐ ܒܫܠܡܬܐ: ܕܡܕܝܢ ܕܐܝܬܝܗ ܠܟܢܫܬܐ.
ܠܗܠܝܢ ܒܢܝܐ ܡܢܝܐ: ܕܡܫܬܒܚܝܢ ܐܒܐ ܕܪܘܚܐ.
ܘܐܬܬܪܝ ܒܗ ܡܠܘܟܐ: ܦܢܐ ܠܟܠ ܫܠܡܐ.
ܘܐܬܐ ܠܟܠܗ ܒܢܝ ܡܕܝܢܬܐ: ܘܟܠܗ ܡܫܬܘܕܥܘܢ ܡܕܝܢܬܐ.
ܕܐܦܝܣܩܘܦܐ ܢܬܪܘܢ: ܡܢ ܐܚܪܢܐ ܠܐ ܢܩܒܠܘܢ.
ܘܡܬܡܟܟܢܐ ܗܘܐ ܠܗ: ܐܢܬܬܐ ܡܟܢܝܬܐ ܠܘܐܦܬܗ.
ܡܟܠ ܠܟܘܠܐ ܘܐܦܝܣܩܘܦܐ: ܦܢܐ ܒܪ ܙܒܢܐ ܠܟܘܪܣܝܐ.
ܦܢܝܐ ܡܫܡܫܢܐ: ܘܒܢܝܐ ܡܕܝܢ ܦܢܝܐ.

ܘܡܣܡܣܡܬܐ ܠܠܫܢܐ ܥܒܪ̈ܐ: ܫܒܝܠܐ ܘܕܪܐ ܘܪܘܙܐ.
ܘܡܢ ܢܦ̈ܠܐ ܒܒܢܝ̈ܢܐ ܛܒ̈ܐ: ܒܬ̈ܫܒܚܬܐ ܠܐܠܗܘܬܐ.
ܘܐܠܐ ܒܝܘܡܝܢ ܒܪ̈ܝܐ: ܘܣܦܪܗ ܒܒܪ ܥܒܪܐ ܡܒܪܝܐ.
ܘܚܘܪܝܐ ܕܒܚܝܠܗ ܚܝܡ: ܒܪ ܥܒܪܐ ܐܝܟ ܕܚܝܡ.
ܗܡܢ ܘܗܘܐ ܒܪ ܥܒܪܝܐ: ܗܘ ܘܒܚܝܠܗ ܕܠܐ ܡܫܝܢܐ.
ܘܛܝܒܘ ܒܥܝܢܐ ܘܐܘܠܦܗ: ܒܫܪܝ ܡܢܝ ܐܒܝܐ ܕܫܝܒܗ.
ܘܐܦܣܩܘܦܐ ܕܒܪܝܘ ܗܘܘ: ܘܡܢ ܩܕܡ ܒܢܝ̈ܢܐ ܫܪܝܘ ܗܘܘ.
ܫܡܥܘܢ ܩܕܝܫܐ ܐܦܝܣܩܘ: ܕܝܠܗ ܐܒܝ ܢܦܫܗܘܢ ܐܝܟ.
ܘܐܦܣܩܘ ܒܗܘܢ ܡܠܘܒܫܐ: ܕܐܒܝܢ ܒܟܠ ܫܪܝܐ.
ܐܦ ܕܝܢ ܒܒܪܐ ܚܪܝܐ: ܕܐܬܪܫܡ ܐܬܬܘܝ ܡܕܝܢܐ.
ܘܒܪ ܫܩܝܠ ܒܪ ܙܘܡܐ ܒܐܦܝܗ: ܒܟܠܐ ܕܐܬܬܘܝ ܗܘܐ ܪܡܝܗ.
ܘܡܒܪܐ ܗܘܐ ܕܒܛܝܠ ܢܦܫ: ܒܐܦܝܟܘܬ ܕܗܘܐ ܒܐܘܪܚ.
ܘܕܠܐ ܒܩܒܠܐ ܓܒܢ ܒܗܘܢ: ܒܢܦܫ ܘܡܠܝܠܐ ܒܒܗܘܢ.
ܘܒܢܫ ܗܘܐ ܒܪ ܫܘܝܘܬܗ: ܘܟܠܗ ܗܘܐ ܒܢܫܛܘܪܝܘܬܗ.
ܘܡܛܠ ܢܫܛܘܪܝܘܬܐ: ܒܟܒܝܫܐ ܘܐܦ ܐܝܘܬܐ.
ܒܝܕ ܐܦܣܩܘܦܐ ܘܒܢܘܬܐ: ܘܕܚܝܠ ܒܢ ܡܫܡܫܢܐ.
ܒܝܘܡܐ ܒܗܘ ܕܐܝܟ ܡܫܝܚܝܐ: ܕܡܬܪܡܝܢ ܠܟܠ ܚܕ ܐܘܪܚܐ.
ܒܢܝ̈ܐ ܕܝܢ ܕܒܪ̈ܫܝܬܐ: ܠܟܠ ܚܕ ܐܘܪܚܐ ܡܠܟܝ̈ܐ.
ܘܡܢ ܡܠ̈ܟܐ ܡܬܐܡܪܝܢ ܗܘܘ: ܘܒܢܫ̈ܐ ܡܬܪܡܝܢ ܗܘܘ.
ܒܝܘܡܐ ܒܗܘ ܕܐܝܬܝܗ ܒܐܬܐ: ܠܐܦ ܘܒܒ ܕܬܐܐ.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ܕܒܪ̈ܬܐ ܢܦܫ ܗܘܘ: ܡܒܝ̈ܢ ܐܣܘܬܐ ܕܗܘܘ.
ܘܐܡܪ ܠܗ ܐܡܗ̈ܬܐ: ܡܕܝܢ ܐܪ̈ܥܐ ܠܡܫܘܬܐ.
ܡܛܠ ܐܝܟ ܕܩܕܡ ܗܘܐ ܠܐܬܪܗ: ܡܬܘܒܠܐ ܕܪ̈ܘܫܐ ܠܗ.
ܐܝܟܐ ܕܢܣܒ ܡܢ ܡܫܒܚܐ: ܠܒܪܐ ܥܡܗ ܒܪ ܫܘܒܚܐ.
ܕܐܦ ܠܗ ܐܝܬܘܬܐ ܡܫܝ̈ܚܐ: ܘܡܢ ܒܝܬܐ ܗܘܐ ܢܣܒܗ.
ܘܗܕܡܝܟ ܗܘܐ ܒܫܪܒܐ: ܡܫܬܘܕܥܐ ܕܢܘܒܠܐ.
ܘܟܕ ܒܢܘܫܝܐ ܐܦ ܐܚܪ̈ܝܢ: ܟܠ ܕܐܬܐ ܠܘܬܗ ܘܐܚܝܕ.
ܕܠܘ̈ܬܗܘܢ ܢܪ̈ܗܛܘܢ: ܘܡܫܬܡܥܝܐ ܠܗܘܢ ܢܫܟܚܘܢ.
ܘܫܡܝܐ ܕܢܚܬܐ ܐܝܬܘܗܝ: ܐܣܝܐ ܠܘܬܗ ܢܦܩ ܠܗ.
ܘܠܘܬ ܐܣܝܐ ܠܟܠܗܘܬܐ: ܘܒܪܝܐ ܒܡܫܝܚܘܬܐ.
ܘܟܕ ܐܫܬܪܝܘ ܡܢ ܠܘܬܗ: ܘܡܢ ܒܫܘܠܡܗ ܕܒܪܝܬܐ.
ܠܐܘܪܚܐ ܚܕܐ ܪܗܛܝܢ ܗܘܘ: ܠܫܘܒܚܗ ܚܝ̈ܠܐ ܠܒܪܝܬ ܗܘܘ.
ܘܒܪ ܡܫܟܢ ܙܪܘܥܬܐ: ܒܒܪ ܒܡܠܘܒܫܘܬܐ.
ܚܙܐ ܡܢ ܫܡܫܐ ܗܘܐ: ܒܫܘܬܐܐ ܕܠܐ ܒܫܘܠܐ.
ܘܩܡ ܠܒܪܐ ܕܐܦ ܠܗ ܐܝܬܝܐ: ܡܫ̈ܬܐ ܠܘܬ ܡܫ̈ܬܝܬܐ.
ܒܪܝܐ ܕܡܬܗ ܫܠܐ: ܕܠܐ ܒܫܝܐ ܕܠܐ ܫܠܐ.
ܠܒܪܐ ܕܝܢ ܡܒܘܪܟܐ: ܘܐܦ ܠܗ ܡܫܡܫܢܐ ܕܚܝܐ.
ܘܐܡܪ ܒܪܬܗ ܠܒܝ ܐܫܝܐ: ܕܡܢܗ ܐܠܗܐ ܒܥܡܝܐ.
ܘܟܕ ܫܠܐ ܐܠܗܐ: ܠܒܪܐ ܕܡܢ ܒܫܠ ܠܐ ܡܒܥܐ.
ܡܬܪܫܡܘܢ ܐܦܘܡܦܝܐ: ܘܠܐ ܐܝܟ ܡܢ ܒܝܬܬܐ ܕܐܟܠܐ.

ܘܒܬܪ ܕܐܬܪܨܘ ܠܐܒܘܗܝ: ܕܝܢ ܗܘܐ ܡܠܟܐ ܡܟܢ̈.
ܐܬܩܢܘ ܒܗܘܢ ܟܢܪܐ ܐܣܝܪܐ: ܕܐܬܐ ܒܗ ܐܬܠܬܐ ܘܒܢܝ̈ܐ.
ܕܡܠܟܘ ܩܘܠܩܘܣ ܡܠܘܪܐ: ܕܟܠܐ ܕܩܠܒܩ ܘܐܠܒܘܪܐ.
ܘܐܬܩܪܝܘܗܝ ܩܬܘܠܝܩܐ: ܠܡܕܝܢܬܐ ܗܝ̇ ܕܡܠܝܛܐ.
ܘܚܕܐ ܡܢܬܐ ܡܨܥܐ ܗܘܐ: ܘܡܢ ܡܢ ܒܒܠܢܛ ܕܪܘܡܐ.
ܘܒܬܪ ܐܣܢܝ ܒܬܪܗ ܦܪܘܩܐ: ܕܐܬܐܘܗܝ ܗܘܐ ܡܢ ܩܕܝܡ ܡܨܝܘܬܐ.
ܘܚܕ ܓܒܪܐ ܕܡܠܟܘ ܐܒܐ: ܕܐܬܐܘܗܝ ܗܘܐ ܓܒܪܐ ܩܫܝܐ.
ܘܐܬܬܠܡܕ ܒܗ ܡܫܝܚܐ: ܒܡܥܡܘܕܝܬܐ ܡܗܝܡܢܐ.
ܘܡܕܒܪ ܗܘܐ ܒܡܠܟܘܬ ܡܠܟܐ: ܥܡ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܡܕܝܢܬܐ.
ܘܐܡܪ ܒܗ ܡܠܟܐ ܒܗ ܒܡܥܡܘܕܝܬܐ: ܕܐܫܬܝ ܡܚܒܐ ܠܐܠܗܐ.
ܒܡܪܕܘܬܗ ܪܒܐ ܡܫܟܚ: ܘܒܥܒܕܘܗܝ ܠܐ ܡܫܬܠܡ.
ܘܐܬܒܛܠ ܡܬܘܟܠܐ: ܡܢ ܡܠܟܐ ܗܝ̇ ܕܡܫܝܚܐ.
ܘܚܙܐ ܒܗ ܕܐܟܠܝܢ ܒܥܒ̈ܕܐ: ܐܦ ܒܬܫܡܫܬܐ ܕܥܒ̈ܕܐ.
ܐܦܪܝܢ ܒܗ ܒܗܘܢ ܒܢܝܐ ܡܠܐ: ܕܡܢܝܢ ܡܚܒ ܠܐܠܗܐ.
ܚܪ ܗܘܐ ܒܗ ܡܠܟܐ ܒܫܢܬܐ: ܘܐܡܪ ܗܘܐ ܒܗ ܠܘܬ ܡܠܟܐ.
ܒܟܘܢ ܒܬܫܡܫܬܐ ܡܫܬܟܚܝܢ: ܘܐܢܬܘܢ ܒܚܘܕܪܟܘܢ ܡܫܬܪܝܢ.
ܒܩܪܝܬܐ ܕܐܬܩܪܝܘܗܝ: ܡܢ ܒܢܝ̈ܐ ܒܝܘܒܠܝܗܘܢ.
ܐܬܚܐ ܡܩܕܫܐ ܘܐܦܝܢܐ: ܡܠܟܐ ܗܘܐ ܕܡܚܝܢܐ.
ܕܒܬܘܠܘܬܐ ܐܬܠܬܐ: ܘܠܐܦܝܣܩܘܦܐ ܒܩܘܪܒܢܐ.
ܐܝܟܐ ܕܒܢܝܢ ܡܢܝܢܘܗܝ: ܘܡܠܟܘܢ ܠܘܬ ܐܦܝܣܩܘܦܘܬܗܘܢ.

ܡܬܘܟܠܐ ܠܘܬ ܐܚܪ̈ܐ: ܕܡܚܣܢܐ ܗܘܢ ܚܙܪ.
ܕܠܝܬ ܗܘܐ ܠܗ ܒܥܡܡ̈ܐ ܐܠܗܐ: ܠܝܬ ܡܢ ܕܢܛܪ ܒܙܢܝܬܐ.
ܘܡܠܟܐ ܗܘ ܠܗ ܒܫܘܒܚ̈ܐ: ܒܫܠܡܘܬܐ ܘܡܥܒܕܬܐ.
ܒܟܠ ܟܠܗ ܐܡܪܐ: ܡܛܠ ܗܘܐ ܘܡܪܝܐ.
ܡܢ ܕܒܝܬܐ ܕܡܫܝܚܐ: ܐܬܚܙܝ ܗܘܐ ܘܠܐ ܕܫܪܝܐ.
ܒܪܫܝܬ ܡܪܢܐ ܫܡܥ ܢܐܡܪ: ܘܠܐ ܟܕ ܐܘܬܐ ܢܐܬܐ.
ܦܠܚ ܐܢܐ ܟܢ ܐܘ ܐܚܐ: ܕܐܬܦܫܩ ܡܢ ܗܢܐ ܡܪܟܐ.
ܘܐܢܫ ܒܟܪܣܛܝܢܐ: ܕܐܬ ܒܐܠܗܘܬܐ ܐܡܪܝܢ.
ܝܘܐܟܢ ܟܠܝ ܐܡܪܐ: ܘܣܪܝܩ ܟܢ ܐܘ ܡܪܐ.
ܘܟܕ ܠܐ ܚܙܐ ܒܗ ܠܡܪܗ ܗܘܐ: ܘܠܐܬܘܪܟܝܢ ܥܒܕܗ ܗܘܐ.
ܡܛܠ ܥܠܬܐ ܕܗܢ ܘܐܝܟ: ܕܠܐ ܢܟܠܐ ܒܫܡܝܐ ܡܕܝܢܬܐ.
ܡܥܒܕ ܒܫܡܗ ܕܐܒܐ ܘܐܚܘܗ: ܘܒܟܝܢܗ ܐܢܫܐ ܐܪܥܝܘܗܝ.
ܘܐܦ ܡܢܗ ܒܟܪܝܣܛܝܢܘܬܐ: ܘܡܛܠ ܢܝܫܘܗܝ ܒܚܘܫܒܐ.
ܘܢܦܩ ܒܬܪܗ ܐܢܫܐ ܝܘܡܢ: ܘܗܢܐ ܟܠ ܒܫܡܗ ܐܘܪܗܝ.
ܘܐܬܚܙܝ ܒܟܘܪܝܐ: ܘܢܦܩ ܒܫܡܝܐ ܐܦ ܝܗܒܐ.
[ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܬܪܥܘܗܝ]: ܘܠܐܬܝܐ ܒܝܘܡܬܗ ܫܡܥܘܗܝ.
ܘܗܠܝܢ ܐܝܟ ܕܐܡܪܬ ܠܟ: ܕܒܫܪܝܪܐ ܫܪܪܐ ܠܟ.
ܠܐ ܗܘܐ ܡܛܠ ܠܐܘܪܚܐ: ܐܠܐ ܡܛܠ ܒܟܠܗܝܢ.
ܚܢ ܗܘ ܡܪܝܐ ܠܟܠܗ: ܘܚܝܐ ܗܘ ܢܦܫܢ ܒܠܚܘܕ.
ܕܫܘܒܚܐ ܐܠܗܐ ܒܫܡܝܐ: ܘܠܐ ܐܠܗ ܒܟܠܐ ܥܠܡܐ.

ܐܠܐ ܕܡܒܪܐ ܠܟܠܗ: ܘܠܐ ܗܘܐ ܬܘܕܬܐ ܐܦܪܢܐ.

ܬܘܕܬܐ ܚܕܐ ܡܢ ܐܠܗܝܢ: ܘܠܐ ܫܒܝܩܐ ܡܢ ܗܢ ܕܐܠܗܢ.

ܐܒܐ ܘܒܪܐ ܘܪܘܚ ܩܘܕܫܐ: ܚܕ ܟܝܢܐ ܫܪܝܪܐ ܡܫܒܚܐ.

[ܫܡܗ̈ܐ ܕܝܢ ܬܠܬܐ ܐܢܘܢ]: ܘܩܢܘ̈ܡܐ ܬܠܬܐ ܐܢܘܢ.

ܚܕ ܨܒܝܢܐ ܘܡܕܒܪܢܘܬܐ: ܘܚܕ ܫܘܠܛܢܐ ܘܚܝܠܬܐ.

ܡܫܝܚܐ ܠܟܘܢ ܐܠܗܘܢ: ܘܐܝܟܐ ܡܫܡܫܝܢ ܐܠܗܘܢ.

ܟܗܢܐ ܪܒܐ ܐܦܣܩܘܦܐ: ܕܡܪܝܐ ܠܟܘܢ ܐܬܐܘܗ.

ܘܠܐ ܗܘܐ ܟܗܢܐ ܕܦܘܪܢܣܟܘܢ: ܐܦܠܐ ܒܗܘ ܕܢܦܩܘܪܝܢܘܗ.

ܡܢ ܢܦܫܗ ܠܐ ܦܪܫ ܗ̇ܢ: ܦܘܪܫܢܐ ܘܠܐ ܕܪܫ ܗ̇ܢ.

ܐܦܢ ܗܘܐ ܦܘܠܘܣ ܡܫܝܚܐ: ܟܕ ܦܩܕ ܟܠܐ ܡܪܝܐ.

ܗܘܐ ܒܢܘܡܘܣ ܠܟܗܢܐ: ܟܗܢܐ ܕܢܦܩܘܪ ܘܡܦܪܫܐ.

ܦܪܫ ܡܢ ܡܪܝܐ ܟܠ ܬܠܐ: ܡܢ ܠܐ ܢܟܠܐ ܐܦ ܢܠܐ.

ܡܟܠ ܡܠܟܐ ܕܠܐ ܪܘܚܐ: ܘܡܫܬܐ ܠܡܫܒܚܗ ܕܠܐ ܐܘܠܨܢ.

ܟܗܢܐ ܕܟܝܢܗ ܢܛܪ: ܟܕ ܡܢ ܟܠܗܝܢ ܕܠܐ ܚܛܪ.

ܡܪܝܐ ܢܛܪ ܟܝܢ ܦܢܘܬܐ: ܕܠܐ ܠܘܬ ܢܗܘܐ ܒܗ ܡܘܡܐ.

ܘܢܚܬ ܠܐܪܥܐ: ܕܢܬܦܢܐ ܠܐܪܥܐ.

ܘܢܗܘܐ ܠܘܬ ܠܟܠܗܝܢ: ܕܢܬܢܛܪ ܟܠܗܝܢ.

ܘܚܕ ܠܟܒܫܐ: [ܕ.......ܟܪܟܒܫܐ.]

ܘܚܕ ܠܫܡܫܐ: ܕܢܬܒܪ ܒܫܡܫܐ.

ܢܠܐ ܟܠܗ ܒܘܚܕܐ: ܕܟܝܢܐ ܕܠܐ ܡܫܬܪܝܐ.

ܘܒܡܕܢܚܝ ܟܠ ܡܘܫܚܐ: ܕܣܦܪ̈ܐ ܘܪܓܠܐ.
ܘܙܠܐ ܒܗ ܒܪ̈ܝܬܐ: ܕܐܫܬܩܠ ܘܡܬ̈ܚܬܐ.
ܘܡܢ ܢܫܡ ܠܡܘܫܚܬܐ: ܠܟܠܗܘܢ ܬܐ ܫܒܝܠܐ.
ܐܬܐ ܘܒܪܐ ܘܙܘܥ ܡܘܙܠܐ: ܚܕ ܚܝܠܐ ܫܒܝܐ ܡܫܒܚܐ.

RÉPONSE À LA LETTRE ENVOYÉE PAR MAR DENḤA[1], CATHOLICOS DES NESTORIENS, À MAR GRÉGOIRE, MAFRIAN DE L'ORIENT, QUI EST BAR HÉBRÉUS.

(*Sur le mètre de Mar Ephrem.*)

Catholicos de l'Orient en qui brille[2] la sagesse, qui es un océan de sagesses et un trésor de connaissances;

Salomon des temps nouveaux, image de l'ancien

[1] Mar Denha Ier occupa le siège patriarcal des Nestoriens de 1265 à 1281. On trouvera quelques détails sur ce patriarche dans les notes que nous avons ajoutées à notre traduction de l'*Homélie du moine Jean sur Mar Denḥa* (*Journ. as.*, janv.-févr., 1895; IXe sér., t. V, p. 110 et suiv.) Cette homélie a été depuis lors publiée à nouveau et d'après une copie beaucoup meilleure que la nôtre, par P. Bedjan, dans le volume intitulé *Hist. de Mar-Jabalaha, de trois autres patriarches, d'un prêtre et de deux laïques, nestoriens;* Leipzig, 1895 (p. 337 et suiv.) La correction la plus importante à introduire dans le texte publié par nous est celle des vers 115-116, qu'il faut lire ainsi : ܘܨܝܪܗ ܕܡܪܢ ܝܫܘܥ ܙܪ ܒܗ ܟܠܗ: ܕܢܚܙܘܢ ܚ̈ܪܫܐ ܘܢܪܕܘܢ ܠܐܘܪܚܐ ܕܫܒܝܠ ܡܫܘܚܬܐ., c'est-à-dire: « Il y fit peindre toute la vie de Notre-Seigneur Jésus, afin que les ignorants (litt. : les sourds) la vissent et suivissent la route aplanie qu'il avait tracée ».

[2] Il y a ici un jeu de mots sur le nom de Denḥa « brillant ».

qui posséda, pratiqua et enseigna par ses actions l'obéissance;

Compagnon des anciens docteurs, éloigné des trompeurs, également versé dans les doctrines divines et dans la science profane;

Merveille de notre temps privé de docteur; qui n'a pas son égal dans les églises, les couvents ou les monastères;

Colonne qui ne peut être ébranlée par les ennemis qui se jettent dessus;

Pierre aimantée qui imite la pierre d'Arménie;

Maître des sciences, le premier et le plus grand des docteurs, prudent dans sa conduite, brillant dans son enseignement;

Imitateur des catholicos Timothée[1] et Bar-Noun[2], qui surpasse Narsaï[3] dans sa science, et Bar Zou'bi[4] dans sa culture;

Image d'Adam dans l'état où l'a créé la sagesse du Seigneur : roi, prophète et prêtre par la main du Seigneur;

Imitateur de Seth dans son humilité, d'Énoch dans sa sainteté, et aussi de Malaël et de Kainan;

[Tu es] le Mathusalem de notre temps;

[1] Timothée Ier, catholicos des Nestoriens (780-819). Cf. Wright, *Syriac Literature*, 2e édit., p. 191.

[2] Jésus Bar Noun, successeur de Timothée (819-823). Cf. Wright, *op. cit.*, p. 216.

[3] Narsaï, un des plus célèbres écrivains nestoriens, qui florissait à la fin du ve siècle. Cf. *op. cit.*, p. 58 et suiv.

[4] Bar Zou'bi, célèbre grammairien nestorien, contemporain du catholicos Sabarjésu V (1226-1256). Cf. *op. cit.*, p. 258.

[Tu ressembles] à Noé le rénovateur[1] de la terre, à Sem et à Japhet qui propagèrent la race, à Melchizédech, figure et type de celui qui est descendu et habita dans le sein [de la Vierge]; car il offrait le pain et le vin, ce qui signifiait le sang et le corps [du Seigneur]; et il prenait d'Abraham la dîme et les offrandes;

Tu es comparable â Abraham, l'ami de Dieu, mystérieux et sublime, et aussi à Isaac qui fut offert comme image du Christ glorieux;

Tu es comme le juste Jacob que Dieu fit ingénieux; comme Joseph, le fils de consolation, qui devint le maître de l'Égypte;

Tu es [comme] Moyse, le chef du peuple, qui fit passer la mer à Israël; [comme] Josué, fils de Noun, le héros qui sépara le fleuve du Jourdain;

Tu es l'image d'Aaron le lévite, d'Éléazar l'hébreu, de Phinehés[2], l'homme zélé qui arrêta la peste par sa prière;

Tu es [comme] David, fils d'Isaï, choisi selon le cœur de 'El-Šaddaï[3], qui tua l'ours, le lion et le géant, au nom du Seigneur[4];

Tu es [comme] le roi Ézéchias qui fléchit le genou devant le Seigneur, vainquit Sennachérib et les païens, et lui tua cent mille hommes[5];

[1] Locution usuelle chez les auteurs syriens en parlant de Noé. Cf. Aphraates, édit. Wright, ܢܐ, 24.

[2] Cf. *Num.*, xxv.

[3] Cf. *I Sam.*, xiii, 14; *Act. Apost.*, xiii, 22.

[4] Cf. *I Sam.*, xvii, passim.

[5] Cf. *II Chron.*, xxxii.

Tu es [comme] ce pur Josias qui célébra la Pâque devant le Seigneur, massacra trois prêtres et détruisit les temples des idoles[1];

Tu es [comme] le grand Zorobabel qui rebâtit le temple détruit, et ramena le peuple captif de Babylone jusqu'à la mer[2].

Je ne suffis point à célébrer tes louanges, ni à raconter tes triomphes.

Quand ta lettre nous est parvenue, notre pays et notre région l'ont admirée.

Le faible Grégoire, vieillard infirme et languissant, te salue avec affection; il vient vers toi en gémissant! Il parlera dans la charité, car la charité supporte tout[3]; que la charité soit l'intermédiaire entre nous invariablement!

J'ai trouvé ta lettre, ô homme sincère, et j'ai vu qu'elle était bien remplie. Il s'y trouve des doutes étranges éloignés d'une intelligence parfaite.

Je suis surpris, ô notre frère, que ton esprit très sagace ait erré et s'en soit allé en dehors de sa sphère; ton esprit ne comprend pas ce qu'entend ton oreille.

Nous avons placé entre nous la charité dans laquelle la créature fut constituée. Dans cette charité antique, antérieure au temps et sage, Dieu créa le premier [homme], qui désobéit et fut chassé après avoir été honoré. Ensuite Dieu eut pitié de lui et

[1] Cf. *II Chron.*, xxxv; II *Reg.*, xxiii; II *Chron.*, xxxiv.
[2] Cf. *Esdr.*, ii, iii.
[3] I *Cor.*, xiii, 7.

voulut lui procurer le salut. Il envoya son Fils consubstantiel, son égal en tout par la nature. Ta bouche dit ouvertement qu'il envoya son Fils mystérieusement. Tu dis, ô bien-aimé : « son Fils », et non « la volonté » ou « le corps. » La volonté n'est pas une personne, ni la personne une volonté. Si la volonté s'est incorporée, les trois personnes se sont incorporées. Il n'y a qu'une seule volonté, comme il n'y a qu'une seule nature; mais il y a trois personnes et trois noms : trinité glorieuse, essentielle, éternelle. Anathème à quiconque la scrute et introduit en elle une quaternité. N'as-tu pas entendu ce que dit le grand Paul, disciple du Christ, dans la dernière de ses Épîtres? « Dieu a envoyé son Fils »[1]. Et d'où, et où l'a-t-il envoyé? sinon dans le sein de la Vierge, où il a pris un corps. Il dit : « son Fils » et non « sa volonté », car le Fils subsiste dans sa personne; il a pris un corps de Marie, lui qui existait auparavant, sublime. — Il dit aussi, cette source de science, dans un autre endroit[2] : « Dieu dans sa bonté a goûté la mort dans son abaissement. »

Ô notre père illustre et pur, catholicos sublime! Si, comme il résulte de ta lettre, le mot « Dieu » est omis, cette sentence singulière se trouve seulement dans vos livres; car parmi les nations aucune ne tient ce langage : ni les Syriens, ni les Arméniens, ni les Grecs, ni les Égyptiens, ni les Romains, ni les Éthiopiens, ni les Ibériens, ni les Nubiens. — Dieu dans

[1] *Galat.*, IV, 4.
[2] *Hebr.*, II, 9.

sa bonté mourut par amour de l'humanité. Et vous seuls dites [le contraire], et vous êtes sortis de la voie. Il n'est pas possible que tous les peuples qui crient comme le tonnerre soient tous menteurs, et vous seuls véridiques.

Si celui qui monta sur la croix, qui goûta la mort et le gibet, n'est pas Dieu incarné, nous sommes en dehors de la vérité.

N'as-tu pas entendu ce que dit dans son Épître le Fils du tonnerre, Jean, océan de sagesse, lorsqu'il prêche l'Évangile de son Maître? « Nous vous annonçons celui qui était dès le commencement et qui sera [toujours], celui que nous avons vu de nos yeux et entendu de nos oreilles[1]. » En parlant de ce qu'il a vu de ses yeux et entendu de ses oreilles, Jean parle-t-il du corps pris de Marie, ou annonce-t-il le Fils, le Verbe? Le corps n'existait pas dès l'origine, il n'est pas éternel; c'est donc du Verbe uni au corps, devenu un avec lui, que Jean dit : « Nous l'avons vu et palpé ».

Ô notre frère, c'est le Verbe qui s'est uni et non la volonté. Notre Sauveur l'a annoncé, sa sainte bouche l'a proclamé[2] : « Avant qu'Abraham n'existât, j'existais sans bruit ». Son corps, qu'il a pris de nous, n'existait pas avant nous; mais bien le Verbe éternel qui existait avant le vieil Abram. Ô notre frère et notre ami, notre docteur et notre interprète, écoute ce que dit le Synode et ce qu'il chante dans le sym-

[1] *I Joh.*, I, 1.
[2] *Joh.*, VIII, 58.

bole : « Nous croyons en un seul Dieu que nous confessons Créateur de l'univers, et en un seul Seigneur Jésus-Christ, fils glorieux de Dieu, sublime splendeur, engendré du Père avant les siècles; lumière de lumière, Dieu véritable, engendré et non pas fait, égal en essence au Créateur; pour nous, hommes, il s'est incorporé et s'est fait homme; il a été crucifié pour notre salut et nous a délivrés du mauvais, notre ennemi; il a souffert, il est mort, il a été enseveli, par les mains du peuple qui l'avait renié; il ressuscita le troisième jour; il fit des prodiges et des miracles; il monta aux cieux dans la gloire; il siège glorieux à la droite [du Père]; il viendra avec une grande majesté pour juger les peuples et les nations, et il donnera, dans son discernement, à chacun sa récompense selon son mérite[1]. » De qui sont écrites ces paroles relatives au jugement universel, sinon du Seigneur véritable, [Fils] du Dieu véritable?

Thomas, le saint apôtre, disciple du Fils très saint, en sentant la place de la lance et des clous enfoncés sur le Golgotha, s'écria en disant[2] : « Tu es, en vérité, mon Dieu et mon Maître. Que quiconque doute de ta résurrection soit étranger à ton royaume! »

[1] C'est le texte partiel du symbole de Nicée, légèrement modifié pour les besoins de la mesure et de la rime. La traduction syriaque littérale du symbole est citée dans le synode d'Isaac (410). Voir, J.-B. Chabot, *Synodes nestoriens* (*Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXXVII, p. 22).]

[2] *Joh.*, xx, 28.

Tu as dit par ta bouche, ô notre frère, quelque chose qui ne convient pas à ta personne : « J'attribue les choses glorieuses à l'un et les humiliations à l'autre. » Comment, par négligence, une telle aberration s'est-elle emparée de toi; car, au corps qui fut suspendu sur la croix était uni le Fils-Verbe; le Dieu incarné qui a été crucifié a subi l'ignominie dans son corps de la part du peuple maudit et enragé, en qui était entré l'esprit de mensonge.

Marie a enfanté le Christ qui est le « Fils de gloire » et « Dieu au-dessus de tout », comme nous l'enseigne l'apôtre Paul [1]. Si Marie a enfanté le Christ et n'a pas enfanté Dieu, quand est-il devenu Dieu après que Marie l'eût enfanté ?

« L'Esprit-Saint viendra », dit l'archange Gabriel [2], « la vertu du Très-Haut se reposera sur toi, et il te donnera sa grâce. » Si l'Esprit-Saint est descendu dans le sein [de la Vierge] et l'a rendu admirable, si la vertu du Très-Haut y a résidé, comment n'est-il pas le Seigneur ? — La vertu du Très-Haut est le Fils, le Verbe, selon la parole de Paul qui l'appelle dans son épître « sa vertu et sa sagesse [3] ». — Si celui qu'a enfanté la Vierge sainte n'est pas vraiment Dieu, celui qui a été crucifié sur le Golgotha n'est pas vraiment Dieu. Nous sommes des apostats éloignés de la vérité.

Notre profession de foi est que Dieu nous a rachetés

[1] *Rom.*, IX, 5.
[2] *Luc*, I, 35.
[3] I *Cor.*, I, 24.

par son Fils, et que le Fils, par le corps qu'il a pris, a relevé le malheureux qui était tombé. Marie, en enfantant sa chair, a enfanté Dieu le Verbe; celui qui a été enfanté par Marie est Dieu incarné, et celui qui a été attaché à la Croix est Dieu incarné[1].

« Le Seigneur a parlé autrefois à nos ancêtres de plusieurs manières; et il parla par son Fils vivant en ces derniers temps »[2]. Qui est son Fils chéri, sinon le Verbe lui-même? Ce n'est pas sa volonté, mais le Verbe de son intelligence.

Que dit Gabriel à la Vierge Marie lors de l'annonciation? « Mon Seigneur est avec toi, et de toi sortira le glorieux Sauveur de l'Univers[3] ». Qui est le Seigneur de Gabriel, sinon cet Emmanuel qui descendit et habita dans la Vierge, qu'elle enfanta sans avoir été connue d'un homme; et qu'il annonça aux bergers qui veillaient pendant la nuit[4] : « Il vous est né un Sauveur qui est le Seigneur rédempteur ». Et la vieille Élisabeth, stérile, lorsqu'elle rencontra la Vierge lui dit[5] : « Qui m'a donné que mon Seigneur et sa Mère viennent à moi? »

— « Celui-ci est mon fils, celui-ci est [mon] bienaimé[6] », dont l'histoire est écrite dans les prophètes.

[1] La lacune de deux vers ne paraît pas troubler le sens de l'argumentation.

[2] *Hébr.*, I, 1.

[3] Cf. *Luc*, I, 28-35.

[4] *Luc*, II, 11.

[5] *Luc*, I, 43.

[6] *Matth.*, XVII, 5.

Quel est le bien-aimé du Père, sinon le Fils qui habita dans le sein [de la Vierge]?

Et saint Grégoire le Théologien dit, dans son *Homélie sur la Nativité*, prêchant le Fils du Père[1] : « Lorsque tu entends parler, ô misérable, de la naissance du Dieu grand et souverain, ne te préoccupe pas dans ton récit des membranes, du lait, des langes; mais glorifie-le et offre-lui comme à un Dieu, un sacrifice de louange; loue et glorifie sans cesse la bonté immense du Seigneur. »

Le grand Grégoire qui fit des prodiges à Éphèse [dit][2] : « C'est le Verbe incorporel qui s'est manifesté dans un corps parfait dans une perfection véritable, singulière, divine. Mais nous n'admettons ni deux personnes, ni deux natures adhérentes; nous n'ado-

[1] S. Grégoire de Nazianze. — Je n'ai pas retrouvé le passage dans le texte grec. — Les témoignages allégués ci-après sont empruntés aux versions syriaques des œuvres grecques; mais l'auteur en a modifié les expressions selon les besoins de sa versification. On remarquera de plus, les désignations inexactes des auteurs, et on jugera par ces quelques exemples, quelles difficultés présente une édition critique des œuvres théologiques des auteurs syriaques.

[2] S. Grégoire le Thaumaturge, év. de Néocésarée. — Ce passage est fort souvent cité dans les controverses, et plusieurs ms. prouvent qu'il a été parfois altéré par les hérétiques. Voici le texte grec édité par Maï d'après le ms. du Vatican, *Nova Collect.*, t. VII, p. 174 : *Καὶ ἔστι Θεὸς ἀλητινὸς ὁ ἄσαρκος ἐν σαρκὶ φανερωθεὶς, τέλειος τῇ ἀληθινῇ καὶ θείᾳ τελειότητι, οὐ δύο πρόσωπα, οὐδὲ δύο φύσεις, οὐδὲ γὰρ τέσσαρα προσκυνεῖν λέγομεν, Θεὸν καὶ Υἱὸν Θεοῦ, καὶ ἄνθρωπον, καὶ Πνεῦμα ἅγιον. Διὸ καὶ ἀναθεματίζομεν τοὺς ἄνθρωπον ἐν τῇ θείᾳ δοξολογίᾳ τιθέντας.* — Au sujet des variantes et des altérations, cf. Leonis Allatii *Diatriba de Theodoris*, *Patr. gr.*, t. X, col. 1222 et les notes de Martin, à l'édition de la version syriaque. *Analecta sacra; Spicileg. Solemn.*, t. IV, p. 352, n. 11.

rons pas quatre [personnes]; nous ne confessons pas une « quaternité » [composée] du Père, du Fils, de l'Esprit-Saint et de cet homme passible. C'est pourquoi nous anathématisons ceux qui sont tellement impies qu'ils séparent l'homme qui a été pris, et l'éloignent de la glorification. »

Saint Julius de Constantinople [dit][1] : « Il n'y a aucune distinction entre le Verbe et son corps, et elle n'a de fondement ni dans les Livres saints, ni dans les docteurs sages; mais il n'y a qu'une nature et une personne, sans distinction; il n'y a qu'une opération; il n'y a qu'une figure : il est Dieu tout entier et homme tout entier. »

Et saint Athanase, s'adressant à l'empereur Jovinien, dit[2] : « On doit dire qu'une est la nature de la

[1] Il s'agit en réalité du pape S. Julius. Ce passage se trouve dans les fragments syriaques édités par Lagarde (*Analecta syriaca*, p. 75, l. 12-15). Le textc grec est donné dans Maï, *Nova Coll.*, t. VII, p. 168 (et reproduit dans Migne, *Patr. lat.*, t. VIII, col. 877) : *Καὶ οὐδημία διαίρεσις τοῦ λόγου καὶ τῆς σαρκὸς αὐτοῦ ἐν ταῖς θείαις προφέρεται γραφαῖς, ἀλλ' ἔστι μία φύσις, μία ὑπόστασις, μία ἐνέργια, ἓν πρόσωπον, ὅλος θεὸς, ὅλος ἄνθρωπος ὁ αὐτός.* — Ce même passage est conservé dans un ms. latin : « Non invenitur in sacris litteris distinctionem fieri inter Verbum Filium et corpus quod Christus assumpsit; sed ipse est una natura, una persona, suppositum unum, totus Deus et totus homo, et ipse est qui operatur. » *Patr. lat.*, t. VIII, col. 963.

[2] Voici le texte grec des deux passages cités. Il est emprunté aux œuvres apocryphes de S. Athanase (Migne, *Patr. gr.*, t. XXVIII, col. 532) : *Μίαν τοίνυν ἔοικε μᾶλλον λέγειν καὶ ὁμολογεῖν φύσιν τοῦ Λόγου, φύσιν τε καὶ ὑπόστασιν σεσαρκωμένην καὶ τελείως ἐνανθρωπήσασαν. Καὶ ὁ τοῦτο μὴ λέγων θεομάχος ἐστί [καὶ τῶν ἁγίων Πατέρων πολέμιος]. — Καὶ εἶναι αὐτὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ, καὶ Θεὸν κατὰ πνεῦμα, Υἱὸν ἀνθρώπου κατὰ σάρκα, οὐ δύο φύσεις τὸν ἕνα Υἱόν,*

personne du Verbe incarné; car il a pris chair parfaitement et pleinement de la Vierge : celui qui ne confesse pas qu'il en est ainsi est en opposition avec le Seigneur. » — Le même saint, dans le discours désigné [ajoute :] « Nous confessons le Fils de Dieu et l'adorons en esprit comme Dieu, et l'homme charnel en qui il s'est incarné ne fait qu'un et doit être adoré avec lui. » Nous devons proclamer une la nature du Verbe incarné : il doit être adoré avec son corps. Que personne n'ose le mépriser !

Nous n'admettons point deux natures, nous ne confessons point deux Fils : le Fils du Père est le fils de la Vierge : celui qui s'est incorporé est le Verbe unique. Et cette « figure » que vous admettez en séparant les natures : à quelque nature qu'elle appartienne, l'autre en est privée. Si vous dites [qu'elle appartient] à la nature humaine, la nature divine en est privée; si vous dites : à la nature divine, la nature humaine en est privée; si vous dites : aux deux à la fois, elle ne peut être unique. Il n'est pas admissible qu'on attribue à deux une raison unique.

Paul, Juif de race, dans son Épître aux Corinthiens [dit :][1] « S'ils avaient connu la grâce, ils n'auraient pas crucifié le Seigneur de la gloire. » Et il dit dans une [autre] Épître, en prêchant à la créature[2] : « En vous-même, considérez ceci dans Jésus-Christ

μίαν προσκυνητὴν καὶ μίαν ἀπροσκύνητον, ἀλλὰ μίαν Φύσιν τοῦ Θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένην, καὶ προσκυνουμένην μετὰ τῆς σαρκὸς αὐτοῦ μιᾷ προσκυνήσει. — Cf. col. 28.

[1] I *Cor.*, II, 8.

[2] *Philip.*, II, 5; *Colos.*, XV, 16.

IMPRIMERIE NATIONALE.

votre Dieu : ce ne fut pas un vol qu'il se fît l'égal de Dieu; mais il s'était anéanti lui-même et avait pris la forme d'un esclave; il avait revêtu la forme humaine pour délivrer l'homme de la mort. Le Fils persécuté s'humilia lui-même, goûta la mort et la croix, lui, image de l'essence [du Père], premier-né de toutes les créatures, en qui a été créé tout ce qui était néant; soit les Thrones, soit les Dominations, soit les Archanges, soit les Vertus; et tout subsiste en lui : car il a créé toute chose. »

Denys, le disciple choisi du grand Paul, dans son troisième Traité[1], parlant à toute la création, dit : il est une chose vraiment singulière et digne d'admiration et d'étonnement dans l'œuvre divine à notre égard : c'est le Verbe sublime et supérieur à notre essence qui a entièrement [pris un corps] parmi nous et qui est devenu réellement comme nous, pour faire et souffrir dans sa personne ce qui convient à sa nature : les actions divines et humaines ».

Et saint Grégoire[2], qui avait été choisi par Dieu, dit, dans son *Discours sur l'Incarnation et la Foi :*

[1] Denys le pseudo-Aréopagite. Le troisième Traité désigne l'ouvrage *De divinis nominibus*, cf. Wright, *Catal.*, p. 501. Voici d'ailleurs le passage : *Διακέκριται δὲ τῆς ἀγαθοπρεποῦς εἰς ἡμᾶς θεουργίας, τὸ καθ' ἡμᾶς ἐξ ἡμῶν ὁλικῶς καὶ ἀληθῶς οὐσιωθῆναι τὸν ὑπερούσιον Λόγον, καὶ δρᾶσαι καὶ παθεῖν ὅσα τῆς ἀνθρωπικῆς αὐτοῦ θεουργίας ἐστὶν ἔκκριτα καὶ ἐξαίρετα* (*Patr. gr.*, t. III, col. 644).

[2] S. Grégoire le Thaumaturge. Voici le texte grec : *Εἴ τις λέγει· Ἄλλος ὁ παθών, καὶ ἄλλος ὁ μὴ παθών, καὶ μὴ ὁμολογεῖ αὐτὸν τὸν ἀπαθῆ Θεὸν Λόγον καὶ ἄτρεπτον σαρκὶ ἰδίᾳ παθόντα ἀτρέπτως, καθὼς γέγραπται, ἀνάθεμα ἔστω* (*Patr. gr.*, t. X, col. 1132). — La ver-

« Que quiconque dira qu'autre est celui qui a souffert, et autre celui qui n'a pas souffert, confessant impassible le Dieu qui a souffert dans la chair; que quiconque ne confesse pas de la sorte que le Verbe s'est fait charnel soit maudit devant le Seigneur : il s'est éloigné de la rectitude.

Et Julius, ce saint que le Seigneur fit évêque[1], parle ainsi dans son discours, lorsqu'il foule aux pieds la tête de l'aspic et ceux qui combattent l'incarnation de la divinité et n'admettent pas pour le Fils juste le mot de « consubstantiel » : « La Vierge a enfanté la chair : elle a enfanté Dieu le Verbe; elle est la mère de Dieu, car il n'y a point de partie en Dieu. Quand les Juifs ont crucifié le corps, ils ont crucifié le Dieu fait chair; il n'y a aucune distinction entre Dieu et le Verbe qui s'est fait homme. »

Athanase, le grand Père égyptien, dit en parlant de la divinité, dans son *Discours sur l'Incarnation*[2] : « Nous confessons que le Fils est le Verbe engendré du Père éternellement. En ces derniers temps, une jeune Vierge l'a enfanté, et comme dit l'Apôtre élu,

sion syriaque se trouve dans Lagarde, *Analecta syriaca*, p. 66, l. 4; et dans Martin, *Anal. Sacra*, t. IV, p. 97, c. VI.

[1] C'est le même S. Julius. Le texte précède immédiatement l'autre passage : *Analecta syriaca*, p. 75, l. 10-12; *Patr. lat.*, t. VIII, col. 877 : *Καὶ ἡ παρθένος ἀπ' ἀρχῆς σάρκα τεκοῦσα, τὸν Λόγον ἔτικτεν, καὶ ἦν Θεοτόκος· καὶ Ἰουδαῖοι τὸ σῶμα σταυρώσαντες, τὸν Θεὸν ἐσταύρωσαν·*

[2] Ce témoignage est tiré des œuvres attribuées à S. Athanase. Il est formé de plusieurs passages rapprochés les uns des autres. Voir le texte grec, dans la *Patrol. grecque*, t. XXVIII, col. 25-29.

le glorieux Paul : « Quand arriva la plénitude et l'accomplissement des nouveaux temps, Dieu envoya son Fils pour le salut de celui qui n'avait plus d'espoir; il naquit d'une femme à la fin des temps et des jours; il est Dieu et créateur, fils de Dieu et fils de l'homme par sa chair; les deux natures se sont unies. »

Le véridique Antiochus[1], patriarche accompli qui, dans ses écrits sur la mère de Dieu, Notre Dame n'admet sous sa plume ni tache, ni poussière [dit] : « La Vierge Marie nous a enfanté le Verbe mystérieux et sublime, je l'appellerai la mère de la Vie, je la proclamerai la mère de la lumière. Une vierge vêtue d'espérance et de joie a enfanté Dieu. » Pourquoi considérerions-nous Jésus autrement? Citons d'autres écrits : « Nions-la mère de Dieu, proclamons-la mère de l'homme. Que quiconque ose dire cela, que quiconque proclame deux natures dans le Fils unique et glorieux soit à jamais anathème! » Ainsi disait Grégoire[2] dans son discours lorsqu'il blâmait ceux qui blasphèment en proclamant la dualité [des natures].

Et Mar Ephrem le Syrien, la merveille de son temps, dans son *Discours sur le crucifiement*, disait expressément : « Un roseau créé a étendu le bras

[1] Le ms. porte ܐܢܛܝܘܟܘܣ; mais c'est une faute pour ܐܛܝܩܘܣ « Atticus ». J'ignore d'où est tirée la citation. Un sermon d'Atticus *sur la Vierge* existe en syriaque dans le ms. *Add.* 14,516 du British Museum (Wright, *Catal.*, p. 245). — Nous ne possédons de cet évêque que quelques fragments. Cf. *Patr. gr.*, t. LXV, col. 650.

[2] Le Thaumaturge? — Je n'ai pas retrouvé le passage.

puissant du Créateur; des misérables ont attaché avec des clous la paume qui a étendu les cieux; les mains qui ont façonné l'homme ont été clouées par l'homme. Dieu s'est tenu devant le tribunal, sa joue a été souffletée par la boue. Dieu a été suspendu sur le Golgotha, enchaîné et lié par la créature. Nous avons bu le vin nouveau, l'orgueil nous a envahis[1]. »

Saint Jean de Constantinople[2] s'écrie, dans son *Discours sur la Passion* : « Qui ne serait saisi de stupeur en voyant le Créateur priant et pleurant pour nous retirer du gouffre! »

J'aurais encore beaucoup de choses à te dire avec plaisir; mais le temps ne me permet pas de les exposer sagement. Le Seigneur est témoin de ma misère; la charité sera l'avocat de ma faiblesse. Je ne t'ai pas écrit dans un but de dispute, ni par jalousie ou injure. J'ai trouvé ta lettre, je me suis grandement réjoui de ta sagesse, et j'ai dit : Béni soit le Seigneur qui n'a pas privé notre génération d'érudits!

Je vais te parler du siège de l'Orient[3], ô homme

[1] Je n'ai pas retrouvé ce passage dans les sermons sur le Crucifiement édités par Lamy, *S. Ephremi Hymni et Sermones*, t. I, p. 637-714.

[2] S. Jean Chrysostome. — Je n'ai pas su retrouver ce passage dans les œuvres grecques.

[3] Du siège patriarcal des Nestoriens fixé à Séleucie-Ctésiphon. — Cette dernière partie de la lettre de Bar Hébreus est tirée presque mot à mot de la *Chronique ecclésiastique* de l'auteur (IIe sect.), qui en forme pour ainsi dire le commentaire naturel. C'est pourquoi nous nous abstenons de mettre ici des notes.

illustre; comprends cette lecture qui est écrite sans esprit de dispute.

Thomas fut le premier grand prêtre qui instruisit le monde trompeur.

Après lui, *Adai*, l'évangéliste, fut le prédicateur de l'Orient.

Ensuite [vint] *Agai*, son disciple, qui avait été son compagnon.

Après lui, *Mâri* fut le quatrième qui instruisit le peuple étranger; il prêcha dans la ville de Séleucie où florissait le paganisme; il y bâtit des églises et des oratoires.

Après saint Mâri vint comme chef *Abrosius*, et après lui *Abraham* qui était de la tribu de Joseph.

A celui-ci succéda Mar *Jacques*, qui était parent de Jacques, de la famille de Joseph le charpentier, dont le Christ fut le fils.

Après lui vint *Aḥadabouhi*, [c'est-à-dire] « celui qui ressemble à son père. »

Après lui, *Šaḥloupha* le remplaça sur ce siège. Il fut le premier catholicos de l'Orient; les évêques orientaux persécutés l'ordonnèrent.

Après Šaḥloupha vint *Papa*. Ce Papa qui fut ordonné était très versé dans les enseignements des Perses et des docteurs.

Vint ensuite *Siméon Bar Çabaʿé*, qui ne mettait pas une obole dans sa bourse, qui était un homme juste et éloigné du mal, qui fut tué par le roi inique, l'impie, le fourbe Sapor, qui mérita la couronne du martyre et hérita de la vie et du royaume [célestes].

Après lui vint comme chef *Šahdost*, qui était un homme saint; il fut mis aussi à mort par le roi Sapor, et s'en alla d'ici vers la vie [éternelle].

Après Šahdost vint *Barb'ašemin,* ce qui signifie « en quatre noms »; il était le fils de la sœur de Siméon qui avait été accueilli dans la vie nouvelle; il fut fort affligé et tourmenté, à cause de la persécution violente qui s'éleva contre le peuple chrétien qui supporta les supplices et les angoisses. Il fit paraître constamment son zèle; il conseilla aux moines de changer d'habits pour n'être pas reconnus des païens. Et quand la persécution cessa et que la tranquillité fut rendue au peuple, le nestorianisme fit impudemment son entrée en Orient, et au changement d'habit succéda le changement de doctrine, qui prévalut. Les nôtres[1] revinrent à eux et à leur premier habit. Après B'ašamin (*sic*) on ordonna catholicos l'évêque *Tamouza* qui vivait pendant la persécution et la violence. C'était un homme vertueux, saint, plein d'espérance, qui prenait soin de l'honneur des églises, des monastères et des couvents.

Après Tamouza, ils établirent de force *Qayouma*, qui se consacra au Christ et à son église glorieuse.

Après Qayouma, *Isaac* fut mis à la tête de cette église que le Christ racheta au prix de son sang précieux : et maintenant composée d'apostats !

Après Isaac, le grand prêtre, il ne restait plus de prêtres dans l'Eglise. On ordonna chef des évêques

[1] C'est-à-dire les Jacobites, ou Syriens monophysites.

Aḥai, qui avait été choisi par le Seigneur et qui était un homme vertueux et digne de louange de la part de son troupeau, qui pratiquait dans le catholicat les œuvres du monachisme.

Après Aḥai [vint] *Yabalaha*, c'est-à-dire « don de Dieu ». Ce fut un docteur et un interprète dans l'Eglise.

Après lui [vint] *Magnés* — ce nom est un nom persan — qui avait étudié avec Bar Çauma et Narsai dans l'école d'Édesse. Le catholicos Yabalaha, homme juste, étant mort, Magnés fut établi catholicos à sa place. A peine avait-il vomi sa doctrine qu'il en fit paraître la boue et la sottise. Les évêques s'assemblèrent et détournèrent de lui leur visage. Jusqu'au temps du catholicos Magnés, les Orientaux n'avaient pas fait de schisme et étaient d'accord avec les Occidentaux. Voyant que celui-ci enseignait sans pudeur les doctrines de Nestorius, les vénérables [évêques] s'assemblèrent, le déposèrent et le dépouillèrent du suprême sacerdoce; ils l'excommunièrent ainsi que quiconque pensait comme lui ou l'appellerait catholicos, soit pendant sa vie, soit après sa mort. . . . .[1] Qu'il soit excommunié de l'Église!

Après lui [vint] *Dadjésus*, — ce qui signifie « ami de Jésus », — homme juste et saint en qui la grâce était accumulée.

Après lui [vint] *Bâbouyah*, c'est-à-dire qui a reçu

[1] Lacune de deux, et même probablement de quatre vers, qui devaient parler de l'élection et de la déposition de *Marabokt*, successeur de Magnès; c'est à lui que se rapportent les mots suivants.

le don de Yah. — Il était d'une famille de mages, de ce peuple inquisiteur; quand il embrassa la foi et confessa la Trinité, le bruit en parvint au roi qui le fit venir et commença à lui infliger des supplices. Il le tint enfermé et le laissa en prison pendant sept ans. Sa foi ne faiblit point; il ne renia pas sa croyance. Les saints évêques, chefs prudents, ordonnèrent catholicos cet homme juste.

L'inique Bar Çauma, qui affligea le Seigneur, avait été établi évêque de Nisibe par les mains de gens violentés; il fit parler de lui à cette époque et se rendit célèbre avec Narsai et Magnés, ce catholicos qui avait été privé du sacerdoce et que les évêques avaient déposé et chassé de son siège. Il fut l'émule de Bar Çauma, et comme lui déposé. Jusqu'à cette époque où parut le cupide Bar Çauma, les fidèles Orientaux ne proclamaient point les deux natures. Vingt-deux pasteurs[1] avaient gouverné le peuple chrétien : ils ne connaissaient point [cette doctrine] des deux natures pour l'avoir reçue des Apôtres. L'impie Bar Çauma, ce fourbe qui massacra le peuple, introduisit audacieusement en Orient la dualité [des natures]. Il permit aux prêtres et aux évêques de prendre des femmes impunément. Bar Çauma lui-même avait une compagne[2] dans sa

[1] Ce nombre est exact, en comptant Marabokt. V. la note précéd.

[2] ܡܥܡܪܬܐ, litt. : « habitante ». C'est par ce mot que syriaque traduit l'expression grecque : συνείσακτοι γυναῖκες « mulieres subintroductæ ». Ce terme désignait à l'origine, des femmes âgées qui vivaient dans la maison des clercs et en prenaient soin; mais bientôt des abus se produisirent, et ce genre de vie fut sévèrement prohibé par

cellule, et, sans pudeur, il la prit et l'appela son épouse. Maudite soit cette conduite que blâme toute la terre! Les vénérables évêques occidentaux, en apprenant ces bruits nouveaux, envoyèrent des messagers en Orient, près du glorieux catholicos, et lui firent des reproches au sujet de la conduite du cupide Bar Çauma, qui avait perverti la voie du sacerdoce, qui avait introduit la dualité [des natures], qui avait pris une femme qu'il appelait sa compagne, une concubine qu'il appelait son épouse légitime. Le catholicos répondit aux envoyés par écrit, en se lamentant: « Nous sommes sous le joug d'un gouvernement inique, et il n'y a point de justice ». Les ambassadeurs vinrent à Nisibe, prêts à retourner en Occident. Bar Çauma les troubla par ses ruses et leur reprit les lettres; puis il descendit près du roi Pirouz, avec une rage incroyable, et s'éleva contre le peuple racheté, et aussi contre le catholicos: « C'est un espion des Grecs, un grand ennemi des Persans; voici les propres lettres qu'il a envoyées. » Pirouz s'emporta comme la foudre et fit torturer le catholicos; il porta une sentence [de mort] contre cet homme juste et saint. Le maudit Bar Çauma dit au puissant roi Pirouz: « Quant aux chrétiens de ta contrée, qui sont soumis à ton obéissance, à moins que leur foi et leur croyance ne soient changées, leur conduite à ton égard ne changera pas, et ils n'auront pas con-

les conciles. Cf. Lamy, *Concilium Seleuciæ et Ctesiphonti habitum an. 410;* p. 42, n. 2.

fiance en ton nom. » Pirouz ajouta foi à sa parole et exauça sa demande.

Bar Çauma emmena des soldats et se mit à leur tête; il répandit en abondance et sans pudeur le sang des fidèles. Il vint à Tagrit avec ses soldats persans; mais les habitants de Tagrit menacèrent Bar Çauma et déclarèrent au roi Pirouz, qu'ils répandraient son sang parmi eux s'il ne s'éloignait pas d'eux. Il vint au couvent de Mar Mataï avec empressement, fureur et colère; il engagea une lutte avec les moines et s'empara du Père Bar Sahdê[1] et de douze moines qui étaient réunis pour le saluer. Il les fit enchaîner, les envoya à Nisibe et les fit enfermer dans la maison d'un juif, fils d'une juive, qui les reçut et les traita avec honneur. Le maudit tua, dans le Haut-couvent béni de Mar Daniel[2], quatre-vingt-dix prêtres saints qui offraient les mystères sacrés; il massacra beaucoup de gens dans tout ce pays et dans les villages. Il vint ensuite au village de Beit-ʿEdrai et rassembla un synode honteux, afin que les évêques se mariassent, que la fornication ne leur fût pas interdite, que le catholicos ait une femme en qualité d'épouse[3]. L'impie Bar Çauma tua sept mille huit cents prêtres, diacres ou lecteurs, et

[1] Métropolitain d'Arbèle qui s'était enfui au couvent en apprenant l'arrivée de Bar Çauma.

[2] Dans la *Chron. ecclés.* (II, p. 70), on lit : « il tua quatre-vingt-dix prêtres dans le couvent ܕܚܡܫܐ ».

[3] Sur ce synode de Bar Çauma, voir J.-B. Chabot, *Synodes nestoriens* (*Notices et extr. des mss.*, t. XXXVII, p. 61).

cinq cent mille hommes, grands et petits, vieillards, femmes, jeunes gens et enfants, chrétiens de Dieu[1]. Il s'en alla à la ville de Nisibe, et mit à mort le vénérable Bar Sahdê. Le juif dans la maison duquel avait été enfermé ce saint Père Bar Sahdê avait cru et s'était fait chrétien avec toute sa maison sans exception. Il enleva [le corps du] saint et le conduisit à Mar Mattaï[2], ainsi que le saint l'avait prescrit.

Les évêques qui avaient pris la fuite et s'étaient sauvés devant Bar Çauma, s'assemblèrent à la ville de Séleucie, afin de pourvoir à l'élection de quelqu'un. Ils établirent un catholicos appelé d'un nom vide de sens : *Acace*, homme astucieux et atteint du mal de l'hérésie. En apprenant cela, Bar Çauma alla le trouver, car c'était son ami; il avait été le compagnon du maudit Narsaï dans l'école d'Édesse, et, sans difficulté, il s'attacha à Narsaï et à Magnés. Il rassembla un synode et adhéra à Nestorius. Le nestorianisme régna en Orient, et aussi l'impudicité, parmi les évêques, les prêtres, les moines et les diacres : au point qu'à l'exemple d'un filet étendu le long de la route, les enfants des chrétiens gisaient sur le bord des routes, et étaient dévorés par les chiens, ou jetés dans des fosses; au point que la honte s'empara d'Acace, qu'il fit bâtir des maisons dans lesquelles on jetait les enfants nés de la fornication, et qu'il se procura des mères pour élever les rejetons de l'impudicité.

[1] Dans la *Chron.* (II, 70), 7,700 personnes en tout.

[2] Dans la *Chron.*, « il le conduisit : ܓܘܫܡܐ ܕܩܕܝܫܐ ».

Acace mourut, et après lui vint un catholicos qui lui ressemblait : un homme éloigné de la paix, un vieillard séculier qui avait une femme et des enfants, qui était étranger à l'Église, qui ignorait la lecture et le sens de la doctrine. Il tint une assemblée et définit, sous peine d'anathème, pour tous ceux qui viendraient après lui, que les catholicos seraient mariés et prendraient des épouses, que le prêtre dont la femme mourrait en prendrait une autre après elle, et après celle-ci une troisième, et ainsi de suite jusqu'à la septième. — Séparés des chrétiens de tout l'univers par leur profession de foi, ils faisaient tout ce qu'ils voulaient pour la satisfaction de leurs passions. Après avoir achevé son gouvernement, le catholicos *Babai* sortit de ce monde dans la honte et l'impénitence.

Vint ensuite un homme nommé *Šila*, qui avait une femme, des fils et des filles, homme sans intelligence ni mesure, orgueilleux, dont les desseins étaient ridicules, et qui fiança sa fille à un vil médecin nommé Élisée.

A Šila succéda [cet] *Élisée*, qui ne plut point au peuple; les évêques le déposèrent, mais non par pudeur; car, après avoir déposé Élisée qui était resté en fonctions pendant sept ans, ils ordonnèrent un autre homme qui avait femme et enfants. Il se nommait *Paul* et était visiteur [1] de l'Église de Séleucie et de Zaʿoura; ils l'ordonnèrent catholicos pour

[1] Dans la *Chron.* (II, 87), *archidiacre* de l'église de Séleucie.

ce troupeau délaissé. Il remplit ses fonctions pendant un an, et quitta ce monde illusoire.

Après lui vint un autre homme prudent qui avait été mage auparavant, il se nommait *Aba* : c'était un vieillard qui avait été le disciple d'un interprète jacobite[1]. Le roi Kosrau [I] le fit mander avec les autres évêques et lui dit : « Énumère-moi les peuples qui proclament la mère de Dieu, adhèrent au grand Cyrille et n'acceptent point Nestorius ? » Le catholicos garda le silence devant cette parole réjouissante. Puis il lui répondit : « Tous les peuples, même les chrétiens des îles[2] proclament Marie mère de Dieu. » — Le roi le regarda avec colère et lui dit de nouveau cette parole : « Tous les chrétiens mentent donc et vous seuls dites la vérité ? En vérité vous êtes séparés des peuples [chrétiens] par votre conduite. Comment a-t-on pu dire et entendre cette maxime : Que le catholicos ait une femme et les évêques une épouse, comme font vos prêtres et tous vos évêques ? » — Le catholicos reprit : « L'Apôtre affirme[3] : Il vaut mieux prendre femme que brûler par la concupiscence. » — Le roi répondit au catholicos dans sa sagesse et sa science : « Cette parole a été dite et est vraie pour les séculiers. Quiconque est dans les degrés de l'apostolat et non des vanités, doit brûler de l'amour de Dieu et non pas périr par le mariage. Je te conseille, ô Aba, de t'écarter de cette conduite

[1] Thomas d'Édesse.

[2] ܓܙܪ̈ܬܐ.

[3] I *Cor.*, VII, 9.

et de te conformer aux chrétiens qui sont dans les autres pays. Tu seras honoré par nous, et nous te considérerons; ô maître. » — Et comme [Aba] n'y consentit point, il le chassa et l'exila dans l'Adherbaijan. Au bout d'un an, il revint et alla sans raison à la ville de Séleucie. Kosrau apprit sa venue, s'empara de lui et le fit jeter en prison; il y mourut bientôt après, et finit sa vie dans la misère.

Après lui vint le médecin *Joseph*, qui ajouta encore à sa malice; il se montra orgueilleux, avare et cupide. Les évêques le déposèrent et en établirent un autre à sa place.

Je t'ai écrit ces choses, ô notre frère, et je t'en ai envoyé un exemplaire, non à cause de la profession de foi, mais à cause de la corruption. Vive le Seigneur Dieu, et vive ton âme en Dieu! J'ai amené la charité comme intermédiaire, et je n'ai point de haine dans le cœur. J'ai écrit l'histoire et n'ai point fait une profession de foi. Il n'y a qu'une profession de foi indubitable : celle qui proclame le Père, le Fils et le Saint-Esprit qui sont les trois personnes [distinctes] d'une seule nature adorable et sainte; [il n'y a] qu'une Croix, qu'un Baptême, qu'un sacrifice, qu'une seule foi : Le Christ est Dieu, et il est homme parfait.

Ô bien-aimé, sois toujours fervent dans l'amour du Seigneur Dieu, et non dans celui de Cyrille ou de Nestorius. « Les calamités ne me sépareront pas de Jésus; elles ne m'opprimeront point », s'écriait hau-

tement l'Apôtre Paul[1]. Et voici qu'en nos jours lamentables, l'amour de Nestorius et de Cyrille a séparé du Seigneur tant d'insensés ! Qui ne pleurerait et ne s'affligerait ?

Reçois mes paroles sans murmure, et écoute ma lettre sans plainte. Que la charité soit affermie entre nous jusqu'au monde qui ne passe point !

Que le Seigneur[2] conserve la première personne afin qu'il n'y ait plus de tache en elle; qu'il bénisse la seconde afin qu'elle arrive à lui; qu'il accompagne la troisième pour qu'elle demeure unie à lui; qu'il garde la quatrième afin . . . . ; qu'il fortifie la cinquième pour son avantage ! Que sa maison parvienne aux délices de l'édifice impérissable !

Demande, seigneur, le pardon des péchés et de la violence; et prie pour moi dans tes prières du jour et de la nuit; que tous nous fassions monter un cantique de louange à la Trinité adorable : Père, Fils et Esprit-Saint : nature unique, adorable et sainte !

[1] Cfr. *Rom.*, VIII, 35-39.

[2] Nous traduisons littéralement ce paragraphe dont le sens nous échappe. Il fait peut-être allusion à diverses personnes mentionnées dans la lettre de Denha.

NOTES D'ÉPIGRAPHIE ARAMÉENNE,

PAR

M. LE M[is] DE VOGÜÉ

(SUITE.)

X

PETRA.

INSCRIPTIONS D'EL-MER ET EL-MADRAS.

L'appel que nous avons inséré dans l'avant-dernier cahier du *Journal asiatique* a été entendu. Le P. Lagrange dont on connaît le dévouement aux études orientales, est retourné à Pétra en compagnie du P. Vincent et a réussi à retrouver toutes les localités signalées par M. le pasteur Ehni. Les deux savants voyageurs ont relevé les inscriptions, dessiné et mesuré les monuments avec un soin et une exactitude qui ne laissent rien à désirer; ils avaient même estampé tous les textes importants, mais la plupart de leurs estampages ont péri dans un incident dramatique qui a marqué la fin de leur excursion : tandis qu'ils cheminaient au bord de la mer Morte, pour rentrer à Jérusalem, ils furent assaillis à coups de fusil par une bande de brigands embusqués derrière les rochers du Djebel-Esdoum; deux Arabes

furent tués à leurs côtés, eux-mêmes n'échappèrent à la mort que grâce à la vitesse de leurs chevaux, mais leurs bagages, restés entre les mains des brigands furent complètement pillés; les appareils photographiques, les clichés, les estampages furent mis à sac. On ne put sauver du désastre que des débris. Les copies d'inscriptions et les dessins que les deux voyageurs portaient sur eux furent heureusement conservés. Le P. Lagrange a tout libéralement mis à la disposition de la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum.* Je ne veux aujourd'hui détacher de cet ensemble que les trois textes principaux et quelques notes, laissant au P. Lagrange le soin de publier lui-même la relation de son excursion et la collection complète de ses copies[1].

[1] Des trois textes que nous détachons, un est nouveau, les deux autres portent, dans le précédent article, les n°s 354 et 359. Les nouvelles copies des n°s 355-358 ne modifient pas sensiblement la lecture des noms propres que nous en avons extraits. Les copies des n°s 360-366 sont très supérieures à celles de M. Ehni, et permettent de déchiffrer les noms propres qui s'y trouvent. Le P. Lagrange a maintenu ses copies des n°s 370-374. Il a complété celles des trois derniers numéros qu'il lit ainsi :

375. חנינו בר אנא שלם
מלכו די יתקרא
בשמתמן בר עבדבעלי

376. אנא בר תימו
שלם

377. חנינו בר אנא די מתקרא
עבדאלה שנא שלם

Il s'agit des personnages d'une même famille dont deux portaient des surnoms.

Les monuments signalés par M. Ehni et retrouvés par le P. Lagrange ne sont pas des tombeaux, mais des sanctuaires. Ils renfermaient une statue de divinité, objet d'un culte spécial; des escaliers y conduisaient la foule des pieux visiteurs, qui inscrivaient sur les rochers avoisinants un souvenir de leur passage. Les inscriptions sont donc de deux sortes: les unes dédicatoires gravées par les fondateurs des sanctuaires; les autres, simples proscynèmes de visiteurs.

Le sanctuaire désigné sous le nom de *El-Mer* se compose d'une seule salle, taillée dans le roc, de 9 m. 25 sur 6 mètres; elle est entièrement ouverte comme le sanctuaire d'Hegra, décrit par Doughty (*Docum. epigraph.*, pl. XLIV) et qui porte le nom de *El-Diwan*. Au fond de cette grotte artificielle, un léger ressaut des parois forme une sorte d'alcôve décorée d'une niche où se trouvait autrefois la statue de la divinité. En avant de cette niche, sur la corniche qui couronne l'alcôve, et par conséquent contre le plafond de la salle et dans son axe, se trouve l'inscription relevée par M. Ehni, et qui, dans notre précédent article, porte le n° 354. Elle est en quatre lignes horizontales d'une longueur actuelle de 0 m. 95. Elle est mutilée à gauche par suite de la chute d'une partie de la corniche, mais elle ne paraît pas avoir été détruite sur une grande longueur. La première ligne est celle qui a le plus souffert, il doit lui manquer de 15 à 20 lettres; la deuxième et la troisième ne semblent pas avoir perdu plus de 7 ou 8 lettres; la

quatrième ligne est intacte à gauche, mais à droite elle a perdu environ de 10 à 12 lettres. La copie des PP. Lagrange et Vincent, confirmée par un fragment d'estampage, est excellente; nous la reproduisons ci-contre sous le n° 1 et nous la transcrivons ci-après en caractères hébraïques, avec les restitutions que nous croyons devoir faire.

1 דנה צלמא די עבדת אלהא די עבדו בני חנינו בר חטישו בר פטמון.....

2 תלוך בר ותרא אלה חטישו די בצהות פטמון עמהם על חיי חרתת מלך נבטו רחם ע[מה ושקילת]

3 אחתה מלכת נבטו ומלכו ועבדת ורבאל ופשאל ושעודת והגרו בנוהי וחרתת בר הג[רו בנבנה]

4 .....בשנ]ת 29 לחרתת מלך נבטו רחם עמה

1 Cette statue est celle de ʿObodat dieu, que lui ont élevée les fils de Ḥoneinou, fils de Ḥaṭišou, fils de Peṭ-Ammon...

2 Telouk, fils de Ouitro, le dieu de Ḥaṭišou, qui réside dans le ... de Peṭ-Ammon leur ancêtre : pour le salut de Ḥaretat roi de Nabatène, qui aime son peuple [et de Šouqaïlat]

3 sa sœur, reine de Nabatène et de Malikou, de ʿObodat, de Rabel, de Phasaël, de Šaoudat, de Higrou, ses fils, de Ḥaretat, fils de Higrou [son petit-fils]

4 [dans le mois...] de l'année 29 de Ḥaretat, roi de Nabatène, qui aime son peuple.

Une autre main a ajouté à la fin :

עלה שלם « Sur lui soit le salut ».

Ligne 1. — Le dieu ʿObodat est évidemment l'un des rois nabatéens de ce nom, divinisé après sa mort. C'est très probablement ʿObodat II, qui régnait au commencement du Iᵉʳ siècle avant J.-C., et celui-là même dont Uranius a dit qu'il était l'objet d'un culte : Ὀϐόδης ὃν θεοποιοῦσι. M. Clermont-Ganneau a le premier cité ce texte (*Recueil d'arch. or.*, I, p. 41) dans un travail consacré à démontrer la divinisation des rois nabatéens. Son hypothèse reçoit aujourd'hui la plus décisive des confirmations et le texte d'Uranius le plus intéressant des commentaires.

חנינו comme nom propre est déjà connu : les deux noms qui suivent sont nouveaux : le premier peut se rapprocher du nom propre חטוש qui se trouve trois fois dans la Bible, mais sans que sa signification en soit éclaircie; quant à פטמון, il a une physionomie étrangère et paraît être le nom égyptien connu *Peṭ-Ammon.*

La fin de la ligne est très mutilée : des traces de lettres encore visibles sur l'estampage permettront peut-être un jour de la rétablir en partie.

Ligne 2. — Le premier nom propre paraît aussi étranger : son étymologie nous échappe; le second, ותרא a déjà été rencontré sous la forme ותרו au Sinaï

et dans l'inscription d'Irê (Cl. Ganneau, *Recueil d'arch.*, II, p. 108) : c'est le *Yethro* de la Bible. Nous le prononçons *Ouitro* à cause d'une transcription grecque Οὐίθρος qui se trouve dans une inscription du Haouran (Waddington, n° 2537 *h*). Ces deux personnages étaient-ils les ancêtres des Beni-Honeïnou? Ce n'est pas probable : la filiation aurait comporté, en comptant au moins trois noms dans la lacune de la première ligne, une suite de huit générations, ce qui est bien insolite; de plus, cette filiation ne s'accorderait pas avec la suite du texte qui qualifie ces derniers de neveux ou descendants de Peṭ-Ammon; il faut donc supposer qu'à la fin de la première ligne la filiation était interrompue par la mention d'une nouvelle lignée de personnages dont les descendants s'étaient joints à leurs cousins pour l'érection de la statue.

אלה חטישו « Le dieu de Ḥaṭišou ». Le mot אלה est encadré entre le nom propre qui le suit et l'*aleph* final qui termine le nom propre précédent : il est donc impossible de le lire autrement. L'expression « le dieu d'un tel » est d'ailleurs fréquente dans l'épigraphie nabatéenne : elle témoigne d'un culte de famille tout spécial; Doušara était le dieu particulier de la famille royale אלה מראנא; d'autres ne sont pas nommés, comme « le dieu de Qasiou » אלה קציו qui se trouve sur un autel de Bostra (*C. I. S.*, n° 174) : cette désignation suffisait à la famille : c'était peut-être un ancêtre divinisé. Ici l'expression s'applique nécessai-

rement au dieu ʿObodat que Ḥaṭišou avait pris comme divinité protectrice de sa famille, par flatterie ou par reconnaissance.

די בצהות פטמון. Ce passage est le seul difficile de l'inscription, à cause de la présence du mot צהות dont le sens est fort obscur. Nous l'avons déjà trouvé dans la grande inscription de Pétra et il nous a fort embarrassé, ainsi que tous les commentateurs de ce texte; il désigne évidemment une construction quelconque, mais de quelle nature? Dans la grande inscription, M. Barth[1] a récemment proposé de le considérer comme l'équivalent du mot arabe صهوة « bassin »; ce sens est très plausible dans une énumération où le mot suit immédiatement la mention des « puits ». Mais ici cette explication n'est guère admissible. Nous rappellerons que le mot arabe ضهوة qui peut également être rendu par le nabatéen צהות, a, outre le sens de « fosse pleine d'eau », celui de « tour élevée au sommet d'une colline » (*Freytag*, s. v.). Nous rappellerons enfin les nombreuses localités du Hauran dont le nom est formé par ce mot, Zahwet-el-Ḥidr, Zahwet-el-Qamh, etc.

Nous avons restitué, à la fin de la ligne, le nom de la reine Šouqaïlat : ce nom nous est donné par la numismatique; il figure sur des monnaies de cuivre de la fin du règne de Ḥaretat IV, sans mention spéciale. En publiant ces pièces en 1868 (*Rev. num.*,

[1] *Americ. Journ. of Semit. Lang.*, t. XIII, p. 267.

XIII, p. 153), j'avais considéré Šouqaïlat comme la seconde femme de Ḥaretat; l'inscription nous apprend qu'elle était sa sœur; la femme du roi se nommait Ḥouldou, et fut associée à son règne pendant au moins vingt ans; les six princes dont l'énumération est donnée par notre texte, étaient ses enfants; l'aîné, Malikou, a succédé à son père; les autres étaient inconnus; parmi les noms qu'ils portent, il faut signaler comme nouveaux Phasaël et Saoudat. Le premier, connu sous la forme grecque Φασάηλος (Josèphe, *Ant. J.*, XIV, vii, 3), est d'une étymologie obscure; le second est une variante du nom très fréquent שעדו. Nous avons déjà מלכו et מליכת, חליצו et חליצת.

Ligne 4. — Le commencement a disparu, il renfermait sans doute la mention du mois. L'année 29 de Ḥaretat IV, correspond à l'année 20 de notre ère.

Un monument analogue à celui que nous venons de décrire, a été étudié par le P. Lagrange; il se nomme aujourd'hui *El-Madras;* il est également situé en dehors de la ville, on y accède, à partir du fond de la vallée; par une large voie avec de belles marches d'escalier. Le sanctuaire se compose de deux salles creusées dans le roc; la niche est au fond de la première; l'inscription dédicatoire est gravée sur une des parois de la seconde, dans un cadre soigneusement tracé. C'est celle que M. Ehni a copiée sous

le n° 359. Elle a beaucoup souffert de l'effritement du grès. La copie et l'estampage rapportés par le P. Lagrange, n'ajoutent que peu de chose à la première leçon; nous donnons la reproduction de la copie sous le n° 2.

Il n'y a de certain que le sens général du texte; la dédicace d'une statue, pour le salut d'un personnage royal, et la date. Le nom de la divinité et celui du donateur ont disparu sans retour. Nous savons seulement, par un des proscynèmes gravés dans le sanctuaire, et que nous expliquerons ci-dessous, que la divinité était Doušara. Le nom du personnage royal est également incertain; il occupait la 4e ligne: le P. Lagrange a cru discerner les restes d'un ו avant le titre de roi, et les traces du nom מלכו; il a également cru reconnaître le nom חרתת au début de la ligne; cet Ḥaretat serait le fils d'un roi Malikou, et n'aurait pas régné. Peut-être faut-il considérer la boucle qui précède le mot מלך, comme les restes d'un *aleph* final, ce qui donnerait alors le mot מלכא plus conforme aux habitudes de l'épigraphie nabatéenne; seulement, comme il est impossible de reconnaître le titre רחם עמה dans les traces de lettres qui commencent la 5e ligne, il faudrait voir dans cet Ḥaretat le roi Aretas III Philhellène, qui régnait dans la première moitié du 1er siècle avant J.-C. Quant à la 5e ligne, très mutilée, elle paraît, sur l'estampage, commencer par les lettres ודי בני, et se terminer par un chiffre, peut-être un jour du mois.

Nous transcrirons donc sous toutes réserves :

[צלם דושרא אלה די ע]בד
...............ת רב
..............ציתא
..............על חיי
חר[תת מלכא] מלך נבטו
ודי בני [בירח.......]ב
שנת 16 [לחרתת מלכא]

[Statue de Doušara dieu], élevé par .....chef de..... pour le salut du [roi Ḥaretat], roi de Nabatène, et de ses fils (?), en l'année 16 [du roi Ḥaretat].

Les parois de la première salle de ce sanctuaire sont couvertes de proscynèmes que le P. Lagrange a relevés avec beaucoup de soin; nous ne reproduirons ici (n° 3 sur la planche), que l'un d'eux, à cause de l'intérêt qu'il présente. Il est, dit le P. Lagrange, gravé profondément, en grands caractères, à 3 mètres du sol. Les lettres sont distinctes, sauf la 7ᵉ de la 2ᵉ ligne qui est mutilée. Le P. Lagrange hésite entre un י et un א. Nous transcrivons avec lui :

דכיר והבו בר קומו
ואמה על. מתראס
בטב מן קדם
דושרא אלה מדרסא

La copie porte, en face de la 3ᵉ ligne, les traces des deux lettres לא, mais le P. Lagrange fait observer

qu'elles sont éloignées, et ne paraissent pas faire partie de l'inscription; l'examen de l'estampage (qui est parmi ceux qui ont été conservés), confirme cette opinion.

Les deux noms propres de la 1re ligne sont connus. Le groupe qui termine la seconde ligne est très obscur; il a une physionomie étrangère, et sa signification nous échappe; le mot qui commence cette même ligne est ou « sa mère », ou un nom propre déjà connu *Amah* (*Corp. I. S.*, II, n° 204); le choix entre ces deux acceptions dépend du sens à attribuer au groupe final, nous le laisserons donc en suspens, et nous traduirons :

Souvenir de Ouahoubou fils de Qoumou
et de. . . . .
en bonne part, devant
Doušara, Dieu de Madrasa.

La lecture du dernier mot est certaine, mais sa signification reste obscure; comme nom propre, il est inconnu et d'une forme insolite. Il peut être un nom de lieu; comparer dans l'inscription de Teima (*Corp. I. S.*, II, n° 113), צלם זי הגם, צלם זי מחרם, אלהי תימא. Serait-ce un attribut? La question vaut d'être reprise; nous nous bornons à signaler, pour le moment, le rapprochement que le P. Lagrange a établi entre ce mot et l'appellation actuelle du sanctuaire *El-Madras*. Il semble qu'une ancienne tradition se soit fixée dans le souvenir et le langage des habitants de Pétra.

XI

LA GRANDE INSCRIPTION NABATÉENNE DE PÉTRA.

NOUVEAUX DÉTAILS.

Au cours de l'excursion qui nous a valu les textes que nous venons de commenter, le P. Vincent a étudié à nouveau le grand tombeau nommé *Kharbet-el-Turkman* sur lequel est gravée la grande inscription qui a fait l'objet de nos précédentes recherches[1]. Lors de leur premier voyage, les savants missionnaires, absorbés par le long et difficile travail de l'estampage et de la copie de l'inscription, n'avaient eu le temps que de relever sommairement l'ensemble du monument. L'étude nouvelle à laquelle s'est livré le P. Vincent est très complète : accompagnée de dessins faits à l'échelle, elle fait connaître tous les détails du tombeau et tout ce qui reste encore des arrangements extérieurs. Ces renseignements nouveaux sont fort utiles pour l'interprétation des termes techniques contenus dans l'inscription et dont le sens n'a pas encore été donné d'une manière satisfaisante; aussi pensons-nous devoir les consigner ici avec quelque détail.

Nous extrayons des dessins du P. Vincent trois figures reproduites à la planche ci-contre : 1° le plan général du tombeau et de ses abords; 2° la

[1] Sept.-oct. et nov.-déc. 1896, t. VIII, p. 304 et suiv., 485 et suiv.; sept.-oct. 1897, t. X, p. 214 et suiv.

coupe longitudinale du tombeau; 3° la coupe transversale sur la première salle.

De la comparaison des cotes relevées par le P. Vincent il résulte que l'unité de longueur employée pour le tracé du monument est le pied grec de 308 à 310 millimètres. Nous exprimerons donc les dimensions en pieds grecs, afin de mieux faire ressortir le système suivi par les architectes.

Le tombeau proprement dit se compose d'une première salle carrée de 33 pieds de côté; la hauteur n'a pu être rigoureusement déterminée à cause des débris jonchant le sol; le P. Vincent a trouvé un peu plus de 6 mètres, soit de 20 à 22 pieds. Le nombre $21 = 7 \times 3$ est le plus probable. Le nombre 22, multiple de 11, comme les autres dimensions de la salle, est également admissible.

Un passage de 6 pieds sur 8 conduit dans la seconde salle qui a la même largeur que la première, mais une longueur moindre de près de moitié, soit 17 pieds $\frac{1}{2}$. Au fond de cette salle s'ouvre une grande alcôve dont les dimensions sont 16 de large sur 9 de long; dans la paroi extrême de cette alcôve est taillé un *arcosolium* destiné à une tombe et qui mesure 2 pieds sur 8. Le P. Vincent a fouillé le sol sous cet arc et est arrivé au roc sans trouver ni fosse, ni sarcophage; il semble que cette place n'ait pas été occupée; mais le monument renferme deux sépultures disposées d'une manière assez caractéristique. Une petite chambre de 7 pieds sur 8 environ a été creusée, au-dessus du passage qui fait commu-

niquer les deux salles, à 13 pieds environ au-dessus du sol; deux sarcophages y ont été ménagés : ils sont séparés par une cloison qui simulait deux *loculi* juxtaposés. L'entrée de cette sépulture était du côté de la grande salle : on y accédait par une échelle : elle avait été murée après coup et recouverte d'un enduit qui la dissimulait : les chercheurs de trésors, après avoir criblé la paroi de trous de sondages, ont découvert la cachette et l'ont éventrée. Nous signalons ce fait aux futurs explorateurs de Pétra en les invitant à rechercher s'il n'existe pas, dans les innombrables tombeaux de la nécropole, d'exemples analogues; peut-être retrouverait-on ainsi, sous les murages ou sous les enduits qui les cachent, des tombes intactes, et peut-être découvrirait-on ainsi les inscriptions funéraires qui font entièrement défaut dans les parties accessibles et visibles des monuments.

Les arrangements extérieurs du tombeau n'ont pas été étudiés avec moins de soin par le P. Vincent. Cette étude lui a fait reconnaître, contrairement aux impressions que lui avait laissées la rapide inspection de son premier voyage, l'existence de nombreux débris de construction qu'il a consignés sur son plan aux points *c*; il a constaté ainsi que le tombeau était précédé d'un *atrium* rectangulaire, limité soit par la paroi aplanie du rocher évidé, soit par un mur, là où le rocher faisait défaut; cette enceinte avait 77 pieds sur 66; elle semble avoir été précédée par une enceinte plus petite, de 22 pieds de large, dont le P. Vincent croit avoir retrouvé les

amorces en *a* et en *b*. De ce point au fond de la vallée s'étend encore un espace de 35 à 40 mètres. Le long de la paroi *mn*, et à 3 mètres environ du sol, le P. Vincent a constaté l'existence d'un conduit d'eau taillé dans le roc.

On remarquera que les dimensions principales du plan sont entre elles dans des rapports définis et que la plupart des nombres qui les expriment sont des multiples de 11 [1]. Sans insister sur les rapprochements et sur les réflexions qu'ils peuvent suggérer, j'arrive au parti que l'on peut tirer de la connaissance exacte des lieux pour l'interprétation des termes techniques de l'inscription.

Le sens du mot צריחא reste bien évident. C'est une salle taillée dans le roc, avec destination funéraire. Celle qui est qualifiée de grande est certainement la première, *A*; pour celle qui est qualifiée de « petite » on peut hésiter entre la seconde *B* et celle qui est creusée en *C* à un étage supérieur; quant à l'expression בתי מקברין עבידת נוחין, elle se rapporte aux deux sépultures situées dans cette petite salle; et qui sont bien « en façon de *loculi* ».

Le plan des arrangements extérieurs confirme l'interprétation générale que nous avons donnée de la ligne 2 : כרכא est l'enceinte *D*, ערכתא peut être la petite enceinte *E*, sorte d'entrée ou de propylées; les réservoirs d'eau se trouvaient sans doute dans l'angle *n* alimentés par le conduit reconnu sur ce

[1] Ces nombres sont 77, 66, 33, 22, 16 $\frac{1}{2}$, 8 $\frac{1}{4}$ c'est-à dire 11 multiplié par la série 7, 6, 3, 2, $\frac{3}{2}$, $\frac{3}{4}$.

point : le sens de « bassin » attribué par M. Barth à צחותא n'en paraît que plus probable. Les jardins ou plates-bandes mentionnés dans le texte étaient dans cette enceinte ; ils s'étendaient peut-être jusqu'au fond de la vallée, où règne une certaine humidité et où poussent encore des arbustes variés.

Malgré ces éclaircissements, l'inscription renferme encore quelques termes obscurs ; mais nous espérons que la publication des détails fournis par les courageux missionnaires de Jérusalem donnera à un de nos confrères, plus heureux ou plus habile, l'occasion de dissiper ces dernières obscurités.

XII

INSCRIPTION DE 'ONEICHOU.

Dans notre second article[1] nous avons donné sous le n° V, et d'après une copie du P. Lagrange, le texte d'un fragment d'inscription funéraire qu'il avait découvert lors de son premier voyage à Pétra : depuis cette époque nous avons reçu un estampage du savant missionnaire, et lui-même a publié l'inscription dans la *Revue biblique* (1897, t. VI, p. 225). La seconde lettre que nous avions lue ב est certainement un נ, et au nom très connu *'Obeišou*, il faut substituer le nom nouveau ענישו *'Oneišou* qui se rapproche de l'arabe عنس, rare lui-même (*Ibn Doreïd*, p. 247). Les deux traits qui se voient sur la pierre après la

[1] Nov.-déc. 1896, t. VIII, p. 496.

seconde ligne, ne proviennent pas d'une lettre mutilée : cette ligne est complète, et le nom du père se trouvait à une troisième ligne qui a disparu sans retour, nous laissant sans indication sur le nom du personnage qui y était mentionné. Le texte est donc :

עבישו אח שקילת
מלכת נבטו בר
. . . .

'Oneišou, frère de Šouqaïlat, reine de Nabatène, fils de...

Nous avions laissé en suspens la question de savoir quelle était cette reine, la numismatique nous en faisant connaître trois du même nom. L'inscription d'El-Mer expliquée ci-dessus (p. 132) fournit peut-être la solution de ce petit problème : elle nous apprend en effet que la reine qui fut associée aux dernières années du règne d'Aretas IV Philodème était sa sœur ; la numismatique donne à cette seconde reine le nom de Šouqaïlat, et nous l'avons restitué dans l'inscription. Cette Šouqaïlat ne saurait être la sœur de ʿOneišou, car, dans ce cas, ʿOneišou aurait été le frère du roi, et il semble qu'il eût invoqué ce titre plutôt que l'autre.

La seconde Šouqaïlat mentionnée sur les monnaies, est la sœur de Malichus III, et régna avec lui pendant vingt-quatre ans au moins. Elle ne saurait être la sœur de ʿOneišou car, dans ce cas, ʿOneišou eût été aussi frère de Malichus III et, comme lui, fils d'Aretas IV, ce qui n'est pas, puisqu'il ne figure pas

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans la liste que l'inscription d'El-Mer nous donne des fils d'Aretas IV.

La troisième Šouqaïlat, connue par les médailles, était la mère de Rabilus II, le dernier roi de Nabatène. Elle n'apparaît qu'au début du règne et disparaît des monnaies aussitôt que Rabilus épouse Gamaïlat et l'associe à son pouvoir. Il est probable qu'elle était la sœur de notre ʿOneišou. Aucun texte ne nous fait connaître de qui Rabilus II était fils. S'il était fils de Malichus III, il faudra supposer que ce roi avait épousé une femme du même nom que sa sœur, et l'avait associée au trône, sans doute après la mort de sa sœur. Cette femme n'était pas fille de roi, mais, une fois devenue reine, son frère avait un intérêt d'amour-propre à se targuer de ses liens avec elle. Si Rabilus II n'était pas fils de Malichus III, sa mère n'était pas reine et n'a pu acquérir la qualité royale que par l'avènement de son fils au trône; de même le frère de cette reine n'a dû qu'à elle la notoriété. Jusqu'à preuve du contraire, nous considérerons donc la reine Šouqaïlat, sœur de ʿOneišou, comme la mère du dernier roi de Nabatène.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

CAMILLE IMBAULT-HUART.

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort[1], à Hong-Kong, de notre confrère M. Camille Imbault-Huart, consul de France à Canton, chevalier de la Légion d'honneur. En la personne de ce savant, la Société asiatique perd un de ses collaborateurs les plus actifs, et la France un des agents les plus distingués de son influence en Extrême-Orient.

Né à Paris, le 3 juin 1857, Camille Imbault-Huart fit ses études au lycée Louis-le-Grand; de 1874 à 1877, le cours de langue chinoise, à l'École des langues orientales vivantes, le compta parmi ses plus brillants élèves, et, dès 1878, parut de lui une très bonne traduction de *La conquête de la Birmanie par le Céleste Empire;* Camille Imbault-Huart avait donc tout de suite compris quel excellent instrument d'études historiques et scientifiques fournissait la langue chinoise; depuis lors, ses publications se multiplièrent; elles peuvent se diviser en deux catégories : l'histoire et la pédagogie.

Les travaux historiques de notre regretté confrère ont résisté au temps et à la critique; ils consistent pour la plupart en traductions, toutes remarquables par leur sûreté; ce sont, après l'*Histoire de la conquête de la Birmanie*, l'*Histoire de la conquête du Népal*, un *Mémoire sur les guerres des Chinois avec les Coréens au XVIIe siècle*, un *Recueil de documents sur l'Asie centrale*, ouvrages qui valurent, en 1881, à leur auteur le prix St. Julien, décerné par l'Académie des

[1] Le 29 novembre 1897.

inscriptions et belles-lettres. Viennent ensuite, notamment : *Un épisode des relations diplomatiques de la Chine avec le Népal; Deux insurrections des mahométans du Kan-sou*, en 1648 et 1783; *Le pays de Khamil; La légende du premier pape des Taoïstes;* un *Récit officiel de la conquête du Turkestan par les Chinois;* une *Histoire de la conquête de Formose*, en 1683, et enfin *L'île de Formose*, ouvrage publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et couronné par la Société de géographie commerciale de Paris.

Parmi les travaux pédagogiques de Camille Imbault-Huart, nous citerons principalement : les *Instructions familières du Dr Tchou Po-lou*, et deux recueils de poésies modernes d'après des textes en langue littérale : *les anecdotes, historiettes et bons mots, en chinois parlé*, un *Petit manuel de la langue chinoise parlée*, un *Cours éclectique graduel et pratique de langue chinoise parlée* (4 vol.), qui obtint le prix annuel de 1,500 fr. décerné par le département des Affaires étrangères. Dans ces ouvrages, excellents pour l'étude en Chine du dialecte pékinois, M. Huart a employé une orthographe transcriptive s'adaptant particulièrement au langage de la capitale actuelle de la Chine, orthographe qu'il avait tenté d'introduire dans ses premiers travaux géographiques et historiques; c'était une innovation dont l'école sinologique anglaise avait donné le fâcheux exemple, mais à laquelle il ne fit aucune difficulté de renoncer le jour où il eut bien constaté les nombreux inconvénients qui en résultaient pour le lecteur et l'étudiant. La très grande probité de toute sa vie se retrouve donc dans les travaux de Camille Imbault-Huart, et ceux qui l'ont connu regretteront le savant consciencieux et désintéressé qu'était cet excellent travailleur enlevé si prématurément à la science et à notre service diplomatique où il était si justement apprécié.

G. D.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1898.

La séance est ouverte à 4 heures et demie, sous la présidence de M. Maspero, vice-président.

Étaient présents :

MM. Duval, de Charencey, Schwab, Carra de Vaux, abbé J.-B.Chabot, F. Thureau-Dangin, Perruchon, J. Halévy, Pelliot, Cabaton, P. Casanova, Foucher, Aymonier, V. Henry, Finot, Devéria, L. Feer, Grenard, Ferté, abbé F. Nau, membres;

M. Drouin, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 1897, est lu et adopté. — Au sujet du vœu émis par la Société concernant la création de chaires d'orientalisme, M. le Président annonce que copie de cette délibération a été communiquée par lui à l'une des dernières séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et que cette savante compagnie l'a elle-même transmise au Ministre de l'instruction publique. M. Maspero ajoute qu'il y a tout lieu d'espérer qu'il sera tenu compte du vœu exprimé par ces deux corps savants.

Le Secrétaire annonce que les échanges autorisés par la Société ont été effectués, et que notre bibliothèque a reçu les collections de l'*American Journal*, de la *Société de linguistique* et de l'*Orientalische Bibliographie*.

Sont reçus membres de la Société :

MM. Charles Fossey, membre de l'École du Caire, demeurant à Paris, rue des Chartreux, n° 6, présenté par MM. J.-B. Chabot et Clermont-Ganneau;

Réau, vice-consul de France à Bangkok, présenté par MM. Devéria et Foucher;

L'émir Chékib Arslân, chef druse, demeurant à Beyrouth (Syrie), présenté par M. J. Halévy et le P. Scheil.

Sont offerts à la Société :

Par M. Ferté, chancelier de la légation de France à Téhéran, en ce moment à Paris, la première partie de la traduction française de la vie du sultan Hosseïn Baïkara, de la dynastie des Timourides, d'après le texte persan de Khondémir;

Par M. de Charencey, une brochure intitulée *Étymologies euskariennes;*

Par M. Carra de Vaux, l'*Abrégé des merveilles*, traduit de l'arabe d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, 1 vol. in-8°. Paris, Klincksieck, 1898. (Voir ci-après, p. 177.)

Par M. J. Halévy, au nom de l'émir Chékib Arslân, de Beyrouth, la traduction arabe du roman de Chateaubriand, « Le dernier des Abencérages ».

M. Léon Feer fait une communication sur des fables contenues dans sept Jâtakas : le Jâtaka 215 qui correspond à la fable de la Tortue et des deux Canards, le 189, qui correspond à l'Ane vêtu de la peau du Lion (de même dans les Jâtakas 178, 188, 331), et les Jâtakas 294, 295, qui répondent à la fable du Renard et du Corbeau, se rapportent tous à un même personnage, Kokâlika, disciple du Bouddha, précipité vivant dans l'enfer pour avoir calomnié son maître, au dire du voyageur Hiouen Thsang, qui prétend avoir vu la fosse par laquelle Kokâlika aurait fait cette terrible chute. D'après les textes pâlis et tibétains, son crime consista à calomnier, non pas le Bouddha, mais ses principaux disciples. M. Feer se propose de revenir sur ces légendes dans un travail plus complet.

M. F. Thureau-Dangin lit une notice sur quelques dates dans l'histoire de la glyptique orientale, tirées de l'examen de certains cylindres assyro-babyloniens.

M. P. Casanova lit ensuite un travail sur un manuscrit de la secte des Assassins. (Voir ci-après.)

Enfin M. l'abbé F. Nau fait une communication sur un traité syriaque de Sévère de Sebochta (VIIe siècle) qui contient la description et les applications de l'astrolabe plan. Ce

traité, contenu dans un manuscrit de Berlin (Collect. Petermann n° 26) tire surtout son importance de ce qu'il a été composé uniquement d'après des sources grecques, aujourd'hui perdues. Son auteur, déjà signalé par M. Renan comme l'un des introducteurs de la philosophie d'Aristote chez les Arabes, leur a fait connaître en même temps la construction et l'usage de l'astrolabe, circonstance qui n'augmentera pas la réputation d'originalité que Sédillot avait faite aux astronomes arabes. Le traité de Sévère sera publié avec traduction française dans le *Journal asiatique*.

La séance est levée à six heures.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

(Séance du 14 janvier.)

NOTICE

SUR UN MANUSCRIT DE LA SECTE DES ASSASSINS.

On sait combien sont rares les documents originaux relatifs aux Ismaïliens et à la branche la plus célèbre de cette secte : les Assassins [1]. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, qui porte dans le catalogue de Slane le n° 2,309, a été rédigé par un partisan de la secte des Assassins, comme je vais le démontrer.

Il devait faire partie d'un manuscrit plus considérable, car il n'est précédé d'aucun titre, d'aucune indication et commence au folio 6 par ces mots : فصل من رسايل اخوان الصفا « fragment [tiré] des Épîtres des Frères de la Pureté ».

St. Guyard a déjà signalé des rapports frappants entre la doctrine philosophique des Frères de la Pureté et la doctrine des Ismaïliens [2]. Le Fetwa de Taḳi ad-dîn ibn Taïmiyyah,

[1] Stanislas Guyard, *Fragments relatifs à la doctrine des Ismaélis* (*Not. et extr. des manuscrits*, XXII, 1[re] part.), tir. à part, p. 1.

[2] *Ibid.*, p. 253.

que le même savant a publié et traduit[1] d'après un manuscrit appartenant à notre Société, affirme cette parenté à deux reprises : يبنون قولهم على مذاهب المتفلسفة كما فعل اصحاب رسايل اخوان الصفا «ils fondent leurs discours sur les doctrines des philosophes, comme l'ont fait les auteurs des Épîtres des Frères de la Pureté[2].

.....كما يصنع اصحاب الالاهيين رسايل اخوان الصفا ونحوهم فانهم من امتهم «.....comme agissent les théologiens auteurs des Épîtres des Frères de la Pureté et d'autres, car ils sont de la même famille[3] ».

Une preuve assez caractéristique, qui a échappé à Guyard, est que la formule sacramentelle des Frères de la Pureté qu'on lit à chaque page, à chaque paragraphe : اعلم يا اخى ايدك الله وايانا بروح منه «Sache, ô mon frère (Dieu t'inspire ainsi que nous d'un souffle de lui!) » se retrouve dans un des fragments qu'a publiés ce savant[4], d'après le manuscrit 37 de notre Société que je viens de citer, et qui est un composé de divers *faṣl* comme le manuscrit 2,309 de la Bibliothèque nationale.

Jusqu'au folio 122 inclus, ce dernier contient des fragments empruntés aux Épîtres; il donne, en outre, une épître qu'on ne retrouve dans aucun manuscrit[5], qu'il appelle la *djâmiʿat* الجامعة et dont je parlerai tout à l'heure.

Aux folios 123 et suivant, sont écrites quelques notes chro-

[1] *Le fetwa d'Ibn Taïmiyyah* dans *Journal asiatique*, septembre 1871 (VIe série, t. XVIII, p. 158 à 198).

[2] Ms. 37 de la Société asiatique, 72 r°; cf. Guyard, *Le fetwa d'Ibn Taïmiyyah*, page 171.

[3] *Ibid.*, 72 v°; Guyard, *Le fetwa, etc.*. p. 171.

[4] *Fragments*, etc., *texte*, p. 73, *trad.*, p. 219. Le savant orientaliste s'est mépris en lisant اعان au lieu de ايانا qui n'est pas douteux sur le manuscrit 37, fol. 64 r°.

[5] Je n'ai pu me procurer l'édition complète qui vient de paraître à Bombay et ne puis dire si la *djami'at* s'y trouve. Je ne puis parler que des manuscrits qu'a vus M. Dieterici (*Die Abhandlungen der Ichwân es-Safâ* XVII) et du 2304 de la Bibliothèque nationale, dont je reparlerai.

nologiques très sommaires, intitulées pompeusement : تواريخ ملوك الاسلام «histoire des rois de l'Islam».

Au folio 125, l'auteur s'étend complaisamment sur de menus faits qui se passent à Maṣiâf : arrivée d'un émir le mercredi 9 djoumadâ 1[er] 711; départ d'un autre le jeudi 16 djoumadâ, etc. Ceci indique que l'auteur était habitant de Maṣiâf et contemporain; du moins qu'il s'intéressait particulièrement à cette ville. Or Maṣiâf était la capitale des Assassins.

Voici qui est plus décisif : au folio 125 v° est donnée la date de la prise des forteresses occupées par les Assassins en Syrie sous ce titre : تواريخ فتح الحصون في ابتدى (*sic*) الدعوة الهادية «dates de la conquête des forteresses au début de la *Mission dirigeante*».

Cette dénomination de la «Mission dirigeante» est celle que se donnaient les Assassins[1], et il est clair qu'en dehors de leurs partisans nul ne s'avisait de les désigner ainsi.

L'ouvrage se termine (fol. 127 r°) par la lettre de Ṣalâḥ-ad-dîn à Râchid ad-dîn Sinân, grand-maître des Assassins de Syrie, et la réponse de celui-ci. Le grand-maître est désigné par les mots الصاحب راشد الدين «le ṣâhib Râchid ad-dîn». Le titre de صاحب est bien le titre officiel des grands-maîtres des Assassins de Syrie[2]; l'auteur ajoute au nom de Râchid ad-dîn une fois قدس الله سره «que Dieu sanctifie son mystère!», une autre fois قدس الله روحه «que Dieu sanctifie son âme!». De telles formules de vénération ne sont admissibles que chez un partisan de Sinân. La lettre de Sinân est qualifiée de : جواب من لفظ راشد الدين «réponse de la parole de Râchid ad-dîn».

Le terme de لفظ est caractéristique, chez les Assassins, des écrits de Sinân : il avait sans doute quelque valeur mystique[3].

[1] Van Berchem, *Épigraphie des Assassins de Syrie* (*Journal asiatique*, 1897, 9° série, tome IX, p. 461-462). Cf. ms. 37 de la Société asiatique, fol, 73 r°; Guyard, *Le fetwa, etc.*, p. 171.

[2] *Ibid.*, p. 469, 482, 488, 489, 495.

[3] St. Guyard, *Un grand-maître des Assassins au temps de Saladin* (*Journal*

Je me propose de donner dans les *Notices et extraits des manuscrits* une notice étendue de ce manuscrit, qui contient deux pièces inédites : la première est la *djâmi'at* des Épîtres des Frères de la Pureté ; la seconde est la lettre de Ṣalâh ad-dîn à Sinân (on ne connaissait jusqu'ici que la réponse de ce dernier). Je voudrais seulement donner ici un rapide aperçu de l'une et de l'autre.

Le nom de *djami'at*, d'après Abou'l Faradj[1] et Ibn al-Koufti[2], était donné à la 51e et dernière épître parce qu'elle *rassemblait* جمع et contenait en résumé toutes les autres. C'est une erreur : la 51e épître traite des matières très spéciales de la magie théorique et pratique ; elle n'est en rien le résumé des autres, qui traitent d'autres sciences non moins spéciales, comme les mathématiques, la géographie, la musique, etc. Notre manuscrit donne la 51e en entier et y ajoute la *djâmi'at*, comme une œuvre très distincte. Le ms. 2,304 de la Bibliothèque nationale, qui est, à ma connaissance, le plus ancien manuscrit contenant toutes les épîtres, ne donne pas la *djâmi'at* mais la mentionne à la table فهرست en lui assignant une place et une valeur toutes spéciales.

تم الفهرست ثم الرسالة الجامعة لما فى هذه الرسايل كلها المشتملة على حقايقها باسرها والغرض منها ايضاح حقايق ما اشرنا اليه ونبهنا عليه فى هذه الرسايل اشد الايضاح والبيان...... هذه الرسايل كلها كالمقدمات لها والمدخل اليها....... والرسالة الجامعة هى تاج للرسايل ومنتهى الغرض لما قدمناه ونهاية القصد وغاية المراد

Fin de la table, Puis il y a l'épître qui rassemble [djâmi'at] ce qu'il y a dans toutes ces épîtres, comprenant l'ensemble de leurs vérités. Elle a pour objet l'exposé des vérités de ce dont nous avons

asiatique, 1877), tirage à part, p. 66, note 1. Le précieux manuscrit, qui appartenait à notre Société et dont Guyard a tiré un mémoire si attachant, a malheureusement disparu.

[1] Cité par Nauwerck, *Notiz über das arabische Buch* تحفة اخوان الصفا.

[2] Cité par Fluegel, *Z. D. M. G.*, XIII, p. 38.

parlé et sur quoi nous avons appelé l'attention en ces épîtres, exposé plus lumineux et plus précis....... toutes ces épîtres ne sont à elle qu'une préface, une introduction....... L'épître la *djâmi'at*, c'est la couronne des épîtres, l'objet final de nos recherches, l'obtention du but, la réalisation de l'idéal.

Dans notre manuscrit, elle est annoncée sous une forme plus mystérieuse encore : القول على السر المخزون والعلم المصون من باطن رسالة الجامعة من رسايل اخوان الصفا [1] « Discours sur le mystère réservé et la science gardée, [tiré] du secret de l'épître de la *djâmi'at*, une des Épîtres des Frères de la Pureté ».

La *djâmi'at*, telle que nous la donne le manuscrit objet de cette notice, expose une sorte de panthéisme mécaniste, où toutes choses sont réglées d'après les lois numériques, où les chiffres sept et douze jouent le principal rôle. Ainsi il y a sept astres mobiles et douze signes du zodiaque. De même (ce qui confirme le caractère ismaïlien des Épîtres), il y a sept Personnes اشخاص, c'est-à-dire sept imâms, et chacun d'eux a douze apôtres [2]. L'homme a sept facultés : la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat, le toucher, l'intelligence et la parole. La parole est le reflet de l'intelligence, comme la lune est le reflet du soleil. Les autres facultés répondent aux cinq planètes, etc. [3]. Nous savons que des comparaisons semblables sont développées tout au long dans les autres écrits des Ismaïliens. Je me contente de signaler la grande ressemblance du début de la *djâmi'at* avec le fragment XV, publié par Guyard.

Le caractère ismaïlien de la *djâmi'at* étant bien établi, il n'est pas sans intérêt de rappeler que les Alides possédaient deux livres sacrés : le *djafr* et la *djâmi'at*. Ainsi l'imâm 'Alî ibn Mousâ ar-Riḍâ, désigné par le khalife abbâsside al-Mamoûn comme héritier présomptif, accepta en disant : « Ce-

[1] Bibl. nation., Catalogue de Slane, 2,304, fol. 5 r°.
[2] *Ibid.*, 2,309, fol. 116 v°. 117 v° et 118 r°.
[3] *Ibid.*, 119 r°.

pendant le *djafr* et la *djâmiʿat* m'indiquent le contraire[1] ». Hadji Khalfa à l'article جامعة renvoie à جفر et donne en effet, sous ce dernier titre, un long et curieux article sur les deux, — article qui paraît avoir échappé aux savants qui ont parlé du *djafr*, comme Silvestre de Sacy[2], de Slane[3], Guyard[4], de Goeje[5], Goldziher[6]. M. Goldziher nous a donné, en revanche, un curieux passage de l'auteur arabe Nour Allah : c'était un livre de 70 coudées de long, que le Prophète avait dicté à Ali. « Par Dieu ! On y trouve tout ce dont les hommes ont besoin jusqu'*au lever de l'heure*[7] » (فيه والله جميع ما يحتاج الناس اليه الى قيام الساعة), c'est-à-dire jusqu'à l'apparition du Mahdi. Le *djafr* est fort connu, et toutes les bibliothèques en possèdent des exemplaires plus ou moins authentiques : il roule sur des combinaisons cabalistiques de lettres et de chiffres qui permettent de prédire tous événements. De la *djâmiʿat* il n'existe, à ma connaissance, aucune copie.

Il y a là un rapprochement très instructif, je crois, étant donné le caractère mystérieux et profond de la *djâmiʿat* d'après les deux manuscrits que j'ai cités. Affirmer que la *djâmiʿat* des Imams alides, qui lui demandaient conseil aux heures critiques, est la même que celle des Frères de la Pureté serait peut-être, en l'état actuel de nos connaissances, un peu téméraire. Mais il y a certainement là plus qu'une

[1] انى قد اجبت وان كان الجفر والجامعة يدلان على ضد ذلك. Hadji Khalfa, éd. Fluegel, II, p. 604. Même récit dans le *Fakhrî* d'Ibn Ṭiḳṭaḳâ (éd. Ahlwardt, p. 260; éd. Derenbourg, p. 299). Cherbonneau traduit : « Bien que la perspective du puits et de la corde me conseille de faire le contraire » (*Journal asiatique*, avril 1846, 4ᵉ série, t. VII, p. 339). M. Goldziher (*Materialen zur Kenntniss der Almohadenbewegung*. *Z. D. M. G.*, XLI, p. 123 et suiv.) est le premier, je crois, qui ait relevé ce passage en lui donnant sa véritable interprétation.

[2] *Exposé de la religion des Druzes, Introd.*, p. L.

[3] Ibn Khaldoûn, *Prolégomènes*, II, 205 à 225, et Ibn Khallikân, *Biographical Dictionary*, II, 183-184; III, 207.

[4] *Fragments, etc.*, p. 116.

[5] *Mémoire sur les Carmathes*, 2ᵉ éd., p. 116.

[6] *Materialen, etc.*, p. 124.

[7] *Litteraturgeschichte der Šîʿa*, p. 55.

simple coïncidence, et c'est, à mes yeux, une preuve de plus de l'identité absolue des doctrines philosophiques chez les Ismaïliens et chez les Frères de la Pureté. On n'est pas d'accord sur les auteurs des Epîtres. D'aucuns disent qu'elles sont dues à un imân alide [1]; et cette opinion me paraît la vraie. Ce qui est certain, c'est qu'elles furent composées à Bassorah, dans la région où s'étaient autrefois élaborées les mystérieuses doctrines des Chaldéens, où naquirent les principales sectes chiites comme les Ḳadrites [2], les Carmathes [3], les partisans d'Ali, chef des Zendj [4], etc. Mais ce sont là des questions d'une haute portée que je ne puis que signaler en passant.

Je m'arrêterai moins sur le second morceau inédit que contient notre manuscrit, car il nous apprend peu de chose. On sait que Ṣalâḥ ad-dîn qui, à deux reprises, faillit être tué par les *fidawis* de Sinân, résolut de détruire les forteresses que celui-ci occupait en Syrie. Il envoya une sommation à Sinân [5]. C'est cette sommation dont nous avons le texte. Nous y voyons donnés à Ṣalâḥ ad-dîn des titres pompeux tels qu'en prenaient les grands souverains : السلطان الاعظم الملك المعظم مالك رقاب الامم سيد ملوك العرب والعجم «Le sultan suprême, le roi éminent, maître des cous des peuples, seigneur des rois des Arabes et des Persans».

Jamais Ṣalaḥ ad-dîn, dans les textes officiels que nous avons de lui (correspondance, inscriptions, monnaies), n'a pris de tels titres. Si la lettre est vraiment authentique, c'est un fait bien curieux, car il démontrerait qu'à cette époque Ṣalâḥ ad-dîn, enivré de sa conquête récente de Damas, presque assuré d'y ajouter bientôt celle d'Alep, avait des prétentions à devenir le sultan suprême السلطان الاعظم, tel que l'avaient été autrefois les sultans seldjoukides, qui seuls ont

[1] Aboû'l Faradj, cité par Nauwerck, *op. cit.*, p. 12.
[2] S. de Sacy, *Exposé de la religion des Druzes*, *Intr.*, p. x.
[3] *Ibid.*, p. CLXVII.
[4] Masoudi, *Prairies d'or*, éd. Barbier de Meynard, VIII, p. 31.
[5] Guyard, *Un grand-maître, etc.*, tirage à part, p. 46 et 77.

de tels titres sur leurs monnaies et dans leurs inscriptions [1]. Ṣalâḥ ad-dîn dut bientôt en rabattre, et peut-être l'humiliant échec qu'il subit de la part de Sinân fut-il le point de départ de son retour à de plus modestes prétentions.

Après mille compliments au *Sahib*, il lui enjoint de venir le trouver à sa cour; sinon il détruira ses forteresses et ruinera ses États, car il sait pertinemment que Sinân « est un faux devin, un charlatan fieffé » (بلغنا انك كاهن كاذب ودهرى مرتاب اخذنا العبر من المستعبر).

Il développe ce thème en prose rimée, suivant la mode adoptée par le Ḳâḍî al-Fâḍil, qui pourrait bien avoir été le rédacteur de cette lettre.

La réponse railleuse de Sinân nous a été conservée par Ibn Khallikân, qui dit en avoir vu la copie de la main même du Ḳâḍî al-Fâḍil. Elle a été publiée et traduite pour la première fois par Humbert [2]. On la trouve à l'article *Nour ad-dîn*, parce que, nous dit Ibn Khallikân, on croit que cette réponse était adressée à Nour ad-dîn; mais il ajoute que c'est à Ṣalâḥ ad-dîn qu'elle fut adressée. Cette rectification a échappé à Guyard, qui s'est trop hâté de dire que Nour ad-dîn « était en correspondance suivie avec le chef ismaïlien ». Notre manuscrit la confirme péremptoirement.

Tels sont les points les plus curieux et les plus intéressants qui m'ont paru devoir être mis en lumière. Surtout je crois être dans le vrai en affirmant que les doctrines philosophiques des Ismaïliens sont contenues tout entières dans les Épîtres des Frères de la Pureté. Et c'est ce qui explique « la séduction extraordinaire que la doctrine exerçait sur des

[1] Dans un mémoire que je prépare sur les idées de suzeraineté à l'époque des Ayyoubites et auquel M. M. van Berchem a bien voulu faire allusion dernièrement (*Journal asiatique*, 1897, 9e série, t. IX, p. 484, note 2), je m'efforcerai de mettre en lumière la signification du titre de السلطان الاعظم ou المعظم, qui avait la valeur du mot « empereur » dans le moyen âge occidental.

[2] *Anthologie arabe*, p. 109 à 115. Cf. Ibn Khallikân, éd. de Slane, III, p. 340.

hommes sérieux[1] ». En y ajoutant la croyance en l'*imâm caché* الامام المستور qui doit apparaître un jour pour établir le bonheur universel, elle réalisait la fusion de toutes les doctrines idéalistes, du messianisme et du platonisme. Tant que l'imam restait caché, il s'y mêlait encore une saveur de mystère qui attachait les esprits les plus élevés. On peut comparer cette influence à celle qu'exercèrent les mystères d'Éleusis et de Mithra, dans les temps anciens, et de nos jours ceux de la franc-maçonnerie, dont les doctrines mystiques et parfois les procédés politiques offrent d'étonnantes analogies avec ce que nous savons des doctrines et des procédés des Ismaïliens[2]. En tous cas, on peut affirmer que les Carmathes et les Assassins ont été profondément calomniés quand ils ont été accusés par leurs adversaires d'athéisme et de débauche. Le fetwa d'Ibn Taïmiyyah, que j'ai cité plus haut, prétend que leur dernier degré dans l'initiation البلاغ الاكبر est la négation même du Créateur[3]. Mais la *djâmi^cat* que nous avons découverte est, comme tout l'indique, le dernier degré de la science des Frères de la Pureté et des Ismaïliens; il n'y a rien de fondé dans une telle accusation. La doctrine apparaît très pure, très élevée, très simple même : je répète que c'est une sorte de panthéisme mécaniste et esthétique qui est absolument opposé au scepticisme et au matérialisme, car il repose sur l'harmonie générale de toutes les parties du monde, harmonie voulue par le Créateur parce qu'elle est la beauté même.

Ma conclusion sera que nous avons là un exemple de plus dans l'histoire d'une doctrine très pure et très élevée en théorie, devenue, entre les mains des fanatiques et des ambitieux, une source d'actes monstrueux et méritant l'infamie qui est attachée à ce nom historique d'Assassins.

P. CASANOVA.

[1] *Mémoire sur les Carmathes*, 2e éd., p. 172.
[2] Cf. Pappus, *La science occulte*.
[3] Ms. 37 de la Société asiatique, fol. 73 r°.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

(Séance du 14 janvier 1898.)

Par l'Inda Office : *Annual Progress Report of the archæological Survey Circle, North-Western provinces and Oudh.* Calcutta, 1897; in-4°.

— *The Indian Antiquary*, August 1897; in-4°.

— *Bibliotheca Indica*, n°s 901-909. Calcutta, 1897; in-8°.

— *Report on the search of sanskrit manuscripts in the Bombay Presidency in the years 1887-1892.* Bombay, 1897; in-8°.

Par le Gouvernement néerlandais : H. Kiliaan, *Madoereesche Spraakkunst* II. Batavia, 1897; in-8°.

Par la Société : *Revue française du Japon*, juillet-septembre 1897; in-8°.

— *The Geographical Journal*, January. London, 1897; in-8°.

— *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, X, II. Paris, 1897; in-8°.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, septembre-octobre 1897; in-8°.

— *Bulletin de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg*, septembre 1897; in-4°.

— *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, vol. XLVI, 1-2; II, 1-3. Calcutta, 1897; in-8°.

— *Proceedings.* May-August 1897. Calcutta, in-8°.

Par les éditeurs : *The sacred Books of the East.* Vol. XLII. Oxford, 1897; in-8°.

— *Bolletino*, n°s 287-288. Firenze, 1897; in-8°.

— *Polybiblion*, parties technique et littéraire, décembre 1897; in-8°.

— *T'oung-Pao*, mai-octobre 1897; in-8°.

Par les éditeurs : *The sanscrit critical Journal*, november. Woking, 1897; in-8°.

— *Thèses* de doctorat ès sciences, n° 933. Paris, 1897; in-8°.

— *Journal des Savants*, novembre et décembre 1897; in-4°.

— *Académie des inscriptions, Comptes rendus*, septembre-octobre 1897; in-8°.

— *El-bayân*, décembre 1897; in-8°.

— *Ararat*, septembre-octobre. Etchmiadzin, 1897.

— *Analecta bollandiana*, XVI, fasc. IV. Bruxelles, 1897; in-8°.

— *Revue critique*, n°s 49-52, 1897 et 1, 1898.

— *La Bible en arabe*. Beyrouth, 1897; in-8°.

— *Rendiconti della Accademia dei Lincei*, V-VI, fasc. 9-10, Roma, 1897; in-4°.

— *Al-Machriq, Revue catholique orientale*, I. Beyrouth, 1898; in-8°.

— *The American Journal of Philology*, October, 1897. Baltimore; in-8°.

Par les auteurs : S. Minocchi, *Il congresso degli Orientalisti in Parigi*. Firenze, 1897; in-8°.

— P. Ehmann, *Die Sprüchwörter und bildlichen Ausdrücke der japanischen Sprache, Supplement*. Tokyo, 1897; in-8°.

— M. Verne, *De la place faite aux légendes locales par les livres historiques de la Bible*. Paris, 1897; in-8°.

— Grierson, *Kaçmiri Grammar*, I. Calcutta, 1897; in-8°.

— A. Boutroue, *En Crimée* (extrait). Paris, 1897; in-8°.

— Idem, *En Transcaspie* (extrait). Paris, 1897; in-8°.

— S. Peters, *Der griechische Physiologus und seine orientalischen Ubersetzungen*. Berlin, 1898; in-8°.

— Cheikho, *Kitâb Tahdîb el-alfâz*. Vol. III. Beyrouth, 1896; in-8°.

— Ed. König, *Syntax der hebräischen Sprache*. Leipzig, 1897; in-8°.

Par les auteurs : W. M. Patton, *Ahmed Ibn Hanbal and the Miḥna.* Leide, 1897; in-8°.

— Hoernle, *The Bower Manuscript*, III-VII. Calcutta, 1897; in-8°.

— H. Derenbourg, *Livre intitulé Laisa sur les exceptions de la langue arabe*, par Ibn Kaldoun dit Ibn Khâlawaihi (extrait) 1897; in-8°.

— J.-Halévy, *Revue sémitique*, janvier 1898. Paris; in-8°.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1898.

La séance est ouverte à 4 heures et demie sous la présidence de M. Senart vice-président.

Étaient présents :

MM. Maspero, Guimet, R. Duval, V. Henry, Carra de Vaux, Perruchon, J. Halévy, Cabaton, Finot, Grenard, L. Feer, Fossey, Foucher, F. Thureau-Dangin, de Charencey, abbé J.-B. Chabot, Pelliot, Ferté, membres;

M. Drouin, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 1898 est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Barbier de Meynard par laquelle le Président de la Société asiatique s'associe personnellement au vœu exprimé par la Société et par l'Académie des inscriptions et belles-lettres touchant la création de chaires d'orientalisme dans les universités de provinces. (Voir ci-après le texte de cette lettre.)

Sur la proposition de M. Senart, le Conseil, prenant en considération les services rendus par M. Jules Oppert à l'orientalisme et en particulier à la Société asiatique dont il est membre depuis 1847 et dont il a été le collaborateur actif et dévoué, décide de conférer à M. Oppert le titre de *membre à vie* de la Société à partir du 1er janvier 1898.

Le Secrétaire est chargé de transmettre cette décision à M. Oppert.

Sont offerts à la Société :

Par M. Carra de Vaux : *La légende de Bahîra* ou « Un moine chrétien auteur du Coran » (extrait de la *Revue de l'Orient chrétien*), 1897;

Par M. l'abbé J.-B. Chabot : une *Notice sur une mappemonde syrienne du XIIIe siècle* (extrait du *Bulletin de géographie historique*), 1897;

Par M. Senart : le troisième et dernier volume du *Mahâvastu,* texte sanscrit avec introduction, commentaires et index général. En présentant cet ouvrage, dont le premier volume remonte à 1882, et qui a paru aux frais de la Société asiatique, l'auteur remercie de nouveau la Société des sacrifices qu'elle s'est imposés pour l'impression de ce livre.

Le Conseil autorise l'échange du *Journal asiatique* avec la *Revue de l'Orient chrétien* dont le premier volume a paru en 1896.

M. de Charencey donne lecture d'un mémoire intitulé : *Origine étrangère de quelques noms d'animaux dans les dialectes sibériens.*

M. F. Grenard fait une communication sur les *Turcs Salar du Kan-sou* (paraîtra dans le numéro de mars-avril).

M. J. Halévy revient sur l'étymologie du mot védique *hrâḍu* et propose une nouvelle interprétation (voir l'annexe au procès-verbal). MM. Henry et Duval font quelques remarques à ce sujet.

La séance est levée à six heures.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

(Séance du 11 février 1898.)

Par l'India Office : *The Journal of the Bombay branch of the Royal Asiatic Society,* 1897; in-8°.

— *The Indian Antiquary,* December 1896; part II, September 1897. Bombay; in-4°.

Par l'India office : *Archæological Survey of India. Lists of antiquarian remains in the Central Provinces and Berar,* compiled by Henry Causens. Calcutta, 1897; gr. in-4°.

Par la Société : *Actes de la Société philologique,* année 1897. Paris, 1898; in-8°.

— *The Journal of the Royal Asiatic Society,* January 1898. London; in-8°.

— *Atti della reale Accademia dei Lincei,* novembre 1897. Roma; in-4°.

— *Rendiconti*... seria quinta, vol. VI, fasc. II. Roma, 1897; in-8°.

— *Mémoires de la Société finno-ougrienne,* II. Dr. B. Laufer, *Ein Beitrag zur Kenntniss der tibetischen Volksreligion.* Helsingsfors, 1898; in-8°.

— *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg,* vol. I, n° 4, 1893-1894; gr. in-4°.

— *Idem,* Saleman, *Judéo-persica ; I, Chudâidat.* Saint-Pétersbourg, 1897; in-8°.

— *Bulletin,* avril, mai, juin. Saint-Pétersbourg, 1897; gr. in-4°.

— *Bulletin de la Société de géographie,* 3° trimestre 1897. Paris; in-8°.

— *Revue des études juives,* octobre-décembre 1897; in-8°.

Par les éditeurs : *The Sanscrit critical Journal,* December 1897-January 1898. Woking; in-8°.

— *Revue de l'histoire des religions,* juillet-août, septembre-octobre 1897; in-8°.

— *Annales du Musée Guimet,* tome XXVII, 2° et 3° parties. Paris, 1897; in-4°.

— *Revue archéologique,* novembre-décembre 1897. Paris; in-8°.

— *Bollettino,* n°° 289-290. Firenze, 1897; in-8°.

— *El-Bayân,* janvier 1898. Le Caire; in-8°.

— *The American Journal of semitic languages* (Hebraica), January 1898. Chicago; in-8°.

Par les éditeurs : *Revue africaine*, dernier trimestre 1897. Alger; in-8°.

— *Bibliotheca Friedlandiana*. S. Wiener, *Catalogus librorum impressorum hebraicorum in Museo Asiatico Imperialis Academiæ scientiarum Petropolitanæ asservatorum*, fasc. 3, 1897; in-8°.

— *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, CXI, 1 : R.-Reuss, *L'Alsace au XVIIe siècle*. Paris, 1897; in-8°.

— *Actes du Xe Congrès international des orientalistes*, session de Genève 1894. Leide, 1897; in-8°.

— *Recueil de matériaux concernant le Caucase* (en russe). Tomes XX et XXIII. Tiflis, 1897; in-8°.

— *Polybiblion*, parties technique et littéraire. Paris, 1898; in-8°.

— *The Geographical Journal*, February 1898. London, in-8°.

— *Revue française du Japon*, octobre 1897. Tokyo; in-8°.

— *Revue critique*, n°s 1-6. Paris, 1898; in-8°.

— *Al-Machriq*, n°s 2 et 3. Beyrouth, 1898; in-8°.

Par les auteurs : Carra de Vaux, *L'abrégé des merveilles*. Paris, 1898; in-8°.

— Idem, *La légende de Bahîra*, ou *Un moine chrétien au teur du Coran*. Paris, 1898; in-8°.

— H. Ferté, *Vie de Sultan Hossein Baïkara*, traduit de Khondemir. Paris, 1898; in-8°.

— Peiser, *Orientalische Literaturzeitung*, Januar 1898. Berlin; in-8°.

— L'émir Chekib Arslan, *Les derniers des Abencérages*, traduit en arabe. Beyrouth, 1898; in-8°.

— L'abbé Nau, *Analyse des parties inédites de la Chronique attribuée à Denys de Tellmahré*. Paris, 1898; in-8°.

— Charencey, *Étymologies euskariennes*, Paris, 1897; in-8°.

— Radloff, *Proben der Volksliteratur der türkischen Stämme*, I-VI, Saint-Pétersbourg, 1896-1898; in-8°.

Par les auteurs : Idem, *Die alttürkischen Inschriften der Mongolie*, neue Folge, Saint-Pétersbourg, 1897; in-4°.

— Idem, *Versuch eines Wörterbuches der türkischen Dialecte*, 9e Lieferung. Saint-Pétersbourg, 1897; in-8°.

— D. Chwolson, *Syrisch-nestorianische Grabinschriften aus Semiryetschie*. Saint-Pétersbourg, 1897; in-4°.

— Fr. Knauer, *Das Mânava-Grhya-Sûtra*. Saint-Pétersbourg, 1897; in-8°.

— Bendall, *Çikshamuccaya*, I. Saint-Pétersbourg, 1897; in-4°.

— Foucher, *Catalogues des peintures népalaises et thibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la Bibliothèque de l'Institut de France*. Paris, 1897; gr. in-4°.

— Alvarez de Peralta, *Estudios de Orientalismo*, Iconografia simbolica de los Alfabetos Fenicio y Hebreo. Madrid, 1898; in-8°.

— J.-B. Chabot, *Notice sur une mappemonde syrienne du du XIIIe siècle*. Paris, 1898; in-8°.

LETTRE DE M. BARBIER DE MEYNARD,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Nice, 8 février 1898.

Messieurs et chers confrères,

Notre vice-président, M. Senart, devant se rendre à Paris cette semaine et présider la prochaine séance de la Société, je le prie de vouloir bien vous transmettre mon salut le plus cordial, et mes remerciements.

Dans la retraite où ma mauvaise santé m'a exilé pendant ces mois d'hiver, j'ai appris avec une vive satisfaction l'initiative prise par la Société en faveur de la propagation de nos études avec le concours des universités nouvellement créées

en province. C'était en effet à nous qu'il appartenait de signaler les germes de dépérissement qu'un excès de centralisation avait laissé se former dans l'enseignement oriental, et d'en indiquer les remèdes compatibles avec les ressources dont nous pourrons disposer, si notre appel est entendu.

Il le sera, je n'en doute pas, et l'appui que l'Académie des inscriptions et belles-lettres nous a libéralement prêté confirme ma conviction à cet égard. Grâce à ce puissant patronage, il sera donné plus prompte satisfaction à nos légitimes revendications; mais n'oublions pas qu'il faudra encore beaucoup d'énergie et de persévérance pour les faire prévaloir.

Notre rôle sera de susciter, en mainte occasion, les intentions bienveillantes de l'Administration et de donner aux mesures qu'elle prendra en notre faveur la direction la plus sûre et la plus efficace. Nous aurons aussi à empêcher qu'une confusion regrettable s'établisse entre les chaires et conférences orientales des universités régionales et l'École des langues orientales de Paris. L'enseignement essentiellement pratique et homogène qui se donne dans cette école assure le recrutement du drogmanat et des chancelleries en Orient; il répond aux besoins de notre diplomatie et de notre commerce et maintient l'influence de la France à l'étranger. Le zèle et le succès avec lesquels l'École des langues remplit cette mission mettent son organisation et son fonctionnement hors de toute atteinte. Elle n'aura d'ailleurs qu'à tirer avantage de l'extension que nous voulons donner à l'étude des langues et des civilisations de l'Orient, surtout de l'Orient ancien. Il se fera dans les jeunes universités un recrutement à son profit, et notre Société, à son tour, puisera des forces nouvelles dans le domaine de ses études, élargi et plus richement fécondé.

Marchons donc d'un pas ferme et ayons bon espoir dans le succès d'une cause où nous avons pour nous l'honneur et l'intérêt de la science française et le concours de si honorables alliances.

Permettez-moi aussi, Messieurs, d'appeler votre attention sur une généreuse initiative qui vient d'être prise en l'honneur d'une mémoire qui nous est chère à tous : un monument doit être élevé à Abel Bergaigne dans son pays natal. J'ai tenu à honneur de figurer comme président de la Société asiatique dans le Comité qui s'est formé à cette intention sous la présidence de M. Senart. Je ne doute pas que chacun de vous ne s'empresse de concourir à un hommage qui rejaillira sur notre Société, en perpétuant le souvenir d'un de ses membres les plus savants et les plus aimés.

Agréez, Messieurs et chers confrères, l'assurance de mes sentiments sympathiques et dévoués.

A. Barbier de Meynard.

RECTIFICATION

À L'ARTICLE DE M. C. DE HARLEZ, SUR LES FIGURES SYMBOLIQUES DU YI-KING[1].

M. de Harlez emprunte à ma traduction du yi-King, afin de le présenter à ses lecteurs pour leur complète édification, un commentaire *entier* et, s'il choisit ma version, c'est, dit-il, pour qu'on ne croie pas qu'il « rende le texte de la manière la plus favorable à ses idées ».

Je ne peux laisser passer cette citation, telle qu'elle est présentée, parce qu'elle débute par une accusation de contresens et qu'elle est mutilée, outre la ponctuation et les termes employés, par des coupures et des suppressions qui, si elles

[1] *Journal asiatique*, 1897, t. IX, n° 2, p. 223 et suiv.

n'avaient pas été faites, auraient justement prouvé l'exactitude du sens que j'ai adopté.

P. 276, M. de Harlez dit : « La quatrième sentence est ainsi conçue : Établir pacifiquement les lois, c'est faire prospérer. » Et en renvoi, au bas de la page : « Et non : jouir des lois, liberté. Ce qui n'a pas de sens, 享 ne signifie pas « liberté ».

Le texte est 安節。享。.

節 « précepte, disposition législative » ne veut pas dire « lois » et M. de Harlez pourrait déjà, tout en l'attaquant, citer exactement ma traduction : *Jouir en paix des préceptes : liberté.*

Le caractère 安 a plusieurs sens : assurer le repos, établir ou fixer quelqu'un en repos ; mais le mot « établir » ou « fixer », 定, exprime l'idée de suppression de tout trouble ou inquiétude, la suppression du mouvement, et non pas l'idée de faire pacifiquement. Il a encore, avec plusieurs autres qui n'ont point de rapport avec le passage en question, le sens ci-après : 和好不爭曰安 : s'accorder et estimer sans contester s'exprime par le mot 安 [謚法]. Enfin 安 a encore le sens de « se laisser aller à ses goûts, à ses passions sans réagir [佚樂] » et de là l'expression très usitée « se contenter de....., se plaire à. ...., jouir en repos de....., s'abandonner à... ».

Considérons maintenant les formules de deux autres traits du même Koua.

N° 1059[1]. « Préceptes agréables »; on pourrait peut-être dire : « goûter les préceptes ».

N° 1061. « Préceptes cruels », ou, si l'on veut, « détester les préceptes ».

Dans les deux cas, l'analogie de la construction serait déjà une indication du sens à choisir; il s'agit d'une manière

[1] *Annales du Musée Guimet*, t. XXIII.

d'être des préceptes, et non pas d'établir des lois ou des préceptes.

D'un autre côté, si on voulait rendre en chinois les mots « établir pacifiquement les lois », on traduirait le mot établir par 制 et le mot « pacifiquement » probablement par le caractère 平 *ping;* par exemple : 平 制 其 節, en admettant encore que « lois » puisse s'exprimer par 節. La traduction, en tous cas, dépendrait du sens général de la phrase à traduire.

Voyons maintenant comment les Chinois lisent ces deux mots : 安 節. Voici d'abord la traduction du commentaire traditionnel de T'shèng tse, rétablie (*Ann. du Musée Guimet*, t. XXIII, p. 433, n° 1057).

C. T. de T.[1] — Le quatrième trait obéit avec soumission au cinquième trait nonaire et *se* soumet à *sa voie* rationnelle d'énergie, de justice et de droiture *: c'est* prendre la justice et la droiture comme préceptes ou principes (*tsié* ;). Avec les qualités de la négativité il occupe un rang négatif : *il* assure son repos par la droiture. Être digne de la situation occupée, est considéré comme constituant l'image symbolique d'avoir des principes fixes auxquels on se conforme. En bas, il sympathise avec le premier trait. Le quatrième trait fait partie de la substance du Koua simple Khan, qui représente l'eau; lorsque l'eau monte et déborde, elle représente l'absence de préceptes, c'est-à-dire de limitation; lorsqu'elle descend, elle représente la conformité aux préceptes et aux règles naturelles. D'après le sens du quatrième trait, il ne s'agit pas de se violenter pour se conformer aux préceptes; il s'agit de ceux qui trouvent leur calme et leur repos dans l'observation des règles ou des préceptes. Aussi il peut en résulter une liberté complète d'action et de communication. Ce qui constitue le bien dans les préceptes, c'est *lorsqu'ils* peuvent conduire au repos et à la paix; *si on s'y conforme par force et sans y trouver la paix, ils ne peuvent pas constituer*

[1] Les passages en italique sont omis ou altérés dans la citation de M. de Harlez.

des règles permanentes et durables; comment pourraient-ils assurer la liberté?

La dernière phrase soulignée ci-dessus dans l'alinéa marqué « 2° » de la citation qu'en fait M. de Harlez (*J. asiatique*, 1897, t. IX, p. 276, 2°) ne laisse aucun doute sur le sens admis; il s'agit bien de trouver le calme et le repos dans l'observation des préceptes, ce que je traduis par les mots « jouir en paix des préceptes ».

Avant d'aller plus loin je tiens à remarquer que M. de Harlez, qui modifie mon texte; coupe et divise les alinéas, confond en un seul tout des passages différents, supprime ici la dernière phrase du commentaire de T'shèng; or, cette phrase supprimée vient précisément à l'appui de ma traduction.

Voyons le commentaire de Tshou hî, que M. de Harlez cite en le fondant avec le précédent :

S. P.[1] Malléabilité négative et *obéissante* possédant la droiture; au-dessus de lui, il obéit au cinquième trait nonaire : c'est celui qui se conforme naturellement et spontanément aux préceptes, *et c'est pourquoi tels sont l'image symbolique et le sens divinatoire.*

Il s'agit bien encore de se conformer librement et spontanément aux préceptes, et non de les établir. Donc, pas de doute possible, ma traduction, quoi qu'en pense M. de Harlez, a un sens et je suis d'accord avec T'sheng tsê et Tshou hi. Mais enfin c'est une école qui peut être suspecte (de Taoïsme), je l'ai écrit depuis longtemps. Voyons donc, dans une antiquité plus reculée, la leçon de Khong tsê dans son commentaire de la formule symbolique, n° 1058 de ma traduction, commentaire que M. de Harlez omet dans sa citation bien qu'il ne saute pas, chose bizarre, tout en la mutilant par la tête et la queue, la glose qu'en donne T'shèng tsê.

[1] Sens primitif; titre du comm. trad. de Tshou hi.

C. T. de K. T.[1]. *Liberté résultant du calme dans l'observation des préceptes; suivre la voie rationnelle d'en haut.*

C. T. de T[2]. *Le sens qui résulte de l'aptitude du quatrième trait à trouver le repos dans l'observation des préceptes n'est pas unique; le commentaire symbolique*[3] *ne relève que le plus important.* le quatrième monte pour obéir à la voie rationnelle d'énergie, de justice et de droiture du cinquième *trait nonaire,* qu'il considère comme constituant une règle et un ensemble de préceptes; cela est suffisant pour assurer la liberté. *Les autres biens qui résultent de cette voie ne sont pas étrangers à la justice et à la droiture.*

Ici on ne pourra pas venir dire que la lecture que j'ai adoptée est une élucubration des philosophes du xe siècle.; c'est Khong tsê lui-même qui donne le même sens.

Je vais invoquer une autorité, cette fois parmi les modernes.

« Le quatrième trait hexaire emploie la douceur malléable pour obéir (servir, se soumettre) au cinquième; c'est pour cela que le texte porte 安 節 « jouir en paix des préceptes ». Le caractère 安 et le caractère 勉 « s'efforcer » font opposition. En effet, toutes les fois que l'établissement des préceptes [制 節] est circonspect et mesuré, on se soumet toujours à des règles équitables et on les pratique en paix 安, sans se violenter et se contraindre pour les considérer comme préceptes ».

Tel est le « Jugement », autrement dit telle est la glose de la « Grande édition complète » des Ming, revue d'ailleurs et approuvée par ordre de Khang hi.

Il est inutile d'insister davantage sur ce premier point; M. de Harlez a cru nécessaire, pour maintenir sa propre version, de dire que la mienne n'avait pas de sens; c'est un procédé dangereux à employer.

Pour terminer avec les renvois de M. de Harlez (*Journal*

[1] Comm. trad. de Khong tsê.

[2] Comm. trad. de T'shing tsê.

[3] Ci-dessus.

asiatique, p. 276-277, voyons si réellement 亨 ne signifie pas « liberté mais prospérité ».

Quelle est l'explication donnée de ce caractère? 通 (*tse tien*), c'est-à-dire « libre communication ou circulation ». A côté de ce sens on trouve diverses acceptions généralement tirées du yi King ou de ses commentaires. Par exemple Khong tse a écrit (*Ann. du Musée Guimet*, t. VIII, p. 23 et 37, n°s 22 et 23) « 亨 la liberté c'est la réunion de toutes les beautés » et il explique cette pensée dans la phrase suivante en disant : « *La réunion de toutes les beautés est suffisante pour maintenir la conformité aux règles rituelles* ». On voit que je rends ma traduction du n° 23 plus littérale et plus exacte.

Il ne suffit pas qu'une lecture soit adoptée par des commentateurs chinois pour qu'elle soit fausse; s'ils ont « accumulé les commentaires » et si « *ce sont des extraits de ces interminables dissertations qui remplissent les deux gros in-quarto* » de ma traduction, celle-ci est, par cela même, propre à faciliter aux uns l'étude du yi et aux autres le contrôle des traductions trop hâtives et plus explicatives que littérales. Ma traduction doit forcément contenir des erreurs, beaucoup d'erreurs, je ne demande, dans l'intérêt de la vérité, qu'à les reconnaître et à les corriger. Mais j'aime, lorsqu'on me fait le rare honneur de me citer, qu'on le fasse exactement et qu'on indique les coupures, si on en fait.

Au reste, M. de Harlez, quand il parle de ma traduction, ne le fait sans doute que par ouï-dire; il ne doit pas l'avoir lue. Quand un sujet est aussi inconnu que le déchiffrement des figures symboliques du yi-King et qu'on l'aborde *à son tour* il est assez d'usage, dans l'intérêt des lecteurs, de mentionner tout au moins les essais antérieurs sur le même sujet.

Que l'on pense ce qu'on voudra de ma méthode d'interprétation, cet essai d'interprétation n'en existe pas moins. Mais je n'étais pas le premier en date. J'ai cité le P. de Prémare; je ne vois pas comme lui, mais il a vu quelque chose. On ne peut pas, quand on aborde l'étude des Koua,

ne pas citer le nom de cet ouvrier de la première heure. Il était d'une autre époque, mais c'était un sinologue que nous devons tous saluer. Quand on en viendra à une exégèse sérieuse des livres chinois, on ne l'oubliera plus et l'on rendra en passant un hommage mérité à ses éditeurs, MM. Bonnetty et Perny. Il y en aurait peut-être d'autres à citer; loin des bibliothèques et réduit à mes ressources personnelles, je ne suis pas en mesure de le faire.

Maintenant, j'aborde le travail de M. de Harlez à un autre point de vue. Il présente les commentaires chinois sous un jour inadmissible, parlant de « la complaisance des lignes » de leur « bon appétit », de « leurs sentiments assez drôles »... et, en même temps, il discute sérieusement dans plusieurs endroits si un koua a pu « suggérer l'idée d'un prince précédé de deux rangs d'officiers de sa cour » ou « rappeler l'image d'une poutre brisée à ses deux extrémités » (p. 278), et il veut bien nous dire (p. 279), en forme de conclusion, que « les lignes *en elles-mêmes* n'ont aucun rapport avec le sens des phrases auxquelles elles se rapportent par leur chiffre(?), *ni avec les opérations des éléments cosmiques* ». Nous l'en croirions évidemment sur parole! Étant donnée la forme sous laquelle le livre est présenté, un *traité d'horoscopie,* comment peut-on s'étonner que le sens apparent soit plus ou moins inepte? Mais, en réalité, ce texte ne mérite ni cet excès d'honneur ni cette indignité, et M. de Harlez, qui fait profession de rejeter tous les commentaires quand il s'agit de lire le yi-King, aurait bien dû déroger à cette méthode, et les lire, du moment où il voulait en parler.

Ses traductions manquent de rigueur et sont parfois absolument fausses de sorte que, avec l'autorité dont il jouit probablement, elles deviennent dangereuses pour ceux qui ne peuvent les contrôler sur les textes et ce doute nuit au parti qu'on pourrait tirer de ses travaux. Je n'en citerai qu'un exemple (*Journal asiatique,* p. 253) M. de Harlez, dans le renvoi en bas de la page, écrit : « Voici toutefois l'explication

des commentateurs; qu'on en juge : Cette ligne est au milieu à sa place régulière et elle a la nature de l'action de la terre. C'est pourquoi sa vertu est droite à l'intérieur et carrée à l'extérieur ».

Voici tout le passage (*Annales du Musée Guimet*, t. VIII, p. 66 et 67, n° 67) :

六二。直方大。不習无不利。

« Deuxième trait hexaire, rectitude, régularité, grandeur. Sans exercice préparatoire, rien cependant qui ne soit le bien.

S. P.[1] — « Malléabilité, passivité, droiture et fermeté, telle est la rectitude du Kouá Khouen. Le don de types déterminés dans les formes est l'œuvre de sa régularité; la réunion illimitée des vertus constitue sa grandeur. Le second trait hexaire possède la douceur malléable, l'obéissance et la justice avec la droiture; de plus, il implique la pureté immélangée de la voie morale de la passivité. *Au dedans, sa vertu est la rectitude; au dehors, c'est la régularité* et, enfin, la perfection absolue de la grandeur. Il exprime l'inutilité de l'exercice préparatoire pour atteindre à ce résultat que rien ne soit autrement que le bien. Le sens divinatoire est que, si celui qui consulte le sort possède une telle vertu, tel sera aussi l'augure. »

Ce commentaire est de Tshou hi.

En fait, la ligne, pleine ou brisée, représente exclusive ment l'unité ou la dualité; elle jouit des propriétés du principe positif (*yeang*) ou du principe négatif (*yin*); selon le rang qu'elle occupe dans le Kouá simple inférieur ou supérieur et dans le Kouá complet, elle exprime pour tous les commentateurs la *raison d'être* de toutes choses. Dès le début du livre, T'shèng tse a soin de bien éclaircir ce point (*Ann. du Musée Guimet*, t. VIII, p. 25, n° 8).

[1] Sens primitif de Tshou hi.

C. T. de T. — « . . . . . la raison d'être n'a pas de *forme visible*, aussi on emploie une image symbolique pour éclairer le sens. Dans le Kouá Khièn, c'est le dragon qui est pris comme image symbolique . . . . . »

Voilà la question nettement posée. Une ligne ne représente point un certain objet déterminé; on cite cet objet comme propre à servir d'exemple des nécessités ou des dangers, des avantages ou des inconvénients, des enseignements que comportent naturellement les conditions où se trouve la ligne en question. Cette image symbolique n'est pas unique et nécessaire : elle peut varier avec le temps et le *moment* exprimé par le Kouá. Que reste-t il alors des théories de M. de Harlez sur l'*appétit* d'une ligne?

M. de Harlez nous dit que, à l'origine, les devins ne considéraient dans les Kouá que les deux trigrammes qui les composent et que ce n'est que plus tard qu'on imagina de donner aux lignes le caractère de représentants du principe actif (*yèang*) ou passif (*yin*). Je n'en sais rien et mon honorable contradicteur non plus.

Ceci est une affirmation sans preuves positives; elle s'appuie surtout sur une citation de Tso shi dans son commentaire traditionnel de Tsuen t'shieu; mais tout ce qu'on peut conclure de ce passage c'est que Tso shi n'a pas eu à parler des lignes des Kouá ce qui ne veut pas dire *qu'on n'en parlait pas*. Tso shi était contemporain de Khong tse qui, lui, parle bien des lignes, du *yin* et du *yèang*.

D'ailleurs, qu'est-ce que le *yèang* et le *yin*? *Yèang*, le jour, la lumière du jour, le soleil élevé sur l'horizon; *yin*, l'ombre, l'insondable obscurité sans formes. *Yèang* a encore le sens de « paire, double » ce qui correspond encore à mon hypothèse sur l'origine des Kouá et la signification des traits (*Ann. du Musée Guimet*, t. XXIII, p. 583 à 600).

Mais tandis que Tso shi, qui commentait le Tsuen t'shieu, n'avait pas à s'occuper du yi et n'en parle qu'accidentellement, Khong tse s'occupait surtout d'assurer la transmission à la postérité des enseignements contenus dans le yi-King,

ceci n'est pas discutable, et *probablement* aussi, *selon moi*, de faciliter par quelques indices l'accession du sens caché aux philosophes de l'avenir. Il ne faut donc pas s'étonner si Wèn Wàng et Tsheou Kong, qui cachaient ce sens sous leurs sentences, aujourd'hui presque incompréhensibles, n'emploient pas ces deux *caractères*.

La conclusion de M. de Harlez se résume ainsi (p. 279) : « Enfin l'origine de ces figures est encore couverte d'un voile, et le motif de leur arrangement dans le yi-King est toujours introuvable; on ne peut en découvrir aucun; il n'y en a pas, bien probablement. »

Cette conclusion n'est ni exacte, ni logique. De ce que le motif de l'arrangement de ces traits n'est pas encore trouvé, selon M. de Harlez, ce qui peut être vrai, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il n'y en a pas. J'en ai indiqué un et on n'a pas prouvé qu'il soit faux; en ne le mentionnant pas, M. de Harlez altère la position de la question, et il semble avoir hâte de la mettre sous le boisseau.

Voilà quelques-unes de mes « objections »; on peut les « discuter ». Quant à « les résoudre d'une façon définitive », ce n'est pas l'affaire d'un trait de plume. Il faut le concours du temps et l'impartialité de chercheurs qui ne travaillent que pour la découverte de la vérité.

PHILASTRE.

BIBLIOGRAPHIE.

L'ABRÉGÉ DES MERVEILLES, traduit de l'arabe d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, par le baron Carra de Vaux. — Paris, Klincksieck, 1898; un volume in-8°, XXXVI-413 pages.

Les *Livres des Merveilles* (*'Adjaïb-'Adjaïb el-Makhloukat*, etc.) forment dans la vaste littérature des Arabes une section par-

ticulière qui, malgré son caractère apparent d'œuvre de pure imagination, n'est pas indigne d'une étude scientifique. Ils tiennent le milieu entre la fiction et la réalité, ils participent à la fois de la légende et de l'histoire. Si les romans populaires et les cosmogonies fabuleuses en sont la source principale, ils empruntent aussi aux chroniques, à la géographie, aux relations authentiques des voyageurs plus d'un renseignement qui mérite d'être recueilli, sinon sans un contrôle sévère, du moins avec une légitime curiosité.

Grande a été parmi les musulmans la vogue des ouvrages de ce genre, et je ne jurerais pas que, malgré l'introduction de nos méthodes scientifiques dans les écoles d'Orient, ils aient beaucoup perdu de leur prestige. Il est bien possible que, dans maintes medressèh, les cosmographies de Ḳazwini et de Dimichḳi tiennent encore leur place à côté de nos livres d'enseignement les plus accrédités. Le texte que M. Carra de Vaux vient de rendre accessible aux amateurs de folklore par son excellente traduction ne diffère de ces deux ouvrages que par de plus fréquents emprunts à l'histoire et peut-être aussi par un souci de la forme littéraire qui se rencontre rarement dans les livres destinés à la foule.

L'*Abrégé des Merveilles* ne renferme rien qui permette de constater avec certitude sa provenance et son âge. Comme il s'y trouve un grand nombre de passages tirés des *Prairies d'or*, les copistes et libraires orientaux, les uns par ignorance, les autres par esprit de spéculation, l'ont attribué à Maçoudi; quelques-uns même n'ont pas hésité à le donner comme un fragment de l'*Akhbâr ez-zemân*, c'est-à-dire du plus considérable parmi les ouvrages, aujourd'hui perdus, du célèbre voyageur et compilateur arabe. D'autres copies, il est vrai, portent en tête le nom d'Ibrahim, fils de Waçif-Chah; mais de ce dernier on ne sait rien, si ce n'est qu'il écrivait en Égypte vers la fin du VII[e] siècle de l'hégire. Le savant traducteur a discuté les deux noms dans son introduction avec beaucoup de sagacité, et il est arrivé pour l'un comme pour l'autre à une fin de non recevoir. Il ne pouvait en être autre-

ment. Cependant, sans prétendre pousser plus loin une recherche après tout insoluble, je crois qu'on peut dire de ces récits merveilleux, comme des *Mille et une Nuits*, qu'ils n'ont pas d'auteur proprement dit, ni même de rédacteur définitif.

Tout au plus peut-on déterminer par à-peu-près la date de telle ou telle recension. Je croirais volontiers, par exemple, que celle que M. de Vaux a suivie de préférence est d'une époque assez moderne, peut-être le XIVe ou le XVe siècle, car on y constate, comme dans les contes immortalisés par Galland, des retouches successives superposées sur un fonds qui ne peut guère être antérieur au Xe siècle, le siècle de Maçoudi. Il est vraisemblable que des événements historiques presque contemporains, travestis par les moines coptes ou les *meddah* (conteurs) arabes ont été introduits peu à peu dans ces recueils. Pour ma part, je ne serais pas autrement surpris de voir dans le récit fabuleux (p. 297 et suiv.) un souvenir confus de la croisade de saint Louis et dans la lutte non moins fabuleuse du roi égyptien Malek avec Erkious une allusion aux premières expéditions des Arabes en Espagne [1].

De même, dans l'histoire du patriarche Joseph, les souvenirs qui se rattachent à Zuleïkha [2], bien que ce nom soit cité dans le Ḳoran, nous ramènent à un fond de légendes d'origine étrangère, probablement persane qui, en tout cas, ne remontent pas au delà du Ve siècle de l'hégire.

D'ailleurs il n'est pas impossible de décéler l'origine des traditions dont l'*Abrégé des Merveilles* s'est enrichi. M. de Vaux en a retrouvé plus d'une fois la trace et il a toujours fait, avec une rare prudence, le départ entre l'histoire et la fable. Il constate, par exemple, que les notions astronomiques et cosmographiques par où débute le livre ont plusieurs points de contact avec les théories d'Albirouni, tout

[1] Il est à noter que deux copies lisent افريوس, *Ifrious*, leçon qui se rapproche davantage de celle qui est donnée par Dimichḳi : ادفنش, *Adfounch*, «Alphonse».

[2] Les traditionnistes arabes la nomment ordinairement رعيل, *Ra'ïl.*

en restant attachées par le fond aux traditions rabbiniques. Dans l'histoire des Prophètes, pour laquelle il a mis à contribution le recueil bien connu de Thalebi, apparaît aussi un double courant : d'une part, les commentaires du Ḳoran, de l'autre, les légendes sabéennes remaniées par les théologiens musulmans. Enfin, l'influence judéo-persane se fait sentir dans les chapitres relatifs aux démons (*Iblis, Cheïṭân*, etc.), aux anges et à l'antéchrist (*Deddjâl*). Maçoudi a été largement mis à contribution dans la section de l'*Abrégé*, qui traite des races humaines. Le même auteur et les anciennes relations de voyage, celles d'Abou Zeïd, du marchand Suleïmân, les *'Adjaïb el-Hînd* et les aventures de Sindbad, ont fourni les matériaux du chapitre II (1re partie). En revanche, les prouesses de Dou'l-Ḳarneïn sont d'une provenance plus obscure : qu'elles aient quelques traits de ressemblance avec le roman du Pseudo-Callisthène et partant avec le roman français d'Alexandre, c'est admissible, mais il serait téméraire de pousser plus avant le rapprochement[1].

Tels sont les principaux sujets traités dans la première partie de l'*Abrégé des Merveilles*. La seconde partie est, pour ainsi dire, un ouvrage à part qui a exclusivement pour objet l'histoire légendaire de l'Égypte. Ici je ne peux mieux faire que de citer le jugement de M. de Vaux dans sa remarquable Introduction, p. XXIII.

L'histoire légendaire de l'Égypte, qui occupe plus d'une moitié de notre volume, ne peut être commodément ramenée ni aux récits d'Hérodote, ni aux listes de Manéthon, ni aux données de l'égyptologie moderne. Elle diffère beaucoup aussi de ce que l'on trouve dans les anciens contes égyptiens, tels que le *Conte des deux frères* ou le *Roman de Setna*. Ce long récit est incontestablement d'origine copte. L'auteur qui l'a rédigé ne cesse de répéter qu'il en a trouvé

[1] Une étude intéressante et qui, à ma connaissance du moins, n'a pas été tentée serait de rechercher dans quelle mesure les poètes ont puisé à ces mêmes sources pour la composition des épopées d'Alexandre (Iskender-namèh) qui jouent un rôle important dans la littérature persane.

les éléments dans les livres des Coptes. Il n'y a aucune raison d'en douter et il est même probable que l'auteur a lu, plutôt qu'entendu raconter ces histoires. Elles doivent avoir leur source dans des souvenirs ou impressions très longtemps gardés par l'imagination populaire et se rapportant à l'état politique et religieux de l'ancienne Égypte. Le sentiment qui y règne n'est en effet ni chrétien, ni grec. Tout au plus pourrait-on reconnaître la marque de l'esprit grec dans quelques jolis contes, comme celui de l'ondine et du berger luttant ensemble près des murs d'Alexandrie; tel autre, dont l'allure est fine et la conclusion immorale, comme celui de la femme adultère faisant changer de place l'idole qui doit décéler son crime, rappelle de loin Boccace et peut bien avoir été hellénisé. Le reste, abstraction faite des légendes bibliques, appartient sans nul doute au vieux fonds copte.

Il semble que dans ces contes, presque tous du terroir, il se soit conservé comme un reflet de la vieille Égypte, une peinture pharaonique dont le temps n'a pas entièrement effacé les couleurs. Ici, d'ailleurs, comme pour l'antiquité sémitique, il faut se contenter de ressemblances fugitives et, d'accord avec M. de Vaux, je reconnais que ce serait peine perdue d'y chercher de plus étroites analogies avec les romans populaires que M. Maspéro et d'autres savants égyptologues nous ont fait connaître. Mais un des mérites, et sans doute le principal de cette partie du recueil arabe, est de présenter dans leur développement complet des légendes qui ont été refaçonnées et amoindries par les chroniqueurs arabes depuis Ṭabari jusqu'à Makrizi, le Dulaure égyptien.

De la traduction elle-même, je ne surprendrai personne en disant qu'elle porte ce cachet d'exactitude et d'élégante facilité qu'on a pu déjà apprécier dans la version française du *Livre de l'Avertissement*, publiée récemment par M. de Vaux, sous les auspices de la Société asiatique, pour notre collection d'auteurs orientaux. Ici, il est vrai, le tour simple et aisé de l'original rendait plus facile, je dirai même attrayante, la tâche du traducteur, mais d'autre part, il ne trouvait plus, comme pour ce dernier ouvrage, une édition du texte préparée de main de maître, l'*Abrégé des Merveilles* étant à peu

près inédit en son entier[1], tout restait à faire pour l'établir avec sureté[2]. Je suis heureux de pouvoir reconnaître que le travail de M. de Vaux avec ses annotations sobres, mais toujours exactes, avec son Introduction si instructive, son index historique et géographique dressé avec tant de soin, ne mérite que des éloges. C'est une véritable satisfaction pour l'éditeur des *Prairies d'or* de n'avoir à dire que du bien d'un livre qu'on a longtemps mis sous le patronage de Maçoudi, et qui sera consulté avec fruit par les érudits, avec curiosité et amusement par le grand public. Je ne veux pas oublier, en terminant, de remercier la Société philologique qui, sur la proposition de M. de Charencey, son président, a pris cette publication à sa charge et donné par là une nouvelle preuve de sa libéralité scientifique.

B. M.

[1] Une des rédactions les plus modernes, celle d'un ms. daté de l'année 992 de l'hégire, a été traduite, ou pour parler plus exactement, paraphrasée au XVII[e] siècle par Vattier. Elle n'a qu'une valeur de rareté bibliographique.

[2] Voici quelques modifications de peu d'importance que je soumets au traducteur, elles se rapportent à la première partie de l'ouvrage : P. 22, l. 7, lire جوزأت au lieu de جورأت. — P. 23, l. 3, ajouter «dans le désert» مهمه في. — Le passage cité dans la note de la page précédente et n. 1, p. 13, n'est pas en prose; ce sont des vers du mètre *baçit*. La variante de B donne une leçon meilleure, qui aurait dû être adoptée. — P. 25, lire الفطنة. — P. 36, le personnage nommé Abou Is'hak n'est pas Ibrahim, fils du khalife Mehdi, mais un célèbre chanteur plus connu sous le nom d'Ibrahim El-Moçouli. Son fils, qui s'acquit une réputation plus grande encore comme musicien, se nommait *Is'hak*. — P. 90, n. 1, il serait préférable de traduire l'expression اولى العزم, qui se trouve dans le Koran, conformément au sens que lui donnent les exégètes musulmans. — P. 108, n. 6, وهى, lire, وهما «et tous deux». — P. 136, le texte des vers cités dans la note 3 est fautif et ne rentre dans aucun mètre usité; il est vrai que ces vers ne sont donnés que par une seule copie. — P. 255, il faudrait revoir de plus près la traduction des vers bien connus بانت سعاد. — P. 155, note, vers 1[er], au lieu de ما تطرت, lire ما نظرت. Voir, du reste, l'histoire de Ziba dans les *Prairies d'or*. — P. 271, n. 2, lire ذلّل, litt. «avilir» et par extension «soumettre».

JATAKATTHAVANNANA by V. Fausböll, vol. V-VI, 511 et 596 pages, in-8°. London; Kegan Paul, Trench, Trübner and C°, 1891-1896.

Lorsque, dans le numéro de mars-avril 1896, j'ai dit quelques mots sur les quatre premiers volumes du *Jâtaka* de M. Fausböll, le cinquième volume, qui porte la date de 1891, avait déjà paru, et le sixième, qui porte celle de 1896, allait paraître. L'ouvrage est maintenant complet en six volumes au lieu de cinq que le savant éditeur avait annoncés.

Le cinquième volume contient les *Jâtakas* 511-537, soit en tout 27 textes, formant le *Tiṁsa-Nipâta* (10 récits, 342 stances); le *Cattâlīsa-N.* (5 récits, 241 stances); le *Paññâsa-N.* (3 récits, 182 stances); le *Chaṭṭhi-N.* (2 récits, 134 stances); le *Saptati-N.* (2 récits, 185 stances); l'*Asîti-N.* (5 récits, 490 stances).

Le volume VI nous donne les *Jâkatas* 538-547, dont l'ensemble constitue la division finale du recueil, le *Mahâ Nipâta*, renfermant un total de 2,469 stances. Ce sont les dix derniers *Jâtakas*, qui jouissent chez les bouddhistes d'une grande célébrité et sont l'objet d'une vénération particulière.

Pour établir son texte, M. Fausböll a eu, comme précédemment, trois manuscrits : celui de la Bibliothèque royale de Copenhague en caractères singhalais, un ms. singhalais qu'il avait reçu de Ceylan et un ms. birman. Il a eu, en plus, pour un seul des récits, le 533e (*Culla Haṁsajâtaka*), un ms. spécial d'origine siamoise. Il l'a trouvé en général d'accord avec le ms. birman plutôt qu'avec les mss singhalais.

Le dernier volume l'obligea à abandonner à peu près complètement le ms. birman, pour ne suivre que les mss. singhalais, à cause des différences considérables des deux textes, le ms. birman étant en général plus développé, « apparemment dans l'intention de rendre le récit plus clair et plus intelligible ». Mais il a engagé un « scholar » à entreprendre une édition spéciale du *Mahâ-Nipâta* d'après le ms. birman, afin que la recension singhalaise et la birmane soient mises l'une et l'autre à la portée des indianistes.

Les *Preliminary Remarks* du volume VI en annoncent un septième qui contiendra un *Post-scriptum* de M. Fausböll et un *Index des noms* par M. Dines Andersen. Ce complément utile et nécessaire sera sans aucun doute bien accueilli; mais l'œuvre de M. Fausböll est dès à présent achevée et lui-mérite la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent de l'Inde et spécialement du bouddhisme. Nous félicitons de tout cœur l'illustre et laborieux savant d'être arrivé au terme de cette tâche « longue et ardue », comme il la qualifie lui-même; longue en vérité, puisqu'elle l'a forcé à doubler le temps qu'il avait compté lui donner, et que, commencée en 1876, elle n'a pu être finie qu'en 1896.

L. Feer.

Le gérant :

Rubens Duval.

JOURNAL ASIATIQUE.

MARS-AVRIL 1898.

KOKÂLIKA,

PAR

M. L. FEER.

Hiouen-Thsang a vu près de Çrâvastî une grande fosse où « le *Bhikchou Kiu-kia-li* (*Koukâli*), pour avoir calomnié le Bouddha, fut englouti vivant dans l'Enfer ». Il précise la position de cette fosse, située entre celle de Devadatta et celle de Ciñca-mânavikâ, au sud de la première, à une distance non indiquée, mais certainement très petite, à 800 pas au nord de la seconde. Sa *Vie*, comme ses *Mémoires*, ne nous donnent sur ce sujet qu'une courte mention conçue en termes identiques[1].

Cependant Fa-hian, qui a passé par les mêmes lieux, bien avant Hiouen-Thsang, et y a vu les fosses de Devadatta et de Ciñca-mânavikâ, ne dit pas un mot de celle de *Kiu-kia-li*, qu'il semble ignorer totalement. Serait-on en droit d'en conclure que cette fosse aurait été creusée dans l'intervalle de cinq quarts de siècle qui sépare les passages des deux pèlerins chinois ?

[1] *Vie de Hiouen-Thsang*, p. 125; *Mémoires* du même, p. 302 (trad. Julien).

IMPRIMERIE NATIONALE.

C'est que, en effet, Sp. Hardy, dans son *Manual of Budhism* (p. 61), déclare que, parmi les contemporains du Buddha, cinq en tout ont été précipités vivants dans l'Enfer, et il les nomme. Ce sont : Bhagineyya, Mâgandhi, Chinchi (Ciñca-mânavikâ), Suprabodha, Devadatta. Kokâlika (ou Kokâliya), le *Kiu-kia-li* de Hiouen-Thsang, ne figurant pas dans cette liste, ne doit-on pas en conclure que la donnée fournie par Hiouen-Thsang est inexacte?

Hardy n'ignore pourtant pas Kokâlika. Il le représante comme le principal adhérent (p. 326-328) et l'associé (p. 485) de Devadatta. On en pourrait induire que Kokâlika a dû partager le sort de son maître et ami; mais, dans ce cas, la même crevasse suffisait pour engloutir l'un et l'autre; et la fosse spéciale que Hiouen-Thsang attribue à Kokâlika n'a pas de raison d'être. Si une fosse s'est vraiment ouverte pour Kokâlika, c'est que la catastrophe dont il a été victime est distincte de celle de Devadatta. Mais Hardy ne dit rien d'une semblable catastrophe.

Du reste, les textes, justifiant le silence de Hardy, infirment le dire de Hiouen-Thsang. J'ai donné, dans le *Journal*[1], la traduction de la partie en prose d'un sûtra du Saṁyutta-nikâya (I, VI, 1-10) duquel il résulte que Kokâlika, s'étant rendu coupable de calomnie non pas envers le Buddha, mais envers ses deux premiers disciples, alla, en punition de ce crime, dans l'Enfer, à la suite d'une maladie longuement

[1] 2° semestre de 1892, p. 213-216.

décrite, et sans y entrer vivant, comme le prétend Hiouen-Thsang, par une crevasse du sol; que, en un mot, il « renaquit » dans l'Enfer, pour parler le langage bouddhique.

Ce texte décisif n'est pas le seul que nous puissions invoquer; il est accompagné de deux autres sûtras plus courts, le 7e et le 9e du même chapitre; et le Sârattha-pakâsinî nous donne de ces trois sûtras un ample et instructif commentaire. De plus, on trouve, dans le Jâtaka pâli, onze textes dans lesquels Kokâlika joue un rôle, quelquefois le principal; un de ces textes se retrouve dans le commentaire du Dhammapada, où il sert d'explication au vers 326 de ce recueil.

Dans la littérature du Nord, je ne connais jusqu'à présent qu'un seul texte relatif à ce personnage; c'est le récit treizième du chapitre III du Karma-Çataka, dont nous n'avons que la traduction tibétaine (Kandjour, Mdo XXVII-XXVIII); il a précisement pour titre *Ko-ka-li-ka.*

Il existe, je n'en doute pas, dans la littérature septentrionale d'autres textes sur ce sujet. Mais il me paraît douteux qu'ils nous apportent quelque chose de bien nouveau. En tout cas, nous pouvons, avec les documents que nous avons sous la main, tracer de la carrière de Kokâlika une esquisse à peu près complète.

Je vais donc, à l'aide des textes que je viens d'énumérer, faire connaître : 1° les anciennes naissances

de Kokâlika; 2° ses méfaits au temps du Buddha; 3° sa punition.

1. Naissances antérieures.

Kokâlika joue un rôle dans les Jâtakas pâlis 117, 172, 188, 189, 215, 272, 294, 295, 331, 466, 481. Il y est deux fois divinité (272, 466), deux fois homme (117, 481), sept fois animal, savoir : âne (189), chacal (172, 188), corbeau (294, 295), coucou (331), tortue (215)[1]. Dans toutes ces conditions diverses, il se distingue par un même travers ou vice, l'intempérance de langage, quelquefois funeste, toujours digne de blâme. Dans chacune de ces existences, il se rend coupable d'un des quatre péchés de la parole : mensonge (*musâvâda*), calomnie (*pisunâ vâcâ*), outrage (*pharusâ vâcâ*), bavardage (*samphappalâpa*).

Le récit de la fin de Kokâlika se trouve en tête du Jâtaka 481, auquel renvoient les Jâtakas 117, 215, 272, 331. Les préambules[2] des six autres textes nous donnent des détails sur le caractère et les actes de Kokâlika; il en sera question plus tard. Pour le moment, sans m'attarder aux rapports qui existent

[1] On verra que les Bouddhistes ont réuni sur le nom de Kokâlika quelques-unes des fables les plus connues : l'Ane vêtu de la peau du Lion, le Corbeau et le Renard, la Tortue et les deux Canards. Mais je ne pourrais pas insister sur ce point, sans sortir de mon sujet.

[2] J'appelle ainsi, pour abréger, les « récits du temps présent » (*paccuppanna-vatthu*) des Jâtakas.

entre le passé et le présent, je vais rappeler sommairement les anciennes naissances de notre héros en les classant d'après l'analogie des accidents qui les caractérisent.

1° Kokâlika, étant, sous le nom de Pingâla (basané), purohita du roi de Bénarès Brahmadatta, et voulant se venger d'un brahmane qui avait séduit sa femme, ne trouva rien de mieux que de proposer au roi de remplacer une des portes de la ville, dépourvue de solidité et de protection divine, disait-il, par une porte neuve consacrée par une offrande aux Bhûtas, c'est-à-dire par une victime humaine; cette victime devait être un brahmane basané aux dents saillantes, celui-là même dont le purohita cherchait la mort. Le roi approuva. Mais le purohita eut l'imprudence de triompher trop tôt, — de trop parler, — en demandant à sa femme quel galant elle choisirait désormais, puisque celui qu'elle avait allait périr par l'ordre du roi. L'épouse coupable s'empressa d'avertir son complice qui prit la fuite; tous ceux qui ressemblaient à celui-ci firent de même. Il ne resta que le purohita qui, par malheur, répondait au signalement de la victime. Comme on ne pouvait sacrifier un purohita, le roi destitua Pingâla et le remplaça par son jeune disciple Takkariya, qui accomplit toutes les cérémonies aux lieu et place de l'ex-purohita. Celui-ci y assistait, se tenant près de la fosse où il allait être mis, et se lamentant du sort qu'il s'était préparé par son intempérance de langage.

Mais Takkariya lui fit grâce de la vie, après lui avoir cité plusieurs exemples pour lui apprendre à tenir sa langue en bride. L'immolation d'un bélier assura la « bénédiction » de la nouvelle porte (Jât. 481).

Pingâla l'avait échappé belle; son *samphappalâpa* (bavardage) devait lui coûter la vie. Mais il avait eu affaire au Bodhisattva; car Takkariya n'était autre que le futur Buddha. Le futur Kokâlika ne devait pas s'en tirer toujours à aussi bon compte, comme on va voir.

2° Kokâlika, faisant partie d'une société de Ṛṣis de l'Himavat, eut la malencontreuse idée de donner des avis à un de ses confrères qui s'était mis à couper du bois. « Donne un coup ici, disait-il, donnes-en un là. » L'autre, peu endurant, le tua d'un coup de hache (Jât. 117).

3° Étant tortue, il se laissa emmener par deux jeunes cygnes (*Haṁsa*) dont il avait fait la connaissance, et qui, lui mettant dans la bouche un bâton dont ils tenaient les deux extrémités, lui firent traverser les airs pour le conduire dans un riant pays et dans une grotte en or de l'Himavat. Les enfants d'un village se mirent à pousser des cris d'étonnement en voyant passer la tortue, qui se fâcha, ouvrit la bouche pour les réprimander, sans plus penser aux recommandations expresses qui lui avaient été faites, lâcha prise, tomba et se tua (Jât. 215). Voilà donc deux fins tragiques causées par le *samphappalâpa* (le bavardage), le besoin de parler mal à propos.

4° Étant âne, Kokâlika appartenait à un marchand ambulant qui, chaque fois qu'il s'arrêtait dans un village pour ses affaires, lui étendait sur le dos une peau de lion et le mettait à paître dans des champs d'orge ou de riz d'où nul n'osait le chasser. Mais, une fois, le garde avertit les gens du village qui vinrent en foule, bien armés et faisant un bruit assourdissant d'instruments de musique. Le faux lion poussa alors un cri d'effroi; on sut aussitôt ce qu'il était réellement, et on le tua (Jât. 189).

5° Étant éclos d'un œuf de coucou déposé dans un nid de corbeau et couvé comme œuf de corbeau, il fut, au premier cri qu'il fit entendre, reconnu pour un intrus et précipité du nid; cette chute lui coûta la vie (Jât. 331). Voilà encore deux fins tragiques causées par une parole intempestive, car nous avons ici encore deux cas de *samphappalâpa,* mais ils diffèrent notablement des deux précédents. Le ṛṣi du Jâtaka 117 et la tortue du 215 sont bien coupables de bavardage; ils ont parlé quand ils pouvaient ou devaient se taire; mais on ne peut reprocher à l'âne du 189 que la peur et au coucou du 331 qu'une naissance fâcheuse. Ces deux derniers sont plus malheureux que coupables [1]; les deux premiers, coupables autant que malheureux.

6° Étant chacal et demeurant près d'une caverne

[1] Il est entendu que ce malheur est une punition d'actes antérieurs; car il n'y a pas, dans le bouddhisme, de malheur immérité.

hantée par des lions, Kokâlika voulut un jour marier sa voix à celle de ces animaux qui jouaient bruyamment. En entendant ce cri, les lions se turent (Jât. 188).

7° Une autre fois, étant né d'un lion (qui était le Bodhisattva) et d'une femelle de chacal, ayant le corps de son père et la voix de sa mère, il causa par le premier cri qu'il poussa un tel étonnement, que son frère, un lion pur sang, demanda des explications à leur père commun, le Bodhisattva, et, dès qu'il sut la cause de cette anomalie, il n'eut plus que du dédain pour ce faux frère (Jât. 172). Ces deux cas de bavardage ont un dénouement moins tragique; le chacal n'a pas trouvé la mort, il a seulement récolté le mépris. Il y a cependant une distinction à faire : le chacal du Jâtaka 188 est un vaniteux et un impertinent, il a mérité le mépris des lions; celui du 172 n'est que malheureux, ce n'est pas sa faute s'il a une voix qui ne s'adapte pas à son corps, et l'on ne peut vraiment pas exiger de lui qu'il se condamne, pour cela, à un mutisme perpétuel.

Jusqu'à présent, nous n'avons vu que des cas de bavardage (*samphappalâpa*); nous arrivons maintenant à une autre forme du péché de parole.

8° Étant corbeau, Kokâlika perché sur un jambu et se régalant des fruits de cet arbre, fut interpellé par un chacal qui le complimenta en le comparant

à un paon; il répondit par un compliment pareil, comparant son interlocuteur à un jeune tigre, et en même temps, secoua l'arbre pour en faire tomber les fruits et régaler son flatteur[1] (Jât. 294).

9° Une autre fois, étant toujours corbeau, perché sur un arbre éranda, et voyant un chacal se repaître d'un bœuf mort, il lui fit compliment, le comparant à un lion; le chacal lui rendit la politesse en l'égalant au paon et l'invitant à venir prendre sa part du festin (Jât. 295). Dans ces deux cas, l'abus de la parole consiste en flatterie intéressée et n'a aucune conséquence fâcheuse. Il n'y a pas de dupe comme dans la version bien connue de cette fable, il y a seulement des avantages acquis par le mensonge (*musâvâda*).

Voici maintenant deux nouveaux cas (car ces récits sont presque toujours groupés deux par deux) dans lesquels Kokâlika, manquant de prudence et de jugement, parle et agit en conséquence, sans qu'on puisse lui imputer le péché de parole à proprement parler.

10° Il était divinité sylvestre dans une forêt hantée par un lion et un tigre et où, pour ce motif, personne n'osait pénétrer. Cette divinité, dont l'odorat était désagréablement affecté par les restes des repas

[1] Ce chacal (*sigâlo*) qui aime tant les fruits ne serait-il pas un renard? Car nous avons ici une variante de la fable du Corbeau et du Renard.

des deux carnassiers, dont la forêt était encombrée, se décida, malgré l'avis d'un de ses collègues, à les chasser en prenant une forme effrayante. Les gens du village voisin, n'ayant plus à redouter ni lion ni tigre, vinrent à la forêt et commencèrent à la défricher. L'imprudente divinité, menacée de perdre sa résidence, consulta son collègue qui l'engagea à rappeler les deux animaux féroces; mais ceux-ci refusèrent de revenir, et l'arbre qu'habitait le futur Kokâlika ne tarda pas à tomber sous la hache (Jât. 272).

11° Une autre fois, Kokâlika était divinité secondaire dans une île déserte où vint, un jour, aborder une troupe de charpentiers qui, n'ayant pas réussi au pays, avaient construit un navire et cherché fortune au loin. Ils y trouvèrent une sorte de Robinson qui leur recommanda de ne pas souiller l'île, de peur de s'attirer le courroux de la divinité dont elle était le domaine. Mais, à la suite d'une orgie, l'île fut couverte d'immondices. Une divinité leur donna le conseil de s'éloigner promptement; une autre (c'était Kokâlika) les engagea à rester, disant qu'il n'y avait rien à craindre. Les charpentiers se divisèrent; les uns partirent et furent sauvés, les autres restèrent et furent emportés par une marée formidable que la divinité souveraine souleva pour nettoyer sa terre (Jât. 466).

Dans ces deux derniers récits, Kokâlika cause sa perte ou celle d'autrui par son imprévoyance et son

manque de réflexion plus que par l'abus de la parole. Il est vrai que, dans le Jâtaka 272, il fait une demande mal accueillie, et, dans le 466, il donne un mauvais conseil; le bavardage ou le mauvais emploi de la parole n'est cependant pas aussi bien caractérisé que dans les autres récits, mais le péché de parole n'en est pas moins présenté par les textes d'une façon peut-être un peu trop systématique comme le trait dominant et constant de son caractère.

Les onze jâtakas, dont nous venons de donner une brève analyse, ne sont pas les seuls renseignements que nous ayons sur le « passé » de Kokâlika. Le texte du Karma-çataka, qui est un véritable Jâtaka ou, si l'on aime mieux, un Jâtaka-avadâna, nous donne le récit d'une des naissances antérieures de notre héros.

Kokâlika était purohita de Mahâsena, roi d'Ayodhyâ, et révéré comme un Arhat pour sa science. Un ṛṣi, qui vivait dans la retraite entouré de 500 disciples, s'était rapproché de la ville, et l'on venait le visiter et lui rendre hommage dans la hutte de feuillage qu'il s'était construite. Parmi ses disciples, il y en avait deux qui, lorsqu'il eut vieilli, le secondaient, le remplaçaient presque; toutes les portes des grandes maisons s'ouvraient pour eux. Leur succès importunait le purohita du roi, qui, voyant ses propres honneurs baisser, se mit à les diffamer, les traitant de voluptueux, d'hommes de plaisir. Le

ṛṣi intervint et essaya vainement de le ramener à de meilleurs sentiments. Le purohita s'obstina dans sa calomnie en punition de laquelle il tomba dans l'Enfer. Les deux calomniés (car nous avons bien ici un cas de *pisunâ vâcâ* aussi bien que de *pharusâ vâcâ*) devaient être un jour Çâriputra et Maudgalyâyana, et le ṛṣi n'était autre que le Bodhisattva.

On peut faire, à propos de ce récit, deux remarques : 1° il est beaucoup plus imprégné de l'esprit bouddhique que les récits pâlis, profondément indiens, mais peu bouddhiques au fond, et qui apparaissent bien comme des adaptations au bouddhisme de données prises en dehors de lui; 2° il offre avec le récit de la catastrophe de Kokâlika, dont nous parlerons plus tard, un parallélisme qui ne se trouve au même degré dans aucun des récits pâlis.

On a vu ce que fut la destinée de Kokâlika au « temps passé ». Il reste à montrer ce qu'elle fut au temps du Buddha, comment il se comporta alors.

2. Les méfaits de Kokâlika.

Le préambule du Jâtaka 481 nous apprend que Kokâlika demeurait dans le royaume de Kokâlika. Ce nom serait donc, comme il arrive souvent dans l'Inde et ailleurs, un nom de lieu aussi bien qu'un nom d'homme. Le Sârattha-pakâsinî, plus explicite, nous dit qu'il était de la ville de Kokâlika, dans le pays de Kokâlika[1], fils du Çreṣthî Kokâli, s'appelant

[1] Le Kandjour place sa résidence au mont *Sa-bkaṅ* (Sk. *pâmçu*

Cûla-Kokâli (petit Kokâli), mais se donnant pour fils de brâhmane et usurpant le nom de Mahâ-Kokâli (grand Kokâli). Il s'était fait initier et habitait un vihâra que son père avait fait construire.

Son défaut dominant qui, au temps passé, avait été le bavardage, le besoin de parler sans nécessité, ou même, lorsqu'il fallait se taire, se manifesta au temps du Buddha par la prétention de prêcher, de réciter la loi. C'est le thème des Jâtakas 172, 188, 189 où l'on rapporte qu'il avait été âne et chacal. Le préambule de 172 sert pour 188 et 189; on y raconte que sa proposition de dire le *sarabhâṇam* (ou le *padabhâṇam*)[1] ayant été acceptée par la confrérie, à peine assis sur le « siège de la loi », il fut pris d'une abondante sueur et d'un tremblement nerveux. Le premier pada prononcé, il fut incapable de continuer et se retira confus. Tel est le premier grief contre Kokâlika; c'est le moins grave.

Le second est sa liaison avec Devadatta. Il était « disciple de Devadatta » (*Devadattassa sisso*), dit le Sâratthapakâsinî. Les compliments mutuels que

pûrṇagiri?); dans la forêt de la Terrifiante ou de Durgâ (?) : (*'djigs-byed-mai ts'al;* Sk. *bhairavyâ vana?*); — dans un bois de gazelles (*Ri-dags-kyi nags;* Sk. *Mṛgadâva*).

[1] *Sarabhâṇam* (seule leçon qu'on trouve dans les mss. birmans) est expliqué dans le ms. bilingue (fonds pâli, n° 139) par la glose *sarena bharitabbam dhammam...* (voce ferendam legem...), traduite mot à mot en birman; *sarena* y est rendu par အသံ « son ». D'après Childers (mot *sarabhaññam*), *sara* exprimerait une certaine intonation. Ne s'agit-il pas plutôt de récitation à haute voix par opposition à la récitation à voix basse qu'exprimerait de préférence le terme voisin et synonyme *padabhâṇam?*

s'adressent, dans les Jâtakas 294 et 295, le corbeau et le chacal (ce chacal était Devadatta) sont les avant-coureurs des éloges que ces deux personnages faisaient l'un de l'autre au temps du Buddha. Voyant les honneurs de Devadatta baisser, Kokâlika disait dans les familles « Devadatta est un descendant de Mahâ-Sammata, né de la race royale d'Okkâka, élevé dans une famille de Xatryas irréprochable, versé dans le Tripiṭaka, adonné au Dhyâna, plein de douceur dans la voix, annonçant la loi. Donnez au Sthavira, honorez-le ». Devadatta, de son côté, allait disant : « Kokâlika est sorti d'une noble famille de brâhmanes; c'est un parivrâjaka très instruit, qui annonce la loi. Donnez à Kokâlika, honorez-le ». Et l'on peut lire dans le *Manual* de Spence Hardy (p. 326-328) le fruit de cette amitié, la part active prise par Kokâlika à la cause de Devadatta. Le préambule du Jâtaka 466 n'en parle pas; et cependant, à la manière dont il raconte la fin tragique de Devadatta, on croirait que le disciple a été entraîné dans la chute de son maître. Ce préambule dit en effet que les cinq cents adhérents de Devadatta renaquirent dans l'Avîci; il semble même donner à entendre qu'ils y tombèrent avec lui, par cette phrase :

Evam so pañcakulasatâni gaṇhitvâ Avîcimhi patiṭṭhito « C'est ainsi que, prenant cinq cents personnes, il se trouva (transporté) dans l'Avîci ».

Mais Hardy et Bigandet déclarent que les cinq cents adhérents, loin de suivre Devadatta jusqu'au

bout, furent ramenés au Buddha par Çâriputra, et que même ils furent élevés au degré d'Arhat. Cette dernière assertion ne peut s'appliquer à Kokâlika. Mais nous sommes bien obligé d'admettre qu'il se détacha de Devadatta pour revenir au Buddha; car autrement nous ne pourrions pas expliquer l'offense aux deux premiers disciples qui causa sa perte.

C'est là, en effet, le troisième grief contre Kokâlika; il déblatéra contre Çâriputra et Maudgalyâyana. Et cependant, ce complice de Devadatta était leur grand ami, il éprouvait pour eux une sympathie qui datait de loin, car elle existait déjà lorsque, étant divinité sylvestre, il fit partir de la forêt, puis essaya vainement d'y faire revenir le lion et le tigre qui devaient, par la suite, être Çâriputra et Maudgalyâyana. Aussi disait-on dans la confrérie qu'il ne pouvait vivre avec eux ni sans eux. Cette amitié du temps du Buddha doit avoir existé antérieurement à l'entreprise de Devadatta, mais avoir été interrompue lors du schisme créé par ce rival du Maître; car, si Kokâlika avait été écouté, Çâriputra n'aurait pas été admis à prononcer le discours qui ramena au Buddha les cinq cents bhixus que Devadatta avait détournés. La catastrophe du schismatique dut rétablir les bonnes relations d'autrefois; mais ce ne fut pas pour longtemps. Une nouvelle brouille survint dont Kokâlika fut la victime.

Nous en avons le récit dans le préambule du Jâtaka 481 et dans le commentaire du sûtra I, VI, 1, 9 du Saṁyutta-Nikâya pour le Sud, dans le treizième

texte du chapitre III du Karma-Çataka, pour le Nord. Voici la version pâlie; je réunis les deux récits qui diffèrent légèrement l'un de l'autre.

Kokâlika, étant venu à Jetavana pour inviter Çâriputra et Maudgalyâyana à venir passer quelque temps près de lui, essuya un refus. Plus tard, les deux premiers disciples vinrent spontanément le trouver pour séjourner trois mois dans le voisinage, à condition qu'il garderait le secret sur leur présence. Kokâlika tint sa parole tout le temps de leur séjour, mais, au moment de leur départ, il traita d'« animaux » (*tiracchâna-sadisâ*), les Upâsakas du lieu parce qu'ils ne s'étaient pas doutés de la présence des deux éminents personnages et les laissaient partir sans faire attention à eux. Aussitôt les Upâsakas s'élancèrent chargés de présents sur les traces de Çâriputra et de Maudgalyâyana. Kokâlika, comptant sur le désintéressement des deux premiers disciples, s'attendait à ce que tous les dons refusés par eux lui reviendraient. Les présents furent en effet refusés, mais Kokâlika ne les eut pas; d'où un premier et très vif mécontentement. Les Upâsakas, vexés de ce que leurs dons n'étaient pas acceptés, sollicitèrent une nouvelle visite des deux premiers disciples qui promirent de se rendre à l'invitation. Ils revinrent en effet avec 500 bhixus, furent reçus avec les plus grands honneurs et comblés de dons sans que le jaloux Kokâlika en eût sa part : aussi ne se gêna-t-il pas pour manifester son dépit. Quand les deux hôtes vénérés partirent, les Upâsakas les prièrent de rester

encore; ils n'y consentirent pas. Les Upâsakas recoururent à l'intervention de Kokâlika qui, n'osant la refuser, fit une tentative et ne fut pas écouté.

Kokâlika était outré; il se rendit en hâte auprès du Buddha et lui déclara que Çâriputra et Maudgalyâyana étaient « animés de mauvais désirs, tombés au pouvoir des mauvais désirs » (*pâpicchâ, pâpakânam icchânaṁ vasaṁ gatâ*). Le maître eut beau le réprimander doucement, s'efforcer de lui ôter cette mauvaise impression, lui affirmer que Câriputra et Maudgalyâyana étaient vertueux (*pesalâ*), Kokâlika maintint obstinément son dire. Trois fois de suite, il répéta ses injures contre les deux principaux disciples, en présence du maître.

La version du Nord diffère de la précédente en plusieurs points importants.

Kokâlika, étant forcé de s'absenter pendant le séjour de Çâriputra et de Maudgalyâyana, leur avait confié ses disciples qui, sous la direction de ces nouveaux guides, firent tant de progrès qu'ils devinrent Arhats. Un jeune homme, à qui Kokâlika avait dû refuser l'initiation, parce qu'il n'avait pas l'autorisation de ses parents, ayant obtenu cette autorisation, dut, en l'absence de Kokâlika, s'adresser à ses remplaçants qui l'initièrent. Il résulta de ces faits que la présence des deux premiers disciples fut divulguée et que l'on commença à les combler d'honneurs et de présents. Cet état de choses étant contraire à la convention faite avec Kokâlika, ils prirent le parti de s'en aller et de retourner à Râjagṛha.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mais tous ceux qui avaient profité de leur enseignement voulurent les suivre; les deux éminents docteurs les engagèrent à prendre un autre chemin que le leur, pour éviter une manifestation éclatante.

Sur ces entrefaites, Kokâlika rentra chez lui et, ne trouvant plus ses disciples, fut fort irrité en apprenant qu'ils l'avaient quitté pour suivre ses hôtes. Sa colère s'accrut quand il sut que le jeune homme auquel il avait refusé l'initiation l'avait reçue de Çâriputra. Il partit aussitôt pour Râjagṛha, prit justement le même chemin que les deux premiers disciples et les rejoignit près d'une grotte à l'entrée de laquelle ils se tenaient pour être à l'abri de la pluie. Il s'approcha d'eux pour les saluer. Le bruit de la conversation attira l'attention d'une vachère qui avait un rendez-vous avec un homme dans cette grotte. Elle s'avança vers l'entrée pour voir ce qui se passait. Immédiatement Kokâlika crut ou imagina que c'était Çâriputra et son collègue qui avaient donné rendez-vous à cette femme; et, allant en hâte trouver le Buddha, il s'empressa, sur ce faux indice, de lui dénoncer les deux premiers disciples comme des hommes « animés de mauvais désirs, en proie aux mauvais désirs », commettant ainsi le double péché de calomnie et d'outrage (*pisanâ-pharusâ vâcâ*) aggravé par la qualité des personnes calomniées et insultées.

On voit que la tradition du Nord enchérit sur celle du Sud. D'après les textes pâlis, le dépit de Kokâlika vient de ce qu'il n'a pas obtenu les hon-

neurs et les dons sur lesquels il comptait et que d'autres ont reçus; d'après le texte tibétain, il vient de ce qu'on lui a enlevé ses disciples, de ce qu'on l'a supplanté : le grief est bien plus sérieux. Dans les textes méridionaux, Kokâlika prête à des faits réels une signification et une importance qu'ils n'ont pas; dans le Kandjour, il invente un fait qui n'existe pas pour étayer une calomnie. Mais, quelle que soit la valeur de ces griefs, il résulte de tous les textes qu'il donne aux deux premiers disciples une qualification outrageante et la répète obstinément malgré les adjurations du Maître, ce qui aggrave singulièrement son cas. Un châtiment terrible devait s'ensuivre; il ne se fit pas attendre.

3. La punition immédiate.

A peine sorti de devant Bhagavat, Kokâlika fut atteint d'un mal qui le conduisit en peu de temps à la mort, mal longuement décrit dans le sûtra précité du Saṁyutta-nikâya et résumé dans le préambule du Jâtaka 481, en ces termes qui en indiquent le commencement et l'issue :

Sur tout son corps apparurent des pustules de la grandeur d'un grain de moutarde qui, se développant progressivement jusqu'à atteindre celle d'un fruit de vilva, crevèrent et laissèrent échapper un sang corrompu.

Il y eut, au dernier moment, une intervention céleste pour le sauver. Ce cri : « Kokâlika a outragé

les deux premiers disciples », poussé dans Jetavana avait retenti jusqu'au ciel de Brahmâ. Un dieu de cette région, Tudu, descendit près de lui pour obtenir une parole de repentir, mais le moribond intraitable, s'étant enquis de son nom, lui dit brutalement : « N'as-tu pas été déclaré par Bhagavat un Anâgâmî qui ne doit pas revenir dans ce monde? Tu seras un Yaxa [1] relégué dans les ordures. » Sur cette réponse insolente, qui était un nouveau péché de parole, un outrage (*pharusâ vacâ*), le dieu, comprenant que son cas était désespéré, lui dit : « Cuis [2] par (l'effet de) ta parole ! » et, l'abandonnant à son malheureux sort, retourna dans la « demeure de pureté ».

Cette intervention de Tudu, appelé Turisa dans les manuscrits birmans du Jâtaka, est, dans le Saṁyutta-nikâya, l'objet d'un sûtra spécial, le neuvième du chapitre I du Brahmâ-saṁyutta. Tudu y est qualifié de Pratyekabrahmâ (car il y a des Pratyekabrahmâs comme il y a des Pratyekabuddhas). Le commentaire nous apprend qu'il avait été sur la terre un Sthavira (Thero) et le précepteur (upajjhâya)

[1] Dans le manuscrit bilingue (fonds pâli, n° 143, f° *na* v°, l. 6), le pâli *yakkho* est rendu en birman par *Bhîlû* ou *Prittâ* (= Preta); et cette traduction est suivie d'une glose pâlie finissant par *yakkho peto viya* « *yaxa* assimilé à un *preta* ». La condition d'être dans les ordures répond mieux à l'état de *preta* qu'à celui de *yaxa*.

[2] C'est-à-dire « Sois tourmenté dans l'enfer » (*tava vâcâya tvam eva paccassu*). Au lieu de *paccassu* le manuscrit précité (pâli 143) a *paññâyissasi*, et alors la phrase signifie : « Tu seras fameux par (les excès de) ta parole. »

de Kokâlika; de là l'intérêt qu'il lui portait. Le Jâtaka 481 appelle aussi Tudu l'upajjhâyo de Kokâlika, mais sans donner les explications qui se trouvent dans le Sâratthapakâsinî, de sorte qu'on ne voit pas bien pourquoi le précepteur de Kokâlika descend du ciel. Tudu, une fois devenu Anâgâmî, était mort pour renaître dans le ciel de Brahmâ. L'insuccès de son intervention prouve qu'il n'y avait rien à espérer pour Kokâlika.

En effet, le misérable, gémissant, fou de douleur, était tombé à la porte de Jetavana. Il y mourut et renaquit dans le Paduma-niraya « à cause de sa langue » (*attano mukham nissâya*) dit le Jâtaka 481. Car c'est décidément le péché de parole qu'on lui attribue; mais ce péché de parole était le résultat de pensées malveillantes, de sentiments haineux, et le Saṁyutta-nikâya dit fort bien qu'il alla dans l'Enfer pour avoir eu des pensées perverses (*cittam âghâtetvâ*).

Le Jâtaka, le Saṁyutta-nikâya et le Karma-çataka sont d'accord pour nous montrer Kokâlika mourant de maladie et renaissant dans l'Enfer, en opposition formelle avec l'assertion de Hiouen-Thsang. Un texte cependant, un seul, donne raison au pèlerin chinois; c'est le commentaire du Dhammapada où je trouve cette phrase, qui se lit à la page 418 de l'édition de Fausböll :

Dve aggasâvake akkosantassa hi paṭhavî vivaram adâsi
« Comme il insultait les deux premiers disciples, la terre lui donna une ouverture. »

Si la terre « lui donna une ouverture », ce fut assurément pour qu'il tombât vivant dans l'Enfer. Cette phrase confirme donc le dire de Hiouen-Thsang. Il est assez singulier que la version donnée au voyageur chinois par des Bouddhistes du Nord ne soit appuyée que par un texte du Sud, s'appuyant lui-même sur d'autres textes méridionaux qui, aussi bien que le texte tibétain du Nord, la condamnent.

4. La punition ultérieure.

La catastrophe de Kokâlika fournit au Buddha l'occasion de donner, dans le Saṁyutta-nikâya, quelques explications sur le Paduma-Niraya et les autres Enfers, au point de vue de la durée du séjour. Il en résulte que Kokâlika doit y souffrir pendant un nombre d'années exprimé par l'unité suivie de 119 zéros. Le Karma-çataka va plus loin; il décrit les souffrances endurées par le patient. Il faut bien s'y arrêter un instant.

Quand Kokâlika eut atteint sa taille, son corps occupait plusieurs yojanas. Alors des hommes « nés de ses actes » (de son *Karma*) lui tirèrent la langue hors de la bouche et y enfoncèrent des clous rougis au feu, qui devenaient des langues de feu. 500 paires de bœufs, également « nés de ses actes » lui labouraient la langue avec la corne brûlante de leurs pieds. Pendant ce temps-là, des animaux carnassiers à dents de fer lui dévoraient les chairs, des oiseaux de proie à bec de fer lui déchiraient le corps. On

voit que le châtiment de Kokâlika s'adapte au genre de crimes dont il s'est rendu coupable. Il a surtout péché par la langue, c'est surtout par la langue qu'il est puni.

Dans le Saṁyutta-Nikâya, le grand Brahmâ, Brahmâ Sahampati, descend du ciel pour faire connaître à Bhagavat la situation de Kokâlika, et le Buddha communique la nouvelle à ses disciples. Dans le Karma-çataka, ce sont trois divinités qui viennent tour à tour faire une révélation sur le sort de ce malheureux; et la troisième prononce des vers tibétains qui sont la traduction des vers pâlis mis par le Saṁyutta-nikâya dans la bouche du Pratyekabrahmâ Tudu. Après avoir entendu la leçon faite par le Buddha sur les diverses durées de séjour dans l'Avîci, Çâriputra et Maudgalyâyana, émus de pitié, se rendent dans l'Enfer pour essayer d'en faire sortir le misérable, puni pour les avoir offensés. En les voyant, Kokâlika répéta les paroles qu'il avait adressées au Maître à leur sujet; endurcissement du damné qui, au milieu des tourments, s'obstine dans le mal et demeure impénitent! Sa langue apparut à Çâriputra et à Maudgalyâyana comme mille bœufs de labour. « C'est un fou qu'il n'est pas possible de réhabiliter », dirent-ils. Et ils retournèrent à Veluvana d'où ils étaient venus.

Cette intervention des deux premiers disciples, venant à la suite des vers que le tibétain met dans la bouche d'une divinité anonyme, le pâli dans celle du dieu brahmique Tudu, correspond visiblement

à celle de Tudu lui-même. La tentative faite pour sauver le coupable est attribuée par les textes pâlis à un ancien précepteur et placée au moment où la mort s'approche, par le tibétain aux offensés et placée dans le temps où le patient subit dans toute son horreur la peine du crime qu'il a commis. Il semble permis d'en conclure que la version septentrionale est postérieure, mais calquée sur l'autre, avec l'intention de frapper plus fortement l'esprit du lecteur.

Nous ferons remarquer, en finissant, la différence que l'on met entre Devadatta et son disciple Kokâlika. Devadatta s'est attaqué au Buddha lui-même, a tenté de détruire son œuvre, de le supplanter, et il tombe dans l'Enfer pour un temps d'une durée immense; mais au moment de faire cette terrible chute, il s'est repenti, il a « pris son refuge dans le Buddha »[1]. A cause de cela, son crime expié (car rien ne peut le soustraire à cette expiation) il sera un Pratyekabuddha du nom de Atissara. Kokâlika s'est borné à une imputation outrageante et calomnieuse contre les deux premiers disciples, sans écouter les observations du Maître, fait très grave assurément, mais bien moins grave que celui de Devadatta. Seulement il ne s'est pas repenti, il a hautement manifesté son impénitence. Les deux principaux disciples ont déclaré qu'il ne pouvait être réhabilité, et on ne parle pas de sa réhabilitation. Quand il aura expié son crime, après les intermi-

[1] *Buddham saranam upemi* (Jat. 466, préambule. — Dhammapada de Fausböll, p. 148).

nables tourments du Paduma-niraya, il lui faudra faire une interminable série d'efforts pour revenir au bien et atteindre au Nirvâṇa.

Tel est le tableau que les textes connus permettent de tracer de la destinée de Kokâlika. Ceux qu'on découvrira par la suite y ajouteront-ils grand'chose? Je ne le pense pas, ainsi que je l'ai dit; mais cela n'est pas impossible. Pour en revenir à l'assertion de Hiouen-thsang, point de départ de ce travail, assertion d'après laquelle Kokâlika aurait calomnié le Buddha lui-même et serait, à cause de cela, tombé dans l'Enfer par une crevasse ouverte sous ses pas, tous les textes en contredisent la première partie, car ils sont unanimes pour déclarer que la calomnie fut proférée contre Çâriputra et Maudgalyâyana, non contre le Buddha; un seul texte sur quatre, et il est du Midi, confirme la seconde partie de l'assertion, la chute en Enfer par une crevasse du sol. Il reste à trouver au moins un texte septentrional qui justifie la version donnée à Hiouen-thsang par des bouddhistes du Nord sur la façon dont Kokâlika entra dans le Paduma-niraya pour y subir la peine de sa calomnie et de ses paroles outrageantes.

STÈLE CHINOISE

DU ROYAUME DE KO KOU RYE,

PAR

M. MAURICE COURANT.

L'inscription qui fait l'objet de ce mémoire, se trouve dans une localité dite Tong keou, 洞溝, sur le territoire de la sous-préfecture de Hoai jen[1], 懷仁, province de Cheng king, 盛京. D'après les gens du pays, elle était jadis enfouie dans la terre; il y a environ trois siècles, le sommet de la stèle commença d'apparaître; il y a quelques années, quatre hommes envoyés de Thien tsin[2] la déterrèrent et la lavèrent; puis on en prit un estampage, mais, en raison des inégalités de la surface de la pierre, on ne put se servir de grandes feuilles de papier et il fallut avoir recours à de petites feuilles mises bout à bout; on obtint ainsi deux exemplaires estampés de l'inscription. Un Japonais anonyme, qui passa par là en 1884, réussit à acquérir un de ces exemplaires, qui est ac-

[1] Cette sous-préfecture est de création récente et ne se trouve pas dans l'ouvrage de Playfair, *Cities and towns of China*. Hong-kong, 1879; in-8°.

[2] Je n'ai eu, à Thien tsin, aucun renseignement à ce sujet.

tuellement conservé dans les bureaux du Musée d'Uheno, 博物館; l'obligeance des chefs de ce bureau m'a permis de jeter un coup d'œil sur cette pièce précieuse : les petites feuilles de l'estampage ont été collées côte à côte de manière à reproduire la disposition des quatre faces de la stèle; je n'ai pu me livrer à un examen minutieux de cet original, mais il m'a paru que les reproductions qui existent, en donnent une idée exacte. De ces reproductions, l'une de grandeur naturelle, avec les caractères en noir sur blanc, forme quatre panneaux exposés dans l'une des salles du rez-de-chaussée du Musée d'Uheno; d'autre part, la Société asiatique japonaise 亞細亞協會, en a publié une réduction photolithographique, qui a paru dans un supplément aux publications de cette Société en 1889. C'est un exemplaire de cette réduction que j'ai entre les mains; en raison du petit format du volume, elle forme 44 pages contenant chacune 5 colonnes de 8 caractères, la dernière colonne de la dernière page n'a que 7 caractères, ce qui donne un total de 1,759 caractères. La Société asiatique japonaise y a joint une notice sur la stèle et la localité où elle se trouve, des notes tirées d'un grand nombre d'ouvrages historiques et relatives aux événements mentionnés par l'inscription, enfin une lecture de l'inscription même; tout ce travail non signé, est dû, paraît-il, à M Yokowi Tadanaho, 橫井忠直. La *Revue historique japonaise*, 史學雜誌, a publié deux séries d'articles au sujet de cette inscription : les premiers ont paru

en 1891 et sont de M. Suge Masatomo, 菅政友; les autres, de 1893, sont dus à M. Naka Mitiyo, 那珂通世; M. Tubowi Kumazau 坪井九馬三, s'est aussi servi de ce texte dans son *Examen de la fondation des trois Royaumes coréens*, publié dans le même recueil en 1892 et 1893. Je dois immédiatement déclarer que ces différentes études m'ont été fort utiles : je n'ai cru devoir cependant adopter ni toutes les explications ni toutes les lectures proposées par les savants japonais. Il ne semble pas que cette stèle ait jusqu'ici attiré l'attention des Orientalistes européens.

J'emprunte à M. Yokowi les renseignements suivants : « La localité de Tong keou est au nord du Ya lou kiang, sur le cours supérieur de la rivière, à plus de 800 li chinois (environ 480 kilomètres) de Kieou lien tchheng, 九連城. Au milieu d'un plateau large de 3 à 4 li, long de 12 à 13, s'élève une ancienne muraille de terre de plus de 5 li de circonférence; c'est là qu'est établie la sous-préfecture de Hoai jen, qui était autrefois la ville de Ling 'an, 令安城. A l'est de cette ville, à environ 4 li, à plus de 3 li de la berge du fleuve, au pied de la montagne, coule un petit torrent, au bord duquel se dresse la stèle... Elle est haute de 18 pieds à partir de terre; les faces antérieure et postérieure ont 5 pieds 6 ou 7 pouces de large; les faces latérales ont 4 pieds 4 à 5 pouces de large... Sur les quatre faces sont gravés des caractères, au sud 11 colonnes, à l'ouest 10 colonnes, au nord 13 colonnes, à l'est

9 colonnes; il y a ensemble 43 colonnes de 41 caractères chacune, ce qui fait en tout 1,759 caractères[1]. Les caractères, de différentes tailles, ont de 3 à 5 pouces de haut; ils sont creusés à 5 ou 6 pouces de profondeur. Il manque en tout 197 caractères.

« Auprès de la stèle se trouve un grand tumulus d'une forme irrégulière et aplatie. . . ; l'on dit que l'on y trouve de vieilles tuiles[2]. . . Ling 'an tchheng est situé en face des villes coréennes de Ko san 高山城, et de Man hpo, 滿浦城; de tous côtés, dans les environs, il y a de vieux *tumuli,* au nombre de plusieurs centaines, qui ont des colonnes enfouies avec plusieurs assises de pierre : les gens du pays les appellent les « tombeaux de Kaoli »[3]. A l'est de la stèle, il y a un grand tumulus que l'on nomme le tombeau du maréchal, 將軍墳 : il sort brusquement de terre et s'élève à une hauteur de 17 pieds, au-dessus de terre, il a deux étages et l'on ne sait combien d'étages sont au-dessous. Si l'on entre dans la porte de pierre de l'étage supérieur, on trouve

[1] 43 colonnes de 41 caractères font 1,763 caractères, mais la dernière colonne se termine par un espace blanc.

[2] Quelques-unes de ces tuiles ont été apportées au Japon; MM. Suge et Naka en décrivent une de 8 pouces de haut sur 4 à 5 pouces de large; elle porte les caractères 願大王之墓安如山固如丘 « Puisse le tombeau du grand Roi être paisible comme la montagne, ferme comme la colline ».

[3] *Kao li* est le nom chinois populaire de la Corée; il n'a été employé officiellement que de 918 à 1392; mais, probablement par suite de sa ressemblance avec le vieux nom de Kao keou li, 高句麗, *Ko kou rye* employé pendant plusieurs siècles, il est resté dans la mémoire du peuple qui n'en connaît pas d'autre.

une chambre carrée de 20 pieds de côté et haute de 14 pieds, toute construite en grosses pierres, avec des colonnes de 14 pieds sur 3 pieds 2 pouces de diamètre; le sol est fait de grandes dalles de pierre; si dans les fentes entre les dalles on jette un caillou, on attend longtemps avant d'entendre le bruit sourd de la chute. »

La précision de ces renseignements est satisfaisante, surtout si l'on songe que le Japonais qui les a fournis à M. Yokowi ne voyageait certainement pas pour rechercher des antiquités; seul un archéologue pourra nous donner une description plus complète, et il est à désirer que l'attention des explorateurs se tourne vers ce côté de l'Asie orientale qui a été négligé jusqu'à présent. S'il est difficile, dans l'état actuel des choses, de nous faire une idée nette de cette nécropole coréenne, du moins l'inscription nous fournit-elle nombre de renseignements intéressants que je vais rapidement passer en revue : les limites forcément resserrées d'un mémoire comme celui-ci ne me permettront pas d'entrer dans les détails ni de fournir la preuve des identifications que je proposerai; je me promets, dans un avenir plus ou moins rapproché, de revenir sur les questions géographiques et ethnographiques si complexes que soulève l'histoire de cette région de l'Asie, où se sont heurtées et succédé tant de races diverses; j'espère que l'on voudra bien me faire crédit pour l'heure présente.

Le premier personnage mentionné par la stèle Si

tjo, le roi Tchou mou, 始祖鄒牟王, est connu par le Sam kouk sā keui, qui l'appelle Si tjo le saint roi Tong myeng, 始祖東明聖王, et qui donne son postnom sous diverses formes : Tjyou mong, 朱蒙, Tchou mou, 鄒牟, Syang mou, 象牟; les ouvrages chinois le nomment Tjyou mong et Tchou mou[1]; chez les Japonais on trouve les noms de Tchou mou, Tjyoung mou, 仲牟, même To mou 都牟. Ce ne sont là que des transcriptions différentes d'un même nom. La légende de ce roi est rapportée de la même façon, avec de légères variantes par le Sam kouk sā keui, par les auteurs chinois et par notre inscription. A n'en prendre que les traits les plus généraux, elle rappelle une migration accomplie par les fondateurs du Ko kou rye et qui les amena du Pou ye septentrional à Hol pon. Les premières histoires dynastiques chinoises et d'autres anciens ouvrages, Heou han chou, 後漢書, Oei chou, 魏書 Liang chou, 梁書, Oei lio, 魏略, etc., permettent d'établir que le Pou ye, 夫餘, était situé sur la rive droite de la rivière Soungari (Em ri, 奄利, Em tchyei, 淹滯, Em hpyou, 掩淲, Si em, 施掩), s'étendant peut-être jusqu'à l'Amour (Yak syou, 弱水, Heuk syou, 黑水), au nord et jusqu'à la rivière Hourka ou à l'Ousouri (太魯水, Htai ro syou) à l'est; l'autre rive de l'Ousouri était habitée par les Eup rou, 挹婁; au sud, le Pou ye confinait au Tjyang păik san, 長白

[1] J'emploie partout les prononciations coréennes, puisqu'il s'agit surtout de localités et de personnages coréens.

山, et au Ko kou rye, 高句麗; à l'ouest il avait pour voisins les Syen pi, 鮮卑. Dans le Pou ye septentrional, peut-être faut-il voir seulement le Pou ye, situé au nord de Ko kou rye; peut-être faut-il, avec M. Tubowi qui s'appuie sur le Oei chou, dire que cette région était la contrée originaire des gens du Pou ye, située entre l'Amour, la mer d'Okhotsk et les monts Stanovoï et appelée plus tard Tou mak rou, 豆莫婁 : ainsi s'expliquerait la double mention dans l'inscription du Pou ye septentrional, d'où le roi était originaire, et du Pou ye, d'où il sortit en franchissant la Soungari. Quoi qu'il en soit, les émigrants, continuant leur marche vers le sud arrivèrent naturellement dans la haute vallée de l'Ap rok kang[1], 鴨綠江 (沸流, Poul ryou) où ils s'établirent à Hol pon, 忽本 : cette localité, qui n'est autre que le Tjol pon, 卒本 du Sam kouk sä keui, est probablement très voisine du Heul seung kol 紇升骨 du Oei chou; un peu plus tard la capitale fut transférée à Kouk năi syeng, 國內城, appelé aussi Oui na am syeng 尉那巖城, et Poul i syeng, 不而城, et plus tard encore à Hoan to syeng, 丸都城; ces deux villes ne paraissent pas avoir été fort éloignées de Tjol pon, l'emplacement de la stèle marque donc approximativement la région qui fut le berceau du Ko kou rye; c'est de là qu'il sortit pour entrer dans des luttes fréquentes avec les États du nord de la Chine et pour soumettre la plus grande partie de la Corée. Lorsqu'il

[1] Ya lou kiang.

commença à prendre une grande extension vers le sud, la capitale passa à Hpyeng yang, 平壤, sur l'ancien territoire de la commanderie chinoise d'Ak rang, 樂浪, ou dans des villes très rapprochées; c'est en 247 que le roi bâtit la ville de Hpyeng yang afin d'y résider, mais ce n'est qu'en 427 que la capitale y fut définitivement fixée; il est fort possible que, dans la période intermédiaire, le siège du gouvernement ait oscillé d'une ville à l'autre, étant transporté dans la capitale du sud (平穰 de la stèle) lorsque les circonstances l'exigeaient. Un fait de ce genre est mentionné par l'inscription à la date de 399; il s'agissait alors, comme nous le verrons, de préparer une expédition dans le sud de la péninsule. Il me semble difficile que, dans ce texte, ce nom indique Nam hpyeng yang, 南平壤, qui était capitale du Păik tjyei à la même époque (372-475), qui n'appartenait pas au Ko kou rye et que l'inscription désigne par l'expression *Kouk syeng*, 國城.

Je ne pense pas qu'il y ait difficulté à identifier les deux rois You ryou, 儒留, et Tai tjyou ryou, 大朱留, de l'inscription, le premier avec Ryou ri myeng oang, 瑠璃明王, Ryou ri, 類利, You ryou, 孺留 du Sam kouk să keui, l'autre avec Tai mou sin oang, 大武神王, aussi appelé Tai hăi tjyou ryou, 大解朱留, ou Tai hăi song ryou, 大解宋留. Nous pouvons passer sur cette période légendaire aussi rapidement que fait l'inscription et arriver au roi en l'honneur duquel la stèle a été élevée.

Son nom est répété trois fois dans l'inscription :

une fois sous la forme *Koak kang hto* . . . 國岡土 . . . , deux fois sous la forme *Kouk kang syang* . . . 國岡上 . . . Je crois la première leçon inexacte et je rétablis dans le texte le caractère *syang* au lieu de *hto*; en effet le Sam kouk să keui donne à chacun des rois Ko kouk ouen, 故國原, Yang ouen, 陽原, Hpyeng ouen, 平原, un second nom, savoir Kouk kang syang, 國岡上, Yang kang syang, 陽岡上, Hpyeng kang syang, 平岡上; *kang syang* semble donc une expression particulière au Ko kou rye et correspondant à *ouen* et il est plus naturel, dans le cas présent, de lire *Kouk kang syang* que *Kouk kang hto*. D'après la coutume du Ko kou rye, les rois morts sont désignés par le nom de leur tombeau : ainsi les rois que je viens de citer, sont enterrés à Ko kouk ouen, Yang ouen, Hpyeng ouen; le roi mentionné par notre stèle serait donc le roi Kouk ouen, et le lieu de sa sépulture serait aussi appelé Kouk ouen; mais on ne trouve dans le Sam kouk să keui qu'un roi de ce nom, Ko kouk ouen qui a régné de 331 à 371, tandis que l'inscription parle plus loin de 21 ans de règne. D'autre part un descendant de Ko kouk ouen, portant le nom de Koang kăi hto, a régné d'après l'histoire, de 392 à 413; or les quatre caractères Koang kăi hto kyeng, 廣開土境, se trouvent dans le nom du roi qui nous occupe. Cette double coïncidence permet d'identifier le personnage : par exception, ce roi ne porte pas le nom de son tombeau, sans doute pour éviter la confusion avec son ancêtre Ko kouk ouen; la pra-

tique aura abrégé Koang kăi hto kyeng en Koang kăi hto. Les caractères *hpyeng an*, 平安, insérés dans le nom du roi la première fois qu'il est cité, ne sont pas répétés ensuite soit parce qu'ils étaient un postnom (le Liang chou 梁書 et le Tsin chou 晉書 le nomment *An*, 安), soit pour toute autre cause; ils avaient peu d'importance, même pour les contemporains du prince. Quant aux caractères *ho htai*, 好太, ce sont deux épithètes appliquées fréquemment aux rois de Ko kou rye, soit ensemble, soit séparément; c'est ainsi que l'on trouve Myeng tchi ho oang, 明治好王, Yang kang syang ho oang, 陽岡上好王, Hpyeng kang syang ho oang, 平岡上好王, Yeng rak htai oang, 永樂太王, Htai tjo tai oang, 太祖大王, Tchă tai oang, 次大王, Sin tai oang, 新大王, et, dans le Sei si roku, Kouk ho htai oang, 國好太王, et Ho htăi oang, 好台王.

Les dates du règne de Koang hăi hto correspondent, à un an près, à celles de Koang kăi hto kyeng : d'après l'inscription, en effet, ce roi est monté sur le trône en l'année sin myo ou 391, et il a été enterré en l'année kap in ou 414 : or, pour être enterré en 414, il peut fort bien être mort en 413. Enfin il représente le 17e âge, 世, depuis Tai tjyou ryou : *âge* ne peut ici signifier *génération*, puisque de Tai tjyou ryou à Koang kăi hto kyeng, on trouve dix générations; il s'agit ici de règnes. Si l'on suit exactement le Sam kouk să keui, on n'en trouve que seize; mais on peut remarquer que le

Heou han chou, 後漢書, fait de Syou syeng, 遂成 (Tchă tai oang, 次大王) le fils de Koung, 宮 (Htai tjo tai oang, 太祖大王) tandis que l'historien coréen fait régner successivement trois frères : Koung, Syou syeng et Păik ko, 伯固 (Sin tai oang, 新大王) qui auraient occupé le trône de 53 à 179, pendant 126 ans. Il me semble qu'on peut admettre à titre d'hypothèse que Koung aurait eu pour successeurs ses trois fils; du premier le nom et le passage sur le trône auraient été oubliés; les deux autres seraient Syou syeng et Păik ko. Si cette supposition était exacte, on conserverait le fait des trois frères régnant l'un après l'autre, tel que le mentionnent les Coréens; l'on serait d'accord avec l'auteur chinois qui fait de Syou syeng le fils de Koung et avec l'inscription qui compte dix-sept règnes au lieu des seize de l'histoire; enfin l'on supprimerait l'anomalie de trois règnes, une seule génération, remplissant l'espace de 126 ans. Un pareil oubli n'aurait rien d'invraisemblable pour cette époque reculée où, comme nous le verrons, le Ko kou rye n'usait pas encore de l'écriture.

Le roi Koang kăi hto kyeng a été surtout un prince guerrier; il a conduit ses armées dans plusieurs contrées, qui nous sont connues d'ailleurs, et dans d'autres qui nous sont plus étrangères. Parmi les premières, je citerai le Sin ra, 新羅, dont la capitale, Sin ra syeng, 新羅城, de l'inscription, était ou Keum syeng, 金城, ou l'une des villes très voisines de Man ouel syeng, 滿月城, ou de Sin ouel

syeng, 新月城, (environs de Kyeng tjyou, 慶州); le Kara, 加羅, région du sud-ouest du Kyeng syang to, 慶尙道, avec quelques-unes de ses divisions, An ra, 安羅, appelé aussi Ara kara, 阿羅加羅 (Ham an, 咸安) et Im na, 任那, correspondant au Grand Kara, 大加羅 (Ko ryeng, 高靈) et dont le nom prononcé *Mimana* par les Japonais n'avait pas encore paru sous cette forme dans les documents coréens; le Păik tjyei, 百濟, appelé sur la stèle Păik tjan, 百殘, et dont la capitale était alors Nam hpyeng yang, 南平壤; c'est probablement aujourd'hui la citadelle du Peuk han, 北漢, au nord de Seoul. Dans diverses expéditions vers le sud (396, 400, 404), les Japonais, qui s'étaient avancés jusque dans le territoire de Tăi pang, 帶方 (ancienne commanderie chinoise entre la rivière Hpai, 浿水, aujourd'hui Tai tong kang, 大同江, et la rivière Ryel, 列水, aujourd'hui Han kang, 漢江) furent repoussés plusieurs fois; le Sin ra fut secouru, le Păik tjyei abattu; l'un et l'autre devinrent vassaux du Ko kou rye.

D'autres expéditions sont moins claires, ainsi celle de 395, où le roi soumit les tribus montagnardes de la vallée de la rivière Yem, 鹽水 (peut-être Yem nan syou, 鹽難水, Teung kai kang, 佟佳江), et d'où il revint en chassant à travers la région de Hpyeng to, 平道 (sud du Liao tong?); pour celle de 398, on n'identifie aucun nom; celle de 407, autant qu'on peut le voir avec les lacunes du texte, a été dirigée contre le Păik tjyei et les Ja-

ponais. En 410, le roi soumit un royaume vassal, le Pou ye oriental qui s'était révolté; ce pays est sans doute celui dont le roi vint en 494 faire soumission définitive au Ko kou rye, mais il diffère du vieux royaume de Pou ye qui avait été détruit par Mo yong Oi, 慕容廆[1], dans les années Thai khang, 太康 (280-289) : faut-il, avec M. Tubowi, y voir une résurrection de ce royaume au milieu des Ok tjya, 沃沮 (occupant à peu près le Ham kyeng to, 咸鏡道), chez qui la famille royale s'était réfugiée après le désastre? Cette idée n'est pas sans quelque vraisemblance, mais M. Tubowi la relie à des théories relatives à l'histoire du Păik tjyei, si nouvelles et si contraires au texte du Sam kouk să keui, qu'on ne peut les accepter sans un examen approfondi.

Je ne saurais chercher à fixer la situation des nombreuses villes nommées par l'inscription : ce travail m'entraînerait beaucoup trop loin. Je veux seulement faire remarquer encore avec quelle netteté les deux races des Han, 韓, et des Yei, 穢, sont distinguées par ce texte : les premiers sont les peuples des Sam han, 三韓, les anciens Sin, 辰, qui occupaient la plus grande portion de la péninsule et ont été en partie soumis, en partie refoulés vers le sud; les autres vivaient sur la côte de l'est (Kang ouen to, 江原道, et Ham kyeng to, 咸鏡道) et dans les montagnes septentrionales; ils étaient peut-être venus du nord avant ou après les hommes

[1] Les Mo yong, chinois *Mou yong*, étaient des Syen pi; à partir de 293, ils furent fréquemment en guerre avec le Ko kou rye.

du Pou ye auxquels ils étaient sans doute apparentés. La longue liste des gardes de tombeaux, dans la partie qui concerne les nouveaux gardes, ne donne les noms que de six localités des Han, une seule porte la mention Han et Yei; les autres, au nombre de vingt-huit, n'ont pas d'indication spéciale et il est permis, d'après le contexte, de croire qu'il s'agit là de Yei. Or les conquêtes du roi Koang kăi hto kyeng ont été faites surtout aux dépens du Păik tjyei : un rapprochement s'impose donc à l'esprit et il semble que les gens du Păik tjyei, auxquels l'histoire attribue pour berceau le Pou ye, étaient regardés comme de la race des Yei, ce qui confirme l'hypothèse énoncée quelques lignes plus haut, de la parenté des Yei et des gens du Pou ye.

Non moins intéressante pour nous que les expéditions du roi Koang kăi hto kyeng est la mention du fait suivant : le roi érigea des stèles avec des inscriptions sur les tombeaux de ses prédécesseurs; jusque-là les tombeaux n'avaient porté aucune inscription. Si l'on songe combien est répandue la coutume de mettre des inscriptions sur les tombes et de quel respect les morts sont entourés dans tout l'Extrême-Orient, on conclura avec moi que jusqu'à cette époque, l'écriture avait été sinon inconnue, du moins presque inusitée au Ko kou rye. Le fait rapporté par la présente inscription vient à l'appui de l'opinion que j'ai déjà eu l'occasion de soutenir; à mon avis, c'est dans le dernier quart du IVe siècle que l'écriture, et pour préciser, l'écriture chinoise,

est devenue dans la Corée de l'ouest d'un usage habituel. Je n'admets pas en effet que les Coréens aient eu avant l'écriture chinoise une écriture quelconque, puisqu'aucun auteur ne fait allusion à un pareil fait. Et quant aux raisons qui m'ont amené à fixer cette époque, je les rappellerai brièvement ici : c'est en 372 que le bouddhisme fut introduit au Ko kou rye, en 384 il pénétra au Păik tjyei; en 372 le roi de Ko kou rye établit une école nommée Htai hak, 太學, pour y instruire les jeunes gens; entre 346 et 375, on commença au Păik tjyei à se servir de l'écriture pour noter les faits qui se produisaient; en 375, pour la première fois le titre de docteur, pak să, 博士, apparaît dans les annales du Păik tjyei; en 384, un collège des lettrés, Htai hak, fut fondé dans ce royaume; ce n'est qu'en l'an 600 que Ri Moun tjin, 李文眞, fut chargé officiellement d'écrire l'histoire du Ko kou rye; la plus ancienne histoire du Păik tjyei est celle qui fut écrite en 384, sous le nom de Sye keui, 書記, par Ko Heung, 高興, un lettré qui était probablement d'origine chinoise; il est difficile de fixer l'époque où ont été composées les histoires du Păik tjyei citées par le Nihon gi (Păik tjyei keui, 百濟記, Păik tjyei sin tchan, 百濟新撰, Păik tjyei pon keui, 百濟本記) puisque nous n'en avons que de rares fragments; elles sont certainement antérieures à 720, mais elles ne sauraient dater de plus haut que le ve siècle. Au moins jusqu'au commencement du ve siècle pour le Ko kou rye et jusqu'au commencement du vi^e

pour le Păik tjyei, les postnoms des rois ont l'aspect de simples transcriptions dépourvues de sens; je ne parle pas des noms dynastiques, puisque ce sont des titres décernés ou modifiés par décret, souvent bien longtemps après la mort de ceux auxquels ils s'appliquent. Jusqu'à la fin des royaumes de Ko kou rye et de Păik tjyei (668 et 660), les noms d'hommes sont presque tous transcrits en chinois d'une langue étrangère. Cet ensemble de faits établit que l'écriture a été répandue par les bonzes à partir de l'an 372, mais que la langue chinoise n'a jamais pénétré profondément dans la population de ces deux États, au temps de leur indépendance. Il est possible, surtout en ce qui concerne le Ko kou rye, que quelques personnes aient eu auparavant connaissance des caractères chinois, et il en eût difficilement été autrement en raison des relations qui existaient forcément entre les émigrés du Pou ye et les Chinois établis dans les commanderies d'Ak rang, de Tăi pang, du Liao tong, 遼東, etc.; c'est à ces lettrés peu nombreux que l'on doit probablement la composition des vieux mémoires du Ko kou rye ou Ryou keui, 留記; il n'est nullement prouvé d'ailleurs qu'ils remontent, comme le veut le Sam kouk să keui, à l'origine du royaume[1].

L'inscription qui fait l'objet de ce mémoire est donc de fort peu postérieure aux plus anciennes inscriptions du Ko kou rye, c'est-à-dire aux stèles éri-

[1] Tous les faits cités dans ce paragraphe sont tirés du Sam kouk să keui et du Nihon gi.

gées sur les tombeaux royaux. Si l'on trouve un jour sur le sol des vieux royaumes coréens des inscriptions antérieures à 372, ce seront donc, selon toute vraisemblance, des inscriptions dues aux Chinois.

L'inscription du roi Koang kăi hto kyeng, par son aspect extérieur comme par sa composition même, trahit l'inexpérience de ceux qui l'ont rédigée comme de ceux qui l'ont gravée. Le style des caractères est archaïque, il ressemble à celui des inscriptions des premiers siècles de l'ère chrétienne; les caractères, entaillés très profondément, sont inégaux et gauches; quelques-uns sont audacieusement abrégés, d'autres sont défigurés au point de ne pas être lisibles, bien que les traits en soient encore fort nets. Pour la rédaction, à côté de phrases très simples et parfaitement chinoises, on trouve des expressions qui sont encore aujourd'hui caractéristiques du style chinois en Corée; il en est enfin d'incompréhensibles.

Ces diverses considérations pourraient suffire à établir l'authenticité de la stèle; mais les coïncidences historiques avec les documents déjà connus viennent encore l'appuyer. Au reste, je ne sais à qui l'on pourrait attribuer la supposition d'un monument de ce genre; car si les Chinois ont inventé de toutes pièces d'anciens documents, ce n'est qu'à propos de leur vieille histoire nationale, et le patriotisme des Japonais n'a rien à gagner à la constatation des défaites infligées à leurs ancêtres; bien au contraire, quelques auteurs se sont efforcés de main-

tenir l'intégrité des traditions respectables conservées dans le Ko zi ki et le Nihon gi, en taxant d'exagération et de vantardise les rédacteurs officiels du Ko kou rye.

TRADUCTION DE L'INSCRIPTION,

(Ici) est le territoire où jadis Si tjo, le roi Tchou mou fonda (son royaume). Il venait du Pou ye septentrional; (il était) fils de l'Empereur du ciel. Sa mère (était) fille du dieu du fleuve[1]; ayant brisé l'œuf, elle le mit au monde. Il eut une vertu sainte. . . . . Il ordonna de diriger son char vers le sud; le chemin depuis le Pou ye passait par la grande rivière Em ri; le Roi s'approchant du passage parla en ces termes : « Je suis fils du ciel souverain; ma mère est fille du dieu du fleuve; (je suis) le roi Tchou mou : faites un pont flottant[2]. » Les tortues qui nageaient répondirent à ces paroles, aussitôt elles furent tortues nageant (en forme de) pont flottant : ensuite il traversa. Dans la vallée de Poul ryou, à l'ouest de Hol pon, il fortifia le sommet de la montagne et fonda sa capitale. (Puisse sa race) se réjouir éternellement du trône héréditaire! Un dragon jaune ayant été envoyé pour descendre au-devant du Roi, le Roi étant sur la colline orientale de Hol pon, le dragon jaune, ayant sur son dos (le Roi), monta au ciel. (Le Roi) se retournant ordonna au prince héritier (qui fut) le roi You ryou, de gouverner conformément

[1] L'expression 女郎, *nye rang* « fille de rang élevé » se retrouve dans quelques citations du Păik tjyei sin tchan faites par le Nihon gi.

[2] 木連舨, d'après le contexte et d'après la légende de Tchou mou, signifie « un radeau » ou « un pont »; les deux premiers caractères, *mok ryen*, veulent dire « bois » et « relier »; 舨 est peut-être une forme erronée de 厥 *kouel*, mis pour 橛, qui signifie 杙 *ik* « un poteau ».

à la raison. Le roi Tai tjyou ryou reçut ensuite le territoire héréditaire....... Au dix-septième âge, son petit-fils, le roi grand et bon Kouk kang syang koang kăi hto kyeng hpyeng an, à deux fois neuf (ans), monta sur le trône; son surnom fut le grand roi Yeng rak[1]; sa bienfaisance se régla sur le ciel auguste; sa force guerrière s'étendit sur les quatre mers[2]; il chassa..... de façon à pacifier son territoire; le royaume fut riche, le peuple fut prospère; les cinq céréales[3] furent abondantes et mûrirent. Le ciel auguste n'ayant pas compassion[4], à trente-neuf ans, (le Roi), se reposant sur son char, abandonna son royaume. En l'année kap in, à la 9e lune, au 29e jour (portant les caractères cycliques) eul you, il fut transporté à la sépulture royale; à cet endroit, on éleva une stèle rappelant sa gloire pour (durer) éternellement pendant les générations à venir.

Cette composition dit :

..... La cinquième année Yeng rak, (l'étoile de) l'année étant dans les caractères eul mi, le Roi, prenant Pi rye, sans repos.....; de plus, en personne conduisant (son armée) il alla[5] châtier Pou pi de la montagne Hpa pou, il

[1] Comme on le verra plus loin, 永樂, *yeng rak*, est un *nien hao;* l'histoire n'avait pas conservé trace des *nien hao* des rois de Ko kou rye. Le nom du roi signifie «le roi grand et bon, pacifique, civilisant largement le territoire, (roi) de la plaine du royaume».

[2] 柳被 *ryou pi,* «recouvrir à la façon d'un saule» cette expression est à rapprocher du 桄被, *koang pi*, ou 光被, *koang pi*, des classiques, qui a un sens analogue.

[3] 糓 qui ne se trouve pas dans les dictionnaires, est évidemment pour 穀, *kok*, «céréale».

[4] 昊天不吊 : on trouve dans le *Chi king* 不吊昊天; les deux phrases paraissent équivalentes

[5] 住討, *tjyou hto,* et plus loin 住救, *tjyou kou*, et 率住 *sol tjyou* : le caractère *tjyou* est évidemment une abréviation fautive pour 往, *oang*.

arriva à la rivière Yem et vainquit les tribus[1] de ces collines (au nombre) de six ou sept cents; (il prit) pour son usage des chevaux et des moutons à n'en pouvoir dire le nombre. Alors il retourna son char; son char passant[2] par Hpyeng to, Tong sin[3], ? syeng, Ryek syeng, Peuk hpoung, O pi ?[4], en voyageant il inspecta le territoire, chassa[5] et revint.

Le Păik tjan et le Sin ra étaient jadis tributaires (du Ko kou rye) et venaient rendre hommage et apporter le tribut; mais les Japonais, en l'année sin myo, sont venus, ont passé la mer, ont vaincu le Păik tjan, le....... et le Sin ra et en ont fait leurs sujets. En la sixième année, pyeng sin, le Roi en personne conduisant son armée de mer, châtia[6] le Păik tjan. L'armée....... d'abord attaqua et prit la ville de Il hpal, la ville de Kou mou ro, la ville de Ya(?) mou ro[7], la ville de Kan kouen(?) ri, la ville de ? ?....., la ville de Kak mi, la ville de Mou ro, la ville de Mi sa, la ville de ...? sya tyo, la ville d'A tan, la ville de Ko ri, la ville de ? ri, la ville de Tjap mi, la ville d'O ri, la ville de Kou mou, la ville de Ko syou neung ra, la ville de Hyel ?, la ville de ? ?, la ville de Poun i neung ra, la ville de Tchyang, la ville de ? ?, la ville de ? ?, la ville de Tou no, la ville de

[1] 洛, *rak* pour 落, *rak*.

[2] Au lieu de 過 駕, *koa ka*, il faudrait plutôt renverser l'ordre: *ka koa*.

[3] Malgré l'avis des commentaires japonais, je ne puis ici lire que 辛, *sin*, et non pas 來, *răi*; il suffit de comparer les caractères avec 辛 卯, *sin myo*, et 來 渡, *răi to*, qui sont un peu plus bas.

[4] 狤 ne se trouve pas dans les dictionnaires.

[5] 獖 est peut-être pour 獵 *ryep*; le sens de ce mot s'accorde d'ailleurs avec ce que l'on sait des divertissements des rois de Ko kou rye.

[6] 討 科 *hto koa* «châtier», mot à mot «frapper et qualifier le crime».

[7] 若 est peut-être pour 若, *ya*. Les corrections que je fais à cette liste des villes, sont indiquées par la seconde liste donnée plus bas.

Poul hpal na ri, la ville de Mi tchou, la ville de Ya ri, la ville de Tai san han, la ville de So ka, la ville de Ton pal, la ville de ? ?, la ville de ? rou mai, la ville de San na, la ville de ? ?, la ville de Syei, la ville de Mou rou, la ville de Koung rou[1], la ville de So hoi, la ville de Yen rou, la ville de Syek tji ri, la ville d'Am moun tji, la ville de Rim, la ville de ? ?, la ville de ? ?, la ville de ? ri, la ville de Tchyou tchou, la ville de ? pal, la ville de Ko mou rou, la ville de Nyoun no, la ville de Tchyang no, la ville de Sam yang, la ville de ? ?, la ville de ? ? ro, la ville de Kou htyen..... (L'armée s'avança jusqu'à) la capitale du pays; les brigands, ne se soumettant pas, osèrent faire une sortie et engager le combat. Le roi avec un courroux[2] majestueux et terrible passa la rivière A hpi; il envoya (ses soldats) attaquer la ville; transversalement.....approcher (?) la capitale. Le roi de Păik tjan, épuisé, offrit respectueusement en bouches (d'esclaves) mâles et femelles mille personnes[3], en toile fine mille rouleaux[4]; il se soumit volontairement au Roi et jura que désormais il serait éternellement son esclave. Le grand Roi avec bienfaisance pardonna aux manifestations de son égarement et fit inscrire la sincérité de sa soumission ultérieure. Alors, (le Roi)..... cinquante-huit villes fortes et sept cents villages; prenant le frère cadet du roi de Păik tjan et ses ministres (au nombre de) dix hommes, il retourna dans sa ville et rentra dans sa capitale.

En la huitième année, mou syoul, (le Roi) ordonna[5]

[1] 考 est peut-être pour 弓, *koung.*

[2] 奴, *no* est évidemment pour 怒, *no.*

[3] 白 *păik* « blanc », est inexplicable; je traduis comme s'il y avait 口, *kou* « bouche, âme ».

[4] 匝 est sans doute pour 帀, *tjap* « rouleau ».

[5] 敎 *kyo* pour dire un « décret royal » est encore employé aujourd'hui en Corée; la *Gazette officielle* est remplie de l'expression 傳敎, *tjyen kyo* « on a transmis un décret ». La même remarque

d'envoyer des compagnies de soldats pour inspecter la vallée de ?[1] sin hto; l'on profita de l'occasion pour prendre plus de trois cents personnes, hommes et femmes de la vallée de Ka htai ra, (dépendant de) la ville de Mak ? ra. Dès lors, (les gens de ce pays) rendirent hommage, payèrent tribut et exposèrent leurs affaires (à la cour).

En la neuvième année, keui hăi, le Păik tjan, violant son serment, s'unit aux Japonais par une alliance. Le Roi descendit à Hpyeng yang. Et le Sin ra expédia des envoyés qui firent un exposé au Roi, disant : « Les Japonais remplissent le territoire de ce pays, ils bouleversent les remparts et les fossés; de (vos) esclaves[2], ils font (leur) peuple. (Nous) venons au Roi lui demander ses ordres. » Le grand Roi..... ensuite (ils) dirent leur loyauté.....alors (?) violer; les envoyés retournèrent déclarer pour.......accuser.

En la dixième année, kyeng tjă, (le Roi) ordonna d'envoyer cinquante mille fantassins et cavaliers pour aller secourir le Sin ra. De la ville de Nam ke à la ville (capitale) du Sin ra, les Japonais remplissaient l'intervalle; à peine les troupes arrivèrent-elles que les brigands japonais reculèrent ....ils vinrent[3] abandonner et s'arrêter. Ils poursuivirent jusqu'en Im na et Ka ra, puis attaquèrent la ville : la ville aussitôt se soumit. Les soldats des gens d'An ra attaquèrent la ville (capitale) du Sin ra et la ville de ?[4]. Les Japonais remplissaient...............
....

s'applique aux mots 教言, *kyo en*, 言教, *en kyo*, 教令, *kyo ryeng*, que l'on verra plus bas.

[1] [illegible] n'existe pas dans les dictionnaires.

[2] 奴客, *no kăik*, n'est pas une expression chinoise; je pense que ces mots ont le sens de 奴隷, *no ryei* « esclaves ».

[3] Ici la stèle porte plutôt 辛, *sin*, que 來, *răi*; peut-être trouvera-t-on audacieuse la restitution de *răi*, dans l'état de mutilation où est cette partie du texte.

[4] Le caractère [illegible] ne se trouve pas dans les dictionnaires.

neuf (fois ?) épuiser; les ministres eurent de la ruse. Les soldats des gens d'An ra..

les Japonais bouleversèrent les murailles; grand rouge...................................les soldats des gens d'An ra. Autrefois le roi[1] de Sin ra ne venait pas en personne rendre hommage et apporter le tribut.......le Roi grand et bon Kouk kang syang koang kăi hto kyeng...........arriver.......renverser.........rendre hommage et apporter le tribut.

En la quatorzième année, kap tjin, les Japonais, manquant aux principes, envahirent[2] et franchirent les frontières de Tăi pang;.......forteresse de pierre.......bateaux réunis.......conduire (l'armée).........serviteurs (?).........se rencontrer. Le Roi ? ?[3] voulant se précipiter en coupant (la retraite), attaqua les brigands japonais qui furent battus et tués (en quantité) innombrable.

En la dix-septième année, tyeng mi, (le Roi) ordonna d'envoyer cinquante mille fantassins et cavaliers.........Hpyeng yang..... combattre; les tués (furent en si grand nombre que les combattants disparaissaient comme l'eau

[1] L'expression *an keum* 安錦, que je traduis par «roi», d'après le contexte, est embarrassante. Le titre indigène du roi de Sin ra à cette époque, était *ni să keum,* 尼師今 ou 尼師錦, que le *Nihon gi* lit *nisiki;* nous ne connaissons pas le mot «roi» dans la langue du Ko kou rye, mais le Păik tjyei, qui selon toute vraisemblance parlait la même langue, employait le mot *e ra ha* 於羅瑕; d'ailleurs, les autres titres employés plus tôt ou plus tard pour les rois de Sin ra ressemblent encore moins à *an keum.* Les initiales *a, al, ak* se rencontrent dans un assez grand nombre de titres officiels en langue du Sin ra; mais ont-elles quelque chose à faire ici?

[2] 𢓭 pour 侵, *tchim,* comme plus haut 住, *tjyou*, pour 往, *oang.*

[3] Cette phrase est assez obscure; le caractère 憧, *tjyong* ou *htong* se trouve avec le sens de 遲, *tji,* «tard» de 慟, *htong*, «violemment ému».

que) l'on épuise[1] avec un vase; les cuirasses prises (furent au nombre de) plus de dix mille; des approvisionnements et des armes, on ne peut dire le nombre. En revenant, l'armée prit la ville de Sa kou, la ville de Rou; revenir..... soldats (ou capitale).......ville forte.

En la vingtième année, kyeng syoul, le Pou ye oriental, qui était jadis un peuple dépendant du roi Tchou mou, se révoltant, n'apporta pas le tribut. Le Roi en personne conduisant toute son armée, se rendit à la ville (capitale) du Pou ye et le Pou ye, levant les (chars à) deux chevaux du royaume................la ville de Na? La bienfaisance du Roi s'étendit sur toute la région. Alors il retourna. De plus, ceux qui adoptant la civilisation vinrent suivre[2] les fonctionnaires, (furent) Mi kou rou ap ro[3], Pi să ma ap ro, ?[4] rip rou ap ro, Syouk să sya ap ro, ? ? ? ap ro.

En tout, les villes fortes qu'il prit (sont au nombre de) soixante-quatre, les villages (au nombre de) quatorze cents.

GARDES DES TOMBEAUX, LISTE DES FEUX[5].

Peuple de Mai kou ye..........	gardes généraux.	2
	gardes.........	3
Tong hăi ka..................	gardes généraux.	3
	gardes.........	5

[1] Je traduis 湯, *htang*, comme s'il y avait 盪, *htang*; 稚, *tchi*, est par erreur pour 獲, *hoik*.

[2] 陏, *toa*, pour 隨 *syou*.

[3] 鴨盧, *ap ro*, désigne probablement une fonction; on trouve au Ko kou rye le titre officiel de *tăi ro*, 對盧.

[4] Le caractère 揣 ne se trouve pas.

[5] L'expression 守墓人烟戶 « feux, nombre de familles des gardes de tombeaux » s'explique facilement. Les titres *kouk yen* 國烟 et *kan yen*, 看烟, sont moins compréhensibles; les premiers sont évidemment supérieurs aux seconds. Quant à *to yen*, 都烟,

IMPRIMERIE NATIONALE.

Peuple de la ville d'O ton........................ 4
familles, toutes sont gardes.

De la ville de Koung........................... 1
famille est garde.

De la ville de Pi ri............................. 2
familles sont gardes généraux.

Peuple de la ville de Hypeng yang. { garde général... 1 ; gardes.......... 10 }

De Tjă ryen.................................... 2
familles sont gardes.

Gens de Tjyou rou............ { garde général... 1 ; gardes.......... 43 }

De la vallée de Ryang[1].......................... 2
familles sont gardes.

De la ville de Ryang............................ 2
familles sont gardes.

D'An sil ryen.................................. 22
familles sont gardes.

De Kăi kok..................................... 3
familles sont gardes.

De la Ville neuve (Sin syeng).................... 3
familles sont gardes.

De la ville de Nam so........................... 1
famille est garde général.

Han et Yei nouvellement venus :

De la ville de Sa syou.......... { garde général... 1 ; garde........... 1 }

De la ville de Mou rou.......................... 2
familles sont gardes.

Han de Keui pi ap pon........................... 5
familles sont gardes.

que l'on rencontre une seule fois, je pense que c'est une erreur pour *kan yen*, puisque, dans le résumé de la liste, il n'est question que de *kouk yen* et de *kan yen*.

[1] [illegible] est, je pense, pour 梁, *ryang*.

Esclaves [1] de Kou mou........................ 2
familles sont gardes.

Han de Yeng tji................................ 1
famille est garde.

Han et Yei de la ville de Sya tyo [2]. { gardes généraux. 3
gardes......... 21

De la ville de Ko syou neung ra.................. 1
famille est garde.

De la ville de Kyeng ko......... { garde général... 1
gardes......... 3

Han de Kăik hyen............................... 1
famille est garde.

Des villes d'A tan et de Tjap mi ensemble......... 10
familles sont gardes.

Han de la ville de Hpa no...................... 9
familles sont gardes.

De la ville de Ya (?) mo rou...................... 4
familles sont gardes.

De la ville de Kou (?) mo rou.................... 2
familles sont gardes.

De la ville de Mou syou........................ 3
familles sont gardes.

De la ville de Kan kouen ri...... { gardes généraux. 2
gardes......... 2

De la ville de Mi tchou......... { gardes généraux. 7
gardes......... 7

De la ville de (Ko *ou* Ya) ri...................... 3
familles sont gardes.

De la ville de Tou no.......... { garde général... 1
gardes......... 2

[1] 客頭, *kăik tou*, est peut-être l'équivalent de *no kăik*, 奴客, que nous avons rencontré plus haut.

[2] Je rétablis 蔦, *tyo*, au lieu de 鳥, d'après le commencement de l'inscription; je fais plus bas quelques autres corrections du même genre.

De la ville d'O ri	gardes généraux	2
	gardes	8
De la ville de Syou tchou	gardes généraux	2
	gardes	5
Han de Nam ke au Păik tjan	garde général	1
	gardes	5
De la ville de Tai san han familles sont gardes.		6
De la ville de Nong mai	garde général	1
	garde	1
De la ville de Nyoun no	gardes généraux	2
	gardes	22
De la ville de Ko mou rou	gardes généraux	2
	gardes	8
De la ville de Tchyang	garde général	1
	gardes	8
De la ville de Mi familles sont gardes.		6
De la ville de Tchyou tjă familles sont gardes.		5
De la ville de Sam yang familles sont gardes.		24
De la ville de San na famille est garde général.		1
De la ville de Na tan famille est garde.		1
De la ville de Kou mou famille est garde.		1
De la ville d'E ri familles sont gardes.		8
De la ville de Pi ri familles sont gardes.		3
De la ville de Syei familles sont gardes.		3

Le Roi grand et bon Kouk kang syang koang kăi hto kyeng,

considérant (les circonstances de) l'époque, a ordonné et dit : « Les rois mes ancêtres, les rois précédents ont seulement ordonné de prendre nos anciens sujets (des régions) éloignées et proches pour garder les tombeaux et nettoyer. J'ai pensé que mes anciens sujets, suivant un roulement, devaient remplir les manques[1] ; peut-être moi, après dix mille ans, en établissant les gardes des tombeaux, je prendrais seulement des Han et des Yei que je ferais venir, les conduisant en personne ; je leur ferais préparer et nettoyer. Mon ordre est tel. »

C'est pourquoi, conformément au décret, on a pris des Han et des Yei deux cent vingt familles. Pensant qu'ils ne savent pas les règles, alors de nouveau on a pris des anciens sujets cent dix familles. En réunissant les feux des gardes de tombeaux, anciens et nouveaux, (on a établi) gardes généraux trente, gardes trois cents, tout ensemble trois cent trente familles[2].

Depuis les premiers ancêtres et les rois précédents jusqu'alors, sur les tombeaux on n'avait pas établi de stèles, de sorte que les gardes des tombeaux faisaient des confusions. C'est seulement le Roi grand et bon Kouk kang syang koang kăi hto kyeng qui, pour tous les rois précédents ses ancêtres, sur les tombeaux, a érigé des stèles avec inscriptions, de façon que les gardes ne fassent pas de confusions. De plus le Roi a décidé que, pour les gardes de tombeaux, désormais on ne pourrait les échanger ni les vendre ; et s'il y avait des (gens) assez riches, ils ne pourraient non plus oser les acheter. Ceux qui contreviendraient à cet ordre, les vendeurs

[1] 羸 est probablement pour 嬴, ancienne forme de 贏, *yeng*.

[2] Le total de la première liste est donné exactement par l'inscription (100 gardes, 10 gardes généraux) ; pour la seconde liste, le rédacteur a fait une erreur de calcul : je trouve, en effet, 193 gardes, 27 gardes généraux, au lieu de 200 gardes, 20 gardes généraux. Le total d'ensemble reste le même.

seront châtiés : les acheteurs seront condamnés à garder les tombeaux[1].

[1] Il semble que, de droit ou par abus, les gardes des tombeaux fussent des serfs : jusqu'au XVIII[e] siècle, beaucoup de services publics, ceux des passeurs, esclaves des relais de poste, artisans de divers genres, étaient remplis par des familles qui y étaient héréditairement attachées ; des traces de ce régime subsistent encore aujourd'hui. Il existait sans doute une coutume analogue dans le Ko kou rye.

LE DIALECTE DE MA'LULA.

GRAMMAIRE, VOCABULAIRE ET TEXTES,

PAR

M. PARISOT.

INTRODUCTION.

I. Extension de l'ancienne langue syriaque. — II. Substitution de l'arabe. — III. Influence de l'araméen sur l'arabe de Syrie. — IV. Usage actuel du syriaque ancien. — V. La colonie néo-syriaque de la province de Damas signalée par les anciens voyageurs. — VI. Travaux publiés sur ce dialecte. — VII. Aire du syriaque de Maʿlūlā. — VIII. Le village de Maʿlūlā. Monuments et inscriptions. — IX. Causes de la conservation de cet idiome. — X. Traditions malouliennes. Les émigrés de Sendjar. — XI. Le dialecte de Maʿlūlā et le syriaque palestinien. — XII. Usage du syriaque à Maʿlūlā.

I. Les documents publiés dans les pages qui suivent ont été recueillis en Syrie, du mois d'octobre 1896 au mois de mars 1897, au cours d'une mission scientifique que le Ministère de l'instruction publique avait bien voulu me confier.

Le but assigné à cette mission était de poursuivre des recherches relatives à la langue syriaque. Plusieurs dialectes syriaques subsistent en effet, à l'époque présente, témoignant de l'extension considérable qu'atteignit cette langue jusqu'au jour où

elle fut supplantée par l'idiome des conquérants musulmans; et dans d'autres parties de la Syrie, où le syriaque était parlé il y a moins trois siècles, l'arabe vulgaire a conservé l'empreinte de la langue qui l'a précédé

Comme l'a démontré Quatremère[1], les Syriens avaient porté l'aire de leur langue bien au delà des limites de la Syrie proprement dite. Des montagnes au nord d'Antioche et d'Alep, les dialectes syriaques s'étendaient, vers l'est, en Mésopotamie et jusqu'au delà du Tigre, dans l'Adiabène et en Assyrie; au sud, jusqu'aux frontières d'Egypte et d'Arabie. Les conquêtes des Séleucides achevèrent la diffusion de cette langue dans la haute Asie, et, plus tard, les migrations des tribus mésopotamiennes et syriennes la portèrent même en Arabie, où elle était connue des mahométans. Cultivée à la cour de Perse, sous les rois sassanides, qui accueillirent les savants syriens, quand fut fermée l'école de la ville d'Édesse par Zénon (489), elle pénétra même en Arménie, avant la naissance de la littérature arménienne. Enfin les exodes des chrétiens orientaux la firent connaître à Samarcande, Ceylan, Coromandel et en Chine, où elle était la langue ecclésiastique des Nestoriens et des Jacobites[2].

Dans la Syrie proprement dite, le grec, qui fut,

[1] E. Quatremère, *Mémoire sur les Nabatéens.* Paris, 1835, p. 132-146.

[2] G. Devéria, *Notes d'épigraphie mongole-chinoise* (*Journal asiatique,* IX[e] série, t. VIII, 1896, p. 401, 405, 411).

à la vérité, la langue littéraire jusqu'après le ve siècle de notre ère, ne devint jamais, même sous la domination des empereurs, la langue du pays. Le langage usuel des populations syriennes, était un idiome appartenant au rameau occidental araméen. Celui qui devint la langue littéraire était un idiome mésopotamien, se rattachant au rameau oriental. C'est ainsi que le syriaque fut la langue liturgique des Jacobites, des Nestoriens, des Maronites et des Melkites eux-mêmes, et, jusqu'au delà du moyen âge, la langue savante de tout l'Orient, à ce point que les musulmans ne dédaignèrent pas de l'apprendre. Aussi le syriaque exerça-t-il sur le développement de l'arabe savant une influence relativement considérable[1]. C'est en outre par l'intermédiaire des traductions syriaques, faites à Édesse avant le ve siècle, que les ouvrages grecs de philosophie et de sciences furent connus en Asie.

II. L'introduction de l'islamisme en Syrie devait amener la substitution de l'arabe au syriaque, même parmi les populations chrétiennes. Depuis longtemps celles-ci avaient cessé de former un tout homogène, conséquence inévitable de leurs éternelles divisions et des envahissements successifs qui ont ruiné les nationalités et morcelé les populations en divers groupes, souvent séparés les uns des autres par de vastes étendues de pays. Au contraire, les Turcs et

[1] Hofmann, *Grammaticae syriacae libri III.* Halle, 1827, p. 6.

les Persans, réunis en corps de nation, ont conservé leurs idiomes nationaux. L'arabe ne s'emploie parmi eux que comme une langue religieuse, dont le peuple abandonne la connaissance aux savants et aux ministres du culte.

On constate, par les témoignages des anciens auteurs que cette supplantation du syriaque par l'arabe fut l'œuvre lente de plusieurs siècles. Elle trouva moins de résistance après la décadence des écoles de Nisibe et de Gondisapor, héritières de l'ancienne école d'Édesse, et de celles de Resaïn, en Mésopotamie, et de Kennesrin, dans la Syrie septentrionale. Les Syriens instruits dans ces écoles avaient été jadis les intermédiaires entre l'Occident et l'Orient, Constantinople et la Perse. A l'époque des croisades, tandis que les Jacobites et les Syriens se montraient hostiles aux Latins, les Maronites se firent volontiers leurs alliés. Les conquérants musulmans devaient chercher, sinon à exercer des représailles, du moins à étendre sur ces populations, par une action plus efficace, leur civilisation et leur langue. En fait, l'arabe avait commencé à se généraliser dès le VIIIe siècle en Syrie, où régnaient les Omiades. L'usage de la langue syriaque, perdu dans les villes aux Xe et XIe siècles, disparut deux siècles plus tard des campagnes de la Syrie[1]. Quant aux lettrés syriens du moyen âge, ils devaient souvent, ainsi qu'on le voit

[1] « Utuntur autem chaldaea litera et vulgari idiomate saraceno ». Jacques de Vitry, *Historia Hierosol.*, c. LXXVII, (*Gesta Dei per Francos*. Hanau, 1611, p. 1094).

par l'exemple de Bar Hébréus, composer leurs ouvrages dans l'une et l'autre langues.

Bar Hébréus, témoin de la décadence des lettres araméennes, nous fournit un important élément pour la construction de la carte linguistique de l'aire du syriaque, lorsqu'il distingue les trois dialectes principaux qui se partageaient le pays syrien : celui d'Édesse, de Harran et de la Syrie extérieure; c'est le dialecte d'Édesse qui était considéré comme le plus pur, parce que c'était la langue littéraire. Le second, le dialecte palestinien, se parlait dans le pays de Damas, au Liban, et dans la Syrie intérieure. Le troisième, considéré comme le plus mauvais, était le dialecte vulgaire babylonien des montagnes de l'Assyrie et des campagnes de l'Irak[1].

Dans les siècles suivants, l'arabe empiète de plus en plus sur le domaine du syriaque. Celui-ci, aux prises avec la nouvelle littérature arabe de Hariri, Makrisi, Ibn-el-Faridh et autres, que l'on regardait comme des modèles de pureté, d'élégance et de finesse, tombe en dépréciation aux yeux de ses partisans eux-mêmes, auxquels il semble dénué de toute grâce[2]. A partir du XIII[e] siècle, il n'existe plus comme idiome usuel.

[1] Bar Hébréus, *Œuvres grammaticales*, p. 5. Commentaire. Cf. Assemani, *Bibliotheca Orientalis*, I, 476. — E. Bertheau, *Gregorii Bar Hebraei Grammatica linguae syriacae*. Gottingue, 1843, *Prooemium*, 21-38.

[2] [illegible]

Il est avéré cependant que les dialectes araméens étaient encore, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, l'idiome vulgaire de certains villages du Liban, dans le Djubbat Becharré, à Hasrūn, Bez'ūn, Bakafra, Bkarkaché. En 1632, Chasteuil visita « Asron, qui est un des villages du Mont-Liban où le peuple parle syriaque [1] ».

« Quoy que la langue vulgaire des Maronites, dit à son tour Eugène Roger, tant de ceux qui sont au Mont-Liban, que de ceux qui sont dans les villes de Damas, d'Alep, de Tripoly, de Barut et autres lieux où ils ont des Églises et Paroisses, soit l'Arabesque,

ܘܡܟܝܠܐ ܠܡܫܡܫܢܘܬܗܘܢ ܘܡܫܟܠܘܬܗܘܢ ܐܝܟܢܐ : ܘܡܫܡܠܝܐ ܘܡܦܫܩܢܘܬܐ
ܣܘܟܠܐ ܥܠܝܠܐ ܕܡܢ ܠܡܫܡܘܢ ܢܝܚܘ ܘܫܬܩܘ . ܘܡܛܠ ܐܝܟ ܘܙܢܝ ܠܐ
ܐܝܟ ܠܡܠܬܐ ܕالمقامات ܗܘ ܡܢܝ ܠܚܫܘܒܐ ܡܫܬܡܥܝܢ ܘܡܛܠ ܗܫܐ:
ܕܦܘܫܩܐ ܘܪܗܛܘܪܘܬܐ ܕܠܐ ܒܠܫܢܐ ܐܚܪܝܢܐ ܡܢܗܘܢ ܡܟܝܟܝܢ.

« Maintenant il y a parmi les Arabes des poètes au langage recherché, et des grammairiens d'une réthorique savante, gens assez audacieux et turbulents pour vouloir rejeter la langue syriaque comme une langue pauvre, inculte et sans aucune souplesse. De notre temps, ils ont décrété d'attribuer à leur propre langue la perfection et la richesse des pensées. Toujours et partout on les voit lire le livre des « Séances », qu'ils apportent en exemple; et tous les écrits de poètes et d'orateurs des autres langues ils les mettent au-dessous d'eux. » Ebedjésu, *Paradisus Eden*, Préface, § 2; éd. Cardahi. Beyrout, 1889, p. 2 et 3.

[1] *La Vie de Monsieur de Chasteüil, solitaire du Mont-Liban*, par M. Marchety, prestre de Marseille. Paris, 1666, p. 60. Cf. *Le Provençal solitaire au Mont-Liban*, ou *La vie de François de Gallaup, Sr. de Chastueil, Gentil-homme de la ville d'Aix*, par Augeri : « Le peuple de ce lieu-là a retenu iusques à ce iourd'huy le Langage Syrien ». (Lettre de M. de Chasteuil, du 6 octobre 1632.) P. 95.

ils font l'office divin en Langue Syriaque, comme au Mont-Liban où i'ai remarqué qu'il y a trois villages tout proche des Grands Cèdres où la langue vulgaire est la Syriaque, laquelle ils ont en telle estime qu'ils ne veulent pas se servir de l'Arabesque, quoy qu'ils la sachent fort bien : mais il ne veulent pas parler Arabe aux étrangers, s'ils ne les connoissent[1]. »

Quelques années plus tard, Stochove remarquait que les rapports de ces montagnards avec leurs voisins avaient corrompu le dialecte syriaque de ceux-là, et que dès ce temps il tombait en désuétude[2].

Georges Karmseddini fait connaître dans la préface de son *Dictionnaire syriaque-arabe* (1611) qu'il a pris plusieurs mots du syriaque de cette région.

Ces dialectes libanais doivent être aujourd'hui rayés de la carte linguistique, comme celui de la Comagène, si cet idiome n'est pas une forme du dialecte d'Édesse usitée dans le pays d'Antioche et la Cœlésyrie; comme aussi ceux de Mélitène, de Samosate et de Ḥarran, signalés par Bar Hébréus[3], ves-

[1] *La Terre-Sainte* ou *Description topographique tres particulière des Saints Lieux*, par F. Eugène Roger, Récollect, missionnaire de Barbarie. (Paris, 1664, p. 497.) — Voir aussi Naironi, *Evoplia fidei catholicae*, Rome, 1694, p. 89. — Balbi, *Atlas ethnographique du Globe*. Paris, 1826. Tableau I.

[2] Au Liban, dans la région comprise entre Tripoli et les Cèdres, les habitants «disent la messe et tout leur service en langage chaldéen, lequel est le maternel des habitants de cette montagne; mais comme ils ont grande communication avec leurs voisins, ce langage est grandement corrompu, et presque tous parlent Moresque». Stochove, *Voyage d'Italie et du Levant*. Rouen, 1670, p. 305-306.

[3] Bar Hébréus, *Œuvres grammaticales*, I, 65, 18; II, 82.

tiges de l'idiome vulgaire autrefois en usage dans la Mésopotamie occidentale, et que le syriaque édessénien avait remplacés dès l'époque où cet auteur écrivait ses œuvres grammaticales.

III. Les seuls témoignages du règne ancien de la langue syriaque vulgaire dans le pays libanais sont aujourd'hui : 1° l'altération de la prononciation de l'arabe dans une grande partie du Kesroan et dans le Djubbat Becharré; 2° diverses traces de l'influence araméenne que l'on peut constater dans l'arabe vulgaire de Syrie; 3° les noms propres syriaques de nombreuses localités de toute cette région.

La prononciation particulière à laquelle nous faisons allusion règne dans toute la contrée montagneuse dont les villages nommés ci-dessus constituent comme le centre. Ces montagnards, disent par exemple *kūf ḥōlōk? — inšallō mräyyōd* (كيف حالك إن شاء الله مريّد) « Comment vas-tu? — S'il plaît à Dieu, assez bien ». Les vieillards employaient encore *laḥmō* pour désigner le « pain », et *besrō* pour exprimer la « viande ». Ils ont le terme de *bisra*, ܒܣܪܐ, בוסְרָא, « verjus », au lieu de حصْرم (Hasrûn), *yabrūḥo*, ܝܒܪܘܚܐ, « poire », au lieu de إجّاص; et on leur applique en Syrie la phrase suivante, qui caractérise la forme de leur langage : *walyōy*, *beḥmōš beḥmōš*, *ma biṭōb lē*. — *rōsi mō rōsōk* ويلي ..... ما بطاب لي راسي ما راسك « Hélas! j'ai beau gratter, cela ne me

soulage pas. — C'est ma tête [que tu grattes] et non la tienne. »

Dans l'arabe de Syrie, nous relevons les mots ci-après, qui n'appartiennent pas à la langue arabe :

هبلة *hableh* « vapeur d'un liquide », ܗܒܠܐ;

زوم *zūm* « suc, jus », ܙܘܡܐ;

لوعس *lawʿasa* « mâcher », ܠܥܣ;

مزلّف *muzallaf* « orné de peintures, de broderies », ܡܙܠܦܐ;

شلفونه *šalfūneh* « lame de couteau », ܫܠܦܐ;

شلفة *šalfeh* « poignard, long couteau »;

كرّاز *karrāz* « bouc, bélier », ܟܪܙܐ;

فرسوع *farsūʿ* « sabot » du cheval, ܦܪܣܬܐ;

مسّاس *massas* (Becharré : *messōs*) « aiguillon », ܡܣܣܐ;

مقدح *miqdaḥ* « foret, vilebrequin », ܡܩܕܚܐ;

فرفخ *farfaḥin* « pourpier, menthe, thym », ܦܪܦܚܝܢܐ, d'où *farfaḥa* « se ranimer » après la sécheresse ou la maladie;

عبّ *ʿēbb* « sein », ܥܘܒܐ;

رشمة *ršama* « licou », ܪܫܡܐ;

šalhūbeh « bouffée de vent chaud, chaleur intense de l'air », ܫܠܗܘܒܐ, au lieu de l'arabe شهب;

شقل *šaqal* dans le sens d'« élever, porter en haut », ܫܩܠ. Dérivé : *šaqleh* « action de porter quelqu'un à une grande distance »;

شكارة *škara*, petit coin de terre labourée; petite magnanerie, qu'un pauvre se construit en ramassant des feuilles de mûrier à l'époque de la récolte des vers à soie; petit enclos; un peu de quelque chose, ܐܚܡܙܐ.

šawtafa, verbe, et le substantif *šawtāfeh*, spéciaux au Kesroan, désignant l'action de se réunir chez les parents d'un mort et de prendre sa part du plat offert à l'occasion des funérailles, ܫܘܬܦܐ;

شَبين *šbin* « parrain et marraine », « témoins du mariage », ܫܘܫܒܢ;

شطح *šaṭaḥ* « faire un faux pas, s'écarter, s'étendre à droite ou à gauche », ܫܛܚ. Dérivé : *mišṭaḥ* « pain étendu avant la mise au four ».

دقر *daqar* « piquer, toucher légèrement, offenser », ܕܩܪ; دقر *daqqar* « fermer une porte au moyen d'un bois percé de trous, retarder par un obstacle »;

kawwaš « amasser ». *kāš* « celui qui veut tout amasser », ܟܢܫ, ܟܢܫܐ;

neqaʿ, chez les Nosayris, « trou d'un serpent », ܢܩܥܐ.

Parmi les appellations géographiques de la Syrie, on trouve :

ʿaïn ṭūrā « source de la montagne », ܥܝܢ ܛܘܪܐ;

bikfāyā « maison des rochers » ܒܝ pour ܒܝܬ, suivant la contraction propre aux dialectes palestinien et libanais (Payne-Smith, *Thesaurus syriacus*,

c. 434, 514. Cf. Lewis, Gibson, *Palestinian Syriac Lectionary*, p. LXXX); — ܡܝ̈ܐ, pluriel emphatique; ci-dessous, Gr. 41;

rišmāyā ܪܝܫ ܡܝ̈ܐ « la meilleure source »;

dayr qarqāfat « couvent du crâne, ܩܰܪܩܳܦܬܐ;

beyt mēri « maison de mon seigneur », ܡܪܝ. (Sur le changement de *o* en *e*, cf. Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. XXI);

baʿabdā « maison de l'esclave », ܥܒܕܐ;

tarʿūn « portes », ܬܪܥܐ. (Pluriel en *n;* ci-dessous, Gr. 43);

ṣalīmā « idole », ܨܠܡܐ;

baḫʿā « étendue de terre »;

jezzin « trésors »;

kafar sīmā « le village de l'argent »;

ṣaydnāyā « chasses »;

et bien d'autres, dont la racine est araméenne, et dont la terminaison accuse l'influence du syriaque occidental. Elles sont donc antérieures à l'extension du dialecte édessénien. La prononciation, dite *orientale*, n'a pénétré que plus tard dans cette partie de la Syrie, sous l'influence de la culture littéraire et de l'enseignement des grandes écoles, et par l'usage des livres liturgiques, écrits et vocalisés dans le dialecte oriental.

IV. Aujourd'hui le syriaque ne subsiste plus, dans la Syrie proprement dite, qu'à l'état de langue morte, comprise seulement par un certain nombre

IMPRIMERIE NATIONALE.

de prêtres instruits. Les autres savent le lire sans l'entendre.

C'est surtout chez les Jacobites qu'on peut rencontrer des ecclésiastiques possédant le syriaque littéraire assez parfaitement pour l'écrire, même en vers, et le parler comme les prêtres en Occident parlent le latin [1]. C'est sans doute ce fait qui a donné origine à l'opinion que le syriaque était encore parlé par les prêtres et les vieillards, dans la région syrienne comprise entre Ḥoms et Nebk. Les témoignages contradictoires fournis par des personnes ayant parcouru ce pays, rendaient nécessaire une enquête, qui vérifiât définitivement ce fait. En voici le résultat.

Dans les villages syriens de Zeydal, à une heure à l'est de Ḥoms, Faḥilé au sud-est, et plus bas Ḥafar, Ṣadad, le grand centre des Syriens, qui s'appellent volontiers Ṣadadi, Ḥawarin, Mahin, Chemsin et Ḥasya, où il reste encore quelques chrétiens parmi les musulmans, j'ai trouvé (décembre 1896) des

[1] L'étude du syriaque a pourtant repris quelque faveur parmi les catholiques dans leurs séminaires. Il se trouve parmi les étudiants des établissements syriens de Charfé et de Mossoul des jeunes gens ayant acquis plus qu'une connaissance superficielle du syriaque, et capables d'expliquer des textes difficiles. Ils doivent en partie cet avantage à l'usage où ils sont de célébrer l'office quotidien en langue syriaque de préférence à l'arabe. Mgr Joseph David avait puissamment aidé à cette œuvre de restauration en faisant une large place au syriaque dans l'enseignement, et en publiant des ouvrages grammaticaux justement estimés des Orientaux sans distinction de rite, ainsi que la série des livres liturgiques en usage aujourd'hui chez les Syriens unis.

prêtres jacobites ou syriens unis, lisant et comprenant le syriaque des livres; mais nulle part cette langue ne se rencontre à l'état d'idiome usuel. Les ecclésiastiques s'en servent entre eux, à la vérité, mais l'usage qu'ils en font est contenu dans d'étroites limites [1]. Les enfants apprennent à le lire dans les écoles pour chanter à l'église, mais personne du peuple ne le comprend. L'arabe est seul la langue courante, aussi bien que la langue des prières liturgiques. Sauf de rares exceptions, les divers rites coexistant en Syrie l'emploient habituellement dans les églises de ville et de campagne, au détriment du syriaque [2]. C'est, au point de vue ecclésiastique, un sort étrange que celui de la langue de l'Islam, substituée, par la force des circonstances et la volonté

[1] Voici, à titre d'exemple, quelques mots de l'ancien syriaque appliqués par ces gens à l'expression de choses modernes :

ܫܒܠܐ ܕܦܪܙܠܐ «chemin de fer»; ܡܪܟܒܬܐ «diligence»; ܥܓܠܬܐ «voiture»; ܟܠܝܠܐ «bonnet de prêtre»; ܟܘܬܝܢܐ «chemise» (vêtement de dessous); ܐܬܢܢ «fumer»; ܐܬܢܢܬܘܢ «fumez-vous?»; ܨܦܪܟ ܫܦܝܪܐ «bonjour»; ܪܡܫܟ ܛܒܐ «bonsoir»; ܚܘܡܨ «Homs»; ܒܪܘܐܐ ou ܚܠܒ «Alep»; ܒܝܪܘܬ «Beyrout».

[2] Les livres destinés à l'office privé (bréviaires) aussi bien que les offices d'ordinations, de consécrations, réservées aux évêques et rarement célébrées, sont en syriaque; mais les missels et rituels destinés à la prière publique, sont en carchouni (arabe écrit en caractères syriaques), soit que le texte syriaque ait été conservé en regard, soit qu'on l'ait totalement supprimé. Les Grecs de Syrie, Grecs orthodoxes et Melkites, ont la totalité de leurs livres liturgiques en langue arabe. Enfin, pour tous les rites, la Bible, les ouvrages de théologie, de cas de conscience, etc., sont imprimés en arabe, ce qui les met à la portée de tous les fidèles.

du clergé, à l'ancienne langue liturgique dans les églises de Syrie.

V. Il faut aller au delà de l'Euphrate pour trouver les dialectes néo-syriaques ayant résisté à la conquête musulmane. Mais, en dehors de la région propre de ces dialectes, il existe, au nord-est de Damas, sur l'un de ces plateaux élevés qui forment la configuration de l'Asie antérieure, une colonie syriaque aussi intéressante que celles qu'on a jadis signalées à Tabropane, ou à Scotora, à l'extrémité de l'océan Indien[1].

Les relations des voyageurs du XVIIIe siècle avaient fait connaître ce fait.

Niebuhr le relate par ouï-dire, sans donner les noms des localités[2].

Browne nomme le village de Malûla et la petite ville de Mara, à deux journées au nord de Damas, où, dit-il, le syriaque est encore une langue vivante, qui se transmet de père en fils sans le secours des livres. Les habitants la parlent plus volontiers que l'arabe, avec lequel elle offre beaucoup de ressemblance[3].

[1] Quatremère, *Mémoire sur les Nabatéens*, p. 140.

[2] «Il est vrai qu'en voyage on n'entend parler qu'arabe dans la Palestine et la Syrie. Cependant on ne peut pas compter le syriaque parmi les langues mortes, car, suivant ce que j'ai appris à Damas, il y a encore dans la province du Pacha de ce gouvernement quelques villages où les paysans ne parlent que syriac.» (*Description de l'Arabie*. Paris, 1778, p. 127, 128.)

[3] «Soon after arrived at Mara, a small town on the North of

A son tour, Volney rapporte que les bourgs de Maloula et Sidnâya, près de Damas, « ont un idiome si corrompu qu'on a beaucoup de peine à l'entendre [1] ».

Quatremère, faisant fond sur le témoignage de Browne, le plus précis de tous, dit que cette assertion mériterait d'être vérifiée [2].

En effet, cette persistance d'une petite population syrienne à se maintenir dans l'usage de son ancienne langue, malgré les vicissitudes et les révolutions sans nombre qui depuis des siècles ont bouleversé toute cette contrée, n'est pas un des faits les moins intéressants de l'histoire de la Syrie, et « le peuple qui a donné l'exemple d'un instinct de nationalité aussi vivace mérite certainement de fixer l'attention de l'observateur [3] ».

VI. Ce n'est que dans la dernière partie de ce siècle que les linguistes, accomplissant le souhait d'Étienne Quatremère, ont commencé à s'occuper du dialecte maloulien.

the road. It is remarked that at this town and at Malûla alone the syriac still continues to be a living language, descending from father to son, without the use of books. Two of the muleteers I observed to converse together more willingly in that language than in the Arabic, with in found it nearly resembles. » (W. G. Browne, *Travels in Africa, Egypt and Syria, from the year 1792 to 1798.* Londres, 1799, p. 405-406.)

[1] Volney, *Voyage en Égypte et en Syrie pendant les années 1783, 1784 et 1785.* Paris, 1825, p. 319.

[2] *Mémoire sur les Nabatéens, l. c.*

[3] Cf. A. Hanoteau, *Essai de grammaire kabyle.* Paris-Alger, 1858, p. VIII.

En 1863, J. Ferrette, missionnaire à Damas, publiait dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*[1] une étude sur le dialecte de Maʿlūlā, avec quelques mots transcrits en caractères syriaques et en caractères arabes.

En 1870, MM. Prym et Socin annonçaient la publication de textes recueillis à Maʿlūlā[2].

Deux ans après, Burton et Drake donnaient dans leur ouvrage *Unexplored Syria* quelques spécimens de ce même dialecte, dans une transcription défectueuse[3].

Ensuite M. Cl. Huart visitait Maʿlūlā, et publiait dans le *Journal asiatique*[4] un vocabulaire et des phrases en ce dialecte, qui fournirent à M. Rubens Duval la matière de la notice la plus importante qui ait été produite jusqu'alors sur le dialecte maloulien[5].

Plus récemment, F.-J. Bliss donnait, dans la Revue *Palestine exploration found*, une étude sérieuse et étendue sur Maʿlūlā et son dialecte[6].

[1] *Journal of the Royal Asiatic Society*. vol. XX, p. 431. Voir Nœldeke, *Beiträge zur Kenntniss der aramäischen Dialecte* (*Z. D. M. G.*, t. XXI, 1867, p. 183.)

[2] *Z. D. M. G.*, t. XXIV, 1870, p. 230; XXV, 1871, p. 651-655.

[3] Richard F. Burton and C. F. Tyrwhitt Drake, *Unexplored Syria*. Londres, 1872, t. II, p. 264-271.

[4] Cl. Huart, *Notes prises pendant un voyage en Syrie* (*Journal asiatique*, 7ᵉ série, t. XII, 1878, p. 490-492.)

[5] R. Duval, *Notice sur le dialecte de Ma'loula*, *ibid.*, t. XIII, 1879, p. 456-475.

[6] Frederik John Bliss B. A., *Ma'lula and its dialect*. Palestine exploration found. Quaterly statement for 1890, p. 74-98.

Mais ces divers travaux n'avaient pas relevé toute l'importance, au point de vue de la linguistique et de l'ethnologie, du dialecte de Maʿlūlā. Cette considération engagea le Gouvernement français à favoriser une mission, dont le résultat devait être d'augmenter le vocabulaire et les textes rédigés dans cette langue, et en même temps de recueillir et contrôler sur place les traditions locales touchant l'origine des populations parlant ce dialecte.

VII. L'aire du dialecte maloulien comprend exclusivement les villages de Maʿlūlā, Djub-ʿādin et Bakhʿā. Tous trois sont disposés en ligne droite, dans le sens du S.-S.-O. ao N.-N.-E., à huit ou neuf lieues de Damas, sur le Sahel el-Wata, partie N.-E. du Djebel el-Asal, versant oriental de l'Antiliban. Le niveau moyen de ces hauts plateaux est de 1,800 mètres.

Maʿlūlā, le principal de ces villages, compte un millier d'habitants. La fraction la plus considérable (500 h.) appartient au rite melkite; l'autre partie (350 h.) est du rite orthodoxe, et comprend quelques jacobites de Sadad, qui suivent à Maʿlūlā, le rite grec orthodoxe. Il se trouve en outre plusieurs familles (100 h.) musulmanes.

Les deux autres villages, annexes linguistiques de Maʿlūlā, n'ont par rapport à ce dernier aucune relation de dépendance. Djub ʿādin, en syriaque moderne *ǵūpăʿōḏ*, situé à une lieue environ au S.-O., compte au plus 500 habitants; et Bakhʿā, placé à

peu près à la même distance de Maʿlūlā, au N.-E., est un village sans importance, d'une quarantaine de familles, soit deux cents musulmans et une vingtaine de Grecs non unis[1].

Ces deux populations de Djub ʿādin et Bakhʿā ne seraient passées au mahométisme que depuis deux siècles et demi environ : l'une, selon ce qui nous a été dit à Maʿlūlā, par suite des dissensions locales; l'autre, pour s'assurer une possession de figuiers.

Dans ces trois villages, la langue est essentiellement la même. De l'un à l'autre on se comprend. Tout au plus peut-on distinguer de légères différences grammaticales, et certains termes appartenant en propre à l'une ou l'autre de ces localités. Dans les deux villages musulmans, dont les habitants ont moins de relations avec l'extérieur, et parmi lesquels il ne s'est pas installé d'écoles, le syriaque n'a pas subi la pression arabe aussi fortement qu'à Maʿlūlā. On y trouve moins de mots, et surtout moins de formes arabes « syriacisées ». La

[1] La statistique du Gouvernement ottoman est un peu inférieure à ces chiffres. Il n'est pas inutile de rappeler combien les évaluations sont difficiles à établir en Orient. Les chiffres gouvernementaux sont en désaccord formel avec les données fournies par le pays. A leur tour ces dernières présentent le plus souvent de graves contradictions. En général on tient que les documents officiels sont d'un cinquième en dessous du nombre réel. Pour le bourg de Maʿlūlā en particulier, la disposition des maisons, bâties littéralement les unes sur les autres, permet d'élever avec quelque vraisemblance le chiffre des habitants au-dessus de l'appréciation faite au premier jugé.

prononciation y est aussi plus accentuée dans le sens de celle que possèdent à Maʿlūlā ceux qui sont réputés parler le plus purement[1]. Ces deux villages musulmans conserveront plus longtemps, semble-t-il, que Maʿlūlā leur ancien langage. L'enseignement donné dans l'école gréco-russe de ce village tient le syriaque vulgaire en dehors des programmes; d'autre part, l'obligation de célébrer en arabe les offices ecclésiastiques, qui se disaient encore au siècle dernier en syriaque ancien; enfin, les relations des Malouliens avec l'extérieur sont autant de causes qui doivent amener, au bout de quelques générations, la destruction de la langue qu'ils ont jusqu'ici conservée.

Plusieurs auteurs ont considéré le village de ʿAin et-tīneh comme appartenant au groupe linguistique de Maʿlūlā[2]. En réalité, le syriaque vulgaire n'y est pas usité, mais certaines personnes le comprennent

[1] Cette observation peut tenir simplement à ce que, à Djub'ādin, je n'ai conversé qu'avec un petit nombre de personnes; conséquemment elle n'aurait que peu d'importance.

[2] Eli Smith, dans Ritter, *Erdkunde*, Westasien. V, 2. Berlin, 1855, vol. VIII, p. 1426. — Porter, *Five years in Damascus*. Londres, 1855, t. I, p. 158. — Cf. J. Murray, *A Handbook for travellers in Syria and Palestina*. Londres, 1858. t. II, p. 551.

ʿAīn et-tineh, village de cinq cents ou six cents habitants, est, comme Djub-ʿādin et Bakhʿā, devenu musulman. On raconte dans le pays que les habitants de ʿAin et-tineh, voulant se soustraire à la tyrannie de leur curé, se résolurent à embrasser l'Islam, afin de pouvoir plus efficacement porter leurs réclamations aux autorités musulmanes. Arrivés devant les juges, les scheykhs de ʿAīn et-tineh trouvèrent l'adroit curé déjà installé et en faveur auprès des musulmans, à telles enseignes qu'ils durent eux-mêmes retirer leur

quelque peu, à cause sans doute de leurs relations d'origine ou de parenté avec les trois villages syriaques situés dans leur proche voisinage. L'arabe a supplanté le syriaque à ʿAin et-tīneh comme dans les localités environnantes, où il n'a laissé comme traces de son existence que quelques noms de lieux, tels que *meskūnā* « habitation, tente » (nom d'un parc), *ʿakkuzō* « champs » ou « jardins », et, près de Yabroud, *skaftā*.

VIII. Les deux lignes de rochers qui enserrent le village de Maʿlūlā se rejoignent dans la direction du Sud-Ouest, de manière à former un V, ou, plus exactement, un W de 75 degrés d'ouverture d'angle.

Ces roches, de couleur gris-rougeâtre, rayées de matière crayeuse, sont disposées perpendiculairement. Leurs parois sont lisses, et les sommets, terminés en dentelures, s'élèvent à plus de deux cents mètres au-dessus de la vallée, dont l'altitude est de 1,429 mètres[1]. La chaleur du soleil succédant au froid de la nuit a souvent fait éclater la pierre; d'énormes débris se sont ainsi détachés : les uns ont roulé dans l'étroite vallée; les autres, arrêtés à mi-

plainte. D'où est né ce proverbe courant dans le pays : مثل خورى عين تينة « Comme le curé de ʿAīn et-tineh », qu'on applique à un homme rusé, à qui on ne peut échapper, de quelque part qu'on se tourne.

[1] Djubʿādin est à 1,519 mètres, et Bakhʿa à 1,738 (C. Diener, *Libanon*).

chemin, menacent à chaque instant de glisser et de détruire dans leur chute une partie des maisons.

Beaucoup de ces rochers ont été taillés pour servir de sépultures, et il est remarquable que l'éclatement de la pierre s'est produit parfois en prolongement de la taille de ces tombeaux.

Les petites maisons blanches, en pierre ou en pisé, aux terrasses plates, sont adossées au rocher sur les deux côtés de la vallée, le plus grand nombre sur le versant nord. Elles s'élèvent ainsi en amphithéâtre, et l'on peut compter parfois jusqu'à sept étages d'édifices superposés de la sorte. Ces maisons sont construites sans alignement, le long de rues ou de chemins d'un difficile accès, car, pour aller d'une maison à une autre, il faut souvent passer sous la voûte ou même sur la terrasse d'une habitation voisine. On a utilisé dans les constructions récentes les excavations naturelles ou artificielles que présentent les versants de la montagne, et ces grottes ou sépulcres forment la partie principale de beaucoup de maisons.

Un ruisseau, provenant de deux sources situées sous le pied de la montagne, coule au bas du village, puis, à l'endroit où la vallée commence à s'élargir vers le Nord-Est, arrose une série de jardins dont la verdure repose agréablement la vue. Ces terrains produisent la pistache, qui ne se trouve pas ailleurs en Syrie, si ce n'est dans la région d'Alep.

Au sommet de l'angle formé par les rochers, et dominant tout le village, s'élève le couvent des

SS. Serge et Bacchus, *dāyrā tī mār sarkes*, édifice quadrangulaire entourant une cour intérieure, sorte de cloître orné d'arceaux de pierre et d'un étage de galeries soutenues par des poutres transversales, dont l'appareil représente le genre de construction importé de Perse en Syrie. L'église était décorée de peintures avec des inscriptions *syriaques* qu'on a fait disparaître en badigeonnant les murs. Ce couvent, possession des Melkites, n'est habité que par un moine administrateur. On monte au couvent de Mar-Sarkis par deux chemins très étroits ménagés aux parois du rocher. Des trous taillés dans la pierre marquent la place où les mulets doivent poser le pied.

A mi-côte, sur le versant nord, dans une large anfractuosité du rocher, se voit le couvent de Sainte-Thècle, aux Grecs orthodoxes. C'est un ensemble de plusieurs édifices réunis autour d'une cour intérieure, et comprenant, avec l'église nouvelle en construction, l'habitation des prêtres qui la desservent, les logements des serviteurs, et plusieurs dépendances. On y montre la « cellule de sainte Thècle », chambre ouverte dans le rocher, et dont le pavé de marbre est en mauvais état. Une niche taillée dans le mur abrite l'image de la sainte, devant laquelle brûlent des lampes. Ce lieu est un pèlerinage vénéré. L'échancrure du rocher où coule le ruisseau est l'endroit où la montagne se serait ouverte pour donner protection à sainte Thècle poursuivie par ses ennemis. Les sources du ruisseau jaillissent sous le pied

de la montagne, dans une sorte de grotte. On y prend des bains par dévotion. C'est aussi l'endroit où les femmes de Maᶜlūlā vont laver le linge et les ustensiles de ménage.

Maᶜlūlā est une très ancienne ville qui conserve les traces de plusieurs civilisations superposées. معلولا ou معلولة (ܡܥܠܐ, ܡܥܠܐ) est la ville « riche et belle », بسيطة. Elle aurait porté aussi le nom de Séleucie[1], sous lequel les Turcs la désigneraient encore. Mais une ancienne notice ecclésiastique la mentionne sous la forme *κλίμα Μαγλούδων* (faute évidente pour *Μαγλούλων* : le nom de *Ἰαμβρούδων* « Yabroud » se trouve dans la même série), parmi les églises de la province de Phénicie libanaise[2]. Ce fut dans tous les cas une importante communauté chrétienne, si l'on en juge par les vestiges d'édifices religieux subsistant de nos jours. Mais les ruines de constructions profanes, d'anciennes murailles et de nombreux tombeaux attestent que, dès avant le christianisme, Maᶜlūlā était florissante.

[1] Des nombreuses villes mentionnées par les anciens auteurs sous le nom de Séleucie (Assemani, *Bibliotheca Orientalis*, II, cviii, cix, III, ii, 777; i, 396; ii, 48, 49; Ebedjésu (Maï, *Script. vet.*, x, 205, 206; Cowper, *Analecta nicaena*. Londres, 1857, p. 9; Josèphe, *Bell, jud.*, iv, 1; Pline, V, xv (*Silici.* Assemani, *Bibliotheca Orientalis*, III, ii, 711, ܨܠܩ), aucune ne se laisse identifier avec Ma'lūlā. Il est intéressant toutefois de relever cette appellation portée par un village syrien, où la légende locale consacre, comme à Séleucie d'Isaurie, le souvenir de sainte Thècle.

[2] Charles de Saint-Paul, *Geographia sacra*. Paris 1641, p. 61 du Supplément (*Notitiae antiquae*). Cf. Migne, *Encyclopédie théologique*, t. XXVIII, c. 812.

Une ligne de murs se laisse suivre sur une assez longue distance, au pied du versant septentrional. On en trouve des parties encore importantes à droite de l'entrée du village, auprès de la maison servant d'école, et l'on peut, en passant de maison en maison, en visiter les traces, un bloc de pierre formant ici l'angle d'une construction, un autre faisant le seuil d'une porte, et plus loin, des pierres carrées ou des colonnes noyées dans la maçonnerie d'un mur récent.

Sur le même versant, au-dessus des jardins, se trouvent les aires. L'une d'elles occupe l'emplacement d'un ancien temple ou palais, dont les énormes pierres sont encore en place, retenant d'un côté l'éboulement des terres et présentant de l'autre l'angle intérieur et le pavé d'un édifice de grandes dimensions.

Non loin de là se voit, sur un énorme morceau de rocher détaché du massif, un bas-relief représentant sous deux cintres quatre personnages. Le temps ou les hommes ont maltraité cette sculpture qui décorait un tombeau, ainsi que le montre l'inscription suivante du cintre de gauche :

1 ΕΓΝΑΤΙΑΒΕΡΕΝΙΚΗΤΑΙΟCΙΟΥΛΙΟC[illegible]
[POC

Ἐγνατία, Βερενίκη, Γαῖος, Ἰούλιος, Ἄλϐος.

(Waddington, 2563.)

Cette inscription est la plus ancienne de Maʿlūlā.

Elle remonte probablement au Ier siècle. L'emplacement de ce monument et des aires voisines est celui que la tradition locale assigne à l'ancienne ville.

Les Malouliens rattachent aussi un souvenir particulier à une solide construction qu'on remarque au milieu de la partie basse du village. On l'appelle *ḥammam ḥōffēšē*, expression que l'on traduit « bains de l'impureté »[1]. Un châtiment surnaturel détruisit un jour l'édifice, ensevelissant sous la toiture effondrée ceux qui s'y trouvaient réunis. Le bâtiment, déblayé fut purifié et converti en église. Aujourd'hui le mur ancien sert de clôture à un jardin. Il est formé de pierres épaisses, jointes entre elles par un ciment très dur contenant des fragments de briques.

Outre les deux couvents mentionnés ci-dessus, il reste l'église paroissiale melkite de Saint-Léonce, plus les ruines, dans la partie est du village, des églises de la Vierge, السيّدة, de Saint-Nicolas, de Saint-Sabbas, de Saint-Thomas, de *šarbīn*, شَرْبين, celle de la Pénitence, كنيسة التوبة, et, dans la partie basse, au-dessous des aires, celle de Saint-Georges, dont les murs et les colonnes renversées occupent un assez vaste emplacement. Cette ruine appartient aux Melkites. Les orthodoxes possèdent les ruines d'une seconde église de Saint-Léonce. On signale enfin trois autres églises disparues, dont les noms ne sont pas

[1] Cf. أَخْفَس, « tenir de mauvais propos ». Ce serait plutôt حفش « l'assemblée », ou plus simplement حَافِشَة « l'endroit où l'eau afflue ».

connus. Il existe sur les deux côtés de la vallée, mais principalement sur le versant septentrional, de nombreuses grottes ayant servi les unes de tombeaux, les autres d'églises, quelques-unes même de maisons d'habitation. La partie qui s'étend au-dessus du village, près du couvent de Mar-Sarkis, s'appelle *blōtā ʿalyā*, la « ville haute », ou, si l'on veut, l'« acropole ». On y voit entre autres, une série de grottes dénommées *päytā tī malkā* « la maison du roi ». Trois autres excavations affectent la forme d'un sanctuaire, avec la place surélevée de l'autel, les parois taillées à droite et à gauche en forme de banc, et le siège de l'officiant encastré dans le rocher. On a ingénieusement ménagé dans la voûte des anses destinées à suspendre des lampes. La première de ces grottes, large de 4 mètres et demi et profonde en proportion, contient sur le pourtour intérieur cette inscription en grandes lettres rouges :

II ΟΧΡΙ[redacted]ΤΟϹ ΝΙΚΑ ΧΡΙ ΒΑϹΙΛΕΙ Ο ΤΟΠΟϹ ΝΕ[redacted]ΤΑΒΟ ΥΠ ЄΤΑϹ Ο ΝΟΕΑ[redacted]

ΜΑ[redacted]ΘΥ

Une seconde excavation est ornée de trois arceaux désignant la place de l'iconostase, et d'un siège taillé dans la pierre. Une autre, située dans le voisinage, offre la représentation bien conservée d'un aigle en demi-relief. Les inscriptions relevées dans

ces grottes donnent les dates de 129, 166, 182 et 197. Plusieurs noms propres sont syriens[1].

Presque tous les tombeaux ont été ouverts. C. Carter, qui a examiné un grand nombre d'osse-

[1]

III ΕΤΟΥΣ Α(?)ΙΥΥ Κ(?)ΥΡΙΛΙΛΟΥ
ΠΑΤΡΟΚΛΟΥ ΕΠΟΙΗΣΑ
Ν ΤΗΝ ΚΟΝΧΗΝ Ο(?)
ΑΛΕΡΟΥ ΣΗΛΛΟΙΣΟΥΣ▨
ΤΩ ΘΕΩ ΜΑΛΑΧΗ ΔΑ(?)Λ
▨(?)ΘΙΑΝ

IV ΕΤΟΥΣ ΗΟ(?)Υ ΛΥΔ▨▨▨
ΖΑΒΔΕΟΥ

V ΕΤΟΥΣ ΔϚΥ
ΣΑΜΣΙΓΕΡΑ
ΝΩ ΕΙΠΑΠ▨Δ

(Waddington, 2564.)

VI + ΕΤΟΥΣ Θ Φ ▨ Ο
▨ΑΙΜΟΣ ΔΕΟΔΩΡΟΥ
ΦΙΛΙΠΠΙΩΝΟΣ ΕΠ
ΑΓΑΘΩ ΤΟ ΣΠΗΛΕ
ΟΝ ΣΥΝΕΤΕΛΕΣΕΝ

(Waddington, 2565.)

Soémus et Sampsigéramus, fréquents dans les inscriptions syriaques, sont les noms de deux princes d'Emèse.

L'orthographe de ces inscriptions permet de les placer à la suite de celles que citent les auteurs de *Unexplored Syria* (p. 378). C'est d'ailleurs, aussi bien que l'usage de disposer les chiffres de droite à gauche, le caractère spécial des monuments d'écriture grecque appartenant à cette région, où le syriaque et non le grec était la langue usuelle.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ments, a reconnu qu'ils étaient ensevelis depuis un fort long espace de temps[1]. Aujourd'hui les sarcophages servent aux habitants de Maʿlūlā pour emmagasiner leurs récoltes ou pour y faire la préparation du sirop de vin cuit (*dibs*).

Quelques-unes de ces cavernes funéraires sont placées à une assez grande hauteur au-dessus du sol pour qu'on n'y puisse accéder qu'à l'aide d'échelles. Les chrétiens s'y cachèrent pendant la période des massacres de 1860. On montre au couvent de Sainte-Thècle l'endroit où Moḥammed el-Ḥarfūši, poursuivi par quatre cents Turcs, fut pris avec ses trente cavaliers pour être conduit à Damas.

Le climat de toute cette région est très sain, mais Maʿlūlā, grâce à ses sources d'eaux vives, se trouve dans des conditions de salubrité meilleures encore. En fait, les hommes y sont robustes, et l'on y trouve en nombre, sinon des centenaires authentiques, du moins des vieillards parvenus à un âge fort avancé sans paraître décrépits. C'est là une première raison à mettre en avant pour expliquer la persistance des traditions orales ainsi que la conservation du dialecte syriaque.

Avec leur ancien langage, ils ont gardé les mœurs simples et les coutumes d'une autre époque. Ils sont renommés dans tout le pays pour leur courage. Leur jeu favori, dans lequel ils déploient beaucoup de force, consiste à soulever et à lancer droit devant

[1] Burton et Drake, *Unexplored Syria*, p. 271.

eux et sans prendre d'élan, de grosses pierres du poids de 20 ocques (25 kilogrammes). Les jours de fête, ils dansent la *dabké*, danse gracieuse que l'on accompagne de chants et surtout de claquements de mains, sur lesquels sont rythmés les pas, exécutés par un ou par deux alternativement, en avant et en arrière, en tournant lentement de gauche à droite.

IX. Il convient maintenant de chercher les causes du maintien, après sept siècles, de l'idiome particulier gardé par les quinze cents habitants des trois villages que nous avons désignés.

Tout d'abord on écartera le motif de zèle religieux. La raison qui a présidé parmi les Nestoriens et les Jacobites à la conservation de leur langue ecclésiastique n'expliquerait pas le fait de la permanence du dialecte vulgaire des Malouliens, qui n'était pas admis comme tel dans les offices. Jusqu'à l'époque où l'arabe s'introduisit dans la liturgie, on se servit à Maʿlūlā, comme dans les autres églises unies ou orthodoxes de cette région, de livres écrits en syriaque littéraire[1], sans employer pour les prières

[1] Comme l'arabe n'était pas en usage à Maʿlūlā, il est naturel que la célébration de l'office en syriaque s'y soit maintenue plus longtemps que dans les autres églises gréco-arabes de la région. De nombreuses preuves établissent qu'au commencement de ce siècle on «priait en syriaque» à Maʿlūlā. Aux témoignages écrits, donnés par Mgr Paul Massad, patriarche maronite (*Dur al-manzum*, p. 354) et Mgr Joseph David, évêque syrien (*Kitab al-quṣara*, p. 35), viennent s'ajouter les preuves recueillies auprès des Malouliens eux-mêmes. Les vieillards de cette localité rapportent que leurs pères aimaient

l'idiome du pays, lequel a subsisté pour l'usage vulgaire, indépendamment des variations liturgiques.

à chanter de souvenir les anciens airs syriaques qu'ils avaient entendus à l'église dans leur enfance. Je tiens du curé orthodoxe de Zaḥlé, Hanna al-Ma'lūli, vieillard plus que septuagénaire, que son arrière-grand-père, prêtre de Ma'lūlā, apporta à Zaḥlé, lorsqu'il vint s'y fixer dans la seconde moitié du siècle précédent, une bibliothèque de quarante-cinq volumes syriaques, composée de divers ouvrages historiques et de la série complète des livres d'office, y compris le missel. Mgr Grégoire Abdallah, évêque syrien, les vit à Zaḥlé vers 1850. Deux années avant les massacres, c'est-à-dire en 1858, ces livres furent acquis par Mgr Massad. Quoi qu'il en soit du sort de ces manuscrits, qu'on ne montre plus dans la bibliothèque patriarcale des Maronites, il ressort du témoignage du prêtre de Zaḥlé, que le syriaque était, dans la seconde moitié du siècle passé, la langue liturgique de Ma'lūlā. Ce prêtre est parent du Khūri Mūsā de Ma'lūlā, dont le cas a donné lieu, il y a sept ans, à une polémique de journaux. Le Khūri Mūsā, vénérable nonagénaire, fils et petit-fils de prêtres du rite orthodoxe, tenait en héritage le psautier et l'évangéliaire syriaques, qu'il lisait, bien qu'il ne connût pas le syriaque littéraire, comme il lisait l'arabe écrit en carchouni. Devenu aveugle, il ne fait plus cas de ces livres, mais il assure, dans les mêmes termes que le prêtre de Zaḥlé, que son grand-père «priait en syriaque» et que son père se servait de ces livres. C'est ainsi que lui-même apprit la lecture du carchouni. La publication que fit de ces renseignements le R. P. van Kasteren, jésuite hollandais, dans le *Keniset al-katulikieh* de Beyrout (20 août 1890, p. 578-583), suscita des réclamations (*ibid.*, p. 646, 647; cf. 579, note), qui, tout en rectifiant des points de détails, laissent subsister le fond de la thèse. Le refus d'insérer les réponses du P. van Kasteren et de ses témoins arrêta la discussion; mais la question demeure entière, et le fait que les églises et les prêtres de Ma'lūlā possédaient de nombreux manuscrits liturgiques en syriaque prouve avec évidence qu'on se servait de cette langue dans la célébration des offices.

Lorsqu'après les désastres de 1860 on reconstruisit l'église paroissiale de Ma'lūlā, on trouva dans une armoire murée une quantité de livres syriaques. Plusieurs voyageurs les virent et en ache-

L'explication serait du reste sans valeur pour les villages musulmans de Djub ʿādin et Bakhʿa.

La conservation de ce dialecte est due à d'autres causes. Tout d'abord elle trouve sa raison dans la position géographique de ces villages[1], qui offre toute sécurité contre les envahissements de diverse nature. Maʿlūlā, aussi bien que Djub ʿādin, est placé de telle sorte dans la région montagneuse de l'extrême Antiliban, que les voyageurs qui n'ont pas

tèrent, mais le plus grand nombre de ces manuscrits eurent le sort de ceux de Seydnaya, qui furent brûlés par centaines, de peur qu'ils ne fussent achetés par les ennemis du rite grec (F. J. Bliss, *The Maronites*, dans *Palestine Exploration found*, 1892, p. 209). Les témoins d'un autodafé de même sorte, exécuté à Maʿlūlā, rapportent qu'on leur allégua que « ces vieux livres étaient hors d'usage et ne devaient plus servir ». Quelques phrases transcrites dans le présent ouvrage ont trait à ce fait (*Dialogues*, IX). J'ai supprimé à dessein les noms propres qui me furent donnés dans la circonstance.

Les derniers vestiges d'usages liturgiques syriens n'ont été abolis parmi les Melkites que depuis moins de quarante ans. Porter (*Five years in Damascus*, Londres, 1855, vol. I, p. 358) relate les rites particuliers en usage dans les cérémonies de mariage ou de funérailles, non seulement parmi les chrétiens, mais encore parmi les musulmans de Maʿlūlā. Ceux de Djubʿādin, Bakhʿa, et d'autres localités voisines seraient en possession des mêmes coutumes, qui appartiennent aux anciens Jacobites. Une phrase de nos textes (*Dialogues*, IX, fin) y fait allusion.

J'ajoute que les Maloulieus ont, dans leur langage même, l'indication d'une origine syrienne. Quoi qu'ils appartiennent, comme il a été dit, au rite grec, ils donnent aux Grecs orthodoxes l'appellation de *manhoy*, et désignent les Grecs unis par le nom de *maʿarbōy* (*Vocabulaire*, VIII, 30, 31). Primitivement ces adjectifs s'appliquaient aux Syriens nestoriens et aux Syriens jacobites (Chalcédoniens ou Melkites), et de nos jours, les chrétiens grecs s'appellent *rūm*, et les Melkites *rūm katulik*, ou, par abus, *katulik* sans épithète.

[1] Diener, *Libanon*, p. 322, 328.

pour but spécial de visiter ces localités contournent la montagne sans pénétrer dans ces villages. Djub-ʿādin s'élève dans une échancrure de rochers, au-dessus de la route qui conduit de Damas à Yabroud, et Maʿlūlā est enfermé dans une gorge profonde qu'aucune route ne peut traverser. Bakhʿa, isolé dans un pli de terrain, à quelque distance de la route qui monte vers Yabroud, est un très petit village que les étrangers ont peu fréquenté jusqu'ici.

Cet argument pourrait suffire, car, si divers endroits du Liban, placés dans des sites analogues à celui de nos villages syriaques, n'ont pas gardé leur ancien langage, on peut soutenir que les relations de voisinage et les conditions civiles et religieuses de ces villages libanais ne furent pas les mêmes que celles de Maʿlūlā.

X. Nous devons cependant rapporter une autre explication, fournie par des données locales de Maʿ-lūlā.

D'après leurs traditions, جَدًّا عَنْ جَدٍّ, les habitants de ce village et des lieux avoisinants seraient des émigrés du pays de Sendjar. Ils disent qu'à une époque ancienne, leurs ancêtres voulant se soustraire aux vexations des musulmans qui avaient envahi la partie septentrionale de la Mésopotamie, auraient traversé l'Euphrate et le désert de la Palmyrène, pour se réfugier définitivement sur les hauts plateaux de la Syrie orientale, à trois cents lieues de leur pays d'origine. Ils y établirent une co-

lonie dans des lieux abandonnés, ou, plus vraisemblablement, ils se mêlèrent aux populations primitives, dans lesquelles ils se fondirent insensiblement.

Bien que cette tradition ne puisse être donnée comme un fait historique dûment démontré, j'ai dû la consigner ici, parce qu'elle n'a été signalée par aucun auteur à ma connaissance, et qu'il est toujours intéressant de connaître les idées qu'un peuple possède sur son origine.

Dans tout état de cause, des données de ce genre méritent d'être contrôlées.

A la vérité, on ne trouve rien dans l'histoire qui vienne directement à l'appui du dire des Malouliens. Nous savons seulement que, dès l'époque des premières invasions musulmanes, de nombreuses populations araméennes, comme aussi des tribus arabes, quittèrent la Mésopotamie pour venir se réfugier sur les terres grecques. Les unes y demeurèrent, comme les Ghassanides; les autres, réclamées par les califes, leur furent renvoyées par les empereurs[1].

[1] Au milieu du VII[e] siècle, les tribus chrétiennes des Tonukh, des Ghassan et des Iyād trouvèrent asile dans les domaines de l'empire. Caussin de Perceval (*Essai sur l'histoire des Arabes,* t. III; Paris, 1848. p. 511) raconte la fuite de Djabala, roi de Ghassan, réfugié à Constantinople sous le règne d'Héraclius. Autour de lui se forma une colonie arabe qui finit, après huit siècles, par se mêler aux Tcherkesses dans les montagnes du Caucase. D'autres tribus émigrées à l'exemple des Ghassanides, ne jouirent pas longtemps de la tranquillité qu'elles étaient allé chercher en pays chrétien. Ces mêmes Iyādites que nous venons de nommer furent redemandés par Omar au faible Héraclius, qui lui renvoya les fugitifs. «Ils rentrèrent au nombre de quatre mille hommes dans la Mésopota-

Sans doute, on est en droit de se défier des légendes musulmanes produites cent cinquante ans après l'hégire pour les besoins de la cause à soutenir; mais, le récit des détails mis à part, l'histoire regarde comme des faits acquis ces mouvements d'émigration, de dissémination et d'anéantissement des tribus mésopotamiennes. Les persécutions des infidèles, les querelles incessantes des chefs arabes, les divisions intimes des tribus obligèrent les populations demeurées en Mésopotamie, trop près des musulmans, à se retirer au fond du désert; d'autres se rapprochèrent des pays chrétiens.

Le fait est que les tribus chrétiennes n'habitent plus le pays de Sendjar[1]. Antérieurement aux éta-

mie et la Syrie, où la plupart ne tardèrent pas à embrasser l'islamisme» (*Essai sur l'histoire des Arabes*, p. 524).

Sous le nom de *Tonukh* «coalisés» on désignait de nombreuses populations, issues des Rabi'a, réunies primitivement dans le Bahraïn. Le nom générique de *Tonukh* fut attribué dans la suite à une seule de ces tribus. La confédération se composait principalement des Bahar, des Taghleb et des Tonukh. On voit ces derniers se fixer près de Damas vers l'époque de la naissance de Jésus-Christ, en même temps que les Sahabites reconstruisent Bosra. Les Taghleb (*Talabenses*) étaient, dès l'époque préislamique, montés dans la région située aux bords de l'Euphrate et du Chaboras. Ils passèrent une première fois en Syrie en 582 (Caussin de Perceval, II, p. 379). Dès le VI[e] siècle ils étaient chrétiens (*Ibid.*, p. 382); d'ailleurs les martyrs de Nagran (524) appartenaient à ces tribus. Ceux de ces peuples qui retournèrent en Arabie y furent persécutés. Isolés, privés de clergé, ils abandonnèrent le christianisme dont il ne resta presque aucune trace parmi eux, mais ils ne devinrent jamais de vrais musulmans (Caussin de Perceval, III, p. 524. Cf. R. Duval, *Histoire d'Edesse*, Paris, 1892, p. 257, 265).

[1] Les Nestoriens conservèrent ou reprirent le titre épiscopal de

blissements que les Nestoriens y possédèrent au xe et au XIIIe siècle, les Yézidis avaient pris la place des anciens émigrés. Le langage de ces Yézidis est un dialecte chaldéo-syriaque.

Les auteurs arabes témoignent de l'abandon du Sendjar par les tribus arabes. Au XIe siècle, après une de ces guerres civiles qui avaient ruiné le pays, le poète Boḥtori pleure sur le sort de cette contrée :

> Fils de Taghleb, quelle peine je ressens en voyant votre patrie déserte !
> Les habitants ont abandonné le pays, ainsi que les campements de Sandjar, abreuvés par la pluie...[1]

On a dit de ces Taghlibites que « c'étaient de fiers chrétiens, dont ni Mahomet ni les Califes ne purent avoir raison »[2]. Ils imposèrent le respect aux musulmans, et mirent des conditions à leur soumission, menaçant de passer sur les terres de l'empire grec, et commençant même à exécuter leur menace[3]. Leur chef Maw'ed refuse d'embrasser l'islam et reçoit la mort[4]. Au XIIIe siècle, Bar Hébréus, primat jacobite,

Sendjar (Lequien, *Oriens christianus*, II, p. 1333). Ebedjésu lui-même était évêque de Sendjar et d'Arabie avant de devenir métropolitain de Soba (Cardahi, *Paradisus Eden*. Beyrout, 1889, p. 5).

[1] H. Lammens S. J., *Le chantre des Omiades; notes biographiques et littéraires sur le poète arabe chrétien Aḥṭal* (*Journal asiatique*, IXe série, t. IV, 1894, p. 450). Voir le texte arabe dans le *Majani al-adab*, par le P. L. Cheikho S. J. Beyrout, 1882-1886, t. V, p. 146.

[2] A. R., *A propos d'un nouveau livre sur l'Islam*. Quinzaine, janvier 1897, p. 248.

[3] Lammens, *Le chantre des Omiades*, p. 97, 451.

[4] [illegible]

les compte comme relevant de sa juridiction[1], quoiqu'une partie des Taghlibites suivît la confession des Syriens orientaux ou Nestoriens, en opposition avec les adhérents du Concile d'Éphèse. Mais une partie de leur tribu avait émigré en Arabie. Ils se joignent aux Carmates pour brûler la Caaba, briser la pierre noire et souiller le puits de Zimzim. Ils arrêtent la sainte caravane et vont à la bataille précédés de l'image des saints Serge et Bacchus[2]. Plus tard, à la fin du XIII[e] siècle, on les retrouve fractionnés en plusieurs parties[3]. Le plus grand nombre, emme-

ܕܢܗܦܘܟ : ܘܟܕ ܠܐ ܨܒܐ : ܐܪܡܝܗ ܒܓܘܡܐ ܕܣܝܢܐ ܘܐܦܩܗ ܘܡܦܝܣ ܠܗ ܘܟܕ ܠܐ ܗܘܐ ܐܬܛܦܝܣ ܩܛܠܗ. «Mohammed envoya chercher Maw'ed, chef des Taï, Taghlibites chrétiens, et le pressa de se faire musulman. Comme il s'y refusait, il le fit jeter dans une fosse boueuse, puis, l'en ayant fait sortir, il le flatta; mais, comme Maw'ed ne se laissait pas persuader, il le mit à mort». 709 p. C. (Bar Hébréus, *Chronicon syriacum*, édition Bedjan; Paris, 1890, p. 112.)

[1] Cf. Bar Hebræi *Chronicon Ecclesiasticum*, ed. Lamy-Abbeloos. Louvain-Paris, 1877, t. III, c. 123.

[2] Lammens, *Le chantre des Omiades*, p. 236, 452, 454.

[3] Bar Hébréus raconte que Na'man ayant pris Hira, ville des Arabes chrétiens, le royaume des Taï fut divisé entre quinze chefs, et que beaucoup de ceux-ci s'attachèrent aux Perses, quelques-uns aux Chalcédoniens, tandis que les autres, mettant bas les armes, demeurèrent dans des villes et des villages du pays de Sen'âr, en Assyrie et en Syrie, où ils restent, dit-il, jusqu'à ce jour dans la foi orthodoxe, comme ceux de Ḥaditha (Hadeth), de Hith (Îs), de Beth-'arbāyē, de Quryaṭim (Qaryatéyn), de la région de Ḥomṣ, de Nebk et d'autres endroits, ܘܐܬܦܠܓܬ ܡܠܟܘܬܐ ܕܛܝܝ̈ܐ ܠܚܡܫܬܥܣܪ ܪ̈ܫܐ ܘܣܓܝܐܐ ܡܢܗܘܢ ܠܦܪ̈ܣܝܐ ܢܩܦܘ : ܘܡܢܗܘܢ ܠܟܠܩܕܘ̈ܢܝܐ ܘܐܚܪ̈ܢܐ ܫܕܘ ܙܝܢܐ ܘܥܡܪܘ ܒܡܕܝܢ̈ܬܐ ܘܒܩܘܪ̈ܝܐ ܒܐܬܪܐ ܕܫܢܥܪ ܘܒܐܬܘܪ ܘܒܣܘܪܝܐ : ܘܥܕܡܐ ܠܝܘܡܢܐ ܒܬܪܝܨܘܬ ܗܝܡܢܘܬܐ ܐܡܝܢܝܢ : ܐܝܟ ܗܢܘܢ ܕܚܕܝܬܐ ܘܕܗܝܬ ܘܕܒܝܬ

nant ses évêques nomades, se répandit dans le désert de Syrie, les uns autour de Qaryatéyn et de Nebk, ou auprès de l'Oronte, dans les environs de Homs et de Hama, où plusieurs d'entre eux se joignirent aux Croisés; les autres, aux bords du Chaboras. Leur dissémination fut extrême, car des fractions de cette tribu allèrent dans le Hauran, autour de Bosra et de Zora'[1]. Les derniers passèrent en Arabie, et l'une des sous-tribus taghlibites se fixa dans les îles de Farasân, sur la côte du Yémen. « Ils avaient été chrétiens, disent les géographes arabes, et dans ces îles on voyait encore les ruines de plusieurs églises. Attirées par leur réputation de force et de courage, plusieurs autres tribus étaient venues les joindre[2]. »

Les anciens auteurs s'accordent à témoigner que des mœurs plus policées distinguaient les Taghlibites de tous leurs voisins. Du reste, ils ne furent pas tous nomades. Ils habitèrent des villes, entre autres celle de Hira[3]. Ceux qui restèrent en Syrie ne laissent plus de trace à partir du xve siècle.

Je rapporte, au moins à titre d'exemple, ces détails de l'émigration de Banu-Taghleb parce qu'ils offrent plus d'un point de ressemblance avec les données des Malouliens. Il serait sans doute intéressant de parvenir à justifier ces suppositions, et

ܥܕܡܐ ܘܡܣܘܬܝܢ ܕܒܐܠܐ ܕܝܣܢܝ ܡܛܒܝܢ ܘܡܣܒܠܐ ܕܕܘܟܝܬܐ. (*Chronicon syriacum*, p. 89).

[1] Lammens, *Le chantre des Omiades*, p. 456.

[2] Lammens, *Le chantre des Omiades*, p. 456.

[3] Bar Hébréus, *loc. cit.* Cf. *Chronicon ecclesiasticum*, I, c. 201-204.

de rattacher scientifiquement la colonie syrienne du Djebel-aṣla aux émigrés taghlibites du Sendjar, dont on cherche en vain la trace après le xv[e] siècle, et qu'on voit pour la dernière fois à cette époque dans le désert de Qaryatéyn, proches par conséquent du site actuel des Malouliens et des Djubadiotes, ou bien à quelque autre des peuplades émigrées de l'Orient. Mais, pour autoriser historiquement la tradition dont nous nous sommes fait le rapporteur, nous ne possédons que les rapprochements indirects que l'on vient de voir; encore existe-t-il, à côté de ceux-ci, des raisons qui peuvent contrarier l'hypothèse.

Ainsi les Malouliens n'ont nullement le type non plus que le caractère des Arabes mésopotamiens. Physiquement ils ressemblent, en somme, à leurs voisins. Ils sont cependant plus beaux et plus vigoureux, et ils possèdent une réputation de force et de courage qui les rend justement célèbres dans la contrée qu'ils habitent. Rappelons que ce trait distinctif a été appliqué par les auteurs arabes aux Taghlibites[1].

Cette ressemblance physique qu'ils ont avec les autres habitants de la Syrie s'explique aisément, si l'on considère que les émigrés ont pu se fondre dans une population préexistante, et qu'en tout cas il s'est constamment produit parmi eux un mélange de races. On nomme à Maʿlūlā plusieurs familles

[1] Voir ci-dessus, p. 275.

d'origine étrangère qui, attirées par cette réputation de courage des Malouliens, sont venues se fixer parmi eux. La famille de l'un des scheykhs est connue pour être originaire d'un village éloigné, ruiné par les guerres ou les impôts. Les Sadădi sont des Syriens jacobites, venus de Sadad. Ils sont comptés dans le *tayfé* des Grecs orthodoxes de Maʿlūlā sans cesser d'appartenir à l'église syrienne. La famille Francĕs, descendant, assure-t-on, des Croisés de Louis VII, se dit venue, il y a deux cents ans, de Damas à Maʿlūlā, où elle réside depuis ce temps. J'ajouterai que souvent les Malouliens prennent femme à Maʿarra, Seydnaya, Yabroud, Nebk, comme, de leur côté, les Djubadiotes se marient à ʿAïn et-tineh, Helboun et autres villages musulmans. On sait comment le type de race se perd par le mélange des populations. Tel est le cas pour les différentes nations qui constituent aujourd'hui la population de la Syrie. On s'y naturalise plus facilement qu'en Egypte, à ce point qu'il ne subsiste plus, dans cet alliage de nations, de représentants sensibles des anciennes races. Seuls les nomades, qui ne contractent pas d'alliance dans les clans étrangers, conservent leur type particulier.

Une autre difficulté pourra être élevée au sujet de la foi religieuse. En effet, on tient comme probable que la généralité des tribus subjuguées par les Sarrasins ont embrassé l'islam. Maʿlūlā, au contraire, est chrétien; Djub ʿădin et Bakhʿa, qui conserve les restes de son église de Saint-André, l'étaient il y a

deux siècles et demi[1], et ne pourraient, par suite, être considérés comme descendant de tribus de cette sorte. Cependant, sans en venir à supposer que ces peuples soient passés de l'islam au christianisme après leur établissement dans le pays de Syrie, on doit se rappeler que le mahométisme trouva de la résistance parmi les populations arabes et syriennes. A plusieurs reprises, imposé puis abjuré par les vaincus, il ne prit racine que parmi les tribus en contact réel avec les musulmans. Dans les montagnes, et surtout dans le désert, les populations, loin de devenir facilement les sectatrices du Croissant, en furent plus souvent les adversaires, soit qu'elles aient ouvertement porté les armes contre l'islam, soit qu'en forme de protestation contre une foi reçue sans liberté, elles se soient appliquées à soutenir les doctrines des sectes musulmanes hérétiques. C'est ainsi que, s'il y eut parmi les Taghleb, pour prendre de nouveau cette tribu en exemple, des musulmans dès le second siècle de l'hégire, d'autres fractions taghlibites demeurèrent chrétiennes, au témoignage même des écrivains arabes.

En troisième lieu, on peut représenter, au sujet de la langue elle-même, que les tribus nomades de la Mésopotamie se servaient de l'arabe et non du

[1] Renan croit qu'ils ont été Syriens-musulmans dès le principe. Selon lui, la différence linguistique résulterait d'une situation sociale prolongée à travers les siècles, et n'aurait rien d'ethnographique. (*Le judaïsme comme race et comme religion*. Conférence faite au Cercle Saint-Simon le 27 janvier 1883. Paris, 1883, p. 27, 28.)

syriaque[1]. Cependant, au témoignage de l'un des plus sérieux des anciens écrivains musulmans, Al-Farabi, les tribus dont nous avons étudié les migrations pour les rapprocher des données traditionnelles de Maʿlūlā étaient en majeure partie chrétiennes, à tout le moins en relation de voisinage avec les Syriens et les Grecs de Syrie, dont la langue usuelle était le syriaque, avec les Persans, parmi lesquels le syriaque était en honneur; et les livres en usage chez ces Arabes chrétiens étaient en araméen, car c'est évidemment cette langue que Al-Farabi désigne sous le nom d'« hébreu »[2]. Au surplus, les dialectes par-

[1] Au VIIe siècle, ces tribus se firent traduire l'évangile en arabe. (Bar Hébréus, *Chronicon ecclesiasticum*, I, c. 275.) ܚܢܦܐ ܗܢܘܢ ܐܘܢܓ ܠܥܪܒܝܐ. Al-Farabi, cité dans le *Kitab al mudir* de Djalal ad-Din (Boulak, 1282 (1876), t. I, p. 104-105), énumère les tribus qui fournirent leur contingent à la formation de l'idiome littéraire, puis il nomme celles dont les dialectes ne furent pas mis à contribution : فانه لم يؤخذ لا من لخم ولا من جذام لمجاورتهم أهل مصر والقبط ولا من قضاعة وغسان وإياد لمجاورتهم أهل الشام واكثرهم نصارى يقرون بالعبرانية ولا من تغلب واليمن فانهم كانوا بالجزيرة نحويين اليونان ولا من بكر لمجاورتهم للقبط والفرس « On ne prit rien de Lakham ni de Djudām, parce qu'ils étaient voisins de l'Égypte et des Coptes; rien de Quḏā'a, de Gossān ni de Iyād, parce qu'ils étaient voisins des Syriens et la plupart chrétiens, lisant en hébreu; rien des Taghleb ni des Yémen qui étaient tous dans la Mésopotamie, rapprochés des Grecs; rien des Bakr, voisins des Coptes et des Perses... »

[2] Les anciens auteurs arabes signalaient dans le langage des Nabatéens un certain nombre de mots en dehors du vocabulaire arabe. Tels étaient *zuta*, qui, en syriaque nabatéen, signifiait « petit », suivant Ibn Khallikan (Quatremère, *Mémoire sur les Nabatéens*, p. 104). De même *summuk* voulait dire « rouge ». Nous retrouvons ces deux

lés par ces tribus, dialectes que les créateurs de l'arabe littéraire jugèrent impropres à servir à la formation de cette langue, étaient apparentés à l'himyarite ou au nabatéen. D'après ces données, il est aisé d'admettre que les sous-tribus qui se séparèrent des musulmans pour se mêler aux Syriens et aux Grecs de Syrie purent prendre complètement la langue usuelle de ceux-ci, je veux dire le dialecte de Damas ou de la Cœlésyrie, désigné aussi sous le nom de syriaque palestinien, le second des dialectes énumérés par Bar Hébréus[1].

XI. Quoi qu'il en soit de la provenance des Malouliens, leur dialecte offre assez de ressemblances avec ce que nous connaissons du syriaque palestinien[2] pour qu'on puisse apparenter l'un à l'autre, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'hypothèse d'une importation orientale afin de rendre raison des caractères particuliers du dialecte de Maʿlūlā.

termes, au lieu de leurs équivalents arabes صَغِير et أَحْمَر dans le dialecte maloulien. Les expressions nabatéennes recueillies par Quatremère sont également comprises à Maʿlūlā, et l'on m'a fidèlement rendu حطا سمقانا, par lequel les Nabatéens désignaient le «froment rouge» (Quatremère, p. 104) par *ḥittō súmmuqēn;* زيتونا بريا «olivier sauvage» (*ibid.*) par *zäytchtcha barrīā;* نواطير «gardien» (p. 108) par *naṭūrā*. La phrase citée par Masʿudi بهتا [د]سقا (p. 103) m'a été traduite *bištcha bkhistchā*, et كرميتة «un homme qui a les yeux rouges» (*ibid.*) par *ramta*.

[1] Voir ci-dessus, p. 243.

[2] Fr. Schwally, *Idioticon des christlich palästinischen Aramäischen*, Giessen, 1893. Cf. *Z. D. M. G.*, 1894, p. 361-367.

C'est en effet au dialecte palestinien que se rapportent des mots tels que les suivants :

ḥōm « voir » et *aḥmi* « faire voir », ܚܡܐ, *afʿel* ܐܚܡܝ (Schwally, *Idioticon*, p. 32), verbe d'un usage ordinaire en palestinien, alors que le syriaque édessénien et les dialectes qui en descendent emploient ܚܙܐ et ܚܰܘܺܝ (Gwilliam, *Palestinian Syriac literature*, p. 76, 82).

ġap « auprès », pal. ܓܒ, ܓܒܗ (Schwally, 14, 20. — Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. LXXXII).

erraʿ « sous », ܐܪܥ préposition spéciale à l'araméen juif (Schwally, p. 49. — Lewis, Gibson, p. LXXIX).

emḥar « demain ». pal. ܡܚܪ (Nœldeke, ***Z. D. M. G.*** 1868, p. 486).

qōm « devant », pal. ܩܡ, ܩܡܝ, provenant de ܩܕܡ, par suite de la chute du ܕ (Schwally, p. 83. — Lewis, Gibson, p. CXII).

imōd « aujourd'hui », ܝܘܡܕܢ (Schwally, p. 40), le démonstratif étant postfixé, à l'inverse du procédé syrien oriental ܐܕܝܘܡ (Mclean, V. s., p. 156).

ṣpaʿṯā « doigt », pal. ܐܨܒܥܬܐ pour ܨܒܥܐ (Schwally, 78. — Gwilliam, p. 53, 10).

quṣṣur « court », pal. ܩܨܝܪ (Schwally, 84).

ibr « fils », *ēbrē*, pal. ܐܒܪ, ܐܒܪܗ, avec voyelle prosthétique (Schwally, 13, 14), au lieu de la forme édessénienne ܒܪ, ܒܪܗ.

De même :

ešmā « nom », pal. ܐܫܡ (Schwally, 94), édess. ܫܡ, ܫܡܐ.

ibrawṣ « lépreux », pal. ܓܪܒܢ (Gwilliam, 51, 17).

Nous retrouvons encore les caractères du syriaque palestinien dans :

dapparītā « abeille », ܕܒܪܝܬܐ (Schwally, 20), dont la forme dans le dialecte d'Édesse est ܕܒܘܪܬܐ.

rḫōbtā « genou », ܐܪܟܘܒܬܐ (Schwally, 89. — Cf. Lewis, Gibson, CXVIII).

ṣyūḥā « cri », ܨܘܚ (Schwally, 70, — Lewis, Gibson, CX).

hōḵā « ici », ܗܟܐ (Schwally, 43), édess. ܗܪܟܐ.

qyamṭā « résurrection », ܩܝܡܬܐ (Schwally, 82), forme connue à la vérité dans le syriaque d'Édesse, mais pour laquelle est employé de préférence le mot ܢܘܚܡܐ (Lewis, Gibson, CXII).

La forme pleine du pluriel (*Grammaire*, 41) s'est maintenue à Maʿlūlā comme dans le judéo-araméen (R. Duval, *Gr. syr.*, p. 250).

Le redoublement d'emphase de mots tels que :

leppā « cœur »,
šinnā « rocher »,
eppay « mon père », *eppaynaḫ*,

est confirmé par les types du syriaque palestinien : ܠܒܐ (Cf. Schwally, 48), ܫܢܐ (*ibid.*, 94), ܐܒܐ (*ibid.*, 1); et les manuscrits palestiniens présentent fré-

quemment le ܦ renversé : ܦ̈ , pour le ܦ dur (Lewis, Gibson, *Lectionary*. Nestle, *Critical Notes*, p. xx).

anaḥ « nous » existe aussi dans le palestinien sous la forme adoucie ܐܢܢ (*Grammaire*, 21, 7°).

t-il (*Gr.*, 26, 2°) correspond au ܬܠ palestinien, quoique cette formation ne soit pas exclusivement propre à ce dialecte.

Ajoutons l'usage du ܠ pléonastique (*Gr.*, 101. — Schwally, 47) dont l'emploi est habituel au palestinien; la combinaison par deux et par trois des particules et des prépositions (*Gr.*, 101, 110. — Schwally, 20, 49, 67, 69); le ܝ préfixe de la 3ᵉ pers. singulier du futur, en place du ܢ propre au syriaque d'Édesse; les parfaits en *ū* (*Gr.*, 55); le redoublement pléonastique de la négation ܠܐ (*Gr.*, 127, 2 *a*. — Schwally, 47. — Gwilliam, *S. L.*, 40, 17, 18); la fréquence des diminutifs en ܘܢ (Nœldeke, *Z. D. M. G.*, XXII, 1868, p. 473-474), enfin le grand nombre des substantifs et adjectifs construits sur le type ܩܛܝܠ (*Gr.*, 34 *a*), dont l'emploi constitue l'une des caractéristiques du syriaque palestinien (Nœldeke, *l. cit.*).

Ce travail de comparaison n'a porté que sur un petit nombre d'éléments. Le syriaque palestinien n'est connu en effet qu'au moyen d'un matériel très restreint. Mais si l'on observe que les deux idiomes dont nous rapprochons les termes appartiennent à deux régions séparées l'une de l'autre par une grande distance, en même temps qu'à deux époques fort

différentes, on reconnaîtra sans doute, en attendant que des recherches ultérieures aient multiplié les points de contact entre ces deux dialectes, que nos données établissent d'ores et déjà les rapports du néo-syriaque maloulien avec le syriaque vulgaire ancien de Palestine ou de Damas, dont il représenterait les restes les plus considérables que nous possédions [1].

XII. Dans les trois villages que nous avons nommés, tous les habitants parlent entre eux ce dialecte. Les familles qui viennent se fixer au milieu de ces populations en prennent la langue en même temps qu'elles acquièrent le droit de naturalisation. Tel est aussi le cas des filles prises en mariage par les Malouliens : elles adoptent nécessairement la langue de leur nouveau pays.

C'est uniquement dans leurs relations avec les étrangers qu'ils se servent de l'arabe, et ils passent pour le parler mieux que dans les villages d'alentour. L'arabe est en effet pour eux une langue étrangère, que quelques Malouliens sont allés apprendre dans les villes où ils ont cherché du travail, principalement à Damas, et qu'ils ont ensuite importée dans leur pays, sans les vices de prononciation particuliers aux campagnes de cette région syrienne.

[1] Mgr Joseph David tenait l'idiome maloulien comme intermédiaire entre le syriaque oriental et le syriaque occidental, supposant un mélange des formes des deux classes de dialectes. (كتاب اللمعة الشهية, Mossoul, 1879, p. 14.)

Le néo-syriaque, tel que le parlent les femmes et les enfants, est souvent plus pur et plus exact que celui qu'on entend de la bouche des hommes. Ces derniers, obligés qu'ils sont par leurs relations extérieures à savoir plus ou moins l'arabe, se servent de mots ou même de formes empruntées à cette langue, que les femmes connaissent et emploient peu. Quant aux enfants, ceux du moins qui ne fréquentent pas l'école gréco-russe récemment établie, ils ne comprennent que le syriaque.

Les Malouliens n'ont pas appris sans étonnement l'intérêt donné à leur idiome par les linguistes européens. Leur dialecte est en effet volontiers considéré par les gens qui les entourent comme « un jargon corrompu, usité seulement par des villageois grossiers, et qui ne mérite aucune attention sérieuse ».

Sans doute, le dialecte de Maʿlūlā est un langage altéré, un syriaque de campagne; car, même au temps où le syriaque littéraire brillait de son plus grand éclat, on parlait, en dehors des villes, surtout dans les contrées reculées, des idiomes très éloignés de la pureté de langage des centres cultivés. Chaque région avait, comme on le remarque au sujet de l'arabe parlé de nos jours, sa prononciation particulière et ses locutions préférées. Ce syriaque des provinces, privé des conditions d'unité que les langues étudiées trouvent dans le développement de la civilisation et de la culture littéraire, devait en venir à un état de dégradation qui ne pouvait que s'accentuer avec le temps, lorsqu'il n'exista plus nulle

part de centre civilisé dont l'usage pût servir de guide en matière de correction de langage.

Tel a été le cas pour l'idiome de Maʿlūlā.

Mais les dialectes vulgaires ne représentent pas un syriaque post-classique, et n'ont pas avec la langue savante les rapports qu'a le grec du Nouveau Testament avec le grec littéraire. Tenir ces dialectes vulgaires de Syrie comme les restes altérés de l'ancien syriaque serait méconnaître complètement le caractère des langages populaires [1].

On ne saurait non plus être surpris de trouver à Maʿlūlā des expressions ou des tournures arabes mêlées aux formes syriaques, de même qu'on ne s'étonne nullement de voir des termes persans dans l'ancien araméen oriental, des importations turques ou kurdes dans l'idiome de Tour-ʿabdin, ou encore des mots européens dans l'arabe beyroutin ou le turc de Stamboul.

A Maʿlūlā comme ailleurs, il a bien fallu exprimer des choses nouvelles, et pour cela faire des emprunts, qu'on n'a pu demander qu'à l'arabe. C'est ainsi qu'on a dit *muṭrōnā*, de مطران « évêque », *báṭrăkā*, de بطرك « patriarche », *sikōrṭā*, de سيكارة « cigarette », *karrōsṭā*, de كرّوسة « voiture ». Un Maloulien a même hasardé, sur un mot de notre conversation, le néologisme *tōsṭā* « toast ».

[1] J. Benzinger, *Bericht über neue Erscheinungen auf dem Gebiete der Palästinaliteratur* (*Zeitschrift des Palästina-Vereins*, vol. XV, 1892).

Mais en admettant dans leur vocabulaire ces mots étrangers, les Malouliens respectent leur grammaire et appliquent en général ses règles aux termes empruntés, de manière à garder intactes la structure générale et les formes essentielles de leur langue. Il faut observer aussi que ceux des Malouliens qui possèdent mieux leur dialecte trouvent le véritable mot syriaque à mettre à la place de l'expression arabe syriacisée.

Ce n'est pas d'ailleurs, en bonne linguistique, par le nombre des mots étrangers introduits dans le vocabulaire d'une population qu'on peut déterminer la nature de son dialecte. Il est de toute évidence qu'il faut s'arrêter non aux seules apparences[1], mais à l'étude des formes et des procédés grammaticaux appartenant au fond même de la langue. Or, à ce point de vue, le dialecte de Maʿlūlā est plus syriaque qu'arabe, et les arabismes anciens qu'il présente semblent tenir à un travail de superposition analogue à celui qui a dirigé l'évolution des autres dialectes orientaux.

Comme on le remarquera, le dialecte maloulien n'a les sons caractéristiques de l'arabe que dans la mesure où le syriaque les possédait lui-même; il emploie d'ordinaire les consonnes conformément à la dérivation syriaque, lorsque celle-ci diffère de

[1] C'est ainsi que le چ (*tch*^{i}) mâloulien, provenant de ܟ, ne saurait être assimilé à la prononciation *tch* que certaines tribus de Bédouins donnent au ك : امرك, *ōmratch*, كيف, *tchayf* (Conder, *Palestine exploration found*, Quaterly statement, 1890, p. 196).

l'arabe. Les modifications du système consonnal ne sont que le développement des lois phonétiques qui président aux variations des éléments d'articulation. Le vocalisme, moins atteint que les consonnes, est celui des dialectes syriaques, et nullement la vocalisation à trois accents de la langue arabe.

Je dois ajouter que ceux qui ne savent que l'arabe sont naturellement portés à regarder comme autant d'emprunts faits à cette langue toutes les ressemblances qu'ils trouvent dans le dialecte maloulien, sans considérer que beaucoup de mots ou de formes arabes ont leur racine ou leurs dérivés dans l'araméen, et que mainte expression étrangère à l'arabe littéraire et propre au *daréj* ne justifie son origine sémitique que par son correspondant syriaque.

Mais, sans insister plus qu'il ne convient pour combattre un sentiment de défaveur dont nous n'avons pas à juger les motifs, nous livrerons le résultat de nos recherches, estimant que l'on aura quelque intérêt à connaître l'état dans lequel nous retrouvons à Maʿlūlā l'ancien dialecte syriaque que les habitants de nos trois villages syriens se sont transmis jusqu'à nos jours sans le secours de l'écriture, — persuadé aussi que la science ne verrait qu'avec peine tout effort tenté contre la conservation de cet idiome.

La plus grande partie des documents qui suivent a été recueillie auprès des habitants de Maʿlūlā. Je dois aussi beaucoup à M. Basilios Ayssa, ancien élève de Sainte-Anne de Jérusalem et curé de Nebk. Ses

connaissances en matière d'études européennes m'ont permis d'obtenir de lui des indications sûres au moyen desquelles j'ai pu donner plus de suite à mes recherches et augmenter la matière de mon premier travail. Mon étude a été complétée et revisée une dernière fois auprès de M. Daoud Tadros, de Damas, à qui je veux témoigner ici ma gratitude pour les facilités qu'il m'a fournies.

J'ai aussi trouvé un utile secours à l'Université Saint-Joseph de Beyrout, où, en même temps que les livres et les manuscrits étaient mis à ma disposition, de précieuses indications m'ont été données. Je dois en particulier au R. P. L. Cheikho, dont la compétence est reconnue en matière d'histoire et de littérature arabes, plusieurs des indications historiques ou ethnographiques rapportées au cours de cette étude. A son tour, le R. P. Rhétoré, des Dominicains de Saint-Étienne de Jérusalem, m'a fort obligeamment fait profiter de toute sa connaissance des dialectes néo-syriaques. Qu'ils veuillent bien l'un et l'autre en recevoir ici mes vifs remerciements.

GRAMMAIRE.

Les formes néo-syriaques se rapportant proprement à la *Grammaire* sont expliquées là-même. Celles qui appartiennent au *Vocabulaire* recevront leur interprétation dans la *Nomenclature*.

L'abréviation *Vulg.* distinguera les termes arabes qui sont, soit par leur forme, soit par leur acception, étrangers à la langue classique.

N. s. indiquera les mots tirés des dialectes néo-syriaques.

Pal. ceux du dialecte palestinien.

M. les mots ou formes particuliers au village de Ma'lūlā.

Dj. les éléments recueillis à Djub'ādīn, différents de leurs correspondants malouliens.

On marque les renvois à la Grammaire par la simple indication des paragraphes et des subdivisions en chiffres arabes : (52, 15). Les références de la Nomenclature sont exprimées par le chiffre, en romain, de la série et le numéro propre de l'article : (III, 24). La mention *Textes* ou *Dialogues* désignera les renvois spéciaux à ces parties.

On a cité aussi :

Bliss, *M.* = Frederik John Bliss, B. A., *Ma'lula and its dialect* (*Palestine Exploration found, Quaterly statement for 1890*, p. 74-98).

R. Duval, *Gr. syr.* = Rubens Duval, *Traité de Grammaire syriaque*. Paris, 1881.

Garzoni, *G. K.* = Garzoni, *Grammatica e vocabolario della lingua kurda*. Rome, 1787.

Guidi, *F.* = Guidi, *Beiträge zur Kenntniss des neuaramäischen Fellīḥī Dialectes.* (*Z. D. M. G.*, vol. XXXVII, 1883, p. 294-318.)

Gwilliam, *S. L.* = G. H. Gwilliam, F. Crawford Burkitt and John F. Stenning, *Biblical and patristic relics of the Palestinian Syriac literature.* (*Anecdota Oxoniensia. Semitic series*, vol. I, part IX. Oxford, 1896.)

Hofmann, *Gr.* = *Hofmann, Grammaticæ syriacæ libri III.* Halle, 1827.

Lewis, Gibson, *Lectionary.* = A. Smith Lewis, M. D. Gibson, *A Palestinian Syriac Lectionary.* (*Studia sinaïtica*, VI. Londres, 1897.)

Mclean *V. S.* = Maclean, *A Grammar of dialects of vernacular syriac.* Cambridge, 1896.

Nœldeke, *Gr.* = Th. Nœldeke, *Kurtzgefasste syrische Grammatik.* Leipsig, 1880.

Nœldeke, *Gr. ns.* = Th. Nœldeke, *Grammatik der neusyrischen Sprache am Urmia-See und Kurdistan.* Leipsig, 1868.

Payne Sm., *Th.* = R. Payne Smith, *Thesaurus syriacus.* Oxford, 1879-1897.

Schwally. = Friedrich Schwally, *Idioticon des christlich-palæstinischen Aramæischen.* Giessen, 1893.

Stoddart, *M. gr.* = *Modern Syrian Grammar.* (*American Oriental Society*, vol. V, 1856.)

I

PHONÉTIQUE.

PHONÉTIQUE.

1. Les consonnes usitées dans le dialecte de Maʿlūlā sont les suivantes :

ا	*ʾ*	ذ	*ḏ*	ف	*f*
ب	*b*	ر	*r*	ق	*q*
پ	*p*	ز	*z*	گ	*kⁱ*
ت	*t*	س	*s*	ل	*l*
ث	*ṯ*	ش	*š*	م	*m*
ج	*j̇*	ص	*ṣ*	ن	*n*
چ	*ţ*	ط	*ṭ*	ه	*h*
ح	*ḥ*	ع	*ʿ*	و	*w*
خ	*ḫ*	غ	*ġ*	ي	*y*

Il ne semble pas que l'écriture ait jamais été appliquée par les Malouliens à leur dialecte. Les essais de transcription donnés par Ferrette (Voir *Z. D. M. G.*, vol. XXI, 1867, p. 183), en caractères arabes et syriaques, montrent que les alphabets orientaux

sont insuffisants pour représenter les articulations nouvelles, et surtout les sons vocaliques du dialecte maloulien, dans l'état où il nous est parvenu. On remédie sans doute à la première difficulté en ajoutant aux lettres arabes quelques signes empruntés à la phonétique turque ou persane, ou en employant l'alphabet syriaque augmenté des signes propres au carchouni; mais les voyelles ne sauraient être exprimées nettement au moyen des accents arabes. Dans tout état de cause, nul mode d'écriture orientale ne dispenserait de la transcription en lettres européennes. Celle-ci offre seule les garanties d'exactitude nécessaires relativement à l'expression des voyelles et à l'indication des syllabes accentuées. Le cas serait autre, si l'on devait écrire des textes à l'usage des populations parlant ce dialecte. Il faudrait alors employer l'écriture à laquelle ils sont accoutumés, l'alphabet arabe.

2. Division des consonnes :

Gutturales : ق *q*, ݣ *k*, خ *ḫ*, ح *ḥ*, ع ‘, غ *ġ*.
Palatales : ڃ *ṯ*, ج *j*.
Labiales : پ *p*, ب *b*, ف *f*, و *w*.
Dentales : ت *t*, ط *ṭ*, ن *n*.
Sifflantes : ث *ṯ*, ذ *ḏ*, ز *z*, س *s*, ش *š*, ص *ṣ*.
Liquides : م *m*, ل *l*, ر *r*, ي *y*.
Aspirées : ه *h*, ا ’.

3. On remarquera, dans la série qui précède, que le *q*, ق, n'est plus l'articulation forte et emphatique

qui s'est maintenue en arabe. On donne à cette consonne une prononciation diminuée, qui équivaut à un *k* nettement articulé. Cette modification est le résultat d'une prononciation plus faible, que le ܦ syriaque avait autrefois dans certaines provinces (R. Duval, *Gr. syr.*, p. 23).

k' et *ḫ* représentent les deux sons de la lettre ܟ. Le premier, équivalant au ܟ݁ non aspiré, se prononce, ainsi que dans les autres dialectes néo-syriaques, avec une articulation mouillée qui existait déjà dans l'ancienne langue.

La même consonne remplace exceptionnellement le ܓ syriaque dans *talk'ā*, ܬܠܓܐ (III, 24), *felk'ā*, ܦܠܓܐ (52, 15) et dans *dakk'el*, ܕܓܠ (69, 32), où il équivaut à ܓ redoublé.

Le خ, *ḫ*, représente le ܟ݂ aspiré.

Au sujet de cette double prononciation, on remarquera que les néo-syriens ne suivent pas les lois propres au syriaque littéraire concernant les lettres ܒܓܕܟܦܬ (Cf. Nœldeke, *Gr. ns.*, p. 29). Des six lettres constituant cette catégorie, les trois premières, consonnes faibles, ne possèdent à Maʿlūlā que la prononciation aspirée; les trois suivantes, consonnes fortes, ont la double émission; mais l'aspiration et la non-aspiration, au lieu de permuter entre elles dans la flexion des mots, sont autant de sons fixes dont l'emploi est déterminé une fois pour toutes par la forme adoptée comme radicale; d'où, au point de vue de l'ancienne grammaire, des irrégularités ou inconséquences.

غ, *ġ*, est moins le غ arabe que l'articulation du gāmal aspiré, que les Syriens notaient au moyen d'un point inférieur ajouté à la consonne ܓ݂ (*gh*).

4. ج, *ṯ* (*tch*[i]) remplace le ܬ dur de l'ancien syriaque. Par analogie, il est pris comme équivalent du ت arabe, et même du ث, qui, dans cette région est prononcé *t* : *ĕrṯap* رتب (55, 23), *ĕṯqēl* ثقل (57, 10).

ج, *j*, se présente uniquement dans des mots d'importation arabe et n'appartient pas proprement à la langue de Maᶜlūlā. Il est prononcé du reste, comme dans l'arabe de cette partie de la Syrie, *j* et non *dj*.

ج donne *ġ* dans des mots de formation ancienne : *ġeltā* جِلد (V, 3).

5. پ, *p*, figure soit le ܦ syriaque, en de rares exemples (XI, 54), soit plus fréquemment le ܒ, lequel s'est durci par cette prononciation intermédiaire entre le *b* et le *p* : *ap*, ܐܦ (81); *arpaᶜ*, ܐܪܒܥ (51); *leppā*, ܠܒܐ (44, III); *päyṯā*, ܒܝܬܐ (44, V); *ṣpaᶜṯā*, ܨܒܥܬܐ (*Vocabulaire*, V, 31). On conçoit ainsi comment, en présence de la difficulté de fixer l'orthographe, on a pu transcrire *ekhthab* et *ekhthap*, *baytha* et *paytha*. (Cf. Lewis, Gibson, *Lectionary*; Nestle, *Critical notes*, p. xx.)

L'accent et la position de la syllabe influent sur l'émission de cette consonne, qui est ordinairement renforcée en syllabe finale, après l'accent, après une consonne dure, enfin, mais assez rarement, au commencement des mots.

ب, *b*, est le ܒ syriaque, hormis les cas où il se prononce *p*.

Le son *v* et *w* donné au ܒ݂ dans les dialectes syriaques orientaux manque à Maʿlūlā.

b, exceptionnellement, figure ܦ dans *šōbnā*, ܫܘܦܢܐ (XIII, 18), mais ܫܡܢܝܢ a donné régulièrement *šammēn* (VII, 33).

ف, *f*, provient du ܦ݂, même avec le redoublement : *kʿaffā*, ܟܦܐ (V, 30).

6. ت, *t*, remplace invariablement le د arabe (ܕ non aspiré) : *ḥatītā*, حديد (II, 30). Il en est de même dans le dialecte vulgaire de Perse (Nœldeke, *Gr. ns.* p. 45, 46). Le ܕ syriaque n'est devenu *t* qu'en passant par l'arabe ܩܕܝܡ, قديم, *qatēm* (VII, 48); ܩܕܝܫܐ, قدّيس, *qattēšā* (IX, 30). Voir cependant *šattar*, ܫܕܪ (69, 14).

Il répond à ܛ dans *tēšʿā* et ses dérivés (51).

ط, *ṭ*, et les autres emphatiques se sont conservées généralement, mais sous une forme un peu plus douce que leurs correspondantes arabes. La permutation du ܨ en ܛ (ܛܠܡܐ) a été signalée par Gwilliam (*S. L.*, p. 78, 52, 6; — Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. XXXII).

7. ث, *ṯ*, ܬ aspiré, se prononce comme le ث arabe (*th*).

ذ, *ḏ*, ܕ aspiré, répond à la lettre précédente (*dh*) et exprime toujours le ܕ syriaque. Le *d* simple n'appartient donc pas à la phonétique de Maʿlūlā.

8. ܗ, *h*, aspiration faible, s'est conservée généralement. J'en signalerai la chute :

a. Au commencement des mots, lorsque ceux-ci s'adjoignent une lettre proclitique : *hannā* (23), *b-annā; haṯ* (22, 3°), *w-aṯ; hatáy* (82, impératif), *w-atáy*.

b. dans les suffixes *ē*, *ā* (22, 4°), ܗ̈ܝ, ܗܿ.

c. dans la flexion des verbes *ap*, ܗܘܒ (81), *šayē*, ܫܝܗܐ (75, 6).

d. dans la forme *alō*, ܐܠܗܐ (I, 1).

ܐ, ', simple hiatus, a persisté dans le mot *ĕm'ā*, sans doute d'après l'arabe مِئَة. Voir aussi *ša'lē* (96) et *ka'ēlē* (89); ailleurs il semble avoir entièrement disparu.

9. Le dialecte de Maʿlūlā maintient la distinction des gutturales ܐ, ܥ, ܗ et ܚ.

Le ܚ et le ܟ, comme d'autre part ܫ et ܣ, subsistent généralement en conformité avec la dérivation syriaque, et l'on a : *ḥámšā* (51), ܚܡܫܐ, et non خَمْسَة; *ʿasrā* (51), ܥܣܪܐ, et non عَشْرَة; *šulṭonā* (VIII, 5), ܫܘܠܛܢܐ, malgré l'arabe سُلْطَان; *ḥamrā* (XIII, 34), ܚܡܪܐ, arabe خَمْر; *ḥōṯā* (45, 8), arabe أُخْت.

10. *l* et *r* sont parfois confondus : *reġrā* et *reġlā* (V, 50); *ṯrēʿasar* et *ṯlēʿasar* (51). (Cf. Nœldeke, *Gr.*

ns., p. 51); de même *l* et *n* : *malšaftā*, مَلْشَفْتَة (XI, 38); *j* et *š* : *qamjtā* قَمْشْتَة (XI, 27).

11. Le dialecte maloulien n'écarte ni le *suqun* initial, ni la succession de trois consonnes, même au commencement d'un mot : *nzellaḥ*, *zlillûn*, *ṯzlilḥûn* (88), *nōfšṯā* (XI, 66).

12. On a conservé l'usage du redoublement, procédé perdu par les Syriens occidentaux.

Le redoublement affecte les lettres radicales : *ráppā* (VIII, 35), *báṯṯēl* (69, 1), *yĕṯqattaš* (69, 34), *hannā* (23, 1); les afformatives : *ḥarûfṯṯā* (XV, 17; 36, 2), *kaʿmûnnā* (96, 68).

Il est aussi le résultat de l'assimilation des consonnes (18).

On trouvera pourtant des exemples où le redoublement est peu sensible. Tels sont : *ḥûpā* (XII, 49), *mġāyēḏ* (76, 10) et autres formes des verbes *ʿe-waw*, *raḥēm* (69, 3). Cette anomalie se rencontre aussi, mais comme une prononciation défectueuse, en d'autres cas qu'il n'a pas été utile de signaler.

VOYELLES.

13. Les voyelles du dialecte maloulien sont les suivantes :

1° *a* aigu, correspondant au *ptāḥā* des Syriens orientaux (ܰ) : *baṯlaṯ* (69, 1).

2° *ā* long (ܵ), qui s'exprime non par un son

IMPRIMERIE NATIONALE.

intermédiaire entre *á* et *ó*, mais par un *a* simplement ouvert.

3° *e* simple : *amellā* (99), *ḥemnā* (96), *eppay* (45, VI).

4° *ĕ* presque confondu avec *ĭ* : *šĕnnā-šĭnnā* (II, 29).

5° *ē* long et très fermé, se rapprochant de *ī* sourd : *ḥēfā* (II, 27) *-ēn* (22).

6° *i* simple : *ĭšṭiṭ* (82, 5), *ĭfī* (82, 8).

7° *ō* formé de ܳ par contraction : *mō*, ܡܳܐ ܗܽܘ (25); *lō*, ܠܳܐ ܗܽܘ (103, 4). ܠܳܐ a donné *lā* (*ibid*).

Par un procédé semblable, *ō* provient aussi de ܳܐ sous l'influence de l'accent : *qḏōlā*, ܩܕܳܠܳܐ (V, 25); *ḏrōʿā*, ܕܪܳܥܳܐ (V, 27); *ōḏar*, ܐܳܕܰܪ (IV, 9).

Ce son remplace la voyelle arabe ﺍَ : *sintyōnā* (XII, 15) سِنْدِيَان; *jwōbā* (XI, 78) جَوَاب (cf. ܣܡܥܢ, ܡܦܩܘܢ; يافا, יָפוֹ); *ḥōṯēb* et les participes présents, كَاتِب, ܟܳܬܶܒ[1].

[1] Ce fait est la généralisation, dans le néosyriaque maloulien, d'une formation que l'ancienne langue appliquait à certaines classes de dérivés (R. Duval. *Gr.*, p. 81, 217). En particulier, dans les formes arabes فَاعِل passées en syriaque, ﺍَ se modifiait en ܳ (*ibid.* p. 216; cf. 217, § 232). C'est une amplification de la règle de dérivation par laquelle, «lorsque la formation grammaticale veut qu'une syllabe fermée devienne ouverte, la voyelle s'allonge» (Martin, *Syriens orientaux et occidentaux* [*Journal asiatique*, VI° série, t. XXI, 1872, p. 448, 449]). Le même principe a donné au dialecte palestinien les formes ܩܛܘܠ, devenues ܩܛܠܐ dans le syriaque de Maʿlūlā (34 *a*). Le syriaque édessénien avait lui-même les

Le déplacement de l'accent ramène la voyelle primitive : *d̲raʿóy* (40), *sintyanō*.

Un très petit nombre de finales non accentuées présentent cette même voyelle *ō* : *áwwalnō*, *t̲ēnyō* (51), *šítănō* (IX, 37).

Le dialecte maloulien ne possède pas le son de l'*o* ouvert que les Jacobites donnent au signe ܐܳ, et qui se retrouve dans le syriaque de Tour-ʿabdīn.

8° *ů* sourd, son moyen entre *ō* et *ū* (ܘܽ), que les Syriens occidentaux ont confondu avec *ū* (ܘܼ) : *ṣlůt̲ā*, ܨܠܘܬܐ (IX, 24); *ḥůpā*, ܚܘܦܐ (XII, 49); *ḥůn* (45, 8. VI, 5); et la terminaison plurielle du masculin -*ůn* (22).

9° *ŭ* bref, qui prend la valeur du son français *eu* bref, le plus souvent devant une consonne redoublée, *t̲ŭmmā* (V, 17); *ḥŭttā* (102); *šŭnīt̲ā* (VI, 8), qui se dit encore *šĕnīt̲ā*.

La voyelle prosthétique *ĕ* (17, p. 300) possède un son obtus, peu différent dans certains cas de celui de la voyelle *ŭ*.

DIPHTONGUES.

14. 1° *ay*, dans laquelle la voyelle *a* se prononce comme un son intermédiaire entre *a* et *e*. (Cf.

formes ܐܡܬܝ, pour ܐܡܬ (Nœldeke, *Gr.*, p. 30), ܟܣܝ̈ܣܬܐ, pour ܟܣ̈ܣܬܐ (*ibid.*), ܡܢܝ, pour ܡܢ (R. Duval, *Gr.*, p. 31), et le palestinien, ܒܝܬ, pour ܒܬ, (Schwally, p. 66), ܥܡܝܗ, pour ܥܡܗ (Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. XXXII).

ܡܘܬܒܐ̈ܗܘܢ, Or., pour ܡܘܬܒܐ, Occid. Nœldeke, *Gr.*, p. 33.) On écrira *äy*.

2° *aw*, que la contraction confond presque avec *ō; yawmā* (IV, 35), *yōmā*.

15. Il faut rattacher au système vocalique la demi-voyelle *ⁱ* ou *ᵉ* (voir ci-dessus *ĕ* [13, 4, p. 298]), qui s'intercale entre deux consonnes : *ṭmäyᵉ-ṭēb* (77); *mᵉnⁱ šmōyā* (texte III, 1); *ġap ᵉl- ăḥad̠ mᵉnḫūn* « chez l'un de vous ».

16. Un *ĭ* euphonique est aussi ajouté à la consonne finale de certains mots, produisant des sons mouillés, ce qui contribue à donner une grande douceur à la prononciation : *hašⁱ* (21); *ṭōbⁱ* (92); *nōzⁱ* (91); *ṭōṯⁱ* (82,5); *ĭšṭⁱ* (82,5); *tīd̠ⁱ* (28, 3°); *aptⁱ* 82, 13); *ḥäylⁱ* (VII, 106).

L'émission mouillée affecte toujours la consonne *ṭ*, à l'articulation de laquelle elle appartient.

17. On verra en son lieu l'addition de la voyelle prosthétique (*ĕ*, *ĭ*, *ŭ*, *ă*) au masculin singulier des noms et des adjectifs, à la troisième personne du singulier du prétérit des verbes et, en certains cas, à l'impératif (voir aussi 22, 2°, et 44, I).

Cette richesse vocalique se complète par les changements ou permutations survenant au cours de la flexion des mots.

ASSIMILATION DES CONSONNES.

18. Le procédé d'assimilation du syriaque classique se retrouve dans les exemples suivants : *ḥaṯṯā* « nouveau », ܚܕܬܐ; *ʿézzā* « chèvre », ܥܙܐ, pour ܥܢܙܐ (عنز), *reḥmiṯṯaḥ* (96), ܬܬ.

De même : *mamrillē*, pour *mamrēn-lē* (99); *ṯkʾēllē*, pour *ĭṯkʾēn lē* (94); *amrilliš*, pour *amriṯ liš* (99); *zʿůṯṯā*, pour *zʿůṯṯā* (46); *ṭōṯʾ*, *ṭōṯyā*, pour *ṭšōṯʾ* (82).

Contrairement à la règle de la langue littéraire, l'assimilation n'a pas lieu dans *medīnṯā* (IX, 1) ܡܕܝܢܬܐ (Chald. מְדִינְתָּא), *ġōfnṯā* (XII, 8) ܓܘܦܢܬܐ, *ṯēnṯā* (XII, 35), ܬܐܬܐ. (Voir cependant *ṯēṯṯā*. *Vocabulaire*, IX, 5.)

ACCENT TONIQUE.

19. Cette particularité grammaticale, laissée de côté par ceux qui ne se servent du syriaque que comme une langue morte, garde beaucoup d'importance dans les dialectes parlés.

1° A Maʿlūlā, l'accent affecte la pénultième dans les substantifs, adjectifs, verbes et particules : *ḥéfā* « pierre » ; *ḏrṓʿaḥ* « ton bras » ; *šū́šṭā* « toupet de cheveux » ; *sárkĕs* « Serge » ; *yábrūḏ* « Yabroud » ; *ḏappṓpā* « mouche » ; *barbárā* « Barbe » ; *mšaṯhṓnā* « fiancé » ; *payṯyṓṯā* « maisons » ; *ḥúwwar* « blanc » ; *sárqay* « musulman » ; *qattḗšā* « saint » ; *árpaʿ* « quatre » ; *árkēš* « il

s'est levé »; *ṯózān* « vous (f.) allez »; *éḫmā* « combien »; *bōṯar* « après ».

Le fait que la syllabe finale porte une voyelle primitivement longue n'entraîne pas le déplacement de l'accent : *ráppēn* « grands »; *ṯólān* « ils viendront »; *zlólā* « elle ira ».

2° L'accent est à l'antépénultième dans les polysyllabes à pénultième brève : *báġălā* « mulet »; *jáwhărṯā* « bijou ».

3° Il tombe sur la finale :

a. au pluriel en *ō* (provenant de *óyā*) des substantifs masculins (40) : *ḫĭfó, drăʿó, ḏapăpó.*

b. Dans les formes de l'état construit (32, 37) : *mšaṯḫantṯ* (de *mšaṯḫanttā*) « fiancée ».

c. à l'impératif des verbes : *arkéš* « lève-toi »; *ămár* « dis »; *appán* « donnez ».

Cette marche de l'accent fait émettre comme brève la voyelle de la pénultième, du moins lorsqu'elle n'est suivie que d'une consonne simple.

d. Dans certaines terminaisons provenant d'un monosyllabe : *imóḏ* « aujourd'hui » (103, 2°); *ĕl-ʿél* « en haut » (103, 1°).

De même dans : *aló* « Dieu », forme apocopée I, 1).

20. L'accent joue un rôle essentiel dans l'interrogation. En l'absence de particules interrogatives, l'intonation seule, vivement marquée, permet de distinguer la demande de l'affirmation : *haṯ-ṯóṯ* « tu

bois »; *¿ṭotʾ?* « bois-tu? » *¿qáyēm baḥar?* « en reste-t-il beaucoup? »; *qáyēm baḥar* « il en reste beaucoup »; *ʿájā* « parce que »; *¿ʿájā?* « pourquoi? »

II

PRONOMS.

21. Pronom personnel.

Le pronom personnel séparé a les formes suivantes :

SINGULIER.

1re pers. com. *ānā*.

2e pers. { masc. *haṭ*. / fém. *haš*.

Suivant les besoins euphoniques de la prononciation, ces formes deviennent :

haṭʾ, *hasʾ* (16, p. 300)

3e pers. { masc. *hū*. / fém. *hī*.

PLURIEL.

1re pers. com. *anaḥ*.

2e pers. { masc. *haṭḥūn*. / fém. *haṭḥēn*.

3e pers. { masc. *hēn* ou *hĕnnūn*. / fém. *hēn* ou *hĕnnēn*.

Au sujet de ces formes, nous remarquerons :

1° Que celle de la première personne du singulier se retrouve dans les divers dialectes néosyriaques, mandaïte et samaritain, comme dans l'arabe : ܐܢܐ, אנא, انا.

2° Le ṯ de la seconde personne masculine aux deux nombres est une modification régulière du ܛ radical (4).

3° L'aspiration douce de la seconde personne aux deux genres et aux deux nombres n'est pas prononcée par tout le monde ; certains retiennent les formes aṯ', aš', aṯhûn. La forme en h initial se justifie toutefois par l'exemple du palestinien (cf. ܗܠܟܘܢ, à côté de l'araméen biblique אֱלָךְ. — Schwally, p. 24 ; ܗܝܟ pour ܐܝܟ. — Gwilliam, p. 53, 16 ; 54, 12), du mandaïte, du dialecte de Tour-ʿabdîn, où elle est de règle, et par l'usage des Noṣayris de Safita, qui disent هَنْتَ pour أَنْتَ (Bliss. *M.*, p. 28). Dans le syriaque littéraire, nous avons ܐܢܘܢ à côté de ܗܢܘܢ. (Voir aussi R. Duval, *Gr. syr.*, 33, *a*, p. 37.)

Peut-être faut-il voir dans cette émission aspirée, mise en tête des formes du pronom personnel (la première exceptée), de tous les démonstratifs et de plusieurs adverbes, non une altération de langage, mais un thème grammatical, ܗ, ayant la valeur d'un élément indicatif ; *haṯ* serait, de cette manière, la combinaison de ܗ, thème démonstratif, et ܐ[ܢ]ܬ, pronom, de même que *hennûn* représenterait ܐܢܘܢ + ܗ (ܗܐ) (104, 2), Chald. הָאִנּוּן.

Cette aspiration tombe en présence des proclitiques : *ānā w-aṯi* « toi et moi ».

4° La consonne *š*' de la seconde personne féminine du singulier provient sans doute de la désinence ܬܝܢ, dont nous parlerons au sujet du pronom suffixe correspondant.

5° *haṯḫûn* et *haṯḫēn* sont des formations postérieures ou, du moins, étrangères au syriaque classique, dans lesquelles apparaît la consonne caractéristique du pronom suffixe : ܐܢܬ[ܗ]ܘܢ ܐܢܬ[ܗ]ܝܢ.

6° La première forme de la 3e pers. plur. est commune aux deux genres, comme dans les autres dialectes néosyriaques, mandaïte et samaritain.

7° La 1re pers. plur. nous présente la transposition des éléments composant le ܚܢܢ classique : le *ḥ*, caractéristique personnelle, et le *n*, trois fois accumulé comme lettre de soutien dans la forme archaïque ܐܢܚܢܢ ou ܐܢܚܢܢ. Sam. אנחנן, Néosyr. ܐܚܢܢ, Targ. נחנא. Le pronom maloulien confirme la supposition émise par Nœldeke d'une forme *anaḥ*, expliquant la dérivation du palestinien ܐܢܗ (*Z. D. M.G.*, t. XXII, 1868, p. 470).

22. Pronoms suffixes.

Les enclitiques du substantif et des particules sont :

SINGULIER.

1re pers.	com.	*i*, *ī*.	[*ŏ*]*y*, *i*, *ī*.
2e pers.	masc.	*aḫ*.	[*ŏ*]*ḫ*.
	fém.	*iš*.	[*ŏ*]*š*.
3e pers.	masc.	*ĕ*.	[*ŏ*]*yĕ*.
	fém.	*ā*.	[*ŏ*]*yā*.

PLURIEL.

1re pers.	com.	*aḫ*.	[*ăy*]*naḫ*.
2e pers.	masc.	*ḫūn*.	[*ăy*]*ḫūn*.
	fém.	*ḫēn*.	[*ăy*]*ḫēn*.
3e pers.	masc.	*hūn*, *ūn*.	[*ăy*]*hūn* (*ăyūn*).
	fém.	*hēn*, *ēn*.	[*ăy*]*hēn* (*ăyēn*).

On verra plus loin (30, 44, 100) la jonction de ces formes aux substantifs et aux particules.

1° Ces affixes conservent aux 2e et 3e pers. plur. la distinction des genres que les dialectes néosyriaques ont perdue.

2° Le suffixe de la 1re pers. sing. est quiescent (44, 1).

3° La désinence *iš* de la 2e pers. fém. sing. répond à la forme ܟܝ̈, l'aspiration du ܟ s'étant adoucie en un chuintement par une marche parallèle à celle que les grammairiens ont signalée au sujet du ܓ devenu ج (*dj* ou *j*), dans des mots tels que ܐܘܓܢܣ ܓܘܡܢܣܛܝܐ (R. Duval, *Gr. syr.*, p. 22). Dans le grec des îles, l'aspiration du χ doux se rapproche pareillement du son *š* (*ch*) : ὄχι, χέρι.

4° Les suffixes de la 3e pers. sing. sont purement

vocaliques, *ē*, *ā*, sans le ܗ caractéristique des anciens dialectes.

5° A la 1re pers. plur., la forme *naḥ* conserve les deux consonnes radicales du pluriel (21, 7°). Dans *aḥ* l'apocope de la consonne *n* donne une formation contraire à celle de la langue littéraire, soit [*n*]*ḥ* au lieu de [*ḥ*]*n* (ـܢ).

6° On remarquera que la 2e pers. plur. a maintenu, comme le pronom personnel séparé, la consonne caractéristique.

7° A la 3e pers. plur. le ܗ est très faible, à ce point qu'il apparaît à peine dans l'union du suffixe au nom (44).

Ces formes s'attachent aussi aux adjectifs : *ġäyri* « un autre que moi », *ġäyrē* « un autre que lui ».

Nous les verrons jointes aux prépositions (95, 100) et aux adverbes interrogatifs.

Suffixées aux verbes comme régimes directs (96-99), elles peuvent prendre la forme en *n* : *ni*, *ennĭ*, *ennaḥ*, *nē*, *ennē*, *ennaḥ*, *ennīn*, où l'on peut voir soit une formation emphatique, soit plutôt le pronom isolé usité au régime direct en syriaque : ܩܛܠܗ ܐܢܘܢ, ܩܛܠܗ ܐܢܝܢ.

23. Pronoms démonstratifs.

I

Sing. { masc. *hánnā* « celui-ci » ܗܢܐ.
fém.. *hōd* (*hō*) ܗܕ.

Plur. { masc. *hĕnnūn*, *hánnūn*, *hánūn*, *han*.
fém.. *hĕnnēn* (21, p. 303).

II

Sing. { masc. *hṓṯē* « celui-là ».
fém.. *hṓṯā*.

Plur. { masc. *haṯinnūn*.
fém.. *haṯinnēn*.

EXEMPLES.

hannā ṭabyā « cette gazelle » (masc.);
hōḏ ṭabīṯā (fém.).
¿ṭbōʿ hennūn yumā haṯinnūn? « Veux-tu ceux-ci ou les autres ? »
han... ḥrĭnōy « les uns... les autres ».

1° Dans *b-annā*, *mn-anūn*, *l-ōṯē*, *b-ōṯā*, l'aspirée est tombée après les proclitiques (cf. 21, 3°, p. 304).

2° *hōṯē* semble présenter la combinaison de ܗ (ܗܐ) démonstratif, avec la particule post-classique ܠܘܬ, qui, de la désignation de l'objet, a passé à celle du sujet comme pronom; plus le pronom suffixe : ܠܘܬܗ ܕܒܪܢܫܐ, plur. ܠܘܬܗܘܢ, ܠܘܬܗܝܢ (Schwally, p. 42;

Nœldeke, *Z. D. M. G.*, t. XXII, 1868, p. 471)[1]. Cf. hébr. את, אות ; rabbinique אותו, אותא. Voir aussi le verbe *ōṯ* (90).

24. Le démonstratif remplaçant le nom suivi d'un complément s'exprime par la répétition du substantif, ou bien se supprime. L'un et l'autre procédé se rencontrent dans cet exemple : *šattar li ṣŭrṯi ʻem ṣŭrṯ ĭl ḏoḏʻ, wa mšaṯḥanīṯ ĭl-ibr ḏōḏʻ* « Envoie-moi ma photographie avec celle de mon oncle et [celle de] la fiancée de mon cousin ».

25. Pronoms interrogatifs.

Les formes interrogatives sont :

¿mōn? « qui? » ܡܢܘ pour ܡܢ (Hofmann, *Gr.*, p. 162).
¿mō? « quoi? quel? ܡܢܐ ܗܘ.
¿mánnū? « qu'est-ce? » ܡܢܘ et ܡܢܘ.
Dj. *¿mánū?*

EXEMPLES.

¿mō ʻaṯōmar? « que dis-tu? »
¿mō mawkʻā lēš? « quel mal as-tu (fém.)? qu'est-ce qui te fait mal? »
¿ēṯ ĭl-mōn? « de qui est-elle femme? » ܐܢܬܬ ܡܢ.

26. Pronom relatif.

1° Le relatif est *t*, *tʻ*, *ṯĭ*, correspondant au ܕ syriaque : *nûrā tĭ ʻatītā* « le feu qui est préparé »

[1] Lewis, Gibson, *Lectionary* : « The use of ܝܬ is very prominent in this dialect » (p. xxi).

(texte XV); *haṭ̮ᶦ tĭ-ṭmōḥḥēn* « toi qui as pitié »; ***anaḥ ngŏfrēn l-tĭ aḥṭ*** « nous pardonnons à qui a péché »; *mamḗl ĕl-tĭ ʿa-šmōlā* « il dira à ceux qui seront à gauche » : *zēḥ̮ yā haṭ̮ᶦ tĭ-ṭṭayēr : battäynaḥ nṭûr ḥŭl tĭ-ḏaḥ* « va-t'en, toi qui rôdes; nous voulons garder tout ce qui nous appartient [1] ».

2° Cette particule, jointe au ܠ d'attribution, produit la forme *t-il* (ܕܠ), dont l'emploi sera étudié ci-après (109).

3° ܕ conjonction est remplacé per *ḥuttā, innĭ* (102, 8, 9) « afin que ». Dans les adverbes composés, il est représenté par *l* (101) : *waqṭ̮-ĭl, ēḥ̮m-ĭl* (101, 12, 14). Il subsiste sous la forme *ḏ* dans *mō-ḏ-ĕl* [ܠ]ܕ ܡܛܠ (102, 18), *ēḥ̮mĭḏ, bōṯar mĭḏ* (102, 16, 17); *ḏi, nḏĭ* ܕ ܐܢ (102, 5), « si », et peut-être *ḏōb* ܕ ܗܐ [?](102, 4), « si ».

27. Pronom réfléchi.

Nafšĭ, nafšē « moi-même, lui-même » ܢܦܫܝ « mon âme »; *ʿawwit* (76, 8) *ĕl-nafšē* « il revint à lui ».

28. Pronoms possessifs.

On exprime la possession :

1° Par le moyen des suffixes (44);

2° Par le ܠ d'attribution (100, 2 *c*);

[1] Traduction libre d'un texte connu : *χαίρετε οἱ παριόντες, ἐγὼ δέ γε τἄμα φυλάττω.*

3° Par les formes suivantes, créées au moyen du *tĭ* relatif :

	SINGULIER.	PLURIEL.
1re pers.	com. *tid̲ⁱ*, *tid̲*.	*tīd̲aḥ*.
2e pers.	masc. *tīd̲aḥ*.	*tīd̲ḥūn*.
	fém. *tīd̲iš*.	*tīd̲ḥēn*.
3e pers.	masc. *tīd̲ē*.	*tīd̲hūn*, *tīd̲ūn*.
	fém. *tīd̲ā*.	*tīd̲hēn*, *tīd̲ēn*.

Tīd̲ⁱ correspond à דִיד des dialectes néosyriaques, particule expliquée par « ce qui est [dans] ma main » (ܐܝܕܝ + ܕ) (Nœldeke, *Z. D. M. G.*, t. XXXV, 1880, p. 227) ou « ce qui est de mon côté (יַד), ce qui m'appartient » (R. Duval, *Gr.*, p. 170, note). La forme maloulienne, composée de *t* et de *d̲*, — le premier, particule relative, le second, radicale nominale, — appuie cette observation de Nœldeke que le דיד araméen n'est pas une simple réduplication de די (Nœldeke, *Gr. n.-syr.*, p. 83).

29. Pronoms indéfinis.

Flawnā « quelqu'un » ܦܠܢ; *barnāš* « quelqu'un » ܒܪܢܫܐ; *ġard̲ā* « quelque chose, un rien » (cf. ܓܪܕܐܐ, *ξύσμα*); *mēt* « quelque chose » ܡ[ܕܡ].

Ces mots s'emploient avec la négation (127) : *lā barnāš zēllē* « personne n'alla » ܠܐ ܒܪܢܫܐ ܐܙܠ ܠܗ; *ṯu amriṯ mēt* « je n'ai rien dit ».

30. *Mĕt* se combine avec *ḫŭl* ܟܠ et avec *tĭ* ܕ : *ḫŭl-mĕt* « toutes choses » ܟܠܡܕܡ ; *ḫŭl-mĕt-tĭ* « tout ce qui, tout ce que » ܟܠܡܕܡ ܕ ; *ḫŭl mĕt-tĭ ġáppē* « tout ce qu'il a ».

ḫŭl prend les suffixes de régime comme il suit : 3ᵉ pers. *ḫullē*, *ḫullân;* 2ᵉ pers. plur. *ḫulḫân*, *ḫulḫēn;* 1ʳᵉ pers. *ḫullī*, *ḫullaḥ*.

(*La suite au prochain cahier.*)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SÉANCE DU 11 MARS 1898.

La séance est ouverte à 4 heures et demie sous la présidence de M. Maspero, vice-président.

Étaient présents : MM. R. Duval, J.-B. Chabot, Foucher, Henry, Mayer Lambert, Perruchon, C. Fossey, J. Halévy, Grenard, Schwab, Blochet, L. Feer, Finot, Aymonier, Oppert, Pelliot, membres;
M. Drouin, secrétaire adjoint.

M. le Président prononce quelques paroles de regrets à l'occasion de la mort de M. Charles Schefer, administrateur de l'École des langues orientales, membre du conseil de la Société, décédé le 3 mars courant, et il retrace en quelques mots la longue carrière scientifique de ce savant.

Il annonce ensuite à la Société que, à la suite du vœu exprimé par elle et par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en faveur de la création de chaires d'orientalisme en province, l'Université de Bordeaux vient de décréter la fondation d'une chaire de langue, d'archéologie et d'histoire de l'Orient à la Faculté des lettres de cette ville.

Lecture est donnée d'une lettre du président de la Société de géographie de Marseille, en date du 15 février dernier, annonçant pour le mois de septembre prochain un Congrès national des sociétés françaises de géographie. La Société asiatique est invitée à prendre part aux travaux de cette réunion scientifique.

Sont offerts à la Société :

Par le Secrétaire, au nom de Mgr C. de Harlez, la tran-

scription du texte mandchou avec traduction française d'un traité de métaphysique bouddhiste intitulé : *Vajracchedika* (1 vol. in-8°; Vienne, 1898);

Par Lord Crawford, le catalogue des manuscrits de sa bibliothèque intitulé : *Hand-list of oriental manuscripts, Arabic, Persian, Turkish,* imprimé à Aberdeen; in-4°, 1898.

Par M. Aymonier, deux brochures intitulées : *La province de Ba Phnom* (extrait du *Journal asiatique*) et *Le Cambodge et ses monuments* (extrait de la *Revue de l'histoire des religions*), 1897.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sont élus membres de la Société :

MM. Huber, agrégé d'histoire, demeurant à Paris, rue Claude-Bernard, 74; présenté par M. Halévy et le P. Scheil;

L'abbé Hyvernat, professeur à l'université catholique de Washington (États-Unis), présenté par MM. Duval et J.-B. Chabot;

Le P. Dom Jean Parisot, moine bénédictin de la Congrégation de France, demeurant à l'abbaye de Saint-Martin-de-Ligugé (Vienne), présenté par MM. Duval et J.-B. Chabot.

M. C. Fossey propose une conjecture sur le nom du dieu nabatéen Θεανδρίτης. Un passage de Damascius décrit ce dieu comme ayant le visage mâle et inspirant des sentiments virils, *ἀῤῥενωπὸν ὄντα θέον καὶ ἄθηλυν βίον ἐμπνέοντα ταῖς ψύχαις.* Qu'elle soit exacte ou qu'elle soit une simple paraphrase du nom de Θεανδρίτης, cette description nous engage à considérer en effet la virilité comme un des attributs essentiels du dieu, et le nom grec comme la transcription d'un nom sémitique de même sens. Le nom du dieu principal des Nabatéens, Dušara, signifie « le seigneur de la montagne de Šara ». Mais il existe à côté de la racine شرى une racine سرى qui signifie « rendre mâle », et qui a pu, par voie d'étymo-

logie *populaire*, donner lieu à cette explication du nom de Dušara « le dieu qui inspire des sentiments virils » et à la transcription grecque Θεανδρίτης. Ces deux noms désigneraient donc une seule et même divinité.

MM. J.-B. Chabot, Halévy et Maspero font des réserves sur cette conjecture.

M. Foucher entretient la Société du séjour de deux ans (octobre 1895 à octobre 1897) que la libéralité de l'Institut lui a permis de faire dans l'Inde. Il donne quelques renseignements sur les divers monuments (photographies, monnaies, manuscrits, sculptures) qu'il a rapportés de sa mission et les travaux qu'il se propose d'en tirer, tant sur l'influence de l'art classique dans l'Inde que sur la vie actuelle de l'hindouïsme. Comme exemple de l'utilité que peut avoir, même pour l'archéologue, l'étude de l'Inde moderne, M. Foucher présente quelques reproductions de statues dites *gréco-bouddhiques* et attire particulièrement l'attention de la Société sur des sortes d'étuis munis d'un cordon que ces statues portent au cou. Ces étuis dont l'usage, autant qu'on peut savoir, n'a pas encore été établi, l'auteur de la communication les a retrouvés en usage courant parmi les populations tant hindoues que musulmanes de l'Inde où on les désigne sous le nom arabe de *tâviz* et où l'on continue à s'en servir comme de porte-amulettes. A l'appui de ses assertions, M. Foucher présente deux spécimens de ces *tâviz* tels qu'on les fabrique aujourd'hui dans les bazars indigènes.

M. Halévy fait ensuite quelques remarques sur le symbolisme dans l'histoire de Gédéon, et sur l'emploi par certains prophètes d'expressions métaphoriques qui désignent les fonctions corporelles.

M. Oppert remercie la Société asiatique de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant, dans sa dernière séance, *membre à vie*.

La séance est levée à 6 heures.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

(Séance du 11 mars.)

I

Bien des histoires de l'antiquité tirent leur origine d'étymologies populaires auxquelles donnent lieu les noms des personnes qui y jouent le rôle principal ou ceux des noms des localités dans lesquelles ces histoires sont censées s'être passées.

Les récits bibliques offrent de nombreux exemples de ce procédé : *Adam* est dérivé de *adama* (אדמה) « terre »; la lutte de Jacob contre un ange, sur la rive du Jabboc, יַבֹּק, fait tacitement allusion au verbe הֵאָבֵק « lutter » dont la racine אבק est supposée se trouver dans le nom de cette rivière, et d'autres dérivations analogues. Mais nulle part, à ma connaissance, ces coïncidences onomastiques ne sont aussi bien revêtues d'une forme franchement symbolique que dans le récit concernant les exploits du juge Gédéon (Juges, vi et vii). Gédéon (גִּדְעוֹן), conformément au sens de la racine גדע, coupe l'Ašêra ou l'arbre sacré de Ba'al et démolit son autel (*l. c.*, vi, 25-30); campé près de *'En Ḥarod* (עֵין חֲרֹד), il renvoie les hommes craintifs et tremblants, יָרֵא וְחָרֵד (*l. c.*, vii, 1-3). D'autre part, le sens symbolique apparaît dans les autres faits saillants du récit. La rosée qui mouille une fois la laine en laissant le sol sec, et une autre fois le sol en laissant la laine sèche (*l. c.*, vi, 36-40), symbolise respectivement le pardon des péchés (cf. Isaïe, i, 16 et 18) et la réconciliation avec Yahwé (cf. Osée, xiv, 6). Plus compliqué est encore le songe fatidique du Madianite qui aperçoit une miche de pain d'orge produisant un tintement de fer (צליל ou צלול = *ar.* صليل ou صلول) qui, après avoir traversé tous les rangs du camp ennemi, se jette sur la tente du chef et la renverse de fond en comble de manière qu'elle ne puisse plus être redressée (*l. c.*, vii, 13; lire וְנֹפֵל au lieu de וְנָפַל). L'interprétation du songe était néanmoins facile à donner : le pain d'orge au tintement

de fer, grâce au double sens de « pain » et de « combat » qui est propre au mot לֶחֶם, symbolisait l'épée de Gédéon qui appartenait à une famille peu distinguée (*l. c.*, VI, 15); la chute irrémédiable de la tente centrale prédisait la défaite du chef madianite avec toute son armée (*l. c.*, VII, 14). On peut discuter la date ou la valeur historique de cette narration, mais son unité rédactionnelle, contrairement à ce que pense la critique moderne, est à l'abri du moindre doute.

II

Les poètes hébreux se servent parfois d'expressions qui frisent un réalisme assez piquant; le chapitre XVI d'Ézéchiel offre un fameux échantillon de ce genre. Je veux appeler l'attention sur deux passages appartenant à d'autres prophètes et contenant une description des procédés des fonctions corporelles en rapport avec la nutrition. Le premier passage (Jérémie, LI, 34) n'est bien compris que lorsqu'on l'envisage à ce point de vue. Nabuchodonosor y est représenté comme un géant dévorant un agneau qui est Israël. C'est la victime elle-même qui décrit les phases des transformations chimiques par lesquelles elle a passé :

אֲכָלַנִי הֲמָמַנִי נְבוּכַדְרֶאצַּר מֶלֶךְ בָּבֶל הִצִּיגַנִי כְּלִי רִיק בְּלָעַנִי כַּתַּנִּין מִלָּא כְרֵשׂוֹ מֵעֲדָנַי הֱדִיחָנִי « Nabukudrussur, roi de Babel, m'a mangé (manducation), m'a broyé avec bruit (mastication), m'a placé comme un vase vide (réduction en squelette), m'a avalé comme un monstre (déglutination), a rempli son ventre de mes meilleurs sucs (absorption), (puis il) m'a rejeté (expulsion) ».

Le second passage (Michée, VI, 14) a été entièrement méconnu par les commentateurs modernes; il porte :

אַתָּה תֹאכַל וְלֹא תִשְׂבָּע וְיֶשְׁחֲךָ בְּקִרְבֶּךָ וְתַסֵּג וְלֹא תַפְלִיט וַאֲשֶׁר תְּפַלֵּט לַחֶרֶב אֶתֵּן

Le texte ne demande aucune correction; יֶשַׁח est l'arabe وسخ « saleté, immondice »; תַּסֵּג = תַּשֵּׂג signifie « déplacer », non « enlever »; תְּפַלֵּט ou פַּלֵּט doit être pris dans le sens du mischnaïtique פלט « expulser » en parlant de liquides, de germe, etc. Le poète a en vue un homme affligé d'une faim inassouvie, compliquée d'une constipation si forte, que la propulsion la plus énergique ne réussit qu'à déplacer un peu les immondices accumulées, mais ne peut pas les chasser du corps. La dernière phrase du verset תְּפַלֵּט est un remplaçant péjoratif de תוליד et suffit à faire comprendre que l'objet de la description précédente vise, en réalité, à l'impuissance génératrice qui est la conséquence inéluctable de la débauche; thème traité également par le prophète Osée (Osée, IV, 10; IX, 16) :

« Tu mangeras (cf. Proverbes, XXX, 20), mais tu ne seras pas rassasié et les immondices te resteront dans le corps; tu les déplaceras, mais tu ne les chasseras pas, et ce que tu expulseras (c'est-à-dire « engendreras ») je le livrerai à l'épée. »

Le sujet était scabreux : le poète s'est cependant très adroitement tiré d'affaire sans tomber dans la vulgarité

III

L'auteur de l'Ecclésiastique porte, chez les écrivains juifs, le titre de בֶּן סִירָא « fils (= petit-fils) de Sira »; chez les Hellénistes au contraire le nom de l'ancêtre s'écrit constamment Σειράχ avec un χ à la fin. Une orthographe analogue se fait aussi remarquer dans certains codices relativement au nom Ἰωσήχ au lieu de l'orthographe usuelle Ἰωσή, dans la liste des ancêtres de Jésus (Luc, III, 26), et au nom de lieu Ἀκελδαμάχ à la place de Ἀκελδαμά (Actes, I, 19). On reconnaît généralement que cette orthographe bizarre n'est pas l'effet d'un simple hasard, mais sa raison d'être reste encore à trouver. M. le professeur H. Strack a dernièrement émis l'opinion que l'adjonction du χ avait pour but d'indiquer que le nom

était indéclinable; mais pourquoi ce nom ne suit-il pas l'analogie des autres noms qui se terminent par la même voyelle? Peut-être faut-il chercher autre chose. A mon sentiment, le χ final est le résultat d'une tentative méticuleuse de représenter dans les trois noms précités aussi exactement que possible la lettre finale de la forme hébraïque qui n'était pas un א, mais un ה. En un mot, ces trois noms étaient primitivement orthographiés : חקל־דמה, יוסח, סירח au lieu de יוסי, סירא et חקל־דמא.

Comme l'alphabet grec ne possède pas de lettre particulière pour exprimer le ה hébreu, le scribe helléniste a été obligé de le remplacer par le χ. En grec moderne, la lettre *h* des Turcs et des Arabes est régulièrement rendue par le χ comme Αλλάχ, Μαχδι, Χιδζρα pour *Allah, Mahdi, hidjra*, etc. Il reste à écarter une seule objection sérieuse, savoir le caractère insolite de la forme יוסח pour יוסי. On y parvient en parcourant la petite inscription suivante que Renan a trouvée à El-Djiš, l'ancienne Giscala en Galilée.

יוסה בר נחום	José, fils de Naḥum
עבד תארן	a fait ceci;
תאת להו	que lui vienne
ברכתה	la bénédiction!

On voit qu'en Galilée on avait l'habitude d'écrire יוסה au lieu de יוסי, et ברכתה au lieu de ברכתא, précisément comme dans les trois noms en question où le ה est rendu par χ[1].

Si cette hypothèse se vérifie, nous aurions pour la première fois une preuve absolument convaincante que les passages susmentionnés de Luc et des Actes remontent à un original araméen écrit en caractères hébreux. Jusqu'à présent on n'a pu invoquer que le style hébraïsant qui ne prouve pas grand' chose : la preuve graphique est seule en état d'apporter la conviction.

J. Halévy.

[1] En samaritain, l'état emphatique s'exprime régulièrement par la désinence ה et non par un א.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

(Séance du 11 février 1898.)

LE MOT VÉDIQUE HRUḌU.

Dans la séance du 10 décembre 1897, M. V. Henry ayant rapproché le védique *hrûḍu* du sémitique proethnique * *ḥarûḍu* (d'où le phénicien חרוץ) « or », j'ai fait remarquer que si ce mot est sémitique et a le sens de « or », comme le pense M. Henry, il a été emprunté au grec *χρυσός* qui vient lui-même du phénicien חרוץ plutôt qu'il ne remonterait à une époque proethnique. La note complète de M. Henry qui vient de paraître dans le *Journal asiatique* (cahier de novembre-décembre 1897, p. 511-516) n'ayant pas dissipé mes doutes, je demande la permission de les préciser davantage et de présenter en même temps une solution quelque peu différente de ce petit problème.

La supposition d'un emprunt proethnique à une autre race me fait, malgré moi, l'effet d'un saut dans un abîme insondable. L'établissement des Sémites dans la vallée de l'Euphrate et du Tigre date au moins du septième millénaire avant le Christ, et les monuments écrits mêmes dépassent de beaucoup le quatrième ; or, depuis ces temps antiquissimes, l'assyro-babylonien désigne l'or par le mot *ḥuraṣu* dont l'analogie avec le védique *hrûḍu* est considérablement moins frappante que celle du phénicien חרוץ et du grec *χρυσός*. Il faudra donc remonter à dix ou douze mille ans avant notre ère pour rendre possible l'emprunt de la forme *hrûḍu* par les Aryâs aux Sémites. Mais est-ce seulement imaginable que cette forme proethnique se soit conservée intacte durant cette longue série de siècles chez les Aryâs, pendant que leurs plus proches voisins sémitiques en ont perdu l'usage ? Cette supposition est d'autant plus fragile, que, abstraction faite des invasions tardives opérées par certains rois assyriens en Médie, il n'y eut aucun contact sérieux entre les Aryâs et

les Sémites de la Mésopotamie antérieurement à la domination des Achéménides. La race belliqueuse des Amardes ou Mardes, qui occupait depuis les époques préhistoriques toute la chaîne du Zagros, de la Susiane jusqu'aux bords de la mer Caspienne, formait cette barrière de séparation qui n'a été franchie qu'au moment où la branche aînée d'Achéménès remplaça l'ancienne dynastie susienne extirpée par Assurbanipal, vers la fin du VIIe siècle. Pour contrebalancer le résultat de ces faits historiques avérés, il nous faut des preuves plus convaincantes que le simple sentiment des Aryanistes, pour lesquels le mot « védique » implique nécessairement l'idée de l'antiquité la plus reculée. Dans notre cas particulier, nous sommes même en état de prouver le contraire de cette supposition, car la série des incantations contre la fièvre maligne dite *takman*, dont le morceau *A. V.*, I, 25, fait partie, présente des noms ethniques très tardifs, entre autres le nom de *Valhika* pour la Bactriane, ce qui constitue une forme plus usée que le *Bakhdi* zend et ne pouvant, en aucun cas, être antérieure au premier siècle de l'ère chrétienne. Je crois que ces considérations ne manquent pas d'un certain poids.

Je passe maintenant à ma propre tentative d'explication, que je donne naturellement à titre d'une simple conjecture. Autant que je vois dans l'excellente traduction de M. Henry, l'incantation dont il s'agit est un exorcisme théogonique. Le génie *Takman* est un dieu qui a son origine dans les eaux brûlées par la pénétration d'Agni; il est flamme ou chaleur née des copeaux enflammés (les nuages traversés par l'éclair?), accessible à la pitié et sensible aux hommages qu'on lui rend. Le poète n'hésite même pas à lui donner le titre de « enfant du roi Varuṇa »; mais l'intérêt principal du morceau réside dans l'invocation : « Tu t'appelles *Hrûḍu*, ô dieu du jaune! » A la date récente où ce texte nous place, le nom sémitique de l'or ne pouvait arriver dans l'Inde que sous la forme araméenne; mais, en araméen, l'« or » se dit *dahba* (דהבא) et non חָרוּץ. Maintenant, étant donné que le grec *χρυσός* ne rend

pas suffisamment compte de la présence du ḍ cérébral dans le mot *Hrâḍu*, j'incline à y voir plutôt la sanscritisation du mot χλωρός « vert, jaune » qui désigne la teinte jaune ou pâle de la figure. La métathèse *Hrol* pour *Hlor*, ainsi que la permutation de *l* en ḍ cérébral, ont été récemment signalées par moi à la Société de linguistique dans le mot sanscrit *vâiḍûrya* « béril », transformé du prâcrit *veḷurya* qui vient de Βηρύλλιον avec la mise du λ avant le ρ; cf. aussi la forme arabe *billûr* « cristal ». S'il en est ainsi, la traduction du passage précité serait : « Tu t'appelles Jaune, ô dieu du jaune ! » et l'absence de l'or dans la cérémonie de l'exorcisme, si justement relevée par M. Henry, serait des plus naturelles et n'étonnerait personne.

J. Halévy.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

(Séance du 11 mars 1898.)

Par la Société : *Atti della Accademia Reale dei Lincei*, seria quinta, vol. IV, parte 1 et 2. Roma, 1897; in-4°.

— *Rendiconti*, seria quinta, vol. VI, parte 12 et indice. Roma, 1897; in-8°.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, novembre 1897. Paris; in-8°.

— Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes rendus*, novembre-décembre 1897. Paris; in-8°.

— *Règlements de la Société d'archéologie, d'histoire et d'ethnographie* (en russe). Kazan, 1898; in-8°.

— *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, IV, 1897. Leipzig; in-8°.

— *Royal Geographical Society, Year-Book and Record*. London, 1898; in-8°.

— *Transactions and Proceedings of the American philological Association*, 1897; vol. XXVIII. Boston; in-8°.

Par les éditeurs : *Bollettino*, n°s 291 et 292 avec *Indici* (1897). Firenze, 1898; in-8°.

— *American Journal of Archæology*, 2d series 1897, 1 et 2. New-York; in-8°.

— *Ararat*, novembre-décembre 1897. Etchmiadzin.

— *Revue critique*, n°s 6-10. Paris, 1898; in-8°.

— *Polybiblion*, parties technique et littéraire. Février. Paris, 1898; in-8°.

— *The Geographical Journal*, March 1898. London; in-8°.

— *The Sanscrit critical Journal*, February 1898. Woking; in-8°.

— *El-Machriq*, février 1898. Beyrouth, in-8°.

— *Journal des Savants*, janvier et février 1898. Paris; in-4°.

Par les auteurs : É. Senart, *Le Mahavastu*, tome III. Paris, 1897; in-8°.

— E. Chavannes, *Les mémoires historiques de Se-Ma-T'sien*, traduits et annotés. Tome II. Paris, 1898; in-8°.

— Nallino, *Le tabelle geografiche d'El-Battani*. Torino, 1898; in-8°.

— L'Émir Chékib Arslan, *Ed-durrat el-yatimat* de Ibn-Mukaffa. Beyrouth, 1897; in-8°.

— Katanoff, *Sur les mois solaires des Arabes* (en russe). Kazan, 1897; in-8°.

— Le même, *Bibliographie orientale* (en russe). Kazan, 1898; in-8°.

— Drouin, *Histoire de l'épigraphie sassanide* (extrait). Louvain, 1898; in-8°.

— Goblet d'Alviella, *Ce que l'Inde doit à la Grèce*. Paris, 1897; in-8°.

— C. de Harlez, *Le fendoir du diamant*, traité de métaphysique bouddhiste, version mandchoue et traduction française. (Extrait.) Vienne, 1898; in-8°.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1898.

La séance est ouverte à 4 heures et demie, sous la présidence de M. Barbier de Meynard, président de la Société.

Étaient présents :

MM. Henry, Karppe, M. Schwab, R. Duval, J.-B. Chabot, Houdas, Perruchon, Halévy, de Charencey, Cabaton, M. Courant, Mayer-Lambert, Pelliot, Grenard, Clermont-Ganneau, membres;

M. Drouin, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et adopté.

En reprenant le fauteuil de la présidence, M. Barbier de Meynard adresse ses remerciements à MM. Maspero et Sénart qui ont bien voulu diriger, en son absence, les travaux de la Société. Il rend à son tour hommage à la mémoire de M. Schefer et rappelle les services rendus aux études musulmanes par l'ancien directeur de l'École des langues orientales vivantes.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant l'ordonnancement d'une somme de 500 francs pour la subvention trimestrielle accordée à la Société par le Ministère.

M. Camille Paris, receveur des postes et télégraphes à Tourane (Annam), envoie à la Société une nouvelle série d'estampages d'inscriptions *tchames* qui ont été relevées par lui au cours de ses dernières recherches dans le Quang-Due.

Des remerciements sont adressés à M. Paris.

Est élu membre de la Société :

M. René Claparède, membre de la Société de géographie de Genève, demeurant à Juvisy (Seine-et-Oise), présenté par MM. Halévy et Perruchon.

Sont offerts à la Société :

Par M. E. Leroux, la collection de la *Revue d'ethnographie*, années 1881 à 1890 : huit volumes publiés sous la direction du D[r] Hamy;

Par M. le marquis de Vogüé, un tirage à part de ses *Notes d'épigraphie araméenne* (2[e] série);

Par M. Maurice Courant, une brochure intitulée : *La Corée jusqu'au IX[e] siècle*, etc. Extrait du *Toung-pao*, 1898;

Par M. Esteves-Pereira, un ouvrage en portugais intitulé : *Dos Feitos de D. Christovam da Gama*. Lisbonne, 1898; in-8°; imprimé à l'occasion du centenaire de Vasco de Gama.

M. Mayer Lambert fait deux lectures, l'une sur le sens du mot דשן en hébreu, et la seconde sur la première date qui se trouve en tête du livre d'Ézéchiel.

M. Henry fait une communication sur deux hymnes du Rig-Véda concernant le « marteau du tonnerre » et son identification avec le dieu qui le brandit. M. Clermont-Ganneau signale à ce sujet le mythe d'Hercule et de son fils *Rhopalos* qui n'est autre, lui aussi, que la personnification de l'arme caractéristique du dieu, le *ῥόπαλον*, c'est-à-dire la « massue ». Il rappelle qu'il a autrefois (voir *Revue critique*, 29 déc. 1877) été amené à traiter cette question à propos d'un phénomène mythologique tout à fait similaire sur le terrain iranien : le dieu *Atar* fils d'Ahoura apparaissant tantôt comme le *fils*, tantôt comme *l'arme* et l'instrument (l'éclair) d'Ahoura-Mazda.

M. J.-B. Chabot communique ensuite une note concernant l'étymologie du mot syriaque ܟܘܠܐ = *κολοιός*.

Ces différentes communications seront insérées dans le présent numéro du *Journal* ou dans le numéro suivant.

M. Clermont-Ganneau appelle l'attention de la Société sur une note de M. O. Alberts, relative à un passage du *Kudatku-Bilik* (voir ci-après, p. 334).

La séance est levée à 6 heures.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL.

(Séance du 6 avril 1898.)

I

LE MOT רשן.

Ce mot présente deux sens différents : d'une part, il signifie « corps gras, mets gras, festin abondant, fertilité, abondance » ; de l'autre, « cendre »[1]. Pour trouver un rapport entre ces deux acceptions, on dit que רשן ne désigne pas, comme אפר, la cendre de bois, mais la cendre de viande et de graisse. Or de la cendre de graisse me paraît chose étrange. Lorsqu'un corps gras est soumis à la combustion, il fond; si on ne lui laisse pas d'issue, il brûle entièrement. Donc la graisse des holocaustes ne devait pas produire de cendre. Si même elle en avait produit, cette cendre se serait confondue avec l'amas de cendres bien plus considérable fourni par le bois. Comment aurait-on pu l'en distinguer?

Si nous nous rabattons sur la cendre de viande, nous retombons dans la difficulté de trouver un rapport entre רשן « cendre » et רשן « graisse ». D'ailleurs la cendre de viande est appelée אפר dans Nombres, XIX, 9. Par conséquent on ne la distingue pas de la cendre de bois.

Pour résoudre le problème, il faut préciser le sens du mot רשן. On appelle רשן non pas un corps gras en général, comme le disent les dictionnaires, mais un *liquide* gras. Ce qui prouve que רשן désigne un corps liquide, c'est que l'huile d'olive est ainsi appelée dans Juges, IX, 9 : החדלתי את רשני « Ai-je

[1] Le verbe רשן veut dire «engraisser» dans Is., XXXIV, 6, 7; Ps., XXIII, 5; Prov., XI, 25; XIII, 4; XV, 30; XXVIII, 25; mais il signifie aussi «ôter la cendre», dans Ex., XXVII, 3; Nomb., IV, 13; ידשנה, dans Ps., XX, 4, est obscur. — L'adjectif ou participe רשן veut dire «gras» (Deut., XXXI, 20); Is., XXX, 13; Ps., XCII, 16 (le verset XXII, 30, n'est pas sûr).

perdu mon suc ? » Le verbe דשן est employé avec שמן dans Ps., xxiii, 5 : דשנת בשמן ראשי « Tu as enduit ma tête d'huile ». Le verbe רוה « abreuver, désaltérer » s'emploie avec דשן dans Jérémie, xxxi, 13, et Ps., xxxvi, 9. Dans Ps., lxv, 12, on se sert avec דשן du verbe רעף « couler ». Les versets Is., lv, 2; Ps., lxiii, 6; Job, xxxvi, 16, ne s'opposent pas à cette explication.

Quel doit être maintenant le sens du mot דשן dans les sacrifices ? Quand une bête était brûlée sur l'autel, la graisse entrait en fusion et allait se mélanger avec la cendre du bois. Cette cendre imprégnée de graisse devait former elle-même un liquide gras, et on comprend qu'on l'ait appelée דשן. דשן est donc de la cendre mélangée de graisse, et non pas de la cendre de graisse. C'est dans ce sens qu'il faut expliquer ce mot dans Lév., i, 16; vi, 3, 4. Il est possible qu'on ait étendu ensuite cette dénomination à toute cendre venant de l'autel (I Rois, xiii, 3-5). Dans Lév., iv, 12, דשן désigne l'amas de cendres grasses provenant de l'autel et sur lequel on brûlait l'expiatoire. Dans Jér., xxxi, 39, דשן équivaut sans doute à בית הדשן, l'endroit où l'on déversait les résidus des sacrifices.

La cendre de la vache rousse s'appelle אפר, parce qu'elle n'était pas brûlée sur l'autel.

En expliquant דשן comme nous l'avons fait, on trouve une relation étroite et exacte entre דשן « liquide gras » et דשן « cendre de l'autel ».

Mayer Lambert.

II

LA PREMIÈRE DATE DANS LE LIVRE D'ÉZÉCHIEL.

Le livre d'Ézéchiel débute ainsi : « Et dans la trentième année, dans le quatrième (mois) le cinq du mois, j'étais assis au milieu des exilés, etc. » Le texte n'indique pas d'après quel événement est comptée cette trentième année. Mais, selon le verset 2, qui paraît une glose se rapportant au mot

« le cinq du mois », cette année coïncide avec la cinquième année de l'exil de Joachin. Les rabbins ont pensé à la découverte du livre de la Loi dans la dix-huitième année de Josias, ce qui est très invraisemblable, car le livre d'Ézéchiel n'y fait pas la moindre allusion. D'autres ont supposé une ère datée de la délivrance de Babylone, mais le canon de Ptolémée s'y oppose; enfin d'autres ont dit que ce premier verset se rapportait à une prophétie datée de la trentième année de l'exil de Joachin, et aurait été transportée ici. Il serait étrange qu'une date vînt ainsi se promener d'un bout du livre à l'autre.

On nous permettra d'apporter une quatrième hypothèse. Certes tout le monde aurait pensé à l'avènement du roi sous lequel Ézéchiel prophétisait, si cette date avait pu s'accorder avec la cinquième année du règne de Joachin. Il eût été tout naturel que le prophète indiquât dans quelle année du règne de Nabuchodonosor il avait inauguré son activité prophétique, puisque Ézéchiel était en Babylonie. Or quelle était l'année de Nabuchodonosor qui correspond à la seconde date, celle de l'exil de Joachin? Si l'on s'en rapporte au synchronisme donné dans Jérémie, XXXII, 1, la dixième année de Sédécias coïncide avec la dix-huitième année de Nabuchodonosor. Donc la cinquième année de Sédécias, ou, ce qui revient au même, de l'exil de Joachin était la treizième du roi de Babylone. Ne doit-on pas croire que שלשים « trente » est une faute pour שלש עשרה « treize », que le glossateur avait sous les yeux?

La faute peut s'expliquer de deux façons : il est possible qu'on ait supprimé volontairement la mention de Nabuchodonosor en tête d'un livre sacré, et qu'ensuite un copiste, ne sachant plus ce que signifiait cette *treizième* année, l'ait changée en *trentième* pour la rattacher à l'événement important du règne de Josias. Il se peut aussi que le changement de *treize* en *trente* soit dû à une simple inadvertance. On aura écrit שלשים pour שלש י' ou שלש ע'. La date étant ainsi faussée, on aura enlevé les mots : « du règne de Nabu-

chodonosor » qui était devenus inadmissibles. Quoi qu'il en soit, il me paraît vraisemblable que la date primitive était la treizième année du règne de Nabuchodonosor.

MAYER LAMBERT.

R. V. III. 49. 1

EN TANT QUE CONTRIBUTION À L'ÉCLAIRCISSEMENT DE L'HYMNE DU MARTEAU (X. 102).

J'ai proposé ici même [1], de l'hymne R. V. X. 102, une interprétation naturaliste qui repose tout entière sur le postulat de l'identité originaire et mythique du célèbre « Marteau du tonnerre » avec le géant ou le dieu qui le brandit et en écrase ses ennemis. Avant et depuis la publication de mon étude, cette identité a été reconnue par nombre d'interprètes, tout à fait indépendants l'un de l'autre, comme formant le fond de presque tous les mythes indo-européens de l'orage, soit qu'ils s'incarnent en Indra, Parjanya, Mudgala, Thôr, Hêphaistos ou même saint *Martin*. Je n'en veux d'autre garant que le Sucellos de M. d'Arbois de Jubainville [2], qu'on peut à volonté traduire par « Bon-Frappeur » ou « Bon-Marteau », et dont l'image, devenue pacifique, subsiste encore dans le Jacque*mart* de nos vieilles horloges.

Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de constater que ce concept primitif a trouvé son expression, non plus métaphorique, mais parfaitement explicite, ce semble, jusque dans la poésie védique elle-même.

R. V. III. 49. 1, on lit : *çáṃsā mahā́m índram. . . . . yáṃ sukrátuṃ dhiṣáṇe vibhvataṣṭáṃ ghanáṃ vṛtrā́ṇāṃ janáyanta devā́ḥ*, « Loue le grand Indra. . . , l'être au vouloir divin qui fut fabriqué par Vibhvan, le *frappeur* des Vṛtras qu'ont enfanté le ciel et la terre et les dieux ».

[1] *Journ. Asiat.*, 9e sér., VI (1895), p. 516 et suiv., et notamment p. 518 et 538.

[2] *Revue Celtique*, XVII (1896), p. 45 et suiv., 66 et 317.

L'équivoque, ici, repose sur le sens de *ghanā* « frappeur » : faut-il entendre « meurtrier » ou « marteau » ? L'une ou l'autre acception est possible. C'est le sens des épithètes qui les départagera.

Vibhvan, on le sait, est le troisième des Ṛbhavas ou artisans divins, qui fabriquent les armes d'Indra. Il y a donc double difficulté à appliquer à Indra en personne la qualification de *vibhvataṣṭá*. Que dire d'un dieu dont la majesté serait infinie et qu'on nous donnerait en même temps pour un objet fabriqué, ajusté, charpenté même, dans le sens le plus matériel du mot ? Il est vrai qu'en R. V. IV. 34. 9, les Ṛbhus ont « fabriqué » les Açvins, mais là le verbe *tatakṣúr* suit le mot *dhenúm*, et c'est naturellement à ce régime qu'il se rapporte avant tout; il ne vise les autres qu'en vertu d'une sorte d'attraction logique, comme qui dirait « les Ṛbhus ont fabriqué la vache, etc. ».

Ailleurs, sans doute (R. V. VI. 3. 8), Agni, en sa qualité de Ṛbhu, a « fabriqué » les Maruts. Mais, bien qu'ils fassent cortège à Indra, il y a loin encore de cette bande de déités inférieures au dieu suprême du ciel et de la terre; et, au surplus, aucune poétique, même orientale, ne s'accommoderait de la bizarre contradiction qui nous représenterait, dans une seule et même stance, Indra comme engendré par les deux mondes et tous les dieux, et fabriqué par un charpentier.

Quant à l'épithète *ṛbhuṣṭhira* (R. V. VIII. 77. 8), que Bergaigne rapproche avec raison de *vibhvataṣṭá*[1], elle n'a pourtant pas du tout la même signification : elle équivaut à « ferme par Ṛbhu », c'est-à-dire « solide, puissant, inébranlable grâce aux armes que lui ont fournies les Ṛbhus »; et nous rentrons ainsi dans la donnée mythique courante. Ce que Vibhvan a fabriqué, ce n'est pas Indra, mais ses accessoires de combat.

La conclusion s'impose : *vibhvataṣṭá* est appelé ici par

[1] *Rel. Véd.*, II, p. 410.

ghaná, et *ghaná* « le frappeur », c'est ici comme dans *drughaṇá* (R. V. X. 102. 9), tout simplement « le marteau ». Sous ce jour la stance n'offre plus rien qui surprenne : « Loue le grand Indra, ... l'être au vouloir divin, le marteau des Vṛtras fabriqué par Vibhvan, qu'ont engendré les dieux et le ciel et la terre ».

Mais, de cette traduction même, de toute la construction de la stance où sont irrémédiablement enchevêtrés les attributs d'Indra et ceux du marteau, il ressort jusqu'à l'évidence qu'au fond, dans la pensée du poète, le dieu et son marteau ne font qu'un. En faut-il davantage pour justifier en X. 102 la personnification même de cette arme redoutable, du *vájra*, du *drughaṇá*, du *kūṭá*, etc., sous les traits de Mudgala « Marteau » et de son épouse Mudgalānī, — « Jacque*mart* et sa femme », vous disent encore nos gens du Centre en vous faisant remarquer les curiosités de leur chef-lieu [1] ?

V. Henry.

ܩܘܠܝܐ = Κολοιός.

NOTE ÉTYMOLOGIQUE.

Le mot ܩܘܠܝܐ est assez rare en syriaque. Jusqu'à présent, ni son sens précis [2] ni son étymologie n'ont été déterminés; nous essayerons d'exposer l'un et l'autre.

[1] A la suite de cette communication, plusieurs de mes confrères m'ont suggéré mainte autre identification plausible : M. Clermont-Ganneau, la personnification de la massue d'Hercule; M. Rubens Duval, le nom de Judas *Machabée*. J'avais moi-même songé à Charles *Martel*. Tout historiques qu'ils sont, ces héros ont pu recevoir des surnoms mythiques. D'autre part, M. de Charencey m'a rappelé que les deux personnages qui sonnent l'heure s'appellent à Cambrai « *Martin* et *Martine* » !

[2] Dans le *Thesaurus syriacus*, P. Smith, après avoir cité le texte de Bar 'Ali, ajoute « forte sit *pica* ». — M. Nöldeke (*Z. D. M. G.*, XXXIV, 576) avait donné l'explication reproduite par Brockelmann dans son *Lexicon* : « Cornix (*Krähe*) vel alia quædam avis fœda aliarum pennis se ornans. »

1° *Sens.* — Si nous considérons les divers passages où le mot s'est rencontré dans les textes publiés [1], nous voyons qu'il désigne toujours un oiseau, hideux d'aspect, à qui l'on attribue le désir de se parer des plumes des autres oiseaux. Ces passages rappellent la fable du Geai paré des plumes du Paon.

Les lexicographes Bar-Bahloul et Bar-ʿAli donnent comme explication l'arabe الدُّلْعَاء, qui, d'après Kazimirski, signifie une sorte d'oiseau rouge qui ressemble à l'oie; mais ils ajoutent l'explication habituelle : que c'est l'oiseau qui aime à se parer des plumes des autres. Ils citent l'un et l'autre, comme autorité unique, les écrits de S. Grégoire de Nazianze [2].

Dans l'édition (Beyrout, 1896) de la traduction syriaque des *Poèmes iambiques* de S. Grégoire, je n'ai pas retrouvé le passage auquel font allusion les lexicographes [3], mais cet autre, où le mot se trouve également employé (édit. cit., II,

[1] Le *Lexicon* de Brockelmann cite : 1° Martin, *La métrique chez les Syriens*, 54, 5; mais la leçon est douteuse. M. Duval pense qu'il faut lire ܠܩܘܠܐ; 2° Mösinger, *Monum. syr.*, II, 171 (et non pas 55), 64; mais là encore, le contexte montre que la lecture est certainement erronée et que le texte doit être corrigé (peut-être en ܕܩܘܠܐ); 3° un passage d'une lettre de Jacques d'Édesse, édité par Wright, *Catal. Brit. Mus.*, p. 593, *b.* A ces citations il faut ajouter : 1° le texte de S. Grégoire de Nazianze, cité plus bas; 2° un passage inédit de la *Vie de Joseph Bousnaya* par Jean Bar-Kaldoun, à l'occasion duquel j'ai été conduit à chercher le sens de ce mot. Voici ce passage : ܠܒܘܫܗ ܕܝܢ ܗܢܐ ܣܡܘܩܐ ܐܟܝܢܐ ܗܘܐ ܠܗ. ܕܟܟܠܐ ܕܐܣܬܪܩܐ ܐܬܬܥܒܪ. ܐܝܟ ܗܘ ܦܘܫܬܐ ܠܩܘܠܐ ܕܦܘܣܝܐ ܒܫܘܗ̇ ܠܒ. ܘܡܓܒܬܐ ܕܦܫܗ̇ ܒܓܠܦܐ ܕܦܪܝܫܬܐ ܐܝܪܫܬܐ ܘܡܬܒܥܒܪ ܒܓܠܐ ܕܠܗ ܀ (chap. VI; dans mon manuscrit, fol. 53 *a*).

[2] Bar-ʿAli, n. 2859; Bar-Balhoul, éd. Duval, col 483. Le texte de Bar-ʿAli est donné en note dans l'édition de Bar-Bahloul.

[3] D'après Bar Bahloul le texte est tiré des *Discours* (ܡܐܡܪܐ) de Bar-Bahloul d'après Bar-ʿAli, des *Lettres*. Je soupçonne que la traduction répond à l'un des passages suivants du texte grec, où il est question du κολοιός : *Adversus mulieres se nimis ornantes*, v. 55-58 (*Patr. Gr.*, XXXVII, col. 888), *Orat. IV, Contra Julianum* (XXXV, 644).

23, l. 15) : ܐܚܪܢܐ ܗܘ ܪܘܡܐ ܕܩܘܩܠܐ. ܐܚܪܢܐ ܕܝܢ ܕܢܫܪܐ qui traduit le grec : Ἄλλο κολοιῶν ὕψος, ἄλλο δ'αἰετῶν (P. XII *de seipso*, v. 672 ; *Patr. Gr.*, XXXVII, 1215).

La version latine traduit κολοιός par *graculus*, mais c'est une inexactitude (le geai n'est d'ailleurs pas un oiseau si vilain d'aspect), l'animal désigné par κολοιός est en réalité le *choucas*, oiseau du genre des corneilles, dont il existe un grand nombre de variétés. Horace était beaucoup mieux inspiré que les imitateurs plus récents du fabuliste, quand il mettait le récit de la fable sur le compte de la corneille, *cornicula* (*Epist.* 3, lib. I).

ܩܘܩܠܐ doit donc être traduit par *choucas*.

2° *Étymologie.* — Je crois que le mot ܩܘܩܠܐ, qui paraît bien être un mot d'origine étrangère, n'est autre chose que le grec κολοιός qui a passé en syriaque par l'intermédiaire de la langue vulgaire[1] et a revêtu une forme araméenne. Pour le démontrer, il faut se rappeler :

a. Que la terminaison ιος n'est souvent exprimée, dans ce genre de mots, que par l'*olaf* final (ܐ). Exemples : ܒܠܢܐ = βαλανεῖον ; ܩܦܠܐ = κεφάλαιον ; ܦܬܟܐ = πιττάκιον ou πύκτιον ; ܩܣܛܘܢܪܐ = *quæstonarius*.

b. Que souvent le ܘ qui suit une liquide opère avec celle-ci une métathèse, qui donne ܠܘ au lieu de ܘܠ ; ܪܘ au lieu de ܘܪ, etc. Exemples : ܛܪܘܓܠܘܕܘܛܝܣ (à côté de la forme ܛܘܪܓܠܘܕܘܛܝܣ) = τρωγλοδύτης (B. B. 821, 9), ܩܪܘܩܘܣ = κρόκος (1757, 10) ; de la sorte, on aurait régulièrement : κολοιός = ܩܠܘܐ (pour ܩܘܠܐ[2]) ; de même que l'on a ܩܠܘܒܐ = κολοβίων (B. B. 1731, 6).

[1] Pour les différences notables entre la physionomie des mots qui se sont introduits par l'usage et ceux qui ont été empruntés aux traductions, voir les exemples cités par Duval, *Gram. syr.*, p. 257, 265.

[2] Comme l'a fait observer M. V. Henry au cours de cette communication, l'existence de la forme ܩܘܠܐ est rendue probable par la prononciation vul-

c. Que le κ grec, rendu régulièrement en syriaque par le ܩ, peut l'être aussi par le ܓ : Exemples : *καλλίας* = ܓܐܠܠܝܘܣ (B. B. 443, 10); *κάστωρ* = ܓܐܣܛܘܪ (444, 16); *κλυστήρ* = ܓܠܘܣܛܝܪܐ (507, 11) et ܓܠܘܣܛܪܐ (493, 17); nous aurions ainsi ܓܘܠܐ au lieu de ܩܘܠܐ.

d. Enfin, que les palatales suivies d'un ܘ s'adjoignent fréquemment un ܝ, qui marque l'adoucissement de la consonne précédente. Exemples : ܓܝܘܢܐ = *γόνος* (B. B. 887, 3); ܟܝܘܠܘܣ = *χόλος* (887, 3); ܩܝܘܪܝܐ = *κύριε* (1770, 6); de la sorte ܓܘܠܐ serait devenu ܓܝܘܠܐ.

J.-B. Chabot.

NOTE SUR UN PASSAGE DU *KUDATKU-BILIK*.

Je désirerais présenter une observation sur une note critique de M. O. Alberts qui a paru dans le 4e cahier de la *Z. D. M. G.*, 1897, p. 715, et qui est relative à un passage du *Kudatku-Bilik* (p. 3, l. 11, du texte ouïgour). Il s'agit d'une phrase dans laquelle M. Radloff a cru pouvoir lire le nom de la ville qui aurait été la patrie de l'auteur du célèbre ouvrage ouïgour : *Palâzagun mavlatlüq* « natif de Belassagun ». C'est même ce qui a conduit M. Radloff à donner à la publication qu'il a faite de cet ouvrage le titre de *Kudatku-Bilik des Yusuf Chass-Hadschib aus Bälasagun*. M. Alberts n'admet pas la lecture de M. Radloff et lui substitue celle-ci : « *bu kitābni qošukni bilā sanaqat mawlutluq parġys idizi erturur* ». Il traduit : « Dieses Buch und diese Verse lässt (zu uns) gelangen d. h. verdanken wir einem *künstlerisch hochbegabten, hochgeboren und sehr tugenhaften Manne* ». Selon lui, le mot qu'il lit, non sans quelque effort, *sanaqat*, serait la transcription ouïgoure de l'arabe صناعت *synâ'at* « art », et dépendrait

gaire en *ουος* des terminaisons en *οιός*. Si elle était absolument démontrée, elle permettrait peut-être de fixer, au moins approximativement, l'époque à laquelle l'emprunt a été fait.

de *idizi*, au même titre que *parġys* (= persan پرهيز) « jeûne » et que *mawlutluq* (= مولودلق).

Je croirais au contraire qu'il s'agit, en tout et pour tout, dans cette partie de la phrase, de *deux* épithètes banales, composées chacune de *deux éléments symétriques* et se faisant en quelque sorte contrepoids. La seconde épithète est, sans contredit, comme l'a bien vu M. Alberts, *parġys idizi*, littéralement « faisant le jeûne », c'est-à-dire « observant le jeûne », en d'autres termes « pieux »; c'est la traduction de l'expression persane bien connue پرهيزكار « faisant le jeûne », *idizi* étant ici l'équivalent de كار. Reste la première épithète qui, si je ne me trompe, serait également composée de *deux* termes en rapport intime l'un avec l'autre et se suffisant à eux-mêmes : *x* + *mawlutluq* « qui est né..... ». Le premier terme *x* de cette seconde épithète, bi-partie comme la première, correspondrait au mot lu *sanâqat* « art » par M. Alberts. Je proposerais de transcrire matériellement *saat*, comme l'avait déjà fait autrefois M. Vambéry, sans d'ailleurs risquer une traduction de ce passage difficile. Je reconnaîtrais dans *saat* une transcription parfaitement régulière, étant données les habitudes phonétiques de l'ouïgour, de l'arabe سعد, *sa'd*, *sa'ad* « astre favorable, bonne étoile, heureuse fortune »; on obtient ainsi une épithète composée tout à fait plausible en soi, et bien conforme au tour d'esprit des musulmans ainsi qu'à leurs façons de dire : *saat-mawlutluq* = *sa'ad-mawloudlouq* = (سعد مولود(لق « né sous une bonne étoile, fortuné, bienheureux ». Le passage en litige se réduirait donc, en substance, simplement à ceci : « bienheureux et pieux ». C'est ainsi qu'on dirait aujourd'hui en turc osmânli, et presque dans les mêmes termes : سعد مولود پرهيز كار *sa'd-mevloûd perhîz-kiâr*. De cette façon, le mirage du prétendu nom de la ville de Belassagoun s'évanouit sans retour pour faire place à ma leçon, qui, si l'on admet cette interprétation, ne laisserait plus rien à désirer.

Clermont-Ganneau.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

(Séance du 6 avril 1898.)

Par l'India Office, *The Indian Antiquary*, October and November. Bombay; in-4°.

— Hrishikesa Sastri and Siva Chandra Gui, *A descriptive Catalogue of sanscrit manuscripts in the Library of the Calcutta sanscrit College*, n°s 6 et 7. Calcutta, 1896; in-8°.

Par la Société : *Rendiconti della Accademia dei Lincei*, seria quinta. Vol. VII. Roma, 1897; in-8°.

— *Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, 2e année; 1897; 4e trimestre. Alger, 1898; in-8°.

— *Société de géographie, compte rendu des séances*, n° 1, janvier 1898. Paris; in-8°.

— *Bulletin de l'Institut égyptien*, 3e série, n° 7, année 1896. Le Caire, 1897; in-8°.

— Le même, n° 8, janvier, février et avril. Le Caire, 1897; in-8°.

Mémoires présentés à l'Institut égyptien et publiés sous les auspices de S. A. Abbas Pacha, khédive d'Égypte; tome III, fasc. II-V. Le Caire, 1896-1897; in-8°.

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1896, 3e livraison. Paris, 1897; in-8°.

— *Bollettino*, n°s 293-294. Firenze, 1898, in-8°.

Par les éditeurs : *L'Algérie nouvelle*, décembre 1897. Alger; in-8°.

— *El-Machriq*, n°s 5 et 6. Beyrouth, 1898; in-8°.

— *Le Globe*, bulletin n° 1, novembre 1897, janvier 1898; in-8°.

— Dr Albr. Weber, *Indische Studien*, XVIIIer Band. Leipzig, 1898; in-8°.

Par Lord Crafford : *Bibliotheca Lindesiana*, Handlist of Oriental manuscripts, Arabic, Persian, Turkish. 1898; in-4°.

— *Revue archéologique*, janvier et février 1898. Paris; in-8°.

— *Polybiblion*, parties technique et littéraire, mars 1898. Paris; in-8°.

— *Revue critique*, n°s 11-14. Paris, 1898; in-8°.

— *The Geographical Journal*, April 1898; in-8°.

Par les auteurs : E. Uhlenbeck, *A Manual of sanscrit phonetics*. London, 1898; in-8°.

— Wright Mc Lean, *The Ecclesiastical History of Eusebius in Syriac*. Cambridge, 1898; in-4°.

— M.-A. Stein, *Notes on new inscriptions discovered by Major Deane*. Part I, with plates I-VIII (extrait). Calcutta, 1898; in-8°.

— Le même, *The Castle of Lohara* (extrait). Bombay, 1898; in-8°.

— Fr.-M. Esteves Pereira, *Dos Feitos de D. Christovam da Gama, tratado composto por Miguel Castanhoso*. Lisboã, 1898; in-8°.

LA SITUATION DES ARMÉNIENS DANS LE ROYAUME DE GÉORGIE, PAR M. A. KHAKHANOF.

Les anciennes annales géorgiennes, *Khartlis Tzchovrébo*, revues et coordonnées au commencement du XVIIIe siècle par le savant roi législateur Vakhtang VI, débutent par une légende qui nous dit que les Arméniens et les Géorgiens proviennent de deux frères, Aos et Carthlos, fils de Torhou, l'un des descendants de Japhet. Cette nouvelle assertion introduite dans les annales de Géorgie, qui datent du VIIe siècle, est empruntée à Moïse de Khorène, dont l'autorité n'est pas encore ébranlée à tel point qu'on puisse dire que son *Histoire d'Arménie* n'est qu'une compilation artificielle tirée de sources étrangères ou indigènes.

Aujourd'hui, l'idée que le père de l'histoire arménienne et le rédacteur des annales géorgiennes, Vakhtang, avaient conçue relativement à l'origine des Arméniens et des Géorgiens, à savoir qu'on pouvait les faire remonter à un seul et même aïeul patriarche, est complètement abandonnée et réfutée par les linguistes et les anthropologues, qui de tous les savants sont les plus propres à éclaircir le problème si difficile à résoudre de la parenté plus ou moins éloignée existant entre les différents peuples. Les Arméniens, d'après le témoignage de la linguistique comparative, appartiennent au groupe des peuples indo-européens, tandis que les Géorgiens, qui ne font partie d'aucune des familles de langues établies (arienne, sémitique, touranienne), ont formé un groupe indépendant, le groupe d'Hérie. De même, les recherches anthropométriques nous apprennent que, par leur taille et la forme de leur crâne, les Géorgiens et les Arméniens sont deux différents types de la race blanche.

Cependant la légende concernant les liens de parenté qui unissent les Arméniens aux Géorgiens, formée au XVIIe s., a sa raison d'être et son explication dans l'histoire, de même qu'elle a une certaine importance. Cette légende a pris naissance dans les rapports existant entre les Géorgiens et les Arméniens; elle a raffermi et sanctifié la communauté des intérêts de ces deux anciens peuples de l'Orient qui vivent côte à côte dans la Transcaucasie depuis plus de mille ans. Les légendes, comme nous savons, ne nous parlent jamais de l'avenir idéal, mais toujours du passé; elles naissent de tout le mécanisme compliqué de la vie sociale, des mœurs et des idées d'un peuple dans le cours des siècles.

Les crises historiques que la Géorgie a traversées ont fourni un sujet abondant à la légende mentionnée plus haut.

Les rapports politiques et religieux des Géorgiens avec l'Arménie à l'époque de son indépendance; l'émigration des Arméniens en Géorgie, qui a commencé au Ve siècle et a continué à s'accroître jusqu'à nos jours; les rencontres incessantes avec la Perse et la Turquie, toutes ces circonstances

ont fait plier sous le même joug deux peuples, étrangers l'un à l'autre par leur origine, mais également maltraités par le destin et unis par les souvenirs de leurs désastres communs. Le malheur est souvent le seul ciment qui lie entre eux les hommes, comme le ciment d'un sous-œuvre sur lequel s'élève un nouvel édifice contre les ravages du temps; et l'histoire de la Géorgie et de l'Arménie ne nous parle que des souffrances du peuple, de champs dévastés, de sanctuaires profanés, etc.

La première fois que les annales géorgiennes citent les Arméniens, c'est pour mentionner qu'ils ont reçu la foi chrétienne de la même source, c'est-à-dire de Byzance. La séparation de l'Église des Arméniens qui adoptèrent le dogme de l'unité de nature en Jésus-Christ, la nature divine (contrairement au dogme orthodoxe sur l'existence de deux natures, humaine et divine) eut lieu au concile de Chalcédoine en 451. Mais cette désertion des néo-convertis de l'Eglise grecque ne changea rien aux relations entre les Géorgiens et les Arméniens; dans une des provinces de la Géorgie, Somkhéti, on voit même s'établir librement la religion grégorienne. Il est vrai que les tentatives des rois Bagrat IV, de David le Révocateur, de Tamara (XI-XII[e] siècle), par l'entremise de Mkhitar, auteur des *Lois civiques et ecclésiastiques après Justinien*, pour l'union des deux Églises, furent infructueuses, mais les liens d'amitié n'en souffrirent pas. Sous David le Révocateur, les Arméniens se mirent sous la protection exclusive de l'administration géorgienne. Ce roi, profitant des croisades dans l'Asie Mineure, délivra la Géorgie de la domination des Turcs seldjoukides, prit Ani, la capitale de l'Arménie, et transplanta les Arméniens, pour les intérêts économiques de la contrée dévastée, dans les villes abandonnées ou nouvellement fondées de la Géorgie. Les annales géorgiennes et les historiens arméniens eux-mêmes affirment que le roi David aimait les Arméniens et était si tolérant pour leur religion, qu'il entrait dans les églises arméniennes et recevait la bénédiction des prêtres arméniens. Non seule-

ment la liberté des Arméniens en fait de religion n'était soumise à aucune restriction, mais ils jouissaient aussi pleinement des droits politiques et civiques. L'administration allait au-devant des besoins du peuple arménien qui, dans les campagnes, s'était confondu avec les Géorgiens, et dans les villes jouissait d'une certaine autonomie et de quelques prérogatives, en comparaison des autres étrangers. Ainsi, devant le tribunal judiciaire, ils étaient soumis aux lois arméniennes de Mkhitar Iloche (xii[e] siècle) traduites en géorgien et qui sont entrées plus tard dans le code du roi Vakhtang VI. Les emplois militaires et administratifs, même les plus importants étaient confiés aux Arméniens comme aux Géorgiens, si les premiers se montraient capables d'en assumer la responsabilité. En Somkhétie, par exemple, le poste de vice-roi était occupé exclusivement par des représentants de familles arméniennes. Sous le règne de Tamara, l'Arménien Zacharie Mkhardzeli devient un des conseillers du trône les plus accrédités; il est chargé de commander les armées pendant les guerres victorieuses, mais continuelles, en Asie Mineure et en Perse, de la grande reine, surnommée «divine» par le peuple.

Ce fut sur l'insistance d'un des Arméniens de Tiflis, riche commerçant qui avait beaucoup voyagé pour ses affaires dans les pays étrangers, que le conseil des seigneurs décréta qu'il fallait prier la jeune reine Tamara, montée vierge sur le trône après la mort de son père George III, d'accepter la main d'un prince russe qui se trouvait alors chez le khan de Poloves (Kiptschensk). L'historien russe Karamzine croit que ce prince était Georges, le fils d'André Bogolobsky[1]. Le mariage eut lieu, mais il s'ensuivit bientôt des malentendus, et, après un court séjour en Géorgie, le prince russe fut exilé en Grèce.

Inutile d'énumérer les exemples qui prouvent quelle part

[1] Le prince David, fils du roi Georges XII, est évidemment dans l'erreur lorsque, dans son *Histoire de la Géorgie*, il nomme le mari de Tamara «le prince russe André».

les Arméniens prenaient aux affaires intérieures de la Géorgie. Rappelons seulement que le nouvel ordre de succession à la couronne, publié à la fin du XVIII[e] siècle par l'avant-dernier roi Héraclès II, a été élaboré par Joseph Carganoff.

D'après cet ordre, ce n'était pas le fils qui devait succéder au père sur le trône, mais l'aîné des membres de la famille, c'est-à-dire : d'abord les frères du roi, puis leurs enfants à tour d'aînesse. Les tristes résultats de cette réforme ne tardèrent pas à introduire la discorde dans la famille royale, quatre ans après la promulgation de cette loi, en 1801, le jour même de la mort de Georges XII. Mais, par lui-même, le fait que la loi a été rédigée par Carganoff témoigne de l'influence des Arméniens dans la vie du Palais. En suivant l'histoire de la Géorgie, nous remarquons que la part que les Arméniens prenaient aux affaires du royaume grandit et s'amoindrit tour à tour; c'est comme le flux et le reflux périodique d'une mer agitée. Georges XII, par exemple, les traitait avec méfiance, tandis que son père, Héraclius II, leur accordait sa faveur. Caché à Anamour après la prise de Tiflis par le shah de Perse Aga-Mohamed-Khan, il s'était fait accompagner de son fidèle et unique serviteur arménien, qui partageait avec le héros de Carzanis les souffrances de l'invasion persane.

L'importance que les Arméniens ont acquise à certaines époques en Géorgie se manifestait aussi par des donations d'emplois héréditaires, de titres de noblesse ou princiers. Ainsi, dans la famille des princes Toumanof, ses membres étaient investis par héritage du titre de secrétaires d'État.

Les Arméniens étaient appelés à servir dans l'armée, à défendre le trône et le royaume. Quand le roi Héraclès II remplaça la *nokari*, milice qu'avait établie son père Teymouraz II, par l'armée de *morigué*, les Géorgiens, les Arméniens et les Tartares firent partie de cette dernière troupe sans distinction. La *morigué* était formée de paysans, laboureurs, jardiniers ou bergers qui faisaient le service, un mois par an, dans certains postes fixés par le roi.

L'importance des Arméniens dans le royaume de Géorgie ne se bornait pas aux charges militaires et administratives dont ils étaient investis à l'égal de la population dominante. Les Arméniens avaient une sphère d'activité spéciale : ils formaient en Géorgie le tiers état, auquel les Géorgiens n'appartenaient qu'en très petit nombre. Toute la population arménienne en Géorgie se divise encore à présent en deux groupes : les villageois habitants de la campagne, et les bourgeois habitants des villes. Les campagnards, comme les paysans géorgiens, travaillent à cultiver la terre, ils sont laboureurs ou vignerons, et les habitants des villes forment dans le gouvernement de Tiflis la classe des commerçants industriels, classe qui, dans la Géorgie occidentale (gouvernement de Koutaïs), est composée d'Imérétiens, de Houriens et surtout de Juifs géorgianisés. Les hautes classes du peuple géorgien étaient toujours absorbées par les devoirs de l'administration, et le bas peuple, dans les courts intervalles de repos que lui laissait la guerre, passait de l'épée à la charrue, du champ de bataille à la culture du blé et de la vigne. Et cependant les exigences toujours croissantes de l'État, auquel les produits du pays ne suffisaient plus, appelaient nécessairement à la vie la classe du peuple qui était libre, qui n'avait pas d'autres devoirs et pouvait servir de médiateur entre le producteur et le consommateur, utiliser les richesses naturelles du pays et disposer de capitaux assez considérables pour les prêter aux rois eux-mêmes en cas de nécessité. C'étaient les Arméniens qui composaient cette classe, qui formaient des unions, des *amkarskoos*, analogues aux corporations du moyen âge. Ces corporations étaient soumises au *mélik*[1] de la ville, qui s'occupait des procès judiciaires concernant les marchands et les artisans. Grâce à leur énergie, à leur ténacité dans la poursuite du but désiré, grâce aussi à l'absence de concur-

[1] Quelques-uns de ces méliks avaient des pouvoirs plus grands et recevaient le titre de *mélik mamasachma*, c'est-à-dire de commandant de la ville. En 1877, sous le règne de Teymouraz, un certain Avétik fut nommé mélik mamasachma de Tiflis.

rence de la part des Géorgiens, les Arméniens surent atteindre à un très haut degré de bien-être dans les villes de Tiflis, Gori, Signa, Tilav, Akhalzikh, dans lesquelles se concentre toute la vie économique des provinces. Déjà, du temps de de l'indépendance du royaume géorgien, il y avait parmi les Arméniens des capitalistes célèbres qui prêtaient des sommes d'argent aux membres de la famille royale et aux nobles sur gage de propriété territoriale ou garanties par les impôts de l'État. Le roi Héraclius II, par exemple, emprunte à Mgr Acope 300 roubles, qu'il promet de rembourser avec l'argent des amendes. La richesse des Arméniens, comparée à la pauvreté croissante des Géorgiens, devint bientôt si tentante, que les princes du sang eux-mêmes ne dédaignèrent pas de demander la main des jeunes filles arméniennes. Le roi David épousa une Abamélik, dont les membres de la famille reçurent à cette occasion le titre de princes.

Si, au déclin de l'existence de la Géorgie, les Arméniens concentrèrent dans leurs mains la vie économique de ce pays, au début de son histoire, ils furent le lien servant à unir les deux bouts de la chaîne qui entourait le Caucase de deux côtés opposés : du côté de la Perse et de Bysance. -

A l'époque de l'idolâtrie, la religion de Zoroastre et le culte du feu s'établirent aussi solidement en Arménie qu'en Géorgie, et, depuis que la parole de l'Évangile s'y est répandue, ces deux petits pays de la Transcaucasie et de l'Asie Mineure sont les seuls flambeaux de la chrétienté qui, malgré les vicissitudes du sort, continuent à briller au sein de l'océan musulman qui les envahit du côté de l'Iran et de la Perse. Cette religion a été comme un sol fertile sur lequel l'élément nouveau, l'élément arménien, a pu s'assimiler à la population indigène, géorgienne. En feuilletant les pages des annales de Géorgie, nous constatons que les rois géorgiens ne firent jamais de différence entre les Géorgiens et les Arméniens, laissant à ces derniers une parfaite liberté de conscience et les droits politiques et administratifs dans toute leur étendue.

En Géorgie, toutes les sectes chrétiennes jouissaient sans distinction d'une tolérance illimitée, et ce qui est curieux, c'est que le peuple géorgien lui-même, orthodoxe dès son origine, ne traite en ennemi que l'islamisme, et non les différentes communions du christianisme. Depuis le XVI[e] siècle, en même temps que la religion arméno-géorgienne, nous voyons aussi se répandre en Géorgie le catholicisme, dont le chef, Pie VI, remercie le roi Georges XII de la protection qu'il accorde à ses missionnaires. Les Arméniens et les Géorgiens appartenaient à deux Églises différentes, mais cela ne les empêchait pas de conclure des mariages entre eux, de baptiser réciproquement leurs enfants et de nouer des liens de parenté. Aujourd'hui encore, on fait quelquefois dans les églises arméniennes des sermons en langue géorgienne, on vénère les mêmes reliques, les mêmes saints, on honore également les temples de saint Georges et de saint David, on parle la même langue, on observe les mêmes usages.

Ainsi, en examinant le passé, nous n'y trouvons aucune trace d'hostilité ou de manque d'amitié entre les Arméniens et les Géorgiens. La constatation de ce fait sera une surprise pour quelques-uns, mais que ceux-ci veuillent bien ne pas oublier que *dies diem docet* « les jours se suivent et ne se ressemblent pas ».

Prof. Alexandre KHAKHANOF[1].

[1] L'auteur de cet article a été délégué de la Société impériale archéologique de Moscou au XI[e] congrès des Orientalistes.

BIBLIOGRAPHIE.

المشرق *L'Orient, revue catholique, orientale, bi-mensuelle : Sciences. — Lettres. — Arts.* Janvier 1898. Beyrouth, imprimerie catholique; in-8°, 48 pages.

Nous recevons de Beyrouth le premier numéro d'un recueil périodique qui, sans avoir pour but immédiat les recherches d'érudition arabe, mérite cependant d'être bien accueilli de tous ceux qui cultivent cette branche des études orientales. Son titre indique suffisamment le terrain que cette revue se propose d'explorer : l'Orient chrétien et musulman. Si, par sa provenance, elle paraît s'adresser spécialement aux Syriens de langue arabe, la variété et l'intérêt de ses communications lui attireront sans nul doute de nombreux lecteurs hors des limites du *Belâd ech-Cham.*

Dans une Préface arabe élégamment écrite, le Père Louis Cheikho, rédacteur en chef de la revue, nous fait connaître la pensée dont l'Université de Beyrouth s'est inspirée en créant ce nouvel organe de publicité : pensée toute de noble et féconde émulation, désir de concourir avec la science européenne au progrès de la culture intellectuelle de l'Orient. Pourquoi le relèvement des contrées qui ont été le berceau de la civilisation resterait-il le privilège exclusif de l'Occident ? Beyrouth, Damas, Jérusalem, Moçoul peuvent former aussi une école de collaborateurs qui apporteront à l'œuvre commune un concours d'autant plus précieux, qu'ils seront placés dans des conditions particulièrement favorables.

Littérature, philologie, arts et sciences, tout aura accès dans la revue arabe, tout, excepté la politique. En s'interdisant la moindre excursion sur ce terrain dangereux, la revue agit sagement : elle veut vivre et prospérer, et elle a besoin pour cela de l'assentiment de la censure turque. Or on ne s'imagine pas ce qu'il faut de tact, de prudence et souvent

aussi d'abnégation pour faire bon ménage avec cette fantasque personne.

Assurément le sommaire du premier numéro que nous avons sous les yeux ne sera pas de nature à lui porter ombrage. Le simple énoncé des articles qu'il renferme permettra de juger de ce que sera cette nouvelle publication. A la suite de la préface-programme dont j'ai parlé ci-dessus viennent : une *Causerie scientifique sur quelques découvertes de 1897; — Le frère Gryphon et le Liban au XVe siècle; — Un poids antique de Beyrouth; — Le patriotisme; — Traité inédit d'Al-Asmai; — Histoire de Beyrouth; — L'héroïne du Liban; — Comptes rendus de bibliographie orientale, questions et réponses.*

A l'exception du mémoire de M. Rouvier sur un poids de l'ancienne Beryte, mémoire qui avait déjà paru dans une revue de numismatique, tout dans ce sommaire est inédit. Le petit traité d'El-Asmayi sur les *dârât* arabes[1] apporte une utile contribution à la géographie de l'Arabie, grâce aux notes abondantes qui accompagnent le texte publié ici pour la première fois. L'histoire de Beyrouth, dont on ne trouve dans ce numéro que les premières pages, a été tirée par M. Cheikho d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale. C'est une chronique locale qui fournit une foule de renseignements nouveaux à l'histoire de la Syrie, du VIe au IXe siècle de l'hégire; elle a entre autres le mérite de nous faire connaître l'ancienne famille des Benou-Bohtor qui gouverna Beyrouth et une grande partie du littoral syrien sous la dynastie des Mamlouks d'Égypte. Le frère Gryphon que le P. Lammens a tiré de l'oubli, fut un franciscain célèbre au XVe siècle par son savoir autant que par le zèle apostolique avec lequel il répandit les lumières de l'évangile parmi les tribus à demi sauvages du Liban. Je signale pour mémoire le morceau

[1] On donne ce nom à certains plateaux sablonneux couronnés de collines ou de dunes : plusieurs localités ainsi nommées figurent dans les vieilles poésies qui célèbrent *les journées des Arabes*. Yaqout et Bekri leur ont consacré une mention particulière.

intitulé *Patriotisme*, qui est une réponse à la définition trop étroite qu'un journal égyptien avait donnée de l'amour de la patrie. L'argumentation du P. Cheikho, auteur de l'article, est serrée et d'un accent chaleureux, mais elle repose sur des prémices théologiques qui échappent à notre compétence. Enfin le côté romanesque de la revue est représenté par une nouvelle due au P. Lammens; le fragment donné dans ce numéro a trop peu d'étendue pour qu'il soit possible de porter un jugement sur le mérite de cette œuvre d'imagination : disons seulement que le style fait honneur à l'arabisant.

L'Orient paraîtra le 1er de chaque mois par livraisons de trois feuilles, et formera ainsi, à la fin de l'année, un volume de plus de 1,100 pages avec planches et figures. L'abonnement est de 13 francs pour Beyrouth, de 15 francs pour l'étranger.

La Société asiatique ne peut que souhaiter la bienvenue et bon succès à la jeune revue qui, à vrai dire, est de sa lignée et qui peut devenir, si Dieu lui prête vie, une auxiliaire utile dans l'œuvre de science et de progrès que nous poursuivons depuis bientôt un siècle.

B. M.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES.

M. W. West, le savant traducteur des *Pehlvi Texts*, a offert à la Société asiatique, au nom de Destour Peshotan Sanjana, de Bombay, un volume intitulé : *Zand-i javît shêda Dâd* (la loi antidémoniale en pehlvi). Cet ouvrage contient une partie (les neuf premiers fargards et le dix-neuvième) de la traduction pehlvie du *Vendidâd*. On sait que cette traduction remonte très probablement à l'époque sassanide, car elle est visée dans des écrits postérieurs. L'ouvrage de Sanjana contient le texte seul, sans traduction, d'après le manuscrit de Copenhague, écrit en 1324 sur un texte de l'an 1205, corrigé et complété par des manuscrits postérieurs

appartenant à l'India Office et à l'Université de Bombay. Une longue introduction en anglais est consacrée à l'histoire de la littérature pehlvie et à l'état des manuscrits consultés. M. West a collaboré à cette œuvre qui est une amélioration du texte pehlvi déjà publié par Spiegel en 1853.

Le même Destour Peshotan Sanjana a publié en 1896, à Bombay, le texte pehlvi du *Kârnâmak-i Artakhshîr-i Pâpakân*, d'après deux manuscrits en sa possession, avec une transcription et une traduction anglaise, et une autre en gujrati. Cette histoire d'Ardéchir Ier (226-241 de J.-C.) était déjà connue par une première traduction en gujrati qu'avait donnée en 1853 Bahramji Sanjana, et par une traduction allemande faite en 1878 par M. Noeldeke sur trois manuscrits pehlvis modernes, dont deux à Munich et un à Londres, remplis de fautes. C'est sur les manuscrits de Munich que M. Friedrich Müller, de Vienne, vient de publier, sous le titre de : *Beiträge zur Texkritik und Erklärung*, etc., une série de notes qui ont pour but de rétablir certains passages et de modifier en quelques endroits la traduction de M. Noeldeke. Cette même vie du fondateur de la dynastie sassanide, composée vers le VIIe siècle par un prêtre, était connue des auteurs arabes. On la trouve citée dans le *Fihrist* et dans *Masoudi*. — On doit encore à M. Friedrich Müller des remarques très importantes sur les éléments sémitiques contenus dans le pehlvi (Wien, 1897) et une série d'observations sur l'iranien en général, zend, perse, pehlvi et persan moderne, dans les différents volumes du *Wiener Zeitschrift*.

Notre confrère M. le Dr E. Wilhelm, d'Iéna, donne tous les ans dans le *Iahresbericht der Geschichtswissenschaft* de Berlin (H. Heyfelder), sous le titre *Perser*, un compte rendu bibliographique très complet de tous les travaux concernant la littérature, l'archéologie et l'histoire de l'Iran ancien et moderne. Nous signalons ce recueil qui est peu connu en France et qui contient aussi des comptes rendus du même genre pour le monde musulman et pour l'Inde.

La langue arabe est entrée depuis un demi-siècle dans une phase nouvelle, due à l'envahissement de l'Orient par l'élément étranger et tout particulièrement à l'influence prépondérante de l'Europe. Le langage a nécessairement éprouvé le contre-coup de cette révolution pacifique. Le style des journaux notamment et des communiqués officiels, dans les pays de domination turque offre tant de néologismes qu'une étude sérieuse de cette langue exotique était devenue nécessaire. C'est dans cet ordre d'idées et pour épargner aux arabisants des difficultés que les dictionnaires ne sauraient résoudre, que M. Washington Serruys, un de nos confrères, a publié à l'imprimerie catholique de Beyrouth un travail sur « *L'arabe moderne*, étudié dans les journaux et les pièces officielles », avec une traduction et un glossaire des néologismes arabes.

Sous le titre de : *Untersuchungen zur Geschichte von Erân* (Heft I. Göttingen, 1896), M. J. Marquart, professeur à Tübingen, a reproduit divers articles du *Philologus*, traitant de philologie iranienne et arménienne et, accessoirement, de quelques points d'histoire, de géographie, de chronologie et de numismatique. Un troisième mémoire qui a paru dans la *Z. D. M. G.*, 1895, renferme des considérations très suggestives sur l'histoire de l'Arménie ancienne, sur l'époque arsacide et sur les différentes listes arméniennes et iraniennes des rois parthes. Pour l'époque sassanide, M. Marquart passe en revue quelques inscriptions. Il est d'avis, comme M. Noeldeke, qu'il faut remplacer, en lisant, tous les mots araméens par les mots perses correspondants.

Il existe plusieurs systèmes de transcription des écritures orientales : celui des *Sacred Books of the East*, le système de l'*Indian Antiquary*, un autre employé par le *Journal asiatique* du Bengale, un quatrième adopté par la *Royal Asiatic Society* de Londres. Le Congrès des Orientalistes tenu à Genève en 1894 a créé une commission qui a présenté un rap-

port tendant à l'adoption d'une méthode unique par toutes les sociétés savantes moyennant des concessions réciproques. MM. E. Kuhn et Schnorr viennent de publier une brochure sur la même question, et M. E. Nestle, dans le *Z. D. M. G.* de 1897, a proposé un système de transcription spécial à l'hébreu. La question est bien prête d'être résolue, mais il faudrait une entente générale. Les sinologues devraient bien aussi, de leur côté, se mettrent d'accord pour les langues de l'Indo-Chine et de l'Extrême-Orient.

M. Esteves Pereira, à qui la science doit déjà de nombreux travaux sur l'histoire religieuse et politique de l'Éthiopie, vient de publier, en collaboration avec M. Lazarus Goldschmidt, une *Vida do Abba Daniel do mosteiro de Sceté* (Lisbonne, 1897). Les écrivains ecclésiastiques latins mentionnent plusieurs moines égyptiens du nom de Daniel, de même les auteurs coptes qui ont écrit en arabe. Le nôtre est l'abbé Daniel du monastère de S. Macaire à Scété ou Schiété (Haute-Égypte) qui vivait au commencement du v[e] siècle. La vie de ce saint a été écrite en copte dialecte memphitique et se trouve sur deux manuscrits, au Vatican et à la Propagande. La version éthiopienne écrite sur un manuscrit unique de Berlin est en gheez pur du XIII[e] siècle et a été faite sur une version arabe qui est perdue et qui était elle-même un abrégé du texte copte.

L'ouvrage de MM. Pereira et Goldschmidt contient le texte éthiopien, la traduction en portugais et une introduction.

Le petit ouvrage *Eine Reise nach Karthago* que nous a envoyé le D[r] Yaroslav Sedlatchek, de Prague (in-18, Wien, 1897), est une description très intéressante d'un voyage de Vienne en Algérie, à l'occasion du congrès scientifique qui s'est tenu en Tunisie au mois d'avril 1896. L'auteur décrit successivement les villes de Bone, Biskra, Constantine et Tunis, puis les ruines de Carthage, Sousse, Monastir, Kairouan et Zaghouan. Partout l'auteur rend hommage aux progrès des études d'archéologie, d'histoire et d'épigraphie

sémitiques que la France a développés depuis qu'elle est en possession de la Tunisie.

M. Hilton Price a publié le *Catalogue des antiquités égyptiennes* dépendant de son cabinet (London, B. Quaritch; 1897, prix : 55 fr.). Cet ouvrage, imprimé avec luxe, contient la description de près de quatre mille objets : momies, scarabées, bijoux, figurines funéraires, amulettes, divinités et objets divers, avec de nombreux dessins et gravures. Chaque numéro est soigneusement décrit et toutes les légendes sont expliquées. Pour l'interprétation de ces légendes, M. Price a pris les conseils de M. Wallis Budge auquel il rend hommage dans sa préface. — Lady Meux a aussi fait don à la bibliothèque de notre Société du *Catalogue* descriptif de sa collection d'antiquités égyptiennes. Ce catalogue, rédigé par le même savant, a été édité avec grand luxe par la librairie Harrison de Londres. Il contient la description de près de quatorze cents articles dont la plupart sont dessinés ou gravés. On ne saurait trop encourager la publication de ces sortes d'ouvrages destinés à faire connaître les objets contenus dans les collections privées inaccessibles au public. Ces travaux, dus à des savants compétents, ne peuvent que rendre de grands services aux égyptologues.

M. Imbert, qui s'est consacré à l'étude des inscriptions lyciennes, a trouvé plusieurs centaines de noms propres dont quelques-uns ont une origine perse. Il peut être intéressant pour l'onomastique iranienne de mentionner dans notre *Journal* les résultats auxquels ce savant est arrivé. Je transcris la forme lycienne d'après les lectures de M. Imbert : *arppaquh*, Ἄρπαγος (sens inconnu en iranien); *arttumpara* et *ertumpara*, Ἀρτεμβάρης (sens inconnu); *aruvotiyesi*, Ἀρυώτης (zend *haruwâta*); *cizzaprnna*, Τισσάφερνης (*tchitrafarna*; la forme lycienne confirme la transcription grecque *tissa*); *ertaqssiraza*, Artaxercès; *humrqqa*, Ἀμόργης (* *humarga*); *mitrapata*, Μιτροβάτης; *ntariyeusi*, Darius; *prnnabuza*, Pharnabaze; *prunaqu*, Φαρνάκης; *qumetiye*, Gaumata ?; *urssmma*, Ἀρ-

σάμης; *utona*, *Ὀτάνης* (*Hutâna*, *Utâna* à Behistoun); *Vataprdat*, Αὐτοφραδάτης (*Vataphradata*); *Veqssere*, *iveqsere*, Cyaxare (*Uvakhshatara* à Behistoun); *vidrnna*, Ὑδάρνης (*Vidarna*, ibid.); *parzza* (*Pârça* à Behistoun) « perse »; *medesa* Μῆδος; *qssadrapa*, Kshatrapa; *vizttasppa*, Hystaspe; *Keru*, Cyrus; et un autre nom à terminaison perse comme *epentibaza* dont l'identification est encore incertaine. (Pour l'étymologie des noms iraniens, consulter le *Namenbuch* de F. Justi.)

M. A. Raux, professeur au lycée de Constantine, vient de publier (1 vol. in-8°, 1897) la traduction française des morceaux choisis qui sont compris au programme des examens pour la langue arabe. La plus grande partie de ces textes sont ceux de la chrestomathie de Ben Kassem ben Sedira. L'auteur a voulu faciliter aux élèves et candidats l'interprétation de ces textes; il aurait pu ajouter à sa traduction quelques notes historiques, géographiques et philologiques.

Konia, « la ville des derviches tourneurs », est le récit du voyage entrepris en 1892 par M. Clément Huart, chargé d'une mission scientifique en Asie Mineure. L'auteur a parcouru à cheval toute la route de Brousse à Konia et a relevé, chemin faisant, un grand nombre d'inscriptions turques et arabes qui ont fait l'objet d'une publication spéciale (voir *Journal asiatique*, octobre 1896). Ce récit, plein de renseignements pratiques sur la manière de voyager en Turquie et de descriptions des monuments, contient en même temps des détails historiques importants sur l'histoire des Seljoukides, la marche des Francs pendant les première et troisième croisades, puisés dans les écrivains turcs contemporains des événements. On sent que, sous le voyageur qui sait voir et observer, il y a l'orientaliste et l'érudit qui connaît l'histoire politique et littéraire du pays qu'il parcourt, et qui en rapporte non seulement des dessins, mais aussi des estampages, au grand profit de la science. Ce petit ouvrage est le commentaire de la collection de photographies offerte récemment à l'Institut par le directeur des chemins de fer d'Ana-

tolie, et qui touche à l'archéologie et à l'épigraphie de l'ancien monde grec et du monde musulman.

L'explication du *pluriel brisé* en arabe a donné lieu à de nombreux mémoires de la part des savants d'Europe. Mohammed-ben-Braham, interprète judiciaire en Algérie et membre de notre Société, traite de nouveau ce sujet difficile. (*Le pluriel brisé;* Paris, E. Leroux, 1897, in-8°) en prenant pour base les ouvrages des grammairiens arabes eux-mêmes. Ce nouveau travail, fait avec méthode et clarté, intéressera tous ceux qui s'occupent de la solution de ce problème philologique.

E. DROUIN.

HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ABYSSINIE (*XVIe SIÈCLE*), par Chihab Eddin Aḥmed ben 'Abd el Qâder surnommé Arab-Faqih, publiée par René Basset, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger. Paris, Ernest Leroux; 1er fascicule du texte arabe, 1897, in-8°, p. 96; 1er fascicule de la traduction française, 1897, in-8°, p. 80.

L'histoire de l'Éthiopie est largement représentée dans le mouvement des études orientales qui s'est accentué pendant ces dernières années. La publication de nombreux textes éthiopiens a mis en lumière cette histoire, qui était jusqu'alors peu familière aux Enropéens. Une bonne part de cet heureux résultat est due aux Orientalistes français et, parmi ceux-ci, à M. René Basset. Aujourd'hui M. Basset nous donne l'histoire de la conquête de l'Abyssinie écrite par un auteur arabe; il est intéressant d'avoir sous les yeux le récit fait par un fervent musulman d'événements dont l'écho nous était arrivé par des historiographes chrétiens.

Cette histoire commence à la fin du règne du sultan Mohammed ben Azer (plus correctement Azhhar), qui prit le pouvoir en 1488 et le conserva pendant au moins trente ans; mais elle n'entre dans le vif du récit qu'avec Abou

Bekr, fils de Mohammed. L'auteur, un partisan de l'imâm Ahmed, met en relief le rôle important que cet imâm eut dans les guerres qui marquèrent cette époque. Ahmed se signala d'abord par ses luttes contre Abou-Bekr, qui fut vaincu et mis à mort; à sa place régna son frère Omar Din, installé sur le trône par Ahmed. L'imâm conserva son influence et sa puissance militaire sous ce prince; ses nombreuses expéditions dans le pays du roi d'Éthiopie, ses razzias fructueuses en butin, les diverses alternatives de la fortune sont narrées avec des détails qui dénotent un historien bien informé.

Comme les textes historiques, en général, le texte arabe est d'un style courant et facile, à peine entremêlé de quelques citations poétiques. La principale difficulté gît dans l'identification des noms propres avec ceux des auteurs éthiopiens. Les noms géographiques, qui varient suivant les temps, ne trouvent pas aisément leur place sur la carte de l'Abyssinie. Ces noms ont été l'objet d'une étude spéciale de M. B., qui leur a consacré des notes étendues dans sa traduction. Ces notes sont, comme dans les précédentes publications de M. B., richement documentées et épargnent au lecteur des recherches souvent difficiles.

Le fascicule du texte va jusqu'au milieu du folio 33 du ms. dont M. B. s'est servi pour son édition; le fascicule de la traduction s'arrête au milieu du folio 14. Nous ne doutons pas que les fascicules suivants paraissent à des intervalles réguliers. Nous reviendrons sur cette publication quand elle sera achevée, mais nous avons tenu à en signaler dès maintenant l'intérêt et l'importance pour l'histoire de l'Abyssinie au XVIe siècle.

Dans un avertissement, M. B. annonce qu'« avec le dernier fascicule du texte paraîtra l'introduction, qui renfermera une étude sur l'auteur, son ouvrage et les manuscrits qui nous sont parvenus ».

R. D.

Die reden Gotamo Buddho's aus der mittleren Sammlung *Majjhima-Nikâyo* des Pâli canon zum ersten Mal übersetzt von Karl Eugen Neumann. Leipzig, Wilhelm Friedrich, 1896. Livraisons II-V, grand in-8°, IX et 97-568 pages.

Je regrette de n'avoir reçu que les livraisons II-V du nouvel ouvrage de M. Neumann et de ne pouvoir, par conséquent, rien dire de sa préface qui se trouve dans la première. M. Neumann a entrepris un grand travail, la traduction complète de 152 sûtras du *Majjhima-Nikâyo*, et nous en donne ici la première section ou cinquantaine. Sa traduction est faite sur le texte publié par M. Trenckner pour la *Pâli text Society*. Le commencement des pages de ce texte est indiqué dans les marges de la traduction, de sorte que le lecteur a toutes facilités pour trouver les parties du texte qu'il désire comparer avec la version allemande.

Pour mettre le lecteur en état de mieux étudier ces textes, M. Neumann les a fait suivre de plusieurs index qui sont au nombre de quinze, savoir : I. Choix de passages ou nomenclature des divers sujets traités; II. Comparaisons; III. Discipline; IV. Adhérents; V. Personnel : Gotamo et disciples marquants; VI. État des pénitents; VII. Généralités; VIII. Spéculations; IX. Dogmes brahmaniques; X. Dogmes jaïns; XI. Noms propres (d'hommes); lieux (noms de); XII. Commencements des vers (en allemand); XIII. Commencements des vers (en pâli); XIV. Titres pâlis des sûtras dans l'ordre où le texte les donne (M. Neumann les a traduits tous); XV. Divers (questions diverses traitées dans les notes). Grâce à cette abondance de renseignements, le lecteur peut soit trouver aisément les passages semblables à celui qu'il lit et désire approfondir, soit choisir dans les index telle ou telle question à étudier; en un mot, il a là un répertoire qui facilite toutes ses recherches. La traduction est faite avec l'exactitude et le soin auxquels M. Neumann nous a habitués. Ses notes sont peu nombreuses, mais substantielles.

On sait que M. Neumann obéit à deux idées dominantes:

il n'accepte pas d'autre autorité que celle des textes pâlis; il traduit tous les termes techniques. Sur le premier point, je n'ai rien à dire; chacun est libre de choisir son champ de travail. Sur le second, j'ai quelques observations à présenter.

M. Neumann, dans cette nouvelle publication, traduit plus encore que dans les précédentes; il traduit même certains noms propres. Ainsi il ne dit pas *Jetavana*, mais *Siegerwald* « bois du vainqueur ». Dans son *Anthologie bouddhique*, il disait : Jeta-Waldhain. Ce changement est-il un progrès ? Je m'étonne aussi de voir le nom du pays Anga rendu par « Bengale ». Quelle nécessité de repousser le mot du texte ?

La traduction de tous les mots du texte sans exception (je parle des termes techniques) me paraît être une exagération. Je comprends fort bien que, dans une œuvre de vulgarisation, on n'offre pas au lecteur une traduction hérissée de mots étrangers qu'il ne peut entendre. Mais n'en est-il pas quelques-uns qu'il doit se résigner à connaître, et qu'on doit, par conséquent, soit lui présenter sous leur forme propre en y joignant une explication indispensable, soit ajouter à la traduction qu'on en donne. Un lecteur qui ne connaîtrait le bouddhisme que par la traduction du *Majjhima-Nikâya* ignorerait les termes *Nirvâna, Arhat, Anâgâmî*, etc. Il ne les connaîtrait que par des traductions qui peuvent parfois laisser subsister quelques doutes.

Ainsi, pour le mot *Srota-âpatti* qu'il traduit « Hōrerschaft », M. Neumann conteste que *srota* signifie « courant » selon l'interprétation admise; il lui attribue le sens de « audition ». Les manuscrits sanscrits, qui hésitent entre l'orthographe *çrota* et *srota*, semblent lui venir en aide par leur indécision; mais l'interprétation de M. Neumann tendant à identifier les *Srota-âpannas* et les *Çrâvakas*, devrait reposer sur une base plus solide que la distinction entre deux mots différents qui s'écrivent de même. En tout cas, il y a doute : la traduction de M. Neumann ne s'impose pas, et il semble qu'il vaudrait mieux employer le terme pâli.

Il y a des raisons encore plus fortes pour employer le mot

Nirvâna, sans lui substituer une traduction qui ne peut guère être satisfaisante. M. Neumann ne le traduisait pas dans son *Anthologie* et son *Dhammapada*. Pourquoi le traduit-il dans le *Majjhima-Nikâya?* Il lui donne bien le sens de « extinction » généralement admis; mais ce sens est vague; car il n'indique pas ce qui est éteint; et précisément M. Neumann assigne à ce mot une autre étymologie que l'étymologie reçue. Aussi ajoute-t-il un déterminatif; pour lui le *Nirvâna* est « l'absence de volonté » (Willenslosigkeit) ou « l'extinction de l'erreur » (Wahnerlöschung); la première de ces expressions est donnée en note dans le *Dhammapada*, la seconde est la traduction employée dans le *Majjhima-Nikâya*. Ces variations, si légères qu'elles soient, ne prouvent-elles pas que le plus simple serait d'employer le mot *Nirvâna* sans le traduire, mais après avoir indiqué au lecteur le sens qu'on croit devoir lui attribuer?

Il y a ainsi dans le bouddhisme un certain nombre de termes qui, à cause de leur importance et de leur fréquence, doivent, clairs ou obscurs, être rendus familiers au lecteur qui désire connaître l'enseignement de Gotama, et lui être présentés, avec explication, sous leur forme originelle.

L. Feer.

Vie de Sultan Hossein Baikara, traduit(e) de Khondémir par H. Ferté, 1re partie, 86 pages. — Paris, E. Leroux, éditeur, 1898.

Defrémery avait signalé l'intérêt qui s'attache pour nous au *Ḥabîb us-siyèr* de Khondémir, dont la dernière partie est consacrée aux révolutions qui marquèrent le règne des Timourides jusqu'au moment où Châh-Ismâ'îl, en fondant la dynastie des Çafawîs, redonna pour deux siècles un nouveau lustre à la Perse vaincue et toujours vivante. M. Ferté, suivant le vœu émis par l'illustre orientaliste, a résolu de consacrer une série d'études à cette histoire encore bien obscure,

et il débute par un fascicule que l'on peut considérer comme un spécimen du travail qu'il a entrepris. C'est une traduction de la première partie de la vie du sultan Ḥoséïn Baïqara, telle qu'on la trouve dans l'édition de Bombay de l'ouvrage de Khondémir (t. III, 3ᵉ partie, p. 201-351).

D'après les déclarations de l'auteur, cette biographie n'est point une traduction littérale; ce serait plutôt une adaptation « élaguant ce qui était redondant et faisait longueur, mais cherchant à conserver au récit sa couleur littéraire d'épopée orientale ». M. Ferté a donc cherché à conserver tout ce qu'il a pu du style persan et des images extraordinaires. Est-il sûr de pouvoir être toujours compris par un lecteur non prévenu? Que signifient, par exemple, pour un esprit qui n'est pas familiarisé de longue date avec les exagérations de la rhétorique orientale, des images telles que celles-ci : « La coiffeuse des vierges de la parole, la camériste de la joue des chroniques antiques et neuves, qui enfilent les perles des gestes du souverain et les sèment sur le lit nuptial de l'*exposition?* » Il faudrait un long commentaire pour expliquer qu'il y a là le développement de deux idées distinctes, enchevêtrées comme à plaisir par l'art du littérateur, et où nous avons peine à nous reconnaître : d'un côté, l'attirail de la chambre nuptiale, disposé par les servantes; de l'autre, les matériaux de l'écrivain, les artifices du styliste. M. F. a voulu nous faire voir un tour de force, tout à l'honneur de la souplesse de sa plume; je doute que ce soit d'une bien grande utilité.

Si le traducteur continue — ce que je lui souhaite — l'étude de longue haleine qu'il a entreprise, il ferait mieux, suivant moi, de laisser décidément de côté tout ce fatras de la rhétorique persane, qui n'a de charme que dans la langue originale, et de s'en tenir aux faits, éclairés par la critique historique et la comparaison avec les autres sources de renseignements, surtout avec la numismatique, à défaut de l'épigraphie qui nous manque; il aura fait alors œuvre utile, et nous ne pourrons que lui savoir le plus grand gré du

jour qu'il jettera ainsi sur la chute des Timourides et la naissance de l'empire des Sophis.

Il s'est glissé dans ce travail un petit nombre d'inadvertances dont on nous saura peut-être gré de relever les principales. Le nom de la famille de Tamerlan est transcrit *Gouregan*, p. 8; *Gueureken*, p. 53, et *Gourekan*, p. 56. La véritable prononciation paraît être *Keurègèn* (cf. Vámbéry, *Çagataische Sprachstudien*, p. 329).

P. 12 et 14. Merv-Chahdjihan. — Il aurait fallu faire remarquer que c'est par une erreur de lecture commune chez les copistes modernes qu'on lit ainsi, au lieu de *Châhidjân* « l'âme du roi », et comparer Barbier de Meynard, *Dictionnaire de la Perse*, p. 526.

P. 12. Sindjar. — Ce nom turc doit être lu « Sandjar » d'après Abou Hayyân (dans ce recueil, 1892, t. II, p. 334); cf. Vámbéry, *opus laud*, p. 296 : « assidu, constant ».

P. 20. « Sa tête superbe dépassa les étoiles Firkdan (فرقدان). » Lire *Farqadân*, nom arabe des deux étoiles α et β (les Gardes) de la petite Ourse (*Journal asiat.*, 1841, t. I, p. 590, et comparer Dozy, *Supplément*).

P. 25. Elengradégan, en note : Eleng Kadegan. — Le premier de ces deux mots est le turk oriental *eulèng* « prairie » اولانك (Vámbéry, *opus laud.*, p. 226; اولنك Pavet de Courteille, *Dictionnaire turk-oriental*, p. 78; Suléïmân Bokhari, *s. h. v.*).

P. 27. Pîr Badak, lire *Pîr Boudaq*.

P. 28, note 1. « Songar, d'où le français *sacre.* » Ce dernier mot vient de l'arabe صقر. Cf. Marcel Devic, *Dictionnaire étymologique*, p. 199.

P. 43, note 1. « Le taboug rappelle le paï-y matchan des soufis. » Sur l'expression پای ماچان, voir Browne, *Some notes on the poetry of the Persian dialects* (*Journal of the Royal Asiatic Society*, October 1895, p. 805 et suiv.)

P. 54. Ode *halalie*, en note : ***cassidè-i helalie***, de ***helal*** « croissant de la nouvelle lune ». Il faut, en conséquence, lire *hilalie*; c'est ce nom que l'on donne à des poésies de circonstance composées à l'occasion de l'apparition de la nouvelle lune de chèwwâl (fête du petit Baïraṃ, *'Id-el-Fiṭr*).

P. 56. ختمات « *De profundis* »; proprement « récitation du Qor'ân à l'occasion de funérailles : cf. Dozy, *Supplément*.

P. 58. *Khoros yelaki*, la résidence d'été du coq ou de la danse. Du coq, certainement; *Khoros* ne signifie « danse » ni en turk oriental, ni en osmanli; dans ce dernier dialecte, le grec *χορός* est devenu خوره; le djagataï a خوران.

P. 66. « Du khakan, émule de Tchemten. » C'est le surnom de Rustèm.

P. 69, note 1. Le désert des Saksaoul, arbuste qui pousse dans les steppes du Kharezm. C'est une chénopodiacée arborescente, *Anabasis ammodendron* (Friedrich von Hellwald, *Central-Asien*, p. 294), arbuste rachitique, d'une dureté extrême et excellent à brûler; son feuillage ressemble un peu à celui des genêts (C[te] de Pontevès de Sabran, *Un raid en Asie*, p. 198, note).

Cl. HUART.

Il vient de paraître à la librairie Mohr, de Leipzig, une nouvelle revue intitulée : *Archiv für Religionswissenschaft*, sous la direction du D[r] Th. Achelis, de Brême. L'abonnement annuel est de 14 mark.

Le Gérant,

RUBENS DUVAL.

JOURNAL ASIATIQUE.

MAI-JUIN 1898.

VOYAGEURS CHINOIS

CHEZ LES KHITAN ET LES JOUTCHEN[1],

PAR

M. ÉD. CHAVANNES.

SECONDE PARTIE.

VOYAGEURS CHEZ LES JOUTCHEN.

I

RELATION DE *HIU K'ANG-TSONG*.

Hiu K'ang-tsong 許亢宗 ne nous est connu que par la relation de son voyage. C'était un Chinois originaire de la sous-préfecture de *Lo-p'ing* 樂平 dans le *Kiang-si*. Il fut chargé d'aller féliciter le second empereur de la dynastie *Kin* de son accession au trône. Parti le 2 mars 1125, il revint le 4 septembre de la même année; son voyage avait duré 187 jours.

Cette ambassade était la première que les Chinois envoyaient aux *Kin*, dont l'empire venait de se substituer à celui des *Leao*; elle ne comptait pas moins de quatre-vingts personnes. Bien qu'elle fût destinée à établir des relations

[1] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 377-442.

IMPRIMERIE NATIONALE.

amicales entre la cour chinoise et le nouveau royaume barbare du Nord, elle n'y réussit guère. Au moment où elle partit de *K'ai-fong fou*, qui était alors la capitale des *Song*, les *Kin* avaient reconnu aux Chinois la possession de Péking et de ses environs; mais cette cession n'avait pas été faite sans arrière-pensée; lorsque *Hiu K'ang-tsong* traversa Péking, il eut le pressentiment que cette ville était sur le point de tomber au pouvoir de l'ennemi; à son retour, il constata que les barbares envahissaient peu à peu toute la région; l'ambassade redouta même d'être la première victime des hostilités, et ses craintes n'étaient point exagérées, car, à peine avait-elle passé, que la guerre éclata. Les *Kin* ne tardèrent pas à remporter l'avantage; non seulement ils prirent Péking, mais encore, dès l'année 1126, ils étaient maîtres de *K'ai-fong fou*. C'est après ces événements que les *Song* transférèrent leur capitale à *Hang-tcheou fou*, dans le *Tche-kiang*.

D'autre part, en 1156, les empereurs *Kin* vinrent s'établir à Péking; c'est dans cette ville que se rendirent dès lors les voyageurs chinois, tels que *Song Leou-yo* 宋樓鑰, dont la mission, qui dura de 1169 à 1170, nous a été racontée dans le *Pei hing je lou* 北行日錄, ou tels que *Tcheou Tch'an* 周火單 qui nous a résumé dans le *Pei yuen lou* 北轅錄 les péripéties de l'ambassade à laquelle il fut attaché en 1176; ces dernières relations ne nous décrivent donc que la route bien connue du *Tche-kiang* à Péking. Au contraire, le voyage de *Hiu K'ang-tsong*, de *K'ai-fong fou* à la capitale supérieure des *Kin*, présente ce grand intérêt qu'il eut lieu pendant la courte période où les *Kin* continuaient encore à résider dans leur pays d'origine; il nous permet donc de déterminer avec précision le lieu où la puissance joutchen prit naissance.

Les évaluations de distances qui sont indiquées dans la relation de *Hiu K'ang-tsong* présentent des inexactitudes; il ne s'ensuit pas cependant qu'il faille les rejeter en bloc, et nous possédons le moyen de les rectifier. Dans l'ouvrage intitulé « Livre avec cartes sur les *Kin* » 金圖經, écrit par *Tchang Ti* 張棣, pendant la période *choen-hi* (1174-1189), nous

trouvons en effet un itinéraire très exact de la route qu'il fallait suivre pour se rendre à *Hoei-ning fou*, capitale supérieure des *Kin*, en partant de *Se tcheou* 泗州, ville située sur la frontière entre l'empire des *Kin* et celui des *Song*. L'ouvrage de *Tchang Ti* est reproduit dans le chapitre 244 du *San tch'ao pei mong hoei pien;* c'est de là que j'extrais cet itinéraire :

1. De *Se tcheou* 泗州 (auj., à 20 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *Hiu-i*盱眙, préfecture secondaire de *Se* 泗, province de *Ngan-hoei*), à *Lin-hoai hien* 臨淮縣 (auj., à 80 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture de *Hiu-i*) . . . . 60 *li*
2. De *Lin-hoai hien* à *Ts'ing-yang i* 青陽驛 . . . . . 80 *li*
3. De *Ts'ing-yang i* à *Hong hien* 虹 . . . . 80 *li*
4. De *Hong hien* à *Ling-pi hien* 靈壁 (auj., sous-préfecture de *Ling-pi*, préfecture de *Fong-yang* 鳳陽, province de *Ngan-hoei*) . . . . 60 *li*
5. De *Ling-pi hien* à *Tsing-ngan tchen* 靜安鎮 . . 60 *li*
6. De *Tsing-ngan tchen* à *Sou tcheou* 宿州 (auj., préfecture secondaire de *Sou*, préfecture de *Fong-yang*, province de *Ngan-hoei*) . . . . 60 *li*
7. De *Sou tcheou* à *Kin-tche tchen* 蘄澤鎮 . . . . . 40 *li*
8. De *Kin-tche tchen* à *Lieou-tse tchen* 柳子鎮 . . 50 *li*
9. De *Lieou-tse tchen* à *Yong-tch'eng hien* 永城 (auj., sous-préfecture de *Yong-tch'eng*, préfecture de *Koei-té* 歸德, province de *Ho-nan*) . . . . 60 *li*
10. De *Yong-tch'eng hien* à *Tsan-yang tchen* 酇陽鎮 37 *li*
11. De *Tsan-yang tchen* à *Hoei-ning t'ing tchen* 會寧亭鎮 . . . . 37 *li*
12. De *Hoei-ning t'ing tchen* à *Kou-chou hien* 穀熟 (à 40 *li* au sud-est de la sous-préfecture actuelle de *Chang-k'ieou* 商邱, qui fait partie intégrante de la ville préfectorale de *Koei-té*, province de *Ho-nan*) . . . . 80 *li*

13. De *Kou-chou hien* à *Nan-king*[1] 南京 .... 40 *li*

14. De *Nan-king* à *Ning-ling hien* 寧陵 (auj., sous-préfecture de *Ning-ling*, préfecture de *Koei-té*, province de *Ho-nan*) .... 70 *li*

15. De *Ning-ling hien* à *Kong tcheou* 拱州 (à 1 *li* à l'ouest de la préfecture secondaire actuelle de *Soei* 睢, préfecture de *Koei-té*, province de *Ho-nan*) ..... 60 *li*

16. De *Kong tcheou* à *Yong-k'ieou hien* 雍邱 (auj., sous-préfecture de *K'i* 杞, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*) .... 70 *li*

17. De *Yong-k'ieou hien* à *Fong-k'ieou hien*[2] 封邱 (auj., sous-préfecture de *Fong-k'ieou*, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*) .... 60 *li*

18. De *Fong-k'ieou hien* à *Tsou-tch'eng hien* 胙城.. 40 *li*

19. De *Tsou-tch'eng hien* à *Cha tien Ho-nan p'ou* 沙店河南鋪 .... 45 *li*

20. De *Cha tien Ho-nan p'ou* à *Hoa tcheou* 滑州 (à 20 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Hoa*, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*) .... 40 *li*

21. De *Hoa tcheou* à *Siun tcheou* 濬州 (auj., sous-préfecture de *Siun*, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*) .... 25 *li*

22. De *Siun tcheou* à *P'ei-kia tchoang* 裴家莊.... 35 *li*

23. De *P'ei-kia tchoang* à *T'ang-yn hien* 湯陰 (auj., sous-

[1] La ville qui est ici désignée sous le nom de *Nan king* «Capitale du Sud» est la préfecture de *Koei-té* 歸德, province de *Ho-nan*. Le même auteur désigne sous le nom de *Tong king* «Capitale de l'Est», la préfecture de *K'ai-fong* 開封, dans la même province. Il est à remarquer cependant que, depuis l'année 1156, les *Kin* avaient donné à la ville de *K'ai-fong* le titre de «Capitale du Sud», au lieu de celui de «Capitale de l'Est».

[2] Entre *Yong-k'ieou hien* et *Fong-k'ieou hien*, la route passait par *K'ai-fong fou*, la capitale du Sud des *Kin*, celle qui est encore désignée sous le nom de «Capitale de l'Est», par *Tchang Ti*.

préfecture de *T'ang-yn*, préfecture de *Tchang-té*, province de *Ho-nan*)...................... 40 *li*

24. De *Tang-yn hien* à *Siang tcheou* 相州........ 30 *li*

25. De *Siang tcheou* à *Fong-lo p'ou* 豐樂鋪...... 30 *li*

26. De *Fong-lo p'ou* à *Ts'e tcheou* 磁州 (auj., préfecture secondaire de *Ts'e*, préfecture de *Koang-p'ing*, province de *Tche-li*).......................... 30 *li*

27. De *Ts'e tcheou* à *T'ai-tch'eng p'ou* 臺城鋪.... 30 *li*

28. De *T'ai-tch'eng p'ou* à *Han-tan hien* 邯鄲 (auj., sous-préfecture de *Han-tan*, préfecture de *Koang-p'ing*, province de *Tche-li*)......................... 35 *li*

29. De *Han-tan hien* à *Lin-ming tchen* 臨洺鎮.... 40 *li*

30. De *Lin-ming tchen* à *Cha-ho hien* 沙河 (auj., sous-préfecture de *Cha-ho*, préfecture de *Choen-té*, province de *Tche-li*)............................ 35 *li*

31. De *Cha-ho hien* à *Hing tcheou* 邢州 (auj., ville préfectorale de *Choen-té* 順德, province de *Tche-li*). ? *li*[1]

32. De *Hing tcheou* à *Tou-tch'eng tien* 都城店.... 25 *li*

33. De *Tou-tch'eng tien* à *Nei-k'ieou hien* 內邱 (auj., sous-préfecture de *Nei-k'ieou*, préfecture de *Choen-té*, province de *Tche-li*)...................... 30 *li*

34. De *Nei-k'ieou hien* à *Fan hien tien* 范縣店.... 15 *li*

35. De *Fan hien tien* à *Pe-hiang hien* 栢鄉 (au sud-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Pe-hiang*, préfecture secondaire de *Tchao* 趙, province de *Tche-li*).. 25 *li*

36. De *Pe-hiang hien* à *Kiang tien* 江店......... 20 *li*

37. De *Kiang tien* à *Tchao tcheou* 趙州 (auj., préfecture secondaire de *Tchao*, province de *Tche-li*)... 30 *li*

38. De *Tchao tcheou* à *Loan-tch'eng hien* 欒城...... 30 *li*

[1] La distance n'est pas indiquée ici; mais elle doit être fort minime (de 10 à 20 *li*).

39. De *Loan-tch'eng hien* à *Ling-tien p'ou* 靈店鋪.. 35 *li*

40. De *Ling-tien p'ou* à *Tchen-ting fou* 眞定府 (auj., préfecture de *Tcheng-ting* 正定, prov. de *Tche-li*). 25 *li*

41. De *Tchen-ting fou* à *Kou hien nan p'ou* 古縣南鋪.................................. 30 *li*

42. De *Kou hien nan p'ou* à *Sin hien* 新縣........ 30 *li*

43. De *Sin hien* à *Tchong-chan fou* 中山府 (auj., préfecture secondaire de *Ting* 定, province de *Tche-li*).................................. 45 *li*

44. De *Tchong-chan fou* à *Wang-tou hien nan ting ts'i li tien* 望都縣南定七里店............... 40 *li*

45. De là à *King-yang tien* 經楊店............ 40 *li*

46. De *King-yang* à *Pao tcheou* 保州 (auj., sous-préfecture de *Ts'ing yuan* 淸苑, préfecture de *Pao-ting*, province de *Tche-li*)...................... 35 *li*

47. De *Pao tcheou* à *Leang-men* 梁門........... 45 *li*

48. De *Leang-men* à *Kou-tch'eng tien* 故城店..... 30 *li*

49. De *Kou-tch'eng tien* à *Hoang-ts'uen p'ou* 黃村鋪. 30 *li*

50. De *Hoang-ts'uen p'ou* à *Tche-pan p'ou* 澤伴鋪. 30 *li*

51. De *Tche-pan p'ou* à *Tchouo tcheou* 涿州 (auj., préfecture secondaire de *Tchouo*, préfecture de *Choen-t'ien*, province de *Tche-li*)................... 30 *li*

52. De *Tchouo tcheou* à *Lieou-li tien* 劉李店..... 30 *li*

53. De *Lieou-li tien* à *Leang-hiang hien* 良鄉 (auj., sous-préfecture de *Leang-hiang*, préfecture de *Choen-t'ien*, province de *Tche-li*)................... 30 *li*

54. De *Leang-hiang hien* à *Lou-keou ho p'ou* 盧溝河鋪 (halte au bord de la rivière Lou-keou)....... 30 *li*

55. De *Lou-keou ho p'ou* à *Yen king* 燕京 (près de la ville actuelle de Péking).................... 30 *li*

56. De *Yen king* à *Kiao t'ing* 交亭............ 30 *li*

57. De *Kiao t'ing* à *Lou tcheou* 潞州 (auj., à l'est de la

préfecture secondaire de *T'ong* 通, préfecture de *Choen t'ien*, province de *Tche-li*)........... 30 *li*

58. De *Lou tcheou* à *San-ho hien* 三河 (auj., sous-préfecture de *San-ho*, préfecture de *Choen-t'ien*, province de *Tche-li*).............................. 30 *li*

59. De *San-ho hien* à *Hia tien* 下店............. 40 *li*

60. De *Hia t'ien* à *Pang-kiun tien* 邦軍店...... 35 *li*

61. De *Pang-kiun tien* à *Ki tcheou* 薊州 (auj., préfecture secondaire de *Ki*, préfecture de *Choen-t'ien*, province de *Tche-li*)........................... 30 *li*

62. De *Ki tcheou* à *Lo-chan p'ou* 羅山鋪........ 30 *li*

63. De *Lo-chan p'ou* à *Yu-t'ien hien* 玉田 (auj., sous-préfecture de *Yu-t'ien*, préfecture de *Tsuen-hoa*, province de *Tche-li*)........................... 40 *li*

64. De *Yu-t'ien hien* à la rivière *Cha-lieou* 沙流河. 40 *li*

65. De la rivière *Cha-lieou* à *Yong-tsi ou* 永濟務.. 40 *li*

66. De *Yong-tsi ou* à *Tchen-tse tien* 榛子店....... 40 *li*

67. De *Tchen-tse tien* à *Ts'i ko ling* 七個嶺..... 40 *li*

68. De *Ts'i ko ling* à *Tch'e fong k'eou* 赤峯口.... 40 *li*

69. De *Tch'e fong k'eou* à *P'ing tcheou* 平州 (auj., sous-préfecture de *Lou-long* 盧龍, préfecture de *Yong p'ing*, province de *Tche-li*)............... 40 *li*

70. De *P'ing tcheou* à *Choang-wang tien* 雙望店... 40 *li*

71. De *Choang-wan tien* à *Sin-ngan* 新安........ 40 *li*

72. De *Sin-ngan* à l'ancienne passe de *Yu* 舊榆關. 30 *li*

73. De la passe de *Yu* à *Juen tcheou* 潤州 (à 60 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Fou-ning* 撫寧, préfecture de *Yong-p'ing*, province de *Tche-li*)... 30 *li*

74. De *Juen tcheou* à *Ts'ien tcheou* 千州......... 40 *li*

75. De *Ts'ien tcheou* à *Nan sin tchai* 南新寨 (« la nouvelle barrière du sud », aujourd'hui *Chan hai koan*, à la li-

mite entre la province de *Tche-li* et celle de *Cheng-king*) .... 40 *li*

76. De *Nan sin tchai* à *Lai tcheou* 萊州 .... 40 *li*

77. De *Lai tcheou* à *Che kia tien* 石家店 .... 40 *li*

78. De *Che kia tien* à *Si tcheou* 隰州 .... 40 *li*

79. De *Si tcheou* à *Yang kia koan* 楊家館 .... 50 *li*

80. De *Yang kia koan* à *T'ao-hoa tao* 桃花島 (halte en face de l'île *T'ao-hoa*, près de la préfecture secondaire de *Ning-yuen*, province de *Cheng-king*) ...... 40 *li*

81. De *T'ao-hoa tao* à *T'ong kia tchoang* 童家莊 .. 40 *li*

82. De *T'ong-kia tchoang* à *Hou-kia ou* 胡家務 ... 40 *li*

83. De *Hou-kia ou* à *Ma-ki pou-lo* 麻吉步落 .... 40 *li*

84. De *Ma-ki pou-lo* à *Sin tch'eng* 新城 .... 40 *li*

85. De *Sin tch'eng* à *Meou tcheou* 茂州 .... 40 *li*

86. De *Meou tcheou* à *T'i-yn tchai* 惕隱寨 ..... 40 *li*

87. De *T'i-yn tchai* à *Kiun-koan tchai* 軍官寨 ... 40 *li*

88. De *Kiun-koan tchai* à *Hien tcheou* 顯州 (auj., sous-préfecture de *Koang-ning* 廣寧, province de *Cheng-king*) .... 50 *li*

89. De *Hien tcheou* au *Cha-ho* 沙河 .... 50 *li*

90. Du *Cha ho* à *T'ou-eul kouo* 兎兒堝 .... 50 *li*

91. De *T'ou-eul kouo* à *Leang-yu ou* 梁漁務 ..... 35 *li*

92. De *Leang-yu ou* à *Ta-k'eou* 大口 .... 60 *li*

93. De *Ta-k'eou* à *Koang tcheou* 廣州 .... 70 *li*

94. De *Koang tcheou* à *Chen tcheou* 瀋州 (auj., ville de *Cheng king* 盛京, capitale de la province de ce nom) .... 60 *li*

95. De *Chen tcheou* à la rivière *P'ou* 蒲河 .... 40 *li*

96. De la rivière *P'ou* à *Hing tcheou* 興州 .... 40 *li*

97. De *Hing tcheou* à la halte au sud de *Yn tcheou* 銀州南鋪 .... 50 *li*

98. De là à la halte au sud de *T'ong tcheou* 銅州南鋪 . . . . 40 *li*

99. De là à la halte au sud de *Hien tcheon* 咸州南鋪 . . . . 40 *li*

100. De là à la halte au nord de *Sou tcheou* 宿州北鋪 . . . . 40 *li*

101. De là à la halte au sud de *Ngan tcheou* 安州南鋪 . . . . 40 *li*

102. De là à *Kia-tao tien* 夾道店 . . . . 50 *li*

103. De *Kia-tao tien* à *Yang-pe tien* 楊柏店 . . . . . . 45 *li*

104. De *Yang-pe tien* à l'ouest de *Hi-yng* 奚營西. 45 *li*

105. De là à *Mo-wa p'ou* 沒瓦鋪 . . . . 50 *li*

106. De *Mo-wa p'ou* à *Mou-a p'ou* 木阿鋪 . . . . . 50 *li*

107. De *Mou-a p'ou* au nord de *Sin tcheou* 信州北. 50 *li*

108. De là à *Wei tcheou* 威州 . . . . 40 *li*

109. De là à *Siao-se p'ou* 小寺鋪 . . . . 50 *li*

110. De *Siao-se p'ou* à *Cheng tcheou p'ou* 勝州鋪. 50 *li*

111. De *Cheng tcheou p'ou* à *Tsi tcheou* 濟州 . . . . . . 40 *li*

112. De *Tsi tcheou* à la halte à l'est de *Tsi tcheou* 濟州東鋪 . . . . 20 *li*

113. De la halte à l'est de *Tsi tcheou* à *Pei-i tcheou* 北易州 . . . . 50 *li*

114. De *Pei-i tcheou* à *Pin tcheou* où l'on traverse la Soungari 賓州渡混同江 . . . . 70 *li*

115. De là à *Pao-ta pei-k'in p'ou* 報打孛董鋪. . 70 *li*

116. De là à la rivière *Lai-leou* 來流河 (auj., rivière Lalin) . . . . 40 *li*

117. De là à la halte de *A-sa* 阿薩鋪 . . . . 40 *li*

118. De là à la seconde halte à partir de *Hoei-ning* 會寧第二鋪 . . . . 35 *li*

119. De là à la première halte à partir de *Hoei-ning* 會寧頭鋪 .... 45 *li*

120. De là à la capitale supérieure 上京 .... 30 *li*

Tchang Ti fait suivre cet itinéraire de la remarque suivante : De la capitale supérieure à *Yen* (c'est-à-dire de l'étape 120 à l'étape 56 inclusivement) il y a en tout 2,750 *li;* de *Yen* à la capitale orientale (c'est-à-dire de l'étape 55 jusqu'au milieu de l'étape 17; la capitale orientale est *K'ai-fong fou;* cf. p. 364, n. 2), il y a 1310 *li;* de la capitale orientale à *Se tcheou* (c'est-à-dire du milieu de l'étape 17 à l'étape 1 inclusivement), il y a 1,034 *li.* La première de ces évaluations, celle qui fixe à 2,750 *li* la distance totale entre la capitale supérieure et *Yen,* est la somme rigoureusement exacte des distances énumérées de l'étape 120 à l'étape 56 inclusivement.

L'itinéraire de la capitale supérieure à *Yen* se trouvait d'ailleurs déjà tracé dans le second chapitre du *Song mo ki wen* 松漠紀聞 écrit par *Hong Hao* 洪皓 qui fut retenu dans l'empire *Kin* de 1129 à 1143. Cet itinéraire est identique à celui de *Tchang Ti,* à cette différence près qu'il suit l'ordre inverse et que, prenant pour point de départ la capitale supérieure des *Kin,* il ne va pas plus au sud que *Yen* (Péking).

Enfin nous pouvons confirmer l'exactitude de ces indications par la considération suivante : dans le *Cheng king t'ong tche,* on voit que la distance de *Chan hai koan* à *Koang-ning hien* est de 450 *li* (chap. XVII, p. 1 v° et 2 r°) et que la distance de *Cheng king* à *Kirin-oula* est de 770 *li* (chap. XVII, p. 3 r° et v° et p. 4 r°). Or, d'après l'itinéraire de *Tchang Ti,* la première de ces distances (étapes 76 à 88) serait de 540 *li* et la distance de *Cheng king* au passage de la Soungari (étapes 95 à 114) serait de 900 *li.* Il en résulte que le *li* actuel équivaut à peu de chose près à 1,2 *li* de l'itinéraire de *Tchang Ti,* car, en multipliant par 1,2 les évaluations du *Cheng king t'ong tche,* on obtiendra 540 (= 450 × 1,2) et 924 (=770 × 1,2), alors que *Tchang Ti* nous indiquait les

nombres 540 et 900. Puisque la relation entre les mesures actuelles et les distances indiquées par *Tchang Ti* reste sensiblement la même pour deux sections du trajet, nous sommes en droit de conclure que l'itinéraire de *Tchang Ti* est généralement exact; nous pouvons donc maintenant nous servir de cet itinéraire pour contrôler celui de *Hiu K'ang-tsong*.

Mettant sous la lettre *A* les indications de *Hiu K'ang-tsong*, et sous la lettre *B* celles de *Tchang Ti*, nous obtenons le tableau suivant :

	A	*B*
De Péking à *Chan-hai koan*............	790 *li*	725 *li*
De *Chan-hai koan* à *Cheng king*..........	963	865
De *Cheng king* à *Sin tcheou*............	280	580
De *Sin tcheou* à la Soungari............	340	320
De la Soungari à la rivière Lalin........	125	110
De la rivière Lalin à la capitale supérieure.	165	150
TOTAL.........	2,663 *li*	2,750 *li*

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur ce tableau pour constater que les données *A* de *Hiu K'ang-tsong* sont, en général, un peu supérieures à celles *B* de *Tchang Ti*, mais qu'elles ne sont vraiment fausses que pour le trajet de *Cheng king* à *Sin tcheou;* il y a là une grossière erreur, mais une erreur qui est assez nettement localisée et qui n'entache pas de nullité les évaluations qui la précèdent et celles qui la suivent.

La relation de *Hiu K'ang-tsong* se trouve au complet dans le XXe chapitre du *San tch'ao pei mong hoei pien;* c'est d'après ce texte qu'a été faite la présente traduction. Une rédaction abrégée et moins bonne de ce voyage forme le XLe chapitre du *Ta Kin kouo tche.*

Nous ne savons pas qui est l'auteur de ce récit; pour éviter l'emploi fréquent d'une longue périphrase, nous considérons, dans nos notes, *Hiu K'ang-tsong* lui-même comme le narrateur, quoique ce ne soit certainement pas lui qui ait tenu le pinceau.

RELATION DE L'AMBASSADE ENVOYÉE EN L'ANNÉE *I-SE* (1125 APRÈS J.-C.) DE LA PÉRIODE *SIUEN-HO*[1].

Lorsque les *Kin* eurent anéanti les *K'i-tan*, ils devinrent aussitôt un royaume égal au nôtre; ils se conformèrent aux anciens règlements des *K'i-tan*, dans les relations diplomatiques; quant aux ambassades qui étaient envoyées chaque année (en dehors de celles qui se faisaient aux deux occasions du premier jour de l'an et de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, et qui étaient de tout temps soumises à un cérémonial invariable), celles qui étaient chargées de messages de félicitations ou de condoléances dans des circonstances exceptionnelles, furent l'objet de règles spéciales[2].

[1] Dans le *San tch'ao pei mong hoei pien*, le texte de la relation du voyage est inséré après un paragraphe ainsi conçu : « Le premier mois de la septième année *siuen-ho*, au vingtième jour marqué des signes *jen-tch'en* (24 février 1125, calendrier julien), un décret impérial chargea le *i-lang* (議郎), *se-fong-yuen-wai-lang* du *chang-chou* (尙書司封員外郎, nom d'une fonction de second ordre au ministère des fonctionnaires 吏部; cf. *Song che*, chap. CLXIII, p. 3 v°), *Hiu K'ang-tsong*, de remplir la mission d'ambassadeur chargé de lettres d'État (國信使) pour féliciter l'empereur des grands *Kin* de son avènement au trône. Le *ou-i-ta-fou* (武義大夫), *lien-fang-che* (juge provincial) de la circonscription occidentale du *Koang-nan* (廣南西路廉訪使), *T'ong Siu* (童緒), lui fut adjoint. Le fonctionnaire chargé de la garde des présents officiels (禮物) fut *Tchong Pang-tche* (鍾邦直). »

[2] Dans le *Ta Kin kouo tche*, tout le long début qui précède l'itinéraire proprement dit est supprimé et est remplacé par le para-

En l'année *kia-tch'en* (1124 après J.-C.)[1], *A-kou-ta* (阿骨打) étant mort subitement, son frère cadet *Ou-k'i-mai* (吳乞買) lui succéda. On chargea *Hiu K'ang-tsong* (許亢宗) d'aller en qualité d'ambassadeur pour le féliciter de son avènement. On rassembla tous les réglements et toutes les archives concernant les ambassades envoyées aux *K'i-tan*[2]; on

graphe suivant : « *Hiu K'ang-tsong* 許亢宗, qui avait à la cour des *Song* la charge de rédacteur impérial 著作頁, fut chargé d'une mission pour féliciter de son avènement le souverain *Kin.* C'était la seconde année depuis que *T'ai-tsong* 太宗 avait hérité du pouvoir; pour les *Song*, c'était la sixième année *Siuen ho* (1124). »

D'après le *San tch'ao pei mong hoei pien* (chap. XIX), le premier empereur *Kin*, *A-kou-ta*, qui fut canonisé sous le nom de *T'ai tsou*, était mort la cinquième année *Siuen-ho* (1123). Son successeur, *Ou-k'i-mai*, qui fut canonisé sous le nom de *T'ai-tsong*, prit aussitôt le pouvoir et, conformément à la coutume barbare, appela première année de son règne l'année même où était mort son prédécesseur (en Chine, au contraire, l'usage veut qu'un souverain ne date son règne qu'à partir de l'année qui suit celle de la mort de son prédécesseur). La seconde année de *T'ai-tsong* (*Ou-k'i-mai*) correspond donc bien à la sixième année *Siuen-ho*. Mais, si le *Ta Kin kouo tche* donne exactement l'équivalence de la date barbare et de la date chinoise, il se trompe cependant sur l'époque à laquelle fut envoyée l'ambassade de *Hiu K'ang-tsong;* l'extrême précision des détails donnés plus loin par le *San tch'ao pei mong hoei pien* ne nous permet pas de douter que ce dernier ouvrage n'ait raison en rapportant la mission de *Hiu K'ang-tsong* à la septième année *siuen-ho*, c'est-à-dire à l'année 1125.

[1] En réalité, *A-kou-ta* était mort la cinquième année *siuen-ho* (1123), mais la nouvelle n'en parvint à la cour de Chine que le sixième jour du premier mois de la sixième année [1124] (cf. *San tch'ao pei mong hoei pien*, chap. XIX, p. 1 r°). C'est la date de l'annonce de la mort qui est donnée ici inexactement comme la date de la mort elle-même.

[2] D'après ce texte, l'ambassade de *Hiu K'ang-tsong* fut la pre-

les colligea et on les examina en faisant des additions et des suppressions, et l'on détermina la conduite qu'il convenait d'observer. En même temps, ce qui était nécessaire à l'ambassade fut préparé dans le plus grand détail par les diverses administrations et les divers bureaux de la capitale qui devaient s'en occuper; pas la moindre chose ne manqua; tout fut conforme aux anciens règlements de (*T'ai*)-*tsou* et de (*T'ai*)-*tsong*[1].

Les personnes de divers rangs[2] qui accompagnaient l'ambassadeur furent les unes envoyées par la cour, les autres désignées par le poste même qu'elles occupaient. Sans compter les aides, elles étaient au nombre de 80 : 1 *tou-fou* (都輻), 1 médecin (醫), 1 indicateur accompagnant l'ambassadeur (隨行指使), 2 indicateurs-interprètes (譯語指使), 2 préposés aux présents officiels (禮物祗應), 2 personnes chargées d'accompagner et de recevoir (引接祗應), 2 secrétaires (書表司), 2 préposés aux attelages (習馭司), 2 fonctionnaires (? 職圓), 2 serviteurs (小底), 2 attachés à la personne (de l'am-

mière de celles que les Chinois envoyèrent à la cour des *Kin*. Pour le cérémonial, ils se conformèrent exactement à celui qu'observaient les empereurs précédents dans leurs relations avec les *K'i-tan*.

[1] *T'ai-tsou* (960-975) et *T'ai-tsong* (976-997) sont les deux premiers souverains de la dynastie *Song*.

[2] L'expression 三節 désigne les guidons que le prince envoyait, au nombre de 1, de 2, ou de 3, à l'officier qu'il voulait mander (*Li ki*, chap. *Yu-tsao*; trad. Legge, *Sacred Books of East*, v. XXVIII, p. 17). Ici, l'expression 三節人 doit désigner l'ensemble des officiers de tous rangs qui sont mandés par l'empereur pour faire partie de l'ambassade.

bassadeur) (親屬), 6 *long-wei-yu-heou* (龍衛虞候), 10 *siuen-fou-se* (宣撫司), 1 commandant (將), 2 inspecteurs (察視), 3 *tsie-ki* (節級), 2 membres du *Han-lin* (翰林司), 1 membre du *loan-i-se* (鸞儀司), 2 membres du *t'ai-koan-kiu* (太官局), 1 *tch'e-ou-ts'ao-t'eou* (馳務槽頭), 3 *kiao-siun* (教駿), 1 *heou-yuan-tso-tsiang* (後院作匠), 5 soldats *ngan-pi-k'ou-tse-hou-i* (鞍轡庫子虎翼兵士), 30 soldats *siuen-ou* (宣武兵士). Pour les bagages de toutes sortes, il y avait trois chars avec des chargements divers, dix chameaux avec des chargements divers, douze chevaux gros et petits. En fait de présents officiels, il y avait trois chevaux impériaux; ils étaient harnachés avec des selles et des brides qui portaient des applications d'or et d'argent; pour chacun d'eux, il y avait un fouet en ivoire et en écaille; (les autres présents étaient) : huit demi-coupes dorées[1]; deux mesures de dix boisseaux pour le vin à boire; huit demi-coupes avec couvercle et manche, entièrement dorées; dix bouteilles d'argent; trois brûle-parfums ayant la forme de lions, en argent massif, entièrement dorés, avec des couvercles; trois vêtements de trône brodés et entièrement coloriés; dix paniers de fruits; dix jarres de miel fondu; trois livres de jeunes pousses de thé.

[1] 塗金半鈒八角. Les seuls sens que les dictionnaires indiquent pour le mot 鈒 sont ceux de «lance, ciseler, ciseau», mais le numéral 角 s'applique en général à des coupes; en outre, il est question plus loin de 鈒 qui ont des couvercles et des manches, ce qui ne peut guère se comprendre que de coupes.

En l'année *i-se* (1125) au printemps, au premier mois, au jour *ou-siu*, (l'ambassadeur) prit congé pour partir; le lendemain il se mit en route. Cette même année, à l'automne, au huitième mois, au jour *kia-tch'en*, il fut de retour au palais[1]. Son voyage comporte, sur le territoire de notre dynastie, 1,150 *li* qui furent répartis en 22 étapes[2]; mais il vaut mieux ne pas en donner la relation détaillée; nous commencerons maintenant à *Pe-keou*, qui est l'ancienne limite des *K'i-tan*[3], pour aller jusqu'au *na-po*[4] de *Mao-li* (冒離)[5] à la cour des barbares;

[1] Du jour *ou-siu*, 35ᵉ du cycle (2 mars 1125, calendrier julien) au jour *kia-tch'en*, 41ᵉ jour du cycle (4 septembre 1125), il s'est écoulé 187 jours. Telle est donc la durée exacte du voyage de *Hiu K'ang-tsong*. La précision avec laquelle les dates sont ici exprimées montre que l'auteur du *San tch'ao pei mong hoei pien* est plus exact que celui du *Ta Kin kouo tche* (cf. p. 372, n. 2).

[2] Ces 1,150 *li* répartis sur 22 étapes représentent la distance de *K'ai-fong fou*, qui était alors la capitale des *Song*, à *Hiong tcheou*, ville située près de l'ancienne frontière entre les *Leao* et les *Song*.

[3] Comme on le voit, le récit du voyage de *Hiu K'ang-tsong* ne prend pas pour point de départ la limite de 1125 entre le territoire des *Song* et celui des *Kin* (cf. p. 393, n. 1), mais bien *Hiong tcheou* à 30 *li* de l'ancienne frontière entre le territoire des *Song* et celui des *K'i-tan*.

[4] Comme l'a montré Palladius (*Elucidations of Marco Polo's travels in North-China*, dans *Journal of the N. China Branch of the Royal Asiatic Society*, N. S., vol. X, p. 25, note), *nabo* ou *naba* 納鉢 est un mot khitan qui désigne les édifices élevés en divers endroits pour loger l'empereur quand il voyage; en chinois, ces bâtiments sont appelés *hing kong* 行宮. Le mot *nabo* fut emprunté par les *Kin* aux *K'i-tan* et finit par être adopté par les Mongols.

[5] A la trente-neuvième et dernière étape, on ne dit point le nom de l'hôtellerie où s'arrête l'ambassadeur; d'après ce texte, ce serait le *nabo* de *Mao-li*, à peu de distance de la capitale supérieure des *Kin*.

ce parcours comprend 3,120 *li* répartis en 39 étapes[1].

Première étape. — De *Hiong-tcheou* (雄州)[2] à *Sin-tch'eng hien*, (新城縣)[3], 60 *li*.

[1] Ce total est inexact. Inexact aussi le total de 2,750 *li* indiqué par l'auteur du *Ta Kin kouo tche* qui a copié sans doute ici l'indication donnée par d'autres écrivains pour la distance de *Yen* (Péking) à la capitale supérieure (cf. p. 371). Si l'on additionne les longueurs des 39 étapes qui sont exactement les mêmes dans la rédaction du *San tch'ao pei mong hoei pien* et dans celle du *Ta Kin kouo tche*, on trouve un total de 2,903 *li*; mais nous avons montré qu'il devait y avoir une grossière erreur dans l'évaluation des distances entre *Cheng king* et *Sin tcheou* (cf. p. 371).

Voici le texte du *Ta Kin kouo tche* : « Depuis *Hiong-tcheou* 雄州 jusqu'à *Hoei-ning fou* 會寧府, qui était la résidence du souverain *Kin*, il y a en tout 2,750 *li*. En ce temps, le royaume des *Kin* honorait fort les ambassadeurs du sud; aussi bien n'avait-il point encore enfreint les traités. Maintenant, depuis la porte *Yu-hang* 餘杭 de *Lin-ngan fou* 臨安府 jusqu'à *Hiong-tcheou*, il y a 3,270 *li*; en les ajoutant aux 2,750 *li* qui séparent *Hiong-tcheou* de la capitale supérieure *Hoei-ning fou*, cela fait un total de 6,020 *li*. » — *Lin-ngan fou*, qui était la capitale des *Song* méridionaux, n'est autre que la ville actuelle de *Hang-tcheou* 杭州, dans la province de *Tche-kiang*. Le Rev. G. E. Moule (*Notes on Col. Yule's edition of Marco Polo's Quinsay*, ap. *Journal of the North China Branch of the Royal Asiatic Society*, N. S., n° IX, 1875, p. 20) a publié un plan de la cité de *Hang-tcheou* au XIIIe siècle; ce plan est tiré d'une ancienne « topographie de *Lin-ngan* écrite pendant la période *hien-choen* (1265-1274). » La porte *Yu-hang* (dont le nom est orthographié 餘杭) y est marquée comme la plus septentrionale des portes du mur oriental de la ville. — D'ailleurs, c'est de *K'ai-fong fou* et non de *Hang tcheou* que partit *Hiu K'ang-tsong*. Cf. p. 376, n. 2.

[2] *Hiong* est aujourd'hui une sous-préfecture qui dépend de la préfecture de *Pao-ting*, dans la province de *Tche-li*.

[3] La sous-préfecture de *Sin-tch'eng* dépend aujourd'hui de la préfecture de *Choen-t'ien* dans le *Tche-li*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

A 30 *li* de (*Hiong*) *tcheou*, on arrive à *Pe-keou* (白溝). La source du *Kiu-ma ho* (巨馬河) sort de la commanderie de *Tai* (代)[1]. La rivière *Lai* (淶水)[2] vient du territoire de (la sous-préfecture de) *I-choei* (易水)[3], et, arrivée en ce point, se réunit (au *Kiu-ma ho*); (leurs eaux) coulent vers l'est et se jettent dans la mer. Cette rivière n'est large que d'environ dix *tchang*[4]. Les *Song* méridionaux en firent leur frontière avec les *K'i-tan*. Anciennement *Jong-tch'eng hien* (容城) était adjacent au village de *Ki* (寄), dans la sous-préfecture (*hien*) de *Koei-sin* (歸信), dans l'arrondissement (*tcheou*) de *Hiong*; à partir de l'hiver de l'année *jen-yn*[5], on commença à construire sur la rive nord de la rivière les nouvelles fortifications de *Jong-tch'eng hien*[6]. Trente *li* après

[1] La commanderie de *Tai*, de l'époque des *Han*, correspond à la préfecture de *Siuen-hoa* qui embrasse la partie du *Tche-li* comprise entre les deux grandes murailles. La source du *Kiu-ma ho* se trouve en effet en dehors de la grande muraille intérieure.

[2] La construction de la phrase empêche de considérer *Lai-choei* 淶水 comme le nom de la sous-préfecture qu'on appelait ainsi dès l'époque des *Kin*. La rivière *Lai* doit être identique à la rivière *I* 易水 qui est marquée aujourd'hui sur les cartes chinoises.

[3] *I-choei* 易水 était une sous-préfecture à l'époque des *Song*.

[4] Le *tchang* est une mesure de dix pieds.

[5] L'année 1122.

[6] La sous-préfecture actuelle de *Jong-tch'eng*, qui dépend de la préfecture de *Pao-ting*, est marquée sur les cartes chinoises sensiblement au sud du *Kiu-ma ho*; ceci est d'accord avec le dictionnaire de *Li Tchao-lo* qui nous dit que la sous-préfecture de *Jong-tch'eng* à l'époque des *Leao* et des *Kin* était à 15 *li* au nord de la ville actuelle de ce nom, ce qui explique qu'elle fût alors sur la rive septentrionale du *Kiu-ma ho*.

avoir traversé la rivière, on arrive à *Sin-tch'eng hien*. Le *k'i-tan A-pao-ki* (阿保機) étant venu faire des brigandages, (l'empereur) *Tchoang-tsong* (莊宗)[1] de (la dynastie) *T'ang*, à la tête de cinq mille cavaliers cuirassés de fer, le battit à *Sin-tch'eng*; c'est précisément cette localité. C'était autrefois la façade de la frontière des *K'i-tan;* depuis que ceux-ci ont fait un traité de paix avec la dynastie *Song*, c'est-à-dire depuis environ cent ans, c'est à peine si les tours et les remparts ont subsisté.

Seconde étape. — De *Sin-tch'eng hien* à *Tchouo tcheou kiun* (涿州郡)[2], 60 *li*.

Hoang-ti (黃帝) combattit contre *Tch'e-yeou* (蚩尤) dans la campagne de *Tchouo-lou* (涿鹿)[3]; c'est

[1] *Tchoang-tsong*, qui avait pour nom de famille *Li* 李 et pour nom personnel *Ts'oen-tsoei* 存最, naquit le 22ᵉ jour du 10ᵉ mois de la 1ʳᵉ année *Koang-k'i* (885 après J.-C.) et mourut en 926, âgé de quarante-deux ans (à la façon chinoise de compter); il eut d'abord le titre de roi de *Tsin;* en 923, il se proclama empereur, et fonda une dynastie de courte durée connue sous le nom de *T'ang* postérieurs 後唐. La victoire qu'il remporta sur *A-pao-ki* à *Sin-tch'eng* eut lieu en 922 (Cf. *Kieou ou tai che*, chap. XXIX, p. 2 vᵒ, et *Ou tai che*, chap. V, p. 2 vᵒ).

[2] Au lieu de 涿州郡, qui signifie «l'arrondissement et la commanderie de *Tchouo* », le *Ta Kin kouo tche* écrit simplement 涿州 «l'arrondissement de *Tchouo* », puis il ajoute cette glose : « l'arrondissement de *Tchouo* est l'ancienne commanderie de *Tchouo* ». *Tchouo* est aujourd'hui une préfecture secondaire qui dépend de la préfecture de *Choen-t'ien*, dans la province de *Tche-li*.

[3] La lutte de *Hoang-ti*, c'est-à-dire l'empereur jaune, contre le rebelle *Tch'e-yeou* est une des plus anciennes légendes chinoises. Les lettrés modernes s'accordent à placer *Tchouo-lou* non pas auprès de la préfecture secondaire de *Tchouo*, comme le fait ici *Hiu*

précisément cette localité. Autrefois c'était une ville frontière à la barrière sud des *K'i-tan;* les tours et les remparts étaient entièrement intacts; puis *Kouo Yo-che* (郭藥師) se soumit à l'empire avec cette ville[1]; elle ne souffrit pas des soldats et de l'incendie. Bêtes et gens y sont fort prospères; les habitations y sont très nombreuses. Dans le voisinage de la ville, il y a la rivière *Tchouo*(涿) et la rivière *Lieou-li* (劉李)[2]; elles se réunissent pour former la rivière *Fan* (范) qui coule vers l'est et se jette dans la mer; c'est de là que vient le nom de *Fan-yang* (范陽)[3].

Troisième étape. — De *Tchouo tcheou* à *Leang-hiang hien* (良鄉縣)[4], 60 *li.*

Leang-hiang était, au temps de (l'empereur)

K'ang-tsong, mais au sud de la préfecture secondaire de *Pao-ngan* 保安, préfecture de *Siuen-hoa,* province de *Tche-li* (Cf. *Tong kien tsi lan,* chap. I, p. 5 v°.).

[1] *Kouo Yo-che* était un général khitan au service de la dynastie *Leao;* en 1121, il se trouvait être résident de *Tchouo tchéou* 涿州留守; considérant que la dynastie *Leao* était sur le point de s'effondrer, il se rendit aux *Song* avec 8000 hommes et les deux places de *Tchouo* 涿 et de *I* 易; c'est à cet événement que fait allusion *Hiu K'ang-tsong.* En 1125, cependant, *Kouo Yo-che* fit défection aux *Song;* il se soumit aux *Kin* et leur remit *Yen-chan fou* (Péking) avec tous les arrondissements et les sous-préfectures qui en dépendaient. La biographie de *Kouo Yo-che* se trouve dans le chapitre LXXXII, de l'histoire des *Kin.*

[2] Cf. *Journal asiatique,* mai-juin 1897, p. 414, n. 6.

[3] *Fan-yang* était, à l'époque des *Kin,* le nom d'une sous-préfecture sur le territoire de la préfecture secondaire actuelle de *Tchouo.*

[4] La sous-préfecture actuelle de *Leang-hiang* occupe le même emplacement que la ville de l'époque des *Kin;* elle dépend de la préfecture de *Choen-t'ien.*

Tchoang-tsong, de la dynastie *T'ang*[1], la limite du gouvernement de *Tchao Té-kiun* (趙德鈞); *Yeou tcheou* (幽州) souffrait chaque année des *K'i-tan* qui pillaient et enlevaient les transports de vivres; alors on établit *Leang-hiang* à *Yen-keou* (鹽溝); c'est cette localité[2]; elle dépend de *Yen-chan fou* (燕山府). Depuis que cette ville avait été ravagée par les soldats et par le feu, des habitations et du peuple qui résidait là il n'était absolument rien resté[3]; les gouverneurs l'ont restaurée et reconstruite mieux qu'avant; les tours et les remparts sont magnifiques et tout neufs; petit à petit quelques dizaines de familles sont revenues s'y livrer à leurs occupations. A 30 *li* de la ville[4], on traverse la rivière *Lou-keou* (盧溝); les eaux en sont rapides et bouillonnantes; les gens de *Yen* (燕) avaient coutume d'observer la plus ou moins grande profondeur de l'eau et établis-

[1] Cf. p. 379, n. 1.

[2] En 932, *Tchao Té-kiun*, général au service de la petite dynastie des *T'ang* postérieurs, construisit les murs de la sous-préfecture de *Leang-hiang* dans la localité appelée *Yen-Keou* (閻溝 ou 鹽溝); il construisit aussi les murailles des sous-préfectures de *Lou* 潞 et de *San-ho* 三河; par cette ligne de forteresses, il empêcha les *K'i-tan* de piller les transports de grain que les *T'ang* amenaient à *Yeou tcheou* (cf. *T'ong Kien tsi lan*, à l'année 932).

[3] La phrase 靡有孑遺 (littéralement : il n'est resté pas même un estropié), est tirée de l'ode 4 de la troisième décade du *Ta ya* (Legge, *Chinese Classics*, vol. IV, p. 530).

[4] A trente *li* au delà de *Leang-hiang*. Le narrateur anticipe ici sur l'étape suivante, le passage du *Lou-keou* étant à mi-chemin entre *Leang-hiang hien* et Péking. Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 415, n. 2.

saient de petits ponts pour traverser[1]; c'est ainsi qu'on faisait chaque année; mais, ces dernières années, le surintendant des eaux a pris le parti de construire d'une rive à l'autre un pont flottant[2]; il a élevé un pavillon qui est un temple du dragon; (ce pont a) des dimensions aussi extraordinaires que celui de *Li-yang* (黎陽) et celui de *San-chan* (三山)[3]. En le voyant, on constate qu'il a dû coûter je ne sais combien de centaines de myriades de ligatures.

Quatrième étape: De *Leang-hiang* à *Yen-chan fou* (燕山府)[4], 60 *li*.

La préfecture (de *Yen-chan*) est le territoire de la province de *Ki* (冀); *Choen* (舜), considérant la grande étendue du Sud au Nord de la province de *Ki*, la divisa et institua la province de *Yeou* (幽)[5], (ainsi nommée) parce que cette contrée est dans la

[1] C'étaient sans doute des ponts temporaires qu'on établissait au moment des basses eaux.

[2] Vraisemblablement un grand pont de bateaux.

[3] La sous-préfecture de *Li-yang* de l'époque des *Kin* se trouvait au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Siun* 濬, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*. — Je n'ai trouvé aucun renseignement sur la localité appelée *San-chan*.

[4] La préfecture de *Yen-chan* est le nom que portait sous les *Kin* la ville qui avait été la capitale méridionale des *K'i-tan;* elle était au sud-ouest de l'actuel Péking. Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 415, n. 4.

[5] *Ki* est une des neuf provinces du tribut de *Yu*. Au temps de *Choen* il y eut douze provinces; la province de *Yeou*, détachée de la province de *Ki*, fut une des trois provinces nouvelles. Cf. *Se-ma Ts'ien*, traduction française, t. I[er], p. 65, n. 2.

région du Nord et qu'on a pris en considération l'idée de *yn* et d'obscurité [1], de crainte et de mort; telle est, en abrégé, l'explication de *Tou Mou* (杜 牧)[2].

A l'est (de cette province) se trouvent le *Tch'ao-sien* (朝 鮮) et le *Leao-tong* (遼 東); au nord se trouvent *Leou-fan* (樓 煩)[3] et *Pe-t'an* (白 壇)[4]; à l'ouest se trouvent *Yun-tchong* (雲 中)[5] et *Kieou-yuen* (九 原)[6]; au sud, sont les rivières *Hou-t'o* (滹 沱)[7] et *I*

[1] Le mot *yeou* signifie obscur.

[2] On trouvera la biographie de *Tou Mou*, célèbre lettré de l'époque des *T'ang* à la fin du CXLVII[e] chapitre du *Kieou T'ang chou*.

[3] *Leou-fan* était, à l'époque des *Kin*, une sous-préfecture dépendant de l'arrondissement de *Lan*, dans la circonscription septentrionale du *Ho-tong* 河 東 北 路 嵐 州 (cf. *Kin che*, chap. XXVI, p. 2 v°); cette ville se trouvait à 70 *li* au sud de la sous-préfecture actuelle de *Tsing-lo* 靜 樂, préfecture secondaire de *Hin*, province de *Chan-si* (Dict. de *Li Tchao-lo*). Il est à remarquer cependant que cette identification placerait *Leou-fan* au sud-ouest, et non au nord de Péking.

[4] *Pe-t'an* (qu'on écrit plus souvent 白 檀) est une ancienne dénomination de l'époque des *Han* qui s'appliquait à une localité correspondant à la sous préfecture actuelle de *Mi yun* 密 雲, préfecfecture de *Choen-t'ien*, province de *Tche-li*. Sous les *K'i-tan*, c'était l'arrondissement de *Tan* 檀 州 (cf. *Leao che*, chap. XL, p. 2 v°); sous les *Kin*, c'était la sous-préfecture de *Mi-yun* (cf. *Kin che*, chap. XXIV, p. 9 v°).

[5] *Yun-tchong* était à l'époque des *Kin*, une sous-préfecture dépendant de la préfecture de *Ta-t'ong* 大 同 (cf. *Kin che*, chap. XXIV, p. 6 r°); cette ville était sur le territoire de la sous-préfecture actuelle de *Ta-t'ong*, préfecture de *Ta-t'ong*, province de *Chan-si*.

[6] *Kieou-yuen* correspond à la préfecture secondaire de *Hin* 忻 dans le *Chan-si*.

[7] Le *Hou-t'o ho* prend sa source au pied de la grande muraille, dans l'est du *Chan-si*; il pénètre dans la province de *Tche-li*, traverse la préfecture de *Tcheng-ting* 正 定, et va se jeter dans la rivière *Tchang* 漳.

(易)[1]. Les *T'ang* (唐) avaient établi là le gouvernement militaire de *Fan-yang* (范陽節度) pour surveiller et tenir en respect les *Hi* (奚) et les *K'i-tan*. Après que les *Tsin* (晉) eurent abandonné ce territoire en rançon[2], les barbares du nord en firent la capitale du Sud et préfecture de *Si-tsin* (南京析津府)[3]. En l'année *jen-yn* (1122), en hiver, les troupes des *Kin* ayant franchi *Kiu-yong koan* (居庸關)[4], les *K'i-tan* abandonnèrent la ville et s'enfuirent; les *Kin*, considérant que c'était une résidence impériale[5], envoyèrent des émissaires jusque sur le bord de la mer pour promettre qu'ils se déclareraient satisfaits d'une augmentation de redevances annuelles[6]; par

[1] Rivière qui donne son nom à la préfecture secondaire de *I*, province de *Tche-li*.

[2] En 936, *Kao-tsou*, qui venait de fonder une dynastie éphémère des *Tsin* postérieurs, céda aux *K'i-tan* seize arrondissements, au nombre desquels se trouvait celui de *Yeou* (Péking). Cf. *Ou tai che*, chap. VIII, p. 2 r°.

[3] Le nom de *Si-tsin* fut donné à Péking en l'an 1012. Cette dénomination est l'abrégé de l'expression 析木之津 «le gué qui sépare du bois». En effet, dans le système astrologique chinois, la région du ciel qui correspond à Péking est comprise entre les mansions *Wei* 尾 et *Ki* 箕; or, la mansion *Ki*, se trouvant à l'est, symbolise l'élément bois; la région céleste correspondante à Péking est donc comme le passage ou le gué qui sépare le bois (c'est-à-dire la mansion *Ki*) d'un autre astérisme (cf. *Leao che*, chap. XL, p. 1 v°, 5° col.; *Tch'en yuen tche lio*, chap. I, p. 1 v°).

[4] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 393, n. 2.

[5] Sous entendez: «Et que, par conséquent, il n'était pas convenable que cette ville fût dépeuplée...».

[6] Les vainqueurs s'engagent, en d'autres termes, à ne commettre de violences d'aucune sorte.

(ce moyen [1]), ceux qui avaient émigré revinrent tous de nouveau à leurs occupations.

La population y est pacifique; hommes et choses y sont florissants; la prospérité y est grande; il s'y trouve de larges rues; tous observent de bons principes. Le préfet se sert comme résidence de l'ancien palais impérial [2] des *K'i-tan*, dont la somptuosité est sans égale. Au nord de la ville se trouvent trois marchés [3]; toutes les productions de la terre et de la mer y sont rassemblées. Les religieux qui habitent les édifices bouddhiques sont les premiers de la région du Nord. Les tissus de soie ornés avec élégance y sont d'une qualité supérieure à tout ce qui se fait dans le monde. Toutes les espèces des plus excellentes de légumes, de grains, de fruits, de riz et de millet, il n'en est pas que ce pays ne produise à profusion. Le mûrier, l'arbre *tche* [4], le chanvre, le blé, les moutons, les porcs, les faisans, les lièvres peuvent être demandés sans qu'on ait à s'informer (d'abord s'il y en a) [5]. L'eau est bonne et la terre est fertile. Les gens sont fort industrieux; le peuple estime l'énergie et la vertu; les plus distingués se dirigent vers

[1] Le texte présente ici une lacune de deux caractères.

[2] Au lieu de 內, le *Ta Kin kouo tche* donne la leçon 大內, qui est plus claire.

[3] Le *Ta Kin kouo tche* supprime le mot 三. Avec cette leçon, il faudrait traduire : « Au nord de la ville est un marché. »

[4] 柘 *Cudrania triloba*, ap. Bretschneider, Plants mentioned in classical works, n° 501.

[5] Je préfère ici la leçon du *Ta Kin kouo tche* : 不問可求 à celle du *San tch'ao* : 不問可知.

l'étude et lisent les livres; ceux qui viennent au second rang s'exercent à monter à cheval et à tirer à l'arc; ils endurent bien les fatigues. Avant que nous eussions livré et abandonné (cette région), les habitants luttaient contre les barbares du Nord, et victoires et défaites s'équivalaient de part et d'autre.

Depuis que le rempart a été construit, on le voit à plusieurs *li* de distance; (il enveloppe la ville) comme une ceinture et s'enroule tout autour d'elle. Cette disposition des lieux est très forte; en vérité, ce pays est utile au point de vue stratégique : ni les Quatre illustres[1], ni les Quatre garnisons[2] ne le valent.

Au printemps de l'année *koei-mao* (1123), on nous rendit le rôle du cens; on changea le nom de la préfecture en celui de *Yen-chan* 燕山; son titre militaire fut *Yong-ts'ing* (永清)[3].

[1] A l'expression 四明, le *P'ei wen yun fou* renvoie à un passage de l'histoire des *T'ang* (*T'ang chou*, chap. XLI, p. 4, v°), où il est dit que l'arrondissement de *Ming* 明州 est ainsi nommé parce qu'il s'y trouve quatre montagnes illustres 以境有四明山爲名. L'arrondissement de *Ming* correspond aux préfectures actuelles de *Ning-po* 寧波 et de *Chao-king* 紹興, dans la province de *Tche-kiang*; c'est donc cette contrée qui est ici désignée sous le nom de « les Quatre illustres ».

[2] L'expression 四鎮 remonte aussi à l'époque des *T'ang*: elle désignait les villes de *K'ieou-tse* 龜茲 (Kutche), *Yu-tien* 于闐 (Khoten), *Sou-lei* 疏勒 (Kachgar) et *Sou-ye* 素葉 (sur la rive orientale du lac Issyk-kul).

[3] La quatrième année *siuen-ho* (1122), les *Kin* avaient conquis la ville de *Yen* (correspondant à Péking) sur les *K'i-tan*; mais, l'année suivante (1123), ils rendirent aux *Song* cette ville et les six arrondissements adjacents; c'est l'événement auquel fait allusion le narrateur en disant : « On nous rendit le rôle du cens ». Les *Song*

Le rempart a un pourtour de 27 *li*[1]. Les bastions à étages sont hauts de 40 pieds[2]; ces constructions

donnèrent alors à *Yen* (Péking) les noms de «préfecture de *Yen-chan*, commanderie de *Koang-yang* et gouvernement militaire de *Yong-ts'ing*» 燕山府廣陽郡永淸軍節度使 (cf. *Choen t'ien fou tche*, chap. XXXV, p. 26, v°). — *Au moment du passage de Hiu K'ang-tsong, cette ville était encore au pouvoir des Song.* Mais, peu de jours après le retour de l'ambassadeur, les hostilités éclatèrent entre les *Kin* et les *Song* et, dans le courant du douzième mois (27 décembre 1125-24 janvier 1126) de la septième année *siuen-ho* (cf. *San tch'ao pei mong hoei pien*, chap. XXIII), grâce à la défection de *Kouo Yo che* (cf. p. 380, n. 1), les *Kin* redevinrent maîtres de *Yen*.

[1] A l'époque où *Hiu K'ang-tsong* passa à *Yen* (Péking), cette ville devait être dans l'état même où l'avaient laissée les *K'i-tan*. Or le *Leao che* (chap. XL, p. 1 r°) nous apprend que le rempart de la cité khitane formait un carré de 36 *li* de pourtour. Si *Hiu K'ang-tsong* estime à 27 *li* l'étendue de cette enceinte, c'est sans doute parce qu'il ne fait pas entrer en ligne de compte la ville impériale 大內, qui était au sud-ouest de la ville proprement dite; en effet comme on le verra plus loin, il évalue à huit le nombre des portes de la muraille; or le *Leao che* (*loc. cit.*) nous apprend que la ville proprement dite avait huit portes et que la ville impériale en avait trois; en ne mentionnant que huit portes, *Hiu K'ang-tsong* fait voir qu'il ne tient pas compte de la ville impériale (cf. *Tch'en yuen tche lio*, chap. I, p. 11 v°).

[2] Le *San tch'ao pei mong hoei pien* donne la leçon 樓壁共十丈 qui me paraît absurde. Le *Ta Kin kouo tche* écrit 樓壁高四十尺; cette dernière leçon est reproduite dans le *Choen t'ien fou tche* (chap. I, p. 4 v°); elle signifierait que «le mur flanqué de tours à étages était haut de quarante pieds». Mais nous lisons dans le *Leao che* (chap. XL, p. 1 r°) que la muraille de la ville était haute de trente pieds et large de quinze. Il y aurait contradiction entre ces deux témoignages. J'adopte en définitive la leçon que nous fournit le *Tch'en yuen tche lio* (chap. I, p. 11 r°) : 樓臺高四十尺 «les bastions à étages sont hauts de quarante pieds». En d'autres termes, la muraille était flanquée de neuf cent-dix bastions à étages

à étages sont au nombre de 910. Il y a trois rangs de fossés dans la terre. Le mur est percé de huit portes.

Cinquième étape. — De *Yen-chan fou* à *Lou-hien* (潞縣)[1], 80 *li*.

Cette année-là, (la contrée de) *Yen-chan* souffrit d'une grande famine; des pères et des mères mangèrent leurs enfants; il y eut même des gens qui prirent sur leurs épaules des cadavres, y fichèrent des étiquettes en papier (marquant le prix) et les vendirent sur le marché comme viande comestible. Les redevances en monnaie et en grain, l'or et les pièces de soie étaient entièrement employées à l'entretien de l'Armée toujours victorieuse. Parmi les soldats, ceux qui étaient en campagne n'étaient plus

qui étaient hauts de quarante pieds, c'est-à-dire qui étaient plus élevés de dix pieds que le reste de la muraille.

[1] La sous-préfecture de *Lou* était à 8 *li* à l'est de la préfecture secondaire actuelle de *T'ong* 通州, bien connue de tous les étrangers qui se sont rendus à Péking avant l'établissement du chemin de fer et qui ont quitté là leur barque pour faire par terre la dernière étape jusqu'à la capitale. La ville de *Lou* tirait son nom de la rivière à un demi-*li* à l'ouest de laquelle elle se trouvait. La rivière *Lou* 潞水 (qu'on appelle aussi *Pei yun ho* 北運河 et *Tch'ao pe ho* 潮白河) est le principal des cours d'eau auxquels on arrive en remontant le *Yun ho* 運河 (que les Européens appellent plus souvent *Pei ho*). La ville actuelle de *T'ong tcheou* n'est pas sur la rivière *Lou*, mais bien sur le *T'ong hoei ho* 通惠河, qui, immédiatement après avoir traversé cette cité, se jette dans le *Yu ho* 榆河; le *Yu ho* lui-même se réunit à la rivière *Lou* au sud-est de *T'ong tcheou*. Toute cette hydrographie est loin d'être claire, à cause des nombreux noms différents que porte chacun de ces petits cours d'eau (cf. *Choen t'ien ou tche*, chap. XX, p. 11 r°).

que des squelettes, et, parmi ceux qui tenaient garnison, les sept ou huit dixièmes moururent de faim. Le souverain et le peuple se méconnaissaient l'un l'autre, car l'empereur n'avait point été informé (du véritable état des choses). Le gouverneur *Wang Ngan-tchong* (王安中) donna alors 400,000 ligatures de sapèques prises sur son superflu, afin de s'assurer la tranquillité. Plus tard, il reçut de la cour l'ordre de distribuer 500,000 *che* (石) de riz non décortiqué qui serait fourni par le grand grenier des transports; ce riz vint de la capitale tout le long du grand canal, en passant par *Pao-sin* (保信) et *Cha-t'ang* (沙塘), puis entra dans la rivière *Lou* (潞) et servit à approvisionner l'armée de *Yen* (燕); au retour, lorsque nous arrivâmes ici, nous vîmes sur l'eau 10,000 barques dont les avants et les arrières chevauchaient les uns sur les autres.

La rivière *Lou* (潞河) est à environ un demi-*li* à l'est de la sous-préfecture. Lorsque *Ts'ao Ts'ao* (曹操)[1] entra en campagne contre *Ta-toen* (chef des) *Ou-*

[1] *Ts'ao Ts'ao* (cf. Mayers, *Manual*, n° 768, et *San kouo tche*, chap. I), célèbre général de l'époque des Trois royaumes, est regardé comme le fondateur de la dynastie qui régna sur le pays de *Wei* 魏; parmi les ennemis qu'il eut à combattre fut un certain *Yuen Chang*, fils de *Yuen Chao* (cf. Mayers, *Manual*, n° 967 et *San kouo tche*, chap. VI), qui avait fait alliance avec un chef tongouse nommé *Ta-toen*. *Ta-toen* était un chef des *Ou-hoan*, tribu barbare de la Mandchourie méridionale; « les *Ou hoan*, lisons-nous dans un commentaire du *San kouo tche* (chap. XXX, p. 1 v°), sont des Tongouses; au début des *Han*, *Mao-toen*, chef des *Hiong-nou*, détruisit leur royaume; ceux qui subsistèrent se réfugièrent dans les montagnes *Ou-hoan*, et c'est de là que leur vient leur nom. » 烏丸者

hoan (烏丸蹋頓), *Yuen Chang* (袁尚) et leur parti, il perça un canal qui, partant de la rivière *Hou-t'o* (滹沱), passait par la rivière *Tchouo* (泒) et entrait dans la rivière *Lou* (潞河). C'est précisément en cette localité (qu'il aboutissait).

Sixième étape. — De *Lou hien* à *San-ho-hien* (三河縣)[1], 70 *li.*

La sous-préfecture de *San-ho* dépend de l'arrondissement de *Ki* (薊州). Sous les *T'ang* postérieurs, *Tchao Té-kiun* (趙德鈞)[2] fonda, à l'est de l'arrondissement de *Yeou* (幽), la sous-préfecture de *San-*

東胡也漢初匈奴冒頓滅其國餘類保烏丸山因以爲號焉. — Le fait particulier que mentionne la relation de *Hiu K'ang-tsong* se passa en l'an 206 après J.-C. et est relaté par le *San kouo tche* (chap. I, p. 10 r°) en ces termes : « (*Ts'ao Ts'ao*) creusa un canal de la rivière *Hou-t'o* (cf. p. 383, n. 7) à la rivière *Hou* et l'appela le « Canal qui pacifie les barbares »; en outre, de l'embouchure de la rivière *Keou*, il creusa un canal qui aboutissait à la rivière *Lou* (cf. p. 388, n. 1) et l'appela le « Canal de *Ts'iuen tcheou* »; par ce moyen, il communiqua avec la mer. » 鑿渠自呼沲入泒水名平虜渠又從泃河口鑿入潞河名泉州渠以通海.

[1] La ville de *San-ho* porte encore ce nom aujourd'hui; elle est située au confluent de la rivière *Jou* 洳河 qui coule à l'est de la ville, et de la rivière *Keou* 泃河 qui coule au sud; en outre, la rivière *Pao-k'ieou* 鮑邱河 se trouve un peu plus à l'ouest; c'est de la présence de ces trois rivières sur son territoire que la sous-préfecture de *San-ho* a pris son nom qui signifie « les trois rivières ». La rivière *Jou* grossie de la rivière *Keou* se jette dans la rivière *Ki-yun* 薊運河 qui reçoit un peu plus bas les eaux de la rivière *Pao-k'ieou*, et qui se jette dans la mer à *Pei-t'ang* 北塘口.

[2] Cf. p. 381, n. 2.

ho pour protéger ses transports; c'est cet endroit même.

Septième étape. — De *San-ho hien* à *Ki tcheou* (薊州)[1], 60 *li*.

L'arrondissement de *Ki* n'est autre que *Yu-yang* (漁陽). Comme je m'informais des anciens événements concernant *Lou-chan* (祿山)[2], au temps de la période *t'ien-pao* (742-755), personne ne les connaissait.

Huitième étape. — De *Ki tcheou* à *Yu-t'ien hien* (玉田縣)[3], 70 *li*.

La sous-préfecture (de *Yu-t'ien*) est à 120 *li* au sud-ouest de l'arrondissement de *King* (景)[4]. Dès l'année *kia-tch'en*[5] (1124), des *Kin* (金) avec lesquels se trouvaient mêlés des *Hi* (奚) entrèrent droit dans la ville (de *Yu-t'ien*) et la pillèrent; sans cesse les ha-

[1] *Ki* est aujourd'hui encore la préfecture secondaire de ce nom et dépend de la préfecture de *Choen-t'ien* (Péking). Le centre administratif de l'arrondissement de *Ki* était la sous-préfecture de *Yu-yang*.

[2] *Ngan Lou-chan* est ce fameux général rebelle qui mit la dynastie *T'ang* à deux doigts de sa perte; cf. Gaubil, *Abrégé de l'histoire de la grande dynastie T'ang* (Mém. concern. les Chinois, tome XVI, p. 55-69).

[3] Aujourd'hui, sous-préfecture de *Yu-t'ien*, préfecture secondaire de *Tsuen-hoa*, province de *Tche-li*.

[4] *King* est aujourd'hui la ville de *Tsuen-hoa* 遵化, qui est une préfecture secondaire de la province de *Tche-li*

[5] Ce texte nous donne la preuve que le voyage de *Hiu K'ang-tsong* eut lieu en 1125 et non en 1124. Le narrateur parle en effet de l'année 1124 comme d'une année écoulée. Cf. p. 376, n. 1.

bitants des frontières demandaient des secours. Le gouverneur *Wang Ngan-tchong* (王安中) donna alors un avertissement (aux barbares) en leur disant de ne plus soulever d'affaires. (Les barbares) vinrent trois fois en quatre mois, ils exterminèrent l'armée et le peuple; ils mirent tout en feu et se retirèrent. (*Wang*) *Ngan-tchong* entreprit alors de nouvelles fortifications autour de cette ville qui prit le nom d'arrondissement de *King* (經).

Neuvième étape. — De *Yu-t'ien hien* au bourg de *Han-tch'eng* (韓城)[1], 90 *li.*

Dans ce bourg sont établies environ deux cents familles du peuple; il n'y a aucun rempart.

Dixième étape. — Du bourg de *Han-tch'eng* (韓城) à *Ts'ing tcheou* (清州)[2], sur la frontière du nord, 50 *li.*

[1] De la neuvième à la onzième étape, *Hiu K'ang-tsong* se rend de la sous-préfecture de *Yu-t'ien* 玉田 à la préfecture secondaire de *Loan* 灤; mais, entre ces deux points qui sont bien marqués sur les cartes de la province de *Tche-li*, il paraît avoir suivi un itinéraire qui passe sensiblement au sud de la grande route actuelle. Aujourd'hui le voyageur va de la sous-préfecture de *Yu-t'ien* à celle de *Fong-juen* 豐潤; de là, au relais de *Cha-ho* 沙河驛; de là, à la ville préfecturale de *Yong-p'ing* 永平, qui est à peu de distance au nord-est de la préfecture secondaire de *Loan*. *Hiu K'ang-tsong* va de la sous-préfecture de *Yu-t'ien* au bourg de *Han-tch'eng* 韓城 qui est marqué sur la carte chinoise (*A*) au sud de la sous-préfecture de *Fong-juen;* de là, il se rend à l'arrondissement de *Ts'ing*, puis à la préfecture secondaire de *Loan*, restant toujours au sud de la route actuelle.

[2] D'après les indications de *Hiu K'ang-tsong* cette localité devait

Après être sorti du bourg (de *Han-tch'eng*) et après avoir marché vers l'est pendant environ 10 *li*, on arrive à la nouvelle frontière entre les territoires qu'ont établie les *Kin*[1]. Il n'y a aucun fossé; on s'est borné, en pratiquant deux rigoles[2], à faire une levée de terre haute d'environ trois pieds. A l'endroit des deux frontières, sur un espace large d'un *li* de l'est à l'ouest, les gens des deux frontières n'ont pas le droit de labourer ni de semer[3].

Les voyageurs se conformèrent en tous points aux règles du cérémonial concernant ceux qui étaient envoyés en mission chez les *K'i-tan*. Partout où ils arrivaient, le chef de l'arrondissement avait préparé des chars et des chevaux pour les escorter. Quand ils parvinrent à l'extrémité de la frontière, on avait à l'avance transmis à la frontière barbare une liste

être à peu près au tiers de la distance entre le bourg de *Han-tch'eng* et la préfecture secondaire de *Loan*.

[1] C'est donc à 10 *li* de *Han-tch'eng* que *Hiu K'ang-tsong* quitta le territoire chinois pour entrer dans le pays des *Kin*. Les neuf premières étapes, de *Pe-keou* à *Han-tch'eng*, lui avaient fait traverser une région qui avait autrefois appartenu aux *K'i-tan*, mais qui, depuis l'année 1123, avait été rendue aux *Song;* au moment du passage de *Hiu K'ang-tsong*, c'est-à-dire au commencement de l'année 1125, les Chinois en étaient encore maîtres; ils ne devaient cependant pas tarder à se la voir enlever par les *Kin* (cf. p. 386, n. 3).

[2] Le mot 津 ayant le sens de «gué», je suppose qu'il désigne ici une rigole peu profonde qu'on pourrait traverser à pied, par opposition à un fossé véritable qu'il aurait fallu passer sur un pont.

[3] On sait qu'une zone militaire de ce genre existe encore aujourd'hui à la frontière de la Chine et de la Corée.

IMPRIMERIE NATIONALE.

mentionnant exactement les titres, les rangs, les noms de famille et les noms personnels de l'ambassadeur chargé des lettres d'État et du vice-ambassadeur; des chevaux, des chars et des hommes étaient prêts pour attendre (l'ambassadeur). Chez les barbares, d'autre part, on avait à la date fixée, délégué un envoyé chargé de recevoir et d'accompagner et son second qui attendaient à l'extrémité de la frontière. Sur les deux frontières, chaque parti avait son campement de tentes.

L'ambassadeur ordonna d'abord à son héraut d'aller présenter de l'autre côté des lettres particulières de l'ambassadeur porteur de lettres d'État et du vice-ambassadeur; les autres, à leur tour, ordonnèrent à leur héraut de remettre en réponse des lettres particulières de l'envoyé chargé de recevoir et d'accompagner et de son second. Comme cela se faisait autrefois, (l'ambassadeur) demanda à passer la frontière; suivant les règlements il le demanda trois fois, puis monta à cheval. Les deux envoyés se trouvèrent au point central de la frontière, leurs deux chevaux se faisant face[1]: les hérauts échangèrent les lettres privées. Les deux envoyés levèrent leur fouet et firent une demi-salutation comme il est convenable; ensuite ils se mirent en marche.

Au bout de quarante *li* ils arrivèrent à l'arrondissement de *Ts'ing* (清); ils se réunirent pour manger et se demandèrent mutuellement des nouvelles de

[1] La leçon du *Ta Kin kouo tche* 對馬立 me paraît préférable à celle du *San Tch'ao* : 對立馬.

leur voyage. Cet arrondissement était à l'origine la sous-préfecture de *Che-tch'eng* (石城); les *Kin* en ont récemment changé le nom[1]; après que cette localité eut souffert des soldats et du feu, de tous les habitants, il n'était resté qu'une centaine de familles[2].

Ce soir là, le vin passa cinq fois. On apporta le riz cuit; on servit des grains de millet qu'on prend avec une cuillère et on mit séparément un bol de bouillie de grain qu'on prend avec une petite louche; ces mets, ainsi que le riz cuit, n'étaient pas bons. Du senevé broyé et mêlé à du vinaigre accompagnait le plat de viande qui consistait en cœurs, en sang et en viscères cuits dans un bouillon où l'on avait fait infuser des poireaux; c'était dégoûtant et immangeable; les barbares s'en délectèrent. En fait d'ustensiles, ils n'ont pas de vaisselle en argile, mais se contentent de faire avec du bois tourné des tasses et des assiettes qu'ils enduisent de vernis et dans lesquels ils placent la nourriture.

À partir de là[3], quand on se dirige vers l'est, dans toutes les hôtelleries où l'ambassadeur s'arrêta pour manger ou pour coucher, les gens de service étaient d'étape en étape choisis parmi ceux des habitants

[1] Le *Ta Kin kouo tche* dit: «le gouvernement des *Kin* lui a donné récemment le nouveau nom d'arrondissement de *Ts'ing*».

[2] J'adopte ici la leçon du *Ta Kin kouo tche*, 居民纔百餘家. La leçon du *San tch'ao* 民居萬餘家 signifierait: «Il y eut plus de dix mille familles d'habitants», ce qui est inadmissible.

[3] 此 est la leçon du *Ta Kin kouo tche*. 北 que présente le *San tch'ao* est sans doute une faute d'impression.

qui étaient Chinois (漢兒) et dont les vêtements étaient propres.

Toutes les fois qu'il y a lieu de recevoir ou d'accompagner un de nos ambassadeurs [1], il est délivré par le gouvernement de ce pays [2] des fiches d'argent; ceux qui entrent (chez l'ambassadeur), qui se tiennent avec lui ou qui s'occupent de ses affaires, portent tous une de ces fiches suspendue à la ceinture [3]. La suscription est ainsi conçue : « Envoyé impérial (porteur) d'une fiche d'argent » 銀牌天使 [4].

[1] Au lieu de 我使, le *Ta Kin kouo tche* écrit 南使 « un ambassadeur du sud ».

[2] 彼國 « l'autre gouvernement », c'est-à-dire le gouvernement des *Kin*.

[3] Je traduis ici le texte du *Ta Kin kouo tche* : 入主幹者各懸一枚于腰間. Au lieu de toute cette phrase, le *San tch'ao pei mong hoei pien* ne présente que le mot 入.

[4] On trouve quelques détails sur ces tablettes de délégation dans le *Pei yuen lou* 北轅錄 de *Tcheou Tch'an* 周燀, qui accompagna, en 1176, un ambassadeur chinois à la cour des *Kin* · « Cette tablette a la forme des plaques rectangulaires de l'harmonica (方響); elle porte en caractères barbares cette inscription de quatre mots : « Allez en toute hâte ». Au-dessus, est la signature impériale qui a la forme du caractère *tchou* 主. D'après les règles barbares, les émissaires envoyés au loin portent tous des tablettes qui sont en or, en argent ou en bois suivant les divers degrés. » L'harmonica appelé *fang hiang* a été décrit par M[me] Devéria, dans le *Magasin pittoresque*, 15 septembre 1885, p. 287-288; les plaques métalliques qui constituent cet instrument ont 23 centimètres de long sur 5 cent. 7 de large. D'autre part, la signature impériale dont parle l'auteur chinois, doit être un signe analogue à la *tamga* ou signe distinctif que les khans turcs des bords de l'Orkhon mettaient parfois en tête de leurs inscriptions. On sait que les Mongols ont fait aussi usage de tablettes de délégation en or et en argent. Cf. Yule, Marco Polo, 2[e] édit. vol. I[er], p. 342 et p. 346.

Onzième étape : De *Ts'ing tcheou* à *Loan tcheou* 灤州 [1], 90 *li*.

Autrefois *Loan tcheou* n'existait pas; à la fin de (la dynastie) *T'ang* (唐), l'empire fut troublé; *A-pao-ki* (阿保機) attaqua et saccagea les territoires de *P'ing* et *Yng* (平營) [2]. *Lieou Cheou-koang* (劉守光) se rendit maître de *Yeou tcheou* (幽州); il était cruel; le peuple ne pouvait supporter son autorité; beaucoup s'enfuirent et demandèrent la protection d'*A-pao-ki* qu'ils reconnurent pour maître; (*A-pao-ki*) construisit cette ville afin de les y loger [3]. Cette cité est située dans un pays plat; derrière, ce sont des collines boisées; devant, des hauteurs; à environ trois *li* de marche vers l'Ouest, des montagnes s'entassent en désordre; elles sont hautes et escarpées. Une rivière [4] passe au milieu de (la ville); elle est large de trois cents pas. C'est aussi une forte position stratégique. L'eau est très pure et très profonde. Près de la rivière, il y a un grand pavillon dont le nom est « Pureté qui lave » (濯清). C'est là la pro-

[1] *Loan* est aujourd'hui la préfecture secondaire de ce nom sur la rive droite de la rivière *Loan* 灤河.

[2] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 421, n. 2.

[3] *Lieou Jen-kong* 劉仁恭, père de *Lieou Cheou-koang*, avait été nommé en l'an 894 résident de l'arrondissement de *Yeou* (Péking), par *Li K'o-yong*, roi de *Tsin* (cf. Mayers, *Manual*, n° 354). En 907, *Lieou Cheou-koang* se révolta contre son père, le vainquit et s'empara de Péking; en 911, il s'y proclama empereur de *Yen* 大燕皇帝; mais, dès l'année suivante, il fut battu et mis à mort par le roi de *Tsin* (cf. *Ou tai che*, chap. XXXIX). On voit par là que la ville de *Loan* dut être fondée entre les années 907 et 912.

[4] La rivière *Loan*.

vince la plus éloignée de ceux qui sont au nord de la barrière[1]. Le général commandant la garnison vint en ce lieu au-devant de l'ambassadeur. Au retour, celui-ci offrit un banquet dans cette ville.

Douzième étape ; De *Loan tcheou* à la sous-préfecture de *Wang-tou hien* (望都縣)[2], 40 *li.*

Lorsque des gens du peuple (chinois) pénétrèrent chez les *K'i-tan* pour se mettre sous la protection d'*A-pao-ki*, ils appelèrent des noms des endroits d'où ils venaient les sous-préfectures qu'ils fondèrent dans les lieux où ils s'établirent; c'est pourquoi il y a les noms de *Wang-tou* et de *Ngan-hi* (安喜). Sous les *T'ang*, l'empereur *Tchoang tsong*[3], avec 5,000 cavaliers couverts de cuirasses, se retira et se défendit à *Wang-tou*; c'est cette sous-préfecture.

Treizième étape : De *Wang-tou hien* à *Yng tcheou* (營州)[4], 60 *li.*

Autrefois *Yng tcheou* était la ville de *Lieou* (柳城); c'est *Choen* (舜) qui la construisit. Sous les *Yn*

[1] C'est-à-dire que c'est la province la plus méridionale de l'empire *Kin.*

[2] D'après le dictionnaire de *Li Tchao-lo*, *Wang-tou* aurait été au sud de la sous-préfecture de *Lou-long* qui fait partie intégrante de la ville préfectorale de *Yong-p'ing.* — Comme *Hiu K'ang-tsong* l'explique quelques lignes plus loin, le nom de cette ville lui avait été donné parce qu'elle était habitée par des réfugiés de la cité plus ancienne de *Wang-tou*, qui est aujourd'hui encore la sous-préfecture de ce nom, dans la préfecture de *Pao-ting*, province de *Tche-li.*

[3] Cf. p. 379, n. 1.

[4] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 421, n. 2.

(殷), ce fut le royaume de *Kou-tchou* (孤 竹)[1]. Sous les *Han* (漢) et les *T'ang* (唐), ce fut le territoire de *Leao-si* (遼 西). Lorsque le gouvernement des *Kin* châtia *Tchang Kio* (張 覺)[2], la population de cette ville fut exterminée et presque entièrement anéantie; il ne resta qu'une dizaine de pauvres familles.

En ce jour, l'ambassadeur fut logé dans la demeure du préfet; elle était formée par une dizaine de vieilles masures; dans la cour principale, il y

[1] Le pays de *Kou-tchou* est mentionné dans *Se-ma Ts'ien* (cf. trad. fr., tome I, p. 217) comme le pays où se trouvaient les deux sages *Po-i* et *Chou-ts'i*, à l'éloge desquels l'historien a consacré la première de ses soixante-dix monographies. L'archimandrite Palladius (*Journal of the Royal geographical Society*, 1872, vol. XLII, p. 146-147) raconte qu'après avoir traversé la sous-préfecture de *Fong-juen* et avant d'arriver à la rivière *Loan*, il passa près de la montagne *Cheou-yang* 首 陽, sur laquelle se trouve un temple érigé à la mémoire de ces deux sujets fidèles de la dynastie *Yn* qui se retirèrent là et y moururent de faim plutôt que de servir la dynastie nouvelle des *Tcheou*.

[2] La septième année *t'ien-fou*, au 2e mois (28 février-28 mars 1123), *A-kou-ta* avait donné à l'arrondissement de *P'ing* le titre de capitale du Sud et avait investi un certain *Tchang Kio* des fonctions de résident dans cette ville 改 平 州 爲 南 京 以 張 覺 爲 留 守 (*Leao che*, chap. II, p. 9 v°). Le cinquième mois, au jour *kia-yn* (28 mai 1123), *Tchang Kio* se révolta. Il fut battu dans la ville de *Yng* par *Tou-mou*, général d'*Akouta*, le sixième mois, au jour *jen-ou*, qui était le premier du mois (25 juin 1123) 六 月 壬 午 朔 . . . 闍 母 敗 張 覺 于 營 州 (*Leao che*, chap. II, p. 10 r°). Ainsi la ville de *Yng* avait été saccagée moins de deux ans avant le passage de *Hiu K'ang-tsong*, et il n'est pas étonnant que l'ambassadeur chinois n'y ait trouvé que des ruines. — Par erreur, le *Ta Kin kouo tche* donne la leçon « *Tchang Kou* » 張 轂 au lieu de « *Tchang Kio* ».

avait une dizaine de grands arbres; des troncs desséchés et des matières en putréfaction couvraient la plaine; la vue ne rencontrait que des spectacles mornes. L'ambassadeur éprouva cette tristesse qui fait qu'on pleure sur les choses passées et qu'on s'afflige sur ce qui a disparu.

Sur un espace de six ou sept *li* au nord de la ville, il y a plusieurs dizaines de hautes montagnes; elles viennent de fort loin; elles sont toutes rocailleuses du haut en bas: elles ne produisent ni herbes ni arbres. Depuis qu'on a fondé cette ville dans un but spécial[1], on l'a considérée comme un lieu de campement et de garnison; je pense que c'est de là que lui vient son nom[2]. Cependant nos prédécesseurs disaient que cette localité correspondait à (la constellation) *Yng-che* (營室)[3], et c'est pourquoi son nom était *Yng*.

Quatorzième étape : De *Yng tcheou* à *Juen tcheou* (潤州)[4], 100 *li*.

Après être parti de *Yng tcheou*, on arrive, après

[1] 特立 est la leçon du *Ta Kin kouo tche*. Le *San tch'ao* écrit 峙立; mais je crois que c'est une faute d'impression.

[2] Le mot *yng* 營 peut signifier en effet « un camp ».

[3] L'astérisme *Yng-Che* correspond aux étoiles α et β de Pégase. Nous avons ici encore (cf. p. 384, n. 3) une application de ce système astrologique d'après lequel à chaque localité correspondrait une région déterminée du ciel.

[4] Le dictionnaire de *Li Tchao-lo* place l'arrondissement de *Juen* à 60 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Fou-ning* 撫寧, ce qui concorde bien avec la distance de 100 *li* à partir de la sous-préfecture de *Tch'ang-li* 昌黎, distance qui résulte des indications de *Hiu K'ang-tsong*.

60 *li* de marche vers l'est, à la passe de *Yu* (榆 關)[1]; il n'y a là aucun rempart; il n'est resté que quelques débris abandonnés. Une dizaine de familles demeurent là. Si l'on monte sur une hauteur et qu'on regarde au loin dans les quatre directions, le regard part de *Kie-che* (碣 石)[2] à l'est pour pénétrer jusqu'à *Ou-t'ai* (五 臺)[3] à l'ouest; c'est le territoire de *Yeou* (幽), plaine fertile de 1,000 *li*. Au nord, il est borné par de hautes montagnes; à travers leurs nombreuses ramifications il y a cinq passes; celle de *Kiu-yong* (居 庸)[4] peut être parcourue par de grands chars et on peut y faire passer les transports de vivres; celles de *Song-t'ing* (松 亭)[5], de *Kin-p'o* (金 坡)[6] et de *Kou-pei k'eou* (古 北 口)[7] ne peuvent

[1] *Yu koan* (c'est-à-dire la «passe des ormeaux») est mentionnée par Palladius (*op. cit.*) après la sous-préfecture de *Fou-ning* 撫 寧 et avant le poste de *Chen-ho pou* 深 河 堡; on voit dans cette région une grande quantité d'ormeaux et de peupliers. C'est bien en effet entre *Fou-ning* et *Chen-ho pou* que la passe *Yu* est marquée sur la carte chinoise A. Il ne faut pas confondre cette passe avec celle qu'on appelle aujourd'hui *Chan-hai koan* et qui est à 120 *li* plus à l'est.

[2] Le *Kie-che* est un promontoire escarpé qui domine le golfe du *Pe-tche-li*, et qui se trouve au sud de la sous-préfecture de *Tch'ang-li*; il est célèbre dans l'histoire chinoise (cf. *Se-ma Ts'ien*, traduction française, t. I, p. 108 et t. II, p. 164).

[3] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 393, n. 4. Aux articles de MM. Edkins et Pokotilof cités dans cette note, il faut ajouter : W. W. Rockhill : A Pilgrimage to the Great Buddhist Sanctuary of North China (*Atlantic Monthly*, June 1895, p. 758-769).

[4] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 393, n. 2.

[5] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 425, n. 1.

[6] Je ne suis pas parvenu à identifier cette passe.

[7] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 420, n. 3.

être traversées que par des hommes et des chevaux; on ne peut y aller en char. En outre, il y a dix-huit petits chemins qui ne sont que des sentiers sauvages[1]; les hommes seuls peuvent y passer; on ne saurait y aller à cheval. Le pays au sud de ces montagnes produit en abondance les cinq sortes de céréales, les cent espèces de fruits, les excellents bois de construction et les beaux arbres. A peine[2] à quelques dizaines de *li* en dehors des passes, les montagnes sont dénudées et les eaux sont bourbeuses; tous ces lieux sont arides et couverts de sels; on ne voit que plantes jaunies[3] et herbes blanchies; on ne sait où se trouvent les limites de ce pays que le ciel a sans doute établi pour être la séparation entre la Chine et les barbares.

Depuis l'antiquité, lorsque les barbares *I* et *Ti* (夷狄) ont exercé leurs brigandages, ils sont arrivés le plus souvent en venant de *Yun-tchong* (雲中) et de *Yen-men* (鴈門) et il est rare qu'ils aient passé par *Yu-yang* (漁陽) et *Chang-kou* (上谷)[4].

[1] Littéralement : des sentiers de lièvres et des chemins d'oiseaux 兎徑鳥道.

[2] 未, qui est la leçon du *Ta Kin kouo tche* est préférable à 來 qui doit être une faute d'impression dans le *San tch'ao pei mong hoei pien.*

[3] J'adopte la leçon 黃茅 du *Ta Kin kouo tche*, au lieu de la leçon 黃雲 de l'autre rédaction.

[4] Ce sont là les noms d'anciennes commanderies de l'époque des *Han. Yun-tchong* s'étendait dans le voisinage de *Koei-hoa tch'eng* 歸化城, au sommet oriental de la grande boucle du *Hoang-ho; Yen-men* correspond à la préfecture de *Cho-p'ing* 朔平, dans le nord de la province de *Chan-si. Yu-yang* correspond à la sous-pré-

Autrefois, après que les *Tsin* [1] dont le nom de famille est *Che* (石晉) eurent détaché et abandonné ce territoire, les *K'i-tan* s'en servirent pour y établir leur domination. Notre dynastie [2], grâce uniquement à l'influence surnaturelle des dieux de la terre et des moissons et aux mérites de ses aïeux, a observé fidèlement les serments sincères et dès lors les bêtes sauvages n'ont plus pu propager leur venin. Précédemment déjà, nous avons réglé les affaires de frontières avec les *Kin* en stipulant que nous payerions une redevance annuelle double de celle que nous payions aux *K'i-tan*, afin d'acheter les territoires des cinq arrondissements (qui correspondent aux anciennes provinces) de *Yeou* et de *Ki* (幽薊) [3], mais les trois arrondissements de *P'ing*, *Loan* et *Yng* (平灤營) [4] ne furent pas compris dans ce nombre. Ainsi, sur

fecture de *Mi-yun* 密雲, au nord de Péking; *Chang-kou* correspond à la préfecture de *Siuen-hoa* 宣化, au nord-ouest de la province de *Tche-li*.

[1] Cette petite dynastie régna de 936 à 946.

[2] Celle des *Song*.

[3] Cf. p. 382, n. 5. Le deuxième mois de la 5e année *siuen-ho* (1123), les *Song* avaient obtenu des *Kin* la cession des six (et non des cinq, comme il est dit ici) arrondissements qui entouraient Péking (燕京), à savoir : l'arrondissement de *Tchouo* 涿 (cf. p. 379, n. 2), celui de *I* 易 (aujourd'hui préfecture secondaire de *I*, province de *Tche-li*), celui de *T'an* 檀 (aujourd'hui sous-préfecture de *Mi-yun*, préfecture de *Choen-t'ien*, province de *Tche-li*), celui de *Choen* 順 (aujourd'hui sous-préfecture de *Choen-i*, préfecture de *Choen-t'ien*, province de *Tche-li*), celui de *King* 景 (aujourd'hui préfecture secondaire de *King*, préfecture de *Ho-kien*, province de *Tche-li*), enfin celui de *Ki* 薊 (cf. p 391, n. 1).

[4] Cf. p. 397, n. 1 et *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 421, n. 2.

les cinq passes nous en avons trois et les *Kin* en ont deux[1]. A mon humble avis, l'empire considère le territoire de *Yen* (燕) comme sa porte septentrionale; si on perd les cinq arrondissements (qui correspondent aux anciennes provinces) de *Yeou* et *Ki* (幽 薊), alors l'empire sera incessamment en péril; par rapport à *Yeou Yen* (幽 燕), les cinq passes sont le collet qui protège la gorge; si on n'a pas les cinq passes, *Yeou Yen* ne peut être conservé; même si l'on a trois des cinq passes, et à supposer que *Kouo Yo-che* (郭 藥 師) ne se révolte pas, cependant en définitive les calamités sur la frontière ne nous laisseront pas une année de répit[2]. Dans les délibérations qui se sont tenues dernièrement, parmi ceux qui ont pris la parole, il s'est trouvé un haut fonctionnaire, qui présidait aux discussions, pour dire : « Si on abandonne aux *Kin* le territoire d'une si grande importance stratégique de *Yng*, *P'ing* et *Loan* (營 平 灤), les abeilles et les scorpions quitteront leurs nids, les tigres et les rhinocéros sortiront de leurs cages[3] ». Voilà ce qu'il voulait indiquer.

A partir du moment où on est sorti de la passe de *Yu* (榆 關) pour se diriger vers l'est, les montagnes, les cours d'eau, le climat et les êtres sont

[1] Les *Song* possédaient les passes de *Kiu-yong*, *Kou-pei k'eou* et *Song-t'ing*. Les *Kin* avaient celle de *Yu* et celle de *Kin-p'o* (?).

[2] L'auteur de la relation prévoit la révolte de *Kouo Yo-che* et les revers que les *Song* ne devaient pas tarder à éprouver dans le nord (Cf. p. 380, n. 1).

[3] C'est-à-dire que les barbares fondront sur l'empire.

fort différents de ce qu'ils sont dans le pays du Milieu.

Ce qu'on appelle la préfecture (州) ne consistait, au temps de la plus grande prospérité des *K'i-tan*, qu'en un rempart de terre de quelques dizaines de *li*, dans lequel se trouvaient cent familles du peuple; et les résidences de fonctionnaires n'avaient guère que trois chevrons à leurs toits; ce n'était même pas l'équivalent d'un petit bourg du royaume du Milieu, et c'est en forçant les termes qu'on donnait à cette localité le nom de « préfecture ». Après qu'elle eut souffert des soldats et du feu, elle fut encore plus déserte. A partir d'ici, quand on va du côté de l'est, il en est généralement de même.

Quinzième étape : De *Juen tcheou* à *Ts'ien tcheou* (遷州)[1], 80 *li*.

Dans ces étapes du milieu du voyage, il n'y a aucune borne pour marquer les *li;* on se contente donc d'évaluer le nombre des *li* d'après la distance qu'on parcourt chaque jour. En ce jour, on fit certainement une centaine de *li;* les gens (du royaume) de *Kin* ont l'habitude, quand ils vont à cheval, de galoper tous à l'envi à bride abattue. En ce jour, on marcha depuis le repas du matin jusqu'à la nuit, et c'est alors seulement qu'on s'arrêta. Sur le chemin, il n'y a ni hommes ni habitation; il n'y a pas d'endroit où

[1] Aujourd'hui sous-préfecture de *Lin-yu* 臨榆. C'est au sortir de cette ville qu'on franchit aujourd'hui la grande muraille à l'endroit appelé *Chan-hai koan* 山海關.

on trouve prêt le repas du milieu du jour. Les voyageurs souffrirent fort de la faim et de la soif. A partir de là vers l'est, il en est de même.

Seizième étape : De *Ts'ien tcheou* à *Si tcheou* (習州)[1], 90 *li*.

A une dizaine de pas de la porte orientale de la ville de *Ts'ien* se trouve l'ancienne grande muraille; les fondations de cette construction sont restées intactes.

Dix-septième étape : De *Si tcheou* à *Lai tcheou* (來州), 90 *li*.

Il n'y a aucun vestige de l'antiquité à mentionner.

Dix-huitième étape : De *Lai tcheou* au temple *Hai-yun* (海雲), 80 *li*.

A trente *li* de la ville de *Lai*, on marche sur le rivage oriental de la mer[2]. Si on regarde en bas, on aspire les effluves marines. L'eau est aussi bleue que le ciel; la vue se perd sur son immensité; on ne sait

[1] Depuis le moment où *Hiu K'ang-tsong* franchit la grande muraille à *Chan-hai koan* jusqu'à la vingtième étape qui le mène à la ville actuelle de *Kin-tcheou fou*, les endroits où il s'arrête ne se laissent pas identifier avec exactitude. Mais la chose est de peu d'importance, car le voyageur suivant, de la seizième à la vingtième étape, la grande route de *Chan-hai koan* à *Kin-tcheou fou*, il suffit de diviser ce trajet en tronçons proportionnels à la longueur des étapes indiquées pour déterminer la situation approximative de chacune des haltes intermédiaires.

[2] Cette expression doit signifier ici que le voyageur longe le rivage en ayant la mer à l'est.

où en est la limite. Le temple est à environ un demi-*li* de la mer; derrière le temple il y a deux étangs formés par des sources thermales. Dans la mer, à l'est, il y a une grande île[1]; des constructions à étages et des stupas sont au sommet; il s'y trouve un temple « Palais du dragon »(龍宮); on y voit une dizaine de religieux qui y sont établis. Cette nuit, les voyageurs mangèrent tous en pleine campagne.

Dix-neuvième étape : Du temple *Hai-yun* à *Hong-hoa ou* (紅花務), 100 *li*.

Pendant cette étape, on marcha tout le jour sur le bord de la mer. *Hong-hoa-ou* est un lieu où les gens (du royaume) de *Kin* font évaporer le sel pour la cuisson; il est à un *li* environ de la mer. Le soir venu, les gens (du royaume) de *Kin* offrirent plusieurs dizaines de poissons; on les bouillit pour en faire de la soupe; le goût en est excellent.

Vingtième étape : De *Hong-hoa ou* à *Kin tcheou* (錦州)[2], 90 *li*.

Depuis qu'on était sorti de la passe de *Yu* (榆)

[1] Cette île est l'île *T'ao-hoa* ou « des fleurs du pêcher » 桃花島, à 15 *li* au sud de la ville de *Ning-yuen tcheou* (cf. *Cheng king t'ong tche*, chap. XXVIII, p. 43 v°). A côté de cette île, il en existe une seconde qu'on appelle l'île *Kiu-hoa* ou « des chrysanthèmes » 菊花. Palladius (*op. cit.*) les mentionne toutes deux.

[2] *Kin tcheou* a conservé son nom jusqu'à nos jours. Cette ville est située sur la rive gauche du *Siao-ling ho* 小凌河; en suivant la grande route qui mène à *Cheng-king*, le voyageur la laisse sur sa gauche. Cf. Palladius, *op. cit.*

pour marcher vers l'est, le chemin avait été uni comme la paume de la main; ici il y eut quelques montées à gravir; on passa au pied des Treize montagnes. Les Treize montagnes dont parle *Hou Kiao* (胡嶠)[1], au dire de *Ngeou-yang Wen-Tchong* (歐陽文忠)[2], ce sont ces montagnes.

Vingt et unième étape : De *Kin tcheou* à *Lieou-kia tchoang* (劉家莊), 80 *li.*

A partir de cette étape, les voyageurs mangèrent toujours en pleine campagne.

Vingt-deuxième étape : De *Lieou-kia tchoang* à *Hien tcheou* (顯州)[3], 100 *li.*

Lorsqu'on est sorti de la passe de *Yu* (榆)[4] et

[1] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 402, n. 3.

[2] *Wen-tchong* est l'appellation de *Ngeou-yang Sieou*. Nous avons vu que c'est dans l'histoire des cinq dynasties de *Ngeou-yang Sieou* que se trouve conservée la relation de *Hou-Kiao*. Palladius (*op. cit.*, p. 153) dit, en parlant des treize montagnes de *Kin-tcheou fou* : « Ces hauteurs sont d'origine volcanique; la plus éloignée est déchirée en deux de la base au sommet, et on dit qu'elle renferme un petit lac; la direction de cette remarquable chaîne de hauteurs est le nord-est; au sud, elles sont entourées par une plaine unie; leurs flancs sont formés par d'énormes masses de rocs perpendiculaires. Dans le lointain apparaît la grande chaîne de montagnes de *Koang-ning*, dont ces hauteurs sont un rameau ». La grande chaîne de *Koang-ning* n'est autre que le fameux massif *I-ou-lu* 醫巫閭, célèbre dans la légende et dans l'histoire.

[3] *Hien tcheou* n'est autre que la sous-préfecture actuelle de *Koang-ning* 廣寧 (cf. *Cheng king t'ong tche*, chap. XXVIII, p. 45 r° et v°).

[4] Cf. p. 401, n. 1.

qu'on marche vers l'est, on longe au sud la mer et, au nord, on est limité par de grandes montagnes. Tous ces lieux sont incultes et sans herbes. Mais, quand on arrive ici, les montagnes sont brusquement escarpées et s'élèvent jusqu'à toucher le vide; une brillante verdure y monte à une hauteur de dix mille *jen*[1]; cela est tout semblable à ce qu'on voit à l'est du *Kiang;* c'est la montagne *I-ou-lu* (醫巫閭山); au temps où les *Tcheou* étaient florissants (成周), *I-ou-lu* était le mont gardien de la province de *Yeou* (幽)[2]; telle était l'étendue (de l'empire).

Le Khitan *Ou-yu* (兀欲)[3] fut enterré sur cette montagne; à sept *li* de (*Hien*) *tcheou*, on établit encore la ville de *K'ien* (乾州) pour que (les habitants) s'acquittassent des soins dus à la sépulture. Maintenant (cette sépulture) a été entièrement détruite et bouleversée par les *Kin*.

[1] Le *jen* est une mesure de huit pieds; la hauteur assignée ici aux monts *I-ou-lu* n'est évidemment qu'une exagération poétique.

[2] Le *Tcheou li*, qui passe pour avoir été composé au moment où la dynastie des *Tcheou* était au faîte de sa puissance, décrit les neuf provinces de l'empire, et, pour chacune d'elles, nomme une montagne qui en est le mont gardien ou protecteur; dans cette énumération, le mont *I-ou-lu* est cité comme le mont gardien de la province de *Yeou* (cf. *Tcheou li*, article du *Tche fang che*; trad. Biot, tome II, p. 273). C'est à ce texte que fait allusion *Hiu K'ang-tsong*.

[3] *Ou-yu* régna sur l'empire *Kin* de 947 à 951 et reçut le nom de temple de *Che-tsong*. Sur la manière dont il prit le pouvoir voyez la relation du voyage de *Hou Kiao*, dans la première partie de ces études.

Vingt-troisième étape : De *Hien tcheou* à *T'ou-eul-wo* (兎兒渦), 90 *li*.

Vingt-quatrième étape : De *T'ou-eul-wo* à *Leang-yu-ou* (梁魚務), 60 *li*.

A partir de *T'ou-eul-wo* vers l'est, le pays est bas; il est couvert de joncs et de roseaux; ce sont des marécages où les eaux se rassemblent; ce jour-là, on eut à traverser l'eau trente-huit fois et mainte fois on fit un plongeon. On appelle cette région les rives du *Leao* (遼河灘); la rivière s'étend sur mille *li* du Nord au Sud et sur deux cents *li* de l'Est à l'Ouest; au centre se trouve le *Leao* septentrional (北遼河). Telle est cette contrée. Sous les *Soei* et les *T'ang* (隋唐), les routes qu'on suivit lors des expéditions contre le *Kao-li* (高麗) passèrent toutes par là. En automne et en été, il s'y trouve beaucoup de moustiques, tant le jour que la nuit; aucun bœuf ni cheval ne peut passer par là si on ne lui enveloppe la poitrine et le ventre de vêtements et de couvertures; quant aux hommes, ils mettent des vêtements doubles et s'asseyent tout habillés; puis on produit une fumée odoriférante en brûlant des herbes aromatiques et on peut alors avoir un peu de répit. Les fondations de (*Leang-yu*)-*ou* s'appuient sur le bord de l'eau; quelques dizaines de famille résident tout à l'entour; l'œil n'aperçoit que des fleurs de nénufar; l'eau est très poissonneuse. (Les voyageurs) se promenèrent longtemps,

tandis que s'éveillait fortement en eux la pensée de la patrie regrettée.

Vingt-cinquième étape : De *Leang-yu-ou* à *Mo-tou tchai* (沒咄寨), 103 *li.*

Le petit nom de *Mo-tou* était *Pei-k'in* (孛菫), ce qui signifie « officier »[1].

[1] 沒咄小名孛菫漢語爲官人. D'après cette phrase, *Mo-tou* serait un personnage dont le nom aurait été donné à la localité appelée *Mo-tou tchai,* c'est-à-dire la barrière ou la palissade de *Mo-tou.* Le titre de *pei k'in* « fonctionnaire » se retrouve souvent dans les textes de l'époque des *Kin* et est l'équivalent du titre mandchou de *beile;* cf. plus loin, p. 418 n. 1, ad fin. — Le *Ta Kin kouo tche* est ici, par exception, plus détaillé que le *San tch'ao...*; au lieu de la phrase relative à *Mo-tou* et à son surnom, on y lit ceci : « A 60 *li* à l'est de *Leang-yu-ou,* on traverse la rivière *Leao*[a] qu'on passe en bateau; sa largeur est comme celle de la rivière *Hoai* 淮; après avoir traversé la rivière, on marche encore dans les marais pendant 50 *li* vers l'Est; là était autrefois l'arrondissement de *Koang* 廣州[b]; mais, dans l'ancienne ville, il n'y a plus que de trois à cinq familles de pauvres gens; cette nuit on coucha à *Mo-tou tchai.* »

[a] Il est peu vraisemblable que *Hiu K'ang-tsong* ait passé la rivière *Leao* au point où la grande route actuelle la traverse : de *Koang-ning* (*Hien tcheou*) à *Cheng-king* (*Chen tcheou*), *Hiu K'ang-tsong* estime la distance à 333 *li,* et, dans les itinéraires plus précis de *Tchang Ti* et de *Hong Hao* (cf. p. 368), cette distance est évaluée à 325 *li;* or, d'après le *Cheng king t'ong tche,* il y a 340 *li* de *Koang-ning* à *Cheng-king;* le *li* de l'époque des *Song* étant plus petit que le *li* actuel d'un cinquième environ, il est évident que le chemin suivi par les voyageurs du temps des Song est notablement plus court que le chemin décrit par le *Cheng king t'ong tche;* si, en effet, on jette les yeux sur la carte, on voit que la grande route actuelle de *Koang-ning* à *Cheng-king* fait un coude prononcé vers le nord, afin d'éviter les marais qui sont sur la rive droite du *Leao;* à l'époque des *Song,* on passait à travers ces marais, comme l'atteste la relation de *Hiu K'ang-tsong* (24e étape), et on allait en ligne presque directe de *Koang-ning* à *Cheng-king.*

[b] *Koang tcheou* est situé à la 93e étape de l'itinéraire de *Tchang Ti* (cf. p. 368).

Vingt-sixième étape : De *Mo-tou tchai* à *Chen tcheou* (瀋州)[1], 80 *li.*

Vingt-septième étape : De *Chen tcheou* à *Hing tcheou* (興州), 70 *li.*

A partir du moment où on a traversé la rivière *Leao*, le pays qui est à l'Est est l'ancien territoire de *Leao-tong* (遼東). A l'époque où les *Kin* (金) entrèrent en guerre, leur première conquête fut celle des cinquante et un arrondissements (州) du *Leao-tong;* c'est là que le khitan *A-pao-ki*, après avoir vaincu le royaume de *P'o-hai* (渤海) avait établi le district de la capitale orientale (東京路)[2].

Vingt-huitième étape. — De *Hing tcheou* à *Hien tcheou* (咸州) 90 *li.*

Environ un *li* avant d'arriver à la ville (de *Hien*)

[1] *Chen tcheou* correspond à la ville actuelle de *Cheng-king* 盛京 « Moukden », capitale de la province mandchoue de même nom (cf. *Cheng king t'ong tche*, chap. XXVIII, p. 5 r. et v.).

[2] La rédaction du *Ta Kin kouo tche* est ici différente : « Quand le khitan *A-pao-ki* eut détruit le royaume de *P'o-hai*, il établit (là) le circuit de la capitale orientale. A partir de ce point, quoique les maisons ou habitations qu'on rencontre ne soient que des chaumières, les habitants deviennent un peu plus nombreux; la nourriture et les choses sont en abondance suffisante. A 50 *li* de *Hing tcheou* 興州, on arrive à *Yn tcheou* 銀州 où on fait le repas du milieu du jour; 40 *li* plus loin, on arrive à *Hien tcheou* 咸州. » Le nom de *Yn tcheou*, qui est mentionné dans la rédaction du *Ta Kin kouo tche*, nous fournit une identification précise; en effet, *Yn tcheou* n'est autre que la sous-préfecture actuelle de *Tie-ling* 鐵嶺; au temps du royaume de *P'o-hai*, cette ville s'appelait *Fou-tcheou* 富州 (cf. *Cheng king t'ong tche*, chap. XXVIII, p. 22 r° et 23 r°).

se trouvaient plusieurs tentes; tout le campement était préparé. Le préfet sortit à la rencontre (de l'ambassadeur) et s'acquitta des rites prescrits par les règlements. On s'assit aussitôt et la musique se fit entendre; il y avait des tambours qu'on attache à la ceinture, des flûtes formées de tubes de roseau, des luths, des instruments *fang hiang* (方響)[1], *tcheng* (箏), *cheng* (笙)[2], des harpes, de grands tambours et des castagnettes. Les modulations et les mélodies sont semblables à celles du royaume du Milieu; seulement le dessous du tambour qu'on attache aux reins est trop large et le son est trop bas; en outre, le son des flûtes est aigu; l'harmonie est souvent discordante; après chaque coup de castagnettes, on entend encore un petit son[3]. Les danseurs sont au nombre de soixante à soixante-dix, mais ils ont des habits comme tout le monde; ils sortent leurs mains hors des manches[4]. Quand ils tournent et évoluent, ils ne savent ni partir ni s'arrêter; c'est un spectacle fort indigne d'être vu. Après que le vin eut passé cinq fois et que la musique eut été exécutée, on vint chercher l'ambassadeur pour le ramener à l'hôtel. Jeunes et vieux remplissaient la route des deux côtés pour le regarder.

[1] Cf. p. 396, n. 4 *ad. fin.*

[2] On trouve un dessin de cet instrument dans le dictionnaire chinois-français du P. Couvreur, p. 18.

[3] Ce qui ne devrait pas être, puisque les castagnettes marquent la mesure.

[4] En Chine, au contraire, les danseurs ont de longues manches qui cachent entièrement leurs mains.

Le lendemain, au matin, un envoyé de la cour vint demander des nouvelles (de l'ambassadeur); un autre envoyé lui offrit du vin et des fruits; un autre envoyé lui offrit une collation. L'ambassadeur se rendit à la demeure du préfet. On s'assit aussitôt et la musique se fit entendre. Le vin passa neuf fois; en fait de fruits, il n'y avait que quelques amandes de pin. Suivant la coutume barbare, lorsqu'on boit du vin, la viande à manger n'accompagne pas immédiatement les coupes; on attend que le vin soit fini, et alors, à la suite de la bouillie de riz, on présente en une fois (toutes les viandes) et on en couvre les tables. Dans cette région, il y a peu de moutons; on ne sert guère que des mets tels que du porc, du cerf, du lièvre, de l'oie sauvage, du pain, des gâteaux cuits, des gâteaux à la mode barbare cuits en restant blancs; ce qu'ils estiment le plus, c'est un plat de pâte cuite dans l'huile et qu'on enduit de miel; on l'appelle « le gâteau du thé »; on n'en donne que lorsqu'on veut faire grandement les choses. On se sert de viande de porc très grasse ou de graisse d'intestin, qu'on coupe en grandes tranches pour faire sur un petit plat un échafaudage creux au milieu; on y plante environ trois oignons verts; le nom en est « l'assiette de viande »; on ne donne ce mets qu'aux grands banquets; chaque convive en prend pour le rapporter chez lui.

Chez les barbares, toutes les fois qu'on offre une collation à un ambassadeur, il est nécessaire qu'un haut fonctionnaire y assiste pour tenir compagnie;

ce jour-là, le haut fonctionnaire qui assistait s'enivra; il se mit soudain à se vanter et à dire que le royaume de *Kin* était fort puissant, qu'il avait un million d'archers et qu'il n'avait pas de rival dans le monde. Le chef de l'ambassade l'arrêta en disant : « Les *Song* ont l'empire depuis deux cents ans; leur territoire a trente mille *li* de superficie; ils ont plusieurs millions de soldats d'élite; comment pourrait-on estimer qu'ils sont faibles? Pour moi, je suis venu au loin, porteur d'un ordre, afin de féliciter de son avènement l'empereur des grands *Kin*; l'empereur des grands *Kin* a seulement ordonné à Votre Excellence de venir assister à la collation offerte à l'ambassadeur; il n'a pu vous ordonner de vous vanter afin de causer des difficultés entre nous. » Son ton et son visage étaient très sévères; l'assurance du barbare fut déconcertée et il ne prononça plus une parole. Puis, quand la collation fut terminée, (l'ambassadeur) envoya une adresse où il y avait ces mots : « Je suis venu avec respect dans la principauté voisine ». L'envoyé impérial ayant lu cela, dit : « L'ambassadeur traite avec mépris notre grand royaume de *Kin*. Le *Luen yu*[1] dit : « Les principautés des bar« bares *Man* et *Me* ». Dans une adresse, on ne doit pas se servir du mot « principauté » (邦). Je vous prie de changer cela, et alors je pourrai prendre (votre adresse) et me retirer ». Le chef de l'ambassade, sans se laisser déconcerter, répliqua : « Le *Chou*

[1] Cf. *Luen yu*, xv, 5. Legge, *Chinese Classics*, vol. I, p. 159.

king[1] dit : « Il maintint la concorde entre les dix mille principautés », et « Plein de diligence pour le service de la principauté ». Le *Che king*[2] dit : « Quoique *Tcheou* soit une ancienne principauté ». Le *Luen yu*[3] dit : « Étant allé dans une autre principauté » et encore : « Quand il demandait des nouvelles de quelqu'un dans une autre principauté », et encore : « Si un homme de bien gouvernait la principauté »; et encore : « Avec une seule parole rendre la principauté prospère ». Tous ces textes emploient le mot « principauté ». Or vous, envoyé impérial, comment se fait-il que vous ne m'ayez cité qu'une seule phrase pour me demander des explications? Mon adresse ne peut être changée; il nous faut aller au palais impérial et instituer une discussion entre gens familiers avec les livres. Envoyé, ne parlez pas davantage ». Le barbare n'eut rien à répondre. Le chef de l'ambassade, *Hiu K'ang-tsong*, était originaire de *Lo-p'ing* (樂平), dans l'arrondissement de *Jao* (饒)[4]; il avait été choisi à cause de ses capacités; c'était un homme renfermé et distrait; il semblait incapable de discourir; mais, quand survenait une affaire, voilà comment il savait s'exprimer. Les barbares l'estimèrent fort.

[1] Cf. *Chou king*, chap. *Yao tien* et *Ta Yu mo*. Legge, *Chinese Classics*, vol. III, p. 17 et 60.

[2] Cf. *Che king*, *Ta ya*, 1re décade, ode 1. Legge, *Chinese Classics*, vol. IV, p. 427.

[3] Cf. *Luen yu*, v, 18; x, 11; xiii, 11, 15. Legge, *Chinese Classics*, vol. I, p. 44, 98, 131, 132.

[4] Aujourd'hui encore, sous-préfecture de *Lo-p'ing*, préfecture de *Jao-tcheou*, province de *Kiang-si*.

Vingt-neuvième étape. — De *Hien tcheou* à *T'ong tcheou* (同 州), 90 *li*.

Quarante *li* après *Hien tcheou*, on arrive à *Sou tcheou* (肅 州); 50 *li* plus loin, on arrive à *T'ong tcheou*. A partir de *Hien tcheou*, on marche en se dirigeant vers le nord. Le sol de cet arrondissement est plat et friable[1]. Aux endroits où se trouvent les habitants, il se forme des rassemblements. La moisson nouvelle commençait à s'étendre; le sol est bon pour les deux sortes de millet *tsi* et *chou*[2]. Vers l'est, on voit de loin de grandes montagnes; les gens (du royaume) de *Kin* disent : « Ce sont les montagnes du *Sin-lo*[3] (新 羅); l'intérieur de ces montagnes s'enfonce fort loin; il n'y a pas de chemin par lequel on puisse y pénétrer. C'est sur elles qu'on trouve le *jen-chen* et le *pe-fou-tse*[4]. Les lieux les plus

[1] 州 地 平 壤 Le *Ta kin kouo tche* place le mot *p'ing* avant le mot *ti*, et la leçon est peut-être préférable : « Le pays est plat et la terre est friable ».

[2] M. Bretschneider (*Plants mentioned in classical works*, ap. *Journal of the China Branch of the Royal Asiatic Society*, n. s., vol. XXV, p. 148-149), identifie les mots 穄 et 稷; le *tsi* est le millet ordinaire, *Panicum miliaceum*, dont les graines ne sont pas glutineuses. Le *chou* 黍 est une sorte de millet dont les graines contiennent une matière glutineuse qui devient apparente si on les fait bouillir (Bretschneider, *op. cit.*, p. 145).

[3] *Sin-lo* est le nom de l'ancien royaume coréen de *Sin-ra*.

[4] Le *jen-chen* 人 參 est le fameux *gin seng* (*Panax ginseng*) dont la racine est si fort estimée des Chinois. Le *pe fou tse* 白 附 子 paraît être une sorte d'aconit dont la racine était employée à des usages médicaux (cf. Bretschneider, *Materia medica of the ancient Chinese* ap. *Journal of the China Branch of the Royal Asiatic Society*, n. s., vol. XXIX, p. 257-258).

reculés (de ces montagnes) touchent à la frontière du *Kao-li* (高麗)». Depuis le pied des montagnes jusqu'au chemin où l'on passe, il y a environ 30 *li*.

Trentième étape. — De *T'ong tcheou* à *Sin tcheou* (信州), 30 *li*.

Au retour, on offrit ici une collation (à l'ambassadeur).

Trente et unième étape. — De *Sin tcheou* à la barrière de *P'ou-li pei-k'in* (蒲里孛菫)[1], 90 *li*.

Trente-deuxième étape. — De *P'ou-li* à *Hoang-long-fou*[2] (黃龍府), 40 *li*.

[1] Dans ce nom de lieu, comme dans ceux qui vont suivre, au lieu du mot *k'in* 菫, on trouve le mot *tong* 董 dans le *Ta Kin kouo tche*; la leçon *k'in* doit être correcte, car ces localités étaient sans doute appelées des noms de personnages qui avaient porté le titre de *pei-k'in* (fonctionnaires, cf. p. 411, n. 1). — Le *Man tcheou yuen lieou k'ao* (chap. XI, p. 8 r°) cite ce passage en substituant aux mots *joutchen* les mots mandchous correspondants; au lieu de *Pou-li pei-k'in*, ce livre écrit *Fou-lou pei-le* 富魯貝勒. *Foulou* est un mot mandchou qui signifie «qui surpasse, qui est grand» (cf. le dictionnaire d'Amyot, p. 202); quant au titre de *beile*, il est encore en usage dans la Chine moderne. Ce nom de lieu signifierait donc: «la barrière du grand *beile*».

[2] De *Sin tcheou* au passage de la Soungari, l'itinéraire de *Hiu K'ang-tsong* estime la distance à 340 *li*; cette évaluation est suffisamment exacte, puisque les itinéraires du *Song mo ki wen* et de *Tchang Ti* (cf. p. 369) donnent pour la même distance le nombre de 320 *li*; nous pouvons donc considérer cette partie de l'itinéraire de *Hiu K'ang-tsong* comme assez correcte pour qu'on puisse faire fond sur ses données; or cet itinéraire nous apprend que *Hoang-*

Lorsque le *K'i-tan A-pao-ki* attaqua autrefois le *P'o-hai*, il tua à coups de flèches un dragon jaune en ce lieu, puis on y fonda une préfecture. En ce jour, le préfet vint à la rencontre (de l'ambassadeur) suivant le cérémonial; il y eut un envoyé de la cour qui vint demander de ses nouvelles, lui offrir du vin et des fruits et lui présenter une collation; tout cela fut fait entièrement d'après les mêmes règles qu'à *Hien tcheou*. A partir de ce lieu, on marche vers l'Est.

long fou est à 210 *li* du passage de la Soungari. D'autre part, les 320 *li* indiqués par le *Song mo ki wen* comme la distance totale entre *Sin-tcheou* et le passage de la Soungari équivalent à 266 *li* actuels environ (320 : 1,2 = 266,6). Le problème se ramène donc aux termes suivants : étant donné qu'une distance de 266 *li* actuels est évaluée par *Hiu K'ang-tsong* à 340 *li*, trouver quelle est en *li* actuels la distance que *Hiu K'ang-tsong* évalue à 210 *li*. Cette distance est de 164 *li*. La ville de *Hoang-long fou* devait donc se trouver sur la grande route qui mène de *Cheng-king* à *Kirin-oula*, et il faut la placer à 164 *li* avant le point où cette route traverse la Soungari.

Nous lisons dans le *Leao che* (chap. XXXVIII, p. 7 v°) que *Hoang-long fou* est identique à l'ancien *Fou-yu fou* 扶餘府 du royaume de *P'o-hai;* lorsque *A-pao-ki* eut triomphé de ce royaume, il revint à *Fou-yu fou* et y mourut (925 ap. J.-C.); un dragon jaune apparut, et c'est pourquoi la ville prit le nom de *Hoang-long fou*, c'est-à-dire «la préfecture du dragon jaune». La neuvième année *k'ai-t'ai* (1020 ap. J.-C.), la ville fut transférée plus au nord-est. *Fou-yu fou*, et par suite *Hoang-long fou*, sont en général situés par les historiens chinois sur le territoire de la sous-préfecture actuelle de *K'ai-yuen* 開原 (cf. *Cheng king t'ong tche*, chap. X, p. 9 r°, et chap. XXVIII, p. 17 v°, et *T'ong kien tsi lan*, chap. LXIX, p. 30 v° et 31 r°); cette localisation est peut-être valable pour l'ancien *Fou-yu fou*, mais elle est sans doute inexacte pour *Hoang-long fou* qui, depuis 1020, se trouvait beaucoup plus au nord-est.

Trente-troisième étape : De *Hoang-long fou* à la barrière de *T'o-sa pei-k'in* (托撒孛菫), 60 *li*.

La préfecture (de *Hoang-long*) formait la barrière orientale des *K'i-tan*[1]. Au temps où les *K'i-tan* étaient puissants et prospères, ils avaient fait prisonniers des gens de royaumes divers; ils les avaient alors déportés et les avaient disséminés dans cette contrée : au sud sont les gens du *P'o-hai*[2]; au nord, des *T'ie-li*[3] (鐵離) et des *T'ou-hoen*[4] (吐渾); au sud-est, des gens de *Kao-li*[5] et des *Mo-ho*[6] (靺鞨); à l'est, des *Jou-tchen*[7] (女眞) et des *Che-wei*[8] (室韋); au nord-est, des gens de *Ou-ché*[9] (烏舍); au nord-ouest,

[1] Si la ville même de *Hoang-long* était à une certaine distance de la Soungari, le territoire qui portait le nom de préfecture de *Hoang-long* s'étendait jusqu'à 45 *li* au delà de ce fleuve (cf. 423 n. 3).

[2] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 404, n. 3.

[3] Les *T'ie-li* furent soumis par le royaume de *P'o-hai*; ils paraissent avoir résidé à l'origine sur les bords de la rivière *P'ou* 蒲, petit affluent de gauche de la rivière *Leao*, à peu de distance au nord de la ville de *Cheng king* (Cf. *Man tcheou yuen lieou k'ao*, chap. IX, p. 8 r°).

[4] Les *T'ou-hoen*, ou *T'ou-yu-hoen*, ou *T'ou-kou-hoen* étaient un peuple de race *Sien-pi* qui émigra dans l'ouest et fut détruit par les Tibétains.

[5] Un des royaumes coréens.

[6] Les *Mo-ho* étaient au nord de la Corée et s'étendaient à l'est de la Soungari jusqu'à la mer.

[7] Ceux qui devaient détruire l'empire khitan lui-même et fonder la domination des *Kin*.

[8] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 404, n. 3.

[9] La 6ᵉ année *t'ai-p'ing-king-kouo* (981), l'empereur *T'ai-tsong*, de la dynastie *Song*, conféra à un chef de race *P'o-hai* qui était venu se soumettre à lui, le titre de « roi de la ville de *Ou-ché*, de la préfecture de *Feou-yu*, du *P'o-hai* et de la préfecture de *Yen* », 烏

des *K'i-tan*, des *Hoei-he*[1] (回紇), des *Tang-hiang*[2] (黨項); au sud-ouest, des *Hi*[3]. C'est pourquoi sur ce territoire sont mêlées les mœurs de tous ces royaumes; dans les lieux où les habitants se rassemblent, les gens des divers royaumes ne comprennent pas le langage les uns des autres; c'est pourquoi chacun prend la langue chinoise pour faire foi et c'est ainsi qu'ils parviennent à s'entendre. Par là on apprend que le royaume du Milieu a imposé les rites et les règles de ses anciens rois et que les barbares eux-mêmes se servent de la langue chinoise pour faire foi.

Trente-quatrième étape : De *T'o-sa* à la barrière de *Man-ts'i-li pei-k'in* (漫七離孛菫), 90 li.

Le long du chemin il y a les remparts déserts des anciennes cités khitanes de *I tcheou* (益州) et de *Pin-tcheou* (賓州).

Trente-cinquième étape : De la barrière de *Man-ts'i-li pei-k'in* à la barrière de *Ho-li-kien* (和里閒), 100 *li*.

Quand on a marché pendant 60 *li* à partir de *Man-ts'i-li*, on arrive à l'ancienne barrière de *Oa-ché*

舍城浮渝府渤海琰府王 (*Song che*, chap. CCCCXCI, p. 2 r°).

[1] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 406, n. 3.

[2] Tribu de race tibétaine qui vivait aux VII[e] et VIII[e] siècles de notre ère dans la partie occidentale de la province actuelle de *Kan-sou*.

[3] Cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1897, p. 421, n. 1.

(烏舍)[1]. La barrière appuie sa tête sur le bord du fleuve *Hoen-t'ong* (混同)[2]; la source de celui-ci vient du nord du *Koang-mo* (廣漠)[3] à une distance qu'on ne peut apprécier. A partir de ce lieu, il coule vers le sud pendant 500 *li* et s'unit au fleuve *Ya-lou* (鴨綠)[4], du *Kao-li*, pour se jeter dans la mer. La surface de ce fleuve est large d'environ un demi-*li*. En avant de la barrière, sur le rivage élevé, il y a des saules; au bord de la route, on a dressé un campement pour les voyageurs au-dessous (de ces arbres). Le grand précepteur du royaume de *Kin*, *Li Ts'ing*

[1] Dans l'itinéraire du *Song mo ki wen*, la distance totale de *Cheng king* au passage de la *Soungari* est évaluée à 900 *li;* d'après le *Cheng king t'ong tche*, elle est de 770 *li*. Le *li* actuel représentant environ 1,2 *li* de l'époque des *Song*, les 770 *li* du *Cheng king t'ong tche* correspondraient à 924 *li* de l'époque des *Song;* en tenant compte de l'approximation inhérente à ce calcul, on voit que les deux estimations coïncident. Le passage de la Soungari à l'époque des *Song* devait donc se faire sensiblement au même point qu'aujourd'hui, c'est-à-dire à peu de distance au nord de Kirin-oula; c'est là par conséquent qu'il faut placer la barrière de *Ou-ché* dont parle *Hiu K'ang-tsong*.

[2] Le *Hoen-t'ong* est la Soungari; on ne s'explique guère l'erreur que commet ici *Hiu K'ang-tsong* en faisant couler cette rivière du nord-ouest au sud-est et en la considérant comme un affluent du *Yalou;* quelque étrange que soit cette assertion d'un témoin oculaire, elle paraît avoir été généralement acceptée par les Chinois; en effet, sur la carte du *K'i-tan kouo tche*, la Soungari est aussi représentée comme ayant sa source au nord-ouest de *Hoang-long fou* et comme coulant vraisemblablement vers le sud-est.

[3] Cette expression désigne le grand désert. Dans la notice sur les *Tou-kiue* de l'histoire des *T'ang*, on trouve l'expression 雄漠 désignant le désert de Gobi.

[4] La rivière *Yalou* est aujourd'hui la frontière entre la Corée et le territoire chinois.

(李靖)[1] s'arrêtait en ce lieu; (*Li*) *Ts'ing* fut plusieurs fois envoyé en ambassadeur à la cour du Sud, et c'est là qu'il faisait préparer le repas du milieu du jour; depuis lors, ce qu'on y boit et ce qu'on y mange sont de qualité excellente et exquise. C'était alors le mois du milieu de l'été; sous l'ombre des arbres, (l'ambassadeur) contempla au-dessous de lui le long fleuve; une brise fraîche caressait son visage; il resta assis, les jambes croisées, pendant un moment, et oublia complètement les fatigues de la chevauchée. 40 *li* après avoir traversé le fleuve, on couche à la barrière de *Ho-li-kien*.

Trente-sixième étape : De le barrière de *Ho-li-kien* à la barrière de *Keou-kou pei-k'in* (句孤孛堇), 90 *li*.

[A 5 *li* de marche vers l'est, après avoir quitté *Ho-li-kien*, on rencontre des digues rompues et des remparts détruits[2];] on ne sait à quelle distance ils vont du nord au sud. La séparation de la frontière est très nette; c'est en effet l'ancienne frontière qui existait autrefois entre les *K'i-tan* et les *Jou-tchen*[3]. Au bout de 80 *li* on arrive droit à la rivière *Lai-leou*

[1] *Li Ts'ing* est mentionné par le *San tch'ao pei mong hoei pien* (chap. XI) comme étant venu à la cour de Chine en 1122, en qualité d'ambassadeur des *Kin;* c'est donc un contemporain de *Hiu K'ang-tsong*.

[2] J'introduis ici cette phrase d'après le texte du *Ta Kin kouo tche*. Elle est omise, sans doute par inadvertance, dans le texte du *San tch'ao*.

[3] Ainsi l'empire khitan eut son extrême limite vers l'orient à 45 *li* à l'est de la partie de la Soungari comprise entre Kirin-oula et Petuna. Ce renseignement précis est digne d'être remarqué.



(淶流)[1]. Sur tout ce parcours, il n'y a, jusqu'à la fin du jour, pas un pouce de végétation; la terre ne produit aucune source; on se charge d'une provision d'eau pour la route; c'est bien la preuve que le Ciel a marqué ici la limite entre deux royaumes; les léopards et les loups s'entre-dévorent et sont en définitive attaqués par les plus forts[2]. La rivière *Lai-leou*

[1] 125 *li* après avoir traversé la Soungari, *Hiu K'ang-tsong* arriva à la rivière *Lai-leou*. D'après les estimations plus précises du *Song mo ki wen*, la rivière *Lai-leou* était à 110 *li* (soit 91 *li* et demi, mesure actuelle) de la Soungari. — La première rivière que l'on rencontre dans la direction du nord-est, après avoir traversé la Soungari en aval de Kirin-oula, est la rivière *La-lin* 拉林河; ce cours d'eau ne peut être que la rivière *Lai-leou* de l'époque des *Kin*, et *La-lin* n'est qu'une transcription déformée de l'ancien nom joutchen que les auteurs de l'époque des *Song* orthographiaient *Lai-leou*. Les auteurs du *Man-tcheou yuen lieou k'ao* (chap. XI, p. 8 v°, et chap. XV, p. 8 v°) admettent cette identification comme évidente, car, lorsqu'ils citent le passage de *Hiu K'ang-tsong* où il est question de cette rivière, ils substituent le nom de *La-lin* à celui de *Lai-leou*. Il est probable d'ailleurs que le passage de la rivière *La-lin* se faisait au XII[e] siècle dans le même endroit qu'aujourd'hui, c'est-à-dire dans le lieu où se trouve la ville de *La-lin*. — Quel chemin *Hiu K'ang-tsong* a-t-il suivi pour se rendre de Soungari à la rivière *La-lin?* La grande route actuelle de *Kirin* 吉林 à *San-sing* 三姓 traverse la Soungari au nord de Kirin, passe ensuite à *Ta-sing ou la* 打姓烏拉 et continue à suivre d'assez près la rive droite de la Soungari jusqu'au relais de *Sie-choei-tien-tse* 洩水甸子; là, elle fait un coude brusque vers l'est pour atteindre la rivière *La-lin*. Mais ce détour ne peut se concilier avec la courte distance de 91 *li* entre la Soungari et la rivière *La-lin*, distance qui résulte des données du *Song mo ki wen;* il faut donc admettre qu'à l'époque des *Song* et des *Kin* on allait en ligne droite de *Ta-sing oula* à *La-lin;* la carte de la frontière russo-chinoise marque en effet un chemin ainsi tracé.

[2] L'idée de l'écrivain chinois me paraît être celle-ci : les Khitan

(淶流) est large de plus de vingt pas[1]; on la passe en bateau. 5 *li* plus loin, on arrive à la barrière de *Keou-kou* (句孤寨). A partir de ce lieu[2] vers l'est, les habitants sont disséminés dans les endroits où il y a de l'eau; ce sont uniquement des *Jou-tchen* (女眞) et il n'y a pas d'autres races; (ces gens) n'ont pas de marchés[3]; pour commercer, ils ne se servent pas de monnaie, mais se contentent de faire des échanges d'objets.

Trente-septième étape : De la barrière de *Keou-kou* (句孤寨) à la barrière de *Ta-ho* (達河寨), 70 *li.*

Trente-huitième étape : De la barrière de *Ta-ho* (達河寨) à la barrière de *P'ou-t'a* (蒲撻寨), 40 *li.*

Ce jour-là, un envoyé des *Kin* était venu à la rencontre (de l'ambassadeur), et, après avoir tout préparé, l'attendait avec respect.

et les Joutchen sont comme des animaux féroces qui s'entre-déchirent et ne reconnaissent que le droit du plus fort. Aussi le Ciel a-t-il ménagé une zone déserte qui, pendant longtemps, a servi à isoler l'une de l'autre ces deux peuplades barbares.

[1] 闊三十餘丈 «large de plus de trente *tchang*». Cette leçon du *Ta Kin kouo tche*, qui attribuerait à la rivière *Lai-leou* ou *La-lin* une largeur de plus de cent mètres, me paraît fautive, et le texte du *San tch'ao* est sans doute préférable : 闊二十餘步.

[2] 此 est la leçon du *Ta Kin kouo tche;* l'autre texte donne par erreur 北.

[3] 無市井. Littéralement : «pas de marché ni de puits». Mais le mot «puits» est employé ici dans un sens figuré, le puits étant l'endroit autour duquel les gens se rassemblent et font leurs ventes ou leurs achats.

Trente-neuvième étape : De la barrière de *P'ou-t'a* (蒲撻寨) à l'hôtel[1], 5o *li*.

[1] *Hiu K'ang-tsong* arrive au terme de son voyage 165 *li* après avoir traversé la rivière *Lai-leou*, ou 175 *li* si l'on compte encore les 10 *li* qui séparaient l'hôtel de la cour barbare; d'après l'itinéraire du *Song mo ki wen*, la distance entre cette rivière et la capitale supérieure était de 150 *li* (soit 125 *li*, mesure d'aujourd'hui). L'histoire des *Kin* (*Kin che*, chap. XXIV, p. 1 r°) nous apprend que la capitale supérieure était située dans l'endroit où la puissance des *Kin* avait pris naissance; là se trouvait la source de la rivière *An-tch'ou hou* 按出虎水源 dont le nom signifie «or» en joutchen, et c'est de ce nom que les *Kin* avaient tiré celui de leur dynastie, car *Kin* signifie «or». 國言金曰按出虎○以按出虎水源於此故名金源○建國之號蓋取諸此○ Il est évident que *An-tch'ou-hou* est le mot qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans le nom de la rivière *Altchoukou* 阿勒楚喀河. Ainsi, en partant de la ville de *La-lin* et en allant vers le nord pendant 125 *li*, le point où on atteindra la rivière d'Altchoukou doit être l'emplacement exact de la capitale supérieure des *Kin*; cet emplacement sera sur le haut cours de la rivière *Altchoukou*, en amont de la ville actuelle d'Altchoukou. Cette identification est celle qui est proposée par les auteurs du *Man-tcheou yuen lieou kiao* (chap. XII, p. 2 v°; chap. XV, p. 8 v°); comme je la crois mise hors de doute par les raisons que je viens de faire valoir, je ne m'arrêterai pas à discuter les autres identifications qui ont été proposées (cf. John Ross, *Shang jing of Kin*, apud *Chinese Recorder*, vol. IX, p. 161-169). — Le nom de la rivière Altchoukou est orthographié *A-lou-tsou* dans un texte du *San tch'ao pei mong hoei pien* (chap. III, p. 11 v°) qui vient confirmer le texte de l'histoire des *Kin* que nous venons de citer : 以本土名阿祿阻為國號○阿祿阻女真語金也○以其水產金而名之曰大金○猶遼人以遼水名國也○ «Parce que le nom de leur pays d'origine était *A-lou-tsou*, cela devint l'appellation de leur empire; *A-lou-tsou* signifie «or» en *Jou-tchen*; c'est parce que la rivière de cette contrée produit de l'or (*kin*) que (les *Jou-tchen*) furent appelés *Ta Kin*. C'est comme les *Leao* qui nommaient leur empire du nom de la rivière *Leao*». — Ainsi, les *Leao* et les *Kin* tirèrent en réalité leur nom

Après 20 *li* de marche, on arrive à la demeure du *lang-kiun Ou-che* (兀室郎君宅)[1].

L'envoyé chargé de recevoir et d'accompagner et son second firent leur rapport complet. L'envoyé chargé de tenir compagnie dans l'hôtel et son second firent alors leur première visite d'après les mêmes rites qu'avait observés l'envoyé chargé de recevoir et d'accompagner. Chez les barbares, toutes les fois qu'on délègue des fonctionnaires du département des étrangers pour recevoir et accompagner, ou tenir compagnie dans l'hôtel, ou reconduire et accompagner, on choisit pour cela parmi les *Joutchen* (女眞), les gens du *P'o-hai* (渤海), les *K'i-tan* (契丹) ou les *Hi* (奚), des hommes qui doivent être intelligents, avoir des manières distinguées et affables et savoir parler le chinois. Comme sous-en-

du cours d'eau auprès duquel ils étaient établis, et il faut en finir avec le légende chinoise qui prétend que les *Leao* et les *Kin* avaient voulu, par le choix de leur nom, se comparer à des métaux durs et incorruptibles.

[1] *Ou-che* (cf. *Ta Kin kouo tche*, chap. XXVII) est le même personnage qui est appelé *Wan-yen Hi-yn* 完顏希尹 dans l'histoire des *Kin* (chap. LXXIII). *Ou-che* avait été un des plus fermes soutiens d'Akouta lorsque celui-ci fonda l'empire *Kin*; c'est aussi lui qui, en 1120, imagina l'écriture dite «grands caractères *joutchen*»; il fut mis à mort en 1140 par le successeur d'Akouta qui le soupçonnait de haute trahison. — Le titre de *lang-kiun* est donné à plusieurs grands dignitaires de l'empire *Kin*; nous le retrouvons, par exemple, accompagnant le nom de ce Salikan à qui nous devons peut-être la seule inscription présumée en grands caractères *joutchen* qui nous ait été conservée; cette inscription est datée de l'année 1134 (cf. Wylie : *On an ancient Inscription in the neuchih language*, apud *Journal of the Roy. As. Soc.*, 1860, vol. XVII, p. 331-345).

voyés, on choisit des Chinois (漢兒) instruits aux livres.

Ensuite un envoyé de la cour vint demander (à l'ambassadeur) de ses nouvelles et lui présenter du vin et des fruits; il offrit cette collation en se conformant aux règles habituelles. Quand ce fut fini, on fit encore trente *li* et on arriva à l'hôtel. L'hôtel ne se compose que d'une trentaine de bâtiments[1]; les murailles sont entièrement cachées et les salles et les chambres sont comme des tentes[2]. Les lits sur lesquels on se couche sont tous des divans en terre[3]; on y étend d'épais tapis, ainsi que des étoffes de soie, des peaux de martre et de grands oreillers. On avait préposé là plusieurs dizaines de soldats *Joutchen*, armés de sabres et tenant des arcs et des flèches, qui montaient une garde fort sévère. Ce lieu est encore à une dizaine de *li* de la cour des barbares.

Le lendemain, on offrit (à l'ambassadeur) du vin

[1] Le *San tch'ao pei mong hoei pien* donne la leçon : 第舍三十餘間. Le mot 第 a ici le sens d'« habitation ». — Le *Ta Kin kouo tche* écrit : 茅舍數十間 « quelques dizaines de chaumières ».

[2] Les murailles étant dissimulées sous des toiles, l'intérieur d'une chambre est comme l'intérieur d'une tente.

[3] On sait que, de nos jours encore, dans le nord de la Chine, on couche sur des sortes de divans en briques au-dessous desquels on allume du feu quand il fait froid; ces divans sont appelés des *k'ang* 炕. Peut-être sont-ce les *Kin* qui en ont introduit l'usage en Chine. De même que *Hiu K'ang-tsong*, l'auteur du *Pei yuen lou* (cf. p. 362, lignes 21-23) les signale en effet comme une chose remarquable; ces deux voyageurs se seraient assurément dispensés de cette observation si l'usage du *k'ang* leur avait été familier.

et des fruits. Le soir venu, l'envoyé du conseil privé [1] arriva en personne et, après discussion, on fixa au lendemain l'audience à la cour barbare.

Le lendemain, l'envoyé chargé de nous tenir compagnie dans l'hôtel vint avec nous pendant cinq ou sept *li* environ. A perte de vue s'étend une plaine unie et une vaste campagne; il s'y trouve quelques dizaines de maisons d'habitation disséminées comme les étoiles ou comme les pièces d'un jeu d'échec; elles sont réparties au hasard et n'observent aucun ordre; à plus forte raison n'y a-t-il ni remparts intérieurs ou extérieurs, ni rues, ni ruelles; presque toutes ces maisons tournent le dos au nord et regardent le sud; c'est parce que cela est plus commode pour envoyer paître leurs bestiaux que (les habitants) ont naturellement dispersé leurs demeures.

Un ou deux *li* plus loin [2], on nous ordonna de supprimer les parasols en nous disant que nous approchions du palais. Après avoir encore marché une centaine de pas vers le nord, nous rencontrâmes des corps de garde élevés sur des tertres [3] qui délimitaient un pourtour de trois à quatre *k'ing* [4]; celui

[1] 閣門使. Je donne la traduction de ce titre sous toutes réserves.

[2] 又一二里. Le *Ta Kin kouo tche* écrit : 又三里 « trois *li* plus loin ». Cette dernière leçon résulte évidemment d'une erreur de lecture.

[3] 阜宿?.

[4] Le *k'ing* 頃 est une mesure de superficie qui vaut 100 *meou* 畝.

du nord[1] est haut de plus d'un *tchang*[2]; on nous dit que c'était le rempart impérial. Arrivés à la porte du corps de garde, nous nous rendîmes auprès des marchepieds et descendîmes de cheval. Nous entrâmes à pied dans l'enceinte formée par les corps de garde. Du côté de l'ouest, on avait disposé quatre tentes en feutre; chacun se rendit dans sa tente pour s'y reposer.

L'envoyé du département des étrangers et le sous-envoyé allèrent rendre visite (à l'ambassadeur); on s'assit; le vin passa trois fois; au bout d'un peu de temps, on entendit venir le son des tambourins et des tambours; trois airs furent chantés successivement et on fit de la musique.

L'envoyé du conseil privé[3] et le *tche-tso-pan*[4] vinrent nous prendre pour entrer (au palais); (l'ambassadeur) prit alors en main ses lettres d'État; nous entrâmes par l'est du *Chan-p'ong*[5]; nous dis-

[1] 北. — Le *Ta Kin kouo tche* écrit : 並 « tous sont hauts de plus d'un *tchang* ».

[2] Le *tchang* vaut dix pieds.

[3] 閤門使. C'est sans doute le fonctionnaire dont il a été question plus haut, p. 429.

[4] 祗坐班 littéralement « celui qui veille à ce qu'on s'asseye avec respect »; ce devait être quelque maître des cérémonies.

[5] 山棚. Le souverain des *Kin* devait donner ses audiences dans une vaste salle, non bâtie, mais formée d'un échafaudage sur lequel on avait tendu des nattes ou des toiles; le mot 棚 désigne encore aujourd'hui les constructions provisoires de ce genre qu'on élève pendant l'été dans la Chine du nord. L'expression *chan-p'ong* indique que l'échafaudage était fort élevé et qu'on le comparait à une montagne.

posâmes les présents rituels au bas de la cour; on nous ordonna de nous approcher en observant le cérémonial; après que les compliments eurent été échangés, que les salutations, les danses et les sauts eurent été terminés, l'ambassadeur et son second montèrent au haut de la salle. Plusieurs dizaines de chefs joutchen étaient rangés dans le bâtiment latéral de l'ouest; quand ils eurent fini à tour de rôle leurs salutations, ils firent venir dans le haut de la salle des nobles, au nombre d'une centaine pour chacun d'eux. On s'assit en observant les rangs, et tous les autres se retirèrent.

Ce qui est à gauche du *Chan p'ong* (山棚) s'appelle « la grotte couchée sur la source » (枕源洞); ce qui est à droite s'appelle « la grotte de *Tse-ki* » (紫極洞). Au milieu, on a fait un grand écriteau sur lequel sont inscrits les mots « palais *ts'oei-wei* » (翠微宮); il est haut de cinq à sept pieds.

En combinant des soies de couleurs variées, on avait figuré des montagnes, des rochers, ainsi que des images d'immortels, de Buddhas, de dragons et d'éléphants; on y avait mêlé des branches de pin et de cyprès. Plusieurs hommes qui savaient imiter le chant des oiseaux se faisaient entendre dans ces montagnes.

On a construit en bois sept salles; elles sont fort belles, mais ne sont pas encore terminées; elles sont couvertes avec des tuiles dont la concavité est tournée en l'air et qui sont jointes avec de la boue; les becs d'aigle (des angles) et la maîtresse poutre du toit

sont en bois enduit de couleur noire; au-dessous on a tendu des tentures. L'écriteau placé sur le fronton porte les mots : « salle *K'ien-yuen* » (乾元殿). L'escalier est haut d'environ quatre pieds; au-devant de l'escalier est une plate-forme en terre qui est un carré de plusieurs dizaines de pieds de superficie; elle s'appelle « la cour du Dragon » (龍墀).

Vers les deux bâtiments latéraux, on avait édifié toute une série de huttes en roseaux qui étaient couvertes d'étoffes bleues; elles servirent à faire asseoir les hommes de l'escorte (de l'ambassadeur).

A l'intérieur de la salle, plusieurs dizaines de soldats joutchen formaient la haie sur deux rangs : chacun d'eux tenait une petite masse d'armes à long manche. Ils constituent la garde d'honneur.

Chaque jour, plusieurs milliers d'hommes étaient envoyés aux constructions et ils avaient déjà élevé près d'un millier de maisons; mais tout n'est point encore terminé; aussi bien les plans sont-ils fort grandioses.

Le siège du souverain barbare était comme nos tribunes[1] d'aujourd'hui : il était orné d'une double peau de tigre. (Le souverain) avait la tête enveloppée d'un bonnet de couleur noire, dont les attaches pendaient par derrière, comme sont aujourd'hui les bonnets des religieux bouddhistes; il portait une ceinture avec une agrafe en jade et des souliers en

[1] 講坐; cette expression désigne sans doute les tribunes ou chaires du haut desquelles les religieux bouddhiques expliquaient la Loi.

cuir blanc; il a une barbe rare; c'est un homme de trente-sept à trente-huit ans.

Devant lui on avait disposé de petites tables laquées en rouge, ornées d'argent ou dorées. Les assiettes à fruits étaient en jade; les ustensiles pour boire, en or; les ustensiles pour manger, en écaille; les cuillers et les bâtonnets étaient en ivoire. Lorsqu'arriva le moment du repas, plusieurs barbares, deux par deux, apportèrent par dizaines les marmites et les chaudrons; lorsqu'ils furent arrivés en présence (du souverain), leurs mains s'empressèrent à trancher et à découper les mets pour les servir. Ce repas s'appelle le « banquet de la cuisine impériale ». Ce qu'on y mange est en somme identique à ce qui a été décrit plus haut; cependant, c'est meilleur et plus fin, et le goût en est agréable. Les restes du repas furent distribués aux gens de l'escorte.

La musique fut semblable à celle que nous avons décrite précédemment; mais le nombre des musiciens était plus grand et s'élevait jusqu'à deux cents personnes; on nous dit que c'étaient les quatre anciens orchestres des *K'i-tan*[1]. Chaque fois que la musique se faisait entendre, il arrivait toujours qu'une dizaine d'hommes chantaient fortement, d'accord avec les flûtes; leur voix dominait tous les instruments; c'était singulier.

Le vin passa cinq fois; quand on eut fini de

[1] Les *Kin* venaient de se substituer à la domination khitane des *Leao;* ils avaient pris aux vaincus jusqu'aux musiciens de leur cour.

manger, chacun reçut en présent un vêtement brodé et une ceinture; celles de l'ambassadeur et de son second étaient en or; celles des autres étaient en argent. Quand les remerciements furent terminés, nous revînmes à l'hôtellerie.

Le lendemain, un envoyé de la cour offrit du vin et des fruits; il devait offrir encore des provisions de bouche, mais remplaça les provisions de bouche par des soies, au nombre d'une centaine de pièces pour l'ambassadeur et son second, d'une dizaine de pièces pour les autres personnes.

Le lendemain, nous allâmes à la cour des barbares pour assister au banquet des fleurs. Tout fut réglé suivant le cérémonial. Le vin passa trois fois et alors la musique se fit entendre. On fit résonner les gongs et on battit les tambours; cent spectacles furent représentés sur la scène; il y eut de grands étendards, des lions et des panthères, des sabres et des boucliers, des pierres sonores et des tambours; des hommes dansèrent sur la corde; d'autres montèrent à des mâts; d'autres jonglèrent avec des boules, ou agitèrent de petits pavillons ou firent rebondir des ballons; il y eut des luttes d'animaux à cornes, des combats de coqs et d'autres divertissements variés. Les couleurs des vêtements étaient fraîches et éclatantes; c'était fort analogue à ce qu'on fait à la cour de Chine.

En outre, il y avait cinq ou six femmes, fardées de rouge et habillées de vêtements éclatants, qui étaient debout derrière la foule des acteurs; chacune

d'elles tenait deux miroirs; elles élevaient et abaissaient leurs mains et les lueurs des miroirs lançaient comme des éclairs; elles étaient semblables à « la mère de la foudre » (電母) qu'on représente dans les temples. Cela était singulier.

Quand le vin eut passé cinq fois, chacun se leva et se rendit dans une tente; on se mit sur la tête des fleurs artificielles en soie de couleur dont il y avait une vingtaine pour chacun. Quand les remerciements furent terminés, on se rassit. Le vin passa trois fois, puis nous revînmes à l'hôtellerie.

Le lendemain, un envoyé de la cour offrit de nouveau du vin et des fruits. En outre, un haut dignitaire assista au banquet offert et en même temps au tir à l'arc. Dans l'hôtellerie, au bas de la cour, on disposa une cible. La musique se fit entendre et le vin passa trois fois. Le haut dignitaire qui assistait au tir à l'arc, l'envoyé chargé de tenir compagnie dans l'hôtellerie, et son second, l'ambassadeur chargé des lettres d'État et son second, quittèrent leurs sièges et allèrent tirer; on tira trois flèches; on se servit des arcs qu'on voulut; des rangs furent distribués entre les vainqueurs et les vaincus; puis on donna en présent des vêtements brodés et des chevaux de selle. Ce jour-là, des princes renommés et de hauts dignitaires parmi les barbares se cachèrent incognito dans la foule, afin de voir le tir à l'arc.

Le lendemain, l'audience pour prendre congé à la cour fut comme la première audience. Quand le vin et les mets furent finis, l'ambassadeur se rendit en haut

de la salle et demanda les lettres d'État; il redescendit, en les supportant à deux mains, au bas de la salle. On donna à l'ambassadeur et à son second des vêtements brodés, des objets, des soies, des chevaux de selle; les hommes de l'escorte reçurent des objets et des soies chacun suivant son rang. Après avoir salué et pris congé, nous retournâmes à l'hôtellerie.

On avait pendu de tous côtés des lanternes de soie au nombre de cent dix environ; elles affectaient des formes d'Hibiscus et d'oies sauvages; une dizaine de torches en cire y étaient mêlées. Un orchestre d'instruments à corde et à vent fit entendre la musique du haut de la salle. L'envoyé chargé de tenir compagnie dans l'hôtellerie et son second sortirent alors des rangs pour inviter l'ambassadeur chargé des lettres d'État et son second à une réunion pour regretter de se séparer; cette réunion est appelée « le banquet aux lanternes où l'on échange les vêtements ». Le vin ayant passé trois fois, chacun présenta environ trois vêtements ou des pièces de soie et on les échangea. Dans les réunions ordinaires, on s'était borné à s'engager à boire et à manger, et on ne se permettait pas de beaucoup parler; mais, cette nuit-là, les conversations et les rires allèrent bon train; on ne compta pas les tournées de vin et on ne s'arrêta qu'à l'ivresse. Tout cela est dans les anciens règlements.

Le lendemain, nous nous mîmes en route pour le voyage du retour. Lorsque nous fûmes arrivés à

la demeure du *lang-kiun Ou-che* (兀室郎君宅)[1], l'envoyé chargé de tenir compagnie dans l'hôtellerie et son second déployèrent leur rapport officiel et prirent congé. L'envoyé chargé de reconduire et d'accompagner et son second se présentèrent ici conformément au cérémonial. Un envoyé de la Cour vint demander (à l'ambassadeur) de ses nouvelles et lui offrir du vin et des fruits, comme à l'aller. Il en fut de même à *Sin tcheou* (信州)[2] et à *Loan tcheou* (灤州)[3]. Je ne décrirai pas de nouveau le voyage de retour.

Lorsque nous arrivâmes à *Ts'ing tcheou* (清州)[4] et que nous fûmes sur le point de retraverser la frontière, l'envoyé chargé de reconduire et d'accompagner et son second offrirent pendant la nuit du vin et de la nourriture et firent une « réunion pour regretter de se séparer »; comme précédemment, on produisit environ trois vêtements ou des pièces de soie et on les échangea. Les sentiments étaient très joyeux.

Le lendemain matin, nous partîmes; lorsque nous eûmes marché jusqu'au campement en dedans de la frontière, nous descendîmes de cheval et regardâmes au loin : sur notre frontière, des étendards, des cuirasses, des chevaux, des chars, des chaises à porteurs, des tentes témoignaient qu'on nous atten-

[1] Cf. p. 427, n. 1.
[2] Cf. p. 418.
[3] Cf. p. 397, n. 1.
[4] Cf. p. 392, n. 2.

dait. Tous nos gens se montrèrent joyeux. Au bout d'un moment, la musique se fit entendre; le vin passa cinq fois; on monta à cheval; puis, avec l'envoyé chargé de reconduire et d'accompagner et son second, on passa dans notre campement. La musique se fit entendre; le vin passa cinq fois; on remonta à cheval et on se reconduisit derechef au milieu des deux frontières; les envoyés des deux nations et leurs seconds tournèrent leurs chevaux et se tinrent face à face. Restant à cheval, ils burent une tasse de vin et firent l'échange des fouets qu'ils tenaient à la main, pour que ce fût un souvenir dans l'avenir. Le héraut déploya la lettre de congé. (Les envoyés) élevèrent leur fouet, saluèrent et se séparèrent; alors chacun fit faire volte-face à son cheval en regardant derrière soi; au bout d'un moment, ils avancèrent de quelques pas; ils s'arrêtèrent et hésitèrent pour marquer leur regret de se séparer; quand ils se furent ainsi comportés trois fois, ils partirent. Les barbares témoignèrent tous d'une vive tristesse; quelques-uns agitaient la main et pleuraient; mais nos gens n'en firent pas autant.

Dans ce voyage de retour, nous vîmes que, chez les barbares, on avait déjà fait des transports de grain et des envois de soldats; ils venaient en se suivant sans interruption; ils se transportaient et s'établissaient sur la frontière méridionale; les Chinois nous expliquèrent en détail à mainte reprise qu'ils s'apprêtaient à entrer dans l'empire pour le ravager. Dans ces conjonctures, les voyageurs crai-

gnaient du matin jusqu'au soir d'avoir l'infortune d'être retenus comme otages par les barbares; par bonne fortune ils revinrent en vie. Quand ils furent de retour au palais, ils trouvèrent que des instructions marquées du pinceau impérial avaient prescrit que quiconque oserait parler inconsidérément des choses de la frontière serait exilé à une distance de trois mille *li*, serait frappé d'une amende de trois mille ligatures, et que les peines ne seraient ni épargnées ni diminuées par aucune amnistie; c'est pourquoi ils n'osèrent rien dire. C'est en automne, le cinquième jour du huitième mois [1] qu'ils arrivèrent à la cour.

[1] Le 4 septembre 1125.

LE DIALECTE DE MAʿLULA.

GRAMMAIRE, VOCABULAIRE ET TEXTES,

PAR

M. PARISOT.

(SUITE.)

III

SUBSTANTIFS.

Dérivation.

31. La terminaison commune des substantifs au masculin singulier est *ā* non accentué : ***mšîḥā*** « Christ »; ***éḏnā*** « oreille »; ***éšnā*** (voyelle prosthétique) « année »; ***báġălā*** « mulet ».

Cette voyelle répond à la désinence ܐ de l'état emphatique.

32. L'état construit est formé par le retranchement de la voyelle *ā* : ***nůhrā — nůhr*** « lumière »; *ʿáy-nā—ʿăyn* « œil »; *ġabrōnā—ġabrůn* « homme »; ***rōḥ*** « action d'appeler ».

L'emploi assez rare de cette forme sera expliqué plus loin (106, 108).

33. Nous trouvons la forme de l'état absolu dans les participes et adjectifs (46, 59, 112, etc.).

34.

a. Beaucoup de substantifs sont construits sur le type ܦܘܠ, emphatique ܦܘܠܐ (13, 7, note, p. 298), tels sont *ḏrōʿā* « bras »; *fōyā* « visage »; *ḏappōpā* « mouche ».

b. D'autres, en grand nombre également, présentent la forme diminutive ܘܢܐ (voir p. 283) : *ṣafrōnā* « moineau »; *ḥewōnā* « serpent; *ġabrōna* « homme »; *ḫespōna* « argent ».

Dans cette désinence, le sens du diminutif s'est oblitéré. On se sert pour l'exprimer de l'adjectif *ĕzʿūṯ* (VII, 37); *ḥnūy zŭʿṭō* « mes petits frères »; *harūfō zʿūṭēn* « agneaux », *προβάτια*; *besnīṯā zʿūṭṭā* « petite fille » (cf. ܐܠܝܡܬܐ ܙܥܘܪܬܐ. Gwilliam, *Palestinian syriac literature*, 50, 13); *baḥarṯā ĕzʿūṯ* « petit étang ».

c. La terminaison ـَي, indiquant l'origine, la descendance, a persisté dans les adjectifs dérivés, sous les formes *äy, ōy* (voir 46, 9-15), représentant l'état absolu. (Cf. Gwilliam, *S. L.*, 63, *a* 3.)

35. La désinence *ā* (ܐ) est aussi celle des substantifs féminins à l'état absolu. Mais la confusion qui se produit de cette sorte entre les noms de cette catégorie et les masculins à l'état emphatique a fait rechercher l'emploi des terminaisons féminines em-

IMPRIMERIE NATIONALE.

phatiques, que l'on applique non seulement aux noms féminins, mais aux masculins eux-mêmes.

C'est ainsi que ܣܦܬܐ a donné *spaʿṯā*, pal. ܐܣܦܬܐ (V, 31) ܩܒܠܐ, *qĕbelṯā* (11, 4), et que nous trouvons *zahărṯā* à côté de *zahrā* (XII, 45).

36. On fait dériver les féminins des masculins correspondants à l'aide des terminaisons (ܬܐ), *īṯā* (ܝܬܐ) et *ṯṯā* (ܬܐ).

I. *Malk'ā* « roi »; *malk'ṯā* « reine »; *šappā* « jeune garçon »; *šapṯā* « jeune fille »; *baḥrā* « mer »; *baḥarṯā* « étang »; *ṭábyā* « gazelle »; *ṭabṯṯā* « gazelle femelle »; *mšaṯḥṓnā* « fiancé »; *mšaṯḥanṯṯā* « fiancée »; *bĕsṓnā* « garçon »; *besnṯṯā* « fille ».

Ces derniers exemples montrent que l'addition de la désinence dissyllabique produit le déplacement de l'accent.

II. *ḥarūfā* « mouton »; *ḥarūfṯṯā; ṭáwrā* « taureau »; *ṭawarṯṯā*.

37. Comme exemples de formes construites, nous avons: *päyṯ* de *päyṯā* « maison »; *láhăbṯ* de *láhăbṯā* « flamme »; *mšaṯḥanīṯ* de *mšaṯḥanīṯā; ḥašīšṯ* de *ḥašīšṯā* (*ḥašīšā*) « herbe »; *ēṯ*, *ēṯṯ* de *ēṯṯā* « femme mariée » ܐܢܬܐ.

On trouvera la forme de l'état absolu féminin en *ā* dans les adjectifs et les participes (46, 59, etc.).

38. La désinence *ṯā* s'applique aux substantifs

dérivés d'adjectifs ou de verbes : *ġāyēb* « absent »; *ġāyēbṯā* « absence »; *ăjmaʿ* « rassembler »; *jamʿaṯā* et *jamʿōyṯā* « réunion »; *ĕnšaq* « baiser » (v.) *nošqṯā* et *nošqā* « baiser » (s.); *ismēṭ* « s'enfuir »; *smawṭā* « fuite ».

Mais les verbes forment aussi des substantifs masculins (noms d'action) à l'aide de la simple terminaison *ā : ăṭar* « voler » (oiseau); *ṭyōrā* « vol »; *ĕnġab* « voler » (larron); *nġōbā* « larcin »; (*ărāḥ*) « partir, s'en aller »; *rōḥā* « départ, sortie ».

39. La terminaison *ōyṯā*, désinence régulière des féminins formés des noms en *ōy*, se donne aussi à des substantifs dérivés des racines *lāmad-ālaf*, lesquels en effet prenaient la forme ܘܬܐ pour ܝܬܐ (R. Duval, *Gr. syr.*, p. 241) : *kʿāfōyṯā* « compensation », كَفَا, كَفْو; *šiṯwōyṯā* « hiver », ܣܬܘܬܐ, شِتَاء.

Formation du pluriel.

40. La terminaison ordinaire du pluriel masculin est en *ó* accentué, de sorte qu'il se produit dans la flexion un déplacement de la syllabe tonique (19, 30) : *éḏnā* « oreille », pl. *ĕḏnó; ĕ́šnā* « année », *šnó; báġălā* « mulet », *baġăló*.

Cette descente de l'accent peut entraîner une mutation de la voyelle du singulier : *ḏrṓʿā* « bras », *ḏraʿó; fṓyā* « visage », *fayó; ḏappṓpā* « mouche », *ḏapāpó; béšlā* « mets », *bišló; malʿū́nā* « maudit », *malʿūnó*.

Des masculins augmentés en *ṯā* font aussi leur pluriel en *ó : ḥsurīṯā* (*ḥsūrā?*) « bois », *ḥsuró; ʿĕnbṯā*

(*ʿēnbā*) « raisin », *ʿēnbṓ; maʿarṯā* (*mʿárrā*) « cave, grotte », *mʿarrṓ; ḥyōṯā* « vie », *ḥyō* ܚܝܐ̈.

Une désinence en *ō* non accentué appartient à un petit nombre des mots au singulier (13, 7°, p. 299).

alṓ est l'apocope de *alṓhā* (I, 1).

šmṓ, qui s'emploie au singulier, est en réalité un pluriel (41).

41. A côté de cette désinence *ṓ* du pluriel masculin, il existe une terminaison en *ṓyā*, forme emphatique: *ḏnṓyā* « oreilles »; *ʿezzṓyā* « chèvres »; *šmṓyā* « cieux »; *qattĕšṓyā* « saints »; *qiršṓyā* « pièces d'argent », concurremment avec *eḏnṓ, ʿezzṓ, šmṓ, qattišō, qiršṓ.*

mṓyā « eau » s'emploie toujours sous cette forme.

On doit considérer la désinence *ṓyā* comme une formation parallèle à ـܝܐ̈, propre forme de l'emphatique masculin pluriel, conservée dans quelques mots du syriaque littéraire, comme ܚܝ̈ܐ, ܡܝ̈ܐ, ܐܪ̈ܝܐ, ܐܦ̈ܝܐ, (Nœldeke, *Gr.*, p. 46)[1]. Un allongement de la voyelle ـِ, produit par l'accentuation de la syllabe aurait donné ـَ. Comparez ܟܠ̈ܝܐ, ܫ̈ܝܐ, ܨܒ̈ܝܐ (Hofmann, *Gr.*, p. 266, note 8). A son tour, selon le procédé signalé plus haut (13, 7°, p. 298), cet ـَ serait passé en ܘ.

[1] Gwilliam, *Palestinian syriac literature*, donne les formes ܡܝ̈ܐ (59, 19), ܡܝ̈ܢ (59, 9), ܒܢ̈ܝܐ (50, 8), ܐܝ̈ܢ (*Palestinian Version of the Holy Scriptures*, 9, 2) ܚܡ̈ܫܝܐ (12, 10).

De la terminaison pleine *óyā*, dérive la forme usuelle *ó*, soit par suite de la chute de la dernière syllabe, soit par une contraction analogue à celle qui a donné, dans le dialecte édessénien, la désinence *ē*, issue de *ayā* (R. Duval, *Gr.*, p. 250). Le dialecte maloulien nous présenterait ainsi, comme le palmyrénien, les formes contractes à côté des formes pleines.

Cette formation se laisse suivre dans la série: ܡܥܢ̈ܝܬܐ (syr. litt.), ܡܥܢ̈ܬܐ (conj.), ܡܥܢܘ̈ܬܐ (*M. 1*), ܡܥܢܘ (*M. 2*).

42. Les féminins en *ā*, *ṯā* et *ṯṯā* ont le pluriel en *ōṯā*, *yōṯā* et *wōṯā*. L'addition de cette désinence accentuée produit les mêmes changements vocaliques que l'on a observés dans la formation du pluriel masculin : *īdā* « main », *ḏwṓṯā; ḏáyrā* « couvent », *ḏäyrăwṓṯā, ḏäyrwṓṯā; päyṯā* « maison », *päyṯyōṯā; šunīṯā* « femme » (VI, 8), *šanyōṯā; uḏōyṯā* « chambre », *uḏyōṯā; ḥisṯṯā* (*ḥissṯṯā*) « sac », *ḥissyōṯā; ṣůrṯṯā* « image », *ṣůryōṯā; kunṯā* « médaille », *kunyōṯā; ḥōṯā* « sœur », *ḥōṯăwōṯā; ṣäyfā* « été », *ṣäyfōṯā; ḫawḫṯā* « prune », *ḫawḫōṯā; mušméšṯā* « abricot », *mšumšṓṯā*. Cf. ܚܘܚ̈ܬܐ, ܕܘܟ̈ܝܬܐ, ܢܘ̈ܪܬܐ, de ܚܘܚܬܐ, ܕܘܟܬܐ, ܢܘܪܬܐ. Le pluriel *ăwōṯā* (*ḥōṯăwōṯā*, arabe أَخَوَات, cf. hébr. אֲחָיוֹת, syr. ܐܚ̈ܘܬܐ) serait à comparer avec *ăwāṯā* du syriaque littéraire comme ܐܬܘ̈ܬܐ, de ܐܬܐ.

ōṯā ܘ̈ܬܐ dérive de ܝܬܐ (R. Duval, *Gr.*, p. 250,

e), avec passage de ـَ en ـٌ. (Cf. Nœldeke, *Gr.*, p. 30.)

L'état construit de ces féminins pluriels est *pāy-tyōṯ*, *ḏäyräwōṯ*.

La forme ʿ*awäynōṯ* (II, 17) est un nom de lieu.

43. Outre les terminaisons rapportées ci-dessus, le pluriel masculin et féminin se forme à l'aide des désinences *ûn*, *ēn* et *ān*, soit ـُون, ـِين, ـَان, représentant le pluriel absolu, en araméen (R. Duval, *Gr.*, p. 247. — Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. XXXVII) : *ōlēf ġabrûn* « mille hommes »; ʿ*ēnbō ṭōbān* « bons raisins »; *arpa*ʿ *ḫawkbān* « quatre étoiles »; *ēṯlaṯ šuntān* « trois femmes »; *ḥûlān* ʿ*äynōyā* « ses yeux (*f*) sont louches »; *ĕšba*ʿ*ōrḫān* « sept fois »; *ĕm'ā išēn* « cent ans »; *mōyā qarrisēn* « eau froide »; *ḫüllān ĕšnō* « toutes les années »; *ḫarūfōy z*ʿ*ūtēn* « mes agneaux ».

Comme le montrent ces exemples, ce pluriel absolu en *n* se donne au substantif déterminé par un nom de nombre ou précédé de ܟܠ, comme dans le syriaque littéraire, ou à l'adjectif déterminant un substantif. Si l'état emphatique tend à évincer, plus complètement que dans l'ancienne langue, l'état absolu, celui-ci demeure dans les cas où le syriaque littéraire le conservait de préférence.

SUFFIXES DU NOM.

44. Les pronoms suffixes (22, p. 305) s'ajoutent au nom de la manière suivante :

SUBSTANTIF MASCULIN.

I

		SINGULIER.	PLURIEL.
		réǵlā « pied ».	*reǵlō.*
1re pers. com.		*riǵli* « mon pied »	*reǵlōy* « mes pieds ».
2e pers.	masc.	*reǵlaḫ.*	*reǵlōḫ.*
	fém.	*riǵliš.*	*reǵlōš.*
3e pers.	masc.	*reǵlē.*	*reǵlōyē.*
	fém.	*reǵlā.*	*reǵlōyā.*
1re pers. com.		*réǵlaḥ* « notre pied ».	*reǵlāynaḥ* « nos pieds ».
2e pers.	masc.	*reǵlḫūn.*	*reǵlāyḫūn.*
	fém.	*reǵlḫēn.*	*reǵlāyḫēn.*
3e pers.	masc.	*reǵlhūn, reglūn.*	*reǵlāyhūn.*
	fém.	*reǵlhēn, reglēn.*	*reǵlāyhēn.*

Dans cette flexion et dans les suivantes, le changement euphonique de la voyelle du radical à certaines personnes est à remarquer.

Le suffixe *ī* ـِي de la première personne du singulier est devenu quiescent, et ne s'émet dans la prononciation, après un radical terminé par une consonne, que comme une lettre euphonique, de sorte que la non-articulation de cette voyelle donne des formes semblables à celle de l'état construit : *bīḏ*

(*b-idĭ*) « dans ma main », ܒܐܝܕܝ; *ʿa-bōl* (*ʿa-bōlĭ*) « dans mon esprit », ܥ[ܠ]ܒܠܝ; *ibr* (*ibrĭ*) « mon fils » ܒܪܝ.

II

	SINGULIER.	PLURIEL.
	eśmā « nom ».	
1re pers. com.	*iśmi.*	*eśmaḥ.*
2e pers. masc.	*eśmaḥ.*	*eśmḥūn.*
2e pers. fém.	*iśmiś.*	*eśmḥēn.*
3e pers. masc.	*eśmē.*	*iśmūn.*
3e pers. fém.	*eśmā.*	*ismēn.*

III

	SINGULIER.	PLURIEL.
	leppā « cœur ».	
1re pers. com.	*lippĭ.*	*leppāynaḥ.*
2e pers. masc.	*leppaḥ.*	*lippāyḥūn.*
2e pers. fém.	*lippiś.*	*lippāyḥēn.*
3e pers. masc.	*leppē.*	*lippāyhūn.*
3e pers. fém.	*leppā.*	*lippāyhēn.*

IV

	SINGULIER.	PLURIEL.
	ḥṣónā « cheval ».	*ḥṣanó.*
1re pers. com.	*ḥṣōnĭ.*	*ḥṣanōy.*
2e pers. masc.	*ḥṣōnaḥ.*	*ḥṣanōḥ.*
2e pers. fém.	*ḥṣōniś.*	*ḥṣanōś.*
3e pers. masc.	*ḥṣōnē.*	*ḥṣanōyē.*
3e pers. fém.	*ḥṣōnā.*	*ḥṣanōyā.*
1re pers. com.	*ḥṣónaḥ*	*ḥṣanāynaḥ.*
2e pers. masc.	*ḥṣōnḥūn.*	*ḥṣanāyḥūn.*
2e pers. fém.	*ḥṣōnḥēn.*	*ḥṣanāyḥēn.*
3e pers. masc.	*ḥṣōnhūn*, *ḥṣōnūn.*	*ḥṣanāyhūn.*
3e pers. fém.	*ḥṣōnhēn*, *ḥṣōnēn.*	*ḥṣanāyhēn.*

SUBSTANTIF FÉMININ.

V

	SINGULIER.	PLURIEL.
	päyṯā « maison ».	*päyṯyṓṯā.*
1re pers. com.	*päyṯī.*	*päyṯyōṯī.*
2e pers. masc.	*päyṯaḫ.*	*päyṯyōṯaḫ.*
2e pers. fém.	*päyṯiš.*	*päyṯyōṯiš.*
3e pers. masc.	*päyṯē.*	*päyṯyōṯē.*
3e pers. fém.	*päyṯā.*	*päyṯyōṯā.*
1re pers. com.	*päyṯaḥ.*	*päyṯyōṯaḥ.*
2e pers. masc.	*päyṯḫún.*	*päyṯyōṯḫún.*
2e pers. fém.	*päyṯḫēn.*	*päyṯyōṯḫēn.*
3e pers. masc.	*päyṯhún, päytún.*	*päyṯyōṯhún, päyṯyōṯūn.*
3e pers. fém.	*päyṯhēn, päyṯēn.*	*päyṯyōṯhēn, payṯyōṯēn.*

45. Ces suffixes se joignent d'une manière irrégulière à certains substantifs.

VI

Obū « père ». Constr. *ōb.* ܐܰܒ, ܐܰܒܳܐ. Pal. ܐܒܐ.

1re p. c.	*éppay.*	*abúnaḥ, eppäynaḥ.*
2e pers. masc.	*ōbūḫ.*	*abūḫún.*
2e pers. fém.	*ōbūš.*	*abūḫēn.*
3e pers. com.	*ōbū.*	*abūhún.*
		abūhēn.

VII

Émmā « mère ». Constr. *em* (*emm*). Plur. *emmṓṯa.* ܐܡ. Pal. ܐܡܐ.

1re pers. com.	*émmay.* *émmaḥ.*	*emmäynaḥ.*
2e pers. masc.	*emmaḫ.*	
2e pers. fém.	*emmiš.*	
3e pers. masc.	*emmē.*	
3e pers. fém.	*emmā.*	

VIII

ḥūn « frère ». Plur. *ḥŭnō, ḥnū.* (Voir Vocabulaire, VI, 5.)

1re pers. com. *ḥūnī.* *ḥūnaḥ.* *ḥnāy.* *ḥnāynaḥ.*

2e pers. { masc. *ḥūnaḥ.*
fém. *ḥūniš.*

IX

ḥōṯā « sœur ». Constr. *ḥōṯ.* Plur. *ḥōṯăwōṯā, ḥōṯwōṯā.*

1re pers. com. *ḥōṯī, ḥōṯāḥ, ḥōṯăwōṯī, ḥōṯwōṯī, ḥōṯwōṯaḥ.*

X

ĭbrā, ibr « fils ».

1re pers. com. *ibrī, ebraḥ, ĕbbraḥ.*

2e pers. { masc. *ĕbraḥ, ĕbbraḥ, ĕbrḥūn, -ēn.*
fém. *ibriš.*

3e pers. { masc. *ēbrē, ĕbrhūn, ĕbrūn, -ēn.*
fém. *ēbrā.*

IV

ADJECTIFS.

46. A l'état absolu, les adjectifs monosyllabes prennent au masculin singulier une voyelle prosthétique (17, p. 300).

Le féminin se forme en *ā, ṯā* et *ṯṯā.*

Le pluriel est en *ēn* (masc.) et *ān* (fém.).

		FÉM.	PL. MASC.	PL. FÉM.
ĕ'ēl	« élevé »,	*'ályā,*	*'ályēn,*	*'ályān.*
ĕḥli	« joli »,	*ḥályā,*	*ḥalyēn,*	*ḥalyān.*
ĕbḥēl	« avare »,	*bḥīlā.*		
ĕfkūh	« boiteux »,	*fkōhā.*		
ṭōb	« bon »,	*ṭōbā,*	*ṭōbēn,*	*ṭōbān.*
ḥōdar	« vert »,	*ḥōdrā,*	*ḥōdrēn,*	*ḥōdrān.*
káyyēs	« beau, bon »,	*kayyēsa,*	*kayyēsēn,*	*kayyēsān.*
mōšēt	« chaud »,	*mōstā,*	*mōstēn,*	*mōstān.*

Má'lᵘlōy, ma'llōy « Maloulien »; *ma'llōyṯā; ĕšmaḥ ma'lᵘlōy* « nous nous appelons Malouliens »; *ṣádănōy* « de Seydnaya »; *yábrᵘdōy* « de Yabroud »; *nabkănōy* « de Nebk »; *sarqāy, sarqōy* « mahométan », *sarqōyṯā; frensōwāy* « français »; *anglizōy* « anglais ».

bahlŭlā « imbécile », *bahlulṯṯā; ez'ūṭ* « petit », *z'ūṭṭā* (18, p. 201), *z'ūṭēn* (*z'ūṭō*), *z'ūṭān.*

47. A l'état emphatique, les adjectifs revêtent les flexions correspondantes des substantifs.

ḥrēnā « autre », *ḥrīṯā,* pl. *ḥrinō, ḥrinyōṯā.*
qattēšā « saint », *qattēšṯā, qattišō, qattēšyōṯā.*

rappā et *rabbā* « grand », *rapṯā,* pluriel emphatique *rappō, rappōṯā,* à côté de *rappēn, rappān,* pluriel absolu.

DEGRÉS DE COMPARAISON.

48. Plusieurs dialectes néo-syriaques (Guidi F., p. 296) expriment le comparatif au moyen du procédé arabe, c'est-à-dire par les formations أَفْعَلُ, إِفْعَلْ. Les exemples suivants nous en font voir l'emploi dans le syriaque de Ma'lūlā.

qarrēs « froid », comp. *áqrās; kayyēs* « beau, bon » : *Maʿlūlā akyās m-ġūpāʿod* « Maʿlūlā est plus beau que Djubʿadîn ».

rappā « grand » : *pāyṯaḥ awrāb m-tīḏi* « ta maison est plus grande que la mienne ».

tqwĭ « fort » : *ḥūnē aqûy mĕnē* « son frère est plus fort que lui ».

qátēm « ancien » : *Maʿlūlā hī blōtā ĕqḏâm m-yábrūḏ* « Maʿlula est une ville plus ancienne que Yabroud ».

On doit ajouter *aḥsēn* « plus beau, meilleur » احسن, emprunté à l'arabe, comme اقوى, اقدم, اكثر, qui n'appartiennent pas à la langue indigène.

49. On exprime aussi la comparaison par les adverbes : *akṯar* « davantage »; *akṯar mn* « plus que ».

50. Le superlatif se marque par *baḥár* « très, beaucoup », ajouté à l'adjectif :

káyyēs baḥár « très bon »; *qáhwē mōstā baḥár* « du café très chaud ».

V

NUMÉRATION.

51. En dehors des deux premiers nombres, dont la formation est particulière, les ordinaux sont d'un rare usage (cf. Mclean, *V. s.*, p. 68). Déjà, dans le syriaque littéraire, la nomenclature ordinale dépassait rarement les vingt premiers nombres; souvent

même on remplaçait la forme adjective par celle du nombre cardinal préfixé du ܕ (cf. R. Duval, *Gr.*, p. 274).

Ces formes ont pour caractéristique le redoublement de la seconde consonne, comme les fractions de l'ancien syriaque (R. Duval, *Gr.*, p. 274, 275), suivant la forme des noms d'action de *pael.*

Voici la double série complète de la première décade.

	CARDINAUX.		ORDINAUX.	
	MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
1	*ăḥad̲*	*ĕḥd̲ā*	*awwálnō*	*awwaltṯā*
2	*iṯr, itr[i]*	*ṯarṯ, ṯarṯ[i]*	*ṯēn, ṯényō*	*ṯēnnṯṯā*
3	*ṯlōṯā*	*ĕṯlaṯ*	*ṯlēṯ, ṯillēṯ*	*ṯillīṯā*
4	*árpa'* (*c.*)		*ĭrpĕ'ă*	*irpă'ṯā*
5	*ḥámšā*	*ḥámmeš*	*ḥimmēš*	*ḥimmēšṯā*
6	*šéṯṯā*	*šeṯ*	*šiṯṯ*	*šiṯṯīṯā*
7	*šůb'ā*	*ĕšba'*	*šůbbĕ'ă*	*šŭbba'ṯā*
8	*ṯmṓnyā*	*ĕṯmōn*	*ṯŭmmēn*	*ṯúmmēnṯṯā*
9	*téš'ā*	*ĕtša'* (*ĕṯa'*)	*tiššĕ'ă*	*tiššĕ'īṯā*
10	*'ásrā*	*ĕ'asar*	*'easser*	*a'assrīṯā*

Ces numéraux répondent aux formes syriaques; *ĭtr[i]* et *ṯarṯ[i]* sont à rapprocher de ܬܪܝܢ et ܬܪܬܝܢ (Mclean, *V. s.*, p. 64), et ܬܪܝܢ (Lewis, Gibson. *Lectionary*, p. XX).

awwálnō (أوّل) et *ṯēnyō* ont une terminaison abrégée (cf. ܩܕܡܝܐ, ܬܢܝܢܐ), représentant l'état absolu. *ṯēnnīṯā* se retrouve dans le palestinien ܬܢܝܢܬܐ (Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. XX), cf. ܬܠܝܬܝܐ, ܬܠܝܬܬܐ (*ibid.*, p. XXI); ܫܒܝܥܝܐ (*ibid.*, p. XXII).

Les neuf premiers nombres entrent comme il suit dans la formation de la seconde décade :

11	*ăḥḏắăsar,*	fém.	*ĕḥḏāʿasʿr.*
12	*ṯlḗăsar ṯreʿăsar,*		*ṯarṯʿasʿr.*
13	*ṯliṯṯāʿăsar,*		*ĕṯlaṯʿasʿr.*
14	*arpaʿṯṯāʿăsar,*		*arpaʿasʿr.*
15	*ḥammēšṯṯāʿăsar,*		*ḥammēšʿasʿr.*
16	*šēṯṯāʿăsar,*		*šēṯʿasʿr.*
17	*šbaʿṯṯāʿăsar,*		*ĕšbaʿasʿr.*
18	*ṯmōnṯṯāʿăsar,*		*ĕṯmōnʿasʿr.*
19	*tēšṯṯāʿăsar,*		*ĕtšaʿasʿr.*

Le dialecte de Qotchḥanné nous offre ܬܠܥܣܪ̈ (12) à côté de ܬܪܥܣܪ̈ (10, p. 296). Mclean, *V. s.*, p. 65. Les formes en *ṯṯā* (13-18) manquent aux dialectes chaldéo-syriaques (Mclean, *ibid.*). Elles se trouvent au contraire dans l'arabe vulgaire.

Les dizaines suivantes sont :

20	*ʿēsĕr.*		
21	*ʿēsĕr wăḥaḏ*	fém.	*ʿesʿr waḥḏā.*
22	*ʿēsĕr wiṯrⁱ*		*ʿesʿr u-ṯarṯⁱ.*
23	*ʿēsĕr uṯlōṯā*		*ʿesʿr wĕṯlaṯ.*
24	*ʿēsĕr warpaʿ*		

30	*ṯlēṯⁱ.*	70	*šubʿⁱ.*
40	*ĭrpēʿⁱ.*	80	*ṯmēnⁱ.*
50	*ḥēmĭš.*	90	*tēšĕʿa.*
60	*šiṯⁱ.*		

On compte ainsi les centaines formées des unités féminines :

100	*ĕm'ā.*	600	*šĕṯ ĕm'ā.*
200	*ṯarṯ ĕm'ā.*	700	*ešbaʿ ĕm'ā.*
300	*ĕṯlaṯ ĕm'ā.*	800	*ĕṯmōn ĕm'ā.*
400	*arpaʿ ĕmā'.*	900	*ĕtšaʿ ĕm'ā.*
500	*ḥammĕš ĕm'ā.*	1,000	*ōlĕf.*

1896 *ōlĕf u-ṯmōn ĕm'ā u-tĕšĕʿa u-šĕṯṯā*

52. *ʿĕsʿr wĕṯlaṯ išĕn* « vingt-trois ans »; *ōlĕf ḫawkbān* « mille étoiles »; *ṯlōṯā ġabrūn* « trois hommes »; *ĕṯlaṯ šunīān* « trois femmes »; *ṯlōṯā yūm* « trois jours »; *ṯarṯ dwōṯi* « mes deux mains »; *ṯarṯ īd* « les deux mains » (112); *arpaʿ ḫatrān* « quatre fois »; *ĕšbaʿ ōrḥān* « sept fois »; *ĕṯlaṯ ŭrḥ* « trois fois ».

ilē šŭbʿā rayš « il a[vait] sept têtes ».

¿ēḥmā ōmrē? — *šĕṯṯā yarḥĕn.* « Quel âge a-t-il? — Six mois ».

¿ēḥmā šaʿṯā? — *šaʿṯā ĕḥdā.* « Quelle heure est-il? — Une heure.

šaʿṯā ṯarṯi « deux heures »; *šaʿṯā ĕṯlaṯ u-felkʿā* « trois heures et demie »; *šaʿṯā ḥammĕš u-rŭbbĕʿā* « cinq heures un quart.

awwalṯā « la première fois »; *ṯēn ḫatrṯā* « la seconde fois »; *ṯēn yōmā* « le deuxième jour »; *ṯlēṯ ḫatrṯā* « la troisième fois ».

VI

VERBES.

53. Dans les verbes, le temps passé s'exprime par une flexion pareille à celle de l'ancienne langue: les suffixes personnels s'ajoutent immédiatement à la racine.

Le futur est formé, par périphrase, de la combinaison des flexions de l'ancien aoriste à préfixes et des auxiliaires.

L'impératif ne possède que la seconde personne, aux deux genres et aux deux nombres.

Aux deux participes, présent et passé, la vocalisation ancienne s'est conservée.

De la conjonction des participes avec les formes du pronom personnel ou avec les lettres affixes du futur résulte le temps présent (*tempus durans*) « j'écris et j'écrirai ».

L'état ou l'action présente s'expriment par *ʿam* combiné avec les préfixes personnels et les participes.

L'infinitif manque. On y supplée par le nom d'état ou d'action (38, p. 443).

Les voix dérivées sont : la forme intensive (*paʿel*), la voix factitive (*afʿel*), le passif (*ĭnpʿal*), plus diverses formes calquées sur les voix arabes, en dehors du système purement syriaque.

Des verbes faibles de la grammaire classique nous retrouvons les flexions : I *pe-ālaf*; II *pe-yŭd*, à laquelle se rattache la classe III, *pe-waw*, de quelques radicaux arabes; IV *ʿē-waw*, *ʿē-ālaf*, *ʿē-yud;* V *ʿē-ʿē;* VI *lāmad-ālaf*, *lāmad-yad.*

Les verbes *pe-nūn* suivent, sauf quelques formes, la conjugaison du verbe fort; mais la racine ܢܦܩ, qui a perdu sa première consonne (79), revient à la cinquième classe.

Il faut mettre à part, comme s'éloignant de la flexion régulière, la conjugaison des auxiliaires et de certains verbes anormaux.

54. Verbe fort.

Verbes en *a*. — Ex. : ܟܬܒ « il a écrit »; ܩܛܠ « il a tué ».

PARFAIT.

SINGULIER.

3ᵉ pers.	masc.	*ĕḫṯáp,*	*ĕqṭal.*
	fém.	*ḫáṯpaṯ,*	*qaṭlaṯ.*
2ᵉ pers.	masc.	*ḫáṯpiṯ,*	*qaṭliṯ.*
	fém.	*ḫáṯpiš,*	*qaṭliš.*
1ʳᵉ pers. comm.		*ḫáṯpiṯ,*	*qaṭliṯ.*

PLURIEL.

3ᵉ pers. comm.		*èḫṯap,*	*ĕqṭal.*
2ᵉ pers.	masc.	*ḫaṯpiṯḫún,*	*qaṭliṯḫún.*
	fém.	*ḫaṯpiṯḫen,*	*qaṭliṯḫēn.*
1ʳᵉ pers. comm.		*ḫaṯpinnaḥ,*	*qaṭlinnaḥ.*

Cette flexion rejette la première des deux voyelles de la racine dissyllabique. De là l'emploi : 1° d'une voyelle épenthétique, *ĕ* (*ĕ*), *ĭ*, à la 3ᵉ pers. masc. sing. et à la 3ᵉ pers. commune du plur. Cette voyelle disparaît quand la forme verbale s'adjoint les suffixes de régime (96, 32 et suiv.).

2° D'un *i* euphonique dans la liaison des suffixes personnels, *iṯ* pour ܬ à la 2ᵉ pers. masc. sing., et *iš* pour ܟܝ (22, 3°), à la 2ᵉ pers. fém. sing.

IMPRIMERIE NATIONALE.

3° *ṯ* à la 3ᵉ pers. fém., et à la 1ʳᵉ commune sing. représente ܐ, provenant respectivement de ܐܬ et de ܐܬ; d'où les désinences *aṯ*, *iṯ*. Ces voyelles appartiennent à la flexion.

La voyelle de la 3ᵉ pers. masc. passe à la première syllabe dans l'annexion des suffixes (96).

Par suite de la chute de la voyelle finale, qui avait, même dans le syriaque édessénien, cessé de se prononcer, la 3ᵉ pers. du plur. ne se distingue pas de la 3ᵉ du masc. sing. On ajoute le pronom, s'il est nécessaire de spécifier la personne : *hū ĕḫṯap*. *ĕḫṯap hēnnēn.*

La terminaison primitive reparaît devant les suffixes (96, 97). Voir aussi *tlūn*, *ṯfūn* (82, 7, 8).

ṯḫūn, *ṯḫēn* présentent une formation analogue à celle du pronom isolé correspondant.

naḫ, devenant *nnaḫ* (*n* emphatique) après une voyelle, s'explique par ce qui a été dit ci-dessus (22, 5°).

55

ĕšma'	« entendre »	ܫܡܥ
ĕṯbar	« briser »	ܬܒܪ
ĕz'aq	« crier »	ܙܥܩ
ĕšqal	« prendre »	ܫܩܠ
ĕrḫab	« monter » (*'a- susṭā*, à cheval)	ܪܟܒ
ĕnṭaf	« arracher »	ܢܬܦ
ĕnḫaṭ	« mordre »	ܢܟܬ
ĕffar	« se fondre, couler »	ܦܪ
ĕḫtam	« servir »	ܚܕܡ
ĕqṭa'	« couper »	ܩܛܥ

	ĕhjam	« se jeter »	هجم
	ĕf'al	« faire »	فعل
15	*ĕzrab*	« enfermer »	زرب « parquer » ܐܥܩ *angustiavit.*
	ĕqtar	« pouvoir »	قدر
	natjat, f.	« enfanter »	نَتَجَت
	ĕlmaz	« repousser en frappant »	لمز
	ĕnhus	« massacrer »	ܢܟܣ
20	*ĕhnuš*	« balayer »	ܟܢܫ
	ă'bar	« entrer »	ܥܒܪ
	ĕhtab	« se fiancer »	خطب
	ĕrtap	« composer »	رتب
	ĕzqaf	« applaudir »	ܙܩܦ
25	*ĕqbar*	« ensevelir »	ܩܒܪ
	ĕhrab	« détruire »	ܚܪܒ
	ĕzra'	« semer »	ܙܪܥ
	ĕsbaq	« dépasser, gagner »	سبق
	ĕtlap	« demander, supplier »	طلب Ns. ܛܠܒ
30	*ĕnsar*	« vaincre »	نصر
	ăsraf	« dépenser »	صرف
	ăġfar	« pardonner »	غفر. Cf. ܚܦܐ, *texit.*
	ĕhlaf	« coûter, occasionner une dépense »	كلف. Cf. Ns. ܟܠܦ
	ĕsba'	« être rassasié »	ܣܒܥ
35	*ĕhlaq*	« créer »	خلق
	ĕsfar	« partir en voyage »	Ns. ܣܦܪ (Nœld. *Gr. ns.*, p. 391), سفر
	ĕhdar	« s'engourdir, faiblir » (membres).	خدر, ܚܡܪ
	ĕt'an	« porter »	ܛܥܢ
	ĕk'am	« capter, entourer » (à la chasse).	Ns. ܟܥܡ (Nœld. *Gr. ns.*, p. 42).

40 *ĕnṭar*	« garder »	ܢܛܪ
ĕftaḥ	« ouvrir »	ܦܬܚ
ĕqsam	« partager »	ܩܣܡ
ĕšta‘	« jouer »	ܐܫܬܥ

La vocalisation des formes *ĕnḥus* (19), *ĕḥnuš* (20), doit être rapprochée des formes ܡܚܡܘܣ, ܡܣܡܘܣ, ܣܪܘܐ (Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. xvi).

56. Verbes en *ē*.

Ex. : ܣܠܩ « il s'est levé »; ܥܪܒ « il s'est couché »; ܐܕܡܚ « il a dormi ».

SINGULIER.

3ᵉ pers.	masc.	*isléq.*	*irēb.*	*idmēḥ.*
	fém.	*silqaṯ.*	*‘ĕrpaṯ.*	*dēmḥaṯ.*
2ᵉ pers.	masc.	*silqiṯ.*	*‘ĕrpiṯ.*	*dēmḥiṯ.*
	fém.	*silqiš.*	*‘ĕrpiš.*	*dēmḥiš.*
1ʳᵉ pers.	com.	*silqiṯ.*	*‘ĕrpiṯ.*	*dēmḥiṯ.*

PLURIEL.

3ᵉ pers.	com.	*isléq.*	*irēb.*	*idmēḥ.*
2ᵉ pers.	masc.	*silqiṯḥūn.*	*‘ĕrpiṯḥūn.*	*dēmḥiṯḥūn.*
	fém.	*silqiṯḥēn.*	*‘ĕrpiṯḥēn.*	*dēmḥiṯḥēn.*
1ʳᵉ pers.	com.	*silqinnaḥ.*	*‘ĕrpinnaḥ.*	*dēmḥinnaḥ.*

57.

ĕsmēq	« devenir rouge »	ܣܡܩ
5 *ĕṣmēṯ*	« se taire »	ܨܡܬ
ĕsmēṭ	« s'enfuir »	Vulg. ܪܘܛܐ
ĕnfēq	« sortir »	ܢܦܩ
ĕnkēb	« sécher »	ܝܒܫ
ĕḥfēn	« avoir faim »	ܟܦܢ

10 *ĕṭqēl* « être oppressé » . . . . ثقل

ĭḥēlp « traire » . . . . سحب N. s. سيحب

ĕmrēḏ « être malade » . . . . مرض

ĕfṭēn « comprendre » . . . . فطن

ăjlēs « s'asseoir » . . . . جَلس

15 *ărhēṭ* « courir » . . . . [illegible]

ĕlzēm « être nécessaire, falloir » . . . . . . لزم

58. Impératif.

SINGULIER.

2ᵉ pers. masc. *ĕḫṭūp, ŭḫṭáp* « écris » ; *ĕṣmáṭ* « tais-toi » ; *ĕḫnáš* « balaie » ; *ĕrḫáb* « monte » ; *ĕnḫás* « massacre » *'abár* « entre » ; *ŭġfūr* « pardonne ».

2ᵉ pers. fém. *ṣmōṭ ; šqēl* « prends » ; *ftōḥ* « ouvre ».

PLURIEL.

2ᵉ pers. masc. *naḫsūn* « massacrez » ; *zaqfūn* « applaudissez » ; *raṭbūn* « composez ».

2ᵉ pers. fém. *zaqfēn.*

Les formes monosyllabes de l'impératif prennent une voyelle prosthétique *ĕ, ĭ, ŭ, ă* (17), dans les mêmes conditions que le prétérit (54, 1°).

59. Participes.

PARTICIPE PRÉSENT.

ḫōṯēb, ḫōṯbā, ḫōṯbēn, ḫōṯbān.

qōṭēl.

sōlēq, sōlqā, sōlqēn, sōlqān.

ḫōnēš, ḫōnšā.

'ōbar, 'ōbrā.

lōzēm « il faut ».

PARTICIPE PASSÉ.

ĕḥṭēb, *ḥṭēbā*, *ḥṭēbēn*, *ḥṭēbān*.
ĕḥrēb « détruit », *ḥrēbā*.
ĕbrēḥ حبرح (*ĕbbrēḥ*) « béni ». *brēḥā*.
ĕqbēr « enseveli », *qbērā*.
ĕšqēl « portant » (sens actif).

60. Futur.

SINGULIER.

3ᵉ pers.	masc. *báttē yĭḥṭūb*.	*battē yĕdmēḥ*	*yĕḥēlpʿ*	
		yajlās.	*yĭqūṭʿ* (55, 12).	
	fém. *báttā ṭiḥṭūb*.	— *ṭidmēḥ*.	*ṭĕḥēlp*.	
2ᵉ pers.	masc. *battaḥ ṭiḥṭūb*.	— *ṭidmēḥ*.		
	fém. *báttiš ṭiḥṭūb*.	— *ṭidmēḥ*.		
1ʳᵉ pers. com.	*bat* (*battʿ*) *niḥṭūb*.	— *nedmēḥ*.		

PLURIEL.

3ᵉ pers.	masc.	*battāyhūn yiḥṭbūn*.	*yedmḥūn*.
	fém.	*battāyhēn yiḥṭbān*.	*yedmḥān*.
2ᵉ pers.	masc.	*battāyḥūn ṭiḥṭbūn*.	*ṭedmḥūn*.
	fém.	*battāyḥēn ṭiḥṭbān*.	*ṭedmḥān*.
1ʳᵉ pers. com.		*battāynaḥ niḥṭūb*.	*nedmēḥ*.

La voyelle du futur peut monter entre les deux premières radicales, si l'adjonction des suffixes (96) le demande : *yĭḥṭūb*, *yĕḥūṭbennā*.

Loin d'appartenir exclusivement à l'arabe vulgaire, la formation du futur en *bad* se trouve dans tous les dialectes orientaux, sous les éléments de ݒ݂ܒ, ܒܓܐ, ܒܝ (Cf. Nœldeke, *Gr. ns.*, p. 295. Mclean, *V. s.*,

p. 122), même dans l'arménien vulgaire (պիտի). On a expliqué *bad, baddi* « je veux » par ܒܥܐ ܕ « *quaesitum est ut.....* » (Nœldeke, *Gr. ns.*, p. 295). Le petit district de Ṭal, dans le Kurdistan central, forme effectivement le futur au moyen de ܒܥܐ ܕ, flexionné ainsi :

		SINGULIER.			PLURIEL.
3ᵉ pers.	masc.	ܒܥܐ ܕ			
	fém.	ܒܥܐ ܕ	3ᵉ pers.	com.	ܒܥܝ ܕ
2ᵉ pers.	masc.	ܒܥܬ ܕ	2ᵉ pers.	masc.	ܒܥܝܬܘܢ ܕ
	fém.	ܒܥܬܝ ܕ		fém.	ܒܥܝܬܝܢ ܕ
1ᵉ pers.	masc.	ܒܥܢ ܕ	1ʳᵉ pers.	com.	ܒܥܝܢ ܕ
	fém.	ܒܥܢ ܕ			

Cependant *bad, baddi* peut s'interpréter d'une autre manière : بِوِدِّي « [il est] dans mon désir »[1].

61. Les formes du futur isolées de l'auxiliaire *bat* ne s'emploient qu'interrogativement, avec le sens du futur ou du présent :

¿ṯiḫṯůb ? « écriras-tu ? »

Marya ¿ ṯĕhēlp ĭl-ʿēzzā? « Marie est-elle à traire la chèvre ? »

Ou bien elles expriment l'optatif ou l'impératif :

ninḥůṯ « descendons ».

nzellaḥ « allons ».

yĭsallēm-ĕl-ĭdwōṯaḫ « qu'il conserve tes mains ».

ṯṯēlē malkʿůṯaḫ « que ton royaume arrive ».

[1] J. Harfouch, *Le Drogman arabe*, Beyrout, 1894, p. 46.

ṯḥannan ʿalāynaḥ « aie pitié de nous ».

Enfin elles se joignent à un verbe précédent dans les phrases conjonctives (121, 122).

TEMPS PRÉSENT.

62. Ce temps est rendu d'abord par la simple apposition du participe et du substantif ou du pronom.

ānā tayēr « je suis errant » (76, 11); *haṯ ĕbbrēḥ* « tu es béni »; *hašī ġarēbā* « tu es étrangère »; *ḫūnaḥ mdukkʿēl* « ton frère ment »; *hī qbĕrā* « elle est ensevelie »; *ḫŭllūn malʿŭnō* « ils sont tous maudits ».

63. Le participe prend aussi, sans que la flexion le marque expressément, la signification du futur.

emḥar marĕqšēn « ils s'éveilleront demain »; *hennēn emḥar marĕqšān* « elles s'éveilleront demain ».

ŭḫḫŭl-m-īl sōlēq nŭhrā « tant que se lèvera la lumière du jour ».

64. La flexion propre au temps présent consiste en ce que la seconde personne, aux deux genres et aux deux nombres, prend le préfixe *ṯ* et la première personne le préfixe *n*. Ex. : *ḫōṯēb* « écrivant », *ḥaddi* « content » (83).

SINGULIER.

3ᵉ pers.	masc.	(*hū*) *ḫōṯēb*.	*ḥáddī*.
	fém.	(*hī*) *ḫōṯbā*.	*ḥaddīyā*.
2ᵉ pers.	masc.	*ṯḫōṯēb*.	*ṯḥaddī*.
	fém.	*ṯḫōṯbā*.	*ṯḥaddīyā*.
1ʳᵉ pers. com.		*nḫōṯēb*.	*nḥaddī*.

PLURIEL.

3ᵉ pers.	masc. (*hennûn*) *ḥōṯbēn.*	*ḥaḏḏīyēn.*
	fém. (*hennēn*) *ḥōṯbān.*	*ḥaḏḏīyān.*
2ᵉ pers.	masc. *ṯḥōṯbēn.*	*ṯḥaḏḏīyēn.*
	fém. *ṯḥōṯbān.*	*ṯḥaḏḏīyān.*
1ʳᵉ pers.	com. *nḥōṯbēn.*	*nḥaḏḏīyēn.*

Ces formes désignent soit le présent soit le futur.

65. Employées isolément, elles ne s'appliquent qu'à l'interrogation :

¿ṯōḥēl? « manges-tu? »; *¿ṯḥōṯbēn?* « écrivez-vous? »; *¿šōṯ̈?* « boit-il? » (82).

L'affirmation s'exprime au moyen de *ʿam* (ci-après).

On introduit également le participe ainsi conjugué, lorsqu'il est construit avec les auxiliaires (92, 94, 116).

wōb eḥfēn « il était affamé »; *ṯōb ṯeḥfēn* « tu étais affamé »; *nōb neḥfēn* « j'étais affamé »; *ṯṯōkēn ṯeḥfēn* « tu seras affamé ».

66. De simples adjectifs reçoivent les préfixes de la même manière que les propres participes :

ṯmatyûn « tu es endetté » (مَدْيُون); *ṯmabsûṭ* « tu te porteras bien » (مَبسوط); *nemrēḏ* « je suis malade » (مَرِيض).

Ces exemples sont trois emprunts arabes, flexionnés selon le procédé néo-syriaque.

67. Pour marquer expressément l'action ou l'état de durée on se sert de la particule *'am*, correspondant à l'arabe عم, forme vulgaire, que l'on peut considérer comme apocope de عَمَّال « il est occupé à, il travaille à. . . ». Cette particule se joint au participe pour exprimer la troisième personne. A la première personne, la consonne *m* s'assimile au *n* préfixe. Pour la seconde personne du masculin, on se sert du préfixe pronominal *ṭ* qui passe sans changement à la seconde personne féminine aux deux nombres. Ex. : « j'écris, je suis en train d'écrire », « je dis ».

SINGULIER.

3ᵉ pers.	masc.	*'am-ḥōṯēb.*	*'am-ōmar.*
	fém.	*'am-ḥōṯbā.*	*'am-ōmrā.*
2ᵉ pers.	masc.	*'aṭ-ḥōṯēb, haṭ ḥōṯĕb, aṭ-ḥōṯēb.*	*'aṭōmar.*
	fém.	*'aṭ-ḥōṯbā.*	*'aṭōmrā.*
1ʳᵉ pers	masc.	*'anḥōṯēb ('an-nḥōṯēb).*	*'annōmar.*
	fém.	*'anḥōṯbā.*	*'annōmrā.*

PLURIEL.

3ᵉ pers.	masc.	*'am-ḥōṯbēn.*	*'amōmrēn.*
	fém.	*'am-ḥōṯbān.*	*'amōmrān.*
2ᵉ pers.	masc.	*'aṭḥōṯbēn.*	*'aṭōmrēn.*
	fém.	*'aṭḥōṯbān.*	*'aṭōmrān.*
1ʳᵉ pers	masc.	*'anḥōṯbēn.*	*'annōmrēn.*
	fém.	*'anḥōṯbān.*	*'annōmrān.*

ʿam-šōṯ « il boit » (82) *ʿam-ḥōm* « je regarde » (82), *ʿam-ʿărīl* « j'ai froid » (90).

68. L'imparfait propre d'action ou d'état se rend par les auxiliaires *wōb* « il était » (92) ou *ĭṯkēn* « il était, il arriva » (94).

wōb ṯu-ḥăylē (116) « il était malade »; *ĭṯkēn zōʿēq* « il criait ».

VOIX DÉRIVÉES.

69. *Paʿel.*

PARFAIT.

Ex. : ܒܛܠ « cesser » ܒܟܪ « venir de bonne heure, faire quelque chose de grand matin ».

SINGULIER.

3ᵉ pers.	masc.	*baṭṭēl.*	*bakkʾar*
	fém.	*baṭṭlaṯ.*	*bakkraṯ*
2ᵉ pers.	masc.	*baṭṭliṯ.*	*bakkriṯ*
	fém.	*baṭṭliš.*	*bakkriš*
1ʳᵉ pers. com.		*baṭṭliṯ.*	*bakkriṯ*

PLURIEL.

3ᵉ pers. com.	*baṭṭēl.*	*bakkʾar*
2ᵉ pers. masc. fém.	*baṭṭliṯḫūn-ēn*	*bakkriṯḫūn-ēn.*
1ʳᵉ pers. com.	*baṭṭlinnaḥ.*	*bakkrinnaḥ*

raḥḥēm	« aimer »	ܪܚܡ
jawwēb	« répondre »	جَوَّب ܓܘܒ
sallēm	« sauver, faire prospérer »	سَلَّم
farrēq	« diviser »	ܦܪܩ
naffēq	« faire sortir, paraître »	ܢܦܩ
šarrēf	« honorer »	شَرَّف

baššēl	« faire la cuisine »............	ܒܫܠ
qabbēl	« recevoir, aller à la rencontre ».	ܩܒܠ
qarrēb	« faire approcher, s'approcher »..	ܩܪܒ
attar	« impressionner, laisser une trace »	أثّر
k'attar	« augmenter »...............	كثّر
šattar	« envoyer ».................	ܫܕܪ
sakk'ar	« fermer »..................	ܣܟܪ
zawwa'	« effrayer ».................	زوّع √ܙܘܥ[1]
raqqa'	« raccommoder ».............	رقّع Cf. ܐܬܪܩܥ
rawwaḥ	« détruire, perdre »...........	روّح
qattar	« rendre possible, rendre capable »	قدّر
baqqar	« étudier, savoir »............	ܒܩܪ בִּקֵּר
taššar	« abandonner, laisser libre »....	دشر
appat	« durer, être éternel ».........	أبد (ابد)
ḫallaṣ	« sauver »..................	خلّص
zappēn	« vendre »..................	ܙܒܢ
kallēf	« prendre la peine »..........	كلّف
ḫallēf	« produire, engendrer »........	خلّف
zaqqēf	« applaudir »................	زقّف Cf. ܙܩܦ
ṭawwēl	« allonger ».................	طوّل
wallē'	« allumer (le feu) »...........	ولّع
'allēq	« allumer »..................	Vulg. علّق
ḫaṭṭēb	« fiancer »..................	خطّب
dăkk'ēl	« mentir »..................	ܕܓܠ
ḥarrēq	« brûler à grand feu, incendier ».	حرّق

FUTUR.

SINGULIER.

3ᵉ pers.	masc.	*battē*	*yĕfarrēq.*
	fém..	*battā*	*ṭbaššēl.*
2ᵉ pers.	masc.	*battaḫ*	*ṭraḫḫēm.*
	fém..	*battiš*	*ṭraqqa'*
1ʳᵉ pers. com..		*batt'*	*nqabbēl.*

[1] Edéss. Nasar. Hieros. ܐܙܥ palel.

PLURIEL.

3ᵉ pers. masc. *battāyhūn yĕsakkrūn.*
2ᵉ pers. fém. *battāyḫēn ṭbaššlēn.*
1ʳᵉ pers. com. *battāynaḥ nraḥḥēm.*

IMPÉRATIF.

SINGULIER.

2ᵉ pers. masc. *sakkⁱár* *ʿalléq.*
šattár *wallĕă.*

PLURIEL.

2ᵉ pers. masc. *sakkrūn.*

PARTICIPE PRÉSENT.

mḏukkⁱēl « mentant, menteur » ;
mfarrēq ;
mzawwaʿ « effrayant » ;
mbakkⁱar, mbakkrā, mbakkrēn, mbakkrān.

PARTICIPE PASSÉ.

mbōrēḫ « béni ».

TEMPS PRÉSENT.

mbakkⁱar ;
mbakkrā ;
ṭⁱmbakkⁱar, tⁱmkⁱaṯṯar, ṭmoḥḥēn « tu as pitié ».
nᵉmbakkⁱar, nᵉmšattar, nmoḥḥēn.

yeṭqattaš (texte IV) reproduit la forme *ethpaal* syriaque ou la 5ᵉ conjugaison arabe تَفَعَّلَ.

70. *Af'el.*

PASSÉ.

SINGULIER.

3ᵉ pers. { masc. *árqēš* « se réveiller » (ܐܪܩܫ pour ܐܥܩܫ).
fém. *ár'qšat, ár'qšat.*

2ᵉ pers. { masc. *ár'qšit, ar'qšit.*
fém. *ar'qšiš.*

1ʳᵉ pers. com. *ar'qšit.*

PLURIEL.

3ᵉ pers. com.. *árqēš.*

2ᵉ pers. { masc. *ar'qšiṯḫūn.*
fém. *ar'qšiṯḫēn.*
ar'qšinnaḥ.

IMPÉRATIF.

arqēs,
anhár « allume ».
ar'qšūn, ar'qšēn.

PARTICIPE PRÉSENT.

marqēš, mar'qšā, mar'qšēn, mar'qšān;
maqṯar « pouvant, puissant »;
maḥtēm « servant, domestique »;

PARTICIPE PASSÉ.

ma'ămar, ma'ămrā, ma'ămrēn, ma'ămrān « bâti ».

FUTUR.

SINGULIER.

3ᵉ pers. { masc. *bátte yárkēš.*
fém. *battā ṯarqēš.*

2ᵉ pers. { masc. *battaḥ ṯarqēš.*
fém. *battiš ṯarqēš.*

1ʳᵉ pers. com. *bat narqēš.*

PLURIEL.

3ᵉ pers. masc.	*battāyhūn*	*yarqšūn.*
	battāyhēn	*yarqšān.*
	battāyḥūn	*ṭarqšūn.*
	battāyḥēn	*ṭarqšān.*
	battāynaḥ	*narqēš.*

aḥšēm	« souper »	ܐܚܫܡ
anhar	« allumer »	ܐܢܗܪ
aqrēb	« approcher »	ܐܩܪܒ
5 *affēq*	« faire sortir »	ܐܦܩ (ܢܦܩ)
aqbēl	« recevoir »	ܐܩܒܠ
aġḏēb	« s'indigner »	أغضب
ajmaʿ	« rassembler »	جمع
adḵʾar	« se souvenir »	ܐܕܟܪ
10 *anṣaf*	« faire justice, agir avec équité ».	انصف
aʿmar	« bâtir »	ܐܥܡܪ[1]
aqtar	« pouvoir »	قدر
aḫtēm	« servir »	خدم
aṭʿam	« faire manger »	ܐܛܥܡ
15 *alkaḥ*	« faire tomber »	Vulg. الكح

VERBES FAIBLES.

71. I. — *pe-ālaf.*

PARFAIT.

Ex. : ܐܡܪ « dire, ordonner »; ܐܟܠ « manger ».

SINGULIER.

3ᵉ pers.	masc.	*amar.*	*aḫal.*
—	fém.	*amraṯ.*	*aḫlaṯ.*
2ᵉ pers.	masc.	*amriṯ.*	*aḫliṯ.*
	fém.	*amriš.*	*aḫliš.*
1ʳᵉ pers.	com.	*amriṯ.*	*aḫliṯ.*

[1] Au sens de l'arabe vulgaire عمر.

PLURIEL.

3ᵉ pers.	com.	*amar.*	*aḫal.*
2ᵉ pers.	masc.	*amriṯḫûn.*	*aḫliṯḫûn.*
	fém.	*amriṯḫēn.*	*aḫliṯḫēn.*
1ʳᵉ pers.	com.	*amrinnaḥ.*	*aḫlinnaḥ.*

IMPÉRATIF.

SINGULIER.

2ᵉ pers.	masc.	*amár. ḫûl,*	*ŭhûl. ḥḏá,* « ferme ».
	fém.		*ăḫûl.*	

PLURIEL.

2ᵉ pers.	masc.	*ŭḫlûn.*
	fém.	*ŭḫlēn.*

PARTICIPE PRÉSENT.

ōmar, ōmrā et *amrō.* *ōmrēn, ōmrān.*
ōḫēl, ōḫlā et *ḫōlā.* *ōzēt.*

PARTICIPE PASSÉ.

ĕḫlēl, [illegible].

FUTUR.

SINGULIER.

3ᵉ pers. masc. *battē yiḫûl.*
2ᵉ pers. masc. *battaḫ ṯiḫûl.*
1ʳᵉ pers. com. *bat niḫûl.*

PLURIEL.

2ᵉ pers. masc. *battāyḫûn ṯiḫlûn.*
1ʳᵉ pers. com. *battāynaḥ niḫûl.*

TEMPS PRÉSENT.

ōmar.	*'am-ōḫēl*[1].
ōmrā.	*'am-ōḫlā.*
ṭōmar.	*'aṭ-ōḫēl.*
ṭōmrā.	*'aṭ-ōḫlā.*
nōmar.	*'annōḫēl.*
	'am ōḫlēn.

amar confond ses formes avec « mal » ܡܠܠ (99).

On notera la contraction *lōmrīṯ*, ܠܐ ܗܘ ܐܡܪܬ « je n'ai pas dit ».

ăḫaḏ « prendre, saisir, s'emparer de, fermer » ܐܚܕ, futur *yĕḫůḏ*, *yŭḫůḏ*.

ăzat « abonder, avoir en abondance ». Cf. زاد (*Ns.* ܐܙܝܕ, « plus ». Nœldeke, *Gr. ns.*, p. 158, 270).

Pa'el : *azzēt* « faire augmenter ».

Af'ēl : *awk'ēl* « prévaloir, vaincre »; ܐܟܠ, ܟܠܠ. Chald. יכל (Payne Sm., *Th.*, 1592).

72. II. — *pe-yud.*

PARFAIT.

SINGULIER.

ܝܠܦ « apprendre »; ܝܪܒ « croître ».

3ᵉ pers.	masc.	*yilēf. īlēf.* (Dj.).	*yirēb. īrēb* (Dj.).
	fém.	*yilfaṯ. īlfaṯ.*	*yirbaṯ.*
2ᵉ pers.	masc.	*yilfiṯ.*	
	fém.	*yilfiš.*	
1ʳᵉ pers.	com.	*yilfiṯ.*	

[1] Voir ci-dessus (63, 67, p. 464-466.).

PLURIEL.

3ᵉ pers. com.. *yilēf.*
2ᵉ pers. m. f.. ***yilfiṯḫūn* — *ēn.***
1ʳᵉ pers. com. *yilfinnaḫ.*

PARTICIPE PRÉSENT.

lōyēf, lōyfā, lōyfēn, lōyfān. lüīf (Dj.).
rōyēb, rōybā -ēn -ān. rūīb (Dj.).

PARTICIPE PASSÉ.

yilēf, yilfā, īlēf, īlfā, īlfēn, īlfān.

IMPÉRATIF.

ĭláf.	*ĭrūb.*
ĭlfūn.	

FUTUR.

SINGULIER.

3ᵉ pers. masc. *battē yīlaf*	*yirūb.*
2ᵉ pers. masc. *battaḫ ṯīlaf.*	*ṯirūb*
1ʳᵉ pers. com. *bat nīlaf.*	*nirūb.*

PLURIEL.

2ᵉ pers. masc. *battāyḫūn ṯilfūn.*	*ṯirbūn.*
1ʳᵉ pers. com. *battāynaḫ nīlaf.*	*nirūb.*

TEMPS PRÉSENT.

ʿam lōyēf.

73. *Afʿel.*

PARFAIT.

ܐܠܦ « enseigner »; ܐܘܒܠ « conduire, amener, apporter »

áylēf.	*áwpēl.*
äylfaṯ.	*awplaṯ.*
äylfiṯ.	*awpliṯ*

IMPÉRATIF.

äylēf, äylfā, äylfäy.
awpēl, awplā, awplūn — ēn.

PARTICIPE.

mäylēf, mäylfā, mäylfēn, mäylfān.
mawpēl, mawplā.

FUTUR.

battē yäylaf, battaḥ ṯäylaf, bat näylaf.

TEMPS PRÉSENT.

mäylēf, ṯmäylēf, nmäylēf, ṯmäylfūn.
mawpēl, ṯmawpēl, nmawpēl.

74. III. — *pe-waw.*

PRÉTÉRIT.

ōṯēp « sauter, fondre sur quelqu'un » وَاْكَب (وثب).

PARTICIPE,

ōṣēʿ « chanter (oiseaux), gazouiller » وصع.
ʿam-ōṣēʿ « il chante ».

75. IV. — *ʿē-waw, ʿē-ālaf, ʿē-yud.*

PARFAIT.

صم « se lever »; زار « visiter »; ܕܚܠ « craindre »; ܡܝܬ « mourir ».

SINGULIER.

3ᵉ pers.	masc.	*ăqām.*	*ăzār.*	*ăzāʿ.*	*ĕmēṯ.*
	fém.	*qōmaṯ.*	*zōraṯ.*	*zōʿaṯ.*	*mīṯaṯ.*
2ᵉ pers.	masc.	*qōmiṯ.*			
	fém.	*qōmiš.*			
1ʳᵉ pers. com.		*qōmiṯ.*			

PLURIEL.

3ᵉ pers. com. *ăqam.*

2ᵉ pers. { masc. *qōmiṯḫūn* — *ēn.* *zurṯḫūn.*
fém. *qōminnaḥ* *zurnaḥ.*

IMPÉRATIF.

SINGULIER.

qōm, qūm. *mūṯ.*

PLURIEL.

qūmūn, qūmēn.

PARTICIPE PRÉSENT.

qōyēm, qōymā. *zōyaʿ, zoyʿā*

šayē « désireux, languissant », ܫܐܝܐ (3, 8 *c*, p. 296).

FUTUR.

SINGULIER.

3ᵉ pers. { *yĭzūʿ.* *yimūṯ.*
ṭizūʿ.

TEMPS PRÉSENT.

qōyēm. *zōyaʿ* fém., *zōyʿā.*
ṭqōyēm. *ṭzōyaʿ*
nqōyēm. *nzōyaʿ.*

nḏayēk « je suis malheureux » Cf. داك, ns. ܕܝܪ.)

76. *Paʿel.*

PARFAIT : *qayyēm* ou *qayēm*, *qaymaṯ*, *qaymiṯ* « subsister, être de reste ».

ʿawwēt, *ʿawwēṯaṯ* ou *ʿawēṯaṯ* « revenir » (forme en ه), عاد (عود).

FUTUR : *yĕṭabĭ*, *ṭĕṭabbĭ*, *nṭabbĭ*, « être bien, en bon état » *ṭōb*, VII, 19).

PARTICIPE : *mġayēd* « manquant, diminuant » غيّض, cf. ܓܝܨ, ܓܚܨ.

ADJECTIF : *qayyōm* « durable », ܩܝܘܡ.

ṭayer « rôdant » دار. *ḏayyeʿ* « perdu, égaré » ضايع (ضيّع).

77. *Afʿel.*

āqēm. *äyʿṭēb.*

maqēm. *mäyʿṭēb, ṭmäyʿṭēb, nmäyʿṭēb.*

qim « enlève » [أ]قم.

(*ašāq*) pa. *šayēq* « désirer ». شاق.

āḏāb « se fondre, languir ». ܕܐܒ.

ăṭār « s'envoler, s'échapper, se lancer avec précipitation طار.

ăḏām « embrasser » ضم.

ăšāp, ăšōp « avoir chaud, être chaud », *šawbiṯ*, ܫܚܒ, vulg. شاب.

78. V. — *ʿē-ʿē.*

ăʿat « préparer », عدّد (ܥܬܕ).

ĕzaḥ « tomber à torrents » (pluie), زخّ, *zaḥḥaṯ.*

(*ann*), impératif, fém., plur., *annēn*, أنّ « gémissez ».

PARTICIPE : *maʿt*, ܡܥܬܕ ; *atītā.*

79. Le verbe *ăsap*, provenant de ܢܣܒ, avec perte de la première radicale, suit le paradigme régulier de cette classe de verbes :

PARFAIT : *ăsap* « prendre » ; *sappaṯ* ; *sappiṯ.*

IMPÉRATIF : *ăsōp.*

PARTICIPE : *ōsēp*, *ōspā.*

FUTUR : *yŭsūp*, *yĕsūp*, *ṭŭsūp*.

TEMPS PRÉSENT : *ōsēp*, *ṭōsēp*, *nōsēp*. *ōspā*, *ṭōspā*.

80. Pareillement le verbe *ămal* « dire » de ܐܡܪ+ܠ.

FUTUR ; *namel*.

IMPÉRATIF : *mal*.

PARTICIPE : *mamel* (Voir ci-dessous, 99).

81. *ap* dérivé de ܝܗܒ, par la perte de la première radicale, l'affaiblissement de la seconde (ܗ en ܐ, 8 *c*, p. 296) et le renforcement de la dernière (5, p. 294).

PARFAIT.

	SINGULIER.	PLURIEL.
3ᵉ pers. masc.	*ap* « donner ».	*ap*.
3ᵉ pers. fém.	*appaṯ*.	
2ᵉ pers. masc.	*appiṯ*.	*appiṯḫūn*.
2ᵉ pers. fém.	*appiš*.	— *ēn*.
1ʳᵉ pers. com.	*appiṯ*.	*appinnaḥ*.

IMPÉRATIF : *ap*, *appā*, fém. *appāy*, *appūn*, *appēn*.

PARTICIPE : *map*. (Voir ci-dessous la jonction des suffixes, 97.)

FUTUR : *yap*, *ṭap*.

TEMPS PRÉSENT : *map*, *máppyā*, *ṭmap*, *ṭmáppyā*, *nmap*.

82. VI. — *lamad-alaf* et *lamad-yud*.

PARFAIT.

N.-s. ܡܫܐ, chald. משא. משי « laver ».

ܪܘܐ. ܪܘܝ « avoir soif »; ܡܛܐ « arriver ».

SINGULIER.

3ᵉ pers.	masc.	*imšĭ.*	*iṣhĭ.*	*imṭĭ.*
	fém.	*ĭmšaṯ.*	*ĭṣhaṯ.*	*ĭmṭaṯ.*
2ᵉ pers.	masc.	*ĭmšiṯ.*	*ĭṣhiṯ.*	*ĭmṭiṯ.*
	fém.	*ĭmšiš.*	*ĭṣhiš.*	
1ʳᵉ pers.	com.	*imšiṯ.*	*ĭṣhiṯ.*	*ăḥṭiṯ* ܚܛܐ « pécher ».

PLURIEL.

3ᵉ pers. com.	*ĭmšĭ.*	*ĭṣhi.*	*aḥṭĭ*
2ᵉ pers. com.	*ĭmšiṯḫūn-ēn.*	*ĭṣhiṯḫun-ēn.*	
1ʳᵉ pers. com.	*ĭmšinnaḥ.*	*iṣhinnaḥ.*	

ܐܫܬܝ ܫܬܐ « boire ». ܚܙܐ (p. 281) « voir ».

SINGULIER.

3ᵉ pers.	masc.	*išṯĭ.*	*ĕḥmĭ, ĭḥĕm,*
	fém.	*ĭšṯaṯ.*	*ĭḥmaṯ.*
2ᵉ pers.	masc.	*ĭšṯiṯ.*	*ĭḥmiṯ.*
	fém.	*ĭšṯiš.*	*ĭḥmiš.*
1ʳᵉ pers.	com.	*ĭšṯiṯ.*	*ĭḥmiṯ.*

PLURIEL.

3ᵉ pers. com.	*išṯĭ.*	*ĭḥĕm.*
2ᵉ pers. m. f.	*ĭšṯiṯḫun-ēn.*	*ĭḥmiṯḫun, ḥmiṯḫun-ēn.*
1ʳᵉ pers. com.	*ĭšṯinnaḥ.*	*ĕḥmnaḥ, ḥemnaḥ, ḥminnaḥ.*

سوى « faire ». ܦܐ, syr. or. (au lieu de ܐܦܐ, syr. occ.) « cuire ».

SINGULIER.

3ᵉ pers.	masc.	*ťšu, ťšwĭ.*	*īfťĭ*
	fém.	*išwaṯ.*	*īfaṯ.*
2ᵉ pers.	masc.	*išwiṯ.*	*īfiṯ.*
	fém.	*išwiš.*	*īfiš.*
1ʳᵉ pers.	com.	*išwiṯ.*	*īfiṯ.*

PLURIEL.

3ᵉ pers. com.	*išūn, išwūn.*	*ifūn.*
2ᵉ pers. masc.	*išwiṯḫūn.*	*īfiṯḫūn.*
1ʳᵉ pers. com.	*išwinnaḥ.*	*īfinnaḥ.*

aḥkĭ, aḥk'aṯ « parler » حكى.

awĭ, awwĭ, awiṯḫūn, awinnaḥ « recevoir, donner l'hospitalité » أَوَى et أَوَّى.

ĭrṣĭ « désirer, aimer, se plaire » רצה (رضى).

ĕḥĭ, iḥ' « vivre » ܚܝܐ.

ăptĭ « commencer » بَدَى.

emḥi « frapper » ܡܚܐ.

IMPÉRATIF.

ܩܪܐ « lis »; ܪܥܐ « fais paître »; ܫܠܐ « reste tranquille » (outre les autres verbes ci-dessus).

SINGULIER.

2ᵉ pers.	masc.	*ĕmšá, mšā; ĭqrā; ĭr'á; ĭšṯā, šṯā; ĭḥmā, ḥmā; htā, hatā; ĭšwā, šwā; ifā.*
	fém.	*mšáy; ḥmáy, ifáy, mḥáy; htáy, hatáy.*

PLURIEL.

2ᵉ pers. masc.	*ĭšṯūn, šṯūn;*	*ĭḥmūn,*	*ĭfūn,*	
	šṯēn,	*ḥmēn,*	*ifēn,*	*mḥēn.*

PARTICIPE PRÉSENT.

ḥōṯ, ḥōṯ', ḥōṯē « pécheur », *ḥōṯyā, ḥōṯēn, ḥōṯyān.*

ḥōm « voyant », *ḥōmyā.*

ḥōmyā « chaude » حَمِى. Cf. ܚܡܐ I, Payne Sm., *Th.*, 1301.

šōṯ « buvant ». *šōṯyā.*

ṣōb « voulant » ܨܒܐ.

rōṣ « désirant ».

bō', bō'a « voulant », *bō'ā, bō'ēn, bō'ān* ܒܥܐ.

PARTICIPE PASSÉ.

mišwĭ « fait ».

FUTUR.

SINGULIER.

3e pers.	masc.	*battē yék'r ; yikr.*	*yémšĭ.*	*yīṣēh.*	*yimţĭ*
	fém.	*battā ţéq'r ; ţiqr.*	*ţemšĭ.*	*ţīṣēh.*	*ţimţĭ.*
2e pers.	masc.	*battaḫ ţeq'r.*			
	fém.	*battiš ţéq'r.*			
1re pers.	com.	*bat niqr.*	*nemšĭ.*	*nīṣēh.*	*nimţĭ.*

PLURIEL.

3e pers.	masc.	*battāyhūn yiqrūn.*	*yémšūn.*	*yiṣhūn.*	*yimţūn.*
	fém.	*battāyhēn yiqrān.*	*yemšān.*	*yiṣhān.*	*yimţān.*
2e pers.	masc.	*battāyḫūn ţiqrūn.*	*ţemšūn.*	*ţiṣhūn.*	*ţimţūn.*
	fém.	*battāyḫēn ţiqrān.*			
1re pers.	com.	*battāynaḫ néq'r, niqr.*			

battē yišţĭ.	*yeḥm'.*	*yaḥk'.*	*išu.*	*išwĭ.*	*yīfĭ,*
ţišţĭ.	*ţeḥm'.*	*ţaḥk'.*	*ţišwĭ*, plus souvent *tišwĭ.*		*ţīfĭ.*
nišţĭ.	*neḥm'.*	*naḥk'.*	*niša.*	*nišwĭ.*	*nīfĭ.*
yišţūn.	*yeḥmūn.*	*yaḥk'ūn.*	*išūn.*	*išwūn.*	*yīfūn.*
ţišţūn.	*ţeḥmūn.*	*ţaḥk'ūn.*	*ţišūn.*	*ţišwūn.*	*ţīfūn.*

battē yiml' « remplir » ملا.

TEMPS PRÉSENT.

bō'a, ţbō'a, nbō'a.
bō'ēn, bō'ān, ţbō'ēn, ţbō'ān.
'am-išu, išwi, iswā, aţmišwi.
'am-išwēn, ţwiţūn, ţwiţḫūn.
'am-ōf, ōfā, ţōf, nōf.
'am-šōţ, šōţyā, ţōt' (pour *ţšōt'*, 18, p. 301).
'am-ḫōm.

83. *Paʿel.*

PARFAIT.

SINGULIER.	3ᵉ pers.	masc.	*ṣalli* ܨܠܝ « prier ».
		fém..	*ṣallat̲.*
	2ᵉ pers.	masc.	*ṣalliṯ,*
		fém..	*ṣalliš.*
	1ʳᵉ pers.	com.	*ṣallit̲.*
PLURIEL.	3ᵉ pers. masc. fém.		*ṣallūn-ēn.*
	2ᵉ pers. masc. fém.		*ṣalliṯḫūn-ēn.*
	1ʳᵉ pers. com....		*ṣallinnaḥ.*

IMPÉRATIF.

SINGULIER : 2ᵉ pers. masc. *ṣallā.* fém. *sallāy.*

PLURIEL : *ṣallūn-ēn* *ăḥdūn.*

PARTICIPE PRÉSENT : *mṣalli, mṣallyā, mṣallēn, mṣallyān.*

FUTUR.

SINGULIER.	3ᵉ pers. masc.	*battē yĕṣalli.*
	2ᵉ pers. masc.	— *ṯṣalli.*
	1ʳᵉ pers. com.	— *nṣalli.*
PLURIEL.	3ᵉ pers. masc.	— *yᵉṣallūn.*
	2ᵉ pers. masc.	— *ṯṣallūn.*
	fém..	— *ṯṣallyān.*

ḥaḏḏi « être content » ܚܕܝ pour ܚܕܝ, ܚܕܐ.
ḫassi « vêtir » ܟܣܝ.
šammi « nommer » ܫܡܝ.

FUTUR : *yĕšammi, ṭammi* (pour *ṯšammi.* Cf. *ṯōṯ*, 18, p. 301).
ʿari « avoir froid, être froid » ܥܪܝ (90).
šarri « se précipiter, fuir, passer ». Cf. ܫܪܐ, سار.

84. *Afʿel.*

aḥmi « montrer » (Pal. ܐܚܡܝ, Schwally, p. 32).
ašqi « faire boire » ܐܫܩܝ.

aʿfi « garder sain et sauf » عافى, cf. ܐܚܠܡ (ou ܐܚܠܡ, *afʿel* de ܚܠܡ).
aḫri, *ṭaḫri* « conduire, porter à » ܐܚܪܝ (de ܚܪܐ) « 2, *direxit;* 3, *sollicitavit* » (Payne Sm., *Th.*, c. 1227).
awi « retentir, faire retentir » دوّى.

85. *Inpeʿal.*

Cette forme (VIIe conjugaison arabe) sert à exprimer le passif des verbes de la voix *peʿal.*

PASSIF.

SINGULIER.

3e pers.	masc.	*inḫṯap* « il a été écrit ».
	fém.	*inḫatpaṯ.*
2e pers.	masc.	*inḫatpiṯ.*
	fém.	*inḫatpiš.*
1re pers.	com.	*inḫatpiṯ.*

PLURIEL.

3e pers.	com.	*inḫṯap.*
2e pers.	masc.	*inḫatpiṯḫūn.*
	fém.	*inḫatpiṯḫēn.*
1re pers.	com.	*inḫatpinnaḥ.*

FUTUR.

SINGULIER.

3e pers.	masc.	*battē yinḫṯap, yinḫas* « se cacher » ܚܡܣ.
	fém.	*battā ṯinḫṯap.*
1re pers.	com.	*bat ninbsaṭ* « je serai content » إنبسط.

PLURIEL.

3° pers. com. *battāyhūn yinṭbrūn* « ils seront brisés ».
1re pers. com. *battaḥ ninḫas.*

86. Les formes suivantes sont calquées sur les voix arabes, ou plutôt sur les formes correspondantes mises ici en regard.

III. *sāmaḥ* « traiter avec indulgence » (impér. *sāmiḥ* سَامِحْ). سامح.

VIII. *ĭšṭġēl* « être occupé, travailler »; vulg. إِشْتَغَل.
FUTUR : *yišṭġēl, ṭišṭġēl, nišṭġēl, 'am-nišṭġēl.*
ĕfṭk'ar « penser à, se souvenir » إِفْتَكَر.
PARTICIPE : *mifṭk'ar, ṭmifṭk'ar.*
ĕrṭfa' « se dresser » ارتفع.
ĕmṭna' « être défendu » امتنع.
ĕrṭă'ab « s'épouvanter » ارتعب.

X. *ĭsṭaqbēl* « aller à la rencontre », peut-être [illegible] aussi bien que استقبل.
PARTICIPE : *misṭaqbēl, nmisṭaqbēl.*

VIII, défective : *a'ṭēm* « être obscure, nuit » إِعْتَمَى (عمِي).
ĕnṭēq « aller à la rencontre » الْتَقَى (لقى).
ĕnṭap « se mettre debout » انتب.

V, défective : *ṭḥannan* « se faire miséricordieux » تَحَنَّن.

VI (V), défective : *ṭaḥmĭ* « reconnaître, comprendre », [illegible] (82), تفاعل (تفعّل).

FLEXIONS VERBALES IRRÉGULIÈRES.

87. Le verbe إجا « venir » offre cette particularité que la racine diminuée de l'ālaf initial et réduite

à une seule syllabe s'est augmentée d'un lāmad auxiliaire (cf. 101), ce qui a donné le thème nouveau ܬܠܚ.

On cherchera l'origine de cette formation dans les affixes pronominaux qui s'employaient pléonastiquement : ܐܬܐ ܠܗ ou ܐܢܬ ܐܬܐ ܠܟ. Le procédé ressort avec évidence de cette forme de la 2ᵉ pers. masc. du parfait : *tiṯ-laḥ*. Il a d'ailleurs ses analogies dans les dialectes orientaux (voir Mclean, *V. s.*, p. 126).

Ce ܚ pléonastique n'apparaît pas à la 2ᵉ pers pl. du parfait, non plus qu'aux secondes masc. et fém. (*bis*) sing. du futur; ni enfin au singulier de l'impératif.

Il s'assimile à la terminaison [*n*]*naḥ* du pluriel.

Enfin il se redouble par emphase ou par pléonasme à la seconde forme de la 1ʳᵉ pers. sing. et à la 3ᵉ fém. sing. du parfait, ainsi qu'aux 1ʳᵉ et 3ᵉ pl. du futur.

PARFAIT.

		SINGULIER.	PLURIEL.
3ᵉ pers.	masc.	*ṯōlē.*	*ṯōlūn, ṯālūn.*
	fém.	*ṯallā.*	*ṯōlēn.*
2ᵉ pers.	masc.	*tiṯlaḥ.*	*tiṯḥūn.*
	fém.	*tiṯliš.*	*tiṯḥēn.*
1ʳᵉ pers. com.		*ṯīl, ṯillī.*	*ṯilnaḥ, tinnaḥ.*

IMPÉRATIF.

SINGULIER : masc. *ṯāḥ*, fém. *ṯāš*.

PLURIEL : *ṯalḥūn-ēn.*

PARTICIPE PRÉSENT : masc. *ṯōlē*, fém. *ṯyōlā*.

FUTUR.

	SINGULIER.	PLURIEL.
3ᵉ pers.	masc. *ĭtēlē, tēlē.*	masc. *tyillûn, tillûn,* fém. *-ēn.*
	fém. *ttēlā, tēlā.*	
2ᵉ pers.	masc. *ttēḥ.*	*ttilḥûn-ēn.*
	fém. *ttēlā, ttyōš.*	
1ʳᵉ pers. com.	*ntīl.*	*ntillaḥ.*

La forme *ttyōš* se décompose en *t*, élément pronominal; + *tyō*, forme féminine du participe, privée du suffixe, + *š*, désinence féminine du pronom uni.

Afʿel

PARFAIT : *äyt, äyit* (targumique אַיְתִי cf. Schwally, p. 8).
FUTUR : *battē yäyt, täyt, näyt.*
IMPÉRATIF : *äytá, äytáy, äytûn, äytēn.*
(Voir 96; 98.)

88. ܐܙܠ « aller » suit une flexion pareille à celle du verbe précédent.

A la 3ᵉ pers. du sing. du parfait et du futur, et à la 1ʳᵉ pers. plur. du futur, le lāmad radical fait *tešdid* avec le lāmad additionnel. Celui-ci reparaît à la 2ᵉ pers. du masc. au futur, où le verbe *tōlē* ne le possède pas.

PARFAIT.

	SINGULIER.	PLURIEL.
3ᵉ pers.	masc. *zallē, zellē,* ܐܙܠ [?].	*zallûn, zellûn, -ēn.*
	fém. *zlallā, zlellā.*	
2ᵉ pers.	masc. *zlitlaḥ.*	*zlitḥûn, -ēn.*
	fém. *zlitliš.*	
1ʳᵉ pers. com.	*zlīl, zlillī.*	*zlīlnaḥ, zlīnnaḥ.*

IMPÉRATIF.

	SINGULIER.	PLURIEL.
masc.	*zēḫ.*	*zlalḫûn, zlelḫûn, zlûn.*
fém.	*zēš, ziš, zēlliš.*	*zlalḫēn, zlelḫēn, zlēn.*

FUTUR.

		SINGULIER.	PLURIEL.
3ᵉ pers.	masc.	*zallē, zellē,* ܢ[ܐ]ܙܠ.	*zlellûn, zlillûn, -ēn.*
	fém.	*zellā, zlōlā.*	
2ᵉ pers.	masc.	*ṯzlaḫ, zellaḫ, zillaḫ.*	*ṯzlilḫûn, -ēn.*
	fém.	*ṯzlyōš, zelliš, zilliš.*	
1ʳᵉ pers.	com.	*nzīl.*	*nzellaḫ, nzillaḫ.*

89. Il faut expliquer de la même manière la formation du verbe suivant, dont la racine s'est amplifiée du lāmad auxiliaire. L'ancienne langue disait semblablement ܬܒ ܠܟ (Ps. CX, 1). La racine وكأ n'a le sens de s'asseoir qu'à la VIIIᵉ conjugaison (*kʾēn, ōkʾēn*, 104). Plus près pour le sens est قعل; nous aurions alors *qʿăēlē.*

PARFAIT.

		SINGULIER.	PLURIEL.
3ᵉ pers.	masc.	*kăʾēlē* « il s'est assis ».	*kĕʾōlûn, -ēn.*
	fém.	*kăʾēlā.*	
2ᵉ pers.	masc.	*kăʾiṯlaḫ.*	*kăʾiṯḫûn, -ēn.*
	fém.	*kăʾiṯliš, ikaʾiš.*	
1ʳᵉ pers.	com.	*kăʾil.*	*kăʾinnaḫ.*

IMPÉRATIF.

	SINGULIER.	PLURIEL.
masc.	*kaʾaḫ.*	*kăʾelḫûn, -ēn.*
fém.	*kaʾaš.*	

PARTICIPE PRÉSENT.

masc. *kĕ̋ōlē.* fém. *kĕ̋yōlā.*

FUTUR.

		SINGULIER.	PLURIEL.
3ᵉ pers.	masc.	*kă'ellē, kĕ̋ōlē.*	*kă'ellūn, -ēn.*
	fém.	*kă'ellā, kĕ̋ōlā.*	
2ᵉ pers.	masc.	*ṯkă'eḥ.*	*ṯkă'elḥūn, -ēn.*
	fém.	*ṯĕk'yōš.*	
1ʳᵉ pers. com.		*nkă'īl.*	*nkă'illaḥ.*

89 *bis.* Enfin le verbe *'ari* ܥܪܝ (83, p. 482) se présente de même avec la préposition *l* :

'am 'arīl « j'ai froid ».

90. La racine ܐܬܐ conjuguée sans le lāmad explétif donne *ōṯ* « il vient, il viendra, il y a ».

TEMPS PRÉSENT.

		SINGULIER.	PLURIEL.
3ᵉ pers.	masc.	*ōṯ, ōṯⁱ, ōṯē.*	*ōṯēn.*
	fém.	*ōṯyā.*	*ōṯyān.*
2ᵉ pers. masc.		*ṯōṯ*	*ṯōṯēn.*
1ʳᵉ pers. com.		*nōṯ.*	*nōṯēn.*

FUTUR.

SINGULIER.

3ᵉ pers. masc. *yīṯē, īṯē.*
2ᵉ pers. masc. *ṯṯē* (voir plus haut, 87, p. 486).

IMPARFAIT.

wōṯ « il y avait ».

NÉGATIF.

ṯūṯ (*ṯu ōṯ*) « il n'y a pas ».

De la forme *wōṯ* nous devons rapprocher le syriaque ܗܘܳܬ, ܗܘܳܬ̱. Peut-être aussi faut-il chercher dans *ōṯ*, *yīṯē* les caractéristiques de la particule démonstrative ܝܳܬ, signalée plus haut (23, § 2, p. 308).

91. Parallèlement à cette forme du verbe ܐܙܠ employée sans la préposition explétive, nous avons *ōz* provenant de ܐܙܠ̱ avec lāmad quiescent.

TEMPS PRÉSENT.

	SINGULIER.		PLURIEL.
3ᵉ pers. masc.	*ōz* « il va ».	fém. *ōzā.*	*ōzēn, ōzān.*
2ᵉ pers. masc.	*ṭōz,*	*ṭōzā.*	*ṭōzēn, ṭōzān.*
1ʳᵉ pers. com.	*nōz,*	*nōzā.*	*nōzēn, nōzān.*

VERBES AUXILIAIRES.

92. *Verbe* « être ».

TEMPS PRÉSENT.

	SINGULIER.	
3ᵉ pers.	masc. *ōb* « étant, existant ».	*äybēn, -ān.*
	fém.. *äybā*	
2ᵉ pers.	masc. *ṭōb* (*üṭōb*).	*ṭēbēn, -ān.*
	fém.. *ṭäybā, ṭēbā* (*üṭēbā*).	
1ʳᵉ pers	masc. *nōb, mnōb, münōb.*	*nēbēn, -ān.*
	fém.. *nēbā.*	

IMPARFAIT.

	SINGULIER.	PLURIEL.
3ᵉ pers.	masc. *wōb* « il était, il fut ».	*wäybēn, -ān.*
	fém.. *wäybā*	
2ᵉ pers.	masc. *ṭōb* (pour *ṭwōb?*).	*ṭēbēn.*
1ʳᵉ pers.	masc. *nōb, münōb, ünōb.*	

IMPRIMERIE NATIONALE.

FUTUR.

SINGULIER.		PLURIEL.
3ᵉ pers.	masc. *yēb*, *yēbⁱ*[1].	*yēbūn*, *äybūn*, *-ān*.
	fém.. *ṭēb*	
2ᵉ pers.	com.. *ṭēb*.	*ṭēbūn*, *-ān*,
1ʳᵉ pers.	com.. *nēb*.	*nēb*, *nēbūn*, *-ān*.

Ce verbe présente l'idée d'existence, sous la forme ܗܘܐ de l'ancienne langue, associée à un second élément que M. Bliss estime être la préposition ܒ. ܗܘܐ ܒ (*inesse*) aurait ainsi la valeur de la particule arabe في, dans FINI « il est en moi, j'ai ou je puis ». Cette combinaison de l'élément verbal et de la préposition, étant devenue comme une racine, a reçu comme telle les préfixes pronominaux et les désinences de genre et de nombre[2]. J'ajouterai que le même procédé a servi à la création du futur, qui contient les formes apocopées ܢܗܐ, ܬܗܐ (Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. XVIII, XXII), associées à la préposition ܒ.

Dans les formes *ŭṭōb*, *ŭnōb*, la voyelle addition-

[1] C'est vraisemblablement cette forme du futur qu'a voulu exprimer Ferrette par les transcriptions ܝܶܒ ܨܶܒܝܳܢܳܟ et جى بِه مسيتع « que ta volonté soit » (*Z. D. M. G.*, t. XXI, 1867, p. 187).

[2] « The colloquial Arabic expression FI signifies (like *wob*) *there is*; FINI comes to mean *it is in me* or *I can*; FIK *it is in you* or *you can*. Some such use might explain the form *wob*, and the others forms might be accounted for if we regard *wob* as taken as a root, given feminine and plural terminations as in *waiba*, *waibin* and *waiban*, and combined with pronominal fragments as in *tchob*, *utchibin* and *unob* » (Bliss, *M*, p. 95).

nelle est épenthétique, ou bien elle représente seulement la conjonction *u* « et ».

93. Le même verbe ܗܘܐ se retrouve, réduit à sa plus simple expression dans les exemples suivants :

ōḫ « tu as » (FIK), ܐܝܬܟ (Payne Sm., *Th.*, 935).
fém. *ōš*. ܐܝܬܝܟܝ.
¿ mōḫ ? (*¿ mō ōḫ ?*) fém. *¿ mōš ?* (*¿ mō ōš ?*) « qu'as-tu ? »

94. ܟܢ, ܟܘܢ, *ethpe.* ܐܬܟܢ, se conjugue comme il suit.

PARFAIT.

SINGULIER.

3ᵉ pers. { masc. *iṯkʿēn* « exister, arriver ».
fém.. *teknaṯ*.
2ᵉ pers. { masc. *tekniṯ*.
fém.. *tekniš*.

FUTUR.

yekūn.

TEMPS PRÉSENT.

ṯōkēn, *ṯṯōkēn*, *nṯōkēn*.
ṭu ṯōkēn « cela ne va pas, c'est impossible ».
ʿam-ṯōkēn qōrṣā « il fait froid ».

SUFFIXE.

ṯkēl-lē « il lui arriva » (pour *iṯkēn-lē*, 18, p. 301).

Verbe « avoir ».

95. Cet auxiliaire fait défaut au temps présent. On le rend par les prépositions *ġap* (ܓܒ, pal.

ܓܦ Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. LXXXII; Schwally p. 14, 20) « avec, dans, chez », *ʿem* « avec », ou *l*, lāmad d'attribution, combinées avec les suffixes nominaux.

SINGULIER.

1re pers. com.	*ġappi.*	*ʿemmi.*	*l, li, līl.*
2e pers. m..	*ġappaḥ.*	*ʿemmaḥ.*	*laḥ, leḥ.*
2e pers. f..	*ġappiš.*	*ʿemmiš.*	*liš.*
3e pers. m..	*ġappē.*	*ʿemmē.*	*lēlē.*
3e pers. f..	*ġappā.*	*ʿemmā.*	*lēlā.*

PLURIEL.

1re pers. com.	*ġappāynaḥ.*	*ʿemmāynaḥ.*	*laḥ, leḥ.*
2e pers. m. f.	*ġappāyḥūn-ēn.*	*ʿemmāyḥūn-ēn*	*lēlḥūn-ēn.*
3e pers m. f.	*ġappāy(h)ūn-ēn.*	*ʿemmāy(h)ūn-ēn.*	*lēlūn, lēlhūn-ēn.*

Cette triple série correspond aux trois particules arabes عندى, معى et لى, désignant ce que l'on a « chez soi » ou « avec soi » ou « à soi ».

Employés négativement ces prépositions se joignent à la négation *ṭū* (103, 4°), *ṭūṯ* (90).

> 1re pers. sing. *ṭū ġappi, ṭuṯ ʿemmi* « je n'ai pas ».
> 1re pers. plur. *ṭūṯ leḥ, ṭū ġappāynaḥ.*
> 2e masc. plur. *ṭuṯ ġappāyḥūn.*

Le passé ou l'imparfait s'expriment avec l'auxiliaire *wōṯ* (90, p. 488).

wōṯ ġappi susṯā « j'avais un cheval ».

ṭu wōb lil pāyṯā ʿa-ḏemšeq « je n'avais pas de maison à Damas ».

Le futur par *ṯōkēn* (94, p. 491).

bōṯar ēḥmā yūm, ṯōkēn ġappi ṣūrṯā « dans quelques jours j'aurai le portrait ».

SUFFIXES DU VERBE.

96. Réduits, dans le dialecte de Maʿlūla comme dans les autres idiomes néo-syriaques, à une extrême simplicité, les suffixes régimes sont les mêmes que ceux de possession (22, p. 306). Quelques exemples nous offrent en plus la vocalisation *eḫ* pour *aḫ* à la 2ᵉ personne du singulier masculin, et *eḥ* pour *aḥ* à la 1ʳᵉ plurielle. Le verbe prend aussi, à côté des formes simples, les suffixes en *n* :

ennē, ennā, ŭnnā, ennaḫ, in ou *enni, ennūn, ennēn, ennaḥ.*

L'annexion des suffixes opère un déplacement de voyelles (54, p. 458; 60, p. 462).

Le régime peut s'exprimer encore au moyen de la préposition *l* suffixée (95, p. 492), et à certaines personnes, ce procédé est exclusivement employé. Dans tous les cas, l'addition de cette particule peut entraîner une modification de la forme verbale.

1ʳᵉ pers. com. sing. × 2ᵉ masc. sing. *reḥmiṯṯaḫ* « je t'ai aimé »; *aqbliṯṯaḫ* « je t'ai reçu »; *nōḫsénnaḫ* « je te tuerai »; *nĕḥmennaḫ* « je te verrai »; *nsāyēḫ* « je te désire »; (*nsāyē-ḫ*) (75, 6). *nmaqbēl laḫ* « je te recevrai ».

1ʳᵉ com. sing. × 2ᵉ fém. sing. : *reḥmiṯṯiš* « je t'ai aimée ».

1ʳᵉ com. sing. × 3ᵉ masc. sing. : *reḥmiṯṯē* « je l'ai aimé »; *nqatēl lē* « je le tuerai ».

1ʳᵉ com. sing. × 3ᵉ fém. sing. : *ḫaspiṯṯā* « je l'ai écrite ».

1re com. sing. × 2^e^ plur. : *reḥmitḫûn* « je vous ai aimés » ; *šamʿiṭ ēlḫûn* « je vous ai écoutés » ; *neḥm ělḫûn* « je vous verrai » (82, 6).

1re com. sing. × 3^e^ plur. : *reḥmiṭṭûn* « je les ai aimés » ; *šaqliṭṭēn* « je les ai prises ».

2e masc. sing. × 1re sing. : *ansfi* « traite-moi avec équité » (70, 10) ; *šûn*[i] « place-moi » (82, 7) ; *ṭammin*[i] « tu m'appelleras » (83, 26) ; *ṭraḥēm l*[i] « tu m'aimes » ; *ḥem lil* « regarde-moi ».

2e masc. sing. × 3^e^ masc. sing. : *ḫaspiṭṭē* « tu l'as écrit » ; *qīmē* « enlève cela » (75, 5) ; *meḥnē* « frappe-le » (82, 14) ; *app lē* « donne-le », *id.*, « donne-lui ».

2e masc. sing. × 3^e^ fém. sing. : *taširā* « laisse-la » ; *ḫassā* « couvre-la » (83, 25).

2e masc sing.. × 1re plur. : *ṭafqennaḥ* « tu nous feras sortir » (70, 5) ; *ḫalṣaḥ* et *ḫalṣannaḥ* « délivre-nous » (69-23) ; *ṭaḏkrennaḥ* « souviens-toi de nous » (70, 9).

2e fém. sing. × 1re sing. : *šamʿiš lil* « tu m'as entendu ».

2e fém. sing. × 3^e^ masc. sing. : *aḫlišē* « tu l'as mangé ».

3e masc. sing. × 1re sing. : *sabki* « il m'a dépassé » ; *qātēl*[i] « me tuant, il me tue » ; *ḥāmē l*[i] « me voyant, il me voit ».

3e masc. sing. × 2^e^ masc. sing. : *ḥimnaḫ* « il t'a vu » ; *ḥāmēḫ* « te voyant » ; *yappeḫ* « qu'il te donne » ; *qāṭēl laḫ* « te tuant ».

3e masc. sing. × 2^e^ fém. sing. : *qaṭliš* « il t'a tuée » ; *ĕqṭal liš* id. ; *ḥāmiš* « te voyant ».

3e masc. sing. × 3^e^ masc. sing. : *šaʿlē* « il lui demanda » ; *aqblē* « il le reçut » ; *našqē* « il l'embrassa » ; *ṭûlpennē* « il le pria » ; *ĕḥmnē*, *ḥemnē* « il le vit » ; *meḥnē* « il le frappa », (cf. 23) ; *yaʿfennē* « il le conservera » ; *yĕnaṣrennē* « il le fera vaincre ». *qatēl lē* « le tuant » ; *ḥāmē lē* « le voyant ».

3e masc. sing × 3^e^ fém. sing. : *ḥemnā* « il l'a vue » ; *ḥāmē lā* « la voyant ».

3e masc. sing. × 1re plur. : *ḥmennaḫ* « il nous a vus » ;

yaʿfennaḥ « il nous conservera » (83, 30); *ḥāmēḥ* « nous voyant ».

3ᵉ masc. sing. × 2ᵉ plur. : *ḥmenḫūn* « il vous a vus ».

3ᵉ masc. sing. × 3ᵉ plur. : *ḥmanūn* « il les a vus ».

3ᵉ fém. sing. × 3ᵉ masc. sing. : *aḫlaṯ lē* « tu l'as mangé ».

2ᵉ masc. plur. × 1ʳᵉ sing. : *ašqṯḫūnni* « vous m'avez donné à boire » (83, 29); *aṭʿamṯḫūnni* « vous m'avez rassasié » (70 14).

2ᵉ masc. plur. × 3ᵉ sing. : *zurṯḫūnnē* « vous l'avez visité » (75, 2).

1ʳᵉ plur. × 2ᵉ masc. sing. : *eḥmnaḥ laḫ* « nous t'avons vu »; *ašqnaḥ laḫ* « nous t'avons donné à boire ».

1ʳᵉ plur. × 3ᵉ masc. sing. : *năʿamrennē* « nous le bâtirons » (70, 11); *reḥmnaḥ lē* « nous l'avons aimé ».

1ʳᵉ plur. × 3ᵉ fém. sing. : *nōḫsēnnā* « nous la tuerons ».

3ᵉ masc. plur. × 3ᵉ masc. sing. : *äyṯūnnē* « ils l'ont apporté » (87).

3ᵉ masc. plur. × 3ᵉ fém. sing. : *kaʿmūnnā* « ils l'ont prise »; *ṣallū lā* « priez pour elle ».

97. Le verbe *ap* (81, p. 478) s'annexe les suffixes du cas indirect en modifiant ses formes ainsi qu'il suit :

Impératif : *appĭl, ap li* « donne-moi »; *appeḥ* « donne-nous ».

Futur : *nmappeḫ* « je te donnerai »; *nmappēš* « je te (f.) donnerai ».

Parfait : *appil, applil* « il m'a donné »; *appeḫ, applēḫ* « il t'a donné »; *appēš, applēs* « il t'a (f.) donné »; *appē lē, applēlē* « il lui a donné »; *appē lā* (f.), *applēlā*.

appeḥ « il nous a donné »; *appūllē* « ils lui ont donné »; *apṯūllē* « vous lui avez donné »; *apnaḥ lē* « nous lui avons donné »; *appiṯil* « tu m'as donné »; *appliṯlē* « tu lui as donné »;

applillē « je lui (m.) ai donné »; *applēlā* « je lui (f.) ai donné »; *appelḥūn*, *applelḥūn-ēn* « il vous a donné »; *appēlūn*, *applēlūn-ēn* « ils leur ont donné ».

Les formes contenues dans la troisième série offrent l'exemple de l'insertion d'un double *lāmad*, conformément à la flexion de la préposition *l* (95, p. 492).

98. Le suffixe d'attribution se joint de la même façon au verbe *venir* (90, p. 488).

yiṯēḥ « qu'il te vienne »; *yiṯeḥ* « qu'il nous vienne »; *yiṯē l'* « qu'il me vienne ».

A la voix causative du même verbe, la forme verbale est suivie du *lāmad*, et cette consonne se redouble après une voyelle de liaison.

āyṯillaḥ « je t'ai apporté »; *nāyṯillaḥ* « je t'apporterai »; *āyṯill'* « apporte-moi ».

De même :

aḥmill' « fais-moi voir ».

99. *mal* (80, p. 478) et *amar* (71, p. 471), confondent leurs formes, ainsi qu'il a été dit.

malli « dis-moi »; *mallē* « dis-lui » (m.); *mallā* « dis-lui » (m.); *mallūn*, *mallēlūn* « dis-leur »,
nmallaḥ « je te dirai »; *amrillā* « je lui (f.) ai dit ».
namellē « je lui dirai »; *amrillaḥ* « je t'ai (m.) dit ».
namelḥun « je vous dirai »; *amrilliš* « je t'ai (f.) dit ».
amellē « il lui a dit »; *amrō-lē* « elle lui a dit ».
amellūn « il leur a dit »; *mamrillē* « ils lui disent ».
mamellūn « il leur dit » (présent).

VII

PARTICULES.

PRÉPOSITIONS.

100. 1° *b* ب, « dans, avec, par », devant une voyelle forme syllabe avec cette voyelle.

bīd « dans ma main », *bannā yawmā* « dans ce jour ».

Il s'articule avec un *šwa* devant une consonne pourvue d'une voyelle.

b-šarrēf « avec l'honneur »; *b-ḥarômṭā* « par le mérite ».

Avec *a* ou encore avec *ĭ* (*ĕ*) devant deux consonnes ou une consonne double.

ba-blōtā « dans le village »; *ba-ppāyṯhūn* « dans leurs maisons »; *bĭslōmṭā* « en paix »; *bi-šmōyā* « au ciel ».

Cette particule prend ainsi les suffixes de régime : *bi*, *baḫ*, *bēš*, *bē*, *bā*, *baḫ*, *bḫūn-ēn*, *b(h)ūn -ēn*.

2° *l*, *li*, *il*, *ĕl*, ل , marque :

a) La direction .

m'arbā l-manḥā « du couchant au levant ».

Mais dans ce sens il est souvent remplacé par *ʿa* (5°, p. 499).

b) Le rapport de régime indirect :

ap-li « donne-moi »; *mal-lē* « dis-lui »; *šattar leḥ* « envoie-nous ».

c) La possession :

ḥnō ïl yawsē « les frères de Joseph »; *b-šēm l-alō* « au nom de Dieu ».

d) Enfin le régime direct (118, 2°).

La flexion de cette particule a été donnée ci-dessus (95, p. 492).

3° *mn*, ܡܢ devient *m* devant certaines consonnes. (Cf. ܡܢܘܗܝ, ܡܢܗܘܢ, ܡܢܗܝܢ.)

Cette préposition marque la division, l'origine, l'éloignement.

mn-alō « de Dieu »; *mnĭ-šmōyā* « du ciel »; *m-nūrā* « du feu »; *m-ṭūrā* « de la montagne »; *ăḥad m'nḥūn* « l'un de vous ».

Flexion : *men*ⁱ, *mĕnn*ⁱ, *mĕnnaḥ*, *mĕnnoḥ*, *mĕnḥūn*, *mĕnhūn*.

4° *ʿĕm*, *ʿïm* ܥܡ « avec ».

Flexion : *ʿĕm*, *ʿïm* ou *ʿemm*ⁱ, *ʿĕmmaḥ*, *ʿĕmmiš*, *ʿemmē*, *ʿemmā*, *emmāynaḥ*, *ʿammāynaḥ*, *ʿemmāyḥūn*, *-ēn*, *ʿemmāyhūn*, *-ēn*.

5° *ʿa* provenant de ܥܠ par suite de la chute du ܠ, « sur ».

ʿa-rāšāynaḥ « sur nos têtes ».
ʿa-rāyši, على راسي « volontiers ».

« Au sujet de » : *naḥk*ⁱ *ʿa maʿlloy* « parlons des Malouliens ».

Par un affaiblissement de sa signification primitive, cette préposition a remplacé le *lāmad* de direction pour signifier « vers » :

nōzi 'a-ḏemšeq « je vais à Damas ».
battaḥ ṭimṭi 'a-blatōḥ « tu arriveras dans ton pays ».
'a-ṣōfrā « au matin ».

On l'emploie même pour *l*, sans détermination de mouvement (cf. Nœldeke, *Gr. n.-s.*, p. 175).

La consonne tombée réapparaît dans la flexion :

'al, 'āleḥ, āliš, 'ālē, 'alāynaḥ, 'alāyḥūn-ēn, 'alāyhūn-ēn.

Ailleurs *'a-l* est le résultat de la combinaison expliquée plus loin (101, 1, p. 500).

6° *billa* « sans, excepté » ܒܠܐ, بلا, ܒܠܐ.

7° *ṭuṭ* « sous » ܠܚܬ pour ܠܬܚܬ (Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. XXVII).

8° *erra'* « sous ». Pal. ܐܪܥ (Schwally, p. 49. — Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. LXXIX).

9° *ēḥ* « comme » ܐܝܟ.

10° *ḥēn* « comme » (ܗܝܢ sens perdu dans le syriaque littéraire. R. Duval, *Gr.*, p. 282) : *ḥannē* « comme lui »; *ḥannā* « comme elle ».

11° *ēḥm* ܐܝܟ ܡܐ « comme ».

12° *ǧap* « auprès de, en la possession de, chez » (95, p. 492).

13° *qōm, qōmmā* « devant ». Pal. ܩܘܡ pour ܩܕܡ

(Schwally, p. 75. Cf. Nœldeke, *Gr. n.-s.*, p. 175). Targ. קמא.

14° *iqdūm* « avant » ܩܕܡ.

15° *bōṯar* « après » ܒܬܪ, ܒܬܪ.

16° *rōḥlā* « derrière », *rōḥli*, *rōḥlah*, *rōḥlē*, ܠ ܐܘܚܠ (Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. LXXVIII).

17° *mistĭ* « au milieu de » بوسطا (?); plutôt ܡܨܥܬܐ : *mistĭ mōyā* « au milieu de l'eau ».

18° *bᵉ-ḥḏōr* « en présence de » بحضرة ; *bĕḥdōrē* « en sa présence ».

101. Les prépositions se combinent entre elles. Le plus souvent ܠ entre dans la composition, soit qu'il marque le mouvement, soit que, par un affaiblissement du sens, il devienne simplement explétif.

'a-l ܠ[ܠ]ܠ « sur, vers ».

l-'a-l ܠ[ܠ]ܠ « vers, auprès de »; *ĕl-'a-l-eppay* « vers mon père »; *lĭ-'leḥ* « vers toi »; *lĕ-'a-lē* « vers lui ».

ġap l-ăḥaḏ menḥūn « chez l'un de vous ».

'am-lĭ-stiqōy « avec mes amis ».

kōm-lĭ-šmō « devant le ciel ».

m'el, me'lĭ ܠ[ܥ]ܡ « au sujet de ».

b'el « au-dessus de » ܠ, ܒ; *b'el šunyōṯā* « entre toutes les femmes ».

l-erra' « au-dessous de ». Pal. ܠ + ارع (Schwally, p. 49).

b-ḥaṣṣ-l « en alternant avec » حقص.

ṭayĕr mĕn tūr-ĭl pāyṯā « rôdant autour de la maison » دائر, دوّر.

ġaṣēb m-ĭl غصب « malgré moi ».

waqṭ-ĭl išma' وقت « lorsqu'il entendit ».
m-waqṭ-ĭl « depuis le temps où ».
ēḥ-m-ĭl ĕḥṯēb « comme il est écrit ».
ēḥt « comme » ܐܝܟ ; *ēḥtē* « comme lui » ; *ēḥtaḥ* « comme nous ».

Ainsi s'explique la réduplication du *lāmad* dans la flexion de la préposition *l* (95, p. 492).

CONJONCTIONS.

102. A côté des particules syriaques, il se présente un certain nombre de formes étrangères, constituant l'apanage commun des dialectes néo-syriaques, de l'arabe vulgaire et des langues kurde, persane et turque.

u, wa, « et » ܘ, devient souvent *w* devant une voyelle.

ya « ou » ; *ḏi* « si, lorsque » ܕ ; *ḏōb* « si » (26, 3, p. 310); *nḏi* « si » ܠܕ ; *k'ūn* « si, lorsque » ܟܘܢ.

lŭmmā « lorsque » لمّا ; *innĭ* « que » إن ; *wa inn* « bien que » ; *ḥŭttā* « afin que » ; *ḏŭk, ḏŭkk'* « lorsque », *ḏŭkk'-l*; *bes* « lorsque » (ܒܣ, kurde. Mclean, *V. s.,* p. 159) پس, persan ; *ba'ḏ* « après que » بَعْدَ.

lakēn « mais, cependant » لَكِنْ ; *bal* « mais » بَلْ ; *áma, ámma* « mais, seulement » أَمَّا.

amma ĕl kīssaḥ u-amma ĭl ḥyōṯaḥ « la bourse ou la vie » إِمَّا.

yumā « ou bien » ; *waqṭ* « lorsque, au temps où » (101, p. 501); *waqṭā* « en son temps ».

bōṯar miḏ « après que » ܡܢ ܒܬܪ ܕ ; *ŭḥḥul mĭl* « toutes les fois que, tant que » ܟܠ ܡܐ ܕ ; *ēḥ miḏ* « de même que » ܐܝܟ ܡܐ ܕ ; *mō-ḏ-ĕl* « dès que, lorsque » (26, § 3, p. 310).

ĕẖt ou *ẖĕt...ṭi* « de même que... ainsi » ؛ + pal. ܗܟܐ, ܗܟܢ « ainsi » (Schwally, p. 93).

ADVERBES.

103. Les adverbes sont tantôt des particules, simples ou formées de prépositions, tantôt des substantifs ou des adjectifs avec ou sans flexion.

1° ADVERBES DE LIEU.

hōẖā « ici ». Pal. ܗܟܐ pour ܗܪܟܐ (Schwally, p. 43); chald. הָכָא; N. s ܐܟܐ (Mclean, *V. s.*, p. 157).

l-ōẖā « ici » (mouvement).

mn-ōẖā « d'ici ».

¿anuk'? « où ? » أَيْنَ، ܐܝܟܐ.

¿l-īnā? « où ? » (mouvement) إِلَى أَيْنَ.

¿mīnā? « d'où ? » مِنْ أَيْنَ.

ĕl-hēl « là-bas » ܠܗܠ.

ĕl-ʿēl « en-haut » ܠܥܠ.

lĕ-lʿēl « là-haut » (mouvement) ܠܠܥܠ.

ĕl-bar « dehors » ܠܒܪ.

ĕl-ġōl « au-dedans » ܠܓܘ (cf. Nœldeke, *Gr. n.-s.*, p. 172) + ܠ explétif.

l-ĕl-ġōl « au-dedans » (mouvement) ܠ ܠܓܘ.

baʿēḏ « loin » بَعِيد, cf. √ܒܥܕ.

qarrēb « près » ܩܪܝܒ.

qarrēb lōẖā « près d'ici ».

ʿa-yŭmmēn « à droite » ܥܝܡܝܢ.

yammēnṭaẖ « à ta droite ».

ʿa-šmōlā « à gauche » ܥܣܡܠܐ.

ʿa-ʿĕsrēn « à gauche » ܥܣܪ.

ʿĕsrēnṭaẖ « à ta gauche ».

2° ADVERBES DE TEMPS.

imōḏ « aujourd'hui » ܝܘܡܐ + ܕ démonstratif. Pal. ܝܘܡܕܝܢ (Schwally, p. 40; Lewis, Gibson, *Lectionary*, p. xci).
l-īmōḏ « jusqu'à ce jour ».
ĕmḥar « demain » Pal. ܡܚܪ (Nœldeke, *Z. D. M. G.*, 1868, p. 486).
bōṯar ĕmḥar « après demain ».
bōṯar ĕḥmā yŭm « après quelques jours ».
bōṯar yōmā qalīl « après quelques jours ».
rōmĭš, rōmšⁱ « hier » قوام « le soir, la veille ».
qawwōm « tout de suite » قوام (?).
ḥalan « tout de suite » حَالًا.
bakkⁱar « de bonne heure » (69, 2).
ŭḥul yōmā « toujours » ܟܠܝܘܡ.
ḏäyman « toujours » دَائمًا.
tamalläy « toujours » : arabe vulg. *tamallé.*
apatan « jamais » أبَدًا.
¿ ēmmat? « quand ? » أمتى.

3° AFFIRMATION.

naʿam « oui » نعم.
illā, willā « oui, en vérité » (104, 20).
frisṭaḥ « tu as raison; [tu es dans] ton droit » ܦܪܘܣܛܐ, *πόρος.*
nbōʿa « je veux bien ».
ʿa-räyšī « volontiers, sur ma tête » عَلَى رَاسِي.
ʿa-ḏemṯi « sur ma conscience » بِذِمَّتِي.

4° NÉGATION.

lā « ne pas » لَا.
lō « ne pas » ܠܐ.
ṯu « non, ne pas[1] ».

[1] Le néosyriaque *tchu* ܚܘ « quelque chose » s'emploie en kurde,

ṭu bat « je ne veux pas ».
ṭu nbōʿa « je ne veux pas » (82, p. 481).
ṭu... mēt « rien » (29, p. 311).
ṭu ṭōkēn « cela ne va pas, c'est impossible » (94, p. 491).

5° QUANTITÉ.

baḥar « beaucoup, très » √ܒܚܪ « étendue, abondance »; cf. إستبحر « s'élargir »; *qal, qēl, qallēl, qalēl* « peu » ܩܠ, ܩܠܝܠ.
qallēl baḥar « très peu ».
qalʿa qal « peu à peu ».
akṯar « davantage » أكثر.
ḥōf « assez » كفى.
bes « assez » vulg., بَسّ; persan بس.
ānā-waṭⁱ « ensemble » (moi et toi).

6° QUALITÉ.

kayyēs « bien » (46, p. 451).
ĭrti « mal » رَدِي (VII, 23).
balōš « gratis » بلاش.

7° INTERROGATION.

¿ *ēḥmā ?* « comment ? combien ? » ܐܝܟܡܐ ܐܝܟ.
¿ *ʿája ?* « pourquoi ? »
¿ *ēḥt ?* « comment ? » ¿ *eḥtē ?* « comment est-il ? » ؟ ܐܝܟ.

mais toujours avec le sens négatif : *ciu giàr* « jamais »; *ciu nina* « rien » (Garzoni; *Gr. k.*, p. 52, 72, 154; cf. Nœldeke, *Gr. ns.*, p. 150). Les dialectes de Mésopotamie l'emploient de même : *tchu mendē* « rien », *tchu naša* « personne ».

INTERJECTIONS.

104.

āyā « ah ! oh ! » أَيَا.

hā, hō « voici » ܗܐ, ܗܘܐ. *hŭllē* (*l* d'emphase) « le voici ».

yā « ô » marque le vocatif comme en turc, en arabe, en persan et dans les dialectes néo-syriaques ܝܐ, يَا (Nœldeke, *Gr. n.-s.*, p. 414).

kō, kōn « allons » (cf. 94); *kō nzellaḥ* « allons »; *kōnēḥ* « viens ».

ăṭár « vite » (77, p. 477), « va vite ».

ḥōf « cesse, assez » (103, § 5, p. 504).

ĕṣmŭṭ « tais-toi » (57, 5, p. 460).

hătá « reste tranquille, assis ! » ܗܕܐ (82, p. 480); *ka'aḥ w-ătá*, f. *ka'aš w-ătáy* « assieds-toi et reste tranquille ».

k'ēn, ōk'ēn « reste en place ». vulg. كان, وَاكِن « assis! »

áwqēf « attention ! » أَوْقِف.

wāy laḥ « malheur à toi ! » ܘܝ ܠܟ.

wāy lēlē « malheur à lui ! »

ḏī ba'lō « s'il plaît à Dieu » (*ḏi bō' alō*).

ba'lō, pa'lō « plaise à Dieu ! »

ḥōṭraḥ « ton bon plaisir » (formule de politesse خاطرك).

willā « en vérité » وَاللّه.

'áfiā laḥ « bravo » عافا لك.

VIII

SYNTAXE.

105. On retrouve dans le dialecte de Ma'lūlā, comme dans les dialectes syriaques modernes, les caractères de la primitive syntaxe sémitique, qui est celle des prosateurs syriens de l'ancienne époque,

et même celle de l'arabe parlé en dehors de la langue littéraire.

On se convainc de la simplicité de la syntaxe syriaque en traduisant littéralement une pièce quelconque du syriaque à l'arabe ou de l'arabe au syriaque. Tandis que l'arabe, pour rendre la phrase syriaque, devra nécessairement changer l'ordre des mots, le syriaque pourra presque toujours varier les tournures obligées de la phrase arabe (Nœldeke, *Gr. ns.*, p. 227, note).

RELATION DES NOMS.

106. L'état construit s'offre dans les phrases suivantes :

lahăbt̲ nūrā « flamme de feu ».
sūq ṭáppanō « la voie lactée » (I, 14).
faṣl siṭwōyt̲ā « la saison d'hiver ».
sallēq nūhr sahrā « la lumière de la lune s'est levée ».
¿ĕbr mōn haṭ? « de qui est-tu le fils ? »
ya ḥabīb lippĭ « ô l'ami de mon cœur ! »
ya ḥašišt̲ lippĭ « ô la bien-aimée de mon cœur ! » (mot à mot « herbe » *ḥašišt̲ā*).

107. En dehors des locutions particulières formées de mots qu'unit un rapport étroit, la construction ancienne n'est pas d'un usage constant. On la remplace par le relatif *t, tĭ* (26, p. 309) :

päyt̲yōt̲ā tĭ hōd̲ blōtā « les maisons de ce village ».
ġōrnā tĭ qáhwē « le pilon à café ».

ḏayrăwōṯ tĭ ma'lūlā « les couvents de Ma'lūlā ».
päyṯā tĭ mōyā « la maison de l'eau » (X, 22).

108. Souvent aussi les noms sont subordonnés l'un à l'autre au moyen du ܕ (100, § 2 *c*, p. 498).

ḏayrăwōṯ ĭl-ma'lūlā.
akk'ōr ĭl-päyṯā « la terrasse de la maison ».
ḫlōṣ ĕl-nafšaḥ « le salut de ton âme ».
päyṯ ĭl-malk'ā « la maison du roi ».
ōb ĭl-basīlios « le père de Basile ».
'äyn ĕl-qattēšṭā b'riḫṯā « la source de la sainte bénie » (sainte Thècle).
'ēḏ ĕl-milōtē « la fête de Noël ».
mōr ĭl-päyṯā « le maître de la maison ».
mōr ĭl-aqlā « qui a de l'esprit ».
¿ birṭ ĕl-mōn hōḏ besnīṯā? « de qui celle-ci est-elle fille ? »
¿ eṭ ĕl-mōn hōḏ šunīṯā ? « de qui cette femme est-elle l'épouse ? »
ḥarrq èl-ōb ĕl-ōb ĕl-ḫalfennaḥ « qu'Il brûle le père du père de celui qui t'a engendré ! »

Dans ces phrases, le nom déterminant revêt la forme construite. On sait que, déjà dans l'ancienne langue, l'état construit n'était rompu ni par une préposition, ni par une particule enclitique (R. Duval, *Gr. syr.*, p. 339).

109. Un autre procédé, bien dans le goût de l'araméen qui aime les constructions lâches, consiste à employer simultanément le *ti* relatif et le *l* d'attribution.

ġabrnō tĭ l-ma'lūlā ṣaḥtūn kayyēsā « les hommes de Ma'lūlā ont bonne santé ».

k'uppōytā tīl-mōyā « un verre d'eau ».
päytā tī l-malk'ā « la maison du roi ».

110. Il n'y a qu'une ressemblance de forme entre l'article arabe et le *lāmad* de possession ou d'attribution, que les dialectes néo-syriaques, développant un moyen d'expression appartenant du reste à l'ancienne langue, emploient pour lier deux noms subordonnés. En effet le *lāmad* syriaque, à la différence de l'article arabe, ne s'applique pas au sujet, même si ce nom doit être déterminé : اَلرَّجُلُ *ġabrōnā*, اَلْكِتَابُ الْمُقَدَّسُ *ḥtōbā qattēsā*. Par contre, le اَلْ arabe ne convient ni à l'emploi explétif du ܠ signalé dans les expressions *waqṭ īl īšmaʿ*, *ēh-mī-l ēḥtēb* (101, 12, 14), ni au nom portant un suffixe ou régissant un autre nom : *k'attr ēl-ḫäyrah* (كَثَّر خيرك). Voir 119, exemples 1 et 2.

111. L'apposition de deux substantifs, qui est de règle en syriaque après les noms de poids, de mesure, de quantité, se présente dans cet exemple :

filk īl-tarṭā šōbnā « une demi-livre de beurre ».

112. Après les noms de nombre cardinaux, les substantifs se mettent au pluriel simple (43, 52, p. 446, 455); mais, au lieu de cette forme plurielle, on emploie aussi l'état absolu du singulier :

ētlat ūrḥ « trois fois ».
ṯlōṯā yūm « trois jours ».

šubʿā rāyš « sept têtes ».
arpa ḏrōʿā « quatre aunes ».

113. L'adjectif suit le plus souvent le nom auquel il se rapporte :

šimšā ḥōmyā « soleil brûlant ».
ḥamrā kayyēs « bon vin ».
ṣawmā rappā « le grand jeûne ».
ĕḥḏā ḥalyā « une belle personne ».
pāyṯā ʿaṯṯēqā « une vieille maison ».
ḏēnpā ĕrrēḫ « longue queue ».
ḳanūnō ṯēnī « kanoun second » (janvier).
ĕšnā ḥrīṯā « une autre année ».
lōġṯā siryōn « langue syriaque ».
ʿāynōyā kʿūmān u-rappān « ses yeux sont noirs et grands ».

On trouve la disposition contraire quand l'adjectif est un indéfini, ou qu'il exprime un titre :

yā qattēšṯā marṯmaryā « ô sainte Marie ! »
ġayr ōrḥā « une autre fois ».
ṯēn yūm « le second jour ».

ĭḥūlān ʿāynōyā « ses yeux sont louches » s'explique d'après le principe énoncé plus loin (117, p. 511).

Nous avons ici en règle générale l'emploi, exceptionnel dans le syriaque classique (Nœldeke, *Gr. n.-s.*, p. 141), de l'adjectif à l'état absolu qualifiant un substantif à l'état emphatique.

114. Les pronoms démonstratifs précèdent et parfois suivent le substantif. Ils se joignent même aux noms déterminés par les suffixes de possession.

hōḏ šanīṯā « cette femme ».
hannā ĕkk'ūm « cet [homme] noir ».
hannā ibr[i] « celui-ci qui est mon fils ».
ḫūnaḫ hannā « celui-ci qui est ton frère » (ton frère que voici).

L'adverbe de quantité ou de qualité suit le mot qu'il détermine :

ĕḫfēn baḥar « il eut grand'faim ».
qlēsyā tĭ martṯaqlā qatēm baḥar « l'église de sainte Thècle est très ancienne ».
qallēl baḥar « très peu ».
applē balōš « donne-le gratis ».
ziš aṭar « va-t-en vite ».

RELATION DU NOM ET DU VERBE.

115. PROPOSITION SIMPLE.

Au présent, le sujet et l'attribut forment à eux seuls la proposition, au défaut du verbe auxiliaire :

ḥmōrā iqū « l'âne est fort ».
haṯ 'im ūḫḫulyōmā « tu es avec moi tous les jours ».
hēn summŭrēn « ils sont nombreux ».
¿ haši ma'lŭlōyṯā? « es-tu (fém.) de Ma'lūlā ? »

Cependant le participe du verbe *ōb* s'emploie pour marquer le présent :

maryā ¿ anuk[i] *äybā?* « où est Marie ? »

Le pronom personnel a la même valeur :

ḫŭl tĭ lil, hū leḫ « tout ce que j'ai est à toi ».

116. L'attribut joint au verbe substantif prend la flexion possessive :

SINGULIER.

3ᵉ pers. { masc. *wōb ṭu-ḥäylē rōmšī* « il était malade hier ».
fém. *wäybā ṭu-ḥäylā rōmšī.* }

2ᵉ pers. { masc. *ṭōb ṭu-ḥäylaḥ.*
fém. *ṭēbā ṭu-ḥäyliš.* }

1ʳᵉ pers. com. *nōb ṭu-ḥäylī.*

PLURIEL.

3ᵉ pers. { masc. *wäybēn ṭu-ḥäyläyhūn.*
fém. *wäybān -ēn.* }

2ᵉ pers. { masc. *ṭēbēn ṭu-ḥäyläyḥūn.*
fém. *ṭēbān -ēn.* }

1ʳᵉ pers. com. *nēbēn ṭu-ḥäyläynaḥ.*

On peut dire aussi avec la simple terminaison plurielle des adjectifs :

wäybēn ṭu-ḥäylēn, wäybān ṭu-ḥäylān.

de même que l'on dit avec les adjectifs :

rōmšī wōb kayyēs « hier il était bien portant », fém. *wäybā kayyēsā.*
wäybēn kayyēsēn, wäybān kayyēsān.
nēbēn kayyēsēn.

117. Lorsque le verbe est exprimé, l'accord du sujet et du verbe se fait régulièrement, quelle que soit la place occupée par ces mots dans la phrase.

Le sujet peut s'énoncer le premier, ou bien suivre le verbe, sans qu'il y ait différence de sens. Il semble

seulement que le mot le plus important doive se placer au début.

ōbūḥ ṯōlē « ton père est venu ».
qašīšā sabqi « le curé m'a devancé » (gagné au jeu).
ēbrē rappā wōb b-ḥaqlā « son fils aîné était dans le champ ».
ḥmōrṯ ĭl baľam aḥk'aṯ « l'ânesse de Balaam a parlé ».
silqaṯ šimšā « le soleil s'est levé ».
iṯkēn ḥŭfnā baḥar « il arriva une grande famine ».
naffēq ḥawkabṯā ḥaṯṯā ĭšmā emm ĕl-ḏenpā « il a paru une étoile nouvelle appelée comète ».
ṯallē rayyā « la pluie est venue ».
ka'innaḥ kŭllaḥ « nous nous sommes tous assis ».
báġalṯā wāybā zēy'ā m-ġamlō « la mule a eu peur des chameaux ».

118. Le régime suit régulièrement le verbe. Cependant l'inversion objet-verbe a souvent lieu.

1° Si l'objet est indéterminé, ou s'il porte un suffixe, ou encore s'il est accompagné d'un adjectif qualificatif, il est régi sans le *lāmad* de direction :

appīl laḥmā u-ḥalbā « donne-moi du pain et du lait caillé ».
batt' nšōt' ḥamrā « je veux boire du vin ».
'allēq nūrā « allume du feu ».
waqṯ ĭl ḥemnē ḥewōnā hōṯē šappā « quand la bête vit ce garçon ».
aḥmilli ḥōṯmaḥ « montre-moi ton anneau ».
appeḥ leḥmaḥ « donne-nous notre pain ».
ṯmapp' qiršō kayyēsēn « tu donnes de bonne monnaie ».

2° Si le substantif est déterminé, on emploie le *lāmad* de direction. Cette préposition se donne à l'adjectif ou au pronom démonstratif précédant le

nom. Les pronoms personnels objets d'un verbe sont suffixes du *lāmad*.

zlinnaḥ niqr ĕl-ṭarīḫā « nous sommes allés lire l'inscription ».
asp ĕl-īḏē « il lui prit la main ».
'amsā ĕl- 'äynōyā « elle ferme les yeux ».
hannā šappā raḥḥēm ĕl-hōḏ besnīṯā « ce garçon aime cette jeune fille ».
nšōq l-ĭḏwōṯā ḏeḥk'a 'a-ġabrnō « baiser les mains c'est se moquer des hommes » (proverbe).
reḥmnaḥ leḫ « nous t'avons aimé ».
šam'iṯḫūn lē « vous l'avez écouté ».

119. Dans les phrases comprenant divers régimes, directs, indirects et compléments circonstanciels, l'arrangement des mots est libre.

aṣraf ĭl-mōlaḫ 'a-ḥarīmā ṫi zōnyān « il a dépensé ton héritage dans la maison des femmes de mauvaise vie ».
bšōṯā aḫlinnaḥ ġap ĕl-ōb ĕl-qašīšā basīlios « nous avons mangé des raisins secs chez le père du curé Basilios ».
bannā mūsā battäynaḥ ninḫūs hannā ġaḏyā « avec ce couteau nous tuerons ce chevreau ».
emḥar batt' nzīl 'a-ṣadănōy « j'irai demain à Seydnaya ».
battäynaḥ nzellaḥ emḥar 'a-ṣadănōy « nous irons demain à Seydnaya ».
päyṯā battäynaḥ na'amrēn blēbnā; ṭūl ḥōṯlā arpa' ḏrō'ā « nous allons bâtir une maison en pisé; la longueur du mur sera de quatre aunes ».
ēḫm-ĭl šaqliṯ ānā balōš, mappeḫ balōš « de même que j'ai reçu gratis, je te donne gratis ».
ēḫm-ĭl šaqliṯ haṯ' balōš, applē balōš « de même que tu as reçu gratis, donne-le gratis ».

120. Le verbe vient généralement le premier

dans les phrases impératives, comme aussi le pronom ou l'adverbe dans les phrases exclamatives :

äytáy mōyā « apporte (fém.) de l'eau ».
applĭ nośqtā « donne-moi un baiser ».
emśā dwōtaḥ « lave tes mains ».
wallēʿ sikōrṭā « allume une cigarette ».
śūnⁱ ēḥt aḥad mn aǧīrōḥ « fais-moi comme l'un de tes mercenaires » (cf. Bliss, *M.*, p. 96).
ēḥmā ōṯ aǧīrō ǵap l-eppāy tĭ ōzēt leḥmā « combien y a-t-il chez mon père de mercenaires qui ont du pain en abondance ! » (cf. *ibid.*).

RELATION DES VERBES.

121. Un verbe se subordonne à un autre au moyen d'une conjonction :

appeḥ ḥamrā hŭttā nēḥēḏ « donne-nous du vin afin que nous nous réjouissions ».
battĭ nzīl lĕleḥ bes tiświ maśṭūṭā « j'irai chez toi quand tu feras le festin ».
ṭyōḏēʿ innĭ nraḥḥēm laḥ « tu sais que je t'aime ».

122. La conjonction peut être omise et le second verbe, au futur simple, immédiatement subordonné au premier (61, p. 464).

¿ṭbōʿ nzellaḥ aʿṭrō? « veux-tu que nous allions aux aires? »
anā nkaʾilⁱ nmaḥśēm « je me suis assis pour souper ».
taḥ lōḥā nmallaḥ « viens ici que je te parle ».
zlallā ṭiḏmūḥ « elle va dormir ».
taśśrā zellā « laisse-la s'en aller ».
äytáy niśṭⁱ mōyā « apporte-moi de l'eau pour boire ».
lā ṣōb yaʿbar « il ne voulut pas entrer ».
¿mō battaḥ naffēq ḥōlkaḥ? « qu'as-tu pour que ta colère paraisse? »

baṭṭēl yĕḥūtbennā « il a cessé de l'avoir pour fiancée ».
baṭṭlinnaḥ nḥūtbenniš « nous avons cessé de t'avoir pour fiancée ».
baṭṭlaṯ ṯḥūtbennaḥ « elle a cessé de t'avoir pour fiancé ».
baṭṭliṯ nḥūtbennē « j'ai cessé de l'avoir pour fiancé ».
baṭṭliṯ nḥūtbennā « j'ai cessé de l'avoir pour fiancée ».

123. Le verbe régi par un autre verbe peut se mettre aussi au participe :

u-apt' ḥōḏēn « et ils commencèrent à se réjouir ».

124. Le participe ou l'adjectif se joignent de même, sans auxiliaire, aux conjonctions :

nḏi ḥalyā, nšaqellā « si elle est belle je la prendrai pour femme ».
ḏi ḥalyā, nimqaḥellā « si elle est belle je la prendrai pour femme ».

125. Si les conjonctions *ḏi, nḏi, ḏōb* « si » *bes* « lorsque » désignent le futur, le verbe se met au futur simple :

bes ṭimṭī « quand tu arriveras » ou « quand tu seras arrivé ».
ḏōb ṭizlaḥ 'a-blōtī, nmisṭaqbēl laḥ « si tu viens dans mon pays, nous irons à ta rencontre ».

Il se met au prétérit si les conjonctions de temps se rapportent au passé :

ḏōb ṯiṭlaḥ 'a-blōtī, aqblinnaḥ laḥ « si tu étais venu dans mon pays, nous serions allés à ta rencontre ».

SUBORDINATION DES PARTIES DE LA PHRASE.

126. La copule *u, w,* est le lien ordinaire des incises :

u-aġḏēb, u-lā ṣōb ya'bar. u-ĕnfēq ōbū lĕ'ălē yĕṭulpennē. u-jawwēbē u-amel ĕl-ōbū « et il s'indigna, et il ne voulut pas entrer, et son père sortit vers lui pour le prier; et il lui répondit et dit à son père ». (Cf. Bliss, *M.*, p. 91.)

Dans d'autres exemples, les phrases sont juxtaposées sans la copule :

battē yiml ĕl-ġawwē mnennā ḫarnūb t-ĕḫlēl li-hzirō. lā ṯkellē. « Il voulut remplir son ventre de ce fruit du caroubier que mangent les porcs. Il n'en eut pas. »

(Voir aussi les textes IX-XIII.)

PHRASES NÉGATIVES.

127. La négation s'exprime par *ṭu* et *lā.*

1° De ces deux particules la première s'emploie :

a. Devant les verbes (futur simple et futur composé) :

ṭu nbŏ'a « je ne veux pas ».
ṭu bat ānā « je ne veux pas ».
ṭu nšōṯⁱ ḫamrā « je ne bois pas de vin ».
ṭu battⁱ naḥkⁱ « je ne veux pas parler ».

b. Devant les participes :

ṭu maqbēl mēt « je n'accepte rien ».
ṭu ṯōkēn « cela ne va pas ».
ṭu nōfēq b-iḏ mēt « je n'y puis rien » (il n'y a rien dans ma main).

c. Avec le verbe *ōṯ* (90, p. 488) :

ṭaṯ ṯēbnā bappāyṯūn « il n'y a pas de paille dans leur maison ».
ṭūṯ wartā billa ḫūppō « il n'y a pas de rose sans épines ».

d. Devant les adjectifs, pour former des privatifs :

ṭu manfaʿ « inutile ».
ānā ṭu ḥāylⁱ « je suis malade » (sans force).
hannā šōġlā eʿaser, ṭu ḥāylⁱ aʿālē « ce travail est difficile, je ne puis le faire ».

e. Devant les substantifs, le verbe substantif n'étant pas exprimé :

ṭu lē twōyā apatan « il n'y a plus de remède pour lui ».

2° *a.* *lā* se joint aux verbes, surtout au prétérit :

lā appiṭ ĭl-ʿenbō « tu ne m'as pas donné de raisins ».
lōmriṯ (*lā amrīṯ*) « je n'ai pas dit ».
ḏōb lā ṭiṭlaḥ, ṭu nmaqbel laḥ « si tu ne viens pas je ne te recevrai pas ».
lā ĭšṭiṯ « je n'ai pas bu ».
lā ʿa-ḏēmṯĭ lā šaqliṭhūn « non, sur ma conscience, je ne les ai pas pris ».

Sur l'emploi pléonastique de la négation, voir p. 283.

b. Cette particule forme aussi des privatifs :

lā barnāš « personne » (29, p. 311).
lā ḥalfiṭṭaḥ mēt « je ne t'ai rien coûté ».

c. Jointe au futur simple, elle indique la défense :

laḥmā lā ṭiḥūl apatan « tu ne mangeras jamais de pain ».
lā ṭišṭi « ne bois pas ».
amrilliš : lā ṭbaššēl « je t'ai dit : ne fais pas la cuisine ».

d. Il faut ajouter ici l'expression négative *lō fāš* « ne plus » :

lō fāšⁱ-l fristā ḥŭttā ṭemmīn ebbraḫ « il n'est plus possible que tu m'appelles ton fils » ܠܐ ܦܫ ܠܗ ܦܘܪܨܐ.

lō fāš lēlā fristā ḥŭttā nšaqēllā « il n'y a plus moyen que je l'épouse ».

PHRASES INTERROGATIVES.

128. Il n'existe pas, non plus que dans l'ancienne langue, de particule marquant l'interrogation. Celle-ci n'est manifeste que dans les phrases renfermant un pronom ou un adverbe interrogatif :

¿ mō ōḫ ? (mōḫ) « qu'as-tu ? »
¿ mō ĕšmḫūn ? « quel est votre nom ? »
¿ mō ōṯ ? « qu'y a-t-il ? »
¿ mō ʿam mišwi ? « que fait-il ? »
rōmši ¿ mō išwiṭ ? « qu'as-tu fait hier ? »
¿ mō battaḫ tišwi emḥar ? « que feras-tu demain ? »
¿ minā ōṯē ? « d'où vient-il ? »
¿ ēmmat ṭiṭlaḫ ? « quand es-tu venu ? »
¿ ēḫmā ṭqēl-lā ? « [depuis] combien [de temps] est-elle malade ? »
ḏōḏⁱ ¿ ēḫtē ? « comment est mon oncle ? »

On voit que le pronom ou l'adverbe interrogatif n'est pas toujours en tête de la phrase, et qu'il ne précède nécessairement que le verbe ou le nom qu'il affecte.

En l'absence de forme interrogative, l'interrogation ne se connaît que par le sens général et par l'accentuation du langage (20, p. 302).

¿ ṭbo'ä makṭūbā m'n d̲emšeq nšattar laḥ? « veux-tu que je t'envoie une lettre de Damas ? »

¿ äyṭūnnā m'n ṭūrā? « est-ce qu'ils l'ont rapportée de la montagne ? »

— *äytūnnā m'n ṭūrā* « ils l'ont rapportée de la montagne ».

Cependant l'emploi de certaines formes verbales n'a lieu que dans l'interrogation. Tel est le participe avec les préfixes pronominaux, sans la syllabe temporelle *'am* (64, p. 464). Tel aussi le futur isolé, ne dépendant ni d'une conjonction, ni d'un verbe précédent (61, p. 463; 122, p. 514).

(*La suite au prochain cahier.*)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SÉANCE DU 13 MAI 1898.

La séance est ouverte à quatre heures et demie, sous la présidence de M. Barbier de Meynard, président de la Société.

Étaient présents :

MM. Maspero et Senart, vice-présidents; MM. Houdas, Duval, Henry, Perruchon, Halévy, L. Feer, Cordier, de Charencey, M. Courant, Pelliot, le P. Boyer, M. Schwab, Mayer-Lambert, Cabaton, L. Finot, Clermont-Ganneau, l'abbé F. Nau, Foucher, Guimet, l'abbé J.-B. Chabot, membres.

M. Drouin, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril dernier est lu et adopté.

M. Maspero rappelle que le prochain Congrès des orientalistes doit se réunir à Rome au commencement d'octobre 1899, comme l'a annoncé d'ailleurs une note insérée dans le cahier de décembre 1897 du *Journal asiatique*. Le bureau s'est déjà constitué et a adressé aux orientalistes un appel chaleureux pour les inviter à prendre part au Congrès, et à l'aider dans sa tâche d'organisation. L'ancien comité d'organisation du congrès tenu à Paris l'année dernière a résolu de répondre à cette invitation en se mettant, dès à présent, en communication avec le bureau italien. M. Maspero propose à la Société de se faire représenter par ce même comité dont tous les membres, à l'exception d'un seul, font partie de la Société. M. l'abbé Chabot serait adjoint en remplacement de M. Schefer, décédé, à ce comité, qui serait ainsi composé :

MM. Barbier de Meynard, Senart, Maspero, Oppert, de Vogüé, Aymonier, Guimet, Cordier et l'abbé Chabot.

M. le Président appuie la proposition de M. Maspero : il ajoute que la Société aura ultérieurement à désigner deux de ses membres pour la représenter au Congrès de Rome, mais qu'elle ne saurait mieux faire en ce moment que de déléguer ses pouvoirs à l'ancien comité d'organisation du Congrès de Paris. Cette proposition est adoptée.

Sur la présentation du bureau, M. Moïse Schwab est élu membre du Conseil de la Société asiatique en remplacement de M. Schefer, décédé. Cette nomination n'est faite qu'à titre provisoire, et devra être ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Sont offerts à la Société :

Par M. M. Schwab, au nom de la Société des études juives, le cinquième et dernier volume de l'*Histoire des Juifs*, de Graetz, traduction française de Moïse Bloch; au nom de l'auteur, M. André de Paniagua, deux brochures intitulées : *Le peuple des Dolmens* et les *Sanctuaires de Karnak et de Locmariaker;*

Par M. M. Courant, un tirage à part de son article : *Lecture japonaise du chinois*, qui a paru dans le *Journal asiatique;*

Par M. Guimet, une brochure intitulée : *Plutarque et l'Égypte*, dont il est l'auteur ;

Par M. l'abbé J.-B. Chabot, le tirage à part d'un mémoire qui a paru dans le *Recueil de l'Académie dei Lincei*, et qui contient le texte syriaque avec traduction latine des *Regulæ monasticæ* établies au VIe siècle dans le couvent du mont Izla, en Mésopotamie.

Des remerciements sont adressés aux divers donateurs.

M. le Président rappelle qu'un comité a été formé en vue d'élever un monument funéraire à la mémoire de Abel Bergaigne, le savant indianiste mort au mois d'août 1888; que ce comité recueille en ce moment des souscriptions, et qu'il

est à désirer que les membres de la Société, en particulier ceux qui ont été les collègues ou les élèves de M. Bergaigne, prennent part à cette souscription par leur offrande personnelle, en dehors du concours de la Société elle-même. La cérémonie d'inauguration du monument doit avoir lieu à Viny (Pas-de-Calais) au mois de septembre prochain.

M. Feer fait un rapport verbal sur les documents en langue lepcha qui lui ont été remis par la Société au mois de novembre dernier, et il dépose sur le bureau un mémoire relatif à ce sujet, qui sera inséré dans le *Journal*.

M. Finot fait une communication sur deux traités lapidaires en sanscrit : il signale un passage du *Prabandhacintâmani*, de Merutunga, dont il doit la connaissance à M. C.-H. Tawney, bibliothécaire de l'*India Office*. Il résulte de ce texte que les deux principaux lapidaires sanscrits, l'Agastimata et la Ratnapariksa de Buddhabhatta, ne peuvent être postérieurs au XIII[e] siècle.

M. J.-B. Chabot explique quelques inscriptions palmyréniennes inédites, d'après les copies de M. E. Bertone; il se propose de les publier dans ses *Notes d'épigraphie et d'archéologie orientale*, dont la suite paraîtra dans un des prochains cahiers du *Journal asiatique*.

M. Clermont-Ganneau communique à la Société ses observations sur des nouvelles inscriptions nabatéennes de Pétra (voir l'annexe au procès-verbal, p. 523).

M. Foucher fait part des renseignements que le major Deane, le *political officer* de Svât et Dîr, dont le nom est familier aux membres de la Société, a bien voulu lui adresser sur l'archéologie des régions où les armes anglaises viennent de pénétrer. Au cours de la dernière expédition qui a remonté la vallée du Svât jusqu'à Manglaora, l'une des anciennes capitales de l'Udyâna, le major Deane a pu constater que la partie supérieure de la vallée n'est pas moins abondante en ruines bouddhiques que celle précédemment connue et visitée : dans une seule marche il a compté jusqu'à quinze stûpas. En dépit des lourds devoirs de sa charge, il a même

trouvé le temps d'identifier les stûpas qui environnent Manglaora avec ceux qui sont mentionnés par Hiouen Tsang, et de se procurer un estampage de l'empreinte des pieds du Bouddha signalée par ce pèlerin : cette empreinte est accompagnée d'une courte inscription dont on sait que la lecture a fait l'objet d'une des dernières communications du regretté docteur Bühler. Le major Deane nous fait espérer une carte archéologique de la contrée, et nous envoie dès à présent une photographie du stûpa de Barikot, une des premières assurément qui non seulement soient parvenues en Europe, mais qui aient jamais été recueillies. On y retrouve la forme élevée habituelle aux stûpas du nord-ouest.

M. le Président prie M. Foucher de transmettre au major Deane les remerciements de la Société.

M. M. Courant présente à la Société des photographies des inscriptions en caractères archaïques de la stèle de Kokurya, dont il a donné la traduction dans un mémoire en cours d'impression dans le *Journal.*

Avant de lever la séance, le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique annonce qu'il vient d'accorder à la bibliothèque de la Société une série d'ouvrages ayant trait aux études orientales. Des remerciements seront adressés à M. le Ministre.

La séance est levée à six heures un quart.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

OBSERVATIONS
SUR LES NOUVELLES INSCRIPTIONS NABATÉENNES DE PETRA[1].

I. *Inscription d'El-Mer.*

La série des conjectures que j'avais proposées au mois de décembre dernier[2] est entièrement confirmée par la nou-

[1] Leçons du Collège de France, décembre 1897 et avril-mai 1898.
[2] *Journal asiatique,* nov.-déc. 1897, p. 518.

velle copie du P. Lagrange et aussi par l'examen des lieux auquel il s'est livré : c'est bien un sanctuaire et non un sépulcre auquel nous avons affaire, et la statue dédiée est bien celle du roi Obodas divinisé et non d'un défunt quelconque qui aurait répondu au nom invraisemblable de *'Obodatallaha*. Je suis heureux de le constater, moins pour ma satisfaction personnelle que comme une preuve que nos méthodes d'induction, qu'on pourrait être tenté parfois de taxer de témérité, ont réellement du bon.

Ce premier résultat m'encourage à présenter quelques observations sur d'autres points de ce texte extrêmement important dont notre savant confrère M. de Vogüé vient de reprendre l'étude sur ces bases nouvelles[1]. Bien que mieux éclairé maintenant, ce document présente encore plus d'une obscurité et n'a pas dit, je crois, son dernier mot. Je traiterai ces points aussi brièvement que possible, me réservant de développer ailleurs certaines explications que je me borne à indiquer très succinctement aujourd'hui.

Ligne 1. חטישו = *Hotaïchou* et non *Hatichou*. Cf. Ὄταισος[2], Ὄτασος[3].

פטמון = *Phatmon*, *Phitmon*, plutôt que *Pet-Ammon*. Point n'est besoin de recourir à une étymologie égyptienne; les racines sémitiques suffisent. Cf. פטם « être gras, engraisser », ou فطم « sevrer » (cf. فاطمة, *Fâtima*, nom propre féminin, « jeune chamelle sevrée »). Pour la terminaison ון en nabatéen, cf. דכרון « souvenir »; פקדון « ordre »; Ναάμων[4] = נעמון plutôt que נעמן; ברקון, *Barqon* (*Rev. Bibl.*, 1898, p. 179, n° 57).

Ligne 2. Les dix premières lettres : lecture matérielle douteuse, sens incertain. Généalogie d'un second groupe de dé-

[1] *Journal asiatique*, janv.-févr. 1898, p. 129.

[2] Waddington, *Inscr. gr. et lat. de Syrie*, n°s 2017, 1984.

[3] *Ibid.*, n° 2070 [e] et 2226. Ou l'*iota* a été sauté dans les copies, ou bien il existait des noms propres de la forme חטשו à côté de celle חטישו.

[4] *Ibid.*, n° 2413 [d].

dicants, alliés aux premiers, peu probable. La phrase, y compris la lacune finale de la ligne 1, devait, à mon avis, contenir un autre verbe au pluriel ayant encore pour sujet « les fils de Honeînou », et avoir trait à la conciliation ou à l'association du culte nouveau du roi divinisé Obodas avec celui d'un ancien dieu de la famille[1], adoré par le grand-père Hotaîchou (אלה חטישו).

צחות = صهوة « toit de la maison, terrasse ». Là pouvaient être placés l'autel ou la chapelle (מסגד), et peut-être la statue ou le fétiche de l'ancien dieu de la famille. Comme nous l'apprend Strabon[2], c'est sur les terrasses de leurs maisons que les Nabatéens se livraient aux pratiques de leur culte; c'est là qu'était le véritable sanctuaire domestique, jouant le même rôle que le foyer chez d'autres races.

עם = non pas seulement « ancêtre » d'une façon vague, mais proprement « bisaïeul » (*proavus*), ascendant du 3e degré :

عمّ[5] : עם : : *avunculus*[4] : *avus*[3].

[1] Cf. les dieux des Arabes préislamites.

[2] Strabon, XVI, IV, 26. Cf. l'usage des Israélites idolâtres (II Rois, XXIII, 12; Jér., XIX, 13; XXXII, 29; Soph., I, 5). Cette pratique n'était pas inconnue des Grecs; cf. le ἥρως Ἐπιτέγιος, qui apparaît dans des dédicaces d'Athènes (*C. I. Att.*, III, 1, n° 290, et I, n° 206; cf. *Philologus*, vol. LV, p. 180). Le nom curieux du démon des traditions syriaques, que me rappelle à ce propos M. l'abbé Chabot, *Bar Egoro* (cf. *Thesaurus*, s. v.), nous a peut-être bien conservé une trace de cet antique usage; le dieu « fils du toit » aura été, comme cela arrive si fréquemment dans l'histoire du christianisme, ravalé au rang de démon.

צחותא doit avoir ce même sens de « terrasse » dans la grande épitaphe de Petra, vraisemblablement le dessus du mausolée taillé dans le roc. Le mot סמכא, dans cette dernière inscription, s'en trouve éclairé du même coup, et toujours par l'arabe, si instructif pour le nabatéen, comme je l'ai montré à diverses reprises; en effet, صهوة et سمك, سمكة, sont deux termes étroitement connexes désignant, l'un le dessus de la toiture, l'autre le dessous ou plafond (*Hamâsa*, cf. Freytag, *Einleit. in das Stud. der Arab. Spr.*, p. 214). גנת, dans la même inscription, est peut-être à rapprocher de l'hébreu talm. גנון « baldaquin », et טוריא de טוריה « tour » (servant à des pratiques païennes).

[3] « Aïeul. »

[4] « Oncle maternel » = « petit aïeul ».

[5] « Oncle paternel ». — En arabe, toute trace du sens primitif a disparu

L'hébreu a conservé des traces de cette acception d'aïeul, bisaïeul, acception ancienne et probablement générale chez les Sémites, dans certaines locutions bien connues et aussi dans les noms propres du type עמינדב (symétrique de אבינדב,

du mot *'amm*, qui veut dire exclusivement «patruus». Tout au plus pourrait-on en retrouver une dans la locution يا عمّي «ô mon oncle», qu'on emploie par respect en s'adressant à une personne étrangère d'un certain âge. Le véritable mot arabe pour dire «ancêtre, aïeul» est جَدّ, *djadd*. Il est curieux de constater que ce mot a en même temps le sens de «bonheur, chance, fortune»; par cette acception il se rattache visiblement au vieux mot sémitique, hébreu et araméen, גד, *gad*, Fortuna, τύχη. Il ne serait pas impossible que cette contiguïté des sens fût l'indice du culte primitif des ancêtres, l'aïeul défunt devenant une sorte de dieu spécial, de *genius* ou *δαίμων* de la famille, pour ainsi dire une Τύχη mâle.

Si *'am* avait en nabatéen le sens d'«aïeul», quel pouvait être alors le mot signifiant «oncle»? Je serais disposé à croire, par induction, étant donnée l'étroite affinité du palmyrénien et du nabatéen, que ce devait être קשיש, *qachîch*. Ce mot apparaît sur un bas-relief funéraire de Palmyre, où il a fort embarrassé les interprètes (*Rev. d'Ass. et d'Arch. or.*, II, n° 3, p. 93) : «Image de Malikou, fils de Hagagou, fils de Malikou, קשישא de Dida, hélas! Et Dida sa femme (אתתה), hélas!» On a supposé que *qachich* voulait dire «époux» (de Dîda); mais ce serait une véritable superfétation, attendu que Dîda est expressément présentée, dans la même inscription, comme la femme de Malikou; sans compter que l'expression, qui équivaudrait alors à «le vieux de Dîda», aurait un caractère de trivialité assez surprenant. Je pense que le mot en litige indique qu'il y avait entre les deux défunts un *lien de parenté*, en dehors de celui du mariage. Je m'appuie pour cela sur les acceptions du mot syriaque identique : «Senior annis, presbyter, presbyteros, senator, valde senex, maximus seu major natu, filius primogenitus, frater natu major, *avus*, *proavus*, *pappos*». Il est fort possible que *qachîch* fût pris à Palmyre au sens étroit d'«oncle», en vertu du même processus d'idées que nous avons constaté dans l'évolution de *avunculus* = *avus*, et de עם «bisaïeul» = عَمّ «oncle». L'inscription palmyrénienne voudrait donc dire tout simplement que Malikou avait épousé sa propre nièce Dîda, chose en soi assez vraisemblable. La conclusion c'est que, dans le dialecte araméen commun aux Palmyréniens et aux Nabatéens, le mot *qachîch* signifiait «oncle». Resterait à déterminer si c'est l'oncle paternel, ou l'oncle maternel, tous les peuples antiques ayant soigneusement distingué par des appellations spéciales ces deux formes de parenté similaires mais distinctes. La découverte de nouveaux textes nous apprendra peut-être un jour quel était, dans ce groupe araméen, l'autre mot signifiant «oncle».

אחינדב); cf. le parallélisme des noms ethniques עמון et מואב et l'origine légendaire de Ammon et de Moab.

Même sens à attribuer à עם, dans l'inscription de Salkhad[1] : « bisaïeul », et non pas : « avec », ni même : « oncle ». A comprendre désormais ainsi : « C'est le temple qu'a construit Rouhou (II), fils de Malikou, fils d'Aklabou, fils de Rouhou (I), pour Allat, leur déesse, qui est en Salkhad, et qu'*avait* institué (ou « instituée »?) Rouhou (I), fils de Qaçiou, *bisaïeul* du Rouhou (II) susdit etc... ».

Cf. la concordance rigoureuse des généalogies des deux familles de Petra et de Salkhad, en ce qui concerne le degré exact de filiation représenté par עם :

Petra.	Salkhad.
5	5 Qaçiou.
4 Phatmon (עמהם).	4 Rouhou I (עמה).
3 Hotaîchou.	3 Aklabou.
2 Honaînou.	2 Malikou.
1 Les fils de Honaînou.	1 Rouhou II.

Conséquences historiques :

a. Rouhou I[er] avait introduit à Salkhad le culte d'Allat, trois générations, soit une centaine d'années, avant l'an 50 J.-C., date de l'inscription. Ce fait doit être corrélatif, sinon rigoureusement contemporain de celui de l'établissement des Nabatéens dans la région (cf. la prise de Damas par le roi Aretas III vers 85 av. J.-C.).

b. Le Qaçiou, au dieu innommé de qui est faite l'offrande relatée dans l'inscription de Bosra[2] en 40 av. J.-C., n'est autre vraisemblablement que le Qaçiou de Salkhad. La fa-

[1] *C. I. S.*, n° 182.
[2] *Id.*, n° 174.

mille à laquelle appartenait ce personnage devait être une ancienne et puissante famille dominant dans la région; tandis que l'ancêtre Qaçiou installait son dieu à Bosra, son fils Rouhou I installait la déesse Allat dans la ville voisine, à Salkhad. Quel pouvait être ce dieu de Qaçiou? Peut-être le parèdre de Allat? Or, Allat étant l'*Alilat* d'Hérodote, ce parèdre pourrait être l'Orotal de l'historien. Cf. le dieu אערא « le dieu qui est en Bosra, dieu de Rabel »[1]; à lire peut être אערא *A'ra* = *Oro* (= *Oro*tal?) — resterait à expliquer le deuxième élément du vocable, *tal*). Le dieu est peut-être nommé dans une inscription de Salkhad[2], d'une lecture malheureusement très douteuse. Orotal était peut-être le nom *spécifique* de *Douchara*, celui-ci étant proprement un vocable topique (« Seigneur du Chara », comme Jéhovah était seigneur du Sinaï); cf., pour l'identité mythologique, le fait que Dusares était, comme Orotal, assimilé à Dionysos.

c. Le surnom officiel du roi Aretas IV, רחם עמה, qu'on entend généralement : « qui aime son peuple » (= **Φιλόπατρις** — et non *Φιλόδημος*), signifie peut-être en réalité, étant donné le sens précis que j'ai été amené à attribuer au mot עם : « qui aime son bisaïeul » (cf. l'analogie de **Φιλοπάτωρ** et *φιλόπαππος*). Ne pas oublier que notre Aretas s'appelait *Aeneias* avant de monter sur le trône; s'il a remplacé ce nom

[1] *C. I. S.*, n° 218. Le Rabel visé doit être Rabel Ier (86 av. J.-C.), ou quelque autre Rabel plus ancien encore, l'inscription étant datée de l'an 39 av. J.-C. et Rabel II n'étant monté sur le trône que vers 70 après J.-C.

[2] Le groupe lu וגרה aurait-il quelque chose de commun avec celui lu ותרא (*C. I. S.*, n° 183) dans l'inscription d'El-Mer?

Le nom de Allat réapparaît, du moins à ce qu'il semble, dans l'inscription n° 185, attestant la popularité du culte de cette déesse à Salkhad; le début est à lire : (?) דנה מסגדא די עבד נשבו et non pas : וקף ברנשבו. A la fin on aimerait pouvoir lire על חייא מראנא « pour le salut de notre maître Rabel ». Si la lecture אלהיא doit être maintenue, on serait tenté d'y voir une apposition à Allat et à un autre dieu qui lui serait associé (cf. אלה רבאל). Mais qui sait si, au lieu de ...אלת אם, l'original ne portait pas tout simplement, etc. אלהא רבא לחייא? (pour ל au lieu de על, dans cette formule, cf. *C. I. S.*, n° 336, et pour אלהא רבא, mes *Études d'archéologie orientale*, vol. II, p. 97).

par le nom *dynastique* de *Aretas*, il a peut-être emprunté celui-ci à son ancêtre Aretas III Philhellène : cela expliquerait singulièrement bien, il faut l'avouer, le surnom ainsi entendu, qui serait pour ainsi dire la justification de l'emprunt. De là découleraient de nouvelles et importantes conséquences historiques que je ne puis aujourd'hui qu'indiquer d'un mot. Si mes conclusions sont recevables, עם signifiant *bisaïeul*, Aretas IV doit être séparé de Aretas III par *trois générations*; si, d'autre part, comme j'essaierai de le montrer dans un instant, Aretas IV est le fils cadet de Malchus II, il doit y avoir dans la dynastie nabatéenne un roi inconnu à intercaler entre Aretas III et Malchus II, de façon à obtenir le troisième degré voulu; or il y a justement là un trou dans l'histoire nabatéenne, entre 62 av. J.-C., dernière année où il est question de Aretas III, et 47 av. J.-C., première année où il est question de Malchus II. On aura beau rapprocher le plus possible ces deux dates extrêmes pour ressouder la chaîne rompue, il restera toujours assez de place pour un règne intermédiaire. Ce roi x devait être le fils et successeur de Aretas III, et le père et prédécesseur de Malchus II; quant à son nom, on peut, en s'appuyant, d'une part, sur la loi de l'*atavisme onomastique* (transmission du nom du grand-père au petit-fils, par primogéniture), d'autre part, sur le fait que le *fils aîné* et premier successeur de Malchus II s'appelait Obodas (= Obodas II, frère aîné d'Aretas IV), on peut, dis-je, inférer que ce nom était *Obodas*. Du même coup, la dynastie se trouverait enrichie d'un roi nouveau qui serait le véritable Obodas II, et l'Obodas numéroté II jusqu'à ce jour devrait, en conséquence, passer au n° III. Bien entendu, il s'agira ensuite de faire la part de ce nouvel Obodas dans les données de l'histoire, de la numismatique et de l'épigraphie.

Ligne 3. Il faut peut-être restituer, en plus : די, avant שקילת[1].

[1] Cf. tournure analogue dans *C. I. S.*, n° 158.

La reine Chouqaîlat était peut-être la sœur en même temps que la femme d'Aretas IV; même possibilité pour la première femme de celui-ci, Houldou (sœur aînée? de notre Chouqaîlat).

Remarquer que les noms des trois premiers enfants du roi sont des noms essentiellement *dynastiques* [1] : Malikou, 'Obodat, Rabel; c'est que ces princes pouvaient être appelés éventuellement à régner après leur père. L'aîné, Malikou, l'héritier présomptif, avait dû recevoir, selon la règle de l'atavisme onomastique, le nom de son *grand-père*. J'en induis: 1° que Aretas IV avait lui-même pour père un Malikou; 2° que ce Malikou n'était autre que le roi Malikou II; 3° qu'Aretas IV avait succédé sur le trône à son frère aîné, le roi qu'on appelait jusqu'ici Obodas II [2]. Indices à l'appui

[1] Il est très frappant de voir que toute la dynastie proprement nabatéenne, aussi loin que nous puissions la suivre (de 169 av. J.-C. à 105 après J.-C.), repose exclusivement sur le roulement alternatif de ces quatre noms, qui semblent avoir été réservés aux rois : *Obodat, Haritat, Malikou* et *Rabel.* On remarquera qu'ils représentent justement ces *trois degrés généalogiques* qui semblent avoir été, chez une partie des Sémites, la base ferme de l'unité familiale considérée à travers temps: «le bisaïeul, l'aïeul, le père et le fils». Il serait intéressant de pouvoir déterminer, pour la dynastie nabatéenne, quel a été le premier terme du groupe, c'est-à-dire quel est, parmi les quatre noms dynastiques, celui du fondateur de la dynastie, du premier עם ou bisaïeul, point de départ de la série alternante. Serait-ce, par hasard, ce fameux Obodat dieu, dont l'origine se perdrait alors pour nous dans la nuit de l'histoire?

[2] Le cas serait exactement le même que celui dont j'ai démontré l'existence dans la dynastie nabatéenne: Obodas Ier, remplacé successivement par ses deux fils, Rabel Ier, l'aîné, et Haritat III (Aretas Philhellène), le cadet (voir mon *Recueil d'arch. or.*, vol. II, p. 234). Aretas IV avait été peut-être chargé, avant son accession au trône, du gouvernement d'une province. Serait-ce lui qu'il faut reconnaître dans l'Aretas, *parent d'Obodas II*, qui commandait à Leucè Kômè à l'époque de l'expédition d'Aelius Gallus dans l'Arabie méridionale (Strabon, XVI, § 24)? On doit toutefois, sur ce point, sous le bénéfice de l'observation qui sera faite plus bas, tenir compte de la possibilité que ce terme de συγγενής soit ici un simple titre honorifique et que, de même que l'épitrope ou premier ministre nabatéen était appelé, à raison même de ses fonctions, «frère du roi», les gouverneurs de certaines villes ou provinces aient été appelés «parents du roi». (Cf. les συγγενεῖς de la cour des Ptolémées.)

de cette induction : 1° Aretas IV n'a pris ce nom dynastique d'*Aretas* qu'en montant sur le trône; il s'appelait auparavant Aeneias [1]; 2° Auguste, alors arbitre des destinées syriennes [2], fut extrêmement irrité de voir qu'Aretas IV était monté sur le trône après la mort d'Obodas II [3], sans s'être préalablement assuré de son assentiment; si le fils eût succédé au père, la chose eût semblé plus naturelle et aurait été pour ainsi dire de soi; il n'en allait pas de même pour la succession de frère à frère [4].

פשאל. La copie est à corriger en פצאל [5], bien meilleur, à tous égards. Pouvait s'employer comme nom de femme aussi bien que comme nom d'homme : Φασηέλη [6], Οὐλπία Φασαιέλη [7]. Semblable observation pour le nom suivant, שעודת, qui, lui, est même nettement caractérisé comme féminin [8]

[1] Le fait qu'il n'avait pas reçu à sa naissance un nom dynastique semblerait indiquer qu'il était un des derniers nés de Malikou II, n'ayant pas grande chance de recueillir jamais l'héritage royal; il aurait été, vis-à-vis de ses frères aînés, dans une situation analogue à celle de Hagirou, sixième enfant d'Aretas IV; on pourrait, par suite, présumer qu'il devait être au moins le quatrième enfant *mâle* de Malikou II.

[2] Cf. le rôle prépondérant de l'autorité impériale dans les affaires de partage et de succession de la famille hérodienne.

[3] Empoisonné par son premier ministre, le fameux Syllæos, qui visait lui-même le trône et, fort bien en cour à Rome, n'avait pas manqué d'exciter le ressentiment d'Auguste contre Aretas IV (voir Josèphe).

[4] D'autant plus qu'en l'espèce, il pouvait y avoir d'autres ayants droit, par exemple un jeune fils d'Obodas II dont Syllæos, nouveau Tryphon, convoitait peut-être la tutelle, en attendant mieux, ou bien quelque fille que l'ambitieux épitrope projetait peut-être d'épouser pour s'assurer le pouvoir.

[5] Communication que je dois à l'obligeance de M. Euting, qui a copié à nouveau l'original et compare avec raison le פציאל palmyrénien de ses *Epigr. Misc.*, I, p. 6, n° 13.

[6] Waddington, *op. cit.*, n° 1928.

[7] *Ibid.*, n° 2445.

[8] Je m'attache moins à la désinence féminine, qui à elle seule serait un indice insuffisant, qu'à l'ensemble de la forme grammaticale (פעולת, adjectif de forme plus archaïque que פעילת et, partant, plus rare); cf. כמולה, מנועת, noms de femmes. En tout cas, *Cha'oûdat* pouvait être un de ces noms mixtes, assez nombreux, donnés indifféremment à des filles et à des garçons. Les noms de la forme פעילת sont, en très grande majorité, des noms de femmes; il est possible que les rares noms d'hommes

spécifique. *Phaçael*, et surtout *Cha'oûdat* pourraient donc être deux *princesses* et non pas deux princes; nous aurions ainsi, dans l'un de ces deux noms, celui, jusqu'ici inconnu, de la femme du tétrarque Hérode Antipas, fille d'Aretas IV, qui joue un rôle important dans l'épisode de la fameuse Herodias [1] et de saint Jean-Baptiste. L'expression בנוהי « ses *fils* » n'est pas une objection, בנין étant employée souvent à Palmyre au sens général d'*enfants*, comme *υἱοί* pour *τέκνα* [2], quand il s'agit de désigner un groupe d'enfants des deux sexes. Je propose d'interpréter de même בניהם au n° 158 (nabat. de Pouzzoles) : « leurs enfants ». Ici, nous avons בנוהי « ses enfants » (au roi) parce qu'il s'agit d'enfants du premier lit, si, comme je le suppose, Aretas IV avait épousé en secondes noces sa sœur Chouqaîlat, cadette de Houldou [3].

A la fin je restituerais plus volontiers, conformément aux analogies : בר הגרו דנה « fils du Hagirou susdit ».

N.-B. — L'ordre dans lequel se présentent les noms dynastiques portés par les trois premiers fils d'Aretas IV semble reproduire, en

de ce type fussent vocalisés en *pou'aïlat* (diminutifs), et les noms de femmes en *pa'îlat* (adjectifs). Seuls, les noms de la forme, tout à fait différente, פעלת (substantifs abstraits?), sont portés en abondance par des hommes.

[1] Cf. mes *Rec. d'arch. or.*, vol. II, p. 200 et suiv.

[2] L'inscr. palm. de Vogüé n° 37 est significative à cet égard. D'où l'emploi à Palmyre, pour plus de précision, des expressions, de prime abord assez singulières : *υἱοῖς ἄρσεσι* (*ib.* n° 71), בנא בניהון דכריא « leurs petits-fils *mâles* » (*Rev. bibl.*, 1892, p. 436). Même usage chez les Juifs : בן זכר (Jér., xx, 15) *υἱός ἄῤῥην* (Apoc., xii, 5); « Andronicus et Rosa *filii* Boni » (Catacombe juive de Venosa, *ap.* Ascoli, *Iscrizione*, etc., p. 56, n° 11); *Πυρίνου ν(εωτέρου) καὶ Μαλθάκης υἱῶν Ἀλκίου Σίμωνος Γαβάρ* (dans une inscription du Ier siècle que j'ai découverte autrefois à Lydda; cf. mes *Archæological Researches in Palestine*, vol. II, p. 345).

[3] Il est à présumer que cette seconde union ne fut pas stérile. C'est d'elle que naquit peut-être la Chouqaîlat II, sœur et femme de Malchus III, son demi-frère, et mère de Rabel II. Comme il n'est pas question, dans notre inscription, d'enfants de Chouqaîlat, il est à croire qu'il y avait peu de temps que Aretas IV avait perdu Houldou, et que la mort de la première reine et le mariage de la seconde ont eu lieu à une époque peu éloignée de l'an 29 du règne de ce roi.

remontant, *la chaîne même des ancêtres :* 1° Malikou (II — *père* d'Aretas IV) : 2° Obodat (II — *grand-père*); 3° Rabel (I — *trisaïeul*); le nom du *bisaïeul* Aretas (III) ne figure naturellement pas dans cette série régressive, ayant été pris par le chef même de la famille, Aretas IV. Il y a peut-être là un principe onomastique à généraliser.

II. *Inscription n° 1 d'El-Madrâs.*

Lignes 2 et 3. Je propose de restituer, en m'appuyant sur l'inscription de Mâdebâ (*C. I. S.*, n° 196) :

2 ·······ב[ר ···]ת[1] רב

3 [משר]י[תא די] ב··ציתא

« ..... (x) fils de ....*t*, *chef du camp qui est à... cîta* ».

Dans ce cas, ...*cîta* serait la fin d'un nom de lieu à retrouver, et l'auteur de la dédicace, ou plutôt son père, un haut fonctionnaire nabatéen.

Lignes 6 et 7. Je lis :

6 ········[בירח] (א)ב

7 שנת 16····

« Au mois d'*août* (de l')an 16... »

L'avant-dernier caractère me paraît être la moitié d'un *aleph* du type fleuri. La restitution proposée :

בירח·······ב|שנת 16

me semble être contraire aux errements du nabatéen, le nom du mois n'étant pas d'habitude rattaché au mot שנת par la préposition ב, mais bien en contact immédiat avec lui.

En vertu de cette observation je supprimerais cette même

[1] Le ת est lié à la lettre précédente; le nom propre était peut-être עבדחרתת.

préposition restituée devant שנת à la ligne 3 de l'inscription d'El-Mer et préférerais :

7 [בירח···] שנת 29

La justification de la ligne comporterait un nom de mois de 3 plutôt que de 4 lettres.

III. *Inscription* [1] *de 'Oneîchou, épitrope de la reine Chouqâilat* [2].

Toutes les difficultés qu'on éprouve, si l'on veut à toute force concilier avec les données de la numismatique, de l'épigraphie et de l'histoire, le fait que 'Oneîchou serait le *frère* de la reine Chouqaîlat, disparaissent si l'on admet que, malgré le dire, formel en apparence, de l'inscription, ce fait n'est pas réel. C'est ce qui me paraît ressortir d'un passage décisif de Strabon (XVI, 4, 21) : *ἔχει δ'ὁ βασιλεὺς ἐπίτροπον τῶν ἑταίρων τινά, καλούμενον ἀδελφόν* [3]. C'est en sa qualité d'épitrope, ou premier ministre de la reine régente Chouqaîlat (mère tutrice du jeune Rabel II), que, conformément à l'usage, 'Oneîchou prend ici le *titre* de « frère de la reine »; il n'y avait pas entre ces deux personnages de parenté effective [4]. La position même occupée dans la phrase par ce titre de « frère de la reine » en indique bien la nature; qu'on lui substitue, par exemple, celui de simple stratège, on aurait

[1] Cf. la copie insuffisante de M. Gray Hill, *Palest. Expl. F. Stat.*, 1897, p. 136.

[2] A vocaliser peut-être *Chaqîlat* en vertu de l'observation présentée plus haut (p. 531, note 8).

[3] Le premier membre de phrase : *βασιλεύεται μὲν οὖν ὑπό τινος ἀεὶ τῶν ἐκ τοῦ βασιλικοῦ γένους*, me paraît se rapporter non pas à la royauté même, comme on le comprend généralement, mais, vu le contexte fort explicite, à la charge spéciale de *gouverneur de la ville de Petra*, charge qui était toujours confiée, dit Strabon, à un parent du roi — un parent réel cette fois, ce que marquerait l'opposition de *μὲν* et de *δέ*.

[4] Cette fiction de parenté royale peut avoir été empruntée par les Nabatéens aux coutumes des Ptolémées comme tant d'autres choses : mariages royaux entre frères et sœurs, divinisation du roi, types et étalon des monnaies, etc.

le mot אסרתגא placé exactement de même, entre le nom et le patronymique :

עגישו ——— אסרתגא ——— בר

« ʿOneîchou — le stratège — fils de... »

correspondant terme à terme à :

עגישו — אח שקילת מלכת נבטו — בר...

« ʿOneîchou — *frère* de Chouqaîlat, reine de Nabatène — fils de... »

Semblablement, nous pouvons prévoir que, si jamais on a la chance de trouver une inscription relative au fameux Syllæos, épitrope du roi Obodas II (ou plutôt III, du moins à mon compte), le protocole se présentera ainsi :

שלי (סלי ou) אח עבדת מלך נבטו בר.....

« Choullaï, *frère* de ʿObodat roi de Nabatène, fils de... ».

Et cela voudra dire non pas que Syllæos était réellement le frère du roi, mais simplement son grand-vizir.

CLERMONT-GANNEAU.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

(Séance du 13 mai 1898.)

Par l'India Office : *Archæological Survey of India*, Revised List of antiquarian Remains in the Bombay Presidency. Bombay, 1897; grand in-4°.

— *Progress Report of the archæological Survey of Western India*, June 1897; in-folio.

— *Epigraphia Indica*, January 1898. Calcutta; in-4°.

— *Archæological Surwey of India*, vol. XV. Monumental Remains of the Dutch East-India Company in the Presidency of Madras, by A. Rea. Madras, 1897; in-folio.

Par le Gouvernement néerlandais : *Notulen*, Deel XXXIV,

Afl. 4. Batavia, 1896; Deel XXV, Afl. 1 et 2. Batavia, 1897; in-8°.

— *Tijdschrift*, Deel XXXIX, Afl. 5 et 6; XL, Afl. 1 et 2. Batavia, 1897; in-8°.

— *Plakaatsboeck*, 1602-1811; X° Deel, 1810-1811. Batavia, 1897; in-8°.

— P. J. F. Louro, *De Java Oorlog* van 1825-1830, 2° Deel. Batavia, 1897; in-8°.

— *Dagh-Register*, anno 1668-1669, van J. A. van der Chijs. Batavia, 1897; in-8°.

— *Het Landschap Gowa, door A. Erdmans en Geschiedenis van het Rijk Gowa*, door E. Erkelens, Deel L, 3° Stuk. Batavia, 1897; in-8°.

— *Bimaneesche Spraakkunst*, door J. C. G. Jonker. Batavia, 1896; in-8°.

— *Het Dialect van Djapara*, door A. H. I. G. Welbeehon. Batavia, 1897; in-8°.

Par le Ministère de l'instruction publique : J. de Morgan, *Mission scientifique en Perse*, tome IV, 1re et 2e parties. Paris, 1896 et 1897; in-4°.

— Publication de l'École des langues vivantes : *Oumara du Yemen*, sa vie et son œuvre, par H. Derenbourg; tome Ier. Paris, 1897; in-4°.

— *Description des îles de l'Archipel*, par Christophe Buondelmonti, publiée par Émile Legrand. Paris, 1898; in-4°.

— *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française du Caire*. Tome XI, Mis de Rochemonteix, *Le temple d'Edfou*, publié par J. Chassinat. Paris, 1897; in-folio.

— Bibliothèque de l'École des hautes-études, *La religion védique d'après les hymnes du Rigvéda*, par Abel Bergaigne. Tome IV; Index par M. Bloomfield. Paris, 1897; in-8°.

— *Journal des Savants*, mars et avril. Paris, 1898; in-4°.

— *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, janvier-février 1898. Paris; in-8°.

Par la Société : *Transactions of the proceedings of the Japan Society*, 1895-1896. Part I. London, 1898; in-8°.

— *Comptes rendus des séances de la Société de géographie*, février et mars 1898. Paris; in-8°.

— *Revue française du Japon*, novembre 1897. Tokyo; in-8°.

— *Bulletin des séances de la Société philologique*, t. II, 1898. Paris; in-8°.

— *Analecta Bollandiana*, t. VII, fasc. 1 et 2. Bruxelles, 1898; in-4°.

— *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, avril 1898; in-8°.

— *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. X, 3ᵉ fasc. 1898; in-8°.

— *Atti della Accademia dei Lincei*. Gennaio, 1898. Roma; in-4°.

— *Rendiconti della Accademia dei Lincei*, VII, fasc. 2. Roma, 1898; in-8°.

— *Journal of the Royal Asiatic Society*, April 1898. London; in-8°.

— *The American Journal of archæology, of Semitic languages and literatures*, April 1898. Chicago; in-8°.

— *American Journal of archæology*, May-June 1897. New-York; in-8°.

— *The Geographical Journal*, May. London, 1898; in-8°.

— *Revue des études juives*, janvier-mars 1898; in-8°.

— *Revue archéologique*, mars et avril 1898; in-8°.

Par les éditeurs : *Revue critique*, nᵒˢ 10-19. Paris, 1898; in-8°.

— *Bollettino*, nᵒˢ 295 et 296. Firenze, 1898; in-8°.

— *Revue africaine*, n° 228, 1ᵉʳ trimestre 1898. Alger; in-8°.

— *The Sanscrit critical Journal*, March-April. Woking, 1898; in-8°.

— *Polybiblion*, partie technique et littéraire, avril 1898; in-8°.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Par les éditeurs : J. Halévy, *Revue sémitique*, avril 1898; in-8°.

— *El-Machriq*, Avril-Mai 1898. Beyrouth; in-8°.

— *Le Muséon*, avril 1898. Louvain; in-8°.

Par les auteurs : M. de Vogüé, *Notes d'épigraphie araméenne* (extrait). Paris, 1897; in-8°.

— M. Courant, *La Corée jusqu'au IXe siècle* (extrait). Leide, 1898; in-8°.

— Aymonier, *Le Cambodge et les monuments* (extrait). Paris, 1898; in-8°.

— Le même, *La province de Ba Pnom*. Paris, 1897; in-8°.

— Saleman, *Manuscrits musulmans rapportés de l'Asie* (en russe), 1897; in-8°.

— M. Bloomfield, *Position of the Gopatha-Brahmana in Vedic literature* (extrait), 1897; in-8°.

— Le même, *Meaning and etymology of the Vedic work vidátha* (extrait), 1897; in-8°.

— Dr A. Stein, *An archæological tour to Buner*, 1898 (extrait), Bombay; in-8°.

— Lazarus Goldschmidt, *Der Traktat Sukkah*. Berlin, 1898; in-8°.

LE *KUDATKU BILIK*

Une trouvaille inespérée vient fort à point faire la lumière sur le passage du *Kudatku Bilik* dont il a été question dans le dernier numéro du *Journal asiatique* (v. plus haut, p. 334). La bibliothèque vice-royale du Caire a acquis un manuscrit de cet ouvrage célèbre, où, par une véritable bonne fortune, le texte ouïgour est accompagné d'une *transcription en caractères arabes*. M. Radloff annonce[1] qu'il a entre les mains

[1] *Zeitschr. d. deutsch. morgenl. Gesellsch.*, 1898, p. 152.

une copie du nouveau manuscrit, exécutée par les soins du Dr Moritz, et que le passage en litige y est ainsi rendu :

بوكتاب تصنيف قيلغان بلاسَغون مولودليغ پارسي حاير هنرليغ ار تورور.

Comme le constate, avec une légitime satisfaction, le savant éditeur, c'est la confirmation formelle de sa lecture sur un point essentiel, à savoir que l'auteur ouïgour était natif de Belâsaghoûn. Devant ce fait matériel tombe la conjecture du Dr Alberts, entraînant avec elle la modification accessoire que j'avais proposé d'y introduire.

En même temps que ce rayon de lumière, le manuscrit du Caire apporte une obscurité nouvelle; la leçon بارسي جابر (حابر) est maintenant une autre énigme. Il nous montre de plus, par cet exemple instructif, combien le texte ouïgour parvenu jusqu'à nous a dû souffrir en route; il faudra désormais compter non seulement avec les mauvaises graphies, mais, ce qui est plus sérieux encore, avec des variantes raisonnées sinon toujours raisonnables. Ce document sera, en tout cas, un secours précieux pour la transcription et la traduction du *Kudatkubilik* dont M. Radloff nous fait espérer la prochaine publication.

CLERMONT-GANNEAU.

BIBLIOGRAPHIE.

LIFE OF BRIAN HOUGHTON HODGSON; etc., by sir William Wilson Hunter. John Murray, London, 1896, in-8°, IX et 390 pages.

Brian Houghton Hodgson n'était guère connu des Orientalistes, des Indianistes en particulier, que par ses études sur le Népâl et surtout par les textes sanscrits bouddhiques dont

il a révélé l'existence et fourni de nombreuses copies; ce qu'ils voyaient en lui, c'était un puissant auxiliaire de leurs travaux. M. Hunter nous fait connaître l'homme, décrivant sa vie publique et privée, le montrant dans ses rapports avec sa famille dont il fut longtemps séparé, mais avec laquelle il entretint des relations suivies, dans l'exercice de ses fonctions diplomatiques, dans toutes les phases de son existence. Le tableau de cette longue vie vouée au travail et à l'accomplissement du devoir inspire, en dehors de toute considération scientifique, une vive sympathie pour « le fondateur de la véritable étude du bouddhisme par les textes et les monuments ».

Je ne puis ici entrer dans de grands détails. Je recommande en particulier à ceux qu'intéresse l'histoire de l'Inde contemporaine les chapitres VII et VIII, dans lesquels l'auteur, retraçant la carrière diplomatique de son héros, fait un exposé très documenté et très instructif des affaires du Népâl de 1823 à 1843, et du rôle que Hodgson y soutint avec une habileté, une prudence et une modération dignes des plus grands éloges. Je veux seulement insister sur les services que Hodgson a rendus aux études indiennes par les documents qu'il leur a fournis.

Malgré sa longévité, qui semble avoir été héréditaire dans cette famille, Hodgson n'était pas d'une santé à toute épreuve. Dès la première année de son séjour dans l'Inde, il fut malade pendant qu'il étudiait au Collège de Fort-William. Rappelé en 1822 à Calcutta, pour y occuper un poste qui devait l'acheminer aux plus hautes fonctions administratives, il fut si sérieusement atteint qu'on le renvoya au Népâl. Le Népâl lui sauva la vie. Ses deux frères William et Robert succombèrent au climat de l'Inde; il aurait eu le même sort s'il n'avait été relégué dans la région de l'Himâlaya, et encore y fut-il souvent malade. Mais il conjura le danger par un régime sévère, par la sobriété, par le soin qu'il eut de se conformer au genre de vie des indigènes; ce qui le fit grandement considérer. Et, comme il joignait à cette simplicité des habitudes

studieuses, le respect dont il fut l'objet contrebalança efficacement les mauvaises dispositions que la cour et les partis politiques éprouvaient pour ce « résident » dont ils auraient bien voulu se débarrasser. Hodgson passait pour un pandit et un ascète; et sa renommée, qui alla jusqu'à Lha-sa, lui valut des témoignages de sympathie de la part du Dalaï-lama lui-même.

Cette espèce de popularité facilita l'exécution du projet qu'il conçut de doter la science européenne de la collection aussi complète que possible des Livres sacrés du Népâl. L'appendice A du livre de M. Hunter — qui occupe vingt pages (337-356) — est consacré aux manuscrits de Hodgson. Le total des copies est de 423, dont 66 ont été données à la Bibliothèque de Fort-William (Calcutta), 94 à la Société asiatique du Bengale, 79 à la Société asiatique de Londres, 30 à la Bibliothèque de l'*India Office*, 7 à la bibliothèque Bodléienne à Oxford, 24 à la Société asiatique de Paris, 64 à la même (copies faites sur sa demande), 59 à Burnouf. Ces deux dernières collections sont maintenant à la Bibliothèque nationale. Suivent les catalogues spéciaux de ces diverses collections, et un index général comprenant les titres de tous les ouvrages qui y sont mentionnés.

Cet appendice A n'est que la réimpression légèrement modifiée d'une brochure publiée antérieurement par M. Hunter, sous ce titre : *The Hodgson manuscripts. Catalogue of sanskrit manuscripts* collected in Nepal and presented to various libraries and learned societies, by Brian Houghton Hodgson; compiled by W.-Hunter. Trübner and C°, 1881, 27 pages. La plus grande différence consiste dans la mention et le catalogue de 24 manuscrits de la Société asiatique de Paris qui ne se trouvaient pas dans la brochure de 1881. La Société possède, en effet, 24 manuscrits sanskrits népâlais; mais la liste qu'en a donnée M. Drouin (p. 338 du 1er semestre de 1897) ne correspond pas exactement à celle de M. Hunter. Il n'y a que 12 titres d'ouvrages communs aux deux listes. Sur les 12 autres, il en est 6 (cités en note) qui

ne proviennent pas de Hodgson. Sur les 6 autres, il en est 5 dont les titres figurent dans la liste des 64 et non dans celle des 24.

L. Feer.

ܟܬܒܐ ܕܡܐܡܪܐ ܕܡܫܘܚܬܐ seu sancti Gregorii Theologi *Liber carminum iambicorum*. Versio syriaca antiquissima. — Pars II, ed. P. H. Gismondi. Beryti; typogr. PP. Societ. Jesu; 1896; in-8°, pp. iv-60.

Nous avons signalé (*Journ. asiat.*, sept.-oct. 1895, p. 406) l'apparition de la première partie de cet ouvrage. La seconde, qui a paru peu de temps après, contient un supplément renfermant divers poèmes qui ne figuraient pas dans le ms. CV de la Bibl. Vaticane, et qui sont tirés des mss. du British Museum. Nous ne ferons point la critique de l'édition, dans la crainte de paraître trop sévère. Nous aimons mieux plaider en sa faveur les circonstances atténuantes, et rappeler que le P. Bollig l'a livrée à l'impression pendant sa dernière maladie, et qu'on n'a pas voulu contrister ses derniers jours en revisant malgré lui un travail que ses forces ne lui permettaient plus d'accomplir. Si nous revenons aujourd'hui un peu tardivement sur cette publication, ce n'est donc ni pour en signaler les nombreux défauts, ni pour en faire ressortir les avantages, mais bien pour apporter un élément nouveau dans la discussion d'un petit problème d'histoire littéraire.

Le P. Gismondi qui a écrit la préface du premier volume, après la mort du P. Bollig, termine par ces mots : « Unum quod nobis erat in votis minime successit, ut nimirum ignoti auctoris nomen reperiremus; in omnibus enim codicibus desideratur. Mens quidem fertur in Senorinum Chididatum (Januarium Candidatum ?) amidensem (c. 665), cujus extat in vat. cod. xcvi fragmentum carminis syriace versi D. Greg. Naz. inter historica poemata primi. At momenta desunt quibus nostræ versionis partem illud esse statuatur. Theodosium Edessenum, Dionysii Jacobitarum Patriarchæ fratrem,

ann. 805 Gregorii Naz. poemata syriace reddidisse testatur Barhebræus (*Chr. Eccl.*, I, col. 363); noster vero codex eo antiquior esse videtur. Alius qui carmina ista verterit noscitur nemo. »

Nous voudrions présenter à ce sujet quelques observations :

1° Les Poèmes de S. Grégoire de Nazianze sont modelés sur plusieurs rythmes : il y en a en vers héroïques, élégiaques, iambiques, anacréontiques. Il est assez probable que les premiers collecteurs des œuvres poétiques du Saint les avaient classées selon la nature du rythme.

2° Ceci est confirmé par le fait que, dans le titre du ms. édité par le P. Bollig, aussi bien que dans le texte que je citerai plus bas, et dans le Catalogue d'Ebed-Jésus (*B. O.*, III, 1re part., p. 24), les poèmes *iambiques* sont mentionnés à part.

3° Dès lors, les auteurs qui passent pour avoir traduit les *poèmes* de S. Grégoire, sans autre désignation, peuvent n'avoir pas traduit toutes les œuvres poétiques de cet écrivain.

4° Il résulte de l'examen des manuscrits et des témoignages des auteurs, qu'il y a eu deux versions syriaques, indépendantes, des œuvres de S. Grégoire : l'une jacobite et l'autre nestorienne. (Cf. *B. O.*, III, 1re part. p. 23, n. 1; Wright, *Catalog.*, pp. 423, 436; et le témoignage, plus haut cité, de Bar Hébréus).

5° Enfin, de la comparaison du texte édité par le P. Bollig avec les morceaux contenus dans les mss. de Londres, et de sa divergence avec les fragments renfermés dans le ms. *Add.* 14,549, qui est manifestement jacobite, il résulte que c'est l'édition de la version nestorienne des poèmes iambiques que nous avons entre les mains.

C'est donc parmi les écrivains nestoriens qu'il faudra rechercher l'auteur de cette traduction.

Or, le hasard d'une lecture m'a conduit, je crois, à découvrir le nom de cet auteur. En parcourant les Lettres du catholicos Timothée Ier, dont je compte donner une édition complète dès que j'aurai achevé celle des Lettres d'Išo'-yab III, je rencontrai dans une lettre adressée à Sergius, métropolitain d'Elam, le passage suivant (*Ms. syr. du Musée Borgia*, K. VI, 3, p. 450) :

ܫܕܪܢ ܠܟ ܕܝܢ ܘܡܐܡܪ̈ܐ ܕܩܕܝܫܐ ܬܐܘܠܘܓܘܣ.
ܗܢܘܢ ܕܐܦܐ̈ ܐܘܟܝܬ ܕܐܝܐܡܒܘ ܡܬܩܪܝܢ.
ܐܝܠܝܢ ܕܗܫܐ ܚܕܬܐܝܬ ܒܝܨܝܦܘܬܗ ܕܪܒܢ
ܓܒܪܝܐܝܠ ܠܣܘܪܝܝܐ ܡܢ ܝܘܢܝܐ ܐܬܬܪ̈ܓܡܘ.

Nous t'avons aussi envoyé (*avec d'autres présents énumérés avant*) les chants du saint Théologien : ceux qu'on appelle *ἔπη*[1] ou iambes, qui ont été maintenant nouvellement traduits du grec en syriaque, par les soins de Rabban Gabriel.

Qu'était-ce que ce Rabban Gabriel, contemporain de Timothée, et qui devait être connu de Sergius d'après les termes mêmes de la lettre ? Une étude approfondie des œuvres de Timothée nous l'apprendrait peut-être. D'après quelques passages relevés au cours d'une lecture rapide, je crois pouvoir dire que c'était un moine de Nisibe, et probablement du couvent de Bar-Sahdè. Dans une lettre au métropolitain Sergius (*ms. cité*, p. 446), Timothée lui explique qu'il n'a pu établir Išo' Bar Noun comme métropolitain de Nisibe à cause de l'opposition de Rabban Gabriel; il a mis à sa place Jean de Ḥadita qui réussit très bien « comme il l'a appris de Rabban Gabriel ». Dans une autre lettre (p. 445) il souhaite que le Seigneur fasse miséricorde à Rabban Gabriel qui lui a obtenu du roi un diplôme (ܣܝܓܠ) afin qu'aucun des gouverneurs ne s'ingère dans les affaires ecclésiastiques. Dans une lettre à « Sergius[2], prêtre et doc-

[1] Voir sur ce mot le *Lexique de Bar-Bahloul*, éd. Duval, col. 259.

[2] Ce Sergius était autre que le métropolitain d'Élam du même nom; les

teur du couvent de Mar Abraham l'Interprète »[1], Timothée parle également (*ms. cité*, p. 433) d'un Rabban Gabriel qui lui a prêté 3,000 zouzê, pour l'acquisition d'un xénodochion en faveur de l'école; et dans une autre lettre ce même personnage est qualifié de « syncelle du roi » (ܣܘܢܩܠܘܣ ܕܡܠܟܐ). Mais il demeure toujours possible que ce nom désigne une personne différente du traducteur des œuvres de saint Grégoire.

Du moins sommes-nous fixés sur l'âge de la version. Timothée occupa le siège patriarcal de 778 à 820. Toutefois Sergius ne fut pas métropolitain d'Elam dès le début du pontificat de Timothée; ce siège était alors occupé par un certain Éphrem, auquel le patriarche adressait encore une lettre synodale en 786.

Une objection se présente. S'il est certain d'après le témoignage cité, que Rabban Gabriel a traduit les poèmes iambiques, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il soit l'auteur de la version publiée; car, d'après Assémani, le ms. du Vatican serait du VIIe, peut-être même du VIe siècle; et l'expression ܗܫܐ ܚܕܬܐܝܬ ܐܬܦܫܩ, à la lettre : « *maintenant nouvellement* », peut parfaitement s'entendre d'une nouvelle traduction.

A cela on peut répondre que l'examen paléographique du ms. n'est pas concluant; d'après le fac-similé publié en tête de l'édition, on pourrait peut-être lui contester une si haute antiquité; aucun autre ms. renfermant les poèmes iambiques n'est antérieur au IXe siècle. Enfin il était peu dans les habitudes des écrivains syriens d'une même secte de multiplier les traductions des mêmes ouvrages : comme de nos jours, ils préféraient l'inédit; dès qu'une traduction existait on se bornait à la recopier indéfiniment, quelquefois en la

lettres ne portant aucune date, on aurait pu croire facilement que le docteur Sergius était plus tard devenu métropolitain d'Élam; il n'en est rien. Il y a deux lettres au sujet de l'achat du xénodochion : l'une à Sergius le métropolitain, et l'autre à Sergius le docteur; de même au sujet de l'établissement de Jean de Ḥadita, comme métropolitain de Nisibe.

[1] Sur Mar Abraham l'Interprète; cf. *Le Livre de la Chasteté*, n° 42.

corrigeant. Si donc il avait existé antérieurement une version nestorienne des poèmes, il est peu probable que Gabriel se fût adonné de nouveau à ce travail. Peut-être y a-t-il été conduit par l'exemple de Théodose d'Édesse. S[t] Grégoire jouissant d'une grande réputation, aussi bien chez les Nestoriens que chez les Monophysites, Rabban Gabriel a pu croire que pour s'opposer efficacement à la diffusion de la traduction exécutée par le jacobite Théodose, une plume nestorienne devait entreprendre le même travail en faveur de ses coreligionnaires; à moins qu'au contraire l'exemple de Rabban Gabriel n'ait entraîné Théodose d'Édesse. Cependant la première hypothèse paraît justifiée par un passage d'une lettre de Timothée à Sergius le docteur, à qui il demande de lui faire parvenir certains livres et en particulier « le livre des hérétiques de Grégoire, dont vous avez copié, dit-il, les deux parties ». Cette désignation pourrait bien viser la traduction de Théodose.

En apportant un élément nouveau pour la solution, ou la complication de la question, je n'ai point la prétention d'avoir fait complètement la lumière, et je suis tout prêt à me rallier à quiconque présentera de bonnes raisons pour établir que Rabban Gabriel n'est pas l'auteur de la version des poèmes iambiques renfermée dans cette édition.

J.-B. Chabot.

NOTE SUR LES MUSULMANS SALAR DU KAN-SOU.

Dans la partie proprement tibétaine du Kan-sou se trouve une population turque musulmane qui s'appelle Salar. Elle a pour centre la petite ville de Sin-hoa t'ing ou Salar, située au sud du Hoang hô par 100° long. et 36° 50′ lat. Elle occupe une bande de terrain sur la rive droite du fleuve Jaune, depuis l'Ourounvou jusqu'au T'ao hô, et quelques cantons sur la rive gauche, sur une partie de la route accidentée et mon-

tagneuse qui mène de Si-ning à Hô tcheou. Dans cette dernière ville, les Salar côtoient les Musulmans ordinaires. Le type physique des Salar se rapproche beaucoup du type des habitants du Turkestan chinois, et ils parlent un turc légèrement archaïque, tel qu'il devait se parler dans ce dernier pays, au XVIᵉ siècle. Sur 102 mots pris au hasard, on en compte 68 (les noms de nombre mis à part) qui sont du turc pur et conformes au dialecte moderne du Turkestan chinois, 15 qui sont du turc ancien ou corrompu, 5 qui sont persans et généralement usités dans le Turkestan chinois, 1 qui est du persan corrompu et inconnu dans ladite contrée, 7 qui sont chinois, 6 dont l'origine est douteuse.

1° Mots turcs employés dans le Turkestan chinois :

pied اياغ *ayâgh*
tête باش *bâch*
bouche اغيز *agheuz*
œil كوز *kuz*
sourcil قاش *ḳâch*
nez بورون *bouroun*
oreille قولاق *ḳoulaḳ*
bras قول *ḳoul*
cœur يوراك *yurek*
doigt پارماق *parmâḳ*
cheval ات *ât*
âne ايشاك *échek*
chameau توكا *tuga*
oie قاز *ḳâz*
poulet توخو *tôkho*
graisse ياغ *yâgh*
se lever قوپغان *ḳoupghân*
dormir اوغلاغان *oghlâghân*
pleurer يغلاغان *yéghlâghân*
rire كولكان *kulgan*
mourir اولكان *ulgan*
s'asseoir اولتورغان *oultourghân*
fonctionnaire بيك *bek*
bon ياخشى *yâkhchi*
mauvais يامان *yamân*
long اوزون *ouzoun*
court قيسقا *ḳesḳa*
petit كيچيك *kitchik*
ouvrir اشغان *achghân*
couteau پچاق *pitchâḳ*
chien ايت *it*
manger يكان *yégan*
boire اچكان *itchkan*
farine اون *oun*
frère cadet اينى *ini*
sœur cadette سينكيل *singil*
ma femme كونم *kunim*
enfant بالا *bala*
maison اوى *uy*
mur تام *tâm* (dans le Turkestan occidental = *toit*)
fermer بيكيتكان *bikitgan*
combien ? قانچا *ḳantcha*
mouton قوى *koy*
vache كالا *kala*
vêtement تون *ton'*
cotonnade بوز *bouz*
aller بارغان *barghân*
venir كيلكان *kelgan*
prendre الغان *âlghân*

affaire ايش *ich*
pluie ياغمور *yâghmour*
neige قار *ḳâr*
froid تونك *toung*
chaud ايسيغ *issygh*
ciel اسمان *osmân*
fer تيمور *timour*
argent كوموش *koumouch*
or التون *altoun*
bois اغاچ *aghâtch*
terre, sol ير *yer*
terre, argile توپا *topa*
étoile يولدوز *youldouz*
lune آى *ay*
montagne تاغ *tâgh*
pierre تاش *tâch*
eau سو *sou*
marmite قازان *ḳazân*
couvercle تو واق *touwaḳ*

Parmi ces mots, il faut signaler particulièrement توخو, تام, كالا, توپا, تو واق qui ne sont pas communément en usage parmi les Sartes de l'ouest du Pamir, mais sont ordinairement employés dans le Turkestan chinois.

2° Mots turcs non conformes à l'usage actuel du Turkestan oriental, ou détournés de leur sens :

eau-de-vie سورمه *sourma*, mot usité dans le Turkestan avant que l'islamisme ait supprimé l'eau-de-vie;
main ال *el*, vieux mot djagatay remplacé aujourd'hui en Kachgarie par قول;
pain ايماك *émek*, vieille forme djagatay pour يماك *yémek* « manger, nourriture » (Kachg. نان);
viande ايت *et*, vieux turc, djagatay et kazak (Kachg. گوش *goch*);
père ابا *aba*, djagatay = « oncle paternel »;
mère ايچا *itcha*, djagatay, encore usité, mais rarement dans le Turkestan sous la forme اچا *atcha;*
frère aîné كاكا *kaka*, pour اكا;
sœur aînée ازه *âzé;* des Turcs qui m'accompagnent me disent que ce mot est turc; mais il ne m'est pas connu;
femme انا *ana*, a le sens de *mère* dans le Turkestan;
beaucoup كوارا *kouara*, forme corrompue pour كوپراك, comparatif de كوب;
peu ازارا *azara*, forme corrompue pour ازراق;
arbre تال *tâl*, a le sens de *saule* dans le Turkestan;
mauvais قاشانك *ḳâchang*, a le sens de *paresseux* dans le Turkestan;
canard پات *pât*, du verbe پاتماق « barbotter »;

riz يدرغان *iiderghân*, participe de يماك = ce qui se mange, la nourriture par excellence, correspond au *fan* des Chinois.

3° Mots persans :

marché بازار *bazâr;*
jardin باغ *bâgh;*
papier كاغز *kâghaz;*
bon ابدان *obdân* pour ابادان « fertile »;
membre du clergé, prêtre musulman اخون pour اخوند « maître d'école ».

L'emploi du mot ابدان est caractéristique du dialecte du Turkestan oriental. De même, c'est principalement dans ce dernier pays que اخون a pris le sens abusif de « prêtre musulman » en général.

4° Mot inusité dans le dialecte du Turkestan chinois, et inconnu dans le persan classique, mais communément employé dans le dialecte tadjik de Boukharie.

fenêtre دريچه *térédja.*

5° Mots chinois relatifs à des objets que les Salar connaissent par les Chinois, ou termes de muletiers, métier auquel beaucoup de Salar se livrent.

fusil, *yang p'ao*	mulet, *lôça* pour *louo-tzeu*
chandelle, *la-tzeu*	voiture, *tchee*
cadenas, *souo-tzeu*	grande route, *ta lou*

livre chinois, *chou-tzeu.* Quand il s'agit d'un livre musulman, on dit كتاب *kitab.*

6° Mots d'origine douteuse :

sapèque, *ellé*
grand, *tchatagh*
haut, *pikhâra* (? يوقارى)
bas, *achkhâra* (? اشاغى)
porte, *kao* (turc ? قاپو ou tibétain སྒོ *g'o*)
tasse à thé *tchongry*

Ajoutons que les noms de nombre, les pronoms, l'adjectif démonstratif بو, شوبو, la particule interrogative مو, sont les mêmes que dans le dialecte du Turkestan oriental. Le pluriel se forme en لار. Les formes du génitif en نينك et de l'accusatif en ى sont supprimées. Les temps du verbe ont disparu, sauf naturellement l'impératif, qui est la racine même, et le participe en غان, كان lequel sert pour tous les temps comme l'infinitif en français-nègre :

سيز كاشغردين كيلكان « vous êtes venu, vous venez de Kâchgar ».
ايرتا لانجوغا بارغان مو « demain j'irai à Lan-tcheou ».

Toutefois le parfait défini en دور ou دى, *dé*, subsiste, mais sans formes personnelles, et souvent employé incorrectement :

سن مو كيلدو (كيلديڭك) *sen mo keldo?* « Ah ! te voilà! c'est toi qui es venu ?
aldégel pour اليب كيل ou plus familièrement ابكيل « apporte ».
aldévâr pour اليب بار « emporte ».

Ce dialecte est évidemment très postérieur au Koudatkou bilik, qui date de 1068. Il est en somme conforme, abstraction faite des corruptions causées par un long isolement au milieu de populations étrangères, au dialecte moderne du Turkestan chinois, sauf qu'il contient quelques termes archaïques que l'on retrouverait tous dans les auteurs de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle. On peut en inférer que les Turcs Salar n'ont aucun rapport direct avec les anciens Ouïgours qui occupèrent Kan tcheou et ses environs, entre 700 et 1028, ni, en général, avec aucun des anciens peuples turcs dont la langue et le type physique diffèrent beaucoup de la langue et du type des Salar. Ceux-ci possèdent, relativement à l'introduction première de l'islamisme dans leur pays, les mêmes légendes que les gens de Tourfân et de Koumoul, légendes qui diffèrent de celles de Khotan ; ils se disent eux-mêmes originaires de Koumoul. Or Tourfân n'a été complètement converti à l'islamisme qu'après

la conquête qu'en fit Khizr Khodja en 1368, Koumoul n'est devenu entièrement musulman qu'après avoir été soumis aux princes Djagatayides, en 1431. Il n'est pas probable qu'une colonie musulmane en soit sortie auparavant pour aller s'établir dans le Kan-sou. Le Hoang-tsing-tchi-kong-tou, cité par M. Devéria, dit que les Musulmans de Si-ning sont venus de Tourfân sous Hong-wou (1368-1399). Ces Musulmans ont aujourd'hui oublié leur langue, ce qui laisse supposer que les Salar, qui l'ont conservée, sont arrivés à une époque plus récente. Le Hoei-tsiang-t'ong tchi, également cité par M. Devéria, rapporte qu'en 1528 le gouverneur de Koumoul transporta son peuple à Sou tcheou, dans le Kan-sou. Ce fait s'accorde très bien avec les traditions des Salar, et je crois pouvoir conclure que la véritable souche des Salar sont ces gens de Koumoul qui, peu après 1528, auraient quitté Sou tcheou et auraient été transplantés en masse dans la région qu'ils occupent encore aujourd'hui.

F. GRENARD.

Asadî's neupersisches Wörterbuch Lughat-i Furs, herausgegeben von Paul Horn. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1897. In-4°, 37 + ١٣٣ pages. — Extrait des *Abhandlungen* de la Société royale des sciences de Gœttingue, nouv. série, t. I, n° 8.

M. Paul Horn, déjà avantageusement connu par son travail sur l'étymologie du persan[1], vient de rendre un nouveau service aux études iraniennes en publiant intégralement, sur le manuscrit unique de la Vaticane, le *Lughat-i Furs* d'Abou'l-Ḥasan ʿAli ben Aḥmed Asadî de Toûs, neveu du grand poète Firdausî. C'est un dictionnaire où l'auteur s'est plu à réunir les expressions particulières au persan de la Bactriane, de la Transoxiane et d'autres provinces.

Ce qu'il y a surtout de précieux dans cet ouvrage, c'est la quantité de poètes jusqu'alors inconnus qui se révèlent par

[1] *Grundriss der neupersischen Etymologie*, Strasbourg, 1893.

leurs vers : Aghâdji, contemporain de Daqîqî, la poétesse Khodjasta de Sarakhs, Abou-Ṭâhir Khosrawânî; les citations fournissent encore des vers de poètes anciens dont les œuvres ont presque disparu, tels que Roûdhakî, considéré par Hammer-Purgstall[1], à l'imitation des *Tezkirés*, comme l'ancêtre de la poésie néo-persane, et qui est représenté par 160 vers, plus que n'en contiennent les trois pages et demie in-folio qui lui sont consacrées par Riẓa-Qoûlî-Khân dans son *Medjmaᶜ el-Fusaḥâ* (t. I, p. 236). C'est donc une riche anthologie, suivant l'expression même de M. H., extraite d'œuvres qui ont péri, que nous offre le dictionnaire d'Asadî; c'est en même temps le premier en date des *Farhangs* qui nous ont été conservés, car il n'est rien resté des travaux lexicographiques d'Abou-Hafç de Sogdiane ni du *Tadj el Maçâdir* de Roûdhakî. Sans doute la mine n'est pas entièrement nouvelle, et les dictionnaires persans, à commencer par le *Loghat-i Ḥalîmî* conservé à Munich et à Saint-Pétersbourg, pour finir par l'*Endjumèn-ârâï Nâçirî* de Riẓâ-Qoûlî-Khân, nous ont transmis beaucoup des mots qu'il contient et des vers qu'il cite; néanmoins la publication d'un ouvrage aussi ancien était à souhaiter, ne serait-ce que pour les mots cités page 32 et suivantes, et qui viennent heureusement enrichir nos lexiques.

La méthode critique de M. Horn est excellente, et ce n'est pas à lui qu'on pourrait reprocher de manquer de prudence dans les restitutions qui s'imposaient. Un exemple fera mieux sentir la nature des difficultés que soulève un travail de cette nature et les corrections improvisées que l'on serait tenté d'adopter à première réflexion. Page 109 du texte, au mot کوبین, l'expression بزرك آسكر, indiquée comme douteuse par l'auteur, paraît signifier « le lin du meunier », c'est-à-dire le lin que l'on porte au meunier pour qu'il le passe à la meule, en vue de l'extraction de l'huile. Mais تنك دير est plus difficile. M. Horn propose de lire تنك ديمز que l'on trouve dans

[1] *Geschichte der schönen Redekünste Persiens*, p. 39.

les dictionnaires, et qui signifie « tamis très fin »; seulement le sens ne convient pas; car, après avoir mis le lin dans le *koûbîn*, qui, d'après la définition, est un petit panier de jonc tressé, ressemblant au plateau de la balance, on ne s'explique pas très bien qu'on l'y tamise pour en extraire l'huile, tandis que l'*Endjumèn-ârâî Nâçirî*, qui, bien entendu ne cite pas ses sources, a aussi تنك تير comme le texte d'Asadî, expression que Rizâ-Qoûlî-Khân explique par « pressoir du fabricant d'huile », ce qui convient parfaitement à la définition et la complète : le petit panier est soumis au pressoir et l'huile en découle. Seulement, où le dernier en date des lexicographes persans a-t-il trouvé cette explication, qu'on chercherait en vain dans son propre ouvrage ? Et pourquoi son texte lithographié, à une ligne au-dessus de تنك تير, a-t-il تنك نيز (*sic*) ? En présence de ces incertitudes, le seul parti à prendre était celui qu'a adopté M. Horn, le doute suspensif, marqué par un point d'interrogation.

Le vers pehlevi cité page 34 du texte, et qui paraît extrait d'un ouvrage qui s'appelle نامهٔ پیران ویسه = *Pîrân Vêsaknâmak*, inconnu d'ailleurs, prouve que nous n'avons pas encore la clef du déchiffrement des vers de cette catégorie, que l'on trouve cités même dans des ouvrages très postérieurs. Il y a tantôt vingt-trois ans que j'ai fait connaître, dans ma traduction de l'*Anis el-ʿOchchâq* de Chérèf-eddîn Kâmi, un vers de ce genre qui est resté inexpliqué; plus tard, dans l'introduction de ma publication des *Quatrains de Bâbâ Ṭahir ʿUryân*, j'ai essayé de déterminer ce que les auteurs persans entendent par *pehlevi*[1], et j'ai adopté le vocable de *pehlevi musulman* pour désigner les citations qui sont éparses dans leurs œuvres; mais je ne puis me flatter d'en savoir plus long que le premier jour. Le fait est que le vers cité par Asadî

[1] Aux autorités que j'ai citées alors, il y a lieu d'ajouter maintenant un passage du *Liber Mafâtîḥ al-ʿOlûm*, éd. G. van Vloten; Leyde, 1895, p. 117: « Le pehlevi tire son nom de *Bahlah*, appellation [générique] qui comprend cinq régions, celles d'Ispahan, de Raï, de Hamadan, de Mâh Nahâwend et d'Adharbéïdjân. »

IMPRIMERIE NATIONALE.

semble renfermer deux mots du pehlevi ou moyen-persan; mais cela ne nous met ni sur la voie du sens, ni sur celle du mètre. Voici la citation d'Asadî telle quelle :

آزدم کی دشهریارکت هیر وسناد   یننرا وروحمد وکم ساجاذ

وسناد signifie « beaucoup », et هیر *hêr* = *aêthra* a le sens de « feu » (J. Darmesteter, *Études iraniennes*, t. I, p. 92); mais nous n'arrivons à aucune explication plausible.

Cl. Huart.

Historisch-comparative Syntax der hebræischen Sprache, Schlusstheil des historisch-kritischen Lehrgebäudes des Hebræīschen von Fr. Eduard König, ord. Professor, Dr Phil. et Theol. Leipzig, Hinrichs, 1897; in-8°, ix et 721 pages.

C'est vraiment un monument grammatical le *Lehrgebäude* de M. Kœnig, à côté duquel le *Lehrgebäude* de Gesenius, qui transforma la grammaire hébraïque et eut un succès si éclatant en son temps, paraît aujourd'hui comme une modeste construction. Les grammaires d'Ewald, d'Olshausen, de Böttcher, de Stade, pour ne parler que des plus importantes qui suivirent en Allemagne, montrent le chemin parcouru dans l'étude de la langue hébraïque pendant le cours de ce siècle. Ewald avait inauguré l'application à l'hébreu de la grammaire comparative; Olshausen recherchait dans l'arabe les formes primitives de la langue des anciens Israélites; Böttcher ne s'était signalé que par l'abondance des matériaux qu'il avait recueillis; Stade s'attacha surtout à la méthode historique. Entre temps parurent de nombreuses monographies sur des points particuliers de la grammaire sémitique, des commentaires sur les différents livres bibliques, qui apportèrent de nouvelles contributions. M. Kœnig a non seulement utilisé, en les mettant au point, les œuvres de ses devanciers, mais il s'est tenu au courant des travaux de phy-

siologie et de psychologie linguistique qui avaient pour objet d'autres groupes de langues.

M. Kœnig ne s'est pas borné, comme on le faisait autrefois, à rapprocher de l'hébreu l'araméen, l'arabe et l'éthiopien; il a étendu ses recherches à l'assyrien, au phénicien, au nabatéen et au sabéen que les monuments épigraphiques nous ont fait connaître. La *Mischna,* le plus ancien livre postbiblique, offre pour l'interprétation du texte biblique des ressources négligées jusqu'ici. M. Kœnig a montré, en citant de nombreux passages des différents traités de cet ouvrage, quels secours les deux textes bien entendus pouvaient se prêter mutuellement.

La grande érudition de M. Kœnig s'est étendue sur tout le livre, mais cette érudition n'aurait réussi à faire de ce livre qu'un vaste répertoire, si l'auteur n'avait pénétré profondément le génie de la langue hébraïque. L'analyse de la phrase procède chez ce grammairien d'un esprit philosophique qui saisit dans ses replis intimes la pensée humaine et en suit les multiples manifestations. On sait combien, dans les questions de syntaxe, les érudits divergent entre eux; ces questions se discutent selon le point de départ que chacun adopte. M. Kœnig a souvent réfuté les principes posés par d'autres linguistes; on pourra contester aussi quelques-unes de ses déductions, mais sa grammaire, dans son ensemble, demeurera longtemps encore le monument le plus complet et le plus scientifique de la langue hébraïque. Il n'est pas un membre de verset dans toute la Bible qui ne reçoive son explication; la masse des exemples accumulés sous chaque paragraphe est vraiment étonnante; souvent même la liste des citations est complète et épuise le sujet. Après avoir construit le cadre de son œuvre, M. Kœnig a dû relire d'un bout à l'autre le texte biblique et noter pour chaque verset les cas qui rentraient dans les chapitres de la grammaire. On se rendra compte de cette abondance de matériaux en parcourant la liste des citations qui, à elle seule, occupe quatre-vingt-dix pages sur trois colonnes. Dans cette liste, les numé

ros qui indiquent les références aux versets bibliques ne sont pas classés suivant l'ordre ordinaire, mais selon l'ordre des différents membres du verset auxquels ils se rapportent; c'est là une innovation importante pour l'intelligence des citations. Un registre des formes, un registre des matières et une table des abréviations facilitent les recherches dans ce gros volume.

La syntaxe que M. Kœnig vient de publier achève une œuvre qui a demandé à son auteur de longues années de travail. Elle n'a pas été écrite pour les étudiants qui abordent la grammaire, mais elle sera le livre complémentaire des études déjà avancées.

R. D.

The Ecclesiastical History of Eusebius in syriac, edited from the manuscripts by the late William Wright and Norman Mac Lean, with a collation of the ancient Armenian version by Adalbert Merx; Cambridge, the University Press; 1898, in-4°, xvii et 418 pages.

Les Syriens ont possédé de très bonne heure une version de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe. Les deux principaux manuscrits qui nous ont conservé cette version sont, l'un de 462 et l'autre du vi[e] siècle; tous deux proviennent du couvent des Syriens dans le désert de Nitrie; ils sont déposés actuellement, le premier à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, le second au Musée britannique, *Add.* 14639. Comme ces manuscrits renferment un nombre assez grand de fautes de copiste, on est en droit d'admettre un original beaucoup plus ancien. Mais il y a encore un autre témoin de l'âge reculé de la version syriaque, c'est la version arménienne qui a été faite sur celle-ci, comme M. Merx l'a prouvé [1]. Suivant l'histoire attribuée à Moïse de Khorène, la version armé-

[1] *De Eusebianæ hist. eccl. versioniobus syriaca et armeniaca* dans les Actes du IV[e] Congrès des Orientalistes; Florence, 1880, I, 199, et Préface de l'édition actuelle, p. xiii-xvii.

nienne serait du temps de Mesrop (mort en 441); la version syriaque qu'elle traduisait pouvait remonter un siècle plus haut, et Wright supposait qu'elle était contemporaine d'Eusèbe même, ou qu'elle était de peu postérieure à celui-ci [1]. Aujourd'hui qu'il est établi que l'histoire de Moïse est une compilation de deux siècles au moins plus basse que l'époque qui lui était assignée, compilation où l'imagination tient autant de place que la vérité, aujourd'hui, disons-nous, on en rabat beaucoup de la confiance que ses notices historiques inspiraient. M. Merx croit néanmoins que l'on peut s'en tenir à la tradition consignée dans Pseudo-Moïse et relative à Mesrop.

Quoi qu'il en soit, l'original grec, que le traducteur syriaque avait sous les yeux, était beaucoup plus ancien qu'aucun des manuscrits grecs qui nous sont parvenus; cet original avait des leçons différentes des textes connus, souvent meilleures. La conséquence à en tirer est que la version syriaque ne doit pas être négligée, non seulement pour remédier aux lacunes de l'histoire d'Eusèbe, mais aussi pour la constitution du texte grec d'une nouvelle édition critique.

Malheureusement cette version ne nous est pas parvenue tout entière. Le ms. de Saint-Pétersbourg n'a pas le sixième livre; en outre les livres V et VII sont incomplets. Le ms. de Londres ne renferme que les cinq premiers livres, et le premier livre présente des lacunes : il manque des parties de l'index des chapitres I, II et III. Divers fragments se trouvent encore dans plusieurs mss. du Musée britannique; les plus importants (chap. XVI, XVII et XXV du livre VI) sont ceux du ms. *Add.* 14620.

L'édition que M. Mac Lean vient de publier, avec le concours de M. Merx pour la collation de la version arménienne, avait été commencée par William Wright; mais la mort de ce regretté orientaliste en différa l'apparition jusqu'à ce jour. L'année dernière, M. Bedjan avait donné à Leipzig une pre-

[1] *Syriac Literature*, 2e éd., p. 61-62.

mière édition qui reproduit le texte du ms. de Saint-Pétersbourg et du ms. *Add.* 14639 du Musée britannique. La publication de M. Mac Lean, plus complète, est basée sur les mêmes manuscrits; elle ajoute en appendice les chapitres conservés dans le ms. *Add.* 14620; elle donne en outre les variantes de la version arménienne.

« Il n'entre pas dans le but de cette édition, dit M. Mac Lean, de mettre en évidence les matériaux fournis par la version syriaque pour la correction du texte grec, et encore moins de se faire l'arbitre entre les prétentions rivales des différentes leçons grecques. » L'apparat critique, dont l'éditeur a laissé le soin à d'autres, reste donc à faire; mais la présente publication offre tous les éléments pour ce travail, et M. Mac Lean, ainsi que son collaborateur, M. Merx, se sont acquittés avec conscience de la tâche qu'ils s'étaient imposée. Ils s'en sont acquittés, nous n'en doutons pas, à la satisfaction générale.

R. D.

NOTE DE MGR DE HARLEZ.

L'intérêt de la science et de la vérité m'oblige à répondre en quelques mots aux critiques de M. Philastre[1]. D'abord je dois faire observer que tout ce qui m'y concerne personnellement est absolument inexact, qu'il s'agisse d'une prétendue « théorie de l'appétit des lignes », ou du prétendu rejet des commentateurs, ou bien de ces nombreuses citations du *Tso-tchuen* concernant les lignes isolées que M. Philastre transforme en un dire de Tso-shi, qui n'aurait pas eu à parler de cela, ou de toute autre chose. Il est également inexact que j'aie tronqué ou altéré son texte. J'en ai cité quelques extraits non point pour critiquer sa traduction (à part celle du mot *hang* « prospérité »), mais simplement

[1] Voir *Journal asiatique*, janvier-février 1898, p. 168 et suiv.

pour mettre en relief le non-sens des commentaires. Quant aux altérations dont je suis accusé, elles ne consistent qu'en *trois fautes* d'impression trop évidentes pour qu'on puisse les méconnaître.

Je ne discuterai plus les traductions de M. Philastre, ni ses critiques, ni l'authenticité de dires attribués à tort à Confucius. La publication de la version mandchoue est venue confirmer tout mon système et clore le débat [1]. Il ne reste plus à tous les traducteurs qu'à céder devant l'autorité des interprètes chinois les plus dignes de confiance; j'y ai sacrifié moi-même plus d'un point de détail.

C. DE HARLEZ.

[1] Voir le *Yi-king*, traduit d'après les interprètes chinois, avec la version mandchoue, par C. de Harlez. Paris, Leroux.

Le gérant :

RUBENS DUVAL.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XI, IXe SÉRIE.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

